This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

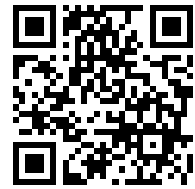

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 477976

Digitized by Google

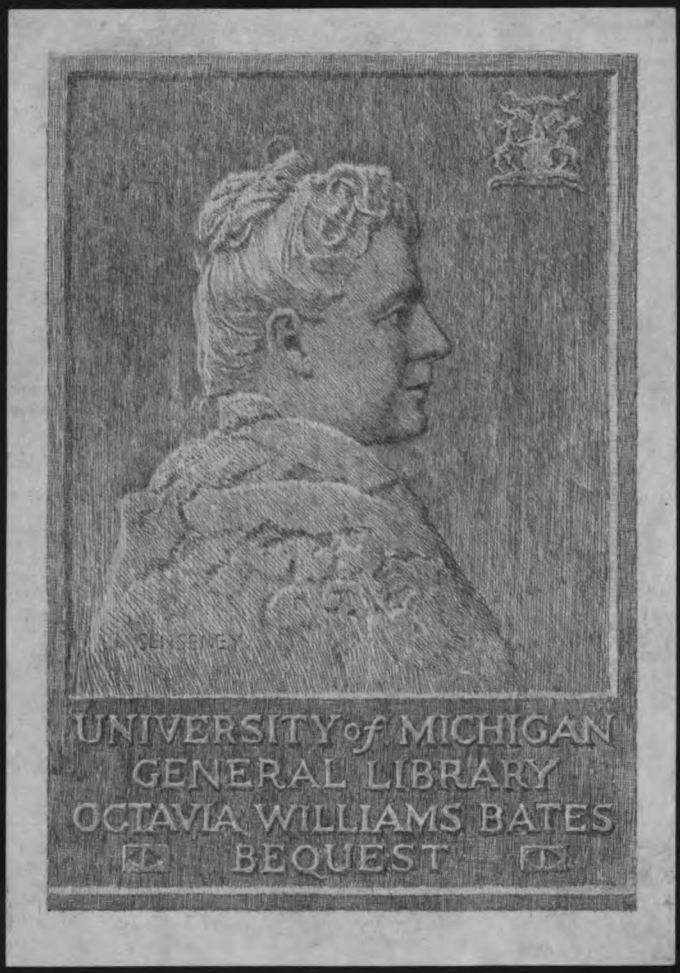

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.S325
A35

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

REVUE

DE LA SAINTONGE & DE L'AUNIS

XXII

PARIS

A. PICARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 82

SAINTES

Mlle BRUNEAU SAINT-MÉDARD, LIBRAIRE

RUE ESCHASSÉRIAUX, 42

1902

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nijhoff
7-17-26
13492

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er JANVIER 1902

Chronique de la société : Revue de la presse, page 1.

Avis et nouvelles : Publications de la société : Congrès de 1902 ; Distinctions honorifiques ; Menu princier ; Begon, Lussac, la maison Henri II à La Rochelle ; Musée de La Rochelle ; Exposition des beaux-arts à Cognac ; La Cagouille ; Vente d'autographes ; Publications, revues et sociétés nouvelles : Fêtes des vétérans à Cognac, La Rochelle ; Conférence ; *Erratum*, page 6.

A travers les revues : Le Talmondais ; L'île d'Yeu ; Cordouan ; Noms de lieux romans ; Le théâtre populaire, page 15.

Actes d'état civil.— I. *Décès* : Baron, Desplats, Dullerit. Fradin de Belabre, Frétard d'Escoyeux, Giraud, Héraud, Mme Hennessy, Menudier, Mme Oudet (Boubée de Lespin), page 22.

Mariages : Lenore et Antoinette Lussaud ; Silvestre et Suzanne Delassus, page 29.

Archéologie : Une cheminée renaissance à La Rochefoucaud ; Le château de Montchaude ; ses possesseurs, page 30.

Variétés : I. Les bigournes, page 33. — II. Les francs-tireurs Saintais en 1870, page 34. — III. Rapport de Périgueux avec Cognac, page 36. — IV. Lettre de Mgr de La Rochefoucaud, page 37. — V. Un bénédictin saintongeais. Dom Mommole Geoffroy, page 37. — VI. Deux thèses saintongeaises, page 42. — VII. Bibliothèque saintongeaise (Auguste Gaud, page 46.

Questions et réponses : Les rosières en Saintonge-Aunis ; Edit sur les pèlerinages en 1711 ; Achille Chatenet-Laferrière ; Le côteau des Roches à Saintes en 1804 ; La chanson de la bique ; La verve à Dieu ; Mlle de Bonneuil et Regnault de Saint-Jean d'Angély ; Un volontaire de Saint-Jean en 1793 ; Cabanis est-il Saintongeais ? page 53.

Bibliographie : *Ar — Du*, page 60.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 5 décembre 1901 (Bureau et conseil d'administration).

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le président fait part du décès de MM. Arnous, Termonia, Hérault, membres de la société.

Présentation et admission de nouveaux sociétaires.

Le bureau décide que, grâce à l'offre d'un membre de la

Digitized by Google

société, une conférence sera faite à Saintes dans le courant de l'hiver, par Me Léon Bouyer, avocat, sur le *Masque de fer*. Celle-là aura lieu à l'ancien palais de justice ; étant donnée dans un but charitable, le prix des places sera 1 franc et 0 fr. 50. La date sera fixée ultérieurement.

Le président attire l'attention du bureau sur le nombre d'exemplaires des volumes des *Archives* ou de la *Revue* soit en collection, soit en volumes ou numéros dépareillés restant sans emploi. Dans un but de propagande, il est décidé qu'on enverra comme spécimen des numéros de la *Revue*, accompagnés d'un prospectus énumératif, aux personnes susceptibles de s'abonner. Le prix des volumes, mais des *Archives* seulement, dépareillés est fixé à 1 franc pris au siège de la société.

M. Fèvre fait don à la société du buste de son oncle, le docteur Termonia, notre regretté confrère. Ce buste est l'œuvre de M. Worms. Remerciements à M. Fèvre.

La société a aussi reçu du ministère de l'instruction publique le diplôme de la médaille d'argent (Classe 3. Enseignement supérieur) qui lui a été décernée à l'exposition universelle de 1900.

Dom Ursmer Berlière, de l'abbaye de Maredsous, demande un exemplaire du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély* comme échange. Accepté. D.

—

Dans sa dernière séance la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a admis comme membres :

Mme Valentine Arnous, au château de Montchaude, près Barbezieux, présentée par MM. Louis Audiat et Chevrou ;

MM. Jean Berthelot, notaire, 15, cours National, à Saintes, présenté par MM. Léon Grelaud et Jules Gandaubert.

Marcelin Dumaine, à Montauzier par Baigne (Charente), présenté par MM. Louis et Gabriel Audiat ;

Paul Fourché, membre de la société archéologique de Bordeaux, rue Ducan, 21, à Bordeaux, présenté par MM. Rullier et Audiat.

Mgr Emile Le Camus, évêque de La Rochelle et Saintes, présenté par MM. Audiat et Oudet.

Auguste Perret, chirurgien dentiste, cours National à Saintes, présenté par M. Audiat ;

MM. Poncin, à Brizambourg, présenté par MM. le docteur Guillaud et Louis Audiat ;

Eugène Rogée-Fromy, négociant, à Saint-Jean d'Angély, 2, rue Tour-Ronde, présenté par MM. Saudau et Louis Audiat ;

Armand Simard, docteur en droit, avocat à Cognac, présenté par MM. Audiat et Joseph Beineix ;

Paul Trochon, directeur général de l'Union industrielle du Nord, à Lille, 76, boulevard de la Liberté, présenté par MM. Louis Audiat et Déruelle.

Digitized by Google

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit le sommaire de notre livraison de novembre : le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 8, le *Bulletin religieux* du 9, le *Courrier de La Rochelle* et l'*Echo de Jonzac* du 10, *La Charente-Inférieure* et l'*Echo rochelais* du 13, le *Peuple* du 15, l'*Union nationale* du 17.

—

La *Gazette des Beaux-Arts* des 1er septembre et 1er novembre, t. XXVI, p. 209 et 426, a publié de M. Paul Bonnefon, bibliothécaire à l'Arsenal, *Claude Perrault, architecte et voyageur*. C'est le récit d'un voyage fait en 1662, par l'auteur de la colonnade du Louvre. On n'a pas oublié cette *Relation d'un voyage en Poitou, Aunis et Saintonge par Claude Perrault*, que notre confrère, M. Paul d'Estrée, a insérée avec une substantielle note dans le tome XXVIII, p. 339-359, des *Archives historiques*, c'est-à-dire la partie qui intéresse notre région. Cette publication avait échappé au savant directeur de la *Revue d'histoire littéraire de la France*. M. Paul Bonnefon n'eût pas dit que le récit du voyage de Perrault, « écrit de sa main », était « demeuré inédit jusqu'à ce jour ». Une petite question : la *Gazette* donne la date de *1662*; les *Archives* 1669 : « Le 12 septembre 1669, nous partimes mon frère et moi de Paris. » Qui a raison, M. Paul Bonnefon ou M. Paul d'Estrée ?

—

Dans la *Revue archéologique* de septembre-octobre, M. Salomon Reinach publie la liste des « poignards anthropoïdes » et reproduit celui de Tesson qui avait été acquis en 1878, par Emile Compagnon de Thézac. Voir l'instrument qu'a gravé, p. 333, le *Bulletin de la Société des Archives historiques*, tome I (1879).

—

La *Revue franco-italienne et du monde latin* (Naples, 57, via Florentini) de décembre, mentionne de notre n° de septembre : le *Portrait de Jeanne de Vivonne ; Marins rochefortais ; Achets et ganipotes ; Usages et superstitions ; La grande peur en 1789 ; La bique*, vieille chanson en patois. Lire dans cette livaison *L'union pan-latine* de M. Paul Gourmand ; *François Villon* (en italien), par Egidio Gorra ; *Domenico Morelli*, par Alberto Ferrer ; *Petite galerie gréco-latine*, etc. et dans la livraison de novembre une étude de M. Paul Gourmand.

—

On lit dans les *Tablettes des deux Charentes* du 7 novembre : « Dans le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*,

Digitized by Google

M. Louis Audiat s'élève contre la manie qu'on a de prodiguer aux moindres morts les oraisons funèbres. « Un homme, dit-il, a » vécu honnêtement, bon bourgeois, commerçant ponctuel, ren- » tier irréprochable ; il a rempli ses devoirs et mené une exis- » tence calme et cachée. Vous n'avez qu'à le laisser mourir pai- » sible comme il a vécu. Personne ne réclamera des éloges empha- » tiques. » — Le même numéro contient, de M. D..., « Marguerite de Valois en Saintonge », et une jolie poésie de Pierre Ardouin, dont Gabriel Audiat signale le dernier recueil, *Reflets et murmures* (1 vol. chez Ollendorf), avec lequel nous sommes nous-même très en retard : c'est l'œuvre d'un aimable poète, conçue dans une tout autre note que les *Glaneuses*, et qui fut crayonnée un peu vite ; mais, comme dit Gabriel Audiat, c'était dans un voyage de noces, et cette excuse en vaut bien une autre ! »

—

La *Revue historique* de juillet-août 1901, p. 346, dit :

« Le tome XXIX des très utiles *Archives de la Saintonge et de l'Aunis* renferme le texte d'un inventaire des titres du comté de Taillebourg, conservé dans les archives de M. le duc de La Trémoille ; l'éditeur est M. Gaston Tortat. Ce répertoire, rédigé vers 1717 et tenu à jour jusque vers 1758, renferme une foule de détails très utiles, les auteurs ayant longuement analysé les différents actes. Les documents sont, bien entendu, rangés par localités et par layettes. Dans une courte préface, l'éditeur décrit le manuscrit et fournit quelques indications sur la répartition de ces documents par siècles : Rien avant le XII^e^, très peu de chose avant le XIV^e^. Le chartrier ne devenait un peu riche qu'à dater du XV^e^. Ces analyses étendues, qui peuvent dans une certaine mesure tenir lieu des originaux aujourd'hui perdus, fourmillent de renseignements sur l'administration et la vie d'une grande principauté féodale durant trois siècles. Rien n'autorise à en mettre en doute la fidélité, et ces documents existeraient-ils encore aujourd'hui, on ne pourrait songer à publier des aveux immenses, des pièces de procédure interminables. On en retrouvera au moins la substance dans ce vieux répertoire. »

—

Le *Bibliophile Limousin* d'octobre reproduit l'article *Limoges* et les *Vieux émaux de Limoges* de notre numéro de septembre, page 286, et continue la série *Curiosités de la bibliographie limousine*.

—

Les *Notes d'art et d'archéologie* d'octobre dernier reproduisent de notre livraison de septembre les articles : *Les Bouchauds*, *Les buttes d'Authon*, *Les substructions du hameau des Coux*, commune de Chives, et *La litre de Consac*.

Digitized by Google

Cette *Revue* contient un très substantiel travail, tiré à part (Moutiers, en Savoie, imprimerie de Ducloz, in-8°, 14 pages et 6 gravures) de M. André Girodie, *Les arts plastiques au Salon de 1901*.

—

Le *Bulletin trimestriel de la société archéologique de Touraine* (3e trimestre de 1901), signale dans notre livraison de mai : la défense du patois saintongeais, puis la présence à Saintes du sous-préfet Joseph-Jérôme-Hilaire-Angellier, lors du passage de Joseph Bonaparte. Né à Amboise le 3 janvier 1778, Angellier entre en 1798 à l'école polytechnique, est secrétaire général du département de la Sésia (Italie) en 1808, sous-préfet de La Rochelle en 1809 et de Saintes, lorsque la préfecture fut transférée, en 1810, de cette seconde ville dans la première. Il y resta jusqu'à la fin de l'empire, fut installé à La Rochelle, toujours comme sous-préfet, aux cent jours, et de là, passa à Lannion.

—

L'*Echo rochelais* du 30 novembre a reproduit l'article, *Le merveilleux en Saintonge-Aunis*.

—

La *Pensée* du 25 novembre et la *Provience* de décembre citent *le merveilleux en Saintonge-Aunis*.

—

La *Petite Charente d'Aunis et Saintonge* du 22 décembre reproduit le sommaire de notre livraison de septembre.

—

Les *Archives des collectionneurs* du 15 novembre reproduisent la note, *Une sépulture de l'époque celtique*, de notre livraison de mai.

—

La *Gazette de La Rochelle* du 7 novembre 1901 dit de notre livraison de novembre : « Nous regrettons vivement que le manque de place nous empêche de reproduire tout le sommaire de ce dernier numéro ; nous signalons tout particulièrement les articles d'archéologie, et aux variétés la *Bibliothèque saintongeaise* et les *Apparitions en Saintonge, Aunis, Poitou.* »

—

Pour être tout à fait complet il faut mentionner les périodiques qui n'ont rien trouvé d'intéressant et cru devoir prendre la peine de le faire savoir à leurs lecteurs. Je lis dans les *Mémoires* de la société de C...

« M. M... met beaucoup d'esprit à *dire* qu'il n'a rien trouvé à *dire* dans les mémoires qu'il a dépouillés. (Vaucluse, Saintonge et Aunis) ».

Généralement on ne fait pas au public des confidences de ce genre, assez inutiles du reste. Si au moins le secrétaire avait

Digitized by Google

montré tout l'esprit que M. M... avait mis à dire qu'il n'avait rien à dire ! En retour nous avons voulu savoir s'il y avait « quelque chose à dire dans les *Mémoires* » de ladite société, sauf à le dire avec esprit si nous le pouvions. Hélas ! sur les 58 pages du fascicule il y a 34 pages de procès-verbaux où les sociétaires se font des compliments réciproques et répètent consciencieusement sur un mode peu varié qu'ils n'ont rien trouvé à dire.

Après Vaucluse dont on parlera plus avantageusement depuis son élégant volume, *Centenaire de l'académie de Vaucluse* (Avignon, Seguin, 1901, 8°, 123 pages), après la Saintonge : « M. F... n'a rien à signaler dans le *Bulletin du comité des travaux historiques*. M. C..., en rendant compte du *Bulletin de la société archéologique de Montpellier*, n'a rien trouvé qui puisse attirer notre attention, sauf... M. S... n'a rien vu qui mérite une analyse même sommaire dans le volume qu'il a examiné. »

En revanche, les collègues passent leur temps à se dire des mamours : « M. B... rend compte de deux brochures de notre collègue ; dans une causerie spirituelle et vivante il en fait ressortir tout l'attrait littéraire et tout l'intérêt historique. La société, en applaudissant M. B..., applaudit également le distingué collègue qui a mis sa plume élégante et sagace... » Le président a cédé son fauteuil un instant ; il le reprend et remercie. Il félicite un nouveau collègue qui remercie et prononce un discours. Ce ne sont qu'effusions, éloges et tendresses. Cela d'ailleurs ne vaut-il pas mieux que de s'écharper cordialement ? N'est-il pas vrai, monsieur Dangibeaud ?

AVIS ET NOUVELLES

Nos confrères et nos abonnés sont instamment priés de nous signaler leur changement d'adresse.

—

Nous rappelons que les cotisations pour l'année 1902 sont en recouvrement depuis le 15 décembre, comme nous l'avons annoncé. Le prix est de 13 francs pour l'année. La quittance est augmentée de 50 centimes pour frais de recouvrement, et en outre de 85 centimes pour les souscripteurs qui veulent recevoir le volume par colis postal.

—

Le volume de 1901, 30e des *Archives*, est en distribution. On peut le réclamer chez nos correspondants ordinaires.

Avec la présente livraison parait la table de la *Revue-Bulletin* de 1901.

—

Notre confrère M. Théodore Guillet, de la maison Rouyer-Guillet et Cie, à Saintes, membre du jury à l'exposition univer-

Digitized by Google

selle de 1900, a été nommé par le roi du Portugal chevalier de l'ordre royal du Christ.

Notre confrère M. Edouard Audiat, médecin de la marine de 1re classe, déjà chevalier du dragon de l'Annam, a été fait chevalier de l'ordre royal du Cambodge, à son retour de l'expédition de Chine.

Par décision de Mgr l'évêque de La Rochelle et Saintes, notre confrère, M. l'abbé Plumeau, le zélé aumônier du pensionnat de la Providence à Saintes, a été fait chanoine honoraire de la cathédrale de La Rochelle.

—

Comme nous l'avons annoncé, le congrès des sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 1er avril prochain ; ses travaux se poursuivront durant les journées des 2, 3 et 4. Le 5, le ministre présidera la séance générale de clôture.

Ceux de nos confrères qui désireront y prendre part devront en faire la demande au président avant le 1er mars, dernier délai ; il leur sera accordé une remise de 50 0/0 sur les chemins de fer.

—

En dehors de la collection de ses publications (21 volumes de la *Revue* et 29 volumes des *Archives*) et des ouvrages en plusieurs tomes, la société possède un certain nombre de volumes des *Archives* qu'elle offre au prix de 1 fr. l'un, pris à Saintes. En voici la liste avec des sommaires très succincts :

Tome I, 1874. — Chartes de la Commanderie du Temple à La Rochelle. Chartes d'Aliénor d'Aquitaine, de Richard, etc. ; Chartes en gascon, en langue vulgaire ; Lettres diverses ; Testaments (1232-1400). Journal du siège de Saint-Jean d'Angély (1621). Sceaux inédits, etc.

II, 1875. — Mémoire de l'intendant Begon sur la généralité de La Rochelle (1699). Masdion et Mortagne (1337-1778). Saint Eutrope et son prieuré.

III, 1876. — Saint Eutrope et son prieuré (suite). Journal de Jean Pery (1767-1793). Aveux et dénombrements : Montandre, Pons, Archiac, Didonne, etc. (1328-1659). Lettres diverses, maires de La Rochelle, de Saintes, de Saint-Jean d'Angély, de Parabère, cardinal de Sourdis, Henri de Béthune, Léon de Beaumont, maréchal de Sennectère, Raoul de La Chalotais, etc.

IV, 1877. — Chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (1067-1200). Pièces relatives aux abbayes de Fontdouce, La Frenade, à Mornac, Matha, Tonnay-Charente, etc. Documents en langue vulgaire (1244). Lettres de Priolo à Mazarin. Lettres historiques du XVIe siècle tirées de Saint-Pétersbourg. Fondations civiles et religieuses en Saintonge, etc.

V, 1878. — Documents inédits du XIIe au XVIIe siècle : Fontevrault, Vendôme, Royan, Taillebourg, protestants. Diaire de Jacques Merlin, pasteur à La Rochelle (1589-1620) etc.

VI, 1879.—Aumônerie de Saint-Gilles de Surgères. Prégent de

Digitized by Google

Coétivy à Taillebourg. Rôle des gentilshommes; ban de la noblesse; monstres, capitations. Marennes, Oleron, Arvert.

VII, 1880. — Chartes de l'abbaye de la Couronne. Temples de Saintonge. Correspondance administrative de l'intendant Villemontée et du chancelier Séguier. Saint-Saturnin de Seschaux. Saintes en 1770. Mélanges.

VIII, 1880. — Armand Maichin. Surprise des châteaux de Taillebourg et Montandre. Monnaie de La Rochelle. Fondation de l'église de Gondeville. Talmont, Théon, Didonne. Mélanges.

IX, 1881. — Archives de l'hôpital neuf de Pons. (1214-1387). Mémoire sur la ville de Pons. Lettres du maréchal d'Albret, de Mme de Maintenon, Turenne, Henri IV, Ninon de Lenclos, etc.

X, 1882. — Evêché et chapitre de Saintes (Bulles, donations, brefs, lettres). Les Sainte-Claire de Saintes (catalogue des professes, biens). Abbayes de Saintonge, etc.

XI, 1883. — Cartulaire de l'abbaye de la Grâce ou de Charon. Corps de ville de Cognac. Abbaye Notre-Dame de Saintes (histoire et documents). Rochefort en 1672 (correspondance de la cour avec l'intendant).

XII, 1884. — Documents extraits du trésor des Chartes relatifs à l'Aunis et à la Saintonge (1301-1321). La Fronde à Cognac. Mélanges. Lettres diverses.

XIII, 1885. — Eléonore Desmier d'Olbreuse. Fénelon en Saintonge. Faye en Saintonge (1215-1447). Crazannes. Saint Vincent de Paul et sa congrégation en Saintonge. Correspondance du comte de Comminge, ambassadeur en Portugal (1657).

XIV, 1886. — Histoire de La Rochelle, par Amos Barbot (1er volume).

XV, 1887. — Documents sur la réforme en Saintonge et en Aunis (1556-1684). Aveux et dénombrement (1384-1771).

XVI, 1888. — Matha, Mornac, Arvert, Royan. Pièces (1289-1776). Lettres de Fortin de La Hoguette (1622-1649); de Péris, ministre de Pons, à Ferry, ministre de Tonnay-Charente (1619). 30 Cahiers des doléances des communautés de Rochefort. (Ingénieurs, ouvriers, maitres, contrôleurs, avocats, orfèvres, chaudronniers, tanneurs, traiteurs, etc.

XVII et XVIII, (1889-1890). — Histoire de La Rochelle, par Amos Barbot (2e volume et 3e volume).

XIX, 1891.— Chartes de Saint-Nicolas de Royan. Les Rabaine en Saintonge. Prieuré de Saint-Eutrope. La tour de Broue. Troubles en Poitou, Saintonge, Angoumois (1643). Un curé de Jarnac thaumaturge au XVIIIe siècle.

XX, 1892. - Jonzac et Ozillac (documents, pièces diverses).

XXI, 1892. — Chartrier de Pons, 2e volume (1245-1784).

XXII, 1893. — Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme (1040-1786).

XXIII, 1894. — Le diocèse de Saintes aux XVIIe et XVIIIe siècles (hôpitaux, communautés, abbayes, etc.).

XXIV et XXVI (1895-1897). — Registre de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély, 1er et 2e volumes (1332-1496).

Digitized by Google

XXV, 1896. — L'instruction primaire, gratuite, laïque et obligatoire avant 1789. Pièces sur le collège de Saintes.

XXVII, 1898. — L'abbaye de la Grâce-Dieu en Aunis. Chartes et documents divers, etc.

XXVIII, 1899. — Maison de la Madeleine à Cognac. Mélanges, etc.

XXIX, 1900.— Répertoire des titres du comté de Taillebourg.

—

Sous ce titre : *Un menu princier*, M. Jules Pellisson donne dans le *Vieux papier* de novembre 1901 une réimpression du menu du dîner offert par le grand-duc Constantin aux autorités de Bordeaux après la guerre de Crimée. C'est une pièce intéressante, mais d'une exécution bien moins soignée que celle des *Menus* de Dunkerque et Compiègne. A la même époque le grand-duc séjourna à Rochefort ; nous invitons les chercheurs à consulter les journaux du temps pour y trouver les détails de son voyage.

—

La *Province*, « revue mensuelle de décentralisation », publie de M. Pierre Brun six pages sur *Un collectionneur provincial du XVII^e^ siècle*, c'est-à-dire Michel Begon, né à Blois, le 16 décembre 1638, mort à Rochefort, le 14 mars 1700, intendant de justice, police et finances de la généralité de La Rochelle, de la marine à Rochefort, dont le nom est si répandu grâce à la fleur le *bégonia*. La société des *Archives* lui consacrera prochainement un de ses volumes, préparé par Tamizey de Larroque et M. de La Morinerie.

—

Le *Peuple* de Saintes a publié en feuilleton, depuis le 10 novembre et suivants, *Les Jacobins du prieuré de Saint-Jean d'Angély, 1678-1789*, par M. Amédée Mesnard.

—

M. l'abbé B. de Cugnac, dans son *Bulletin paroissial de Saint-Germain de Lusignan*, continue l'*Histoire paroissiale de Lussac*; dans les livraisons de novembre et décembre, il traite de la suite des seigneurs : Gilles Arnoul, seigneur de Vignolles, fils de Pierre, marquis de Nieuil le Virouilh, devint acquéreur de Lussac en 1633. Deux fois marié : à Françoise Alain, petite-fille de Nicolas Alain, l'auteur du *De Santonum regione*, et à Esther du Gravier, il eut pour héritier de Lussac son petit-neveu Léon, fils d'autre Léon et de Marguerite de Rabaine. Léon Arnoul, lieutenant du roi en Guienne, épousa Marie-Anne de Brossard, dame de Conteneuil, veuve de Marbotin. Il mourut le 17 juillet 1713 à 61 ans au château, sa veuve à Bordeaux, en 1727.

Digitized by Google

Combien il est à désirer que chaque curé, dans sa paroisse, comme M. de Cugnac, comme M. Bonnin, fasse aussi des recherches autour de lui !

—

Le journal *Le Gaulois* ayant organisé un concours de lettres sur huit sujets au choix en a reçu 3.509 dont 1.000 ont éte récompensées ; citons celles de Mme la comtesse E. de Dampierre, au château de Plassac ; Mme la comtesse de Fayet, à Rochefort ; Mme Vigo-Roussillon, à Pontaillac-Royan ; Mlle Madeleine Rousset, à Barbezieux, etc.

—

M. Arthur Bouneault, le distingué architecte de Niort renommé déjà par de très heureuses découvertes archéologiques, a, en restaurant à La Rochelle ce joyau d'architecture de la Renaissance connu sous le nom de maison de Henri II et que la municipalité destine à un musée, a trouvé sur un mur du premier étage de l'escalier le monogramme du célèbre architecte Liénard de Réau à qui l'on attribuait le monument. M. Arthur Bouneault avait déjà, il y a une dizaine d'années, trouvé la même signature à l'ancien château de Coulonges-les-Royaux. Il n'y a donc plus de doute maintenant.

—

Sur l'intervention de M. Roger Ballu, architecte, la direction des beaux-arts a offert à la ville de La Rochelle la somme de 28.000 francs pour l'aménagement de la tour Saint-Nicolas en un musée lapidaire, à charge par celle-ci de pourvoir à l'entretien. Le ministère de la guerre a fait à l'administration des monuments historiques cession provisoire de la tour Saint-Nicolas.

—

Dans sa séance du 5 décembre, la société des amis des arts, présidée par M. Alexandre Pellisson, a fixé au 15 mai prochain l'ouverture de son exposition dans les salles de la rue Lazare-Carnot, où les œuvres devront être rendues avant le 15 avril. Il est créé entre les dessinateurs, peintres de l'arrondissement de Cognac un concours d'affiches qui sera clos le 30 janvier. L'affiche primée sera imprimée par la société.

Le jury est composé, outre les membres du bureau, de MM. Auguin, Cabié, Furcy de Lavault, etc.

—

La Cagouille, réunion des Charentais de la Charente-Inférieure, a repris, après les vacances, ses dîners mensuels. Au dîner du dernier jeudi de novembre, présidé par notre confrère M. W. Bouguereau, assistaient: MM. Gabriel Audiat, Daniel Bethmont, Bouchemousse, Boussiron, Fernand Chapsal, Maurice Chotard, docteur Dubois de Saujon, Guillonnet, Léon Massiou, Jules Mousnier, docteur Natier, Joseph Oudet, Albert et

Digitized by Google

Léon Pelletreau, Edouard Rateau, Philippe Rondeau, Roy, Tesseron, etc.

On a admis comme membres nouveaux: MM. Duchatel, de La Rochelle, ancien inspecteur des finances et percepteur à Paris, et Bordage, de Saint-Pallais-sur-Mer, chef de publicité de la maison Plon et Nourrit.

Et c'est très bien de dîner ainsi tous les mois pour l'amour du pays. Mais si plusieurs dîneurs, et non les moindres, sont nos confrères, combien ignorent ou oublient que nous travaillons nous aussi pour le pays en en conservant l'histoire et qu'il en coûterait à peu près le prix d'un dîner pour être des nôtres !

—

M. Pierre Meller, vice-président de la société archéologique de Bordeaux, va publier par souscription (à l'imprimerie générale, 16, rue Saint-Siméon à Bordeaux) un volume in-8°, 3 fr., *Les familles protestantes de Bordeaux d'après les registres de l'état-civil avant 1793*, contenant plus de 800 actes de 1675 à 1793, accompagnés de nombreuses annotations.

—

La *Revue des autographes* de décembre annonce la mise en vente (Charavay, 34, rue Faubourg-Poissonnière): 1° d'une lettre de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né en 1573, mort en 1650, au cardinal de Richelieu (30 septembre 1627) ; pièce historique où il lui rend compte des opérations du siège de La Rochelle: «.... Le frère de M. Darras a été tué d'un coup de canon. Les Anglais ont perdu plus de 200 hommes. J'ai fait brûler aujourd'hui tous les moulins qui étaient près de La Rochelle, excepté celui de Saint-Nicolas. Les ennemis étaient sortis ; mais avec une fuite honteuse on les a chassés jusque sur le contrescarpe.... »

2° Et une lettre de Louis XI, roi de France (2 janvier 1464), 200 francs. « Très importante pièce historique. Louis XI accrédite auprès du duc de Milan, Galéas Sforza, les ambassadeurs qu'il envoie au pape Pie II (Eneas Sylvius): Richard III, Olivier, cardinal de Longueil, évêque de Coutances ; Frédéric de Beauvoir, évêque d'Amiens ; Louis I^er^ de Rochechouart, évêque élu de Saintes; l'abbé de Saint-Thierry de Reims, le secrétaire Jozien et Pierre de Chaumont d'Amboise, son chambellan, le père du fameux cardinal. Cette ambassade était adressée au pape Pie II au sujet de la croisade qu'il prêchait contre les Turcs et des troupes qu'il réunissait à Ancône. Louis XI n'avait pas cru devoir moins faire que le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Celui-ci avait promis de partir et envoyait au pontife l'évêque de Tournay. »

—

Notre confrère, M. Jules Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais, ayant été élu membre titulaire de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arras, à la place du docteur Trannoy, a été reçu dans la séance du 25 juillet 1901. Il y a prononcé un discours où, après

Digitized by Google

l'éloge de son prédécesseur, il a parlé avec un grand charme du plaisir de trouver de l'inédit et indiqué les sources où doivent puiser les chercheurs. Dans sa réponse, le président, M. l'abbé Rohart, a rappelé les nombreux travaux qui ont déjà marqué la carrière de M. Chavanon au Mans et à Arras, la *Chronique* d'Adémard de Chabannes, etc. Il ajoute : « En Aquitaine, la Saintonge, votre pays d'origine, vous attire particulièrement ; c'est à elle que vous empruntez le sujet de votre thèse, *Renaud VI de Pons et les trêves de Guyenne*, qui vous confère le titre d'archiviste paléographe. C'était un fier seigneur que ce Renaud, un capitaire éminent de la guerre de Cent ans. Mais s'il savait manier les armes avec bravoure, il préférait encore suspendre les coups au nom de la paix de Dieu, et comme conservateur des trêves de Guyenne. Vous avez voulu le présenter surtout dans cette fonction diplomatique, et cette étude vous a valu des recherches inédites et des vues nouvelles sur les trêves elles-mêmes. Aussi, sans être prophète, nous pouvons assurer à la prochaine apparition de ce travail le succès que lui a valu sa soutenance... »

—

Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle et Saintes, a publié (voir *Bulletin religieux* du 7 décembre) une fort importante *Lettre sur la réorganisation des études ecclésiastiques*, qui reçoit le meilleur accueil des principaux organes de la presse.

—

Le 1er décembre, a paru à l'imprimerie Daviaud, à Matha, « le *Subiet*, jhorneau en patois dé Chérentes, pareissan l' dimanche. Aboun'men : ine an, cent sous ; si moué, troué fran : deux sous le limérot », 8 pages in-4° avec une illustration : *Les ghent de moun endreit*. Il y a une grande variété dans ce petit journal qui essaie de vivre : des vers, beaucoup de vers, de la prose ; une légende, *La scabieuse du fanal d'Ebéon*, dédiée à M. le docteur Guillaud, des recettes, « devinailles », toute la chronique de Matha, la délibération du conseil municipal, même les assises de la Charente-Inférieure.

A paru à Rochefort, le 5 décembre, l'*Action socialiste*, hebdomadaire, sous la signature de M. Bertrand, conseiller municipal.

—

La *Gazette de l'Ouest*, que dirigeait avec succès, à La Rochelle, M. le docteur Pineau, a publié son dernier numéro, le 14 novembre. Défunt aussi l'intéressant *Mercure poitevin*, de Niort.

—

Un comité girondin d'art public vient de se constituer (à l'Athénée, rue des Trois-Conils) à Bordeaux ; il a pour but « la protection, la défense et la conservation des monuments et édifices publics anciens et modernes ; de toute construction, même privée, présentant un caractère artistique ou historique ; des ensembles décoratifs des villes, communes, bourgs ou villages, places, promenades, jardins et squares, ainsi que des sites pittoresques et des beautés naturelles de la région. »

Digitized by Google

Il se compose : de présidents et de membres d'honneur, de membres fondateurs qui sont les délégués des sociétés ou chambres syndicales adhérentes ; de membres titulaires élus sur leur présentation par deux membres ; ils ont à payer une cotisation annuelle de 10 francs ; enfin de membres associés ou correspondants également astreints à la présentation par deux membres et dont la cotisation annuelle est fixée à 5 francs.

Le comité demande instamment qu'on lui signale tout projet, entreprise ou travail pouvant menacer, soit dans son aspect et sa forme, soit dans son existence, un monument ou édifice quelconque, un quartier pittoresque ou un site champêtre.

—

Il y a une *Revue Bossuet*. Le 1er janvier 1902 paraîtra à Lille, rue Nationale, 77 et à Paris, rue de Cluny, 15, par livraisons de 34 pages in-8°, la *Revue Bourdaloue*, destinée à préparer par ses recherches sur le personnage, ses sermons, son iconographie, l'édition du centenaire.

La *Revue*, trimestrielle, sous la direction de M. Eugène Grésille, S. J., dont la thèse *Histoire critique de la prédication de Bourdaloue*, a valu de la faculté des lettres de Caen le titre de docteur, et de M. Henri Chérot, rédacteur aux *Etudes*, qui a déjà beaucoup fait par ses très importants travaux sur Bourdaloue, recevra des souscriptions à 5 francs par an, 2 francs le numéro. Les noms des directeurs sont un garant de l'intérêt de la publication.

—

Aux amateurs d'abeilles et en particulier à M. l'abbé de Labonnefon, signalons la *Revue éclectique d'apiculture* que M. l'abbé Métais, curé de Sainte-Soline (Deux-Sèvres), publie depuis déjà sept ans (4 francs par an). « La *Revue éclectique d'apiculture* guide ses lecteurs dans la production du miel. Le miel des abeilles est un aliment exquis... Le miel des abeilles est un remède naturel par excellence... Le miel des abeilles facilite la digestion et combat l'insomnie. » En dépit de ces phrases trop semblables, aux réclames de la « douce revalescière » et autres produits qui ont aussi toutes les vertus, nous croyons le périodique de M. Métais fort utile aux Aristée, *pastor Aristæus*.

—

Au banquet qui a eu lieu le 10 novembre à Cognac pour les membres de la chambre syndicale des commerçants détaillants, leur avocat-conseil, M. Marino Planty, a prononcé une très spirituelle et sage allocution sur l'utilité, l'importance du commerce du détail, « un des rouages essentiels de la société moderne », à l'encontre de « ces grands monopoles qui ne sont trop souvent que le fruit de la spéculation éhontée et s'élèvent sur les ruines qu'ils ont causées ».

—

A La Rochelle, le 3 novembre, la 967e section de la société des vétérans des armées de terre et de mer a célébré la fête du

Digitized by Google

drapeau, à laquelle s'étaient jointes huit sections venues d'Aigrefeuille, Marans, Marencennes, Marennes, Saint-Martin de Ré, Rochefort, Cognac et Saintes. Notre confrère M. Benjamin Girard, ancien commissaire adjoint de la marine et président de la section, en recevant le drapeau des mains du préfet, M. Fosse, a prononcé une allocution fort applaudie qui s'est terminée par le cri : « Vive la France ! »

La cérémonie religieuse à l'église Notre-Dame était présidée par Mgr Le Camus qui a prononcé quelques paroles, parties du cœur; il confond dans une même bénédiction les neuf drapeaux inclinés devant lui. Au banquet qui a suivi, le président, M. Girard, a levé son verre à la patrie et à la France. Ses paroles, sur le drapeau et la mutualité, ont été chaleureusement applaudies. Voir pour le compte rendu les *Tablettes des deux Charentes* du 7 novembre, l'*Echo Rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 6.

—

A Cognac, la même fête a été célébrée le 13 octobre par la 1058e section avec le souvenir commémoratif de la prise de Constantine, le 13 octobre 1837. Un très élégant opuscule, — heureuse idée, — a été édité pour conserver la mémoire de cette fête splendide, *Les Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871. Société nationale de retraite, 1058e section. Ville de Cognac. Souvenir commémoratif.* (Cognac, impr. Ve G. Bérauld, 1901, in-8°, 39 pages.) Il contient tous les détails de la cérémonie : les allocutions, discours, toasts. M. le capitaine Théophile Barraud s'est particulièrement distingué, et nous avons salué de grand cœur ses paroles si franches, si énergiques, si patriotiques, et son zèle a été fort admiré; c'était justice. La brochure se termine par le récit d'un témoin oculaire sur l'assaut de Constantine, dont on rappelait aussi l'anniversaire.

—

Le 16 décembre, notre confrère M. le docteur Guillaud, professeur à la faculté de Bordeaux, a fait à Saint-Jean d'Angély, dans la salle de l'hôtel de ville, une conférence sur l'origine de cette ville. Il a voulu établir, contrairement aux historiens, que Saint-Jean d'Angély, avant l'établissement de son monastère de bénédictins et la découverte de sa célèbre relique de saint Jean-Baptiste, occupait déjà dans la région une importance et une prospérité assez considérables; il a fait une excursion fort intéressante dans la Gaule pendant la domination romaine, étudié avec soin la topographie de la ville et à l'aide de quelques chartes et diplômes du temps de Charlemagne, de Pépin, identifié *Angeriacum* avec *Andiacum*, une des résidences des rois d'Aquitaine, dont on n'avait encore pu désigner l'emplacement, et en fait ainsi une cité riche et puissante, chef-lieu du

Digitized by Google

pays d'Aunis, et ce à la grande satisfaction de ses auditeurs, qui la lui ont prouvée par de vifs applaudissements.

LOUIS CLAUDE.

—

ERRATUM. — *Revue*, t. XXI, p. 282, 4e §, 18e ligne, lire *Chevrou* et non *Chevreux* ; — p. 284, 4e §, ligne 6, au lieu de *Cherves*, lire *Chives* ; — p. 364, 4e §, titre : 1582 non 1682 ; — p. 406, note 1, 1re ligne, lire : *Pierre Jarrige* comme plus haut, même page, § 2, ligne 2, et non *Pierre Varège* ; — p. 410, une erreur s'est glissée dans le dernier numéro. Il nomme le maire de Saint-Pierre d'Oleron, M. *de Rulon*. Mais *Rulon* c'est le Pirée, autrement dit un faubourg de Saint-Pierre d'Oleron. Le nom du maire était Couillaud, de Rulon. L'original porte : « *Couillaud*, de Rulon, *maire*. » Le typographe, au lieu de la virgule après *Couillaud*, a mis un point ; de là deux personnes, M. Couillaud, et M. de Rulon.

A TRAVERS LES REVUES

L'Annuaire de la société d'émulation de la Vendée (1900), contient le 7e chapitre des *Essais historiques sur le Talmondais*, par M. G. Loquet ; il y est question de Colette de Chambes, dame de Montsoreau, de Philippe de Commines et de Jacques de Beaumont, sire de Bressuire.

—

Dans les *Notes d'art et d'archéologie*, M. Vincent Darasse étudie *l'Ile d'Yeu* avec 6 gravures. « Le château d'Yeu est un spécimen unique de ruine pittoresque qui vaudrait à lui seul le voyage de l'ile. Hélas ! les Français connaissent l'étranger, mais ignorent leur pays ! »

—

Le *Mémorial de Saintes* du 15 décembre reproduit du 5me recueil de M. Gustave Labat sur *Cordouan*, extrait des *Archives de la Gironde*, t. XXXVI, le second mémoire (23 juin 1787) de l'ingénieur Joseph Teulère sur le *Projet d'exhaussement de la Tour de Cordouan*.

—

De M. Ulysse Robert *Le tombeau et les portraits de Philibert de Chalon, prince d'Orange* (Paris, 1901. in-8e, 16 pages). Extrait des *Mémoires*, tome IX, *de la société des Antiquaires de France*.

Il s'agit de Philibert de Chalon, prince d'Orange, duc de Gravina, comte de Tonnerre et de Penthièvre, vice-roi de Naples,

Digitized by Google

général de l'Empereur en Italie, gouverneur de Bourgogne, né à Lons-le-Saunier, tué le 3 août 1430 à la bataille de Gravina après avoir pris Rome en 1527, reconquit le royaume de Naples à Charles Quint. M. Ulysse Robert prépare une histoire du personnage. A voir les pièces, mémoires, lettres qu'il publie dans le *Boletin de la real academia de la historia* (Madrid, 1901) et connaissant ses travaux antérieurs, on peut être sûr que le livre sera un digne monument élevé au héros franc-comtois.

—

NOMS DE LIEUX ROMANS

Un très important travail, *Les noms de lieux romans en France et à l'étranger*, de M. le Dr J. Meynier, a paru dans les *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, années 1897-98-99 et 1900. Les recherches y sont vraiment prodigieuses. L'auteur y passe en revue les noms d'origine naturelle : topographie, flore, faune, minéralogie ; d'origine religieuse : paganisme, christianisme ; d'origine ethnique, sociale, etc. Par exemple institutions : *icoranda*, *igoranda* (nom d'institution gauloise), frontière, limite. — *fines* en latin — a formé Aigurandes, Eygurandes, Igrandes. — *Mediolanum* (nom d'institution gauloise), littéralement champ du milieu, lieu d'assemblée des Gaulois, *le champ du feu*, en gaulois *Milan*, a donné Château-Meillant (Cher), Meillant (Cher), Malain (Côte-d'Or), Meulin (Saône-et-Loire), Miolan (Savoie) ; Evreux est le *Mediolanum Eburovicum*, Saintes le *Mediolanum Santonum* ; les *vicariæ*, divisions territoriales gallo-romaines, en français Viguerie et Vigerie, ont donné : la Viguerie, la Vigerie... — *Colonia*, labour, ferme, *colonica*, maison du *colonus* ou laboureur : Cologne, Coulonges, Coulanges... — *Cohors*, *Cors*, — *Cortis*, *curtis*, claie, parc, enclos pour les bestiaux, ont donné Courts, Cours, Courtes, les Cours, Courcelles, la Cour... — *Hospitium*, tenure d'importance variable, temporaire et révocable, a deux formes en ancien français *hospice* et *hoste*. Le tenancier était l'*hospes* ou hôte, d'où : l'Hoste, les Hostes, Ost, Oust... — *Jocus* est devenu *Jeux*, d'où Jeux, le Jeux, Beaujeux, Montjeux... — *Jugum*, comme *Jugerum*, l'étendue de terre qu'une paire de bœufs peut labourer en un jour. *Joux* : Joux, la Joux, Joch, Jos, Montjoux. — *Mansio*, de *manere*, vieux français *moison*, *moeson*, *moson*, d'où : Maisons, la Maison, Maisonneuve. — *Mansus*, manse, habitation d'un cultivateur à laquelle était jointe à perpétuité une quantité de terres invariable : Mans, Le Mans, Mans, Manso, Mansles, le Mansle... — Le *Mansionile*, diminutif de *Mansus*, pluriel *Mansionilia*, a formé *Magneux* : Maisnils, le Maisnils, le Mesnil, Magny, Les Magnils, Magni, Magneux. — *Modium*, *modius*, vieux français *meu*, *mou*, *mu*, *muy*, *moy*, d'où : Muydes, Les Mudes, les Muides, Meux, Moy, Le Moy, Muges... — *Villa* : VILLE, VELLE, Villes, La Ville, La Villatte, Villexavier, Villegouge, Villegnon, Abbeville... —

Digitized by Google

Carcer, prison, geôle, *Chartre* et *charte*, d'où : Chartres, La Chartre, La Chartrie, Les Chartiers... — *Dominium*, bien, domaine, vieux français *Domène*, *Domine*, d'où : Domaine, Domainville... — *Furca*, fourches patibulaires, vieux français *forche*, *fourque*, *fourche*, d'où ; Fourches, Les Fourches, Fourques, La Fourcade... — *Præpotestas*, pouvoir du *præpositus*, chef militaire des colons Gallo-Romains, a formé *Prévoté* et *Prévôt*, d'où : La Prévôté, La Prévôtais, La Prévôterie, La Prévôtière, La Prévotie... — *Redemptio*, bien sujet à la reprise, au retrait féodal, a donné le mot *rançon*, vieux français *raençon*, *rançon*, *ranson*, d'où : Rançons, Rancennes, Rançannes, La Rançonnerie... — *Revestitum*, fonds *revêtu*, c'est-à-dire repourvu d'un tenancier, d'où : Revest, Le Revest, Revestel, Le Revêtison... — *Taxa*, prestation rurale, corvée, tâche, a donné : Tasques, La Tâche, Les Tâches, La Tâcherie, Tâchet, La Taste... — *Allodium*, alleu : Les Allauds, les Alleuds, Alloue, L'Aleu, L'Alue, Allouets... — *Borde*, métairie, ferme à condition de partage des fruits avec le Seigneur, d'où : Bords, Bors, Bort, Bordes, La Borde, Les Bordes, Bordas, Bordage, Bordeaux, Bordel, Le Bordelet, La Borderie... — *Cantus*, champ d'étendue variable, vieux français *Cante*, *Chant*, *Chante*, d'où : Cantes, Chanteau, Chantel, Cantin, Canteleu, Chanteloup, Chantereine... — *Comitatus*, territoire possédé par un comte, a formé : Contaz, Comté, Comtat-Venaissin, Franche-Comté... — *Comes*, comte, a donné : La Comtière, La Conterie, Gontrie, La Contie, Conteville... — *Cotaria*, *Cotarium*, coterie, association de paysans, a formé : La Cotterie, La Coutière, Coutières, Cottiers... — *Fief*, domaine noble, a donné Fieux, Le Fieu, Fief, La Feudrie... — *Litigium* ou *Ligium*, fief lige, d'où : Liège, Le Liège, Les Litges, Les Ligiers, La Ligerie... — *Cura*, bénéfice de curé, a donné Cœurs, La Cure, Curières, Curé... — *Duna*, *Dunum*, forteresse sur une hauteur, s'est conservé dans le nom topique *dun*, *don* : Dun, Dunes, Bredon, Bridon, Chateaudun, Issoudun, Dunkerque... — *Castellum*, diminutif de Castrum, fort, *Casteau*, Chasteau, Castel, Chastel, Le Câteau, Le Catelet, Châtel, Chastel, Casteljaloux, Castelmoron, Châteauroux, Châtelaillon, Belcastel, Neuchâtel... — *Castellio*, synonyme de *Castellum*, Castillon, Câtillon, Châtillon, Castillonès... — *Castellare*, *Castellarium*, *Castelluscum*, Castellar, Châtelard, Châtellier, Chastellux, Châlus... — *Firmitas*, petite forteresse, La Ferté, La Ferté-Vidame, La Ferté-Gaucher... — *Murus*, mur, a formé Moras, Mours, Les Mureaux, Muron, Murs... — *Palus*, pieu ou palis, *palitium*, *palitia*, palissade, clôture, d'où : Palis, La Palisse, La Palice. — *Securus*, *secura*, lieu de sûreté, *ségur*, *seur*, *sur*, d'où : Ségur, Le Seur, Ségus, Segura, Monségur, Puységur. — *Burgus*, Burc, Borc, Bourc, Bur, Bor, bour, d'où : Borc, Bors, Bords, Bourg, Le Bourget, Bourgueil, Cherbourg, Luxembourg, Strasbourg, Maubourguet...

Habitation. — *Berne*, agglomération populaire, barne, berne,

Digitized by Google

d'où : Bernes, Bernède, Bernouil, Berneuil, Bernis. — *Casa*, maison en pleins champs, donne : Cases, Cazes, La Chaise, Les Chases, Cazeaux, Cazères, Chazelles, Case-Dieu, La Chaise-Dieu... — *Cayum*, bas-latin, a été traduit par *Quai* et par *Chai* (clayonnage servant à retenir les terres du rivage, dans le premier cas ; à abriter les produits agricoles, dans le second) a formé : Cay, Cayeux, Chay, Le Chay... — *Cella*, cellier, petite propriété rurale, chapelle, en vieux français Celle, selle, a donné : Cellas, Celles, Cellettes, Chelles, Selles... — *Lobia*, hutte, a formé le vieux français *loge*, *loye*, d'où : La Loge, Les Loges, Loye, Loyère. — *Maceria*, maison en pierres sèches, a formé : Maisières, Mazères, Mazières, Mazerolles... — *Exartum* et *Sartum*, terrain défriché, a donné : Essards, Les Essards, Sars, Sers, Sart...

Communications. — *Briva*, pont, Brèves, Brives. — *Calciata* (sous-entendu *via*), terre foulée, chaussée : Caussade, La Chaussade, Cauchie... — *Caminus*, chemin, d'où : Chemin, Chemine, Cheminel, Cheminot... — *Scala*, échelle, passage difficile, d'où : Escales, L'Escale. Les Echelles, Echallat... — *Strata*, chemin pavé, grande route, a donné : Estrades, Estray, Estrées, Etreux, Strasbourg... — *Vadum*, gué, bas-fond, banc de sable, a formé les mots vieux français : *vaid*, *void*, *vez*. *vaid*, *vou*, *voué*, d'où : Void, Le Void, Le Wez, Voué, Vouhé, Le Gué, Le Gua, Guéméné, Guérande.

Puis viennent les noms d'origine naturelle : topographie, la flore et la faune ; noms d'origine religieuse, de saints, lieux renommés, noms d'origine ethnique, etc. — *Altum* (colline), Auteuil. — *Crista* (crête), Crest, Créteil. — *Dolus* (plateau), Dolus. — *Vallis* (vallée), Vals, Vaux. — *Dova* (Douve), Le Douet. — *Fons* (source), La Fond, Fontdouce. — *Broca* (broussailles), Breuil, Breuillet. — *Aquila* (aigle), Laigle. — *Columbus* (pigeon), Colombiers. — *Rana* (grenouille), Chanteraine. — *Adjotum* (ajonc), Les Adjots. — *Alnus* (aune), Aulnay, Aulnoy. — *Avena* (avoine), Avesnes. — *Argentum* (argent), Argens. — *Arena* (sable), Les Arènes. — *Balneæ* (bains), Baignes... — *Ingolisma* (Angoulème). — *Solisma*, Solesmes. — *Dea*, Die. — *Diva*, Dive. — *Sanctus Benedictus*, Saint-Benoit, Saint-Benet, etc. — *Abbatia*, l'abbaye. — *Monasterium*, Monastier, Moutiers, etc. — *Arelate*, Arles. — *Camarica*, La Camargue. — *Amiglavus*, Milhau. — *Ingolinus*, Angoulins. — *Mediolanum Santonum*, Saintes. — *Colonia Vienna*, Vienne. — *Colonia Forojuliensis*, Fréjus. — *Colonia Agrippina*, Cologne. — *Britti* (Bretons), Bretagne, Brettes, Bretonnières.

D...

—

LE THÉATRE POPULAIRE

La *Causerie littéraire* de notre confrère M. Gabriel **Aubray**, dans le *Mois littéraire et pittoresque* de septembre, s'occupe du ***Théâtre en plein air :***

Digitized by Google

« Si j'en parle, ce n'est pas que personnellement j'en aie besoin ni que je conseille aux citadins en villégiature de réclamer là où ils sont un « théâtre populaire » au nom de la couleur locale et comme complément nécessaire à leur cure de rusticité.

» Au contraire, le Parisien, le curieux, le dilettante, pervertit, sans profit pour lui-même, tout ce à quoi il touche. Oberammergau est perdu, du moment qu'il est à la mode, et que la névrose des voyages et celle des spectacles combinées y amènent par billets spéciaux les gens du siècle. Ils n'en emporteront pas, croyez-moi, l'amour sincère des choses saines et le dégoût vrai des *Variétés* et de l'*Olympia ;* mais ils auront laissé derrière eux quelque chose de leurs vices : mal d'argent, luxure et cabotinage. Le passage de ces gens-là est plus malfaisant pour un pays qu'un vol de sauterelles.

» Mais, précisément parce que le théâtre populaire, qui, depuis dix ans, s'essaye à revivre, est menacé de dangers de toute sorte, il n'est peut-être pas sans utilité de débrouiller nos sentiments à son sujet et de chercher, à travers les tâtonnements très confus de sa renaissance, et au milieu de bien des idées qui lui peuvent être mortelles, les principes de vie auxquels il doit s'attacher. »

Ici quelques considérations sur la décentralisation, qui doit commencer par les intelligences ; il faut d'abord réveiller l'âme de la province, faire que renaisse par l'histoire, la littérature, l'art, les coutumes, le sentiment de la petite patrie ; il faut qu'à cette œuvre s'intéressent tous les hommes de talent, d'esprit, de savoir. C'est chimère de vouloir que vive la province si on l'épuise. Il faut retenir et fixer au service de la province les forces vives que Paris dévore, et, pour cela, fournir au peintre des acheteurs et des admirateurs, au dramaturge un théâtre et des applaudissements. Sans les lettrés et sans les « bourgeois » on ne peut rien faire. Mais il leur est aussi facile de tout gâter : « Les uns, en effet, ont tout simplement transporté en province la Comédie française, l'Opéra et les journalistes de Paris avec grand fracas. C'est ainsi qu'on a joué *Œdipe* ou *Alceste* au théâtre d'Orange, *Déjanire* et *Prométhée* aux arènes en bois de Béziers. Il est vrai qu'on a commencé par des légendes grecques et donné cela en plein air. Mais, que l'institution réussisse et dure, tout le répertoire y passera — fatalement — et vous voyez la belle œuvre de décentralisation que ce sera !

« En tout cas, ce n'est pas du tout du théâtre *populaire* ni *provincial*. Car ce n'est pas le cadre qui donne son caractère à un tableau. C'est le génie de l'auteur et l'âme du public. Aussi, quand le docteur Corneille parlait, ces jours-ci, de transporter à Paris, aux arènes de Lutèce, le drame populaire dont il s'est fait en Poitou l'heureux champion, il commettait le plus navrant contre-sens et tournait tout d'un coup le dos à son idée.

» Oui, ce serait le moyen d'avoir des acteurs plus habiles, une célébrité, pendant quelques heures, plus tapageuse, et, peut-être, si le caprice l'en prenait un jour, tout-Paris sur ses ban-

Digitized by Google

quettes..... Mais c'est précisément ce qu'il ne faut pas ; et, quel illogisme, quand on s'est constitué le poète du pays de Lusignan et de La Mothe-Saint-Héraye, de rêver du quartier Monge ! Quelle défection, — heureusement destinée au plus dur châtiment, — que d'user du crédit que vous a fait cette bonne mère la province pour lâcher l'œuvre de rénovation entreprise et s'en aller courre la gloire à Paris !

» Corollaire : Pour vous occuper de théâtre provincial d'une façon féconde, ayez du savoir, du talent, du génie, soyez des lettrés, oui, mais des *gens de lettres* le moins possible.... »

Là, l'auteur parle de Bussang, de Ploujean, de Ménil-en-Xaintois, et, traitant de la question du patois, qu'il admet au théâtre, mais là seulement où il est, comme en Bretagne ou en Languedoc, une langue comprise par tous et consacrée par des œuvres littéraires, il est amené à dire un mot du théâtre populaire de Saintes :

« Partout ailleurs, quand, sous prétexte de théâtre populaire, on « s'amuse » à parler patois, entre citadins et lettrés, — comme je vois que l'ont fait dernièrement à Saintes en Saintonge MM. de Launay et Hus, — je dis qu'il n'y a là qu'un jeu d'hommes d'esprit, une fantaisie tout à fait artificielle et sans portée aucune. Avec cela, ni vous n'atteignez le vrai peuple qui ne vous entend pas, et qui, s'il vous entendait, peut-être aurait obscurément l'idée d'une moquerie de votre part et de la société qui va vous applaudir, ni vous ne créez ce foyer de poésie, d'art, d'idées, dont a besoin, pour se ranimer, la vie provinciale. Vous croyez peut-être sincèrement faire une œuvre de reconstitution, et c'est presque un plaisir de caricature et de parodie que vous nous donnez. J'aime cent fois mieux, sans le connaître, le *Dugesclin à Broue*, qu'un certain abbé Brodut fit et fit jouer par les villageois de Saint-Sornin (nous sommes toujours en Saintonge), en 1896, et à la tour de Broue même qu'autrefois prit d'assaut le connétable.

« Voilà encore, je crois, une autre règle bonne à poser : là où le patois est « vêtement » national, sauvons-le, comme nous voulons sauver les vieux costumes pittoresques et les jolies coiffes si joliment décrites par René Bazin ; là où il n'est qu'un « travesti », je n'en attends pas plus pour l'avenir du théâtre provincial, que je n'attends des paysanneries d'opéra-comique le « retour aux champs » que tout le monde souhaite. Ceci est trop artificiel, étant de l'art à l'envers. Alors, après avoir établi à quelles conditions peut vivre le théâtre populaire : éviter de n'être qu'une restauration archéologique bonne à amuser seulement les curieux une saison ou deux ; — s'inspirer de l'histoire nationale en la transposant dans un cadre *local*, etc. il en arrive à conter les origines du théâtre populaire poitevin :

« C'est ainsi qu'un soir du mois de juin 1897, au coucher du soleil, citadins et artistes venus de Niort, villageois accourus de cinq lieues à la ronde et pittoresquement installés sur les remparts et dans l'herbe des douves, eurent la vision char-

Digitized by Google

mante d'une fée vêtue de dentelles et coiffée du hennin, qui, du sommet de la vieille courtine, disait les vers d'une pastorale.....

» N'est-ce pas qu'elle est jolie, la naissance du théâtre populaire poitevin, qui eut une ruine féodale pour berceau, et pour la bénir une fée ? Et le poète de ce théâtre était trouvé, puisque c'était le docteur Corneille qui avait, pour ses débuts, écrit la pastorale.

» Ainsi, de naissance, le théâtre poitevin s'est trouvé voué au plein air, et c'est la muse elle-même qui, pour le mener vers « l'autrefois » sacré, a pris par la main le poète :

Poète, prends ton luth, et me donne un baiser.

» Il était médecin, ce poète, à La Mothe-Saint-Héraye, un joli bourg aux bords de la Sèvre, célèbre en tout le pays par sa fête plusieurs fois séculaire des rosières. L'occasion de faire du théâtre populaire était tout indiquée. On avait un maire intelligent, *rara avis*, M. Giraudias ; un beau parc municipal qu'il ne demandait qu'à prêter. Dans ce parc, un terre-plein au pied d'un coteau boisé serait la scène, avec des allées à droite et à gauche montant et se perdant sous bois, où des cortèges et des chœurs chantants feraient grand effet parmi les arbres. En arrière du terre-plein, une grotte servirait de loge aux artistes, avec les taillis pour coulisses ; quelques pans de toile brossés par un amateur compléteraient ce merveilleux décor naturel. Pour interprètes, on trouverait bien des gens de bonne volonté : on les a trouvés, en effet, et qui, à la différence des professionnels, ne jouaient pas faux. On a eu 60 à 80 figurants et choristes.

» On a mis la main sur un musicien d'un talent très délicat, M. Louis Giraudias fils, dont la partition, musique de scène et romances, a été un nouvel élément de succès. On a eu toutes les chances : une municipalité qui a pris la responsabilité financière de l'entreprise et acheté de l'acétylène. Le temps a toujours été superbe. On a pu, dit-on, asseoir 1.500 personnes et en refuser 2.000. Les journalistes de Paris, sans ignorer la chose, ne s'en sont pas trop mêlés. Enfin, voilà quatre ans que cela dure, et on fait des bénéfices..... Le docteur Corneille et les Giraudias ont bien mérité de la patrie poitevine. »

Suit une étude des pièces de M. Corneille, et en particulier de sa comédie héroïque *Au temps de Charles VII ;* et, pour finir, un avertissement d'avoir à se garder du « cabotinage » et à rester fidèle à l'idée patriotique qui a fait jusqu'ici le succès du théâtre poitevin et qui seule peut tenir en union toutes les bonnes volontés.

*
* *

La *Revue universelle* du 12 octobre s'occupe aussi du *Théâtre en plein air*. Il a commencé en 1869 à Orange, puis on utilisa les arènes romaines d'Arles et de Nimes, modernes de Béziers, Toulouse, Beaucaire, Bayonne, etc., ou bien l'on a construit des scènes spéciales : Bussang des Vosges, Enghien, Agen, Corneville, le parc de La Mothe Saint-Héraye et ailleurs. Avantages du

Digitized by Google

plein air : chaleur étouffante évitée, entassement supprimé, incendie impossible, augmentation considérable de la figuration, illusion scénique supérieure, etc. A Béziers, grâce à la générosité d'un très riche viticulteur, M. de Beauhoste, on a représenté *Déjanire*, en 1898 et 1899, en 1900 et 1901, *Prométhée*. Malgré l'affluence, les frais n'ont pas été couverts.

Dans le *Moniteur de la Saintonge* du 22 décembre, M. Poudansan, le distingué critique d'art, revient sur *le théâtre provincial* ; il constate un réveil général et voudrait que ce théâtre s'inspirât des légendes et des traditions historiques.

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — NÉCROLOGIE.

La Société a deux nouvelles pertes à déplorer.

1. — Le 30 octobre est décédé subitement à l'hospice de Saint-Jean d'Angély où il s'était retiré depuis 1890, et a été inhumé le 2 novembre au Port-d'Envaux, Gabriel — *alias* Gustave — Héraud, ancien curé de Saint-Saturnin de Seschaux. Il était né en décembre 1822 à Saint-Pierre d'Oleron. Elève de Montlieu et de Pons, puis du grand séminaire de La Rochelle, il fut ordonné prêtre en 1846 et nommé vicaire à Jonzac. L'administration diocésaine, qui songeait à évangéliser la partie du département appelée « la petite Chine » où depuis la révolution les populations ne connaissaient plus aucun culte, où l'on naissait, épousait, mourait sans se douter qu'il y avait encore des curés, où un prêtre suffisait largement à tout un canton, l'envoya à Néré. Il était sans presbytère, forcé d'habiter Aunay à 8 kilomètres de son clocher et ne pouvait exercer qu'une action intermittente sur ses paroissiens déjà hostiles. Il demanda à redevenir vicaire, il fut nommé à Saint-Martin de Ré en 1849 ; il y fut pendant onze ans l'auxiliaire dévoué, l'ami du vénérable Dières Monplaisir. A la mort de Dières (1860), Héraud fut appelé à Saint-Hippolyte où il construisit le presbytère ; au bout de sept ans il passa (19 septembre 1867) à l'importante paroisse de Saint-Saturnin de Seschaux, succédant à M. Barbotin, nommé coadjuteur de Desmortiers à La Tremblade. Pendant 22 ans, Héraud se dévoua à cette chrétienne population, favorisant de tout son pouvoir la maison d'éducation des dames du Saint-Sacrement d'Autun, établie dans la propriété de M. de Grailly. L'église occupa aussi son zèle ; il construisit la sacristie, restaura les chapelles du Sacré Cœur et de Saint-Saturnin ; il n'osa pas toucher au « ballet », antique souvenir historique ; il avait réuni une somme de douze mille francs pour un porche qui le devait remplacer et laissa son successeur, M. l'abbé Drujon, construire le porche actuel, œuvre de M. Rullier, qui ne jure pas trop avec le style de l'église. Frappé d'une attaque d'apoplexie, il dut renoncer au ministère ;

Digitized by Google

on voulait le garder là où il avait passé une bonne partie de sa vie ; il craignit d'être un embarras et se retira à l'hôpital de Saint Jean où il passa ces dix dernières années. Gabriel Héraud sous une grande modestie cachait un travailleur acharné. M. l'abbé Fouché, qui avait été pendant longtemps son voisin et son ami à Crazannes, dans l'article nécrologie du *Bulletin religieux* du 16 novembre, après avoir vanté sa vertu, sa piété, son zèle pour les âmes, qualités générales du prêtre, éloge de tous ceux qui ont conscience de leur ministère et note professionnelle de chacun d'eux, ajoute qu'avec tout cela Héraud était un laborieux : « voilà le côté dominant de son caractère. Chercheur infatigable, il se préoccupait surtout de se procurer des livres. Chaque année, à l'époque de la retraite, il renouvelait sa provision et nous l'avons entendu dire en nous montrant ce qu'il appelait sa trouvaille : « Je vais passer un bon hiver. » Aussi ses connaissances étaient-elles très variées ; ses prédications s'en ressentaient et elles donnaient à sa parole toujours facile et bien documentée, ce cachet d'originalité qui lui était particulier. Il se passionnait pour toutes les découvertes archéologiques ; c'est pourquoi la société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* le compta parmi ses premiers abonnés et ses plus fidèles admirateurs. » Nous n'ajouterons rien aux paroles d'un autre chercheur aussi zélé pour les études locales. Héraud, en effet, dès le début avait compris l'importance de la société, et avait foi en elle. Il n'avait pas hésité à racheter ses cotisations dès la première heure, ce qui était un témoignage d'intérêt et un utile secours en même temps qu'une bonne spéculation, puisque, depuis plus de quinze ans, il recevait gratis nos publications. Dès qu'un volume avait paru, il s'empressait de le venir chercher ou de le faire prendre, tant il avait hâte de savoir. Son goût pour l'étude a été une consolation dans les souffrances et les infirmités qui ont affligé sa vieillesse.

—

II. — Le 9 décembre, est décédé, à Beauvais-sur-Matha, Frédéric Baron, maire de cette commune, à l'âge de 70 ans. Très dévoué aux intérêts de ses concitoyens qui le nommaient toujours maire à chaque élection, il était estimé de tout le monde. Habile collectionneur, surtout en médailles, il était très versé dans l'histoire locale ; il suivait avec fruit les congrès et les excursions scientifiques ; mais modeste il n'y prenait que rarement la parole; il était membre titulaire de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure. Il avait été un de nos adhérents de la première heure.

—

Le 24 septembre, est décédé à Limoges, dans la 71e année de son âge, Paulin-*Charles* Fradin de Belabre, O. ✱, lieutenant colonel de cavalerie en retraite, président de la société de Saint-Vincent de Paul de l'église Saint-Etienne. Il descendait d'une

Digitized by Google

vieille famille originaire de Saintonge, anoblie par les charges municipales de ses premiers auteurs, le corps de ville de Saint-Jean d'Angély ayant droit de noblesse.

C'est dans les registres de l'échevinage de cette ville, qu'on trouve dès le début du XIVe siècle mention des Fradin. Le premier Jehan, né vraisemblablement vers 1270, était marchand drapier et un des notables de la ville. Son fils Guillaume, seigneur de Fraisne, exerçait la même profession. Il fut échevin à partir de 1356. Il eut deux enfants : Ambroise, qui fut six fois maire de Saint-Jean, 1405, 1407, 1408, 1411, 1416, 1426, et Bernard, sous-maire pendant vingt ans. Ambroise avait épousé Robine du Breuil de Bessé dont le fief de Bessé passa ainsi aux Fradin qui en portèrent le nom pendant près de quatre siècles. Cet Ambroise eut un fils Pierre, aussi maire de Saint-Jean d'Angély en 1434 et 1436. Il y eut ensuite plusieurs générations qui résidèrent à Saint-Jean.

Charles Fradin acquit en Poitou, vers 1620, le fief de Belabre dont il prit le nom.

Le défunt *Charles*-Paulin Fradin de Belabre était né à Bordeaux le 22 juin 1831. Il était fils de Charles-Marie-Paulin, qui avait épousé, le 14 septembre 1814, Louise-Anne Lelong de La Croisardière, morte à Saint-Jean d'Angély, le 10 janvier 1876. Il était chevalier de la légion d'honneur, inspecteur général des douanes et fut trente ans maire de Blanzay-sur-Boutonne. Il mourut à Saint-Jean le 28 décembre 1871.

Après de très solides études à Poitiers, Charles s'engagea dans un régiment de dragons à Toul. Peu après, il fut envoyé à Saumur comme sous-écuyer de manège et n'en sortait avec les mêmes fonctions que pour entrer à l'école d'état-major. Sous-lieutenant au 2e lanciers en 1859, il passa en 1862 lieutenant au choix. Sorti avec le numéro 1 de Saumur où il avait fait son cours d'officier d'instruction, il attendit ses deux ans de grade pour passer capitaine instructeur au 3e chasseurs à Sétif. Après huit mois d'Algérie, il revint à Saumur, et un an après il devenait capitaine écuyer ; c'est avec ce grade qu'il fut envoyé à l'école d'état-major. Pendant la guerre franco-allemande, le capitaine de Belabre était officier d'ordonnance du général de Malleroy. Enfermé dans Paris, il fut de toutes les sorties et eut un cheval grièvement blessé. Sa bravoure, son dévouement, lui obtinrent enfin la croix de la légion d'honneur. En 1875, il est chef d'escadrons ; en 1885, lieutenant-colonel au 20e dragons à Limoges ; en 1888, il est fait officier de la légion d'honneur, et en 1889, il prenait sa retraite, dans toute la vigueur de l'âge et regrettant l'armée qu'il avait tant aimée.

Il continua d'habiter Limoges où il avait su se faire apprécier et aimer. « Je ne crois pas, écrivait la *Gazette du Centre* du 28 septembre, qu'il soit possible de rencontrer chez un autre plus de qualités qu'on n'en découvrait dans son âme de gentilhomme et d'artiste. Doué de tous les dons de l'esprit, il avait aussi tous les dons du cœur. Excellent musicien, il exécutait sur son vio-

Digitized by Google

lon des choses écrites par lui, exquises de fraîcheur et de charme. Peintre de talent, il laisse d'adorables compositions, des fleurs éclatantes de fraîcheur, des paysages étonnants de vérité, des portraits criants de ressemblance. Linguiste éminent, il lisait Shakespeare et Goethe dans le texte et tout récemment encore nous traduisait, en le commentant, un sonnet de Pétrarque à Laure. Mais qu'une infortune lui fût signalée! En hâte il s'arrachait à ses favorites occupations ».

Le colonel avait épousé à Paris, le 16 mars 1860, Ellen-Martha Yorke, Anglaise de la famille des lords Hardwick, née à Londres, le 2 août 1836, fille de James et de Mary Hopper. Madame de Belabre habite Limoges. De ce mariage sont issus : 1° *Louis*-Charles-Marie, né le 13 mars 1862, vice-consul de France à Rhodes, qui a épousé Alexandra-Janetta West, Anglaise de la famille des lords de la Warr, petite-fille de l'amiral sir John West G. C. B.; 2° *René*-Jacques Olivier, né le 30 octobre 1863, lieutenant au 21e chasseurs, chevalier de la légion d'honneur, qui a épousé Marie-Thérèse de Villemandy ; 3° *Georges*-Ernest-Rigobert, né le 4 février 1871, marié à Antoinette Mariolle.

Le chef actuel de la famille, *Jules*-Louis-François-Marie XIX (né le 7 février 1843), est intendant militaire du XIXe corps à Alger. Il a épousé, le 2 décembre 1873, Renée-Paule-Marie, fille du marquis de La Fare.

Les armes sont : *D'or au chevron de gueules accompagné de trois raisins d'azur tigés et feuillés de sinople posés deux et un.* Devises : A BEL ARBRE FRUICT BEL.

—

Le 1er novembre, à La Rochelle, est décédé subitement, âgé de 58 ans, *Joseph*-Stanislas Girault, époux Bonnamy, officier d'académie, chef de division à la préfecture. Né à Rochecorbon près de Tours, le 5 juillet 1843, il entra comme surnuméraire dans l'administration préfectorale le 6 août 1867, et fut successivement expéditionnaire le 1er janvier 1869, chef de bureau le 1er avril 1871, enfin chef de division le 1er janvier 1874.

Sa connaissance approfondie des affaires, son tact exquis et son urbanité lui avaient acquis l'estime de ses chefs, l'affection de ses subalternes et l'estime de tous. Au temple, M. le pasteur de Visme a proposé sa belle vie en exemple à ses fils. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le préfet Fosse, Ernest Pérade, chef de division à la préfecture, Louis de Richemond, archiviste, et G. Dusser, commissaire de la marine de réserve.

—

Le 4 novembre, est décédé, à Barbezieux, âgé de 79 ans, Jean Desplat, trésorier de la société l'*Harmonie de Barbezieux*, et doyen des membres des sociétés musicales, qui faisait partie de l'*Harmonie* depuis 1832. M. Constantin, président de la société de secours mutuels, a rendu un pieux hommage à l'un des

Digitized by Google

fondateurs de cette vieille société. Desplat était entré à la création le 12 décembre 1849; le 27 mai 1900, à l'occasion du 50e anniversaire de la société, il recevait un diplôme d'honneur. Après lui, notre confrère M. Gaston Chevrou, au nom de l'*Harmonie*, a vanté son dévouement constant et l'assiduité proverbiale à la vieille société. Voir les discours dans l'*Echo charentais* du 10 courant.

—

Le 5 novembre, est décédé, en sa propriété du Maine, et a été inhumé le 7, dans le cimetière de Condéon, canton de Barbezieux, André-Charles-Henri Frétard, marquis d'Ecoyeux, directeur des postes et télégraphes en retraite. Né à Saintes, le 24 juin 1834, de Louis-Paul et d'Andrée-Françoise-Zoé de La Font de Cavagnac, il avait épousé à Barbezieux, le 6 décembre 1865, Marie-Jeanne-Félicité-Françoise-Gabrielle de Fradin, née à Saint-Bonnet, près Barbezieux, le 14 mai 1842, de Louis-Victor-Edmond et de Marie-Thérèse de Marin. Le défunt laisse après lui un fils et une fille.

Pour les Frétard, voir tome X, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, p. 132 et *passim*, dans les publications de la *Société*.

—

Le 14 novembre, est décédé presque subitement, à Rochefort, âgé de 48 ans, Paul-François-Joseph-Urbain Dullerit, époux de Marie-Léa Lacroix, inspecteur de l'instruction primaire. Il était né à Houlette, canton de Jarnac (Charente), le 5 février 1853. « Depuis longtemps à Rochefort, disent les *Tablettes* du 16, et sans rien sacrifier à ses devoirs qu'il remplissait avec un zèle scrupuleux, M. Dullerit apportait dans sa tâche délicate une bienveillance qui lui avait gagné l'estime et la sympathie de tous. » Deux discours ont été prononcés par M. Guillet, inspecteur d'académie, et par M. Plumenail, instituteur à Rochefort, à la gare, avant le départ du corps pour le pays natal du défunt.

—

Le 17 novembre, est décédée, au château de La Billarderie, commune de Richemond, et a été inhumée à Cognac, cimetière Du Breuil, dans un caveau de famille, Alice Hennessy, épouse de M. James Hennessy, conseiller général du canton de Segonzac, conseiller municipal de Cognac, l'un des chefs de la maison Jas Hennessy et Cie. Elle était fille de Richard Hennessy et de Mme Marthe Hennessy, aujourd'hui lady James Douglas. Sœur de la comtesse Le Bailly de La Falaise et de Mlle Lucie Hennessy, elle avait épousé, le 22 juin 1893, à Paris, M. James Hennessy, enseigne de vaisseau, petit-fils de Mme Hennessy, née de Mareuil; elle laisse cinq enfants. Cette mort a causé d'unanimes et vifs regrets : Mme Hennessy, à peine âgée de 28 ans, était une femme accomplie, adorée des pauvres dont elle était la providence. Toutes les sociétés de bienfaisance, de musique,

Digitized by Google

de mutualité, etc., qui la comptaient parmi leurs bienfaiteurs, assistaient à ses funérailles avec une foule immense.

—

Le 30 novembre est décédé dans sa propriété du Plaud-Chermignac, âgé de 86 ans, le docteur Pierre-Adolphe Menudier, ✻, officier du mérite agricole, président du syndicat général des comices et syndicats agricoles de la Charente-Inférieure. Né à La Tremblade, le 29 octobre 1815, de Pierre-Julien Menudier et de Magdeleine Pelletant, il fut reçu docteur en médecine par la faculté de Paris ; chirurgien de marine, il s'embarqua à bord des bateaux-poste et fit de nombreux voyages dans les mers du Levant en 1842 et 1843. Démissionnaire, il revint en son pays et se consacra à l'agriculture. Le 26 août 1845 il épousa à Chermignac, Euphrasine-Thérèse-Alexandrine Mollet, fille de Humain Mollet, de la famille Mollet, des Essarts, et de Marthe-Thérèse-Alexandrine Fonteneau, dont il eut un fils, Raoul, mort jeune à Saintes vers 1852.

Nous nous bornerons à une simple énumération de ses titres et de ses travaux.

Il était membre de toutes les sociétés locales et régionales d'agriculture, viticulture, crédit, mutualité, prévoyance et d'assistance agricole du département et de l'arrondissement de Saintes ; président du comice agricole de Saintes ; conseiller municipal de Saintes, membre du conseil d'arrondissement sans interruption de 1860 à 1880, qu'il présida en 1874, 1875 et 1876 ; il a obtenu en 1875 le premier prix cultural de la première catégorie de 2.000 fr., un objet d'art de 500 fr. et deux médailles d'or au concours régional de la Charente-Inférieure, une médaille d'or au concours général et national agricole de Paris, en 1860, une autre en 1865, au comice agricole de l'arrondissement de Saintes, une autre en 1866, du jury de la prime d'honneur de la Charente-Inférieure ; en 1865, une médaille d'honneur pour services rendus à la statistique ; en 1867, une médaille d'argent de la société nationale des agriculteurs de France pour un travail sur les engrais, et au concours régional de la Charente-Inférieure en 1883, du jury de la prime d'honneur hors concours, un objet d'art pour prix spécial de viticulture ; il a été, en 1877, membre des jurys du concours régional de la Charente, de la prime d'honneur de la Vienne et, en 1880, de la Vendée, président de la sous-commission de Saintes pour l'exposition universelle de 1878, membre de la commission supérieure du phylloxera dont il a été un des rapporteurs en 1883 ; médecin inspecteur des enfants assistés pour les cantons de Saintes pendant 12 ou 15 ans ; fondateur (1860) et président de la société de sauvetage de Saintes ; président de la commission des inspecteurs de pharmacie de 1859 à 1872 ; il a créé, en 1870, des ambulances à Chermignac ; en 1880, par un froid de 4 degrés au-dessous de zéro, il se jeta bravement à l'eau

Digitized by Google

pour sauver une femme, ce qui lui valut une médaille d'honneur de première classe.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Chermignac, le 2 décembre. Les cordons étaient tenus par MM. le docteur Guillaud, conseiller général, représentant le préfet ; Lavoux, trésorier du syndicat général des comices et syndicats agricoles du département ; Vallein, propriétaire, fils de l'ancien rédacteur de l'*Indépendant*, et Braud, instituteur à Chermignac. Au cimetière, M. Calvet, sénateur, a fait l'éloge du défunt et rappelé la mémoire « d'un autre grand agriculteur, qui, lui aussi, fit honneur à la Saintonge, le marquis de Dampierre. Le gentilhomme et le médecin, fils de ses œuvres, sont deux grandes figures de notre monde agricole. Puisse la belle et longue vie de ces deux nobles vieillards servir d'enseignement aux jeunes générations rurales. » M. Verneuil, successeur de Menudier à la présidence du comice agricole de l'arrondissement de Saintes, a signalé les principaux traits de cette vie active et bien remplie : « Dans sa demeure dernière il peut reposer en paix. Agriculteur, agronome, et vulgarisateur de la science agricole, en même temps que philanthrope, il a fait son devoir et donné à tous un exemple utile. » Voir l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* des 5 et 6 novembre 1901.

Il rédigeait le *Bulletin du syndicat général agricole* du département ; outre ses innombrables articles et rapports, il a écrit : *Entretien des moûts des raisins par la machine à battre* (Paris, Lahure, 1870, in-8°, 12 pages) ; *Rapport du comité de direction de la société de secours et de sauvetage* (Saintes, Lacroix, 1863, in-8°, 8 pages) ; *Le soja ou pin oléagineux de Chine* et *le pin des diabétiques*. (Saintes, imp. Gay, 1896, in-8°, 14 pages.)

—

Le 10 décembre, est décédée à Saintes, rue des Ballets, âgée de 92 ans, Victoire-Sélima Boubée de Lespin, veuve du baron Jacques-Nicolas-Eliacin Oudet. Elle était née à Poitiers, le 4 janvier 1810, de Louis Boubée de Lespin, alors professeur au lycée, depuis recteur des académies de Metz et d'Orléans, d'une famille d'Auch, et de Marie-Hortense du Bois de Landes, fille de Jacques-Alexandre du Bois de Landes, la dernière de la famille du Bois de Landes, séparée de celle des du Bois de Saint-Mandé, veuve en 1857 et décédée au château de Landes, le 1er janvier 1871, à l'âge de 89 ans.

La défunte avait épousé à Landes, en janvier 1832, Jacques-Nicolas-Eliacin, baron Oudet, né à Saint-Martin de Ré le 12 juillet 1805, d'abord officier, puis avocat à Saint-Jean d'Angély, juge suppléant à Saintes, puis, pendant plus de 25 ans, juge de paix du canton de Saint-Porchaire, conseiller général et président du comice agricole de l'arrondissement de Saintes. Il était fils de Jacques-Joseph Oudet (1773-1809), (Voir : *Le colonel Oudet*, 1792-1809, par M. Denys d'Aussy) tué à Wagram, et célébré par Charles Nodier.

Digitized by Google

« Malgré son grand âge, dit le *Moniteur de la Saintonge* du 12 décembre, la vénérable défunte avait joui jusqu'à ces derniers jours d'une robuste santé et avait conservé intactes toutes ses facultés. Elle s'est éteinte doucement au milieu des siens. Elle laisse à tous le souvenir d'une existence toute remplie de bonnes œuvres. Son inépuisable charité a secouru bien des infortunes. Après la mort de sa fille, M^me^ Joly d'Aussy, elle s'était fixée à Saintes, chez son fils, ne songeant plus qu'à se préparer elle-même à la mort et à continuer à faire autour d'elle tout le bien possible. C'est une de ces âmes qui sont précédées devant Dieu par leurs œuvres et qui laissent après elles des traces ineffaçables de leurs vertus et d'unanimes regrets. Elle était la digne mère, ajoutent les *Tablettes des Deux-Charentes*, du 14, de M. le baron Oudet qui donne si largement son dévouement aux œuvres catholiques. »

Madame Oudet avait eu deux enfants : 1° *Louise*-Marie-Elisabeth Oudet, née à Crazannes le 10 novembre 1841, mariée à Crazannes le 18 mai 1863 à Denys Joly d'Aussy, dont elle devint veuve le 4 juin 1895 (voir *Revue*, XV, 240), morte à Crazannes le 27 janvier 1899 (voir *Revue*, XIX, 86), dont deux fils : Denys, bâtonnier de l'ordre des avocats à Saint-Jean d'Angély, et Armand, lieutenant d'infanterie à Bordeaux, et 2° Amédée, baron Oudet, né en 1832, ancien secrétaire général de la préfecture de la Corrèze, maire d'Ecurat, président du cercle catholique d'ouvriers, qui a eu de M^lle^ Marie-Isabelle Lambert, trois filles et deux fils.

II. — MARIAGES

Le 26 novembre, en l'église Notre-Dame de Royan, a été bénit le mariage de M. Maurice Lenore, archiviste des Hautes-Pyrénées, fils de M^me^ veuve Lenore, petit-fils de M. Chesneau, avec M^lle^ Antoinette Lussaud, fille de M. Louis Lussaud, pharmacien à Royan.

—

Le 27 novembre, en l'église Saint-Louis de Rochefort, a été bénit, par M. l'abbé Mélinge, curé de Morigny (Seine-et-Oise), le mariage de M. *Achille*-Louis-Auguste Silvestre, licencié en droit, diplômé de l'école des sciences politiques, commis de 1^re^ classe des services civils de l'Indo-Chine, né à Rochefort-sur-Mer, le 1^er^ janvier 1879, de Pierre-Jules Silvestre, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, ancien directeur des affaires civiles et politiques au Tonkin, professeur à l'école des sciences politiques, O ✱, et de Léonie Cartale, avec M^lle^ *Suzanne* Aimée-Pauline-Nathalie Delassus, née à St-Benoit (Vienne), le 31 janvier 1881, fille d'Oscar-Charles Delassus, capitaine d'artillerie de marine, décédé à Manille (Philippines), en 1893,

Digitized by Google

au cours d'une mission du gouvernement, et de Marie-Clémence-Aimée Marchand.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Emile Degorce, pharmacien en chef de la marine en retraite, O. ✱, son oncle, et Elie Chastang, O. ✱, médecin en chef de la marine, en retraite ; pour l'épouse, MM. Edouard Jacquet, ✱, capitaine de frégate, sous-chef d'état-major du 4e arrondissement maritime, et Théry, chef d'escadrons d'artillerie coloniale, ✱.

Les jeunes mariés se mettent en route pour l'Indo-Chine le 27 décembre suivant.

ARCHÉOLOGIE

UNE CHEMINÉE RENAISSANCE

Dans le précédent numéro de cette *Revue* (XXI, 376), nous avons signalé une cheminée du temps de la renaissance dépendant d'une maison de la « basse-Ville » à La Rochefoucauld (Charente). Aujourd'hui, il nous est aussi agréable d'avoir à mentionner une autre cheminée, de la même époque, placée naguère presque au même endroit.

En voici la description sommaire : Le manteau en pierre se compose d'un panneau mouluré dont la partie supérieure, — l'entablement, si l'on veut (2m47 de largeur), — est ornée, comme une sorte de frise, de trois losanges formant bordure en relief avec, aux angles, deux autres demi-losanges ; de chaque côté de la losange centrale se trouvent, à droite, deux G (?) reliés par un enroulement ; à gauche, les initiales M.-B.

Le panneau principal, — qui mesure 2m26 de haut sur 0m60 de large, — dans un encadrement de moulures et de forme octogonale, présente le sujet d'Hercule vainqueur du lion de Némée. Hercule est debout, comme chevauchant son terrible adversaire dont il rompt la mâchoire. Aux côtés de ce bas-relief, — célébrant l'un des douze travaux du demi-dieu, — et taillés de même, sont quatre têtes en médaillons : une figure de femme et trois figures d'hommes, de grandeur presque naturelle, ornant le panneau. La figure de femme, évidemment soignée, et qui, si l'on juge par comparaison, semble avoir été traitée *con amore*, est coiffée d'un bonnet à la mode du temps de François Ier, bonnet avec une tournure de casque, — et posé presque sur le chignon.

Le profil qui lui fait face est celui d'un personnage au visage glabre. Il n'est pas lauré ; mais, chose bizarre ! sur son col on voit comme une « *floque* » de ruban qui rappelle le nœud rattachant d'ordinaire les branches glorieuses, ou plus prosaïquement le catogan du XVIIIe siècle.

Aux extrémités du panneau, deux autres profils masculins,

Digitized by Google

barbus, dont les crânes (la partie occipitale et la pariétale aussi) sont coupés par l'angle terminal.

La cheminée dont nous parlions antérieurement rappelle l'ornementation (faite d'un enroulement classique, très élégant) de la cheminée de François Ier que l'on voit au château de Blois, – avec la magnificence en moins.

Celle que nous révélons aujourd'hui est plus originale, plus importante et nous remémore certaines boiseries façonnées par quelqu'un des huchiers français,— mais italianisés à leur insu, — de l'époque du « Roy-Chevalier ».

Elle provient d'une sorte de bicoque voisine de la maison des plus modestes où se trouve la cheminée précédemment décrite. On est vraiment surpris de découvrir dans une telle chétive habitation un *monument* de cette importance.

Evidemment c'est l'œuvre d'un sculpteur entendu en architecture, qui taillait la pierre avec une habileté certaine et comprenait l'harmonie des lignes ; il y mit une louable sobriété.

C'est aussi et surtout un caprice d'artiste et non de grand seigneur, car dans cette toute petite masure, presque cachée par les maisons bordant le chemin, ne demeurèrent jamais que des gens du très menu peuple.

Nous l'attribuerions volontiers à l'un des « tailleurs d'images » employés au château de La Rochefoucauld. Logé en cet endroit, sous ce toit où il fut accueilli aussi bien que fêté, il a voulu donner à sa reconnaissance une forme durable et témoigner qu'il prit place au foyer familial. Il s'est attaché à portraire les traits de la maîtresse du logis et peut-être même à laisser un médaillon frappé discrètement à sa propre effigie: c'était son jeton de présence. Quoi qu'il en soit, par les soins éclairés d'un amateur distingué, notre confrère en archéologie, M. Henri Marchais, avocat, les différentes pièces de cette cheminée ont été désassemblées, puis remontées à la perfection dans le salon de M. Marchais, à la « basse-Ville », non loin de son emplacement primitif.

Cette cheminée vaut d'être mentionnée particulièrement dans le catalogue des ouvrages qui nous restent, en Charente, du temps de la Renaissance.

Le château seigneurial de La Rochefoucauld, — de si grand air et si intéressant — n'a pas une seule de ses cheminées qui soit comparable à celle de ces deux maisonnettes blotties sous son égide.

ÉMILE BIAIS.

—

LE CHATEAU DE MONTCHAUDE. — SES PROPRIÉTAIRES (1).

Le château de Montchaude près de Barbezieux a été bâti vers le milieu du XVIe siècle par les Saint-Gelais du Lusignan, dont le fief de Montchaude était le patrimoine dès le XIIIe siècle. Char-

(1) Note complémentaire faisant suite au § 3, dans la livraison de novembre 1901 ; t. XXI, p. 369.

Digitized by Google

les de Saint-Gelais de Lusignan, seigneur de Montchaude, épousa, en février 1620, Renée Reynon, dame de la Braconnière enBas-Poitou. En 1624 étaient seigneurs de Montchaude François et Jehan de Saint-Gelais.

Le premier, mort le 2 avril 1676, François de Saint-Gelais de Lusignan, chevalier seigneur de Montchaude, le Breuillac, Ardenne et autres lieux, était marié à Anne Labbé.

De ce mariage naquit Jean de Saint-Gelais de Lusignan qui épousa, le 28 septembre 1671, Henriette de Larochefoucauld, fille d'Eléonor de Larochefoucauld, seigneur de Roissac et du Chastelar, et de Lydie de Lannes.

De leur mariage naquirent : le 16 juillet 1675, Léon ; le 2 octobre 1678, Henriette ; le 20 octobre 1680, Marthe-Henriette.

Après la mort de Jean de Saint-Gelais, la terre de Montchaude passe indivise à ses héritiers : MM. de Vaillac et de Crevant, et plus tard à Jean-Léon de Livenne. Ce dernier en mourant le laissa à sa fille Marie de Livenne, mariée en 1769 à Isaac de Guain, mort en 1779. A la mort de Marie de Livenne, Montchaude passa aux La Laurencie.

Anne-Marie de Livenne, veuve de Bertrand de La Laurencie de Charras, en fit donation par contrat passé devant Me Mathé-Dumaine, notaire à Angoulême le 4 juillet 1813 ; cette donation a profité à Jean-Baptiste-Auguste-François-Marie marquis de La Laurencie de Charras, son neveu.

Celui-ci et Charlotte-Geneviève de Barentin-Montchal, sa femme, ont revendu le château de Montchaude à Jean-Baptiste-Rhenan-Ossian Verdeau, propriétaire à Versailles, par acte passé devant Me Théophile Daviaud, notaire à Barbezieux, le 10 janvier 1857. Verdeau était le créateur du passage Verdeau de Paris.

Mlle Jeanne-Charlotte-Pauline-Thaïs Verdeau, sa sœur et son héritière, a vendu le château de Montchaude à François-Pierre Constantin, financier à Paris, devant le même notaire, le 16 juillet 1875.

Après le décès de Constantin, le château est tombé dans l'indivision entre ses deux enfants au nom desquels il l'avait du reste acquis en nue propriété, Louis et Pauline Constantin, nés de son mariage avec Caroline-Joséphine Paysant déjà décédée ; ou mieux, Constantin fils étant décédé avant son père, celui-ci en avait hérité pour partie et se trouvait à sa mort co-propriétaire avec sa fille. Or il s'était remarié avec une dame Julie Raminger, originaire de Suisse, au profit de laquelle il avait consenti des libéralités.

Et comme ces libéralités excédaient la quantité disponible et ont été réduites au minimum légal, il est né une indivision qui a fait que la dame Raminger, veuve Constantin, s'est trouvée co-propriétaire de Montchaude pour un 32e tandis que les 31 32e appartenaient à Mlle Pauline Constantin fille de son mari.

Cela a conduit à une licitation devant la 1re chambre du tribunal civil de 1re instance de la Seine et suivant sentence du 21

Digitized by Google

juillet 1883, Mlle Pauline-Caroline-Marie Constantin a été déclarée adjudicataire du château. Cette dernière le vendit à M. Marie-Gustave *Louis*-Eugène Arnous, député, et à Mme Marguerite-Marie-Célestine-Jeanne *Valentine* André, son épouse, par acte passé devant Mes Got, notaire à Baignes-Sainte-Radégonde et Daniaud, notaire à Barbezieux, le 18 juillet 1889.

G. CHEVROU.

VARIÉTÉS

I

LES BIGOURNES

Les *bigornes* ou *bigournes* (non mentionnées dans le *Dictionnaire* de P. Jônain, mais dans le *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis* de Louis Favre, qui fait venir le mot « du celtique *bigornen*, limaçon de mer), ont été ou sont encore, dans une grande partie de la Saintonge et de l'Aunis, l'objet des mêmes terreurs superstitieuses que les *ganipotes* ou les *loups garous*. Les aires de ces croyances paraissent un peu différentes. Je me suis assuré que dans telles localités où l'on parle de bigournes on ne connait pas les ganipotes, et *vice versa*. J'ai constaté que la sphère de manifestation des bigournes est plutôt dans le centre et le nord du département de la Charente-Inférieure (cantons de Saint-Porchaire, de Saint-Savinien, de Tonnay-Boutonne, de Surgères, etc.), le champ d'action des ganipotes plutôt dans le sud et l'est (Marennes, Jonzac, Pons, etc.). En certaines contrées, pourtant, on connait à la fois les bigournes et les ganipotes. Comme la ganipote, la bigourne est une male bête de l'ordre de la sorcellerie ou de la diablerie qui, comme le diable, — voire comme les dieux de la mythologie celtique — (comme la lune aussi en son premier quartier), a deux cornes ; d'où le nom de *bicorne* ou *bigorne* et (selon la prononciation saintongeaise de l'*o* en *ou*), *bigourne*.

Il y a très probablement un mythe lunaire à l'origine de cette superstition. En tout cas, je me suis assuré, par maint rapport, que c'est généralement « au temps de la lune » — lisez : de la nouvelle lune — que les sorciers, se changeant en chèvres ou en boucs, vont « courir la bigourne ».

Courir la bigourne est en effet une expression consacrée, comme ailleurs « *courir le guilledou* ou *guildrou* ». (*guildrou* ne serait-il pas une corruption de *gui-le-drou* — gui du druide ?...).

Il y avait autrefois des « familles de sorciers » (peut-être descendaient-ils d'anciens druides déchus) qui avaient la réputation d'aller ainsi, au temps de la lune, courir la *bigourne* ou le *guildrou*. (Peut-être avons-nous là l'écho des dernières as-

Digitized by Google

semblées tenues à l'écart, dans les bois, à l'occasion de la nouvelle lune, par les derniers adhérents paysans (ou païens) du culte des druides, comme il en est encore dans le Morvan, à qui l'on donne, dans le pays, le titre de « prêtres blancs » et qui réunissent toujours, parait-il, quelques sectateurs obstinés, parmi les paysans les plus attardés et les plus crédules. Tels les Rabaud, de Charentenay, qui passaient pour être sorciers, de père en fils ; tel un certain Martin le Rouge, de Surgères, qui, chaque mois, disait-on, se changeait en bigourne et courait ainsi par les champs, semblable à un bouc, terreur des passants attardés qui le rencontraient.

EUG. R.

—

II

LES FRANCS-TIREURS SAINTAIS EN 1870

Monsieur le président de la société des *Archives historiques.*

Saintes, 15 novembre 1901.

Dans le numéro de la *Revue* du 1er novembre, je trouve, à mon adresse, une invitation à narrer « *les aventures* » de la compagnie des francs-tireurs saintais, dans laquelle, en 1870, je m'étais engagé.

Il y a trente ans, vous m'avez fait une invitation semblable à celle de la *Revue*. Aujourd'hui comme jadis, je fais la même réponse : « Non, merci. »

J'estime que la petite histoire locale a, tout comme la grande histoire, besoin pour instruire d'être appuyée sur des faits, suivis de leurs preuves, ayant eu une influence quelconque, petite ou grande, sur les événements au milieu desquels ils se sont déroulés. Ainsi, presque tous les auteurs d'opuscules, parlant sur les opérations des faibles unités, combattant isolément pendant la guerre allemande, ont-ils eu soin, pour grossir leur volume et grandir leur rôle, de mêler à leur récit les opérations des brigades ou corps d'armée au milieu desquels, vu leur petit nombre, quelle que fût leur bravoure, ils étaient perdus et ignorés. De cette manière, les auteurs ont fait de petits livres, peut-être agréables à eux et leur famille, mais à coup sûr inutiles aux chercheurs sérieux qui veulent des documents.

Quand Charles Auger fit la campagne de France et son livre *Saintes en Normandie*, il n'avait pas dix-huit ans. Son sang-froid, son courage, son endurance avaient été admirables. Quand l'armistice fut proclamée, le général Saussier, l'héroïque évadé d'Allemagne, chargea d'une mission le capitaine des francs-tireurs. Auger prit alors le commandement de la compagnie qu'il ramena en mars dans ses foyers. Sa jeunesse, le désir généreux de récompenser ses camarades en publiant leurs communes souffrances, explique son livre qu'il n'eût pas fait — du moins de la même façon — dix ans plus tard.

Digitized by Google

La formation de la compagnie des francs-tireurs saintais a été l'œuvre d'hommes modestes et dévoués : MM. Gustave Martineau, Bargignac, Lejeune, comte de Clervaux qui, sous la présidence du digne Geay-Besse, administraient notre cité sous le gouvernement de la Défense nationale.

Les cinquante compagnons partirent le 31 octobre de Saintes ; le 6 novembre, ils se trouvaient dans l'Eure aux extrêmes avant-postes. Après quatre mois de campagne, trente-cinq hommes sains et saufs rentraient à Saintes conduits par Auger. Dès leur arrivée, ils se présentèrent à la mairie pour y rendre compte de leurs personnes. Les constatations légales terminées, ces hommes qui, dans leurs cerveaux simplistes, pensaient que leur geste avait été seulement le geste naturel de l'homme qui défend sa demeure, ses vieux, sa femme et ses petits, ne devant rien à personne, estimèrent qu'on ne leur devait rien. Sans bruit ils avaient pris leurs armes, sans tapage ils les rendirent, et, satisfaits, reprirent leur outil et leur pioche.

Le trésorier Auger établit l'état des sommes payées et reçues, celui des hommes blessés ou malades, le lieu, les circonstances, l'époque des blessures ou maladies, le nom des hôpitaux, les morts survenues et leurs causes. La balance des comptes produisit 2 fr. 65 de différence qu'il paya de ses deniers ; il exigea une vérification sous par sous, menaça le secrétaire d'un coup d'épée s'il ne vérifiait pas sévèrement, exigea un reçu pour solde de tout compte et revint à son atelier de teinture et de lainage.

Auger était d'humeur étrange : avec l'agrément du général, son capitaine l'avait proposé pour la médaille militaire : il fallut retirer la proposition, parce que, dit-il, ses camarades méritaient la médaille autant que lui.

La gestion financière réglée, le capitaine déposa sur le bureau du maire copie du rapport fait, sur les opérations de la campagne, à son retour et par ordre du général de brigade commandant la subdivision de la Charente-Inférieure, rapport appuyé des télégrammes, ordres, etc., des généraux sous lesquels il avait servi. Le maire (c'était alors le comte Lemercier) prit le rapport et fit faire un récépissé par son secrétaire ; ensuite, il tendit la main au capitaine qui serra la main du maire dans la sienne et le récépissé dans son portefeuille ; après quoi, il fit demi-tour en saluant à la cantonade et regagna au plus vite son logis.

Si par hasard un curieux veut connaître, suivant vos expressions, les « aventures » des francs-tireurs saintais, il pourra consulter à la bibliothèque de Saintes le livre du chef d'escadron d'état-major, Rollin, publié dans « la réunion des officiers », en 1873, sous les auspices du ministre de la guerre. L'auteur leur a consacré quelques lignes.

Si le même curieux voyage en Normandie, il trouvera en déambulant sa flânerie sur les bords de la Seine, vers Rouen, campé sur un sommet, un monument élevé par les départements de l'Ouest aux soldats morts pendant la bataille de trois jours

Digitized by Google

entre Château-Robert et Bourg-Achard, les 28, 29 et 30 décembre 1870. Il y verra figurer en première ligne, pour la Charente-Inférieure, le nom seul de notre compagnie.

Le rapport du chef de la compagnie saintaise, l'état fourni par le trésorier Auger, tous deux reproduits en triple et déposés à la mairie de Saintes, à l'intendance et à la brigade de La Rochelle, l'ouvrage du commandant Rollin, le monument de Château-Robert sont autant de documents que pourra utiliser le chercheur qui, fouillant les détails, voudra se rendre compte exactement du rôle des francs-tireurs pendant la guerre de 1870-1871.

Mon cher président, voilà bien plus de trente années que je connais votre énorme labeur; j'ai mis bien souvent à profit votre érudition; tous deux nous sommes vieux, près d'être des septuagénaires; à nos âges on ne fait plus de romans et, quand on a le grand honneur d'écrire sur des choses douloureuses, il faut le faire d'une façon grave, pour un but utile. Je sais, par expérience, la précision mathématique mise par vous dans l'étude des faits touchant à l'histoire locale ou générale de notre province, et après quel sérieux examen vous vous décidez à apprécier le rôle d'un homme dans un milieu donné, quelque humbles que soient l'homme et le milieu, si l'histoire ou la simple chronique doivent s'en occuper. Vous avez raison, mon cher président, d'être en ces choses graves d'humeur revêche pour les gens peu sérieux qui écrivent et ne nous apprennent rien.

Aussi suis-je sûr que vous approuverez le refus absolu, inébranlable, que je fais aujourd'hui, comme il y a trente ans, d'accepter la si flatteuse invitation de la *Revue de Saintonge*.

Croyez, mon cher président, à ma cordiale affection.

LOUIS PLANTY.

Engagé volontaire, le 1er mars 1859, au 1er régiment de zouaves, 1re compagnie; engagé volontaire, le 1er octobre 1870, dans la compagnie des francs-tireurs saintais, passée 1re compagnie des éclaireurs de la division Saussier, le 1er janvier 1871.

—

III

RAPPORTS DE PÉRIGUEUX AVEC COGNAC

M. Dujarric-Descombes, vice-président de la société historique du Périgord, très aimablement a relevé pour nous, dans les livres mémoriaux de l'hôtel de ville de Périgueux, les deux faits suivants qui intéressent la ville de Cognac :

I. — 1548. Sur l'invitation de messieurs (les consuls) d'Angoulême et de Cognac, la municipalité envoie demander aux consuls de Cahors et de Sarlat de se trouver, le 18 juillet, en la ville de Cognac, « où illec les villes debvoient assembler pour déterminer du faict de la gabelle ». Cette conférence à Cognac doit se rattacher à la révolte de la gabelle si cruellement réprimée par le connétable de Montmorency.

Digitized by Google

II. — 1620-1621. Dans l'état des dépenses figure celle-ci :

« Pour la despanse du voyage faict par monsieur le maire et autres de sa suitte devers Sa Majesté à Cognac, 177 l.13 sols. »

Le maire de Périgueux était alors Martial d'Alesme, conseiller du roi et juge criminel de la sénéchaussée.

—

IV

LETTRE DE Mgr DE LA ROCHEFOUCAULD

Au moment où l'on songe au procès de béatification des victimes de septembre 1792, il ne sera pas sans intérêt de lire la lettre suivante. Elle est de l'évêque de Beauvais, François-Joseph de La Rochefoucauld, né à Angoulême en 1747 ; envoyée à Mgr du Lau, archevêque d'Arles, il y est parlé de l'évêque de Saintes. Ainsi ces quelques lignes sans grande importance réunissent les noms des trois martyrs tombés sous les coups des septembriseurs.

Lettre de Mgr François de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, à Mgr du Lau, archevêque d'Arles.

« Saintes, le 29 juillet 1784.

» Je n'étais point, Monseigneur, à Beauvais lorsque votre lettre y est parvenue. Les différentes courses que j'ay faites depuis que je suis dans la province de Saintonge ne m'ont pas permis de répondre plustost à la demande qui y est contenue. Je serais fort aise de pouvoir vous donner des preuves de mon entier dévoûment à ce qui peut vous être agréable ; mais je ne serai pas sitost à même de pouvoir faire ce que vous désirez.

» Je viens de supprimer deux canonicats de ma cathédrale pour doter les archidiaconats de cette église ; il peut s'écouler bien du temps avant que ces objets soyent accomplis.

» J'ay l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monseigneur, votre très humble, très obéissant serviteur.

» F.-J. Ev. Cte DE BEAUVAIS.

» Mon frère l'évêque de Saintes me charge, Monseigneur, de le rappeler dans votre souvenir. »

Cette lettre a été trouvée dans le portefeuille de Mgr du Lau, et remise à la famille après la mort de l'archevêque. Elle appartient à M. le marquis du Lau, et nous est obligeamment communiquée par M. l'abbé de Teil. A.

—

V

UN BÉNÉDICTIN SAINTONGEOIS. — DOM MOMMOLE GEOFFROY.

Dom Mommole Geoffroy, qui joua un rôle important parmi les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, nous est connu par une très courte notice insérée à la fin de l'*Histoire*

Digitized by Google

littéraire de cette congrégation (1). Dom Tassin parle des déboires que lui causèrent à Corbie les poursuites contre le père Gerberon, janséniste obstiné (2). Il composa un traité sur *L'honnêteté des mœurs*, resté manuscrit, et une *Relation des actions mémorables des quatre premiers supérieurs généraux de la congrégation de Saint-Maur et de quelques autres supérieurs de la même congrégation* (3). La notice biographique, que nous publions, est empruntée à dom Martène, *Vie des Justes de la congrégation de Saint-Maur* (4).

Dom J. Besse.

*
* *

Dom Mommole Geoffroy était né le 16 septembre 1615, à Saintes, de parents calvinistes ; mais il eut l'avantage de conserver toute sa vie, même dans ses plus tendres années, l'intégrité de la foi. Privé encore jeune de son père, sa mère eut grand soin de le faire étudier, et comme il avait l'esprit vif, il réussit fort bien dans ses classes. Pour éviter les dangers du siècle, il résolut de se consacrer à Dieu dans un cloître. Les larmes et les prières de sa mère le retinrent quelque temps, mais la force de la grâce l'emporta sur les tendresses maternelles et il entra au monastère de Saint-Eutrope de Saintes, alors de l'étroite observance de Cluny, et il y fit profession le 20 octobre 1635, à 20 ans.

Vers cette époque, les monastères réformés de Cluny furent unis à la congrégation de Saint-Maur et, en 1637, dom Mommole fut envoyé étudier la philosophie à Saint-Allyre de Clermont, puis à Saint-Jean d'Angély, où il étudia la philosophie sous dom Jean Harel qui, connaissant la portée de son esprit, le recommanda à son successeur. Ce dernier, dom Anselme Gucheman (5) qui cumula l'office de maitre et de prieur, dit plusieurs fois que Dieu habitait l'âme du P. Geoffroy. C'était, disait-il, l'exemple de la communauté, on ne pouvait être plus fidèle que lui à remplir ses devoirs de religieux, et il serait probablement un jour un des premiers supérieurs de la congrégation.

Après ses études, on l'envoya à Saint-Augustin de Limoges pour y être zélateur, et ensuite prieur claustral sous dom Marc Bastide qui trouva en lui un homme selon son cœur, sur lequel il se reposa entièrement du spirituel et du temporel du monastère, à cause d'une maladie qui lui dura deux ans. Pendant ce temps, dom Mommole montra tant de sagesse dans sa conduite

---

(1) Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 780.
(2) Id., 316 et s.
(3) Bibl. Nat. F. F. 19622.
(4) Bibl. Nat. F. F. 17671.
(5) Dom George Anselme Gucheman, originaire du diocèse de Besançon, profès de N. D. de Faverney (14 oct. 1625), mourut à Marmoutier, le 17 février 1662, âgé de 74 ans.

Digitized by Google

qu'en 1647 il devint prieur de Solignac et directeur des jeunes profès qu'il avait élevés à Saint-Augustin.

En 1648, au chapitre général tenu à Vendôme, on le nomma prieur de Saint-Rémi de Reims et en même temps maître des novices. Mais il arriva, sur ces entrefaites, que l'union de la congrégation de Saint-Maur avec celle de Cluny ayant été dissoute, en 1645, il devait retourner au lieu de sa profession. Dom Mommole obtint du pape un bref de translation en date du 15 mai 1648, et présenta en conséquence sa requête au P. Général, renouvela sa profession entre ses mains et publiquement. On l'envoya alors à Reims, où il fut six ans prieur. En ce temps-là, la France était agitée par les guerres civiles, et les ennemis du roi étant proche de Reims, dom Mommole remarqua que plusieurs de ses sujets balançaient dans la fidélité qu'ils devaient à leur prince et à l'état. Il monta donc en chaire, devant une grande assemblée de peuple, et parla avec beaucoup de force et d'éloquence sur la fidélité due au monarque et pour les y porter plus efficacement il fit donner de grandes aumônes aux pauvres, et par un travail infatigable de jour et de nuit, il faisait la ronde autour de l'abbaye de crainte d'une surprise, encourageant les sentinelles à bien faire leur devoir.

Au chapitre général de 1654 il fut nommé prieur de Jumièges. Il fut en même temps père-maître des novices. Dieu lui avait donné, en effet, le discernement des esprits et un grand talent pour bien élever la jeunesse. On a su, par les domestiques, que les dimanches et les fêtes, après avoir joint nos confrères pour la récréation, il allait à la cuisine laver la vaisselle avec les valets et n'en sortait pas que tout fût nettoyé.

En 1660, il fut fait abbé de Saint-Allyre de Clermont. Il y eut en même temps la direction des jeunes profès. Dès lors, il se trouva partout à leur tête, les animant par ses actions autant que par ses paroles. Les personnes les plus distinguées de Clermont étant venues le voir le trouvèrent souvent en habits de travail ou balayant le monastère. Il aida les pères jésuites qui fondaient un nouvel établissement dans la ville de Clermont; il les reçut charitablement, garda leurs meubles dans son abbaye jusqu'à ce qu'ils fussent paisibles possesseurs du collège.

Après trois ans de supériorité à Saint-Allyre, dom Mommole fut fait visiteur dans trois provinces de suite, maintenant partout le bon ordre et la régularité, confirmant les bons religieux dans le bien, et amenant les autres, par la douceur, à la pratique du devoir. Etant visiteur de Chezal-Benoit, il fit paraître son détachement pour ses parents, en n'allant jamais les voir à Saintes, malgré les prières de son oncle, receveur dans cette ville, et de plusieurs autres personnes considérables qui, de là, venaient lui rendre visite à Saint-Jean d'Angély.

Après avoir ainsi gouverné les provinces de Toulouse, de France et de Chezal-Benoit, il fut élu prieur de Saint-Denys, et trois ans après, assistant du R. P. dom Vincent Marsolles, puis prieur de Saint-Denys six années après.

Digitized by Google

En ce temps-là, le roy envoya à Corbie un exempt de ses gardes pour se saisir de dom Gabriel Gerberon qu'on accusait d'être l'auteur de quelques libelles contre les évêques. Mais ce père, ayant eu vent de l'affaire, prit la fuite et se retira en Hollande. La cour fut extrêmement irritée de ce départ, et croyant que le P. prieur y avait une part, elle renvoya le même exempt pour se saisir de sa personne. Mais on trouva que lui aussi avait pris la fuite, ce qui irrita encore davantage la cour. Dans une circonstance si fâcheuse, les supérieurs crurent qu'il fallait envoyer à Corbie un homme d'autorité pour informer contre le P. Gerberon. On jeta les yeux sur dom Mommole, alors prieur de Saint-Denys, ce qui agréa fort à la cour. Il se soumit à cet ordre, tout en prévoyant bien l'embarras où on le jetait. Dom Mommole se rendit donc à Corbie, déclara à la communauté sa commission et fit ses informations, avec toute l'exactitude possible, et envoya son procès-verbal en cour. On n'y trouva rien d'accablant pour le sous-prieur, ce qui ne fit pas plaisir au ministre, et quand dom Mommole retourna le voir à Paris, lui rendre compte de sa mission, il le reçut fort mal et le traita comme un homme qui aurait voulu favoriser dom Gabriel Gerberon. Dom Mommole lui répondit, avec sa droiture et sa fermeté ordinaires, qu'il avait fait son devoir et défiait les plus habiles praticiens du royaume de trouver à redire à son procès-verbal.

La congrégation était alors sans général, dom Vincent Marsolles étant mort le 5 septembre 1681. La diète se tint à Saint-Germain des Prés l'année suivante. Les visiteurs et les assistants, étant assemblés, commencèrent par élire un neuvième définiteur pour procéder avec eux à l'élection du général. Dom Mommole fut élu et on l'envoya quérir à Saint-Denys. Tous jetaient les yeux sur lui pour en faire le général ; mais il fut le premier à déclarer que, dans les embarras que traversait la congrégation, il fallait en choisir un autre. Dom Benoit Brachet fut élu, et peu après on lui envoya une lettre de cachet qui lui ordonnait de déposer dom Mommole Geoffroy et quelques autres supérieurs. Le général en fut fort affligé, ainsi que toute la diète qui dura assez longtemps, et garda un grand silence sur les ordres du roy. Cependant un bruit vague s'en répandit à Saint-Denys, au point que dom Mommole, voyant l'inquiétude de ses religieux, leur dit en pleine assemblée : « Je vois bien, mes pères et chers confrères, que vous êtes peinés de mon sort ; mais ne soyez pas inquiets. Les supérieurs ont ordre de me déposer, que cela ne vous fasse pas de peine. Je tâcherai dorénavant de vous montrer, par mes actions, ce que je vous ai enseigné dans mes paroles. » Aux lettres envoyées par les premiers supérieurs de la congrégation, pour témoigner le déplaisir qu'ils avaient de sa disgrâce, il répondit qu'il la comptait comme une des plus grandes grâces que Dieu lui ait faites, et que jamais il n'avait été plus content.

Oubliant tout ce qu'il avait été, il fut si soumis, si obéissant

Digitized by Google

à son supérieur qu'on aurait cru à le voir que jamais il n'avait été en charge. Lorsqu'il venait en récréation, il ne voulait pas se joindre à une bande qu'il n'en eût demandé permission au plus ancien. Il faisait à son tour les offices d'hebdomadier, de lecteur, de serviteur de table, ne se croyant pas dispensé par son âge avancé de ces offices assez pénibles à Saint-Denys. Jamais il ne manquait au travail manuel, prenant un plaisir tout particulier à faire l'office d'humilité, balayant les lieux communs et nettoyant les vases. Les veilles de grandes fêtes, il ne manquait jamais de faire des pénitences extraordinaires au réfectoire : baiser les pieds des religieux, demander pardon publiquement, faire des abstinences particulières, et autres pénitences qu'il demandait à son supérieur avec une humilité de novice.

Durant les deux ou trois ans qu'il survécut à sa déposition, il ne sortit que deux fois du monastère, l'une pour rendre visite aux Pères Récollets, l'autre pour voir un curé au lit de mort qui désirait son assistance. Il demeurait toujours dans sa cellule à s'occuper de Dieu seul. Il ne parlait jamais le matin qu'après avoir dit sa messe et répondait par signe si par hasard on l'interrogeait. Son respect pour le silence était tel qu'il aurait souhaité, disait-il, qu'on eût conservé les premières pratiques de la congrégation, c'est-à-dire qu'on ne conversât ensemble que les dimanches et les fêtes et qu'on ne causât point du tout l'avent et le carême, et qu'on n'ouvrît la bouche que pour louer Dieu.

Il raccommodait lui-même ses habits, même étant supérieur. Etant visiteur, un de ses religieux le trouva dans cette humble occupation et lui rappela qu'il y avait un tailleur dans la maison ; dom Mommole répondit qu'il croirait manquer à la pauvreté en agissant autrement.

Jamais il ne parlait aux femmes que par nécessité et très brièvement, avec la dernière circonspection. Il ne pouvait souffrir qu'on touchât la moindre partie du corps nue et il s'était entendu avec un religieux : le premier des deux qui mourrait ensevelirait l'autre sans faire paraître aucune partie de son corps, et sans le toucher autant que possible.

Durant le carême de 1686, il fit une retraite extraordinaire que suivirent plusieurs défaillances. A pâques, étant au sermon, il fut saisi d'une telle oppression d'estomac qu'il fut obligé d'aller à l'infirmerie. Les remèdes qu'on lui donna lui procurèrent quelque soulagement et aussitôt il retourna suivre les exercices de communauté. Le vendredi suivant 19 avril, une oppression plus violente l'accabla, accompagnée d'un rhumatisme sur les épaules. On le ramena à l'infirmerie, mais il garda l'abstinence jusqu'à ce que la fièvre l'obligeât à prendre des bouillons. Il est à remarquer que dans toutes ses maladies on n'a jamais pu lui persuader de manger de la viande plus de huit jours ; il trouvait toujours pour cela de belles raisons qui contentaient les supérieurs.

Digitized by Google

Il continua à dire la sainte messe chaque jour ; on voulut l'en empêcher le jour de saint Marc à cause de sa faiblesse ; mais il fit tant d'instances, assurant que ce serait la dernière qu'il dirait, qu'on finit par céder. L'oppression augmentant, on lui annonça que sa maladie était mortelle. Il s'écria alors : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus.* » Il demanda le Saint-Viatique, fit une exhortation pathétique à la communauté. Pas un mouvement d'impatience dans ses douleurs ne fit paraître son naturel vif et bouillant.

Le 1er mai, la communauté alla en procession à Montmartre. Le R. P. visiteur resta au monastère avec quelques uns des anciens pères. A l'issue des vêpres, le malade, se trouvant plus mal, demanda l'extrême-onction, et il expira doucement à la dernière des onctions. C'était en 1686.

Il avait écrit après sa déposition un volume sur ce qu'il avait remarqué d'édifiant dans nos confrères qu'il avait connus.

—

V

DEUX THÈSES SAINTONGEAISES

I

LA CÉDULE HYPOTHÉCAIRE ET LE CRÉDIT AGRICOLE FONCIER (1)

C'est le sujet d'une thèse que notre confrère, M. Armand Simard, docteur en droit, avocat à Cognac, a brillamment soutenue le 21 décembre 1900, devant l'université de Bordeaux.

L'auteur y traite d'une question très débattue depuis une quinzaine d'années et dont la solution intéresse au plus haut point notre agriculture nationale. C'est un des rares mérites de ce travail, en effet, qu'il soit écrit, non pas à un point de vue purement spéculatif, mais aussi dans un interêt pratique. L'auteur est justement ému de la crise dont souffrent nos populations rurales, auxquelles il a voué le culte que gardent tous ceux qui ont grandi au milieu d'elles, et il cherche le moyen de l'atténuer par une législation meilleure. Il se rend très bien compte que la prospérité générale de notre pays dépend de la question agraire. « Il est indéniable, écrit-il, que les races fortes sont des races de paysans vivant au grand air salubre, habitués aux efforts physiques, ignorants des vices déprimants et des passions malsaines. L'air étouffant des villes atrophie les muscles, creuse la poitrine et annihile l'énergie vitale. La véritable race sociale est la population terrienne. »

(1) *De la cédule hypothécaire et du crédit agricole foncier.* Thèse pour le doctorat soutenue devant la faculté de droit de Bordeaux, le 21 décembre 1900, par Armand Simard, avocat à la cour d'appel de Bordeaux. Angoulême, impr. L Coquemard, 1900, in-8°, 227 pages.

Digitized by Google

Il pense qu'on pourrait rendre à l'agriculture tout son essor, en lui ramenant, par l'organisation du « crédit agricole foncier », les capitaux qui se sont éloignés d'elle au cours du dernier siècle et dont elle a besoin au même titre que le commerce et que l'industrie. « Les malheurs publics, les infortunes particulières, un cyclone qui passe, un orage qui éclate, une gelée qui s'abat, en un mot, les calamités inhérentes aux existences laborieuses ruinent, chaque année, un grand nombre de petits propriétaires. Désarmés devant le malheur, sans ressources et sans crédit, impuissants à se préparer des lendemains meilleurs, poussés par l'illusion de l'existence dorée des villes, ils quittent la terre marâtre qui ne les nourrit plus; ils s'engouffrent dans les usines, et alors les fermes sont abandonnées et les champs restent incultes. Il suffit de parcourir nos campagnes pour s'apercevoir de leur désertion que, du reste, les statistiques s'accordent à constater. La Charente perdant 4,023 habitants, Angoulême en gagne 1,378. La Charente-Inférieure perdant 2,747 habitants, Rochefort en gagne 1,058. »

Le « crédit agricole foncier », à la différence du « crédit foncier » tout court, organisé pour les améliorations importantes qui transforment le sol et lui donnent une plus-value considérable, aurait pour objet de procurer aux agriculteurs « les fonds de roulement destinés à couvrir les frais de l'exploitation courante ». Il permettrait l'emploi des engrais chimiques, l'application des procédés nouveaux de culture, etc... Ce crédit n'existe pas en France. La loi de 1884, qui a créé les syndicats agricoles, les mutualités, a bien favorisé le développement d'une sorte de crédit agricole; mais il est fait à la personne, non au sol; il n'offre pas aux capitaux toute la sécurité désirable. M. Simard voudrait qu'on organisât un crédit agricole ayant le sol pour base.

Il préconise dans ce but une réforme générale de notre système hypothécaire qui a le double défaut d'offrir aux capitaux une sécurité relative et de manquer de souplesse. En effet, notre code organise des hypothèques occultes, celles des mineurs, des femmes mariées, qui sont un véritable danger pour les créanciers hypothécaires ordinaires, et de plus, par la façon dont il règle les inscriptions, il laisse de nombreuses erreurs possibles. On sait en effet que l'inscription est faite, non pas au nom de l'immeuble grevé, mais au nom du propriétaire, ce qui rend les confusions plus faciles et que les registres de nos conservateurs d'hypothèques ne donnent pas des renseignements complets sur la transmission des biens. D'autre part — et c'est là le principal défaut — la cession des créances hypothécaires est difficile et coûteuse, ce qui explique qu'avec une sécurité moins grande, on leur préfère les valeurs mobilières qui offrent l'immense avantage d'une circulation rapide.

M. Simard propose de remédier à ce double inconvénient par la rédaction d'un livre foncier où l'histoire de chaque parcelle serait consignée, et par la délivrance de titres munis de cédules

Digitized by Google

contenant affectation hypothécaire pour une valeur déterminée qui ne pourrait jamais dépasser la valeur de l'immeuble. Le propriétaire qui voudrait emprunter remettrait en gage une cédule, titre cessible comme la lettre de change des commerçants par voie d'endossement. Le prêteur trouverait ainsi des renseignements précis et complets supprimant tout aléa, et la facilité, quand il aurait besoin de son capital, de le récupérer en négociant la cédule.

A ce système on a fait depuis longtemps des objections que l'auteur s'attache à réfuter. On a dit d'une part que la constitution d'un livre foncier entrainerait la réfection du cadastre, opération des plus dispendieuses ; et d'autre part, que la mobilisation des créances hypothécaires conduirait trop facilement à la mobilisation du sol, ce qui serait un véritable danger social. M. Simard répond à la première objection que la dépense ne serait pas hors de proportion avec le résultat, et à la deuxième qu'il ne faut pas confondre la mobilisation du sol, qui serait un mal, avec la mobilisation du titre qui, permettant l'exploitation plus lucrative du sol, y attacherait davantage le propriétaire. « La cédule, écrit-il, moyen de crédit foncier puissant, amènera le développement rationnel de la petite propriété, lui fera gagner en profondeur, au point de vue de la culture du sol, ce qu'elle ne peut gagner en étendue. Or, pour toutes sortes de raisons, nous devons encourager la petite propriété : notre grandeur nationale en dépend, nous ajouterons aussi notre sagesse politique. » Tout en reconnaissant la valeur de cet argument, nous voudrions que la délivrance de la cédule ne fût possible que pour une part très petite de la valeur de l'immeuble, suffisante pourtant pour assurer le « crédit agricole foncier » non le « crédit foncier » par surcroit, comme semble le souhaiter, peut-être à son insu, M. Simard, parce que nous croirions, avec M. Bisson, cité par l'auteur, qu'il serait dangereux d'habituer le paysan à ne voir, dans la « richesse sacrée » qu'est son patrimoine « que l'équivalent d'une somme d'argent, au lieu de l'envisager sous son aspect moral comme élément de conservation sociale. » M. Simard prouve enfin, — et c'est la grosse partie de son travail — par l'étude des législations étrangères (bon foncier prussien, « handfesten » de Brême, Act Torrens, etc.) que le système de législation qu'il défend n'est point une simple utopie, et qu'en l'empruntant aux peuples voisins, nous ne ferions que ramener par un détour une conception qui nous est propre, parce qu'elle se trouve, pour la première fois, dans une loi de courte durée, mais de pensée profonde, la loi du 9 messidor de l'an III.

Tel est l'objet de cette intéressante étude, très agréablement écrite, que tous ceux que préoccupent les questions touchant à notre agriculture liront avec profit — et avec plaisir.

ANGEL SABOURDIN.

Digitized by Google

II

TABELLIONS ET TABELLIONAT

La thèse que vient de subir avec succès notre jeune compatriote d'Annepont, M. Maurice Tardy, devant la faculté de droit de Bordeaux, a pour titre *les Tabellions romains depuis leur origine jusqu'au X^e^ siècle* (Angoulême, Coquemard, 1901, in-8°, 178 pages).

Rien de plus fausse, l'idée que l'on se fait d'ordinaire du *Tabellion romain*. Par une sorte de tradition nous venant du moyen âge, on lui accorde volontiers les qualités et les prérogatives de nos notaires français. Combien de personnes encore aujourd'hui n'appellent-ils pas nos officiers ministériels des *tabellions*? Il serait intéressant de rechercher les origines d'une semblable confusion. A défaut de meilleures raisons, on peut en trouver une dans la connaissance très peu précise que nous avons du *tabellionat*. Comme le fait très justement remarquer M. Tardy dans son introduction, « pas un seul auteur ne lui a consacré une étude suffisamment attentive et fouillée ; les anciens jurisconsultes, comme Cujas et Godefroy, dans leurs commentaires, nous ont laissé sur la matière quelques notes et observations judicieuses et fortement documentées. Quant aux modernes, les uns s'en occupent seulement d'une façon accidentelle dans une préface hâtive, une page de leur cours, une annotation au bas d'un texte célèbre... » Aussi devons-nous féliciter notre auteur d'avoir essayé de démêler cette matière si complexe, d'avoir essayé de la présenter dans un tableau clair et méthodique.

Le travail comprend trois parties: la première est une explication aussi nette que le permettait l'état actuel des sources du caractère des tabellions, de leur organisation, de leur réglementation. Ce sont des écrivains publics dont la fonction consiste à rédiger la plupart des actes juridiques intéressant les particuliers. Leur ministère est important, tant à cause de leur science juridique et de l'habileté professionnelle qu'ils possèdent qu'à cause de l'autorité considérable du témoignage qu'ils peuvent apporter en justice au cas où l'acte qu'ils ont rédigé viendrait à être contesté. Car à la différence de nos notaires actuels, et là est la différence fondamentale, ils ne confèrent pas à l'acte par eux reçu le caractère d'authenticité. Aussi un plaideur peu scrupuleux peut-il arguer de faux une convention reçue par un tabellion, et il faut alors établir en justice la réalité du contrat. Au contraire il s'attache, on le sait, une présomption de sincérité aux actes reçus par nos notaires, et l'on ne peut attaquer dans ces actes les énonciations émanant d'eux que par la procédure dite d'inscription de faux, la « procédure la plus périlleuse qui soit au monde », nous disait autrefois notre professeur de procédure

Digitized by Google

civile. Sur ce point par conséquent les actes de nos notaires ont une supériorité marquée sur ceux des tabellions. Dans la pratique, il est vrai, le témoignage précis du tabellion permettait de résoudre facilement les procès, mais s'il venait à mourir ou à changer de résidence, la difficulté restait entière.

La deuxième partie de la thèse de M. Tardy est consacrée aux formalités des actes reçus par les tabellions, aux moyens employés pour les vérifier et pour leur conférer l'authenticité qu'ils n'avaient pas naturellement. La troisième, enfin, contient le complément naturel de l'étude, c'est-à-dire un examen de la législation postérieure à Justinien jusqu'au règne de Léon VI le philosophe.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails techniques qu'il nous donne sur ces deux parties-là. Elles contiennent pourtant de bien intéressants renseignements sur le mode de recrutement des tabellions, leur nomination, le conseil de discipline auquel, tout comme nos officiers ministériels actuels, ils étaient soumis. Nous pensons en avoir dit assez sur cet ouvrage pour donner l'envie de le lire, surtout à ceux que cette question, à un titre ou à un autre, peut intéresser particulièrement.

MAURICE BURES.

BIBLIOTHÈQUE SAINTONGEAISE

III

AUGUSTE GAUD

L'âme des champs (Voir XXI, page 287).

J'invite aujourd'hui les Saintongeais amis des bonnes lettres à faire une petite place dans leur bibliothèque au poète Auguste Gaud et à son dernier volume de poésies, l'*Ame des champs*.

Lorsqu'en effet la fédération régionaliste aura réussi à réaliser son programme et à « décongestionner la France », comme dit mon collègue Charles Brun, en la divisant en régions assez étendues pour avoir un centre, des organes, une vie véritable, il est bien sûr que c'est au Poitou que la Saintonge sera rattachée. La Gironde nous fait barrière au sud, et Bordeaux n'est point notre métropole.

D'ailleurs, un poète qui est né à Javarzay, sur la route de Niort à Ruffec, c'est-à-dire aux confins de la Saintonge et de l'Angoumois, et à un kilomètre à peu près de la source de la Boutonne, est un voisin aussi proche que possible.

Ce poète a une histoire, comme chacun a la sienne, surtout ceux qui ont été artisans avant d'être littérateurs ; et lui, il a été apprenti confiseur à Niort, et puis fabricant de chaussures à Chef-Boutonne, au moins jusqu'à 25 ans, jusqu'à ce qu'il se soit

Digitized by Google

mis à fonder des revues éphémères, et à publier des volumes qui ne furent pas très lus.

Au Congrès d'ethnographie et d'art populaire qui se tint à Niort en 1896, et qui a vraiment fait quelque chose en ce coin de France pour la restauration de la vie provinciale, il fut mis en lumière, et après André Theuriet, avec les Gustave Boucher, les Constant Roy, les Boissonnade, il y alla de deux conférences, où il s'est un peu raconté.

Un peu, pas assez, à mon gré. Dans la description qu'il faisait de son village natal et de sa vallée, des paysans à blouse bleue et des femmes à petite coiffe de dentelle, qui l'habitent, dans l'évocation de ceux qu'il avait connus jadis, la grand'mère Toinon, l'oncle Jean, joyeux compagnon du tour de France, la tante Suzette, bonne fileuse de chanvre, le curé qui fit faire la première communion, et le vieux grenadier d'Austerlitz, le « père Cosaque », dans le rappel de ses propres impressions d'enfance, on sentait trop de toilette littéraire, trop de réminiscences de Chateaubriand, de Lamartine ou d'autres moins grands. C'étaient des variations fleuries sur les nuits de printemps, avec les rossignols « qui se pâment d'amour », et le vieux manoir « où l'on croit entendre des sanglots dans le silence », des promenades au cimetière, avec l'enterrement de la petite amie Rosette, et des méditations romantiques sur le mystère de la mort, et des angoisses douloureuses : « Je m'arrêtais exténué, la respiration haletante... Je demeurais anéanti, sans pouvoir m'éloigner de ce lieu funèbre... », ou encore, au matin, tout comme à Combourg, des « tintements funèbres de glas qui donnaient le frisson... »

Trop de déjà vu là-dedans, trop de sentiments factices, trop de phrases de convention... Puisque aussi bien le critique a sans doute pour double fonction et d'expliquer avec bienveillance l'œuvre au public et d'expliquer sincèrement l'auteur à lui-même, je le dirai avec franchise : il apparaissait que pour avoir trop lu, ce bon petit poète de Chef-Boutonne n'avait pas encore dégagé sa personnalité des langes, ou bien qu'il la laissait se noyer sous les souvenirs de ses auteurs.

De là le conseil que lui donnaient et Theuriet et son ami Gaston Deschamps, qui est aussi du pays mellois : « Tournez-vous vers la poésie populaire, que vous pouvez, vous qui avez eu la chance de naître et de grandir dans un village, puiser aux sources pures... »

Or, il y a deux moyens de suivre ce conseil,

Le premier, c'est de recueillir la poésie du pays, telle qu'elle est éparse dans les chansons anonymes, les noëls, les rondes, et aussi dans les légendes, les traditions, même dans les fêtes et les rites locaux.

M. Gaud a commencé, dans *Ma grand'mère Toinon*, ce travail d'abeille qu'on ne saurait trop louer. Et s'il ne l'a pas fait avec la sûre méthode d'un chartiste, il l'a fait avec une sympathie qui vaut, à bien des égards, et parce qu'elle est plus conta-

Digitized by Google

gieuse, mieux que l'érudition. N'est-ce pas que ce noël est amusant, où les gens de tout le pays défilent pour apporter ce qu'ils ont de meilleur à l'Enfant-Dieu :

Les pastoureaux de Thouard, nau, nau !
Qui avaient la renoumée
D'être de vaillants soudards,
N'aviant ren qu'une épée,
Qui était si fort rouillée
Qu'o l'eut fallut une année
Per la tirer daux foureau, nau, nau, nau !

Niort, les Sables, Marans, nau, nau !
Fontenay et La Rochelle,
Chargés tertous de présents
Per donnai à la pucelle,
Daux ribans et daux dentelles,
Qu'o fallut une haridelle
Per portai tous leu fardeaux, nau, nau, nau !

Melle, la Mothe et Luçon,
Prévoirant à la mangeaille,
Se garnirant de faisans,
De pigeons et de poulailles.
Saintes et Saint-Jean d'Angély,
Chef-Boutonne et Angoulême,
Apportirant de la crème
La valeur d'un plein jedeau, nau, nau, nau !...

Et il y en a comme cela bien d'autres, et des chansons de labour, et des rondes, que M. Gaud a dites en des soirées organisées exprès à Niort, à Fontenay, à Civray, à Melle, à La Mothe, à Saint-Maixent, à Aunay — et qu'il pourrait aussi bien dire un soir chez nous. Et cela, je le répète, est excellent.

Un second moyen de réveiller cette Belle au Bois dormant qu'est la Province, et de lui rendre l'amour et l'orgueil d'elle-même, c'est de se faire auteur pour son propre compte... « Et moi aussi, je suis poète ! »

M. Gaud a déjà publié trois volumes de vers, *Les chansons d'un rustre*, *Au pays natal*, *Rimes à ma payse*, dont les titres disent heureusement qu'il n'a point renié ses origines, et qu'il prétend au contraire demeurer l'homme et le poète du terroir.

L'*Ame des champs*, qu'il nous donne aujourd'hui, se montre encore fidèle à l'inspiration rustique et à l'amour du clocher. Voilà qui est exemplaire.

Paysans de chez nous, c'est pour vous que j'écris
Ces vers où j'ai voulu mettre un peu de votre âme,
J'ignore les chansons que l'on chante à Paris...

Il ne l'ignore point autant qu'il le dit, autant que je le voudrais. Mais c'est façon de faire entendre à quoi ses préférences vont.

Elles vont à *la terre poitevine*, au pays des « manoirs construits par Mélusine », et des cours d'eau, « Sèvre émeraudine,

Digitized by Google

Autise ou Boutonne, clapotant sous les saules. » O Terre du Poitou, s'écrie-t-il, j'admire tes cités,

Poitiers où vint prier la reine Radegonde,
Lusignan dont les fils parcoururent le monde,
Et Fontenay-le-Comte où vécut Rabelais.
. . . . . .

J'aime tes pâtres roux et tes vieilles bergères,
Qui, la quenouille en main, à travers les fougères,
Dans la lande s'en vont marchant à petits pas...

J'aime tes mendiants, grands mangeurs de fouace,
Qui vont de ferme en ferme en portant leur besace...

J'aime tes anciens bourgs où se tiennent les foires,
Et l'auberge rustique avec ses poutres noires,
Et son enseigne où pend une branche de houx...

O Terre du Poitou ! je connais ton histoire,
Elle reste gravée au fond de ma mémoire,
C'est pourquoi je suis fier d'être l'un de tes fils ;
Et dans l'humble village où le sort m'a fait vivre,
Pour tes bons paysans j'ai composé ce livre ;
Puissent-ils comme moi t'aimer, ô mon pays !

Ces sentiments ont leur noblesse, leur beauté, dont les vers gardent quelque reflet.

Il en va de même chaque fois que le poète ou laisse du fond de son cœur monter ce « quelque chose à dire », qu'un homme de cœur a toujours en lui, ou note directement, simplement, sa vision de choses familières.

Les Pèlebois, par exemple, sont presque vivants, tels qu'il les montre « aux foires de chez nous ».

A La Mothe, pays des mangeurs de fouace,
A Saint-Romans où l'on achète les bœufs roux,
A Melle où l'on conduit les mulets sur la place...
Aux abords du foirail, avec leurs courtes blouses,

Sous leur chapeau de paille ourlé de noir velours,
Les cheveux coupés ras et la face rougeaude,
Automatiquement, taciturnes et lourds,
Ils vont, suivant leurs bœufs, l'allure un peu rustaude...

Çà et là les belles filles brunes « de La Mothe et de Brioux » laissent de même entrevoir « leurs coiffes aux blanches ailes »,

Leurs bonnets aux plis gaufrés,
Arrondis, pointus, carrés,
Avec des rubans moirés...

ou, le dimanche à l'église,

Leurs robes de futaine à trois rangs de velours...

Il y a telle *Pluie d'automne* qui commence très bien : cela est vu, cela est peint, dirait madame de Sévigné. Et il n'est pas rare qu'au début d'une pièce vienne d'abord le trait d'observation personnelle...

Digitized by Google

Le malheur est que trop vite cette faculté d'observation se fatigue, ou se défie d'elle même, ou faute de savoir fixer le site ou l'image, se distrait et s'envole ; et c'est la fantaisie, ou plutôt la mémoire, la mémoire livresque, qui prend sa place et continue le morceau.

Alors — c'est le défaut que je relevais dans Pierre Ardouin, c'est celui où presque tous si facilement tombent ! — on n'a plus que les vocalises habituelles : des paysages pour petites filles, avec des pâquerettes « aux blanches collerettes », sans y manquer ;—des papillons lutins qui tout naturellement appellent près d'eux les grillons, ou s'en vont voltiger sur les sillons, des tourterelles « dont un frisson d'amour fait palpiter les ailes » ;—« des fleurs mignardes aux pétales dentelés », aux chastes corolles, d'azur ou d'or suivant les besoins de la rime, des lys et des roses...« vermeilles » ;—des ruisselets au babil argentin ;— des « oiseaux qui répètent leurs romances » ; — des lilas « qui font des révérences », etc., etc. — et des idylles pour piano... ou guitare : les amants qui s'en vont « *en nombreux cortège*, cueillir bleuets et boutons d'or », ou au contraire, « la main dans la main », respirer l'odeur du jasmin, s'enlacer tendrement « dans l'ombre des charmilles », ou encore (vous savez les deux rimes qui aiment à se becqueter) « pour apaiser leurs fièvres, se poser tout un vol de baisers sur les lèvres... » En vérité je ne reconnais plus mes gars poitevins et mes robustes filles de La Mothe dans ces bergers et bergères de pastorales qui ont, comme il convient, des yeux de « pervenche » et des lèvres de « carmin », la taille fine « comme un bouleau flexible », et les mains blanches. Ces gardeuses de brebis, au lieu du hâle que je leur vois aux champs, ont ici « le teint plus frais que la rose... » ; ce sont madones ou plutôt poupées de roman, brunes aux duos langoureux, et je ne m'étonne pas si à chaque détour de page je les rencontre, ces amoureux et ces amoureuses, « effeuillant les blancs pétales », « rêvant d'amours idéales », roucoulant « à genoux sous les branches », « en extase devant le couchant qui s'embrase », ou « sur le bord de la rivière s'enivrant d'azur, de parfums, de lumière... ».

Non, je ne croirai jamais que ces fadeurs soient proprement melloises, et ce n'est point de son fonds que M. Gaud les a tirées.

J'insisterais moins, s'il n'y avait là un service à rendre aux jeunes, — lui-même est jeune et n'a point dit encore son dernier mot — que de les mettre en garde contre les élégances vaines et de leur persuader de ne point tant se défier d'eux-mêmes, et d'être sincères *avec effort* et originalement simples.

Parler de coiffes blanches est ici de saison. Eh bien ! je rappellerai le joli conte de René Bazin, où un vieux collectionneur d'art a pour servante une jolie fille de la basse Loire, qui porte un chef-d'œuvre de coiffe avec deux ailes ajourées et frisées... « Rien que pour l'amour de ta coiffe, lui disait le vieil amateur, je te donnerai une dot quand tu te marieras... »

Elle se maria, il la dota... Alors elle vint lui faire visite, et

Digitized by Google

elle avait mis sur sa tête un affreux chapeau, qui était « une pyramide bossuée de tulle raide, de fils de fer, et de roses à la douzaine !... »

Nos poètes de clocher font tout justement de même, quand ils laissent là, pour des oripeaux défraichis, la vérité pittoresque toujours neuve, au milieu de laquelle ils vivent et qu'ils n'ont qu'à saisir — oh ! je sais bien que ce n'est pas aisé ! — pour être originaux, pour être vraiment poètes. C'est proprement jeter sa jolie coiffe blanche par-dessus les moulins, et porter sur fil de fer les banales roses à la douzaine...

Mais je ne veux pas finir sur un conseil qui ressemble à un reproche. J'aime bien mieux clore par un compliment.

Or, j'ai dit que le sentiment sincère crevait parfois le style de convention, dans lequel l'auteur depuis quinze ou vingt ans sans doute s'est empêtré, et, éclatant au travers, jetait de beaux accents.

J'ai déjà cité au début quelques couplets à la terre poitevine, où il y a de l'élan, de la flamme. Je ne serais pas en peine de citer d'autres « cris » qui, pour avoir jailli du cœur, nous donnent l'impression d'une poésie *éloquente*. Oui, décidément, M. Gaud a le mouvement plutôt que la couleur, et ce n'est pas quand il cherche l'élégant et le pittoresque qu'il est le meilleur, mais quand il laisse parler l'âme des champs qui est son âme.

Oh ! les bons laboureurs ! à l'ombre des grands bois,
Libres ils ont grandi comme de jeunes chênes ;
Ils n'ont point déserté notre pays mellois,
Et n'ont point cheminé loin des grèves prochaines !

Ils aiment leur maison bâtie au coin d'un champ,
Et leur joli verger où s'alignent les ruches...

Ils aiment les grands blés mouvants, aux nappes d'or,
Et la treille qui grimpe à la muraille grise...
Ils aiment les chansons des vieux aux cheveux blancs,
Qui les suivent parfois aux champs, traînant la jambe,
Et qui, l'hiver venu, chauffent leurs doigts tremblants,
Tout recroquevillés devant l'âtre qui flambe...

Il y avait une belle élévation morale et un vrai amour dans ses apostrophes *au paysan :*

O brave campagnard ! va, redresse ta taille !
Marche dans les sillons, glorieux comme un roi ;
Notre vieux sol natal est ton champ de bataille,
Paysan, je t'admire et blâme qui te raille,
Car, qui donc parmi nous peut se passer de toi ?

. . . . . .

Va, paysan, ta tâche est sainte,
Et tu travailles sans contrainte,
Afin de nous donner du pain ;
Honte à celui qui te méprise,
Tu peux rire de sa bêtise,
Tu seras son maître demain !

Digitized by Google

Certes cela n'a pas la vigueur musculeuse du *Paysan* de Déroulède — auquel c'est pourtant un honneur déjà de faire penser :

Tu dis : « Les travailleurs de terre sont heureux !... »
Je dis, moi : « Pauvres gens, que n'ont-ils pas contre eux !»

— O bon travailleur de la terre !
Je baise ta main tutélaire
Qui me nourrit et me soutient,
Cher va-nu-pieds, je te vénère.
Paysan, paysan mon père,
Merci du pain quotidien.

Si l'expression est moins serrée chez M. Gaud, s'il y a des bavures, le jet a quand même sa force :

Allez, embrassez-vous, sans honte ni mystère !
Faites de beaux enfants pour peupler notre terre,
Comme vous paysans, l'esprit gai, le corps sain !...

Voilà qui est d'une note plus franche, plus virile, que les évocations mélancoliques de Lise ou de Marie-Rose, et les muguets, et les pâquerettes, et les baisers des papillons...

La tendresse, à côté de la force, viendra bien sans romances fades : elle viendra de la douceur du foyer, du sentiment même de la vie simple et honnête :

Car dans notre Poitou j'ai grandi solitaire,
Et je suis comme vous un vrai fils de la terre.
J'eus pour gais compagnons les gars au teint hâlé,
Qui, la faucille au poing, s'en vont couper le blé,
Quand le blond messidor berce les moissons mûres;
Avec eux j'ai battu les buissons pleins de mûres,
Aux ronces des chemins j'ai laissé des lambeaux
De ma chair, et marché pieds nus dans mes sabots.

Il n'est pas besoin d'évoquer toujours les belles de jadis, pour murmurer « *en novembre* » ces vers berceurs, par lesquels je termine :

Pourtant la vie est douce encore au coin de l'âtre,
Lorsqu'au dehors le vent courbe les peupliers;
Dans la chambre bien close aux meubles familiers,
Qu'éclaire faiblement une flamme bleuâtre.

Au tic-tac endormeur de l'horloge pensive,
Dont le timbre enroué sonne l'heure qui fuit,
On écoute vibrer dans la profonde nuit
Le refrain oublié d'une chanson naïve...

Eh ! oui, plus naïve est la chanson, plus elle nous charme ; plus naïve, c'est-à-dire : plus elle est d'un art original, personnel, et plus elle vient d'une âme sincère...

Pour devenir un vrai poète populaire, M. Gaud n'a qu'à ne plus oublier ce principe.

GABRIEL AUDIAT.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 747. — L'usage de couronner des rosières s'est encore conservé dans certaines communes de notre département. On sait avec quel succès et quelle solennité nos voisins du Poitou, à La Mothe Saint-Héraye, célèbrent chaque année, grâce au maire notre compatriote et confrère, M. Eugène Giraudias, et au docteur Pierre Corneille, le mariage des rosières. A Salles-sur-Mer, en Aunis, chaque année on couronne une rosière ; à Nieul-les-Saintes, c'est alternativement une rosière et un *rosier*, pour ne point faire de jaloux. Il doit y en avoir d'autres. Pourrait-on en indiquer l'origine, la forme, le règlement, les cérémonies, les documents ? Voilà un sujet qui devrait tenter quelques-uns de nos collaborateurs.

A.

—

N° 748. — Une feuille imprimée de format petit papier à lettre est ainsi conçue :

« A Saintes, le 25 Mars 1714.

» Monsieur,

» Je vous envoye deux Edits et deux Déclarations du Roy, que vous aurés soin de faire lire, publier et enregistrer, et aurés soin particulièrement de veiller à l'observation de celle qui regarde les Pelerinages et me rendrés compte de tout. Je suis, Monsieur, votre affectionné serviteur. »

On demande à quoi fait allusion cette circulaire.

B.

—

N° 749. — *Chatenet-Laferrière et le général Chabot, commandant à Brescia.* — M. Léonce Grasilier nous communique la lettre suivante dont l'original est au dépôt de la guerre :

« Paris, le 7 Messidor an XIII de la République.

Le conseiller d'Etat, directeur général de l'administration de l'enregistrement et des domaines, à Son Excellence le ministre de la guerre, maréchal de l'Empire,

Monsieur le Maréchal, Jean-Achille Chatenet-Laferrière, fils de feu Joseph et de Marguerite-Suzanne Duvergier, natif de la commune du Pin, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, partit sans aucune qualité, avec son parent, le général Chabot, commandant en Italie, et il y est décédé à Brescia dans les premiers jours de fructidor an X. Pour pouvoir réclamer les droits de cette succession, un extrait en forme de l'acte de décès de ce jeune homme est nécessaire. Je prie Votre Excellence de vouloir bien me le procurer.

J'ai l'honneur de vous saluer. DUCHATEL. »

Digitized by Google

Le ministre répondit qu'il ne pouvait fournir l'acte de décès d'un individu qui n'était pas militaire et invitait à s'adresser directement au général Chabot, commandant à Bergame.

Quelque correspondant de Saint-Jean d'Angély ou d'ailleurs pourrait-il nous donner quelque renseignement de Chatenet-Laferrière, du général Chabot et leurs liens de parenté ?

X.

—

N° 750. — *Le coteau des Roches à Saintes en janvier 1804.* — Je lis dans une lettre datée de Saintes le 24 janvier 1804 : « Mardi dernier, à une heure et demie du matin, le rocher formant l'extrémité du coteau des Roches, le plus près de la ville, s'écroula dans ses fondements, sans doute minés par de longues pluies, et écrasa cinq maisons, sous les débris desquelles ont péri trois filles de seize à vingt ans. La grand'mère de l'une d'elles échappa par miracle. Cette partie des terres écroulées a baissé de quinze pieds. C'était un spectacle affreux et qui pouvait avoir des suites encore plus déplorables. »

Quelle était la date précise de ce mardi ? Quelle était cette famille ?

A. B.

II. — RÉPONSES

N° 739 : t. XXI, 264, 346. — *La chanson de la bique.*

Pendant que nous répondions dans notre livraison de septembre à la question posée dans celle de juillet sur la *Chanson de la bique*, patois saintongeais et poitevin, l'*Intermédiaire nantais* du *Petit Phare* s'occupait aussi du même sujet, et le 1er septembre insérait de son côté un texte « qui se chantait dans une commune de l'arrondissement de Chateaubriand, il y a quelque vingt ans. »

Il était une bique
Qui allait toujours pétant ;
Ell' faisait la malade
De peur d'aller aux champs.

Ell' n'était point malade
Dans les choux à Durand
— Babinotant de la goule
Et grignotant des dents. —

All en a mangé un
Qui valait ben cent francs,
Et un brin de porée
Qui en valait ben autant.

L'ont appelé à Rennes,
A Rennes au parlement ;
A retroussé sa queue,
S'est assis sur un banc ;

A fait un p.. au juge,
Une v... au président
Et un boisseau de crottes
Pour payer les sergents.

Et vlà la récompense
Des choux à Jean Durand.

Une autre version est transcrite dans le numéro du 9 septembre. « Elle se chantait autrefois, ajoute M. V. D., dans le sud de notre département et dans le nord de la Vendée, avec de légères variantes suivant la localité ; le refrain était généralement celui-ci :

Digitized by Google

Al a de l'entende, ma chèvre,
Al a de l'entendement. »

et aussi cet autre que nous connaissons déjà :

A babinotait de la goule
A gringuenassait daux dents.

Le texte est, à peu de chose près, celui de la *Revue :*

Chez nous i avons in'chèvre
Qui a d' l'entendement.
Ol i prit une envie
D'aller voir ses parents.

Per le champ à Durand
Ol i fallit passer ;
Al i broutit in'ente
Qui valait cinq cents francs,

Un carré de porée
Qu'en valait ben autant.
La chèvre fut assignée
Par quatre vingt sergents ;

Mais a fut la plus fine ;
A fut au parlement,
A vut un livre ouvert,
A regardit dedans,

Avut que son procès
N'érait point en mendrant.
A fit un pet aux juges,
Un autre au président,
Un plein panier de crottes
Per tertous les sergents.

Nous remercions M. Dorte, secrétaire de la société archéologique de Nantes. qui a bien voulu nous transmettre ces deux morceaux.

A.

—

N° 670 : t. XIX, p. 42 ; XX, 436 ; XXI, 264, 339. — *La verve à Dieu.*

Les fragments suivants ont été recueillis à Beauvais-sur-Matha :

La verve à Dieu, la verve à nous,
Qui a fait le jour, qui a fait la nuit,
De sa main blanche.
Trois p'tits bordons, *Filio David.*
Ouvrez les portes du paradis.
— Elles sont ouvertes d'hier à midi.
— Qui les a ouvertes ? — Notre Seigneur Jésus-Christ.
— Où est-il ?
— Il est là-bas qui appelle les bonnes âmes à Lui.
— Où les envoie-t-il ?
— Dans le Paradis.
Dans le paradis, y a-t-une planche
Qui n'est ni p'tite ni grande.
Ceux qui sauront la verve à Dieu passeront ;
Ceux qui ne la sauront pas resteront,
Crieront, pleureront :
Père et mère,
Sœurs et frères,
Qu'ai-je fait en mon temps ?
— Il n'est plus temps de se repenti,
Quand l'âme du corps est partie.

Digitized by Google

Autre variante

La verve à Dieu qui a fait la nuit,
Qui a fait le jour,
S'est assis sur ses trois bourdons.
Venez faire seul pour nous
Comme avons fait seul pour vous.
Fier d'avril (Fils de David) ouvrez les portes du paradis.
— A sont ouvertes d'hier à midi. —
— Qui les a-t-ouvertes ?
— Jésus-Christ.
— Vour est-y ?
Il est en champ fleuri.—
— Que fait-y ?
Il appelle les bonnes anges (gens) à Lui.
— Vour les envoie-t-y ?
— Dans le paradis.
Une p'tite pierre blanche,
Qui n'est ni p'tite, ni grande.
Tiellés-là qui savont la verve à Dieu la passeront,
Tiellés-là qui la savont pas
Au bout de la p'tite planche resteront ;
Et ils hucheront trois fois : Omnipotent !
Qu'ai-j'y fait en mon temps,
De l'avoir pas apprise ?
Petits et grands,
N'est pu temps de se repenti,
Quand le corps et l'âme sont partis.

*
* *

L'ange Gabriel,
Descendu du ciel,
Demande à Marie :
« Marie, dormez-vous ? »
— Non, je ne dors ni ne veille,
Je songe à mon petit enfant Jésus.
L'avez-vous vu ?
— Oui, je l'ai vu sur l'arbre de la croix,
Les pieds cloués, les mains jointes,
Une petite couronne d'épines sur la tête. » —
Tous ceux qui diront cette petite prière,
Trois fois le soir et trois fois le matin,
Ne verront jamais les flammes de l'enfer.

*
* *

Marie, Madeleine,
La Quarantaine,
Trois dames, trois vierges,
Ont arrêté m'sieu de Saint-Jean:
D'où venez-vous, m'sieu de Saint-Jean ?
— « Je viens du salut.
— Avez-vous vu mon fils Jésus ? —
— Oui, bonne dame, je l'ai vu,
Les pieds pendants,
Les mains clouant,

Digitized by Google

Une couronne d'épines sur la tête.
Si je m'endors,
Prenez mon corps ;
Si je trépasse,
Ayez pitié de mon âme.

L'abbé Braud, *curé de Laleu.*

*
* *

Nouveau fragment de la *Viadieu*, trouvé à Plassac :

Marie Magdelaine,
La Quarantaine.
Trois Vierges,
Trois Dames.
Avez-vous vu
Mon enfant Jésus ?
— Oui, je l'ai vu
Dans l'arbre de la croix,
Ses pieds pendants,
Ses mains joignants,
Sa couronne sur sa tête.
Vous lui direz
Trois fois le matin,
Trois fois le soir ;
Et vous ne verrez jamais
La flamme de l'enfer.

Prière recueillie à Plassac, analogue à celle qui a été citée par M. Eugène Réveillaud (t. xxi, p. 343), sous le titre de *Patenôtre*, entr'acte des *Misérables*, de Victor Hugo :

LE PETIT CREDO

Qui le sait, qui le dit ?
Je le sais, je le dirai,
Paradis je gagnerai.
Cinq anges en mon lit :
Deux aux pieds,
Deux au chevet,
Le Seigneur qui est dans le mitan
Avec ses petits Innocents.
Il me dit :
Je me levisse,
Je me couchisse,
Point peur j'ayisse.
J'appellisse le bon Dieu, mon père,
La sainte bonne vierge Marie, ma mère,
Mes Anges, mes sœurs,
Le bon paradis, mes frères.

Une erreur typographique a fait faire à M. Eugène Réveilland des dépenses inutiles d'étymologie : *Chuamenit* pour *Chaumenit*. Il suffit de rétablir *chaumenit*, parfaitement connu en Saintonge, pour faire comprendre le texte et mettre en garde contre des interprétations trop hâtives.

E. Guionneau, *curé de Plassac.*

—

N° 743 : t. xxi, p. 410. — *M^lle de Bonneuil et le comte Regnault de Saint-Jean d'Angély.*

Le *Bulletin héraldique de France* d'avril 1900, dans sa série des maréchaux de France, résume la vie d'Auguste-Mi-

Digitized by Google

chel-Etienne, comte Regnault de Saint-Jean d'Angély, né à Paris, le 29 juillet 1794, mort à Nice le 1er février 1870, créé maréchal de France le 5 juin 1859, le jour de la bataille de Magenta en même temps que Mac-Mahon. Le *Bulletin héraldique* nous donne quelques lignes de filiation, où se trouve un mot de réponse à la question posée. Quoique insuffisant, incomplet, nous le donnons en attendant mieux. Le maréchal Regnault était fils de Michel-Louis-Etienne, né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1760, comte de l'empire par lettres patentes du 22 avril 1808, avocat au parlement et lieutenant de la prévôté de la marine à Rochefort en 1789, député du tiers aux états généraux, conseiller d'état en 1800, député de la Charente en 1815, membre de l'académie française, décédé à Paris en 1819. Ce fils d'Etienne-Claude Regnault, avocat, bailli du comté de Saint-Fargeau, et de Madeleine-Allenet, de Saint-Jean d'Angély, avait épousé N... Guesnon de Bonneuil ; il eut un fils, Auguste-Michel-Etienne, maréchal Regnault, et une fille Marie-Bénigne, mariée à Jean-Frédéric de Labassée, chef d'escadron, chevalier de l'empire. Le maréchal Regnault avait épousé, le 20 juillet 1851, Anne-*Angélique* Ruby, veuve en premières noces de Philippe-Hyacinte Montgrard, dont il n'eut pas d'enfant. Flore-Angélique Montgrard, belle-fille du maréchal épousa, le 1er mai 1852, Edouard Davillier, capitaine des guides, O ✻, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III, qui fut adopté par le maréchal et autorisé par décret de 1864 à relever les titres, noms et armes de son père adoptif. De ce mariage naquit une fille unique, Angélique-Marie-Madeleine Davillier-Regnault de Saint-Jean d'Angély, mariée le 29 avril 1876 à Ambroise, baron Mariani, officier de cavalerie, fils de Thomas-Maurice-Jérôme, baron Mariani, ancien député, et de Thérèse-Augusta-Amélie-Caroline-Amanda-Victorine-Allesina Schwirzer.

—

N° 745 : t. XXI, p. 411. — Sauvestre, comte de Clisson et des Mottes, en Poitou, était au XVIIIe siècle grand sénéchal d'Aunis. C'était l'aïeul du général vendéen, marquis de Lescure, dont la femme, Victoire de Donnissan (devenue plus tard marquise de La Rochejaquelein), empêcha les grenadiers de Saint-Jean d'Angély d'être fusillés. Quels parents avait-elle dans cette ville ? Je ne puis le dire. Je sais que les Goussé de La Roche-Allard, proches parents des Lescure, habitaient la Saintonge, ou du moins y avaient des terres. L... dans sa question ne cite pas le passage où il est parlé des parents de la marquise habitant Saint-Jean d'Angély. Il serait intéressant de le connaître. Cet épisode, tout à la louange d'une sainte femme, que dénigre l'abbé E. Bossard, mérite d'être connu et précisé si possible.

SAINT-SAUD.

—

Digitized by Google

N° 746 : t. XXI, p. 411. — *Cabanis est-il Saintongeais...*

Il y a à Jonzac une famille Cabanis.

P. T.

— Où est né Pierre-Jean-Georges Cabanis, médecin, philosophe et littérateur, membre de l'institut et sénateur? La question a déjà été faite, et je la croyais résolue. Est-il né à Saint-Thomas de Cosnac, en Saintonge? Or il y a aussi Cosnac dans la Corrèze. Cabanis est-il Limousin ou Saintongeais?

Il y a des biographes qui ne se prononcent pas, de peur de se compromettre en un cas si grave. Ou bien cela leur importe peu, ou bien il leur fallait se donner la peine de chercher. L'effort était trop considérable. La *France littéraire*, de Quérard, dit simplement : « Né à Cosnac, en 1757 »; la *Biographie universelle* de Michaud dit : « A Conac, en 1757 ». La *Biographie Saintongeaise* n'en parle pas, ni les *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac*, par M. Rainguet, ce qui pourrait être une preuve qu'il n'est point né « ventre-rouge ».

En revanche, le *Dictionnaire géographique* de Girault de Saint-Fargeau s'exprime ainsi : « Cosnac, vg., Corrèze (Limousin), patrie de Cabanis. » Bouillet, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, ajoute : « A Cosnac, près Brives (Corrèze) » ; et ailleurs : « Cosnac, bourg de la Corrèze, patrie de Cabanis. »

Mais il y a des autorités pour la Saintonge : la *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault et Jouy, 1822, t. IV, dit : « En 1757, à Cosnac, département de la Charente-Inférieure » ; le *Dictionnaire historique*, de Feller, dit : « A Cosnac (Charente-Inférieure) » ; la *Nouvelle biographie générale* de Didot, dit : « Né à Cosnac, bourg de la Charente-Inférieure » ; l'*Encyclopédie catholique* de l'abbé Glaire, dit : « A Cosnac, département de la Charente-Inférieure » ; le *Dictionnaire historique de la France* (1872), par L. Lalanne, dit : « A Conac (Charente-Inférieure) ». En Saintonge même on trouve M. Jonain qui, dans *La Seudre*, p. 8, dit : « Saint-Thomas de Cosnac avait vu naître Cabanis. »

Si les questions se décidaient toutes au *suffrage* universel, comme les lois et les députés, il n'y aurait qu'à compter les témoignages, et la Saintonge serait décidément la patrie de Cabanis. Citons plutôt les auteurs.

D'abord Arnault, Feller, Didot, qui le font Saintongeais, l'envoient à l'école à Brives. Ils racontent, avec Michaud, que son père était un agriculteur distingué, né et mort à Brives, ayant ses propriétés auprès de cette ville, ami de Turgot, l'intendant de Limoges. Il n'est pas probable que le père de Cabanis, habitant Brives ou les environs, ait expédié sa femme, qui était Limousine aussi, faire ses couches sur les domaines du duc de Richelieu, à Saint-Thomas de Cosnac, pour que le *drôle* allât étudier le *b a ba* chez le magister à Brives-Charente.

Digitized by Google

J'avais pourtant voulu en avoir le cœur net, et j'ai écrit à M. le maire de Saint-Thomas de Cosnac, il y a bien des années, le priant de chercher dans les registres paroissiaux, à la date indiquée, 1757, s'il se trouvait un acte quelconque relatif à Cabanis. Inutile d'ajouter que j'attends encore la réponse à ma demande. J'en conclus qu'il n'y a rien à Saint-Thomas.

Voici qui est plus grave. Mignet, dans sa *Notice historique sur la vie et les travaux de Cabanis*, dans les *Mémoires de l'académie des sciences morales et politiques*, t. VII, p. 71, écrit formellement : « Pierre-Jean-Georges Cabanis naquit à Conac, dans l'ancien Limousin, le 5 juin 1757. » Son père était secrétaire de la société d'agriculture de Brives, et introduisit la pomme de terre en Limousin au moment où l'intendant de La Rochelle, M. de Monthyon, l'implantait en Saintonge. Georges Cabanis étudia chez les doctrinaires de Brives. Certainement Mignet était à même de connaitre la vérité. L'évidence d'ailleurs saute aux yeux. Il faut donc renoncer à faire Saintongeais le Limousin Cabanis. Il me parait donc impossible maintenant de croire à l'affirmation des encyclopédies qui se copient fraternellement. Cabanis est né à Cosnac, Cosnac en Limousin, Cosnac à 7 kilomètres de Brives, de Brives-la-Gaillarde, et non de Brives-Chérac.

J'avertis le lecteur que je tire cet article d'un périodique défunt, hélas ! la *Cigale*, journal Saintongeais illustré, qu'avait fondé à Pons notre entreprenant imprimeur M. Noël Texier, et où Benjamin Gautier commença ses spirituels croquis qui lui ont valu une si belle réputation.

L. A.

BIBLIOGRAPHIE

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXX, *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély*, par M. Georges Musset, tome premier. Paris, Picard ; Saintes, M^me^ Bruneau Saint-Médard, 1901, in-8°, 438 pages.

—

Ardouin (Pierre). *Reflets et murmures*. Paris, Ollendorff, 1901 in-18. Prix, 3 fr. 50.

Voir *Revue* de novembre 1901, t. XXI, p. 886.

—

Association amicale et de bienfaisance des anciens élèves de Pons. Annuaire 1901, 48^e^ année. Réunion générale du 19 juin, présidée par M. Daudin-Clavaud, président. Cognac, imp. Durosier, 1901, in-8°, 99 pages.

Outre la liste des membres, les allocutions, les toasts, les dis-

Digitized by Google

cours, rapport et procès-verbaux de M. Maufras, nous signalerons *Notice biographique sur M. P. Tremblay*, par M. le docteur Félix Durosier, et *sur l'abbé Bonnin*, par M. X..., et une aimable poésie, *Ceux qui passent*, par M. Pierre Ardouin.

—

Audiat (Louis). *Armoiries des villes de la Saintonge et de l'Aunis, Cognac et Barbezieux*. La Rochelle, imp. Texier, 1901, in-8°, 19 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* de janvier 1901, t. xxi, p. 27.

—

Aversenq (l'abbé), curé de Mirambeau. *Discours prononcé pour la bénédiction du drapeau des vétérans de 1870-1871*, 22 octobre 1899. Albi, imprimerie des Apprentis-Orphelins, 1900.

—

Baudoin (A.), lauréat en pharmacie, ex-pharmacien-major de 1re classe (1870-71), pharmacien de 1re classe de l'école supérieure de Paris, secrétaire du conseil d'hygiène et de salubrité, etc. *Tableaux microscopiques ou méthode simple et prompte pour l'analyse sans microscope des urines, des sédiments urinaires et des calculs vésicaux*, 2e édition. La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1900, in-8°, 28 pages.

—

Beauchet-Filleau (Paul). *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, tome iii, 4e livraison. Poitiers, Oudin, 1901, in-4°.

Après une éclipse de trois années, le *Dictionnaire des familles du Poitou* réapparaît au moment où tout le monde le croyait mort. On vient de distribuer un fascicule, sans l'insertion, du reste, du moindre avis d'excuse ou de promesse qu'à l'avenir il s'écoulera un laps de temps plus court entre chaque numéro. Nous espérons néanmoins qu'il en sera ainsi.

Il semble qu'un fascicule qui a pris trois ans d'impression devrait être d'une exactitude irréprochable. Or, dès la première page nous voyons un Paul de Rabaine (et non Rabaines) qualifié seigneur de *La Tour de* Brilhac ; ne serait-ce pas *La Touche et* Brilhac ? (voir *Archives*, t. xix). Aux Faucher, dans le seul paragraphe relatif aux Faucher de La Ligerie, de Saintes, nous relevons toute une liste d'errata : M. Ferdinand de F. est retraité *colonel*, tandis qu'il est seulement mentionné comme capitaine en 1877, rien depuis ; Geneviève-Madeleine a épousé Filippi de Baldissero et non *Philippe de Baldissera* ; M. de Morineau, *colonel* et non commandant, s'est marié en 1887 et non 1886 ; M. de Fonrémis s'appelle *Méthé* et non *Métré*.

Ch. D.

—

Digitized by Google

Bertrand (L.), bibliothécaire au grand séminaire de Bordeaux. — *Bibliothèque sulpicienne ou histoire littéraire de la compagnie de Saint-Sulpice.* Paris, A. Picard, 1900, in-8°, 3 volumes, 25 francs.

On connaît le colossal ouvrage du P. Carlos Sommervogel, *Bibliographie des écrivains de la compagnie de Jésus*, une vie d'érudit ; celui que dom Tassin a consacré aux bénédictins ou le P. Cosme de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana* ; en attendant la *Bibliographie oratorienne* que prépare M. l'abbé Ingold, M. Bertrand fait pour Saint-Sulpice ce que ces écrivains ont fait chacun pour leur congrégation. Une lacune était à combler. Elle l'est, Dieu sait au prix de quels efforts, de quelles recherches. Ce qu'il a fallu de mois, d'années pour mener à bien une telle entreprise, est prodigieux. Les érudits seuls, habitués aux travaux de ce genre, qui savent combien est minutieux un travail de bibliographie, la multitude des noms, des faits, des dates, auront l'idée de la patience nécessaire, de l'étendue et de la variété des connaissances. M. Louis Bertrand peut légitimement prononcer l'*exegi monumentum.*

Les Sulpiciens n'ont jamais eu la réputation littéraire des bénédictins, par exemple, au moins ceux de la congrégation de Saint-Maur, et l'on ne sera pas étonné qu'ils n'aient ni écrit l'*Histoire littéraire de la France*, ni le *Diplomatique*, ni composé le *Gallia Christiana*, ni le *Recueil des historiens*, ni l'*Art de vérifier les dates*, et qu'on ne trouve dans leur communauté ni Bernard de Montfaucon, ni Jean Mabillon, ni les Sainte-Marthe. Ils n'étaient pas créés pour l'érudition ; les jésuites non plus, ce qui n'a pas empêché le révérend père Sommervogel de remplir du seul titre de leurs ouvrages dix volumes in-folio. D'abord l'occasion fait le larron. Et puis comment empêcher un prédicateur d'écrire ses sermons et de les publier ; un théologien, un pasteur d'âmes de donner des conseils ou une direction spirituelle, de disserter sur des cas de conscience, même de biographier des personnes pieuses ou des saints. L'écrit est souvent un acte : le livre est aussi bien une nécessité que la chaire ou le confessionnal, et une conséquence de l'une et de l'autre. Il y avait donc intérêt à connaître ce qu'avaient écrit les membres de la compagnie de Saint-Sulpice. Le simple curieux a besoin de ces répertoires ; il est heureux quand il les trouve sous sa main et qu'ils ont le sérieux, la valeur, la presque impeccabilité de celui qui nous occupe. Le moraliste, l'historien peut se rendre compte de ce qu'ont pensé les membres de la congrégation. D'après les inventaires après décès, l'économiste juge de la fortune, de l'aisance, de la situation financière du défunt, de l'état des personnes et de la société à toute date du passé. Ainsi dans les nomenclatures d'ouvrages, les catalogues, on peut trouver l'esprit qui a guidé, inspiré, dirigé la communauté.

Digitized by Google

Ce n'est peut-être pas le seul élément pour qui voudrait faire l'histoire de l'institution. Il est évident qu'il y faudrait ajouter les actes, les fondations, les créations diverses, surtout les tendances des directeurs, et les sujets fournis par elle. Quels ont été par exemple les évêques sortis de Saint-Sulpice ? A-t-on toujours trouvé en eux l'indépendance d'un Emery, cette résistance sans faiblesse et sans emportement qui tenait tête à l'empereur tout-puissant ? La question n'est pas à poser ici, à propos d'une bibliographie ; mais la bibliographie peut aider à la traiter.

Et cela serait d'autant plus aisé que M. Bertrand ne s'est pas borné à un aride catalogue. Le notice de chaque écrivain est une courte biographie. A l'encontre de la *Bibliographie des écrivains de la compagnie de Jésus* qui se borne à trois ou quatre lignes sur le personnage, il y a ici la vie entière, et quelquefois cette vie comporte plusieurs pages ; la biographie est généralement en raison inverse de la bibliographie : la vie active n'ayant pas laissé le temps de noircir des feuilles de papier. Et ce n'est pas nous qui critiquerons cette méthode. L'auteur y a si bien réussi que nous la voudrions chez tous les bibliographes ; les détails biographiques complètent merveilleusement les écrits, et réciproquement ; au point de vue artistique, c'est encore un avantage pour le lecteur.

Les tables par ordre alphabétique indiquent les écrivains contenus dans chaque volume, les sulpiciens docteurs de Sorbonne, les écrivains sortis de la compagnie. Nous demanderions une table méthodique des matières traitées, comme l'a fait le P. Sommervogel : théologie et subdivisions, histoire, littérature, etc. et, si possible, la division par région. Nous avons été étonné du petit nombre de Saintongeais qui se rencontrent dans l'ouvrage : Antoine Garnier (1762-1845), né à Villiers-en-Plaine (Deux-Sèvres), alors du diocèse de La Rochelle, qui est plutôt Poitevin ; Furcy-Jean-Baptiste Legrix, né à La Rochelle, le 10 septembre 1774, parent probablement de ce Claude-Furcy-André Legrix, né à La Rochelle, le 29 septembre 1745, vicaire de Saint-Sauveur, chanoine de Saintes en 1789, exilé en Espagne, en Angleterre, mort en 1818, doyen du chapitre de La Rochelle, auteur d'un *Journal* de 1741 à 1791. Ce Furcy-Jean-Baptiste, pris par la première réquisition de 1793, servit dans la cavalerie, obtint son congé en février 1802, et entra dans la maison La Vache-Noire où se formait un noyau de séminaire. Prêtre en 1804, il fut expulsé avec ses confrères ; clerc de la chapelle impériale, puis de la chapelle du roi, maître des cérémonies de l'église métropolitaine et chanoine honoraire, en 1830, il fut forcé par sa santé de se retirer dans sa ville natale où il mourut, le 27 mars 1848. Est-ce le seul ?

A côté il faut nommer un évêque de La Rochelle, Etienne de Champflour (1646-1724), un des plus saints et des plus grands évêques de France au XVIII[e] siècle. Il avait déjà fait l'objet

Digitized by Google

d'une étude (1883) de la part de l'abbé Stanislas Braud qui avait ignoré qu'il eût appartenu à la compagnie de Saint-Sulpice, puis (1885), d'Ant. de Lantenay. La biographie est ici complète et fort intéressante. Et ce n'est pas tout. Que d'autres encore à citer, quoique n'appartenant pas à notre région! Lisez La Chétardie (1636-1714), né au château de La Chétardie, paroisse d'Exideuil, canton de Chabanais (Charente), curé de Saint-Sulpice, qui avait refusé l'évêché de Poitiers ; ou bien Jean Dulau d'Allemans, né (1710), au château de la Côte, paroisse de Biras, canton de Brantôme, diocèse de Périgueux, comme son neveu Jean-Marie Dulau, archevêque d'Arles, l'illustre victime des massacres de septembre avec les deux frères La Rochefoucaud, évêques de Saintes et de Beauvais; puis Joseph du Mabaret ; ou bien ce Fournier, orateur ardent et populaire, enfermé comme fou à Bicêtre par le premier consul, puis devenu (1804) son chapelain et placé par lui (1806) sur le siège de Montpellier à la place de Simon Rollet, de Rochefort, qui avait appris, par une lettre de l'empereur, qu'il était démissionnaire; puis Yrieix de Beaupoil; Le Laurencie, évêque de Nantes, né à Villeneuve-la-Comtesse; Brumaud de Beauregard, frère de l'évêque d'Orléans, et exécuté à Paris, le 27 juillet 1794 ; ou bien Affre, archevêque de Paris, Emery, Tronson, Faillon, Lantages, Le Hir, Icard, Frayssinous, évêque d'Hermopolis, grand maître de l'université, ministre des cultes; Baudry, évêque de Périgueux, et tant d'autres.

Il faudra à ces trois gros volumes un large supplément où nous inscrirons avec quelques nouvelles trouvailles, — on n'est jamais parfait en bibliographie — les quelques opuscules qui eussent fait la joie de Philippe Tamizey de Larroque : *Peiresc, abbé de Guîtres* (1888), l'*Abbaye d'Eysses en Agenais* (1893), puis *les Prieurs claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux et de Saint-Pierre de La Réole* (1884), l'*Oratoire à Bordeaux* (1886), *Labadie et le Carmel de La Graville, près de Bazas* (1886); *Vie, écrits et correspondance littéraire de Laurent-Josse Le Clerc* (1878), puis le volume si varié *Mélanges de biographie et d'histoire* (1885) ; l'*Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas* (1895), trois volumes, sans compter le présent ouvrage, ni la *Vie de Henri de Béthune, évêque de Maillezais, archevêque de Bordeaux* (2 vol.), puis *Histoire du monastère de la Visitation de Bordeaux* (1 vol.), ni ceux que pourra faire encore le vaillant et infatigable érudit bibliothécaire du séminaire de Bordeaux.

A. L.

—

Bertrand (Louis). *Le couvent des filles de Notre-Dame de Mezin (Lot-et-Garonne), sa fondation.* Auch, imprimerie Foix, 1901, in-8°, 14 pages.

Marie de Castillon, fille de Jean III de Castillon, seigneur de Mauvezin, devenue veuve de François de Gères, seigneur de

Digitized by Google

Sainte-Gemme, prit d'abord le voile chez les religieuses de Sainte-Claire à Lectoure, puis obtint la permission de l'évêque de Condom de fonder un établissement (1687) des filles de Notre-Dame à Mézin, canton dans l'arrondissement de Nérac. L'acte est transcrit. Le couvent subsista jusqu'en 1792 ; il n'a pas été rétabli.

— *Observation sur une critique de la bibliothèque sulpicienne.* Bordeaux, imprimerie Crugy, 1900, in-8°, 16 pages.

Réponse très courtoise et péremptoire à quelques critiques du père Joseph Brucker dans les *Etudes religieuses* du 20 octobre 1900. Elle se termine par cette fort spirituelle réflexion : « L'article du père Brucker, malgré la hauteur de son ton, a paru faible, ou s'il l'aime mieux « pas fort », à des juges très compétents. Quelques uns même m'ont écrit que le bon père avait voulu me faire, à sa manière, une petite réclame. S'il en est ainsi, je l'en remercie, et s'il n'en est pas ainsi, je le remercie encore. »

—

Biais (Emile), archiviste-bibliothécaire de la ville d'Angoulême, membre non résident du comité des beaux-arts des départements, correspondant de la commission des monuments historiques, conservateur du musée. *Les cavaliers de la cathédrale d'Angoulême.* Angoulême, imprimerie Chasseignac, 1901, in-8°, 11 pages.

Voir ce qui a été dit de cette publication, tome XXI, page 76.

—

Bisseuil (A.), sénateur. *Appel à l'opinion publique. A propos de l'élection sénatoriale du 28 août 1901.* Bordeaux, annexe de la *République nouvelle*, 1901, in-8°, 24 pages.

—

Bliard (P.) de la compagnie de Jésus. *Dubois, cardinal et premier ministre* (1656-1723). Paris, Lethielleux, 1901, in-8°, 2 vol. avec portrait. Prix : 12 francs.

S'il est un personnage diffamé dans l'histoire, c'est bien le cardinal Dubois ; sans foi ni loi, incrédule éhonté quoique prêtre et archevêque, frivole, hypocrite, traître à sa patrie qu'il vendit à l'étranger, comme un Dreyfus, débauché à plaisir, voilà pour le moral ; « petit homme maigre, effilé, chafouin, à mine de fouine », selon Saint-Simon ; « mufle fort de grossière animalité », dira Michelet, voilà pour le physique. Il y a peut-être un peu d'exagération, surtout si l'on considère que Massillon se porta garant de sa vertu quand il fut sacré archevêque de Cambrai, et que son prédécesseur, Fénelon, le rangeait, avec bien d'autres, au nombre de ses amis. Il est certain qu'il a eu des détracteurs et nombreux et acharnés : tous ceux qui jalousaient et son mérite et son élévation : un fils d'apothicaire devenu premier ministre, quand on avait des ducs et pairs ; un défenseur de la bulle,

Digitized by Google

qui bravait les jansénistes et le cardinal de Noailles ; et l'on sait si la haine des disciples de Quesnel était tenace et reculait devant les pires diffamations ; un archevêque, un cardinal qui offrait une trop belle occasion pour Voltaire, Duclos, les encyclopédistes, de déblatérer contre la religion et ses ministres. Faut-il en croire toutes ces animosités, toutes ces haines conjurées contre Dubois ? Telle est la question que s'est posée le R. P. Bliard. Il a pensé qu'il y avait là un procès à reviser ; il a fait appel à l'impartialité et à la justice de l'histoire.

« L'auteur s'est proposé de présenter un portrait vrai, authentique, du ministre de la Régence, sans rien dissimuler, sans rien exagérer. Pour cela, laissant de côté les informations de seconde main, il a particulièrement interrogé sa volumineuse correspondance, celle de ses contemporains, amis ou ennemis ; et à la lumière de ces documents, pour la plupart inédits et dont personne ne contestera la valeur, il a examiné son rôle politique, scruté ses pensées intimes, discuté les diverses allégations qu'on ne se lasse pas de répéter contre lui, son ambition comme ses fureurs, sa grossièreté comme sa fourberie, sa vénalité comme sa corruption ; il a cherché à démêler en tout le vrai du faux, à faire la part exacte de l'erreur et de la vérité, qu'il s'agisse de l'homme public ou simplement de l'homme privé. Nul ne saurait donc étudier cette période de notre histoire sans lire ces pages de science et de bonne foi. »

Le biographe de Dubois, — dirais-je l'historien ? — n'a négligé aucune source d'informations : écrits du temps, pamphlets, chansons, lettres privées où se reflète l'opinion du jour, volumineuse correspondance, rapports diplomatiques, billets improvisés où l'on a toujours chance de trouver la pensée secrète, mémoires des contemporains, il a tout vu, tout lu, tout consulté et partant il a pu se former une opinion. Or il faut en rabattre des accusations formidables répandues contre le personnage. Déjà un savant corrézien, Seilhac, *L'abbé Dubois*, avait essayé une réhabilitation ; c'était un plaidoyer *pro domo suâ*. Ici ce n'est ni un panégyrique, ni une réhabilitation ; c'est un résumé de la vie présenté avec la plus stricte impartialité, « quelques pages d'histoire écrites sans parti pris comme sans prétention ». Mais de ces deux volumes, où tout est rapporté, le pour et le contre, le bien et le mal, sort un Dubois complet dont les mérites et les défauts ne sont pas dissimulés.

Nous recommandons en particulier les chapitres consacrés à la recherche du cardinalat, où l'archevêque ne recule devant rien : intrigues, corruptions, flatteries, lutte acharnée, échecs répétés, ténacité, désespoir, opiniâtreté, et les félicitations et la platitude et les flagorneries des opposants et des ennemis fascinés par le succès.

Voilà un document sérieux à consulter pour bien apprécier cette triste époque de la régence où Dubois joue un rôle si prépondérant.

—

Digitized by Google

Bonnin (L'abbé Paul), curé de Saint-Thomas de Conac. *Allocution prononcée le 16 avril 1901, dans l'église de Courçon d'Aunis au mariage de M. Camille Mittard avec Mlle Pauline Bonnin.*

L'orateur rappelle quelques souvenirs de famille : « Notre famille est établie à Taugon depuis au moins 200 ans, vraisemblablement originaire de la Vendée ou du Poitou. Une ancienne famille de ce nom jouit après le XIIe siècle de titres nobiliaires. Elle a sept branches dont peut-être nous sommes une pauvre feuille tombée dans ce marais de la Sèvre. Toujours est-il que nous n'avons plus ni le portrait, ni les titres, ni la fortune des ancêtres, si ancêtres titrés nous avons eus. » Et il cite plusieurs Bonnin qui se sont distingués : la caractéristique des Bonnin de La Rochelle et Taugon, humbles travailleurs, est d'être catholiques ; et avec bonhomie il dit : « De trois frères que nous sommes, l'un Xavier, votre père, est chantre de cette grande paroisse ; votre oncle Adolphe est trésorier de la fabrique de Taugon et moi prêtre. Mon père était employé à l'église, mon oncle était chantre, mon cousin prêtre, ma sœur et deux cousines étaient religieuses... »

Simple remarque : M. le curé est-il bien sûr du sens du mot « testament mystique » c'est-à-dire qui aurait toutes dispositions. Il exprime ses sentiments de foi chrétienne. » Je croyais qu'un testament mystique était un testament secret, écrit ou au moins signé par le testateur, et remis par lui, clos et scellé, à un notaire.

—

Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély, par M. Georges Musset, *tome premier*. La Rochelle, imprimerie Noël Texier ; Paris, Picard, 1901, in-8°, 400 pages. (Extrait du t. XXX des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*)

—

Bulletin de la société des Archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XXI. Paris, Picard ; Saintes, Mlle Bruneau Saint-Médard, 1901, in-8°, 462 pages.

—

Chabot (Gabriel) *A travers Royan*, revue locale en trois actes et quatre tableaux. Royan, imprimerie moderne, 1901, in-12, 30 pages.

Cette *revue* ne dépasse pas les autres du même genre. Le cadre est le même : description de Royan, de ses monuments, de ses plaisirs, et de ses habitants. Avec quelques traits d'esprit.

Il y a des vers de toutes dimensions et des rimes de toutes les espèces, où *ils rabachent* rime avec *lâches*, *les commerçants* avec *Royan*, *Bernery* avec *pâtisserie* ; la césure est généralement absente. Voici le couplet de la fin :

Sur cet'brochure vous trouverez l'adresse
De l'imprimeur qui lui-même la mettra

Digitized by Google

C'est une chose qui par trop l'intéresse
Soyez tranquilles il ne l'oubliera pas.

S'il avait pu y mettre au moins la ponctuation !

—

Chauvet (Gustave), *Le puits romain des Bouchaudes* (*Charente*). Paris, E. Leroux, 1901, in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

Voir *Revue de Saintonge* du 1er mai 1901, t. xxi, p. 160.

— *Hypothèse sur une statue antique trouvée à Angoulême.* Angoulême, imprimerie Chasseignac, 1901, in-8°, 19 pages.

—

Congrès provincial de la société bibliographique, session tenue à Poitiers du 20 au 22 novembre 1901. Paris, Société bibliographique, 5, rue Saint-Simon, 1901, in-8°, 255 pages.

Il est difficile de rendre compte des travaux d'un congrès bibliographique. La plupart doivent être des inventaires : comptes rendus de travaux de sociétés savantes, énumérations d'ouvrages dans les diverses branches. Or comment faire l'inventaire des inventaires? Bornons-nous à donner la liste des études qui composent ce volume, très précieux pour le curieux qui veut savoir l'état intellectuel de la région et en même temps les livres qui lui pourront être utiles : *La société des Antiquaires de l'Ouest, depuis sa fondation en 1834*, étude historique par M. de La Marsonnière ; *La société des Archives historiques du Poitou*, par M. de La Bourallière ; *La bibliographie du dialecte limousin depuis 1870* par M. L. de Nussac ; *Les revues historiques des Deux-Sèvres et du Poitou*, par M. René Vallette, fondateur et directeur d'une des plus importantes, *Revue du Bas-Poitou* ; *L'histoire en Saintonge depuis 1870*, trente ans d'histoire, par M. Louis Audiat.

A côté de ce résumé sont quelques travaux historiques qui auraient pu être plus nombreux, puisqu'on en publiait quelques-uns : *Une cour huguenote en Bas-Poitou*, Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, par M. le comte de Chabot ; *Les premières origines du collège des jésuites à Poitiers*, par le P. Mercier ; *Le clergé canonique régulier dans l'ancien Poitou*, par dom Fournier Bernard, chanoine régulier de Saint-Augustin ; *La corporation des bouchers de Limoges*, curieuse confrérie qui à travers les temps et les révolutions, malgré les tracasseries gouvernementales, a conservé ses statuts, ses usages, sa foi politique et religieuse, par M. le marquis de Maussac ; enfin, *De l'intérêt des monographies de communes*, par M. Arnold Mascarel, où avec une liste des meilleures monographies est un programme bien étudié, un plan habilement dessiné qu'il faut recommander à toutes les sociétés qui demandent des monographies de communes, à tous les travailleurs qui ont besoin d'un guide ou écrivent à tort et à travers suivant leurs inspirations. Bien des gens ont bonne volonté, mais ne savent par où commencer.

Ces dix chapitres du congrès de Poitiers montrent l'utilité

Digitized by Google

de ces assises bibliographiques et aussi ce qu'a produit notre région de travaux intellectuels avec les noms de ces modestes ouvriers de la science historique.

L. A.

—

Dictionnaire biographique de la Charente-Inférieure. Paris, Ernest Flammarion, 1900, in-8°, 740 pages et 250 photographies. Prix : 12 fr. 50 broché et 15 fr. relié en toile rouge.

Le *Dictionnaire de la Charente-Inférieure* est le 38e de la série entreprise par M. Ernest Flammarion pour chaque département, c'est dire déjà le succès de l'œuvre, et il continuera. Chaque volume contient plus de 2.000 notices sur les personnages vivants qui marquent plus ou moins dans les lettres, les sciences, les arts, la politique, la magistrature, le droit, l'armée, l'administration, l'enseignement, l'industrie. L'éclectisme le plus absolu y règne ; à côté des célébrités se rencontrent d'humbles propriétaires, de modestes négociants ou marchands. Il était difficile de faire un choix, et l'éditeur a mis dans son livre tous ceux qui ont bien voulu y figurer par quelque note ou leur photographie. C'est une simple nomenclature qui rendra des services, ne serait-ce que pour nous faire connaître nos illustrations locales, nos grands hommes inconnus. Il y a longtemps que la *Biographie saintongeaise* est épuisée, et depuis sa publication, en 1847, elle est fort en retard et aurait besoin d'un large supplément. Les deux petits volumes de MM. Richemond et Feuilleret, *Biographie de la Charente-Inférieure*, sont aussi incomplets et aussi vieux quoique plus récents. L'ouvrage de M. Ernest Flammarion ne les remplacera pas, loin de là ; mais il fournira quelques renseignements aux biographes futurs. C'est, à proprement parler, un Bottin un peu plus développé et classé par ordre alphabétique.

Les difficultés d'un pareil travail sont immenses. Où commence la biographie ? où s'arrête la nomenclature ? Je vois là à peu près tous les instituteurs ou curés : la mention est sommaire il est vrai, si sommaire qu'elle existe à peine : « Regulus (Jacques) agent d'assurances, conseiller municipal de la ville de Saintes, Renaud (Ferdinand) né le 6 août 1854, instituteur du canton de Saint-Martin de Ré. — Renaud (Joseph), né le 26 juin 1827, chanoine du diocèse de Saintes. » Quand c'est un notaire, il y a une ressource : la liste des prédécesseurs. « Renaud (André-Accil), né à Saint-André de Cognac, le 26 mai 1851, notaire à Tesson depuis le 28 mars 1877. Ancien président à la chambre des notaires. A eu pour prédécesseurs MMes Ardouin, Amblard, Nicolle, Lussaud père et fils, Chevalier... » Parfois la notice annonce même les ouvrages en préparation : « Brodut (l'abbé Médéric), né en août 1848, ordonné prêtre à La Rochelle en 1872, curé-doyen de Tonnay-Charente depuis 1892. Il est l'auteur de deux volumes : *Charges, récits, chansonnettes*, pour patronages, cercles, pensionnats... et divers drames pour jeunes gens : *Jeanne-d'Arc*, *Velledius*, *la Tour de Broue*... il fait

Digitized by Google

imprimer une *Etude historique, géographique, archéologique, biographique sur Tonnay-Charente et le canton*, etc. »

S'il s'agit d'un gentilhomme, on s'en tire en blasonnant ses armes : « Clausade de Mazieux (Léon de), propriétaire du château de La Chaussée par Saint-Savinien. Cette famille blasonne... » Et si la généalogie a été dressée, on la reproduit : « Cotard de Lisle (famille de). Les Cotard, seigneurs de Lisle, de la Passe... sont une ancienne famille... » et à propos des Cotards on fait la généalogie des Hospitel de Lhomardie. Pour M. Amédée Mesnard, on cite sa chanson « Des pompiers de Saint-Jean d'Angély ». Parfois la notice est trop incomplète : « Vergnol (Camille), né à Marennes, agrégé de l'université », n'a que cette mention trop vague : « a publié plusieurs ouvrages ». Je voudrais savoir lesquels. De même « M. Alexandre Vincent, poète et typographe ». Faut-il signaler des lapsus ? Coudreau est né à Sonac, non *Lounac ; Pic* est un nom et *Ossian* un prénom ; Ogier de Gombauld est de *Saint-Just*, non de Saint-Jean. Nous ne poursuivrons pas plus loin cet examen du *Dictionnaire de la Charente-Inférieure*. Il y a des omissions nombreuses. Je ne me plains pas d'y voir notre grand savant, Philippe Tamizey de Larroque, de Gontaud, né en Agenais, ni son fils, ni même la famille Labrousse de Veyrazet, puisqu'il y a eu en garnison à La Rochelle un lieutenant-colonel de ce nom ; mais on ne voit pas trop les motifs d'exclusion de certains.

N'insistons pas sur les défauts, tâche trop aisée dans un si grand nombre de noms. Remercions plutôt l'éditeur des détails de toute sorte qu'il nous fournit, et aussi des photographies qui parfois sont très remarquables, et qui toutes nous laissent les traits de nos contemporains de l'Aunis et de la Saintonge. Où est l'image de notre typographe Noël Texier, de La Rochelle ?

—

Dienne (Le comte de). *Bibliographie des hommages rendus à la mémoire de Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'institut, précédée de notes intimes.* Agen, imprimerie Agenaise, 1901, in-8°, 65 pages.

Réunir, non pas ce qui avait été écrit sur Tamizey de Larroque au moment de sa mort, il eût fallu des volumes, mais la simple mention des hommages qui avaient salué sa mémoire, déploré cette perte immense et prématurée, était une idée heureuse, d'une délicatesse filiale et amicale. Il fallait garder le souvenir d'un de nos plus grands érudits de notre époque, qui avait vécu en province et pour la province ; on ne se ferait pas sans cette *Bibliographie* une idée des immenses regrets qu'a laissés partout Tamizey de Larroque. C'est le complément des prodigieux travaux de ce grand travailleur. Il n'y avait qu'un amour profondément dévoué, que l'amour filial qui pût entreprendre et mener à bonne fin une pareille entreprise. Labeur colossal, où rien n'est oublié, pas même la mention du plus obscur des journaux locaux. M. le comte de Dienne, en citant les biogra-

Digitized by Google

phies particulières, y a joint ses impressions personnelles et ajouté à tout ce qui avait été dit. Les amis, les admirateurs de Tamizey lui sauront gré de leur avoir rappelé cette chère mémoire et de leur avoir montré que cette affection pour lui était partagée par tous ceux à peu près qui tiennent une place en France.

—

Duplessis (Georges). *Simples notes sur la chasse au marais en Saintonge.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1901, in-18, 82 pages.

Le livre est dédié à M. Octave Lauraine, député, et il est précédé d'une *Lettre-préface* où M. Lamoureux, médecin-vétérinaire à Saintes (25 avril 1901) et chasseur, fait l'éloge de ces *Notes* « au point de vue littéraire et au point de vue cynégétique ». Car l'auteur a décrit « dans la langue des poètes qui lui est familière les marais de la Saintonge, ces immensités vertes où, comme la vôtre, mon âme de chasseur a souvent plané. Comme vous, j'aime ces humides plaines où la vie des plantes semble ininterrompue, où la verdure succède à la verdure, où l'eau pure des sources dans un éternel mouvement de descente, féconde sur son passage des végétaux jamais désaltérés. » Le préfacier a raison : à côté des détails techniques, des chapitres pratiques sur le furet, le râle des genêts, le râle d'eau, la poule d'eau, la foulque, les bécassines, les canards, les chiens, il y a des faits d'expérience et d'observations qui prouvent que le chasseur est habile, qu'il a sérieusement étudié les animaux qu'il décrit. Il y a aussi des pages charmantes sur les marais de Saintonge et leur poésie mélancolique. Agréable petit livre qui plaira aux rêveurs pour qui la chasse est un prétexte à de douces promenades et aussi à ces Nemrods qui recherchent le plaisir, en se fatiguant beaucoup, de tuer d'innocentes bêtes.

—

Duret (Edmond) *Congrès archéologique de Mâcon (1899)*, Nimes, imp. Gervais-Bedot, 1901, in-8°, 79 pages. (Extrait de la *Revue du Midi.*) Sous l'anagramme *Ed. du Trémond*, notre confrère, M. Edmond Duret, assidu de toutes les fêtes archéologiques, compagnon de toutes les excursions scientifiques et chroniqueur attitré à toutes les cérémonies de congrès, aurait manqué à toutes ses bonnes habitudes s'il ne nous avait raconté par le menu tous les détails du congrès de Mâcon, visites aux monuments, discours, travaux, mémoires, etc. C'est la *Revue du Midi* qui a inséré ce récit intéressant. Et quel plus beau voyage que celui de Mâcon, Cluny, Paray-le-Monial, Bourg-en-Bresse et Brou, cette merveille ; et Tournus, et Chalon, Autun, Beaune ! M. Duret, très bien renseigné sur toute l'histoire et les particularités de ces villes, nous renseigne à son tour d'une très aimable façon.

Digitized by Google

La Quinzaine. Sommaire du n° du 1er décembre : Le problème des destinées de l'homme, par l'abbé Frémont ; — Les souvenirs de M. Dubois. II. La fondation et les premières années de l'école normale, par Adolphe Lair ; — Nouvelles notes campagnardes. Les idées de Riboteau, par Armand Barthe ; — Gavarni et son œuvre, par Paul Gaultier ; — Li Hong-tchang, par A.-A. Fauvel ; — L'apostolat intellectuel de Mgr d'Hulst, par R. P. Baudrillart ; — Pouvons-nous avoir une Eglise nationale ? par George Fonsegrive ; — Chronique littéraire. Deux poètes, René Bazin et Maurice Maeterlinck, par Jean Lionnet.

Abonnement : un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr. ; trois mois, 8 fr ; — Bureaux à Paris, 45, rue Vaneau, VII°.

Pouvoir recueillir dans les journaux du monde entier tout ce qui paraît sur un sujet quelconque, sur une question dont on aime à s'occuper, sur son commerce, son industrie, ses entreprises ; surtout savoir ce que l'on dit de vous et de vos œuvres dans la presse, qui ne le souhaite parmi les hommes politiques, les écrivains, les artistes, le monde des affaires ?

Le Courrier de la presse, bureau de coupures de journaux, fondé en 1889 par M. Gallois, 21, boulevard Montmartre, à Paris, répond à ce besoin de la vie moderne avec autant de célérité que d'exactitude.

Le Courrier de la presse lit 8.000 journaux par jour.

Le mois littéraire et pittoresque, 6, rue Bayard, Paris, VIII°. Sommaire du mois de décembre 1901 : Ma sœur Anne, nouvelle, par Lucien Donel, avec 4 compositions de Jordic. — Courtisans du malheur : La vraie vie de Sainte-Hélène, par Paul Bouchard, avec 1 carte, 4 portraits, 5 reproductions et 4 photographies. — Pierre Bossan et son œuvre, par Alphonse Germain, avec 12 photographies. — Le bateau des coccinelles, La mère Oie, Les goélands, Le langage du rêve, 4 poésies de Maurice Rollinat, avec 4 compositions de Popineau. — Les yeux simples, roman (suite et fin), par Jean Blaive, avec 6 dessins de Andry Farcy. — Un gymnase néerlandais : L'éducation dans le Brabant septentrional, par Charles d'Avone, avec 1 plan, 2 portraits et 14 photographies. — Conférences et conférenciers, par Marc Croisilles, avec 15 photographies. — Comment les bébés doivent être soignés, par B. des Dards, avec 10 photographies. — Causerie littéraire : Noblesse d'histoire (M. Edmond Biré, M. Geoffroy de Grandmaison, lord Rosebery, le comte Fleury, M. Ernest Daudet), par Gabriel Aubray, etc.

L'Argus de la presse fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'Argus de la presse est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc. — Bureaux de l'*Argus*, 14, rue Drouot, Paris.

La Jeunesse royaliste, journal hebdomadaire (9e année), politique et littéraire. Sommaire du n° du 17 novembre 1901 : Maison de France ; — Les prochaines élections, par Henri Lureau ; — L'égalité maçonnique et socialiste, par Henri Moinecourt ; — La République ; — Mouvement royaliste ; — Le féodal, par le marquis Costa ; — Pieta, par Jean Aicard ; — Il était une fois (poésie), par Jean Richepin ; — Gargamelle et Bijou, par Marcel Prévost ; — Ecolier (poésie), par Paul Déroulède ; — Amitié, par Jules Lemaître ; — Les jumeaux de l'hôtel Corneille, I, par Edmond About. — 6 francs par an, Bordeaux, 18, Allées de Tourny.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er MARS 1902

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Revue de la presse.

AVIS ET NOUVELLES : La chaussée de Saint-James ; Publications nouvelles, page 77.

A TRAVERS LES RÉVUES : Les fresques de Blanzac ; La corvée à Celles en 1770 ; Brouage ; Les Albin de Valzergues ; Les événements de Varennes à Cognac en 1791 ; Vercingétorix ; V. Hugo et A. de Vigny ; Les sables de la Gironde, page 81.

ACTES D'ÉTAT CIVIL. — I. *Décès :* Combeau, Duval, Fragonard, Girard, Laure Guillaud de Sersé, Mme Le Sueur, Maincent, René de Saint-Légier de la Saussaye, Sorin Dessources, Thomas, page 86.

II. *Mariages :* Dumorisson et Marthe Dupont ; Landreau et Madeleine Calvet ; Lévesque d'Avril et Jeanne de Fleuriau ; Mossion de La Gontrie et Amélie Escolle ; Rolland et Marie-Thérèze Rigabert, page 91.

QUELQUES BIOGRAPHIES : Le général Léchelle ; L'abbé de Féletz ; La comtesse de Boufflers.

VARIÉTÉS : I. Le Royan (poésie), page 99. — II. Lettre de Barentin, page 100. — III. Familles à Cognac : Forest, Saint-Laurent, Dabescat, etc., page 100. — IV. Episode de la prise de Saintes par les protestants, page 101. — V. Le jansénisme à l'abbaye de Saintes, page 107. — VI. Une chanson populaire d'autrefois, page 110. — VII. Tonnay-Charente, page 116. — VIII. Bibliothèque saintongeaise : Lemoyne, page 120.

QUESTIONS ET RÉPONSES : La commanderie des Epaux ; La justice il y a 124 ans à Saintes ; Le culte de saint Eutrope dans le marais de la Sèvre ; La maison Le Fourestier d'Orignac ; L'interdiction des pèlerinages ; Chatonet-Laferrière et le général Chabot, page 123.

BIBLIOGRAPHIE : *Fa-Gu*, page 129.

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit le sommaire du numéro de janvier : Le *Progrès*, l'*Echo rochelais* du 8, l'*Indépendant*, le *Courrier de La Rochelle*, l'*Union nationale* du 9, la *Charente-Inférieure* du 11, l'*Echo charentais* du 19, le *Peuple* du 24, le *Bulletin religieux* du 25, le *Subiet* du 26 qui ajoute : « Pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous publions un peu tard le sommaire du n° de janvier... Le *Subiet*, jhorneau des bons bitons émolé châ dimamche et biâ parlanghe de la Saintonghe, de l'Angoumois et de l'Auni », continue sa publication hebdomadaire avec succès. « N'en s'abonne prr'ine an, ine demi-pistole; si moué, une éthiut; 2 sous le limérot à Matha. »

Le *Progrès* du 5 janvier, le *Peuple* du 10, le *Moniteur de la*

Digitized by Google

Saintonge du 19, ont reproduit *Les francs-tireurs saintais en 1870.*

Le *Conservateur*, le *Journal de Royan*, la *Seudre* du 12, le *Ventre rouge* du 1er février, le *Peupte* du 8 janvier ont reproduit l'article *Ganipotes*, de M. Eugène Reveillaud.

Ont reproduit la liste des nouveaux membres : l'*Aquitaine*, de Bordeaux, du 3 janvier, le *Progrès* du 5 janvier, l'*Echo rochelais* du 8, l'*Indépendant*, le *Courrier de La Rochelle* du 9, le *Bulletin religieux* et la *Charente-Inférieure* du 11, *Echo charentais* du 19, le *Peuple* du 24.

—

La *Revue historique* de janvier 1902 mentionne de notre numéro du 1er septembre : *Une lettre d'indulgence pour Saint-Pierre de Saintes* et du 1er novembre, *Marguerite de Valois en Saintonge, 1582* ; Ch. Vigen, *Les protestants à Montlieu et dans les environs*; *le prieuré de Saint-James, 1531*; L. Audiat, *le Merveilleux en Saintonge, Aunis et Poitou; apparitions, visions et fantômes.*

—

La *Tradition*, décembre 1901, 70, quai des Orfèvres, signale de notre n° de novembre : *Une pomme d'arrosoir romain à Saintes; Le théâtre romain des Bouchauds, Une cheminée Renaissance, Une tour de l'ancien château d'Angoulême* (Emile Biais); *A propos d'oraison funèbre* (Louis Audiat); *Maison de paysan* (Pierre Audouin); *Le merveilleux en Saintonge, Aunis et Poitou* (Louis Audiat).

—

Les *Archives des collectionneurs* du 15 janvier ont reproduit l'article de la *Province* sur *un collectionneur provincial du XVIIe siècle, Michel Begon*, par Pierre Brun.

—

Notes d'art, 14, rue de l'Abbaye (VIe arr.), de décembre 1901, citent de notre n° de novembre trois notes de M. Emile Biais sur le *théâtre romain des Bouchauds, Une cheminée Renaissance* et *une tour de l'ancien château d'Angoulême.* Spirituel article de M. Louis Audiat : *A propos d'oraisons funèbres.* Notes diverses : *Entre médecins et pharmacien, Après la visite de Philippe V (1700); Le Prieuré de Saint-James, 1531; Le merveilleux en Saintonge, Aunis et Poitou*, étude des plus curieuses de M. Louis Audiat.

—

La *Pensée* du 25 janvier cite de notre livraison de janvier *L'âme des champs*, d'Auguste Gaud, par M. Gabriel Audiat.

—

La *Province* de février mentionne dans notre n° de février une « note curieuse sur les bigournes, males bêtes de sorcellerie ».

—

Digitized by Google

Des *Tablettes des deux Charentes* du 9 janvier :

« Dans son dernier numéro, la *Revue d'Aunis et Saintonge* publie plusieurs versions de la Verve à Dieu, sorte de petit poème religieux, très ancien, transmis par la tradition orale, et dont quelques vieillards savent encore des fragments dans nos provinces de l'Ouest. Quatre des nouvelles variantes de ce numéro ont été recueillies par M. l'abbé Georges Braud, curé de Laleu, et le cinquième par M. l'abbé Guionneau, curé de Plassac. Selon nous, le vrai titre de ce petit poème sur la passion du Christ ne doit pas être la Viadeu, corruption de la « voie à Dieu », mais bien la Verve à Dieu (*Verbum Dei*), dont la Verve à Dieu est la déformation philologique évidente. Les versions varient avec les contrées, et c'est un sujet d'étude intéressant pour qui se plaît à reconstituer les vieux textes, à travers les modifications que leur ont fait subir le temps et la mémoire plus ou moins fidèle des conteurs.

—

La *Revue des études historiques* de janvier 1902 mentionne de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*. — « Janvier 1900 : Dr J.-A. Guillaud, *L'emplacement du castrum Fractabotum* (identifie avec *Franchebourg*, lieu dit du village des Landarts, commune de Chérac (Charente-Inférieure), la forteresse qu'élevèrent, selon Adhémar de Chabannes, les vassaux révoltés du comte d'Angoulême, Guillaume Taillefer II, vers l'an 1020). — Mars : L. Audiat, *L'épigraphie à Saint-Hilaire de Villefranche* (inscriptions latines modernes, mais amusantes, voire spirituelles parfois, relevées dans une paroisse de la Charente-Inférieure); E. Bodin, *Le géant Gargantua en Saintonge* (proverbes et traditions locales, prouvant, une fois de plus, que le « bon géant » n'est pas sorti tout armé du cerveau de maître François); J. Pellisson, *Les cartes de visite saintongeoises* (la carte de visite illustrée et décorée en Saintonge. Cet article est, du reste, une suite à des articles antérieurs). — Mai : J. Pellisson, *Jules Dufaure à Bordeaux, Victor Hugo, George Sand et Dumas à Cognac*; L. Audiat, *Comment on s'amusait à Saintes en 1785*. — Juillet : P. de Lacroix, *Les Jussac d'Ambleville* (étude généalogique sur une des victimes de Richelieu et sa famille); J. Pellisson, *La Saintonge et l'Angoumois aux expositions des temps passés*; V. Dubarat, *Notes sur l'abbaye de Saintes* (renseignements nouveaux sur quelques abbesses et religieuses de la célèbre maison bénédictine, notamment sur la prieure Madeleine du Faur, une des filles spirituelles du saint cardinal de Bérulle). — Novembre : A. de Bremond d'Ars, *Arrestation de Joseph Bonaparte à Saintes* (épisode de la réaction royaliste en 1815); outre la *Revue* qui est, avant tout, un « Bulletin » de ses actes, la *Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis* publie annuellement un recueil d'études historiques et de textes. Celui de 1899 (Paris, Picard; Saintes, Cassereau, gr. in-8, 457 p.) a donné *Un fief en Saintonge, la maison de La Madeleine*

Digitized by Google

à *Cognac*, intéressant récit, signé Ch. Dangibaud, et qui raconte la lutte tragi-comique de deux familles cognaçaises, au sujet d'un banc d'église. C'est un *Lutrin* en prose et avant la lettre ! Le volume de 1900 (gr. in-8, 429 p.) est, tout entier, consacré au précieux *Répertoire des titres du comté de Taillebourg (1100-1758)*, classé et publié, d'après le ms. appartenant au duc de La Trémoille, par G. Tortat.

L. L.

—

La *Revue des questions historiques* de janvier 1902 dit de notre dernier volume. « Ce vingt-neuvième volume est en entier rempli par un important document communiqué à la société des archives par M. le duc de la Trémoille et tiré de son riche chartrier, c'est le *Répertoire des titres du comté de Taillebourg*. Il est publié par M. Gaston Tortat. On y trouve, à la suite d'une liste chronologique des seigneurs de Taillebourg depuis 1209, l'analyse de tous les titres féodaux, lettres patentes, aveux, hommages, acquisitions, ventes, baillettes, sentences, transactions intéressant la seigneurie. Les analyses de ces titres sont divisées en chapitres correspondant chacun à une des liasses. L'éditeur, dans une brève introduction où il donne la description du registre, a fait, sommairement, un classement chronologique des pièces, dont les deux plus anciennes sont du XII^e^ siècle. Une table onomastique, due à M. Henri Joyer, termine le volume. »

—

Dans le *Patriote du Sud-Ouest* du 4 janvier : « L'intéressante *Revue de Saintonge et d'Aunis* publie dans son numéro du 1^er^ janvier 1902 une étude archéologique sur *Une cheminée renaissance à La Rochefoucauld*, par Emile Biais ; Une notice documentée sur le château de *Montchaude et ses propriétaires*, par G. Chevrou ; Une définition détaillée de la *Bigourne ;* Une biographie de *Mommole Geoffroy*, bénédictin saintongeais, enfin une analyse des poésies d'*Auguste Gaud*.

—

L'*Echo du public* du 21 décembre 1901 dit : « Je connais à peu près toutes les revues qui se publient en province. Il y en a des quantités inouïes ; mais, dans le nombre, très peu qui soient essentiellement *locales*, c'est-à-dire s'occupant exclusivement de l'histoire, l'art, l'archéologie, le folklore, la littérature de la région où elles se publient et rédigées par des écrivains locaux.

Ces revues qui, seules, sont *les vraies revues de province*, sont : la *Revue normande* (Alençon), le *Pays normand* (Honfleur), la *Picardie* (Cayeux s/mer), la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (Saintes), le *Chercheur des provinces de l'Ouest* (Nantes), *Lemouzi* (Brive), le *Terroir breton* (Nantes), l'*Hermine* (Rennes), la *Revue régionale* (Reims). »

GEORGES DE VENOY.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

Le samedi 8 mars à 8 heures et demie dans la salle de l'ancien palais à Saintes, aura lieu une conférence de charité sous le patronage de la société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; sujet : *L'homme au masque de fer* par M. Léon Bouyer, avocat ; quelques poésies par Piâre Marcut et M. Pierre Ardoin ; prix d'entrée 1 franc. On peut demander des billets au trésorier, sans se croire obligé d'assister à la fête, le but étant charitable. Une quête sera faite.

MM. les membres de la société auront une place sur l'estrade.

—

En vue d'une prochaine réimpression de la liste complète des membres de la société des *Archives*, nous prions nos confrères de nous adresser les modifications qu'ils auraient à faire.

—

Le 9 mars, aura lieu dans la salle ordinaire de la société, cours National, 99, à Saintes, l'assemblée générale, où il sera procédé à l'élection pour deux ans, du bureau, du comité de publication et du conseil d'administration.

Lectures. Rapports du secrétaire et du trésorier.

—

Quelques-uns des volumes des *Archives* offerts à 1 franc ont dû être depuis augmentés ; d'autres sont presque épuisés. Toutefois, il en reste encore un grand nombre que nous laissons toujours à 1 franc, dans la mesure des disponibles.

—

Le 9 janvier, notre confrère M. Bruhat, professeur au lycée de La Rochelle, a subi devant la faculté des lettres de Bordeaux, ses thèses pour le doctorat.

—

Par décret du 31 décembre, M. *Gaston*-Henry-Jean-Georges-Victorin-Alphonse Charrier, maire de Plassay, capitaine de réserve au 6e régiment d'infanterie à Saintes, a été nommé chevalier de la légion d'honneur ; 31 ans de service et 1 campagne.

—

L'académie de médecine vient d'accorder une mention honorable et trois cents francs, à notre confrère M. le docteur Gélineau pour son livre important *Traité des épilepsies*, dont nous avons parlé, *Revue*, t. XXI, p. 133.

—

Le 18 août dernier, à Plombières, notre illustre confrère, M. Bouguereau, président du comité, remettait à la municipalité le monument du peintre Francis-Louis Français, et célébrait dignement la vie, l'œuvre et le souvenir du grand artiste. Dans le numéro de décembre 1901 des *Notes d'art et d'archéologie*,

Digitized by Google

M. André Girodie a publié une étude bien complète et bien délicate sur Français. Ce travail est accompagné de la reproduction des principaux tableaux du peintre, de son buste et de sa maison natale à Plombières.

—

A la séance du 14 janvier de la société archéologique de Nantes, notre confrère, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, qui accomplissait ses trois années réglementaires de présidence, a fait lire un rapport où il passe rapidement en revue les travaux de ces dernières années. Rien, ni personne n'a été omis, pas même le souvenir de sa ville natale, Saintes ; l'habile orateur trouve le moyen de louer avec une discrétion et un tact admirable les travailleurs en tous genres, y compris les morts, archéologues, érudits, graveurs, photographes ; il n'a oublié que lui à qui l'âge n'a pas ôté, ni affaibli l'amour du travail et qui va donner bientôt de nouveaux ouvrages. L'*Espérance du peuple* des 17 et 18 janvier a publié ce substantiel discours.

—

Le 20 janvier, à la réunion de la société de géographie de Rochefort, notre confrère M. Biteau a lu une importante étude, *Les ingénieurs des constructions navales du port de Rochefort, de 1768 à 1815*, et il a été donné lecture d'un voyage de Jaffa à Jérusalem, accompli par M. B. Girard.

—

La chaussée de Saint-James, douze cents mètres, qui met en communication les deux rives de la Charente, est en train de passer un mauvais quart d'heure.

Cette chaussée historique, que la victoire de saint Louis contre les Anglais a rendue célèbre, que le tableau d'Eugène Delacroix a popularisée, est dans la vallée de la Charente d'un effet singulièrement pittoresque. Ce monument du moyen âge, qui a dû remplacer un ouvrage romain, est encore à présent d'une grande utilité pour les habitants. En 1851, le conseil général de la Charente-Inférieure avait voté pour les réparations urgentes une somme de 25.000 francs qui, bien employés, eussent suffi pour l'ensemble. On se contenta de quelques arches près de Saint-James (1).

---

(1) Séance du conseil général du 25 août 1851 :

..... « Un dernier projet, présenté par messieurs les ingénieurs, évalue la dépense nécessaire pour remettre cette chaussée en état à 25.000 francs, qu'ils proposent de faire payer ainsi :

Par l'état	9.000 fr.
Le département.	8.000
Les communes intéressées . .	8.000
	25.000 fr.

Votre quatrième commission a pensé que cette proposition pouvait être adoptée en principe, afin que l'on pût, dès aujourd'hui, donner quelque espoir aux communes voisines ; mais l'état du budget ne nous permet pas de vous demander encore de voter une allocation pour cet important travail.

Si le conseil adopte les conclusions de sa quatrième commission, il deman-

Digitized by Google

En effet, dans les inondations de la Charente, c'est, quoique fort dégradé, l'unique chemin des piétons qui se rendent à Taillebourg du Port-d'Envaux et autres communes riveraines, et vice-versa, la route ordinaire étant submergée n'est possible qu'en voiture.

Or, l'administration des tramways pour s'éviter les frais d'une voie longeant la chaussée, a décidé de se servir de la chaussée elle-même. Il n'y a pas de mal à ce qu'une chaussée qui a été si longtemps utile le soit encore maintenant et que d'antiques monuments se modernisent et s'adaptent aux nécessités modernes. Donc les wagons passeront où les armées ont passé, et à la place des chevaliers bardés de fer précipitant du haut des trente-deux arches dans la Charente ou dans les ravins messieurs nos amis les Anglais, c'est la locomotive, plus invulnérable sous sa carapace de fer, qui se chargera de précipiter les infortunés Français, revanche des vaincus de 1292 ; chacun son tour.

Mais pour établir une voie ferrée sur cette colline factice, il faudra fatalement des travaux ; ces travaux respecteront-ils l'œuvre des aïeux ? Sans doute. Qui donc dans notre siècle de progrès songerait à commettre un acte de vandalisme? Soyez rassuré. — En attendant, il y a déjà trois arches qui ont été effondrées. — Eh bien ! elles tombaient en ruine, on les consolidera.

L'arc de triomphe de Saintes aussi périssait de vétusté, et quand on s'est décidé à le garder, l'entrepreneur a remplacé les vieilles pierres par des pierres toutes neuves. Elles étaient, en effet, bien plus agréables à l'œil. Le couteau de Jeannot avait perdu d'abord sa lame, puis son manche qu'on avait remplacés ; mais c'était toujours le couteau de Jeannot.

L'attention du ministre des beaux arts a été attirée sur cet important monument, si pittoresque, si célèbre dans nos fastes patriotiques, si populaire dans nos légendes, si utile à nos populations.

—

Le 22 février, à l'Athénée de Bordeaux, fête de l'Union des Charentes ; causerie sur les chansons saintongeaises par un avocat qui n'était pas saintongeais. La principale était *La pêche des moules*.

—

A La Rochelle, rue du Port, 16, a paru en janvier le *Réveil salicole*, revue mensuelle, organe des intérêts salicoles français. 16 pages in-8° ; prix, 2 francs par an.

Le Rochefortais à partir du 1er février a pris le titre de *L'Ouest républicain*.

—

dera que l'administration prenne les moyens pour arriver le plus tôt possible au classement comme route de grande communication ou d'intérêt commun de la ligne de Meschers à Taillebourg, ligne dans laquelle est nécessairement comprise la chaussée de Saint-James.

Ces conclusions sont adoptées. »

Digitized by Google

En souscription chez l'éditeur Floury, boulevard des Capucines, 1, à Paris : *Edouard Manet et son œuvre*, un vol. in-4° de 22 planches, tiré à 600 exemplaires, 25 fr. et 50 sur papier Japon, par M. Théodore Duret, qui a été l'ami intime de Manet, choisi par lui comme exécuteur testamentaire.

—

Publications nouvelles : *La vie de messire Henri de Béthune*, archevêque de Bordeaux (1604-1680) par M. L. Bertrand, bibliothécaire au grand séminaire de Bordeaux. Paris, Picard, 1902, vol. in-8, prix : 15 francs.

M. l'abbé Médéric Brodut, curé doyen, *Tonnay-Charente et le canton*, 1 vol. de 709 pages, prix : 10 francs. Voir plus bas, page 116.

M. Ludovic Bruhat, ancien censeur des études, chargé de cours au lycée de La Rochelle. *De administratione terrarum sanctonensis abbatiæ* (1047-1220). La Rochelle, Noël Texier, 1901, in-8, 145 pages ; et *La seigneurie de Chatelaillon* (969-1427). La Rochelle, Noël Texier, 1901, in-8, 220 pages.

—

La *Revue Bourdaloue*, dont nous avons annoncé l'apparition, justifie nos prévisions, par l'importance et la variété de ses études. Le premier numéro (Paris, rue de Cluny, 15 ; 5 fr. par an) contient des textes inédits et des études d'une érudition variée sur la bibliographie et l'iconographie du célèbre prédicateur, notamment sur le tableau de Jouvenet, dont l'ancienne bibliothèque de Munich possède le magnifique original, etc.

—

Une de nos principales revues illustrées, *Le monde catholique illustré* (paraît le 15 et le 30 de chaque mois, 24 francs par an ; directeur le marquis Marc Swiney, Palais Falconieri, à Rome ; éditeur Ch. Poussielgue, rue Cassette, à Paris), a publié un numéro spécial pour Noël 1901. Notons-y : *Les sabots du petit Wolff*, conte de Noël, par François Coppée ; *Noël*, poésie, par Ludovic de Giresse ; La représentation de la crèche dans l'art, par le marquis G. Monaldi ; *Le Cantonnier*, conte de noël, par Henri Spont ; Les scènes de la *Nativité dans la peinture ancienne*, par André Girodie ; *Impressions de voyage dans l'Afrique occidentale*, par le prince Louis d'Orléans-Bragance, etc., et des photographies en grand nombre, reproduction des plus célèbres tableaux de Rome, articles sur les arts, prose et poésie, fantaisie, récits de voyages, morceaux de musique. Il y a là tous les éléments d'un grand succès.

—

Le Ventre-Rouge. — Fonder une revue patoise, voire en patois saintongeais, pouvait sembler téméraire, après toutes les tentatives infructueuses qui ont sombré devant l'indifférence du public. Cette témérité, notre confrère Meite Grandgorjhe l'a eue il y a quatre ans en fondant à Bordeaux le *Ventre-Rouge*

Digitized by Google

avec le concours de Bentrouvé Mafry, J. Chapelot, Meite Piâre Marcut, Rémouné Bireuyant, d'une foule de conteurs et d'ironistes. Le succès a couronné leurs vaillants efforts. Aussi dès sa quatrième année il a dû, le 15 février, agrandir son format. Tous les quinze jours, il publie, avec une caricature, 8 pages de contes patois, pleins d'humour, de bonne et franche gaîté. 2 sou l'limérot. Abonnements, 2 fr. 50. — Direction, 26, rue de Podensac, à Bordeaux.

—

Vient de paraître : *La vérité sur le père et la famille du favori de Louis XVIII ; La jeunesse du duc Decazes.* Ce volume est un sérieux document historique, parce qu'il est formé presque exclusivement d'actes d'état civil qui intéressent notre contrée; la basse Saintonge est aussi bien que le Libournais le pays d'origine des Decazes; ils étaient aussi connus dans une région que dans l'autre. Le travail entrepris par le baron Maxime Trigant de Latour, dont ce volume n'est que le commencement, doit contenir des notes biographiques, des mémoires, des souvenirs. Le 2e volume donnera la vie de Decazes dans ses diverses terres, en Saintonge, à La Grave, à Libourne, etc. Ce livre, grand in-8° de 121 pages, est en vente à Bordeaux, chez Féret; à Paris, libraires associés, 13, rue de Buci et chez l'auteur à Lauzerte (Tarn-et-Garonne). Prix : 2 fr. net et franco.

—

Erratum. — *Revue*, t. xxii, p. 28, § 2e, 6e ligne, lire Biraud ; p. 57, 3e avant-dernière ligne et p. 58, lire *Regnaud* et non *Regnault*.

A TRAVERS LES REVUES

—

Notre confrère, M. Emile Biais, a lu l'an dernier à la réunion des sociétés des beaux-arts une étude : *Les Fresques du Temple près de Blanzac. Charente.* Le volume (25e session) publié par le ministre de l'instruction publique reproduit (pages 346-353) ce travail accompagné de deux planches : La chapelle du Temple près de Blanzac et Fresques de la chapelle (xiie siècle).

—

Le *Magasin pittoresque* du 15 décembre publie de M. J.-M. Gros, directeur de la *République des Charentes*, un travail : *L'Echevinage rochelais*, que reproduit le *Courrier de La Rochelle* des 5 et 9 janvier.

—

Echo charentais du 12 janvier. Ordonnance (4 juin 1770) de Senac de Meilhan, intendant de La Rochelle. Le curé de Celles, élection de Barbezieux, ayant offert de rebâtir à ses frais le

Digitized by Google

presbytère, les habitants assemblés pour délibérer s'ils veulent tirer les moellons, sable, terre nécessaire, voiturer les matériaux et faire les autres travaux de la même manière que les corvées, en conséquence « être dispensés d'aller sur la grande route de Paris à Bordeaux dont ils sont éloignés de quatre grandes lieues », ayant accepté, par acte capitulaire du 22 avril sur l'avis de Texier, subdélégué à Barbezieux, l'intendant charge, comme étant plus près, le sieur de Puyraimond, subdélégué à Cognac, de l'exécution du travail sur l'état exact que lui aura fourni le syndic de Celles, du nombre de bœufs, charettes et bêtes de charge d'un chacun.

—

Le *Gaulois* cite de la *Revue hebdomadaire* un article de M. A.-P. de Lannoy, lisez M. Auguste Pawlowki : Brouage-la-Morte. « Il y a une quinzaine d'années, le voyage de Rochefort à Marennes s'accomplissait en patache, et j'ai le souvenir des longues attentes au relai de cette Brouage-la-Morte, dont la *Revue hebdomadaire* évoque l'opulence passée dans la morne désolation de son heure actuelle. Plusieurs fois, j'y croisai Pierre Loti, qui regagnait sa pagode de la rue Saint-Pierre à Rochefort, tandis que mes devoirs professionnels m'appelaient à Marennes, et je retrouve dans mes notes d'alors une conversation de l'ami Rarahu et d'Azyadé, qui, devant les ruines de l'ancienne place fortifiée par Vauban, tentait avec bienveillance l'explication malaisée du Des Esseintes de M. Huysmans !...

Du port de guerre de Brouage, créé par Charles VIII, de la ville ardente dans son catholicisme devant laquelle dut capituler M. du Maine, « et qui tint tête à La Rochelle, boulevard des huguenots », de cette Babel où l'on parlait « vingt langues », au témoignage du médecin Alain, il ne reste que de vieux remparts qui s'écroulent, quelques tourelles que la ruine menace, et une église branlante, qui date de 1608, et qui continue à veiller sur la route nationale déserte. »

Puis quelques notes, l'église (1608) avec inscription tumulaire, le petit monument de Champlain (1878), quelque graffite, souvenirs des prêtres, aristocrates, suspects enfermés à Brouage sous la Terreur. Article de vulgarisation sur la ville morte, qui ne cite rien de nouveau.

—

Notre infatigable confrère, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, a publié dans la *Revue des questions héraldiques* du 25 janvier : *Familles féodales éteintes et oubliées; Les seigneurs d'Albin, issus des anciens comtes de Rouergue.* Cette famille, sous les appellations de Valzergues et de Céré, eut au XVI^e^ siècle son heure de célébrité, grâce principalement à deux personnages : Jean d'Albin, de Valzergues, archidiacre de Saint-Etienne de Toulouse, savant théologien et prédicateur éloquent, mort le 13 septembre 1566, à qui, dit un historien du Languedoc, « la ville de

Digitized by Google

Toulouse dut après Dieu la conservation de la foi catholique » ; puis, contraste assez fréquent à cette époque, son neveu, Pierre d'Albin, dit le capitaine de Valzergues de Céré, fidèle compagnon du prince de Condé et du vicomte de Rohan, l'un des chefs de l'armée protestante en Poitou et en Saintonge, mort en héros (1577) devant Brouage, assiégé par le duc de Mayenne, le dernier de son nom. Ses deux sœurs Louise et Anne d'Albin épousèrent l'une (8 mars 1559) Charles de Bremond d'Ars ; l'autre 1° Jean de La Rochefaton ; 2° (20 mars 1597) Gabriel de Polignac seigneur de Saint-Germain en Saintonge. L'article a sa suite dans le numéro du 25 février.

—

Sous ce titre *Archives religieuses du pays poitevin*, M. Gustave Boucher (villa Saint-Hilaire, à Ligugé), fondateur du « Musée-Archives Saint-Martin », réunit deux anciennes revues : le *Pays poitevin* qui a vécu un an, et *Revue d'archéologie poitevine* qu'avait créée, rédigée, Barbier de Montault et qui mourut avec lui. Le nouveau périodique (3 fr. 25, pour 5 numéros) embrasse les diocèses et anciens diocèses de Poitiers, Luçon, Maillezais, La Rochelle, Saintes, Angoulême. Le premier numéro (administrateur M. Emile Payet, imprimeur à Saint-Maixent) contient : *Le cérémonial des rogations à Poitiers au XVIII^e^ siècle*, par Barbier de Montault ; *Un évêché à Niort ; Précieuses notes sur les curés de Niort ; Abbaye de Nouaillé*, par Barbier de Montault ; puis 7 planches et gravures.

—

Notre confrère, M. le commandant Poitou, encore qu'exerçant une fonction civile, n'oublie pas ses anciens camarades. Dans la revue *Armée et marine* du 17 novembre 1901, il publie *L'équipement du fantassin* : bretelle porte-cartouchière, havre-sac, ceinture de laine, gamelle individuelle, souliers de rechange, étui-musette, couteau nécessaire d'armes, outils. Des photographies accompagnent ce travail.

—

LES ÉVÉNEMENTS DE VARENNES A COGNAC EN 1791

Les historiens de la révolution et les écrits de circonstance abondent en détails sur l'arrestation de Louis XVI et de sa famille à Varennes. Le *Gaulois du dimanche* des 18-19 janvier 1902 revient sur ce sujet dans un article de M. Ernest Beauguitte consacré spécialement aux honneurs que la ville de Paris rendit à Drouet, le maître de poste de Sainte-Menehould, et à ceux qui lui avaient prêté la main. Pour ne parler que de l'iconographie de cet événement mémorable, les estampes populaires et le portrait du héros du jour étaient répandus à profusion par les camelots de l'époque, qui les vendaient un sou et peut-être moins. Tous les collectionneurs savent que plus le tirage d'une pièce est nombreux, plus elle devient rare. Aussi ne faut-il pas s'étonner du prix excessif qu'atteignent dans les ventes ces

Digitized by Google

images barbouillées sur papier à chandelle. Je me souviens d'en avoir vu une à l'exposition historique de la révolution française tenue en 1889 au pavillon de Flore. Elle est bien primitive, bien grossièrement enluminée ; mais à coup sûr une des plus curieuses de la série.

La nouvelle du départ de la famille royale causa en province une grande émotion et son arrestation était déjà un fait accompli lorsque la municipalité de Cognac prit cet arrêté dont je dois la transcription à l'obligeance de mon ami M. Paul de Lacroix :

« Le 24 juin 1791, le conseil municipal assemblé, instruit par une délibération du directoire de ce jour, de l'enlèvement du roi et de la famille royale, arrête :

« 1° Que le commandant de la garde nationale sera chargé de donner des ordres aux portes qui sont aux entrées de la ville de faire conduire à l'hôtel commun tous les voyageurs étrangers tant à cheval qu'en voiture qui arriveront.

« 2° Fait défense aux maitres de poste aux chevaux de louer des chevaux, même à tous particuliers d'en prêter et fournir jusqu'à nouvel ordre.

« 3° Que toutes voitures tant publiques que particulières qui voudraient sortir de la ville seraient aussi arrêtées, ainsi que tous gens à cheval sans passeport de la municipalité.

« Arrête, en outre, qu'expédition de la présente délibération sera remise au commandant pour être exécutée suivant sa forme et teneur. Fait à Cognac à l'hôtel de ville commune le 24 juin 1791. Bouteland, Roy, Godard, Dr Broussard, Frédéric Martell, Rambaud, Le Coq, Aubertin, Robin, laisné, Gautier, *procureur de la commune*, Guillebert, *secrétaire*. »

J. P.

—

VERCINGÉTORIX

Outre ses livres si importants, M. Camille Jullian, l'éminent professeur d'histoire à la faculté de Bordeaux, insère dans la *Revue des études anciennes* ce qu'il appelle *Notes gallo-romaines*. Qu'on ne s'y trompe pas. Sous ce nom simple et trop modeste, sont souvent de véritables dissertations, parfois quelques pages jetées là avec une insouciance de prodigue et où les idées fourmillent. C'est une sagesse de ne rien perdre et c'est une prévoyance de songer aux profanes dont un mot éveille l'attention et provoque la discussion des savants. Dans la livraison du numéro 4 du t. III (octobre-décembre 1901), nous trouvons *Origines de quelques villes françaises*, d'abord *oppida* mentionnés par César, leur situation, emplacement, leur rôle ; villes neuves du sud ; puis Bourg-sur-Gironde ou *Burgus super Dordoniam*, de M. Maufras avec remarques de M. Jullian ; etc.

Et c'est avec ces notes éparses que le savant après son beau livre *Gallia*, constitue ce livre remarquable *Vercingé-*

Digitized by Google

torix. (Vercingétorix, par Camille Jullian, correspondant de l'institut, professeur à l'université de Bordeaux, 2e édition; Hachette, 1902, in-8°, 406 pages, avec 5 reproductions de monnaies de Vercingétorix, 7 cartes et plans des champs de bataille. Prix : 3 fr. 50). Qui n'a déjà lu cette épopée patriotique? C'est grave comme un livre d'histoire, intéressant comme un roman. Le sujet est connu ; mais comme tous les détails sont mis en œuvre ! Il faut avoir une connaissance approfondie de l'antiquité celtique et romaine pour peindre ainsi toutes les nations éparses. Il y a des descriptions de sites, de paysages, qui sont d'un peintre érudit. Le pays des Arvernes, plateaux, montagnes, le Puy-de-Dôme, les peuples ; puis la famille de Vercingétorix ; la lutte suprême d'Alésia. Les Gaulois assiégés dans leur camp, interrogeant l'horizon pour voir arriver l'armée de secours, scène poignante qui s'est renouvelée il y a trente ans; sièges, batailles, négociations ; il semble que l'auteur suit ses témoins ; et tout cela sans aucun appareil scientifique. Ce petit livre est un chef-d'œuvre d'exposition, de narration vive, rapide, entraînante, en même temps d'amour patriotique pour le héros de l'indépendance nationale.

L. A.

—

A propos de la communication de M. Dujarric-Descombes, sur le séjour de Louis XIII à Cognac, *Revue*, t. XXII, page 37, M. Jules Pellisson nous signale une plaquette rare de sa bibliothèque : « *Edict du roy portant création de trois offices de conseillers et controlleurs généraux des rentes constituées sur les gabelles et greniers à sel, avec augmentation de gages aux conseillers et controlleurs généraux des dites gabelles.* »

Vérifié en la Chambre des comptes, le 19 mars 1622.

A Paris, par Féd. Morel et P. Mettayer, imprimeurs ordinaires du Roy. MDCXXII, petit in-8, 13 pages.

« Donné à Cognac » juin 1621. Signé : Louis. »

—

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* a, dans son feuilleton de décembre 1901 et suivant, reproduit le roman si émouvant de notre confrère M. Roger des Varennes, *Tragédie au large, Histoire d'un corsaire charentais*. Voir *Revue*, XXI, 67.

—

Le *Gaulois* du dimanche, des 28-29 décembre 1901, publie sous la signature Maurice Lenoir : *Les anciennes cartes de visite du jour de l'an*, avec de très nombreuses reproductions de cartes artistiques, parmi lesquelles celle du Rochelais Fleuriau de Bellevue, mentionnée dans l'étude de M. Jules Pellisson sur le même sujet.

Lire dans le même numéro l'article de M. Léon Séché : « *Un article inédit de Victor Hugo sur Vigny. Lettre inédite d'A. de Vigny à Mme Victor Hugo.* M. Séché nous tient au courant des

Digitized by Google

relations des deux grands poètes, parfois cordiales, parfois tendues et qui se terminèrent par une brouille définitive.

« J'ai des raisons de croire que ce fut la politique qui jeta entre eux la pomme de discordes. On sait qu'Alfred de Vigny s'était rapproché de l'empire, par sympathie pour l'empereur qu'il avait connu à Londres après son évasion de Ham et qui l'avait invité à dîner à la préfecture d'Angoulême au mois d'octobre 1852. »

—

Dans les *Actes de l'académie nationale des sciences, belles-lettres de Bordeaux* (68e année, 1899) lire de M. A. Autreux : *Les mouvements des sables sur la Gironde depuis deux cents ans.*

La conclusion de l'auteur est peu rassurante. Dans un avenir que l'on peut prévoir, la Gironde sera fermée à la grande navigation et le port de Bordeaux ruiné. Le mouvement général des sables se continuera fatalement. A l'embouchure de la Gironde la passe du Nord continuera à se combler pour former un platin de 7 mètres de fond à basse mer. La passe du Sud continuera de s'approfondir, mais ses fonds rocheux l'empêcheront de dépasser 5 mètres de profondeur. Dans la Gironde, les sables provenant de l'affaissement des anciens bancs, combleront aussi bien la passe de Saintonge que celle du Médoc. Tels sont les dangers qui menacent la fortune de Bordeaux.

Pourra-t-on lutter contre ce danger ? M. A. Autreux, abandonnant la passe du Nord, où les fonds de sables mouvants ne permettront pas d'établir des travaux de consolidation solide de ce qui reste des bancs, conseille de s'attacher à établir ces travaux à la passe du Sud, de l'approfondir sur toute sa longueur à huit mètres de profondeur en faisant sauter les têtes des rochers, ou, si ce moyen est jugé impraticable, de percer un canal de 100 mètres de largeur et de 10 mètres de profondeur à travers la péninsule de Graves.

Dans l'intérieur du fleuve, on pourrait rétablir les anciens bancs de sable et il en résulterait pour la passe du Médoc, la seule dont il y a lieu de s'occuper, des profondeurs de 7 mètres de Royan à Pauillac. Il est évident que ces travaux coûteront cher ; mais le sort de Bordeaux et des départements voisins en dépend. D.

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — Nécrologie.

La Société des *Archives* a trois nouvelles pertes à déplorer :

I. — Le 6 janvier, est décédé à Cognac, âgé de 44 ans, *Paul*-Georges Fragonard, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, homme d'un grand talent, d'un cœur excellent et d'une rare courtoisie. Très lettré, il aimait aussi les arts, se souvenant du

Digitized by Google

nom qu'il portait. Inscrit au barreau de Cognac en 1884, il a plaidé avec distinction jusqu'au dernier moment. Il était au tribunal deux ou trois jours avant sa mort. « Il ne partageait point nos convictions politiques, dit la *Petite Gironde*; mais en maintes circonstances il nous a été donné d'apprécier l'homme de caractère qu'il était et la scrupuleuse honnêteté qui régnait dans la direction de son cabinet. Au palais il était entouré de la sympathie de tous. »

Il était né à Cognac, le 15 décembre 1857, de Henry Fragonard et de Marie-Anne de Salignac. Il était l'arrière-petit-fils d'Honoré Fragonard, peintre du roi (1732-1806) qui « par la finesse de son imagination, la délicatesse de son goût, la souplesse et la perfection de sa technique, est au nombre des artistes les plus originaux et les plus savoureux que la France ait produits. » Honoré épousa Marie Gérard et en eut: Alexandre-Evariste (1780-1851), grand-père de Paul Fragonard, peintre d'histoire et sculpteur, dont l'un des fils, Théophile, se distingua encore comme peintre sur porcelaine. Le nom de Fragonard n'est plus porté aujourd'hui que par M. Marcel Fragonard, frère aîné du défunt; né en 1855, il a épousé en 1885 M^lle^ Blot, d'où plusieurs enfants dont un fils, Jacques.

Les obsèques de Paul Fragonard ont eu lieu le 9 janvier, dans la nouvelle église de Saint-Martin. Les cordons ont été tenus par M. Lalut, bâtonnier des avocats, M. le président du tribunal civil, M. Cunéo d'Ornano, député et M. Emmanuel Castaigne.

Avocats, avoués, tribunal de commerce assistaient en robe. La famille présente aux obsèques était M. Marcel Fragonard, son frère; M. et M^me^ A. Castillon du Perron, son beau-frère et sa sœur; M. Baylet, président honoraire, son beau-père; M. de Salignac, son oncle; M^me^ de Jarnac de Gardépée, née de Salignac, sa tante; M. de Jarnac de Gardépée et M^me^ de Jarnac de Gardépée, ses cousins germains.

Fort occupé au palais, Fragonard à ses rares moments de loisirs cultiva l'histoire et la littérature locales. Il a publié: en 1878 chez G. Bérauld, imprimeur, *La Charente aux États Généraux et dans les Assemblées législatives;* en 1891 (G. Bérauld), un très intéressant petit volume sur *les Cordeliers*, *les Récollets*, *les anciens Hôtels de ville de Cognac*, intitulé *Souvenirs du vieux Cognac*. Il a publié aussi une petite plaquette *anonyme:* « *Histoire du Cognac Rowing-Club* » dont il était alors le secrétaire, et donné d'intéressants renseignements sur la naissance et le développement du sport nautique à Cognac. Il s'était plus particulièrement occupé de recherches sur l'époque révolutionnaire; il laisse de nombreuses notes et des manuscrits sur le *Culte et les fêtes à Cognac pendant la révolution*, « *Souvenirs d'un prêtre déporté* », *Dossier d'un sans-culotte*, qu'il comptait revoir et compléter.

Au cimetière du Breuil des discours ont été prononcés par M. Lalut et par M. Gisbert, publiés dans l'*Ere nouvelle* et la *Con-*

Digitized by Google

stitution des Charentes du 12 janvier. Je note aussi dans le *Progrès* du 19 l'adieu ému de M. d'Ornano à son ami.

—

II. — Le 29 janvier, au Crespet, commune de Blanzac, canton de Matha, est décédé, à l'âge de 82 ans, Alcime-Jean-Baptiste Sorin-Dessources, ✻, ancien président du tribunal civil de Saint-Jean d'Angély. Il était né, à Blanzac, le 13 avril 1820, de Jean-Baptiste Sorin, d'une vieille famille de Saintonge établie dans l'arrondissement de Saint-Jean depuis trois siècles. Sa mère était une demoiselle Mallat, dont le frère, ancien élève de l'école polytechnique, avait été ingénieur des ponts et chaussées sous la restauration. Il avait épousé, à Blanzac, en 1846, Mlle Victoire Sorin, sa cousine, fille de N... Sorin, et nièce de Benjamin-Louis Desmortiers, curé-doyen de La Tremblade (1789-1870). Voir *Notice sur M. Desmortiers*, par Lételié, 1872, de M. Desmortiers, O. ✻, procureur du roi et député de Saint-Jean sous le gouvernement de juillet, et de Déterville Desmortiers, juge d'instruction à Paris et fusillé par les Prussiens comme franc-tireur. (Voir l'article de Philippe Rondeau dans la *Revue de Saintonge*, t. VIII, p. 126).

De son mariage naquirent un fils, Georges, mort jeune à Niort, et une fille, Marguerite, mariée le 17 juin 1878 à M. René de Grieu, sous-préfet de Saint-Jean d'Angély, depuis conseiller général de la Charente-Inférieure, né à Granville (Calvados), le 10 juillet 1850, de Paul de Grieu d'Estimauville et de Juliette de Boishebert. De ce mariage sont issus : René, Marguerite et Marie-Thérèse.

Le défunt était le beau-frère de M. Junien Sorin, chef d'une importante maison de commerce au Mortier, près de Saujon, qui a deux fils, l'un marié à Mlle Labat, fille de M. Labat, décédé, député de la Gironde ; l'autre, Gaston-Louis, époux de Mlle Faseuil, de La Rochelle.

Après de solides études au collège de Saint-Jean d'Angély, il étudia le droit pour entrer dans la magistrature où son oncle Desmortiers, procureur du roi près le tribunal civil de la Seine, guida ses premiers pas. Juge suppléant à Saintes le 12 janvier 1845, substitut à Marennes le 19 mars 1850, puis substitut à Niort le 19 avril 1852, il se fit remarquer par son assiduité au travail et mérita d'être placé à la tête du parquet de Bressuire le 30 octobre 1858.

Après y être resté quatre années, il fut nommé, le 23 novembre 1862, procureur impérial près le tribunal civil de Saint-Jean d'Angély.

« C'est, a dit sur la tombe M. Sébilleau, une mission délicate et souvent difficile que celle de chef de parquet dans un arrondissement où on a passé sa jeunesse, où l'on a sa famille, ses relations ; ne s'inspirant que de son devoir, le regretté défunt sut occuper dignement ce poste pendant quatre années. Lors de son installation, le président du tribunal, traçant à

Digitized by Google

grands traits les devoirs du ministère public, lui disait : « Si tout le monde repose en paix, c'est que vous veillez pour tous. » Il sut justifier ces belles paroles et, lorsque le 7 mars 1866, il fut nommé procureur impérial à Saintes, installé le 20, il pouvait dire qu'il avait fait tout son devoir. Dans ces nouvelles fonctions, il dut fournir un labeur considérable ; les sessions d'assises étaient souvent très chargées ; le barreau de Saintes jouissait d'une réputation méritée. Il sut être à la hauteur de sa mission, et la croix de la légion d'honneur récompensa ses services.

« Alors que l'honorable président du tribunal civil de Saint-Jean d'Angély, M. de Bonnegens, prit sa retraite, M. Sorin-Dessources, au lieu de demander un siège de conseiller à la cour, aspira à venir finir sa carrière judiciaire dans le pays qui l'avait vu naître. Il suivait en cela de nobles traditions. Deux illustres familles de notre arrondissement, les Duret et les de Bonnegens avaient fourni au tribunal civil de Saint-Jean d'Angély des présidents qui avaient occupé le siège depuis le commencement du siècle et qui considéraient comme le plus grand honneur le devoir de rendre la justice à leurs concitoyens.

» C'est à ce sentiment qu'obéit M. Sorin-Dessources en venant occuper, à son tour, le fauteuil de la présidence à Saint-Jean d'Angély, où il resta depuis le 22 juin 1870 jusqu'au 23 septembre 1883, époque où, la loi du 30 août 1883 supprimant l'inamovibilité des magistrats, il fut arraché à son siège.

» Cette mesure imméritée lui fut cruelle ; mais il la supporta dignement. Il avait consacré sa vie au culte de la justice et était resté étranger à toute autre préoccupation ; il se retira à la campagne où il passa auprès de sa famille les dernières années d'une existence si bien remplie. »

Les obsèques ont eu lieu à Blanzac, au milieu d'un immense concours d'amis venus de tous les points du département. Les cordons du poêle étaient tenus par M. Sebilleau, juge suppléant ; M. Denis d'Aussy, bâtonnier de l'ordre des avocats de Saint-Jean d'Angély ; M. Clais, notaire ; et l'un des membres du conseil de fabrique de Blanzac, dont Sorin-Dessources était le président. Le deuil était conduit par son gendre M. René de Grieu et ses enfants. La messe a été chantée par M. l'abbé Raciet, curé de la paroisse, qui a rappelé, en quelques paroles, les grandes qualités et les hautes vertus du défunt, le donnant en exemple à ses petits-enfants, comme le modèle du devoir et de l'honneur. M. l'abbé Pharon, curé-doyen de Matha, a donné l'absoute. Au cimetière, M. Sebilleau a retracé, dans le remarquable discours qu'ont publié l'*Union nationale* du 2 et l'*Echo rochelais* du 5, la vie intègre de l'éminent magistrat ; et il a terminé par ces belles paroles : « Monsieur le président, dans ma collaboration avec vous, comme juge suppléant, j'ai pu apprécier combien était grand votre amour de la justice et quel travail obstiné vous saviez vous imposer pour arriver à sa manifestation ! Dieu saura vous en récompenser ! »

—

Digitized by Google

III. — Le 14 février, est décédé à Saint-Pierre d'Oleron, l'abbé Désiré Maincent, ancien curé de Taugon, curé doyen de Saint-Pierre d'Oleron, dans la 48e année de son âge et la 22e de sa prêtrise.

—

Le 20 décembre 1901 est décédé à Cognac, âgé de 72 ans, Pascal Combeau, époux de Suzanne Bouchet, négociant, conseiller municipal depuis 1871, premier adjoint de 1881 à 1889, président du tribunal de commerce de Cognac en 1898, membre du conseil d'arrondissement en 1883 et président en 1886-1888 et depuis censeur de la succursale de la banque de France, commandant de la garde nationale en 1870, membre de la commission administrative des hospices de Cognac à partir de 1885, délégué cantonal pour l'instruction primaire, administrateur de la caisse d'épargne de Cognac, membre du conseil d'administration du comité de viticulture de l'arrondissement, fondateur et président de la société de secours mutuels de la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville, à laquelle il avait voué une affection qu'ils lui rendaient bien; partout il n'a cessé de rendre service à ses concitoyens. Venu très jeune à Cognac après ses années de service militaire passées en partie en Afrique, Pascal Combeau fondait en 1860 une maison de commerce, modeste au début, qui prit vite un développement important; il s'était acquis par son travail, par son dévouement aux intérêts publics, par sa loyauté, par son intelligence, l'estime générale. C'était en outre, a dit le sous-préfet, « l'un des meilleurs défenseurs de l'idée républicaine dans cette région ». Des discours ont été prononcés par M. Buart, sous-préfet et M. Boutillier, juge au tribunal de commerce, publiés dans l'*Echo cognaçais* et l'*Ere nouvelle* du 29 décembre. Le deuil était conduit par MM. Pascal, Marcel et Pierre Combeau, fils du défunt, et Jules Bouchet, son neveu.

—

Le 31 décembre est décédé à Cognac, âgé de 54 ans, le docteur *Edouard*-Pierre-Isaac Thomas, époux de Marguerite Dupont. Il était né à Jarnac-Charente d'Isaac Thomas et de Marie Vivier.

Ancien conseiller municipal, médecin-major de la compagnie des sapeurs-pompiers depuis le 1er juillet 1887, médecin de l'état civil et de l'hospice, il était en outre dans l'intimité un poète aimable et un cœur charmant. Il a été inhumé au cimetière du Breuil. Le deuil était conduit par son fils et par ses neveux, MM. Raoul et Léopold Dupont. Après les dernières paroles de M. le pasteur Ducasse, deux discours ont été prononcés par M. le docteur Boraud et par M. Mary, capitaine des sapeurs-pompiers. Ils ont été publiés par l'*Ere nouvelle* du 5 janvier.

—

Digitized by Google

Le 2 janvier, est mort à Cognac, à l'âge de 44 ans, *René*-Gontran, marquis de Saint-Légier de La Sausaye, né à Javrezac le 8 août 1857, fils de René-Auguste-*Ernest* (né le 4 janvier 1834, marié le 14 octobre 1856, décédé le 25 novembre 1888) et de Claire Planat de La Faye, petit-fils de Léon-Paul et Marie-Catherine-Célestine de Saint-Légier, décédée le 28 juin dernier (*Revue* du 1er septembre 1901, t. XXI, p. 300).

Le marquis de Saint-Légier avait épousé, le 19 décembre 1882, Gabrielle Potier de Pommeroy, fille du vicomte Henri-Léopold Potier de Pommeroy et de Blanche-Louise de Corlieu, petite-nièce de Mgr de La Rochefoucauld (V. pour les Corlieu, M. Louis Audiat, *Deux victimes des Septembriseurs*, p. 21), dont il eut 7 enfants, André, mort le 6 janvier 1891, Louis, Georges, Jean, Robert, André, Noël.

L'aïeul de la marquise René de Saint-Légier, René-Henri, comte Potier de Pommeroy, avait épousé en 1793 Agathe-Bénigne de Beaucorps, dont il eut : 1° Gabriel-Augustin, député de la Haute-Marne, marié à Mlle Legros, et décédé sans postérité en 1859 ; 2° Léon, mort à 19 ans ; 3° Henri-Léopold, né en 1805, décédé le 2 janvier 1867. Ce dernier épousa en premières noces Mlle Bonnault de Mongaugé, dont : 1° René-Pierre-*Auguste*, né en 1840, mort en 1876, sans postérité ; 2° *Renée*-Marie-Gabrielle, née en 1843, mariée au docteur Ardouin-Bey. De son second mariage avec Blanche-Louise-*Edmée* de Corlieu il eut Françoise-*Gabrielle*-Edmée, marquise de Saint-Légier.

Joseph de Corlieu de La Baudie, frère aîné d'Antoine, qui épousa Hyppolite de La Rochefoucauld, de son mariage avec Mlle de Salignac-Fénelon, eut treize enfants, dont un seul fils, Hyppolite, mort en bas âge. La douzième fille, Joséphine, épousa son cousin germain Charles de Corlieu, dont : 1° Blanche-Louise-*Edmée*, mariée à Henri-Léopold comte Potier de Pommeroy, née à Nantes et décédée à Saintes le 6 avril 1890 ; 2° *Marie*, qui épousa le commandant Cardonne.

Les obsèques ont eu lieu dans l'église Saint-Léger à Cognac, au milieu d'une affluence émue et sympathique.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le comte de Roumefort, de Jarnac de Garde-Epée, René Firino et Lionneau. Le deuil était conduit par les enfants du défunt, par ses beaux-frères, le docteur Ardouin-Bey et le comte de Grandsaignes, et ses cousins le comte de Saint-Légier d'Orignac et le baron de Cugnac.

Le marquis de Saint-Légier était un grand cœur ; et l'auteur de cette note, qui fut son ami aussi affectueux que dévoué, empêché, grâce au désarroi de l'administration Mougeot, de lui rendre les derniers devoirs, est heureux, au nom de la vieille amitié qui l'unissait au regretté défunt, de pouvoir rendre à sa mémoire ce juste tribut d'hommage posthume.

PRIVAS.

—

Digitized by Google

Le 4 janvier est décédé à Sainte-Marie, dans l'île de Ré, Jean-Marie Duval, curé de cette paroisse depuis 1871, né en 1829, prêtre en 1855, dans la 73e année de son âge et 47e de prêtrise.

—

Le 8 février, est décédée à Saintes, âgée de 78 ans, Thérèse-Laure Guillau de Sersé, veuve de Pierre-Onésime Le Sueur, conseiller à la cour d'appel de Poitiers, décédé en 1860 (1). Elle était née le 26 janvier 1824, de Charles-Edouard Guillau de Sersé, procureur du roi à Marennes, mort dans sa 30e année, fils du président du même nom (2), et de lady Thérèse Lovell, fille de sir Thomas Lovell, représentant de l'Angleterre aux Etats-Unis. M. l'abbé Knell, curé de Saint-Vivien, a prononcé une courte allocution et fait un éloge discret de la défunte, qui laisse 4 fils : 1° Emile, ✻, sous-intendant militaire à Agen, époux de Marie de Bussac, dont il a six filles et un garçon ; 2° Charles ; 3° Paul, époux de Blanche Priqué de Guippeville, dont un fils ; 4° enfin Victor, époux de Madeleine Priqué de Guippeville, dont un fils.

—

Le 10 février, est décédé à Pons, âgé de 82 ans, Girard, curé de Saint-Vivien de cette ville depuis 1868, né en 1819, prêtre en 1846.

II. — Mariages

Le 6 janvier, a été bénit dans la nouvelle église Saint-Martin de Cognac le mariage de M. Eugène-Marie-Georges Dumorisson, négociant à Cognac, né à Saint-Julien de l'Escap, le 27 octobre 1871, fils de M. Gabriel Dumorisson, percepteur, et de Mme Marguerite Audoin-Dubreuil, demeurant à Courçon, avec Mlle Marthe-Madeleine Dupont, demeurant à Cognac, fille de M. Jean-Baptiste-Raoul Dupont, négociant, conseiller muni-

---

(1) Victor-Onésime Le Sueur, né à Mortagne, arrondissement de La Roche-sur-Yon, le 23 février 1802, substitut à Saint-Jean d'Angély, substitut à Saintes le 5 avril 1833 (serment le 2 mai, installation le 10), fut nommé juge à Saintes le 4 avril 1837, en remplacement de Bonnaud de Mongaugé ; chargé de l'instruction par décret du 22 mai 1849 ; vice-président du 26 mai 1855, nommé conseiller à la cour de Poitiers le 9 novembre 1859, décédé en 1860.

(2) Jean de Beaumont, écuyer, seigneur de Sersé, eut d'Anne Guenon, Jean et Geneviève morte à 80 ans en 1783, qui, en 1729, épousa Charles Guillau, fils de Charles, greffier en chef de l'élection de Saintes, dont un fils nommé Charles à son baptême en 1734 par Charles Guillau et Anne de Beaumont. Pierre-Nicolas Guillau de Sersé, « cultivateur de Montpellier », fut président du directoire du district de Saintes en 1790. Il fut nommé juge au tribunal de Saintes le 25 germinal an V (14 avril 1797), puis magistrat de sûreté ou substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure. Il remplaça René Briault, président, mort le 19 juin 1810 et siégea jusqu'à sa fin. Il fut aussi nommé conseiller municipal de Saintes le 30 décembre 1814, où il siégea jusqu'à sa mort et il fut remplacé par Augustin Savary. Il mourut, rue Porte Saint-Louis à Saintes le 31 juillet 1830, âgé de 68 ans.

Digitized by Google

cipal à Cognac, et de dame Marie-Arméria Bolleau. Les témoins ont été pour le marié, MM. Gaston Audoin-Dubreuil, agent de change, son oncle, demeurant à Bordeaux, et René de Bremond d'Ars, lieutenant-colonel du 5e régiment de chasseurs à cheval, en résidence à Sampigny (Meuse), cousin de l'époux ; pour la mariée, MM. Gustave Cunéo d'Ornano, député de la Charente, et Léopold Dupont, oncle de l'épouse, négociant à Cognac, conseiller municipal de Merpins. Les Dumorisson sont une ancienne famille de Pons. Louis Auguste Dumorisson avait épousé Marie-Elisabeth, fille de Josias marquis de Bremond d'Ars et d'Adélaïde Bigot de Beaulon.

—

Le 9 janvier, en l'église Saint-Saturnin de Port-d'Envaux, a été bénit par M. l'abbé Bouge, curé doyen de Saint-Savinien, le mariage de M. Germain Rolland, ancien fondé de pouvoirs de la recette particulière de Rochefort-sur-mer, percepteur à Ussel (Corrèze), né à Saint-Bonnet de Salers (Cantal), avec Mlle Marie-Thérèze Rigabert, née à Port-d'Envaux le 16 novembre 1878, fille de Fernand Rigabert, docteur-médecin, à Marly-le-Roi, et d'Isabelle Barraud. La mariée est petite-fille de Rigabert qui, après avoir été près de 25 ans instituteur au Port-d'Envaux, y est mort universellement aimé et regretté.

—

Le 18 janvier 1902, a été bénit à Saintes le mariage de M. Louis-Auguste-Gaston Mossion de La Gontrie, armateur à La Rochelle, né à La Rochelle, le 17 août 1859, d'Alcide-Louis-Charles Mossion de La Gontrie et de Marie-Elisabeth Godet, mariée le 6 février 1850, décédée le 7 février 1894, avec Amélie Escolle, née à La Rochelle, le 12 février 1873, demeurant à Saintes, fils d'Alexandre Escolle, percepteur, décédé à Saintes, le 30 mai 1900, et de Constance-Amélie-Alice Jousseaume. Le marié, veuf de Marie-Augustine-Anne Dessalines d'Orbigny, décédée le 28 juillet 1889, était petit-fils de Charles-Bénigne Mossion de La Gontrie et de Catherine-Eugénie Arnaud, fils lui-même de Louis-Charles, demeurant à Pons, capitaine de cavalerie, qui parut à l'assemblée provinciale, émigra en 1792 et servit dans la compagnie de Saintonge et Angoumois, sous le commandement du comte de Montausier. Il avait épousé en premières noces, le 14 novembre 1782, Marie Fradin de Boissière, dont il eut : Charles Bénigne et Marie-Henriette-Charlotte, épouse en 1825 de Marie-Alexandre Cadoret de Beaupréau, morte en 1849.

Les témoins pour M. de La Gontrie étaient MM. Charles-François Bunel, architecte du département, à La Rochelle, et Girard Mossion de La Gontrie, lieutenant au 123e de ligne, ses cousins ; pour Mlle Escolle, Léon Escolle, avocat à Grasse, son cousin, et René Pesson, trésorier payeur général, à Niort.

—

Digitized by Google

Le 22 janvier, a eu lieu, à Avy, le mariage de Etienne-Pierre Landrau, propriétaire à Pons, né à Pons, le 20 juillet 1878, d'Elie-Laurent-Alcide Landrau, décédé à Pons le 23 septembre 1893, et de Céleste-Marie-Madeleine-Delphine Coutant, née à Echebrune, avec Mlle Madeleine-Elisabeth-Pauline Calvet, née à Pau le 23 octobre 1876, de Pierre-Augustin-Fulcran Calvet, demeurant aux Augers, commune d'Avy, et de Jeanne-Marguerite Péquin.

L'époux, fils d'Elie-Laurent-Alcide, né le 19 avril 1850, marié le 23 novembre 1874, décédé le 23 septembre 1893, et de Céleste-Marie-Modeste-Delphine Coutant, née à Echebrune, est petit-fils d'Etienne Landreau, né à Pons le 6 octobre 1825, décédé le 5 avril 1872, marié le 19 juillet 1849, avec Julie Bosson, née à Pons, le 19 mai 1829, décédée le 25 février 1898 ; arrière-petit-fils de Jean-Elie Landreau, propriétaire, né à Saint-Ciers-du-Taillon, le 20 mars 1792, fils de Mathurin et de Françoise Georgeon, marié à Marguerite Rigaud, décédé le 6 janvier 1848.

L'épouse est la fille de M. Auguste Calvet, né à Lodève (Hérault), le 16 novembre 1843, ✲, ancien sous-inspecteur des forêts, démissionnaire en 1881, ancien préfet, nommé par le cabinet Gambetta, 1881, économiste et agronome ; il a été élu pour la première fois sénateur, le 7 janvier 1894, au premier tour, par 539 voix sur 999 votants, président du syndicat des viticulteurs des Charentes.

Les témoins étaient pour le marié : MM. André Frouin, de Royan, son oncle, et Edmond Laurenceau, de Pons, son ami ; et pour la mariée : Mlle Jeanne Calvet, sa sœur, et M. Paul Rouvier, de Surgères, sénateur de la Charente-Inférieure.

M. le pasteur Robert, de Pons, dans son allocution s'est félicité d'avoir à Pons les deux époux pour paroissiens.

—

Le 17 février, à La Rochelle, a eu lieu le mariage civil de M. Louis-Jacques-Clément Lévesque, baron d'Avril ✲, licencié en droit, premier secrétaire d'ambassade à Lisbonne, et de Mlle Geneviève-Jeanne-Marie de Fleuriau. La messe a été dite par M. le chanoine Berthelot et la bénédiction nuptiale donnée par Mgr de La Rochelle, qui a prononcé une très belle allocution. Les témoins du marié étaient M. Rouvier, ministre plénipotentiaire de France en Portugal et le comte de Montbron, maire de La Jarne ; de la mariée, M. Louis de Fleuriau, lieutenant d'infanterie, son frère, et le vicomte de Lespinay, lieutenant de cavalerie, son beau-frère. « L'assistance toute sympathique, dit l'*Echo rochelais*, était telle que la vaste nef de la cathédrale et les bas-côtés n'offraient pas une place libre. On n'avait jamais vu, chez nous, tant d'assistants à pareille cérémonie. »

Digitized by Google

QUELQUES BIOGRAPHIES

Le général Léchelle, — l'abbé de Feletz, — la comtesse de Boufflers.

I

UN GÉNÉRAL EN 1793. — LÉON LÉCHELLE

Le général en chef de l'armée de l'Ouest, Léon Léchelle, qui fut outrageusement battu par les Vendéens (octobre 1793), n'a pas une excellente réputation. M. l'abbé F. Chevalier plaide un peu pour lui les circonstances atténuantes dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre, p. 507, se servant presque exclusivement d'un mémoire de notre confrère M. Edmond Duret.

Léon Lechelle, né, le 23 mai 1758, de François Léchelle, négociant et propriétaire à Mansle, et de Renée Moreau au bourg de Puyreaux, canton de Mansle (Charente).

Engagé tout jeune, il servit douze ans dans le régiment de Rouergue ; en 1789, il avait quatre frères au service (*Recueil de la commission des arts*, t. XI, 175). Il était retiré dans sa famille à Puyreaud. C'est là que la Convention le vint prendre pour en faire un général de brigade le 17 août 1793. Au contraire, M. Duret dit, qu'après avoir servi vers 1781 au régiment de Rouergue, il était à Saintes maître d'armes et, dans les premières années de la Révolution, il se montra ardent patriote. « Fort loquace, il pérorait dans les clubs et s'y fit bientôt remarquer. Quoique marié, il s'enrôla parmi les volontaires de notre département. Après avoir passé successivement par les grades de chef de bataillon, de colonel », il fut nommé général de brigade, ce qui semble plus exact. Le 30 septembre il était nommé général de division et le 1er octobre — on avançait vite — commandant en chef de l'armée de l'Ouest, 115 000 hommes, comprenant l'armée des côtes de La Rochelle, l'armée des côtes de Cherbourg, celle des côtes de Brest et l'armée de Mayence. Après un mois de commandement et des échecs successifs entremêlés de succès partiels, la défaite de Laval (27 octobre), où il perdit 10.000 hommes, et dont il ne fut responsable qu'en partie, amena sa démission.

La société populaire de La Rochelle prit sa défense. Le procès-verbal de la séance du 6 frimaire an II, 26 novembre 1793, dit : « Notre frère Susbielle, monté à la tribune pour rendre compte de la mission dont la société l'avait chargé auprès du général Lechelle et d'après l'historique de son voyage, de la conduite autant civique que républicaine de ce général dont il annonce la mort trop prématurée pour la chose publique, la société arrête... qu'un extrait du procès-verbal de la séance de ce jour et ce rapport seront envoyés au comité de salut public de la Convention pour lui prouver les justes, vifs et inexprimables regrets dont la mort de ce digne général a pénétré les sociétaires de La Rochelle qui, unanimement, recon-

Digitized by Google

naissent que Léchelle n'a point cessé de mériter la reconnaissance de ses frères, les vrais sans-culottes, qu'il a vrayment bien mérité de la patrie et que la perfide calomnie qui avait été répandue sur son compte. n'a été enfantée que par la malveillance, etc, etc., trames indignes des ennemis de la République, l'engager à promptement purger les armées françaises de ces généraux et autres officiers des états-majors, infectés des principes aristocratiques, fédéralistes, royalistes, enfin de ces ignorants, jaloux ou inconscients qui ne veulent obéir qu'à ce qui leur plait, ceux qui, par tous ces motifs, arrêtent, retardent ou empêchent même tout à fait le succès des armées de la République. Que le comité de salut public sera invité à exiger du rédacteur de la *Gazette universelle* la rétractation formelle et la plus authentique de la calomnie la plus atroce qu'il a insérée contre le général Léchelle ».

Il était souffrant du chagrin causé par sa défaite et les calomnies qui en furent la suite, la crainte aussi de monter sur l'échafaud : la Convention ne pardonnait pas à ses généraux de se laisser vaincre, aggrava bien sa maladie. Il mourut le 11 novembre 1793, à 35 ans.

Et l'on écrivit à sa veuve (1) pour lui annoncer que son mari dont le courage, les vertus civiques et la mémoire seront toujours chers à la société républicaine de La Rochelle, n'a point cessé d'être compté au nombre de ses frères... et lui témoigner tous les justes regrets dont cette mort a pénétré tous ces bons sans culottes... »

On a raconté qu'il était mort en prison, où l'avait mis Martin de Thionville ; d'autres l'ont fait mourir en chantant la *Marseillaise* ; d'autres, enfin, qu'il s'était empoisonné. Son acte de décès, à la mairie de Nantes, signé par Guillaume Gollon fils, officier public, dit simplement : « Le 23 brumaire de l'an II[e] de la République (ère vulgaire 13 novembre 1793), Léon Vilain, journalier (32 ans), et Marie Metivon, femme de Pierre Chassagnol (47 ans), déclarent que le citoyen Jean Léchelle, général en chef de l'armée de l'Ouest, né en la paroisse de Mouton, de Ruffec, est décédé en la demeure de la citoyenne Michée, le 20 de ce mois, âgé d'environ 40 ans, mais sans pouvoir me procurer le nom de son épouse. » L. A.

—

II

L'ABBÉ DE FELETZ

Le n° 470 (15 décembre 1901) des *Contemporains* étudie *L'abbé de Feletz, critique littéraire, de l'académie française* (1767-1850).

(1) Léchelle — on trouve aussi le nom écrit *Delechelle* — avait épousé, le 31 janvier 1786, à Mouton, Marie-Catherine Maistre, qui mourut à Mouton en 1827. Elle était fille de Jean-Théodore Maistre, sieur des Branzhins, et de Catherine Maistre. L'acte est signé par Pinot, curé de Mouton, et Tharriaux, curé de Lichères.

Digitized by Google

« M. de Feletz, a dit Sainte-Beuve, me représentait en perfection le galant homme littéraire. Resté le dernier survivant de la génération d'écrivains à laquelle il appartenait, il lui faisait honneur à mes yeux. » Or, ce lettré aimable et charmant fut, pendant la période révolutionnaire, gentilhomme énergique et prêtre courageux jusqu'au martyre ; c'est par ce côté qu'il touche à notre province. Charles-Marie Dormand de Feletz, né le 5 janvier 1769 à Guinard près de Brives (Corrèze), docteur de Sorbonne, ordonné prêtre, refuse en 1791 le serment schismatique ; ordonné clandestinement prêtre dans une chambre par un évêque fidèle, il fut obligé de se cacher dans son pays pendant deux ans. Arrêté à Excideuil, conduit à Périgueux, il fut condamné à la déportation et subit pendant onze mois toutes les horreurs des pontons de Rochefort. Mis en liberté en février 1795, il fut amené à Saintes avec les 200 prêtres, reste de 800 qui avaient péri dans les tortures. On sait avec quelle compassion, avec quelle sollicitude touchante la population de Saintes accueillit ces malheureux que la faim et la vermine avaient faits véritables squelettes ; Feletz reçut l'hospitalité chez madame de La Garrigue, qui sortait elle-même de la prison de Notre-Dame et dont le mari avait été fusillé à Quiberon. Il resta à Saintes quatre mois, jusqu'à ce qu'il fût en état de faire le voyage.

J'ai rappelé, *Revue*, XIV, p. 354, quelques souvenirs personnels qui se rattachent au séjour de l'abbé Charles de Féletz : l'accueil qui lui avait été fait, l'hospitalité reçue, le lilas croissant sur la terrasse de la maison du quai, la lettre de mars-mai, sa nièce, Pauline de Foucaud de Dussac (M^me^ Dupuch de Feletz), etc. C'est le futur académicien, rédacteur aux *Débats*, que ses co-détenus chargèrent de remercier les habitant de Saintes de leur accueil si cordial et de leur constante et si touchante hospitalité. L'affiche suivante fut placardée sur tous les murs de la ville : (Voir *Saint-Pierre de Saintes*), p. 42) : « Jouissez, respectables citoyens, jouissez de la douce satisfaction de nous avoir comblés de biens. Nous allons nous répandre dans toute la France et faire connaître en tous lieux la générosité chrétienne dont nous avons été l'objet. Nos amis et nos parents attendris, en nous recevant dans leur sein, s'uniront à nous pour bénir la ville de Saintes qui nous a conservés à leurs plus ardents désirs... », etc.

—

III

LA COMTESSE DE BOUFFLERS ET LA CORRESPONDANCE DE GUILLAUME III, ROI DE SUÈDE.

Le hasard d'une bonne fortune a fait tomber entre les mains de M. Aurélien Vivie, l'historien bordelais si distingué, une série de 64 lettres de Guillaume III, roi de Suède, à la comtesse de

Digitized by Google

Boufflers et 126 de la comtesse au roi: et l'académie nationale de Bordeaux a publié le tout avec appendice, notice et notes dignes du savant éditeur dans le volume des *Actes de l'académie*, année 1898, p. 1-456. L'histoire de Gustave III est connue. Disons seulement que le fils d'Adolphe Frédéric, roi de Suède et de Louise Ulrique, sœur du grand Frédéric, né en 1746, marié en 1766 à Sophie-Madeleine, fille du roi de Danemark, avait 25 ans lorsque, sous l'inspiration du ministère français, n'étant alors que prince royal; il fit en février 1771, sous le nom de comte de Gothland, un voyage à Paris, qu'il dut quitter subitement le 18 mars, pour aller remplacer son père sur le trône de Suède. Ses lettres à la comtesse de Boufflers nous apprennent, comme de vrais mémoires historiques, une partie des événements de son règne jusqu'à son assassinat en 1792, dans un bal masqué, par Anckarstroem.

La comtesse de Boufflers, Marie-Charlotte-Hippolyte de Campet de Saujon, née en 1725, était fille de Charles-François de Campet, comte de Saujon, baron de La Rivière, lieutenant des gardes du Corps, et de Louise-Angélique de Barberin de Reignac. Elle avait épousé en 1746 le comte de Boufflers-Rouverel, capitaine de cavalerie. Dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, elle eut fréquemment l'occasion de voir au Palais-Royal le prince de Conti. Celui-ci était veuf, la comtesse était portée aux amours princières; bref, de tendres relations s'établirent entre eux. Après avoir rompu avec son mari, la comtesse quitta la cour du Palais-Royal pour celle du Temple, où elle s'installa sans vergogne auprès de son amant. C'étaient les mœurs du temps. Elle ouvrit au Temple un salon qui rivalisa avec ceux de M^mes^ du Deffand, de Lespinasse, etc., recevant les hommes illustres par leur naissance, leur science et ne se montrant pas cruelle ; c'est au moins ce qu'en disent Horace Walpole et J.-J. Rousseau. De son mariage elle avait eu un fils, qui épousa M^lle^ des Alleurs ; c'est celle que Gustave III appelle dans ses lettres la *Comtesse Amélie* et qui, elle aussi, ne sympathisait pas avec son mari, dont elle vivait éloignée.

Agée de quarante-sept ans lors du voyage de Gustave III à Paris, dit M. Geoffroy, elle régnait au premier rang de l'opposition philosophique... C'était un monde que le jeune roi de Suède ne pouvait négliger... Après la mort du prince de Conti, en 1776, elle se retire dans sa maison d'Auteuil, où elle fait encore figure au milieu des habitués de la Cour et des gens de lettres qui viennent la voir. Sa correspondance avec Gustave III reste longtemps active... elle devient comme sa chargée d'affaires principale auprès de la société parisienne.

La comtesse de Boufflers unissait la grâce la plus parfaite à l'esprit le plus vif, au jugement le plus solide. Ambitieuse, elle aimait à se produire et ses amies intimes ne la ménageaient pas. Ses lettres sont claires, rapides, d'une lecture attachante et toujours documentées.

Digitized by Google

La comtesse de Boufflers mourut en 1800, âgée de 75 ans, à Rouen. Deux mois avant son décès, il fut procédé à l'inventaire des objets mobiliers existant à son domicile (1). Il semble en résulter que, par suite des événements politiques qui ont marqué la fin du XVIII[e] siècle, elle avait éprouvé, après une vie élégante et luxueuse, les atteintes de la misère. Emigrée dès 1789, elle dut, pour vivre, solliciter les secours d'argent de ses anciens amis, les princes étrangers, qui ne la laissèrent pas dans l'embarras. D.

VARIÉTÉS

I

LE ROYAN

Sonnet lu à la soirée littéraire donnée le 27 avril 1901 par la société des *Archives*, à Saintes.

Cousine du hareng, cette éternelle enseigne
De l'épicier modeste et de Félix Potin,
La sardine bleuâtre au reflet argentin
En troupe frétillante arrive de Sardaigne.

Dans les sombres vallons de nos mers elle règne,
Heureuse, sans regret du rivage latin
Où ses sœurs aux flancs plats, comme un menu fretin,
Ont l'écaille ternie et le regard qui saigne.

Mais dans nos flots d'azur, loin des monstres nageant,
Tu deviens mets exquis, petit poisson d'argent,
Et, royan, tu n'es plus la vulgaire sardine.

Tu mets en appétit le prince et le bourgeois ;
Le pauvre, grâce à toi, comme un Lucullus dîne,
Et tu fais savourer nos vieux vins saintongeois.

P. Ardouin.

—

(1) L'inventaire dressé le 1[er] pluviose an IX, 21 janvier 1801, à la suite du décès de la comtesse de Boufflers, à la réquisition de dame Amélie-Constance Puchol des Alleurs, veuve de Louis-Edouard Boufflers, demeurant en la commune d'Eslettes, ci-devant canton de Saint-Jean du Cardonnay, et de présent résidant à Rouen, rue Beffroy, au nom et comme tutrice principale d'Amable-Joseph-Edouard-Hippolite Boufflers, son fils unique, mineur,.. habile à se dire et porter seul et unique héritier de feu dame Marie-Charlotte-Hippolite de Campet Saujon, veuve d'Edouard Boufflers, son aieul paternel ; après les meubles, le linge, viennent des papiers de famille : contrat de mariage d'Edouard de Boufflers et de Marie-Charlotte Campet de Saujon les 19 et 14 février 1746 ; l'extrait de baptême à Saint-Cloud de Louis-Edouard de Boufflers (11 décembre 1748) et des liasses de pièces de comptes, revenus, etc.

A propos de Boufflers on lira aussi avec grand charme le livre de M. le comte Pierre de Croze : *Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran*, 1788-1792. Paris, Lévy, 1894, in-18°.

Digitized by Google

II

LETTRE DE BARENTIN, INTENDANT DE LA ROCHELLE, AU LIEUTENANT DE POLICE HÉRAULT SUR SON ARRIVÉE A LA ROCHELLE (1)

« A La Rochelle, ce 2 avril 1737.

« Monsieur,

» Comme je sais les grandes occupations que vous avez, j'ai beaucoup hésité sur ce que je devais faire. D'un côté mon inclination me portait à user de la permission, que vous m'aviez donnée avant mon départ, de m'informer de l'état de votre santé ; mais, d'un autre côté, j'étais retenu par la crainte de vous faire perdre un temps que vous employez si utilement. Enfin, après bien des réflexions, je me suis déterminé à hasarder une lettre et je compte si fort sur les bontés que vous voulez bien avoir pour moi que j'ose espérer que vous ne désapprouvrerez pas la liberté que je prends.

» Je suis arrivé ici vendredi dernier, sans aucun accident, malgré les vilains temps que j'ai essuyés. Les bons poissons ne m'ont pas encore manqué et on me flatte que j'en aurai toujours. Je le désire infiniment parce que je suis, comme vous savez, un peu gourmand.

» Les harangues qu'il m'a fallu recevoir m'ont beaucoup déplu ; il a fallu cependant écouter, ne m'ayant pas été possible de m'enfuir. Je me suis contenté seulement de loucher un peu, suivant ma louable coutume. Je crois être quitte à présent du cérémonial et je me dispose à profiter du plaisir de l'intendance, si tant est qu'il y en ait dans cette place. Quelqu'ils soient, ils n'approcheront jamais de ceux que je goûtais à Paris. Vous jugez bien, monsieur, que je mets de ce nombre ces parties de *quadrille*, que j'ai eu l'honneur de faire chez vous et que je souhaiterais fort de pouvoir faire encore malgré les pertes que j'ai essuyées.

» Accordez-moi, je vous en supplie, la continuation de votre amitié.

« BARENTIN. »

Nous n'ajouterons à cette lettre humoristique du nouvel intendant de La Rochelle qu'un commentaire, c'est que le lieutenant de police était tenu de poursuivre et poursuivait énergiquement le *jeu de quadrille* défendu par les ordonnances.

PAUL D'ESTRÉE.

—

III

NOTES SUR DES FAMILLES DE COGNAC : FOREST, DABESCAT, FORMEY SAINT-LOUVENT ET LEURS ALLIÉS

Pierre Forest épousa Marie Allenet, fille de Jean Allenet, mort en 1685, d'où au moins une fille et un fils, *savoir :* Louis Forest,

(1) *Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, 10009.*

Digitized by Google

dont l'article suivra, et Scholastique Forest, mariée à Jean Dabescat, directeur des aides à Cognac. D'où un fils unique : Jean-Baptiste Dabescat, prêtre, curé de Cognac, archiprêtre de Bouteville, baptisé à Cognac le 14 novembre 1725, décédé dans la même ville le 16 août ou novembre 1786. La *Revue de Saintonge*, XXI, page 204, donne sur cette famille une note à consulter de M. Louis Audiat. Le curé de Cognac eut pour héritière Marie-Anne Forest (mariée à Jean-Baptiste Trigant, « du Petit-Fort »), fille de Jean-Louis Forest, sieur des Moulins, ce dernier cousin germain dudit curé de Cognac, et Madame Trigant eut un procès à propos de cette succession, qui paraît lui avoir été fait par des membres de la famille du curé de Cognac, habitant en Béarn; dès lors, il semble que la famille Dabescat puisse être originaire du Béarn.

Gendarmerie nationale, 7e division. — Je soussigné, moi, Raymond Trigand de Geneste, commandant la gendarmerie nationale du département de la Gironde, déclare avoir reçu du citoyen Trigant, mon oncle (à l'époque où il me chargea de me transporter à Pau, en Béarn, pour y prendre des renseignements relatifs au procès qu'il avait pour la succession du défunt curé de Cognac), la somme de six cents livres, laquelle dite somme fut consommée en frais de voyages que nécessita la mission dont il m'avait chargé, dont quittance à valoir pour ledit citoyen Trigant, mon oncle, devant qui il a le droit d'en obtenir, s'il y a lieu, le remboursement à Bordeaux le 13 messidor an V de la République française, une et indivisible.

Signé : R. Trigant de Geneste.

Aujourd'hui, le *commandant de la gendarmerie* de la Gironde et de la légion de gendarmerie dont le siège est à Bordeaux, est un colonel. Au temps où Raymond Trigant de Geneste exerçait ces fonctions, le grade était seulement celui de capitaine-commandant.

Raymond Trigant de Geneste était fils de Jean Trigant de Geneste, garde du corps de Louis XV, avocat au Parlement de Bordeaux, échevin, consul (et dit ancien maire) de Sainte-Foy, et de Jeanne-Magdeleine Petit de Goulard. Raymond fut aussi garde du corps. C'est lui qui, un beau jour, à la suite des exécutions dont fut victime la famille royale, donna l'ordre à ses compagnies de marcher sur la convention : il ramassa en route les paysans, et ceux de Cadillac en particulier ; c'est pourquoi cette tentative fut appelée la révolte de Cadillac ; d'ailleurs le mouvement fut arrêté non loin de là, en Périgord. Le nommé Dartigoyte dénonça ces faits à la séance du 24 avril 1798, et « Trigaud », comme l'appelle le *Moniteur*, fut décrété d'arrestation, destitué, et ses papiers saisis pour le Comité de sûreté générale de Paris.

Il y eut à Saint-Domingue des membres de la famille Dabescat; en effet, la liste des indemnités donne les indications sui-

Digitized by Google

vantes; Jean Dabescat et Rose Hubert son épouse: une propriété à l'Anse à Veau, plus une moitié dans une caféterie, plus une maison au bourg, enfin terrain à la Montagne carrée.

Indemnisés par décision du 13 septembre 1831 : Geneviève-Scholastique-Paméla Larrat, Catherine-Aspasie Larrat, Geneviève-Scholastique Larrat, Eucharis Larrat, tous petits-enfants des précédents.

Louis Forest, cité plus haut, fils de Pierre et de Marie Allenet, et frère de Scholastique Forest (Mme Dabescat), épousa Elisabeth Perrin (de Tournebourg), d'où le suivant : Jean-Louis Forest, sieur des Moulins, conseiller du roi, receveur des amendes en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Cognac, marié le 23 mai 1746, à Chérac, avec Thérèse Martin, héritière de Lacoinche, Bourgnouveau, la Péruge, etc... Elle teste le 4 mai 1777 et meurt en 1788. Elle était fille de Louis Martin de Lacoinche, marié en (172.) à Catherine-Charlotte Bouhier. Ce Louis Martin était fils de Jean Martin de Lacoinche, capitaine dans la milice (mobilisée en 1706) à Cognac et de Jeanne Perrin, dont le père était sieur de Beaugalliard.

Jean-Louis Forest, sieur des Moulins ci-dessus, et Thérèse Martin (de Laccinche) eurent : 1° N. Forest (fils), héritier de Lacoinche et Bourgnouveau, qui a laissé postérité; 2° Marie-Anne Forest, héritière de la Péruge, née en 1751 à Cognac, morte dans cette ville le 1er mars 1829. (Les Trigant, page 33). Mariée le 3 juillet 1774 avec Jean-Baptiste Trigant ou Trigant du Petit-Fort, directeur des aides de l'élection de Cognac, dont la femme hérita de son oncle breton, l'abbé Dabescat, le curé de Cognac. Ce Jean-Baptiste Trigant était fils de Jean-Pierre et de demoiselle Catheau (diminutif de Catherine) Arriailh. Né à Sainte-Foy-la-Grande en 1728 il mourut à Chérac (Charente-Inférieure), le 4 octobre 1797; et épousa 1° en 1750 Anne-Françoise Gilles de La Bérardière, veuve de N. Prévil des Ambillons: 2° le 3 juillet 1774, Marie-Anne Forest des Moulins, dont vinrent quatre filles: 1° Thérèse Trigant, née à Cognac en 1775, morte en avril 1804, mariée en 1800 à Pierre-Joseph Bertrand des Brunais, né en 1780, mort en 1856, après avoir contracté une seconde alliance. Ils avaient eu : Louis-Adolphe Bertrand des Brunais, né en février 1803, mort en août 1887 sans postérité; 2° Jenny Trigant, née à Cognac en décembre 1776, morte le 1er juillet 1858, sans alliance; 3° Marie-Anne-Lucinde Trigant, née à Cognac le 22 septembre 1779 ou 1780, décédée à Saint-Lo le 9 novembre 1842, épousa le 29 décembre 1795 Jean-Marie Formey-Saint-Louvent, secrétaire général de la préfecture de la Manche, démissionnaire en 1830, bâtonnier de l'ordre des avocats à Saint-Lo; né le 20 décembre 1775 à Brequeville (Manche), il mourut le 10 octobre 1850, à Saint-Lo. De cette union naquirent : A. Zoé (1798-1822), religieuse du Bon-Sauveur; B. — Anaïs-Henriette, dont l'article suivra; C. — Jean-Paul-Stanislas Formey-Saint-Louvent, né le 29 mai 1813, mort le 21 juin 1886, à Saint-Lô, père de : a — Paul-Marie-Michel.

Digitized by Google

Joseph Formey de Saint-Louvent, juge au tribunal de Caen ; ses quatre enfants sont : Antoinette, Charles, Marie et Georges ; *b* — Alfred-Marie-Michel Formey de Saint-Louvent, directeur de la succursale de la banque de France à Bayonne ; ses cinq enfants sont : Gabrielle, André, Emmanuel, Pierre et Suzanne ; *c* — Georges-Marie Formey de Saint-Louvent (1845-1881), épousa à Cognac, en 1868, sa cousine, Marie-Louise Renault, et en eut : Hélène-Marie-Clémence-Jeanne Formey de Saint-Louvent, mariée à Cognac le 29 avril 1897 à Gaston, vicomte de Lapelin ; Maurice ; Marie-Jean-Henri Formey de Saint-Louvent, épousa à Versailles le 4 juin 1898, Marguerite de Fontaines ; Henri, René, Jeanne et Louise ; *d*. — Jacques-Etienne-Louis Formey-Saint-Louvent (1815-1869), lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur et du Christ. Anaïs-Henriette Formey-Saint-Louvent, ci-dessus, sœur de précédents, naquit le 16 février 1802 à Saint-Lô et mourut le 16 novembre 1873 à Versailles. Elle fut alliée le 29 mars 1826 à Pierre-Ange Vieillard de Boismartin, né à Rouen le 17 juin 1778, payeur au trésor (1806), censeur royal (1820-1824), directeur du célèbre journal des maires (1822-1824), critique littéraire au *Moniteur universel et officiel*, administrateur et conservateur en chef de la bibliothèque de l'Arsenal, chevalier de l'ordre du Lys en 1814, et de l'ordre royal de la légion d'honneur en 1845, bibliothécaire du sénat, membre des académies de Caen et de Cherbourg, mort à Paris le 13 janvier 1862.

Il serait trop long de donner ici la carrière d'auteur dramatique, de poète et de littérateur de P.-A. Vieillard ; j'ai donné sur lui une longue étude dans ma Chronique héraldique et mondaine n° VI, novembre 1899 ; mais on aime à rappeler ces vers qui terminent son volume : *Méhul, sa vie et ses œuvres :*

Tu meurs, fils d'Apollon !... de ton luth enchanté
Comme un gémissement, le dernier son expire.
Tu meurs... Mais renaissant pour l'immortalité
La gloire te ravit au ténébreux empire.
Aux noms chéris des dieux, ton nom associé
Brille de l'éclat de la vie ;
Et sur ta tombe, éclos, le laurier du génie
Croît sous les pleurs de l'amitié.

P.-A. VIEILLARD (année 1818).

Le poète Amédée Pommier qui n'est pas suspect de flatterie a rendu un bel hommage à l'ancien critique du *Moniteur* dans ses *Crâneries et dettes du cœur*.

Il était fils du célèbre Antoine Vieillard sieur de Boismartin, avocat au Parlement de Rouen, connu pour sa belle et généreuse défense de la famille Verdure (1780-1789), pour laquelle il reçut les félicitations directes de Louis XVI, auquel il avait été présenté, et plus tard une ovation civique au milieu de l'assemblée constituante, dans la séance du 30 janvier 1790 ; il occupa sous la révolution, l'empire et les Bourbons diverses fonctions

Digitized by Google

administratives. Vieillard, en Normandie, porte d'*or au chevron de sable accompagné de trois glands de sinople, deux en chef et un en pointe : casque de trois quarts orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu, sommé de comte.*

Devise : « Toujours verts. »

Pierre-Ange Vieillard de Boismartin, et Anaïs-Henriette Formey-Saint-Louvent eurent : a. — Marie-Angèle, née le 24 août 1827, morte le 2 janvier 1829 ; *b.* — Louis-Ernest, né le 25 août 1828, mort le 9 septembre 1835 ; *c.* — Edmond-Victor, né le 6 juin 1830, mort le 19 août 1869, conseiller de préfecture de la Loire, chevalier de la légion d'honneur, inspecteur général au ministère de l'intérieur ; *d* — Alphonse-Antoine Vieillard de Boismartin, né le 11 juin 1834, ancien commissaire de surveillance administrative de 1re classe à Paris, membre de la société d'archéologie de la Manche, marié le 11 juin 1874, à Andrèse-Marie-Charlotte-Adrienne Martel, créole de la Réunion, dont deux filles. — (a) Adrienne-Marie-Andrèse Bourbonia Vieillard de Boismartin, mariée à Paris le 16 mai 1899, à Albert-Alexandre, d'ou : Yvonne, née à Paris le 6 septembre 1900. (*b*) Lucile, Reine, Marie-Charlotte. — 4° Marie-Uranie Trigant, née le 11 avril 1784 à Cognac, décédée dans la même ville le 24 juin 1867, épousa en 1810, Marie-Stanislas Delafargue, issu d'une famille de vendéens ardents. — Né à Montaigu-Vendée le 20 mai 1778, mort à Cognac le 4 septembre 1849, ils eurent trois filles, savoir : Mme Antonin Renault (1810-1890) ; Mme Alphonse Dodart (1813-1890) ; Mme Alphonse Goguet (1817-1887). — (Pour plus de détails voir mon livre *les Trigant*, 1896, chez l'auteur à Lauzerte, Tarn-et-Garonne). — Des trois demoiselles Delafargue ci-dessus descendent les familles ci-après bien connues en Saintonge: Renault (à New-York et Londres), Martinez-Picabia, Curnillon, Dodart, Glotin (à Bordeaux), Vian, de Brémond d'Ars, Frouin de Fleury, Thibaudeau, Ducorps, d'Abadie.

Prochainement une note sur Jean-Baptiste Trigant ou Trigant du Petit-Fort, directeur des aides de Cognac, dont il est parlé dans cette étude.

Baron Maxime Trigant de Latour.

—

IV

UN ÉPISODE DE LA PRISE DE SAINTES PAR LES PROTESTANTS

Lettre patente de Charles IX, 11 avril 1570. — Communication de M. Bourde de La Rogerie, archiviste du Finistère.

Charles, par la grace de Dieu, roy de France, à notre amé et féal conseiller le trésorier de France en la charge de Languedoy estably à Poittiers. Antoine Pesnot, cy devant commis de feu Me Estienne Guillet, en son vivant receveur des taillies en Xaintonge, nous a fait remonstrer par sa requeste présentée en notre conseil le deuxiesme de ce mois que, en juillet dernier passé, les isles de Brouage, Marennes et autres auroient été reprises

Digitized by Google

par ceulx de la relligion prétendue refformée, ou ledit Guillet auroit esté pris à nostre service, mené à La Rochelle et depuis y seroit décédé et lors tous les cappitaines et gens de guerre qui estoient à nostre dit service se seroient retirés en ladite ville de Xaintes, en laquelle le marquis de Canillac estoit lors gouverneur, lequel plusieurs fois se seroit adressé audit Pesnot, pour avoir les deniers qu'il pouvoit avoir en ses mains pour distribuer aux cappitaines qui estoient esdites isles et n'avoient fait aucunes monstres, ce que ledit suppliant ne luy auroit voulu accorder, remonstrant que c'estoient deniers de non tailles dont il ne pouvoit disposer sans notre ordonnance; nonobstant lesquelles remonstrances ledit marquis de Canillac l'auroit forcé et contraint bailler la somme de sept mil livres qu'il auroit pris à deux fois dans la maison dudit Pesnot, lequel néanmoins il auroit fait mettre prisonier, ce qu'il offroit monstrer par pièces outre ce qu'il disoit vous en pouves tesmoigner pour avoir esté présent à ce que dessus, et voiant ledit Pesnot le camp desdits de la religion approcher nostre dicte ville de Xaintes pour l'assiéger et que s'il demeuroit dedans, le reste de ses deniers luy eussent esté pris par ledit marquis de Canillac (1), lequel le feit chercher depuis qu'il en fut sorty le soir qu'elle fut assiégée, n'ayant pu emporter lesdits deniers montans IX m II c XXXVIII livres VI sols VI deniers, parce que les environs estoient occupez auroit baillé en garde à une femme de laquelle il se fioit, demeurant en l'abbaie des religieuses de Xaintes, laquelle abbaie avoit esté conservée par les deux armées, la somme de deux mil quatre cens soixante tant livres avec plusieurs papiers concernant ladite recepte, lesquelz ensemble ladite somme auroient esté pris et emportés par lesditz de la religion à la prise de nostre dicte ville de Xaintes et le surplus dedites IX m II c XXXVIII l. XI s. VI d. qu'il avoit caché en terre en ladite ville, si tost que la paix auroit esté faicte et que les chemins furent asseurez, fait conduire en notre recepte générale de Poitiers, néanmoins sans considération de la prise ou perte desdits deniers et que luy et les enfants dudit feu Guillet ont été ruynez du tout aux prises de notre ville, notre receveur général s'efforce le contraindre au paiement desdits deniers pris et emportés comme dit est, ce qui leur est impossible pour leur pauvreté, à quoy aiant esgard nôus auroit requis ordonner que luy et les enfants dudit feu Guillet et leurs cautions demeureront quites et déchargéz tant de ladite somme de VII m livres prise par ledit marquis que des II m IIII C LX tant livres emportée et pillée par lesdits de la religion, laquelle requete de l'ordonnance de notre dit conseil vous auroit esté renvoiée pour veues les pièces y atachées nous donner votre avis ce que vous aves depuis fait SCAVOIR FAISONS que ayant le tout fait veoir en notre conseil de l'avis d'icelui, avons ledit Pesnot et héritiers dudit défunct Guillet, tenus

(1) Jean de Beaufort, marquis de Canillac, défendit la ville de Saintes contre les protestants en 1571.

Digitized by Google

quittes et les deschargeons par ces présentes, signées de notre main, de ladite somme de VII ^m livres prises dudit Pesnot par ledit marquis de Canillac, lieutenant à Xaintes, lequel sera tenu et contraint représenter les acquits et quitances qu'il a pris des cappitaines qui ont receu les deniers pour estre lesdits acquits mis es mains du trésorier de l'extraordinaire des guerres à la charge de nous en tenir compte et le rabattre sur le paiement desdites compagnies de laquelle somme de VII ^m livres voulons, vous mandons et ordonnons fere tenir quittes lesdits Pesnot et heritiers envers notre dit receveur général de Poittiers et tous autres a qui il pourra toucher sans permettre qu'ilz en soient cy après inquiétez ne poursuiviz en aucune manière et si pour le paiement d'icelle leurs persones et biens ou de leur pleiges et cautions estoient saisiz et arrestez les feres élargir avec plaine mainlevée de leurs dits biens. Et au regard des deux mil IIII C LX tant livres prétenduz par ledit Pesnot avoir esté pris à Marie Senillet, à laquelle il dit les avoir baillé en garde avec ses papiers ayant esgard à votre dit advis, nous l'avons surcis du paiement d'icelles jusques à trois moys prochainement venans dans lequel temps vous mandons ou au premier juge royal et conseiller du siège présidial de Xaintes sur ce requis informer plus amplement de la vérité de ce que dit est et qui en dépend et l'information que sur ce sera faicte renvoyer par devers nous, feablement close pour icelle veue ordonner ce que de raison, vous deffendons de permettre ce pendant qu'il soit aucunement attenté contre ledit Pesnot et héritiers Guillet et rapportant ces dites présentes ou vidimus d'icelles fait soubz scel royal ou deuement collationne à l'original et recognoissance seulement dudit Pesnot comme ilz n'auront paié aucune chose desdits VII ^m l. à eulx remis. Nous voulons notre dit receveur général ou autre à qui il touchera en estre semblablement deschargé et tenu quitte en ses comptes et partout où il apartiendra par nos amez et féaux les gens de noz comptes à Paris ausquels ordonnons ainsi le faire sans difficulté. Car tel est notre plaisir nonobstant quelzconques mandemens deffenses et lectres à ce contraires. Donné à Paris le X^e jour d'avril l'an de grâce mil cinq cens soixante unze et de notre règne le unziesme.

CHARLES.

Par le roy en son conseil.

CLAUSSE.

[Au dos est écrit :]

Enregistré au registre du controlle général des finances par moy contrerolleur général d'icelles. Paris, le XXVIII^e jour d'avril mil cinq cens soixante unze.

MARILLAC.

La pièce était scellée d'un sceau pendant sur simple repli de parchemin. Le sceau a disparu.

N° 272 de la collection de documents conservée au manoir de

Digitized by Google

Keryolet, (commune de Beuzec-Concq, canton de Concarneau, arrondissement de Quimper), propriété du département du Finistère.

—

V

Le jansénisme a l'abbaye de Notre-Dame de Saintes (1)

I

Quelques notes sur l'abbaye de Saintes

Dans un précédent article, tome xx de la *Revue*, nous avons rappelé, page 296, les rapports du vénérable serviteur de Dieu, Louis Bitoz, barnabite (1613), avec la prieure de Notre-Dame de Saintes, Madeleine du Faure. Or, cette religieuse avait un frère à l'Oratoire ; elle était d'ailleurs pleine de vénération pour le cardinal de Bérulle, fondateur de cette congrégation ; et l'on trouve dans le fonds de l'Oratoire aux *Archives nationales* tout un cahier écrit par la prieure sur les vertus du pieux prélat. Peut-on remonter jusqu'à ce temps-là pour trouver les origines du jansénisme naissant à l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Saintes ? Nous ne le savons pas. Toutefois cela n'est pas improbable. Le visiteur et aumônier de l'abbaye était Bernard des Pruets, qui fut fort en relation avec le P. de Bérulle, comme nous l'avons déjà montré ; et lorsque ce prêtre devint évêque de Saint-Papoul, il approuva le trop fameux livre de la *Fréquente communion* d'Arnauld, « à Xaintes, le 25 juillet 1643 ».

Il y eut plus. Il s'établit des relations entre la célèbre abbaye des religieuses de Port-Royal et celle de Saintes. La correspondance de la mère Agnès Arnauld le prouve bien. Il dut y avoir plusieurs lettres échangées entre les abbesses ; mais en voici une très caractéristique adressée par la mère Agnès de Port-Royal à madame de Foix, coadjutrice de l'abbesse de Saintes.

C'était en 1661. La mère Angélique venait de mourir. Les jansénistes en firent une sainte ; elle-même d'ailleurs en avait agi ainsi pour Saint-Cyran dont elle demanda la chemise vénérée! Honny soit qui mal y pense. La mère Angélique eut ses dévots et elle fit des miracles d'ailleurs peu authentiques. La mère Agnès écrivit à ce sujet à M^me^ de Foix :

« Il faut donc, ma très chère mère, vous traiter dans la dernière confiance, en vous envoyant tout ce que vous désirez de notre chère mère, savoir : du sang de son cœur et une petite croix faite de celle qu'elle portoit sur son habit qui est le présent qui est parfaitement bien reçu et à quoi on peut moins trou-

(1) Sainte-Beuve dans son *Port-Royal* a parlé plus d'une fois de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. Voir notamment à la *Table* de son ouvrage les références sur l'abbesse de Foix et surtout Duplessis de La Brunetière qui avait été, comme vicaire général de l'archevêque de Paris, fort mêlé à l'histoire du jansénisme.

Digitized by Google

ver à redire parce que c'est un objet de dévotion ; il y en a qui les font enchâsser dans des croix d'or, d'argent et de cristal ; et pour vos filles, de son voile et quelques images qui ont touché à son cœur. Votre dévotion est admirable en ce qu'elle ne veut point faire d'expérience, n'y en ayant point d'une personne qui a tant donné de preuves qu'elle était parfaitement à Dieu, plus de cinquante ans durant » (1).

Il y a encore une lettre du 16 avril 1664, où la mère Agnès annonce à la coadjutrice de l'abbesse de Saintes, que tout est arrangé pour la résistance aux ordres du Saint-Siège et du roi : « Notre-Seigneur, dit-elle, nous a donné trois ans d'intervalle pour nous disposer à tout » (2).

V. DUBARAT.

II

Sur ce point, le *Jansénisme à l'abbaye de Saintes*, qui n'a point été traité ni complètement élucidé par les historiens locaux, on lira, pages 70 et suivantes, quelques détails dans l'ouvrage de M. Louis Audiat, *Deux victimes des septembriseurs*. Il y parle d'expulsion du couvent de « religieuses récalcitrantes » et nomme en particulier M^me^ de Luchet, M^me^ de Bonnemort, M^me^ de Laborie. On y lit cette citation : « M^me^ Laborie de Boisseul eût péri dans les prisons si M. de l'Epineuil, son parent, n'eût obtenu du ministère l'ordre qu'on la laissât libre et tranquille ». Et plus loin : « L'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, fut envoyé par le roi à Saintes. Il prit quelques mesures. Voyant M^me^ de Boisseul dans l'oppression, il lui permit de se retirer dans sa famille pendant quelque temps et ensuite dans le monastère qu'elle voudrait choisir, avec 700 livres de pension. » C'est d'elle qu'il s'agit certainement dans la lettre suivante qui, seule, sans commentaire, parait presque inintelligible.

Extrait d'une lettre écrite par le comte Pierre de Bremond d'Ars à son frère, le chevalier de Bremond, alors lieutenant au régiment de Guienne, en garnison à Nimes.

8 juillet 1786.

« Tu aurois reçu ma réponse à ta dernière lettre, mon cher chevalier, fort peu de temps après qu'elle m'est parvenue, sans le voyage de la pauvre M^me^ de Boisseulh et celui que j'ai été faire à Gibaud, chez Beaumont, d'où j'arrivai hier au soir.

» Pour revenir au premier, tu sauras que tout était disposé : nous partîmes, la religieuse, sa camériste et moi, emballés dans une voiture de louage et précédés d'un écuyer, mons

(1) *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, t. II, lettre CCCLXVI. — Citée par Mgr Fuzet dans *Les Jansénistes du XVII^e^ s.* (Paris 1876), p. 360.

(2) On trouverait peut-être encore assez de documents pour faire l'histoire du jansénisme à l'abbaye de Saintes ; vu les personnages en question, elle offrirait certainement un grand intérêt.

Digitized by Google

Brusteau, vieux valet de chambre de confiance. L'abbesse devoit défrayer cette suite. Le traité conclu, nous allâmes coucher le 15 (août?) à Cognac, où nous n'arrivâmes qu'à dix heures du soir. Le lendemain, Mme de Boisseulh, usant de la clef des champs, me pria de la mener aux Bénédictines. Vingt religieuses qui avaient appris l'arrivée de leur consœur nous attendoient au parloir où nous n'avions demandé personne. Les questions, les ah ! ah ! le brouhaha, la *petucherie* monacale jouèrent de toutes leurs batteries : je ne vis ni n'entendis rien ; un orage effrayant retentissoit dans l'appartement. Je riois aux éclats, et ma religieuse étoit éclatante de joye, lorsqu'enfin on vint nous dire qu'il falloit sortir. Les bénédictions, les *agnus Dei*, les confitures sèches plûrent alors de toutes parts sur Charlotte, qui ne pouvoit suffire à tendre les mains ; j'offris mon chapeau. Nous sortons enfin : les arbalétriers assemblés à la porte nous poursuivirent jusqu'à la voiture qui nous mena coucher le soir à Angoulême. A demi-lieue, je me sentis de la fièvre ; ce qui m'étonna un peu : j'en eus un vif accès. Le lendemain étant pour nous jour de repos, j'en espérois relativement à la fièvre, elle me reprit le soir et ne me laissa que fort tard le matin. Malgré cette déplorable position, nous partîmes ; mais à La Rochebeaucourt, il me prit un terrible accès, accompagné d'un froid indicible, que, craignant enfin de tomber gravement malade loin de mon gîte et chez des étrangers ou à l'auberge, je cédai aux instances de la pauvre Mme de Boisseulh, et m'en revins le soir même à Angoulême, d'où je partis le lendemain, monté sur le cheval de mon domestique que je laissai à Charlotte. De retour ici, je n'ai eu qu'un seul accès de fièvre : et, après cinq autres bien corsés, j'en ai été quitte. Maintenant, je me porte aussi bien que jamais. Huit jours après mons Brusteau est revenu de Boisseuilh. La lettre de la religieuse m'apprend l'accueil cordial que lui ont fait sa mère, âgée de 90 ans, et sa belle-sœur qu'elle ne connoissoit pas. Depuis, j'ai encore reçu de ses nouvelles : elle est contente et a bien lieu de l'être. Son départ n'a pas éteint le feu de la dissension à l'abbaye. Mme Fourestier est reléguée à Cognac : mais le deuil et la crainte remplissent d'effroi toutes les religieuses. L'abbesse est vivement alarmée des démarches qu'on a faites contre la communauté, et elle a raison d'avoir peur. L'Angoumois a signé et présenté au roy un mémoire où la noblesse demande pour Saintes l'érection d'un chapitre noble. Les dépositions des religieuses, si elles sont présentées au ministre, doivent décider l'événement ; et le mémoire que j'ai envoyé est trop vrai pour ne pas dessiller les yeux du gouvernement sur l'abus d'autorité et les scènes scandaleuses qui ont lieu à l'abbaye de Saintes. Te voilà au courant à cet égard ; je te parlerai de nous maintenant.

» Mme de Verdelin m'écrit qu'elle a été chez le maréchal de Ségur qui lui a promis de s'occuper de ta demande et de te donner satisfaction, etc... »

—

Digitized by Google

VI

Une chanson populaire d'autrefois

En relisant le beau livre de Michelet, *La Mer*, mon attention a été particulièrement arrêtée par un passage relatif à la Saintonge. Le célèbre écrivain relate un épisode de son séjour à Saint-Georges-de-Didonne, qu'il n'est peut-être pas inutile de retenir. J'y ai trouvé, pour ma part, matière à réveiller mes souvenirs d'enfance.

Un jour — en 1859 — Michelet était assis dans les dunes, entre Vallière et Suzac. Il entendit soudain, à travers le murmure des pins, la voix claire d'une jeune fille qui chantait de toutes ses forces les paroles d'une vieille chanson. Intrigué et charmé, le célèbre auteur de *La Mer* appela la jeune fille, qui était accompagnée de sa mère, une vaillante paysanne de Saintonge, et la pria « de lui chanter sa chanson tout du long ».

C'était un poème rustique, une douce légende. Il y était dit qu'une jeune fille, étant aux bords de la mer, y laissa tomber son anneau. Un jeune pêcheur, « un fils de la côte », écrit Michelet, étant survenu et voyant la désolation de la jeune fille, se jeta dans les flots pour repêcher la bague et s'y noya. « Cette ballade, chantée dans cette forêt gémissante, ajoute l'immortel écrivain, m'émut et me charma. »

J'ai cherché dans mes souvenirs quel pouvait bien être le texte exact de la romance qui a charmé et ému Michelet, il y a quarante ans. Et je me suis rappelé que, dans mon enfance, j'avais entendu chanter, par les villageoises saintongeaises, une « ronde » qui se rapproche d'une manière frappante de la légende entendue par Michelet. Je la rapporte ici, telle qu'un effort de mémoire m'a permis de la reconstituer. J'ignore si c'est la même qui a retenu l'attention de l'auteur de *l'Oiseau*, mais ce que je peux affirmer, c'est que cette romance, cette « danse-ronde », comme on dit en Saintonge, se chantait encore il y a trente ans, entre Mortagne et Royan, c'est-à-dire sur le littoral saintongeais de la Gironde.

La voici :

MA JOLIE FLEUR DE ROSE
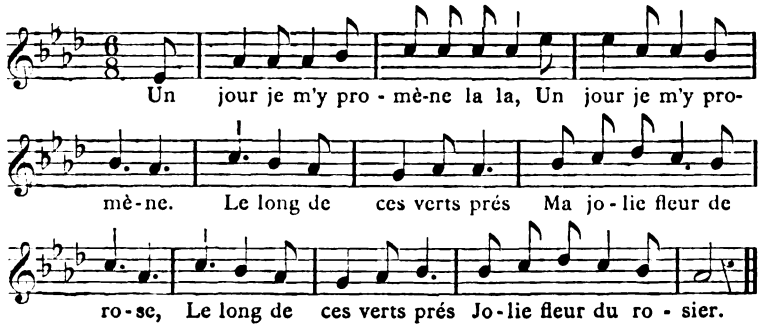
Digitized by Google

Un jour je m'y promène,
La ! La !
Un jour je m'y promène
Le long de ces verts prés,
Ma jolie fleur de rose,
Le long de ces verts prés,
Jolie fleur du rosier.

Je rencontre une belle,
La ! La !
Je rencontre une belle
Qui faisait que pleurer,
Ma jolie fleur de rose,
Qui faisait que pleurer,
Jolie fleur du rosier.

Qu'avez-vous donc, la belle,
La ! La !
Qu'avez-vous donc, la belle,
La belle à tant pleurer,
Ma jolie fleur de rose,
La belle à tant pleurer,
Jolie fleur du rosier?

L'anneau de ma main droite,
La ! La !
L'anneau de ma main droite
Dans la mer est tombé,
Ma jolie fleur de rose,
Dans la mer est tombé,
Jolie fleur du rosier.

Ne pleurez plus la belle,
La ! La !
Ne pleurez plus, la belle,
On va vous le chercher,
Ma jolie fleur de rose,
On va vous le chercher,
Jolie fleur du rosier.

L'amant se déshabille
La ! La !
L'amant se déshabille,
Dans la mer a plongé,
Ma jolie fleur de rose,
Dans la mer a plongé,
Jolie fleur du rosier.

Au premier coup qu'il plonge
La ! La !
Au premier coup qu'il plonge
L'amant n'a rien trouvé,
Ma jolie fleur de rose,
L'amant n'a rien trouvé,
Jolie fleur du rosier.

Au second coup qu'il plonge
La ! La !
Au second coup qu'il plonge,
L'anneau a clairiné (1),
Ma jolie fleur de rose,
L'anneau a clairiné,
Jolie fleur du rosier.

Au troisième coup qu'il plonge
La ! La !
Au troisième coup qu'il plonge,
L'amant il s'est noyé,
Ma jolie fleur de rose,
L'amant il s'est noyé,
Jolie fleur du rosier.

Le père qui regarde
La ! La !
Le père qui regarde,
Qui voit son fils noyer,
Ma jolie fleur de rose,
Qui voit son fils noyer,
Folie fleur du rosier.

Faut-il pour une fille
La ! La !
Faut-il pour une fille
Voir son fils se noyer,
Ma jolie fleur de rose,
Voir son fils se noyer,
Jolie fleur du rosier!

Ne dites rien, beau-père
La ! La !
Ne dites rien beau-père,
Il sera enterré,
Ma jolie fleur de rose,
Il sera enterré,
Jolie fleur du rosier.

On mettra sur sa tombe
La ! La !
On mettra sur sa tombe,
Un beau pied de laurier,
Ma jolie fleur de rose,
Un beau pied de laurier,
Jolie fleur du rosier.

---

(1) A résonné, rendu un son clair.

Digitized by Google

Sans prétention, comme sans valeur littéraire, cette ronde n'a d'autre charme que sa simplicité même. C'est une légende naïve, tour à tour badine et touchante, où se mêlent à la fois les sentiments chevaleresques et l'inconstance féminine. Grâce à la bienveillance d'aimables musiciennes, j'ai pu noter l'air de la romance saintongeaise qui a fait sauter bien des générations. Les vieux airs d'autrefois disparaissent tous les jours. Il m'a semblé que celui-ci méritait d'être tiré de l'oubli et que cette ronde serait à sa place dans *la Revue* qui recueille pieusement le souvenir du passé.

PAUL DYVORNE.

II

Après avoir reçu cette page, nous avons cherché si cette ronde-chanson était encore connue sur les bords de la Gironde saintongeaise. M. Marcel Pellisson nous a répondu par l'article suivant :

Michelet, dans son bel ouvrage *La Mer*, a immortalisé une de nos plus vieilles chansons saintongeaises. Cette page délicieuse des souvenirs du maître durant son séjour à Saint-Georges de Didonne, au moment de la grande tempête qui sévit sur nos côtes à la fin du mois d'octobre 1859, est si pleine de charme que je ne puis résister au plaisir de la citer tout entière : « Un jour que nous étions assis dans les pinadas, battus par le vent, un peu garantis pourtant par la dune, nous entendîmes une jeune voix singulièrement claire et perçante, d'un fin et fort timbre d'acier. C'était pourtant une très jeune fille, fort petite, de profil austère. Elle passait avec sa mère et chantait de toutes ses forces des paroles d'une vieille chanson. Nous les priâmes de s'asseoir et de les chanter tout du long. Ce petit poème rustique disait merveilleusement le double esprit de la contrée. La Saintonge est agricole, aime le foyer. Ce ne sont pas là les Basques, leur esprit d'aventures. Mais, malgré ses goûts sédentaires, elle se fait maritime, se lance dans les hasards. Pourquoi ? La légende l'explique : — La jolie fille d'un roi, qui s'amuse à laver son linge comme la Nausica de l'*Odyssée*, a laissé aller son anneau à la mer, le fils de la côte s'y jette pour le chercher, mais s'y noie. Elle pleure et elle est changée dans le romarin du rivage, si amer et si parfumé. — Cette ballade du naufrage, chantée à ce temps critique dans cette forêt gémissante d'orage imminent, m'émut, me charma, mais en fortifiant mon pressentiment intérieur. » La chanson dont Michelet parle est, sans nul doute, celle qui se trouve dans le recueil de *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*. de Jérôme Bujaud, t. II, p. 163, sous le titre de *La fille du roi d'Espagne*, et qui commence ainsi :

Falira la la,
La fill' du roi d'Espagne (*bis*)
Falira dondé
Veut apprendre un métier. (*bis*)

Falira la la,
De couler la lessive,
Falira dondé,
La couler, la laver.

Digitized by Google

Falira la la
Quel métier veut-ell' prendre ?
Falira dondé,
De coudre et de filer.

Falira la la,
Dans l'jardin de son père,
Falira dondé,
Il y a un douet (1).

Ici manque dans Bujaud un couplet que je puis restituer, grâce à un ami, M. Charles Martin, de Cognac, vrai répertoire vivant de toutes les chansons connues dans les deux Charentes.

Falira, la, la,
Son badras (2) est de verre,
Falira, dondé,
Et son lavoir d'osier.

Falira, la, la,
Du premier coup qu'ell'frappe
Falira, dondé,
Son badras a cassé.

Falira, la, la,
Du second coup qu'ell'frappe
Falira dondé,
Son anneau a coulé.

Passe un jeune cavalier qui lui demande : « La belle, qu'avez-vous à pleurer ? — L'anneau de ma main droite dans la mer est tombé. » Le galant plonge et se noie.

Immédiatement avant la version précitée Bujaud en donne une première plus mélancolique peut-être ayant pour titre : *Les clefs d'or* et qui a cours dans le bas Poitou. La fille du roi d'Espagne s'y trouve métamorphosée en Nanon et l'anneau d'or est devenu « les clefs d'or de son père ». L'amant se noie sous les yeux de son propre père :

Le pèr' de sa fenêtre
A vu son fils noyer,
Pour un p'tit cœur volage
Qu'il désirait gagner.
J'aim'rai toujours ma Nanon
Qui tient mon cœur en prison.

Bujaud mentionne « une jolie variante de Chamfleury, intitulée : Sur le bord de l'île, et celle de M. de Beaurepaire : *C'est sur le pont de Nantes, vogue, beau marinier, vogue ;* et aussi une autre version publiée sous le nom de *La fillole à la reine Lionor* ou *Le remarin*, légende santone, dans l'*Indicateur de Cognac* (21 avril 1861). Les paroles sont arrangées en vers patois par Pierre Jônain. »

Ine fillole à la reine,
A la reine Lionor (3),
Sabounait à la fontaine
Ses dentoiles en filet d'or.

In' bag' dont que sa mérine
Zi avait dit de garder bin cher,
Zi chéyit de soun oince fine
Au fin fond de la grand'mer.
Bis en chœur

Elle adjure tour à tour le « Beau poisson qui si bien nage », le « Bel oiseau qui si bien plonge », le « Chevalier champion des belles », le « Pêcheur de la filadière », de lui rendre son anneau.

Le marin plonge et, sous le flot vert,
S'affondrit c'me la bague
Au fin fond de la grand'mer.

Pau're fillole à la reine,
A la reine Lionor,
Tu bâsis toute en fontaine,
Tant plleuris... tant plleure encor !

(1) *Douet, douvet*, par extension amas d'eau, lavoir.
(2) *Badras* ou *bardras*, battoir.
(3) Eléonore, Aliénor ou Aanor de Guyenne, 1122-1205.

Digitized by Google

Tes œuils bllut, façon d'étèles,
Tes longs piaux, ton plleur amer,
Sont le Remarin fidèle
Su' les bords de la grand'mer.

Enfin, il existe une autre version que je crois inédite. Dans le numéro du *Ventre-Rouge* du 1er juillet 1900, Chéri Boisvert en cite seulement le refrain :

Ma jolie fleur de rouse,
Ma jolie fleur de rousié !

Elle commence ainsi ;

Un jour je m'y promenais
Lon la
Le long de ces verts prés,
Une jolie fleur de rose,
Jolie fleur du rosier.

Je rencontre une belle
Lon la
Qui faisait que pleurer.
Qu'avez-vous donc, la belle,
Lon la
La belle, à tant pleurer ?

J'ai perdu mon anneau, etc.

Il est assez digne de remarque que cette légende, que Michelet appelle la « Ballade du naufrage », si populaire dans nos provinces de l'ouest qu'elle y a revêtu tant de formes diverses, ait traversé la France, franchi la frontière de l'est (1) et inspiré deux grands poètes allemands.

C'est d'abord Schiller, dans la pièce intitulée le *Plongeur*, dont nous ne donnons qu'une analyse ; elle est très connue et n'a pas moins de vingt-sept strophes de six vers : « Qui de vous osera, chevalier ou varlet, plonger dans ce gouffre ? J'y jette une coupe d'or ; si quelqu'un me peut la rapporter, qu'il la garde ; elle est à lui. » Le roi répète une deuxième et une troisième fois ; personne ne répond, sinon un jeune page. Il plonge dans l'abîme en fureur. On n'entend plus que ces mots balbutiés

(1) M. Henri Luguet nous signale dans la *Libre Parole* une variante qui se chante au Canada. La chanson a passé de la Saintonge dans la Nouvelle-France avec les compatriotes de Samuel Champlain.

C'était une frégate
Mon joli cœur de rose
Dans la mer a touché
Joli cœur de rosier.

Y avait une demoiselle
Mon joli cœur de rose,
Y avait une demoiselle
Joli cœur de rosier.

Dites-moi donc, la belle,
Mon joli cœur de rose,
Qu'avez-vous à pleurer ?
Joli cœur d'un rosier.

Je pleure mon anneau doré,
Mon joli cœur de rose,
Dans la mer est tombé
Joli cœur d'un rosier.

Que donneriez-vous, la belle,
Qu'irait vous le chercher ?
Je suis trop pauvre fille ;
Je ne puis rien donner

Que mon cœur en mariage
Pour mon anneau doré.
Le galant se dépouille,
Dans la mer s'est jeté.

De la première plonge
L'anneau d'or a touché ;
De la seconde plonge
L'anneau d'or a sonné.

De la troisième plonge
Le galant s'est noyé,
Allant à la dérive
Comme un poisson doré.

Digitized by Google

de bouche en bouche : « Magnanime jeune homme, adieu ! » Cependant le gouffre qui dévore tout rend sa proie : « Du sein des sombres vagues s'élève un objet blanc comme un cygne, un bras se découvre, puis un cou éblouissant... Il nage avec force. C'est lui...et, en l'air, de la main gauche, il agite la coupe avec des gestes joyeux... Il s'avance entouré de la foule, tombe aux pieds du roi, et lui présente à genoux la coupe. Le roi fait un signe à sa fille qui la remplit jusqu'au bord d'un vin brillant.

Il raconte comment, grâce à Dieu, il échappa à la mort, ayant aperçu une pointe de rocher qui s'élevait du fond et où était suspendue la coupe à des branches de corail. « Le roi s'étonna fort et dit : La coupe t'appartient et, de plus, je te destine cette bague, ornée de la plus riche pierre, si tu te risques encore et viens m'instruire de ce que tu auras vu. Sa fille l'entendit avec une tendre pitié et d'une voix caressante elle l'implore... Là-dessus le roi lance la coupe au milieu du tourbillon : Si tu me la rapportes encore ici, dit-il, je te tiens pour le meilleur des chevaliers, et je veux qu'aujourd'hui même tu embrasses comme épouse celle qui maintenant prie pour toi. » La jeune fille pâlit et tombe. Il se précipite au risque de vie et de mort. Les ondes mugissent avec un fracas de tonnerre. « Alors elle se penche sur le gouffre avec un regard plein d'amour; les vagues viennent, viennent toutes ; elles montent à grand bruit, à grand bruit redescendent : nulle ne rapporte le jeune homme. »

Moins cruelle et plus vaporeuse, deux formes différentes du caractère allemand, est la courte ballade de Uhland, l'*Anneau*, où la bague perdue n'entraine au sein des eaux aucune victime humaine, mais par opposition à la légende française devient le symbole de l'infidélité des amants. Je traduis le texte d'après *Uhlands Gedicthe und Dramen* (1) : « Un chevalier cheminait un matin, à travers la plaine ; soucieux il pensait à la plus belle des femmes. — Mon précieux annelet d'or, réponds-moi avec franchise! O toi, gage de mon amante, comment tient-elle sa fidélité ? — Comme il voulait le regarder, il lui échappa du doigt ; l'anneau bondit et roula le long de la lisière de la prairie. — Il veut de ses mains agiles l'attraper sur la plaine, mais les fleurs d'or et les gazons dégouttants de rosée l'aveuglent. — Un faucon perché sur un tilleul avait été prompt à l'entendre ; il descendit avec bruit de sa cime, et alla chercher l'anneau dans le gazon. — Avec ses puissantes ailes il se balança dans l'air, et ses frères voulaient lui ravir son précieux butin. — Mais aucun d'eux tous ne put s'en emparer et l'anneau tomba de toute la hauteur. Le chevalier le vit tomber dans un lac profond. — Les petits poissons se précipitèrent gaiement pour attraper la précieuse bagatelle. L'anneau s'enfonça jusqu'à ce qu'il eût disparu aux regards. — O mon petit anneau, dans

(1) *Poèmes et drames de Uhland*, Stuttgard, J. G. Cotto, libraire-éditeur, deuxième partie, pages 117, 118.

Digitized by Google

la prairie le gazon et les fleurs contrefaisaient ton éclat ; ô mon petit anneau, dans les airs les oiseaux t'ont perdu ; — ô mon petit anneau, au fond de l'eau les poissons t'attrapent librement ; mon petit anneau, est-ce là le témoignage, le témoignage de la fidélité de mon amante? »

Ainsi, les formes variées que revêtent les légendes populaires sont très intéressantes à étudier. Ces vieilles traditions où revit l'âme des aieux constituent une partie de notre patrimoine artistique, et il importe de le recueillir et de le conserver avec un soin jaloux.

Léchailler, juillet 1901.

MARCEL PELLISSON.

—

VII

TONNAY-CHARENTE

M. l'abbé Brodut, curé doyen de Tonnay-Charente, vient de faire paraître, sur l'histoire de cette ville et du canton, un superbe volume de plus de 700 pages, édité avec soin par Charles Thèze, à Rochefort (prix 10 francs), et enrichi d'un grand nombre de photogravures, qui ajoutent encore à l'intérêt du récit.

L'auteur commence par nous donner la carte orographique du pays, d'après le relief du sol, pour montrer par les courbes de niveau, comment, dans les âges reculés la mer, inondant les plaines et les marais environnants, venait baigner de ses flots le pied des collines sur lesquelles fut bâtie Tonnay, alors située à l'embouchure de la Charente, en face de l'archipel de Saintonge ; d'où l'importance de ce point de territoire, habité dès la plus haute antiquité par les tribus gauloises, dont on retrouve aux environs de nombreux vestiges : dolmens, poteries, pierres taillées, etc.

L'histoire ethnographique est exposée d'une manière fort intéressante et résumée en un précis succinct qui donne une idée d'ensemble des races diverses ou des tribus qui occupèrent tour à tour notre territoire trop souvent dévasté par des invasions multipliées.

Par sa situation à l'embouchure de la Charente, Tonnay était tout indiqué pour devenir un port de commerce très fréquenté, et aussi une place forte ; les Romains durent y établir un castrum ou une redoute pour de là surveiller la mer et protéger le pays contre les incursions des barbares qui, remontant la Charente et la Boutonne, se livraient au pillage et mettaient tout à feu et à sang ; Clovis, Charlemagne passèrent non loin de là, repoussant les Wisigoths, les Sarrazins qui à plusieurs reprises dévastèrent toute la contrée tellement, dit Salvien, « que si l'Océan se fût répandu sur les champs gaulois, il y eût eu moins de ravages ». Est-ce depuis cette époque que l'on comprit la nécessité de bâtir sur les hauteurs de Charente un château fort qui com-

Digitized by Google

manderait le cours de la rivière et préserverait le pays de nouvelles invasions ?

L'histoire de cette fondation se perd dans la nuit des temps féodaux ; mais la preuve de l'ancienneté, c'est que les seigneurs de Tonnay sont comptés, avec ceux de Taillebourg, Matha, Barbezieux, parmi les quatre premiers barons de Saintonge ; et cela dès 1047, où l'on voit la signature de Léger de Taulnay sur la célèbre charte d'Agnès de Bourgogne et de Geoffroy Martel, en faveur de l'abbaye des Dames, de Saintes.

Chacun des seigneurs de Tonnay a sa notice particulière avec pièces à l'appui, depuis 930, ce qui suppose des recherches longues et difficiles, une somme de travail considérable, digne de ces bénédictins dont M. le doyen est le successeur à Charente. Léger de Taunay nous est connu par un acte de vente au chevalier de Thézac, daté de Poitiers, le 6 des calendes de février 941. Mascelin, le bienfaiteur du pays, le fondateur de l'église, contribua à chasser du pays les Normands envahisseurs, sous les ordres de Guillaume d'Aquitaine. Geoffroy III suivit Louis le Jeune en Terre Sainte. Geoffroy IV autorisa sa femme, Asmodis de Didonne, à faire une fondation, en 1218, à N. D. de Royan, pour faire célébrer une fête en l'honneur de la *conception* de la Sainte Vierge.

Hugues donne aux habitants de Tonnay et des communes voisines 1.000 hectares dans la prairie de la Fublée, donation dont elles jouissent encore de nos jours. Geoffroy V, sénéchal de Saintonge, réputé le plus valeureux chevalier de l'époque, surnommé le Mécène des troubadours épousa la fille du célèbre Savary de Mauléon ; sa seigneurie relevait de la couronne d'Angleterre, il suivit à Taillebourg et dans sa défaite Henri III qui avait fait de son château le centre de ses opérations guerrières.

La généalogie de la maison de Rochechouart qui posséda Tonnay depuis 1251 jusqu'à la révolution, est écrite d'une manière très remarquable ; c'est avec beaucoup d'intérêt qu'on lit l'histoire de ces grands personnages dont plusieurs furent illustres et se sont distingués par leur vaillance, par leur bravoure sur terre et sur mer, et dont les noms ont été mêlés aux grands événements de leur époque. Foucault était gouverneur de La Rochelle et d'Aunis. Jean de Pontville-Rochechouart, sénéchal de Saintonge, ambassadeur à Rome. René se signalait au siège de Perpignan à peine âgé de 25 ans. Gabriel de Mortemart fut l'un des personnages les plus aimables et les plus spirituels de la cour de Louis XIV ; il épousa Diane de Grandsaigne dont il eut cinq enfants, entre autres Françoise-Athénais, marquise de Montespan, qui, plus tard, retirée dans le vieux château de Serre, sut racheter, par une vie de pénitence rigoureuse, remplie de bonnes œuvres envers les pauvres, les fautes qui ont rendu son nom tristement célèbre ; Louis, plus connu sous le nom de Vivonne, vice-roi de Sicile, pair et maréchal de France, qui s'illustra à Alger, à Candie et dans trois batailles navales ; une de ses filles la marquise de Thiouzes et l'abbesse de Fontevrault, la « reine

Digitized by Google

des abbesses », dit Saint-Simon. Victurnien de Rochechouart Mortemart, prince de Tonnay-Charente, fut député à l'assemblée constituante. Casimir fut officier d'ordonnance de Napoléon Ier. Charles X le fit appeler en 1830, pour former un ministère libéral, trop tard. Arthur-Casimir-Victurnien, prince actuel, ancien officier de dragons. Il semble, quand on lit cette page de l'histoire de France, à propos de la principauté charentaise, que l'on voit en rêve défiler devant soi les héros de nos épopées nationales, les vaillants preux qui ont fait la France et dont le souvenir et les noms sont évoqués sous nos yeux: les Sully, La Trémoille, Chabot, Tavannes, Montmorency, Biron, Beauvau, Colbert, Aumont des Cars, Beauvilliers, Chevreuse, Montesquiou, Borghèse, Sainte-Aldégonde, Lévis Mirepoix, Estampes, Périgord, etc., tous alliés aux Rochechouart-Mortemart.

Il va sans dire que l'histoire religieuse est traitée avec autant de soin que les autres parties de l'ouvrage ; Tonnay était privilégiée sous ce rapport comme sous bien d'autres ; son église remonte à l'an 1000 ; incendiée par les réformés, en 1580, elle fut relevée de ses ruines, en 1588, par la comtesse de Rochechouart, et restaurée en 1831 ; la description de l'église est faite en termes clairs et précis, avec la science technique, le mot propre qui caractérise le style de l'auteur, toujours approprié au sujet qu'il traite. La liste des curés, vicaires, est donnée depuis 1605, avec un mot de biographie sur chacun jusqu'à nos jours. L'abbaye, que la charte de fondation donne à celle de Saint-Jean d'Angély, a son histoire complète, le nom des abbés depuis Foulques, en 1096, jusqu'à Mgr de Boulogne, dernier titulaire. Puis sont cités encore la commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; un prieuré à Saint-Eloi; un couvent de capucins fondé par Diane de Grandsaigne, duchesse de Mortemart, et d'autres œuvres pies, continuées de nos jours : écoles de sœurs, hôpital...

Une page curieuse est celle où nous est retracée l'histoire d'Ausone qui, retiré du monde, aurait pris sa retraite à La Noue, qui ne serait autre que le pagus Noverus depuis si longtemps cherché. L'auteur trouve des aperçus fort ingénieux pour faire du célèbre poète bordelais un Charentais ; il cite et il interprète dans ce sens les vers adressés à son élève Paulin de Nôle ; le raisonnement est si bien conduit qu'on finit par être de son avis : les trois fleuves qui les séparaient l'un de l'autre, ce sont bien la Garonne, la Dordogne, la Charente, et la partie de la Saintonge qu'il habita, *campos incolo Santonicos*, ne peut être que La Noue, le Novepus traduit jusqu'ici par Royan, les Nouillers...

C'est à Tonnay qu'aurait dû être placé le plus beau port militaire de France; c'était le point choisi par Louis XIV : tout allait à souhait, les vaisseaux de l'état avaient remonté la rivière, déjà les magasins étaient construits, quand survint une brouille entre Colbert et le duc de Mortemart qui refusa d'aliéner sa terre; et il fallut se décider pour Rochefort qui, au point de vue de la défense et de la santé publique, était loin d'avoir les avan-

Digitized by Google

tages qu'aurait offerts la petite ville charentaise ; d'ailleurs, celle-ci, peu soucieuse de gloire militaire, jouit de la paix reconquise et s'adonne au commerce qui procure la fortune et le bien-être. Dans son port, le mouvement des affaires est considérable, si l'on en juge d'après les tableaux très complets insérés dans le livre, qui indiquent le nombre des bateaux français et étrangers rentrés et sortis, les tonnes de marchandises expédiées et reçues, leur nature, leur valeur, sans parler de tous les renseignements donnés sur tout ce qui concerne le commerce, les maisons principales, où se traitent les affaires, les droits de quais, de douane, etc.

On ne saurait écrire l'histoire de Tonnay-Charente sans parler de son pont monumental, si hardi, si élégant, si léger, une vraie merveille que l'on ne peut qu'admirer. L'auteur le décrit *con amore;* il le dépeint avec art, la photogravure le reproduit sous toutes ses faces ; avouons qu'il n'y a rien de plus décoratif dans le paysage, pas même le transbordeur rival de Martrou. Sans doute, dans les temps les plus reculés, il avait existé un pont sur la Charente, les vieilles archives en font foi, les fondations en ont été retrouvées, il était déjà ancien à l'époque de la bataille de Taillebourg ; il fut détruit par des partisans, et depuis de longues années, il fallait se contenter d'un bac primitif malgré ses inconvénients et ses dangers ; ce fut M. Louis Dor, ingénieur en chef du département, qui eut la gloire d'en dresser les plans et d'en diriger les travaux, en 1841.

C'est ainsi que M. le doyen a su réunir dans son bel ouvrage tous les éléments qui constituent l'histoire de la région ; après lui, il n'y a plus rien à glaner, tout est dit et parfaitement bien traité avec une compétence très remarquable sur tous les sujets. Le livre, chose rare, répond bien à son titre, rien n'est oublié ; la nature du sol est analysée, les vieilles pierres de l'époque néolithique sont décrites, l'histoire a été fouillée dans les plus petits détails, au milieu de recherches les plus difficiles, dans des archives dix fois séculaires ; tout ce qui a été écrit au sujet de l'un ou de l'autre des personnages en cause, a été lu par l'auteur et cité dans l'ouvrage ; la biographie des familles originaires de Tonnay est donnée jusqu'à nos jours avec le nom de tous leurs membres, les alliances contractées, les états de service des officiers, des amiraux, des médecins de marine, des pilotes ; on y trouve même la vie d'un saint canonisé par Léon XIII en 1900, dont les ancêtres étaient Charentais.

Nous ne saurions imaginer ce qui peut manquer à cette monographie, la plus complète qui puisse exister sur une petite ville, dont la lecture très intéressante est vraiment une jouissance pour les amateurs de notre histoire locale, et où l'on voit défiler sous ses yeux toutes les gloires que puisse désirer une cité qui par ailleurs a tant d'agréments.

B. DE CUGNAC.

Digitized by Google

VIII

BIBLIOTHÈQUE SAINTONGEAISE

IV

André Lemoyne

La Tour d'ivoire (petit in-8°, de 62 pages, dans la collection elzévirienne de la librairie Lemerre, 1902).

Savez-vous qu'elle est bonne terre de poésie, notre vieille Saintonge? Aux collectionneurs des livres du pays, voici qu'en chaque numéro j'ai à signaler quelque pièce, naïve ou exquise, à mettre sur leur étagère. Cette fois-ci, et en leur annonçant pour la prochaine le magistral chef-d'œuvre qui va faire glorieux notre Léonce Depont, *Pèlerinages*, je leur présente le dernier bijou du cher vieux maître André Lemoyne, *la Tour d'ivoire*.

Il touche à ses quatre-vingts ans, l'aimable auteur des *Charmeuses*. Mais puisqu'il donna toute sa vie au noble jeu des rimes, comment se pourrait-il tenir d'enchanter encore sa vieillesse d'un peu de musique et d'un peu de rêve?

Et je ne dirai point, n'étant pas courtisan, que l'esprit a toujours la même agilité à attraper au vol l'idée, ni les doigts même tact et grâce toujours égale à fixer sur le papier l'image neuve et vibrante. La force surtout lui manquerait pour écrire à présent les *Veilleurs de nuit* ou *la Bataille*.

Pourtant le petit livre d'aujourd'hui ne rappelle pas seulement le délicat artiste d'il y a quarante ans, il le fait revivre. Il le fait revivre, comme une image aux traits atténués, aux tons pâlis mais très doux, et nous rend, avec un charme qui nous attendrit, le visage jeune et brillant que nous avons aimé.

Tout est là en raccourci, en miniature, de ce qui fut le talent et l'âme du poète des *Roses d'antan* et des *Chansons marines*.

Voici les oiseaux migrateurs qui sur le bord de sa fenêtre sont venus se poser si souvent:

> Quand s'achève l'hiver dans nos bois, les ramiers,
> Précurseurs du printemps, arrivent les premiers.
> Ils devancent d'un mois la frileuse hirondelle,
> Qui sous nos toits bénis revient à grands coups d'aile,
> De l'Orient, de Chypre ou de Jérusalem,
> Revoir son ancien nid du Havre ou de Harlem.
> Par-dessus les grands monts, les forêts, les eaux bleues,
> Dans la moitié d'un jour elle fait six cents lieues.
> D'une aile moins rapide, un oiseau migrateur
> La suit... le rossignol, humble et divin chanteur.

Il n'est pas, lui, un oiseau de haut vol. Mais il arrive enfin, à petites journées.

Tous deux dans la forêt ont leur place:

Digitized by Google

Le ramier dans un frêne à la fourche des branches,
Le rossignol en bas, dans les floraisons blanches :

Et les oiseaux d'accord fêtent le grand retour,
Enivrés de parfums, de musique et d'amour.

(*La Rentrée*).

C'est tout à fait dans le genre des exquises aquarelles d'éventail, dont j'ai composé jadis une manière d'album dans mon étude d'ensemble sur André Lemoyne (1).

Comme toujours je retrouve aussi ce sentiment très vif de la beauté propre qu'a la campagne voisine de la mer. Cela peut-être est d'origine normande plutôt que saintongeaise. Mais nous y entrons très facilement, dans ce sentiment, nous à qui est familière cette population des iles et de la côte, qui vit à la fois de la terre et de la mer. Il y a comme un infini de rêve contenu dans les quelques vers de *Rencontre :* Le pêcheur, après avoir en hâte embrassé ses petits, est parti, vite... Il ne faut pas que la marée attende.

Pour son rude travail il s'échappe sans bruit,
Sur l'épaule emportant son filet et les rames,
Et par les plus gros temps dans l'écume des lames,
Sous un ciel ténébreux il s'en va dans la nuit.

... Le matin blanchit le ciel. Le soleil, au bord de l'horizon, « éblouissant la mer, sur le monde se lève... » Alors s'achève son labeur... « Tout ruisselant il rentre à la maison. »

Avant d'ouvrir sa porte, il salue au retour
Son voisin le faucheur, qui vient à sa rencontre.
La marche du soleil à tous deux sert de montre
Pour l'œuvre de la nuit et les travaux du jour.

Petite scène, et grand effluve de poésie...

La campagne est gaie, la mer est triste. Il a dit autrefois la *Pêcheuse de varech*, et l'angoisse des femmes qui attendent, et l'émoi, le trouble des retours imprévus. Il salue encore sur *la Grève des adieux* ces femmes de marins, « dignes et saintes femmes », gardiennes du foyer, honneur de la maison.

« Les hommes sont partis, pour des jours, des mois, peut-être des années, leur laissant cette part d'eux-mêmes, les petits... »

Et, sous de nouveaux ciels, tandis que les orages
A des bords inconnus emportent les vaisseaux
Drossés par les courants vers de sombres parages,
Vous restez dans la nuit, seules, près des berceaux...

Cela, c'est le souffle de mélancolie qui lui vient du large.

Mais l'allégresse de la vie rustique a toujours aussi chanté dans ses strophes. Et je pense à Racan, lorsqu'il dit avec son accent propre, et si pénétrant, tout ce qu'il peut y avoir de douceur abrité dans une maison des champs.

(1) *Statues et statuettes. André Lemoyne* (édition de la *Quinzaine*).

Digitized by Google

Heureux qui, loin des bruits tumultueux du monde
Peut rester sous le ciel où s'ouvrirent ses yeux,
Aux plaines des labours, dans la terre féconde
Que retournait jadis le soc des bons aïeux !

Il a vu, l'homme des champs, naitre et grandir toute une famille riante. Même au déclin, il garde encore près de son cœur une fleur d'arrière-saison, quelque fillette « dont les fins cheveux d'or font penser aux moissons... » Quand s'achève l'année, après les labours féconds, il y a de sains loisirs ; c'est la chasse au marais, d'où l'on rapporte :

Grives des peupliers, sarcelles des étangs...
Quand l'*Angélus* du soir a fait tinter ses cloches,
Près d'un grand feu de bois la riche venaison,
Qui tourne avec lenteur au fil de longues broches,
D'un chaud fumet sauvage embaume la maison...

La plus simple réalité a aussi sa magie.

Pensées d'enfant, *Nuit de printemps*, font jaser en courts dialogues la tendresse des petits, celle des époux, celle des mères...

Ceux d'autrefois, raniment des souvenirs de gloire en l'âme du rêveur patriote, qui a parfois si heureusement traduit Raffet. Il ne lui faut que voir « au manteau des vastes cheminées » le sabre ou le mousquet des anciens cavaliers, pour que surgisse devant ses yeux la chevauchée légendaire « des lutteurs de l'Empire, des soldats de l'an deux ». Ils sont partis, ceux-là, sans pompeuses obsèques, sans décors, sans couronnes,

L'âpre vent du désert a roulé dans les sables
Les informes débris de leurs beaux régiments ;
Et, planant sur les pics de monts infranchissables,
L'aigle aperçoit encor leurs derniers ossements...

Mais tard, à la veillée, on aime à parler d'eux et,

Qu'ils soient de la montagne ou des grèves marines,
De Besançon, Grenoble, ou Dunkerque, ou Cherbourg,
Le cœur des petits-fils s'émeut dans leurs poitrines,
Quand un clairon s'éveille et quand roule un tambour.

La gloire est le legs du passé. Mais quand de sa *tour d'ivoire* le poète regarde le présent, ou quand il cherche à lire sur l'horizon l'avenir, ce sont lugubres visions qui l'effarent ou sombres pressentiments qui le troublent.

Hélas ! je n'entrevois que de sombres fumées
Qui rampent sur les bords de lointains horizons...
. . . . . .
On entend de lointains roulements de tonnerre,
On creuse pour tunnels de vastes entonnoirs,
Et l'aigle des grands monts abandonne son aire,
Chassé par la fumée et ses tourbillons noirs.

Il remonte au soleil d'une large envergure
Pour gagner les hauteurs vierges de tous les bruits...

Digitized by Google

Car le progrès n'est qu'un leurre ; et la fatalité nous rive à nos vices.

Comme aux temps primitifs, les plus forts sont les maîtres,
On gouverne toujours par le fer et le feu,
Et l'homme d'aujourd'hui ressemble aux anciens reîtres,
Qui vivaient sans honneur, sans patrie et sans Dieu.

Que l'utopie rêve d'abattre les frontières et de tuer la guerre! Il se pourra bien que, lasses de s'égorger, les nations, par moment, « prennent des temps d'arrêt. »

Mais un simple cours d'eau limitant des frontières
Réveillera la haine et les sanglants discords,
Et nos champs deviendront de vastes cimetières
Où l'on jette en fuyant du sable sur les corps.
De Caïn et d'Abel c'est l'éternelle histoire.
L'homme sera toujours à lui-même pareil
Et la fraternité n'est qu'un mot illusoire :
Chacun veut trop pour lui de terre et de soleil.
(*La tour d'ivoire ; Pressentiments*).

C'est donc au-dessus de la terre et par delà les temps qu'il faut, avec Virgile, rêver des Champs-Elysées, avec Jésus, de ce paradis dont la porte est toute grande ouverte à l'espérance d'un tranquille bonheur qui ne doit pas finir », où,

Tant d'êtres adorés que nous avions perdus
Tressailliront de joie, à nos baisers rendus,
En s'abreuvant d'amour à des sources bénies.
(*Au fil des temps*).

La pensée de l'immortalité se lève ainsi sur le soir de cette vie (*Compagnons de route*). Elle éclaire les derniers feuillets de l'œuvre, comme elle en a illuminé quelques-unes des plus belles pages.

N'avais-je pas raison de dire que dans ce testament discret, le vieux maître a comme perlé en gouttelettes légères et la grâce riante de la nature en fête, la beauté douce des champs, la beauté triste de la mer, et la pitié, et les pures tendresses, et le tressaillement de la gloire, et l'idéal et le frisson de l'au-delà, c'est à savoir : toute la poésie, noble et charmante, qu'il a dans l'esprit et dans le cœur?

GABRIEL AUDIAT.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS.

N° 751. — *Commanderie des Templiers aux Epeaux*, près Meursac. Quels renseignements a-t-on? Y a-t-on fabriqué de la monnaie? Y a-t-il eu un procès de faux monnayeurs dans la ré-

Digitized by Google

gion, à la fin du XVIII[e] siècle ou au commencement du XIX[e] ? Si oui, où trouverait-on des renseignements sur l'affaire ?

B.

—

N° 752. — *La justice il y a 124 ans, à Saintes.* — Dans une lettre écrite de Saintes, le 19 décembre 1777, nous relevons cet exposé du triste état de la police dans la ville, qui n'était guère plus sûre que dans les rues et les environs de Paris ou d'Alger, ou bien la maison des enfants de Brière :

« Vous me faites trembler, mon cher fils, en marquant l'histoire des révoltes de votre île. N'allez donc jamais seul, ni à la chasse, ni à la promenade. Vous n'êtes pas les seuls environnés de malintentionnés. On m'écrit de Paris qu'une trentaine de mauvais sujets échappés de Bicêtre se sont jetés sur la grande route de Paris jusqu'à Tours, volant et assassinant les voyageurs.

M. le duc de Choiseul ne peut plus sortir de Chanteloup. Il a promis cent louis à celui qui lui ameneroit le chef des voleurs. Ce scélérat l'ayant sû, a trouvé moyen de faire parvenir à M. le duc de Choiseul un billet par lequel il lui marque : « Et moy, monsieur le duc, j'ai promis mille louis à celui qui m'apporteroit votre tête. » On trouve tous les matins des cadavres mutilés dans les rues de Paris.

Ici, il se fait souvent des vols fort audacieux, et cet état se perpétue. Tout est impuni. Hier soir, à cinq heures, Loyer, le fils, l'horloger, fut assailli dans sa boutique, par un coup de pierre jetée dans les vitres qui furent brisées en éclats et la pierre lui fit un trou dans la tête. Il se trouvoit seul et avant que le pauvre Loyer ait eu du secours, les voleurs eurent le temps de prendre des montres. Ses parents qui demeurent où étoit le Criminel autrefois, avoient eu, la nuit précédente, leur linge presque entièrement volé.

Je ne saurois vous énumérer tous les larcins qui se font. On fait si peu de recherches, qu'il y a à craindre d'être assassiné en plein jour. Nos gens de justice boudent, parce qu'on vient de leur ôter la compétence de juger les 4.000 livres : ils se tiennent tous à leur campagne, et les prisons sont pleines de misérables qui languissent, surtout par le froid qui règne depuis quelques jours. »

A quelle ordonnance faisait-on allusion ?

A. B.

II. — Réponses

N° 251, t. IV, 93, 161, et surtout VIII, 252, t. X, XIII, XIX, 175, 199 : *Le culte de saint Eutrope. La légende du marais de la Sèvre.*

Une légende qui se racontait jadis à la veillée sur les rives de

Digitized by Google

la Sèvre Niortaise, fait aborder saint Eutrope sur l'île de La Ronde. Absolument parlant la chose eût été possible. A mon humble avis, c'est déjà beaucoup que le fond d'un récit ne soit pas impossible.

Au premier siècle du christianisme, La Ronde était, en effet, une île. L'estuaire de la Sèvre réduit aujourd'hui à la baie de l'Aiguillon était alors un bras de mer de 25 à 30 kilomètres de profondeur. Là étaient de nombreuses îles telles que : Marans, l'île d'Elle, qui a gardé son nom, Taugon, La Ronde, Able, etc.

Mais de la possibilité au fait, il y a loin.

Ceux qui fabriquent les légendes n'y regardent pas de si près.

On raconte donc que saint Eutrope et saint Pient, prêchant l'évangile dans le *lacus duorum corvorum*, furent assaillis par une horrible tempête. Ils firent vœu, s'ils échappaient à la mort, de bâtir une chapelle là où les rejetterait le flot. Saint Eutrope échoua sur la petite île de La Ronde à l'endroit nommé aujourd'hui le Vieux-Maillé, et exécuta son vœu.

Saint Pient, lui, fut jeté sur les côtes de Vendée à l'endroit qu'on nomme Milé ou Milaë, et là construisit une chapelle. Voilà la légende (1).

Les chapelles n'existent plus. Mais le souvenir de ces deux saints est toujours vivant sur les bords de la Sèvre.

J'ai connu des vieillards qui m'ont dit avoir vu des restes de ces chapelles. Je suis allé au Vieux-Maillé tout dernièrement ; je n'y étais jamais allé dans ma jeunesse : car ce logis inspirait une sorte de frayeur religieuse depuis qu'on avait enlevé saint Eutrope et sa chapelle pour les porter au chef-lieu de la paroisse à Taugon. Il y revenait ; les gens y mouraient comme mouches ; on y voyait, on y entendait la nuit, un cavalier blanc sur un cheval rouge tout en feu... C'était effrayant... Ces terreurs reprirent vigueur en 1860, parce que la famille Lange, qui habitait alors le Vieux-Maillé, y fut presque anéantie. Sur douze enfants il n'en resta qu'un ; tous périrent d'un mal mystérieux qui n'était autre que la phtysie ou la tuberculose, je pense... Les animaux eux-mêmes périrent. Et personne n'osait plus prendre cette ferme...

Aujourd'hui tout cela est un peu oublié.. Les fermiers actuels, excellentes gens de Maillezais, ignoraient toutes ces vieilles histoires et m'ont assuré n'avoir jamais rien vu ni entendu... Mais comme reste des anciennes dévotions, il y a tout près les trois fontaines du Boïl, du Coutaôu (du coteau) et de la Made-

---

(1) La difficulté est d'expliquer comment saint Eutrope, qui très probablement vivait au commencement du IIe siècle, pouvait se trouver en mission avec saint Pient, évêque de Poitiers, qui vivait au milieu du IVe siècle. Voici pourtant ce qu'on pourrait proposer pour concilier cet impossible synchronisme :

C'est de séparer les deux saints et les deux légendes et de dire que ce qu'elles racontent a pu arriver à chaque saint dans son temps.

Digitized by Google

leine. Cette dernière surtout est très vénérée et visitée le jour de la Madeleine, 22 juillet.

Le Vieux-Maillé appartient à M. de L'Isle, de Saint-Jean d'Angély. On lit sur la porte principale la date de 1788, qui est celle d'une restauration. On ne voit aucune trace de chapelle ; mais cela ne prouve évidemment rien : les transformations successives ont pu faire disparaitre tout vestige religieux. J'ignore si dans les actes de la châtellenie de Taugon La Ronde que je suis loin de connaitre tous, il est fait mention de cette prétendue chapelle de saint Eutrope. Ceux que j'ai vus n'en parlent pas. Mais ce qui est à considérer, c'est qu'il y a dans l'église paroissiale de Taugon une chapelle de saint Eutrope qu'on dit être le simple transfert de celle du Vieux-Maillé. Cette chapelle qui était avant 1860 dans le transept du midi, est actuellement dans celui du nord sous le clocher. Il y avait au-dessus du banc d'œuvre un grand tableau de saint Eutrope en évêque, on le disait venir de la chapelle du Vieux Maillé. Ce tableau est tombé de vetusté. Voilà pour saint Eutrope.

La chapelle de Milaë ayant été ruinée je ne sais comment, la statue du saint aurait été transportée à Maillé dans l'église paroissiale dont saint Pient n'est point le patron, mais l'Assomption, *Maria Assumpta*. Là le culte de saint Pient est en grand honneur. Tous les ans, pour sa fête, le 13 mars, il s'y rend beaucoup de monde. Saint Pient guérit le mal d'oreilles. Il est représenté en évêque, ayant le doigt dans l'oreille d'un enfant. Il y a une foire pour la Saint-Pient, c'est la foire d'au *pataques* ou des pommes de terre. Il fait toujours une grande tempête aux environs de la Saint-Pient. Vous me direz : « rien d'étonnant : c'est l'équinoxe de printemps, c'est Mars avec ses giboulées » ; mais cela rappelle à nos riverains de la Sèvre la fameuse tempête qui fit échouer Eutrope en Aunis et Pient en Vendée. Et, pour punir la mer, ces bons saints lui ont ordonné de se retirer, ce qu'elle a fait... Et défense aux flots de la petite rivière de ne plus *niger* personne pour la Saint-Pient. Ces jours derniers, s'il s'est noyé trois personnes vers Marans, c'est bien de leur faute et non celle de nos bons saints, et ce n'était pas pour aller à Saint-Pient.

PIERRE BONNIN.

—

N° 681, t. XIX, p. 320 et 386 ; t. XX, p. 66 et 374. La maison Le Fourestier d'Orignac, de La Romade et Baudouère.

Monsieur et honoré collègue,

En parcourant les pages de l'intéressante *Revue de Saintonge et d'Aunis*, je lis, dans le volume de l'année 1900, page 376, que, d'après un de vos correspondants, la famille Le Forestier, de la paroisse de Donnezac, *n'a jamais existé* dans cette paroisse et qu' « aucun registre n'en fait mention ».

Pour assurer qu'aucun registre ne fait mention de cette fa-

Digitized by Google

mille, il faut avoir lu ces registres; il me semble que votre correspondant a négligé la chose la plus importante, c'est précisément de depouiller ces documents.

Dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, j'ai communiqué une note que vous voulez bien reporter dans la *Revue de Saintonge*, t. xx, page 17. Je donne les actes de l'état civil que j'ai trouvés dans les registres paroissiaux de la commune de Donnezac, registres que j'ai suivis d'un bout à l'autre. Je ne crois pas les avoir inventés. Mais si votre correspondant n'est pas suffisamment convaincu par la communication que j'ai faite : je le renvoie à l'*Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, série E, supplément, arrondissement de Blaye, tome II, qui vient de paraitre, rédigé par M. Brutails, archiviste du département de la Gironde, et M. A. Ducaunnès-Duval, employé aux archives départementales de la Gironde.

Je le renvoie à la page 178 et suivantes de ce volume; il y verra l'analyse des registres paroissiaux de la commune de Donnezac. Il n'y en a que quatre : il eût été facile de s'assurer si « aucun registre ne fait mention de cette famille ».

Dans le premier registre qui porte la cote GG 1 et qui contient 317 feuillets, je lis dans l'*Inventaire* ci-dessus nommé :

« Mariage entre Louis Beton, « instructeur de la jeunesse », et Marie Leforestier, fille de feu Dominique Leforestier, écuyer, et de Marguerite Rabaine, 28 novembre 1770 » (faute d'impression pour *1670*).

« Baptême de Jeanne, fille d'Yves Forestier, écuyer, sieur de Mada, et d'Anne Ferré, 18 février 1691. »

Dans le deuxième registre qui porte la cote GG 2 et qui contient 244 feuillets :

« Baptême de Pierre, fils de Dominique Le Forestier, écuyer, sieur de Manda et de Marie-Madeleine de Beauchamp, 20 juin 1721. »

« Mariage entre Dominique Le Forestier, écuyer, sieur de Manda, et Marie-Madeleine de Beauchamps, 13 février 1725. »

Dans le troisième registre qui porte la cote GG 3 et qui contient 242 feuillets :

« Inhumation de Madeleine de Beauchamps, épouse de Dominique Le Forestier, écuyer, 19 septembre 1741. »

« Mariage entre Dominique Le Forestier, écuyer, sieur de Manda, veuf de Madeleine de Beauchamps, et Marguerite Rabaine, 27 janvier 1750. »

« Inhumation de Dominique Le Forestier, écuyer, sieur de la baronnie de Mada, ancien officier d'infanterie, 21 novembre 1758. »

La famille Le Forestier a donc habité Donnezac au moins depuis 1670 jusqu'à 1758; deux de ses membres au moins sont inhumés dans l'église. Sur les quatre registres qui composent l'état civil de cette paroisse, trois font mention de cette famille et ne contiennent pas moins de sept articles la concernant : trois mariages, deux baptêmes et deux inhumations.

Digitized by Google

Nous voilà déjà bien loin de l'assertion de votre correspondant qui affirme que la famille Le Forestier « n'existe plus, si elle y a jamais existé (à Donnezac) » et qu' « aucun registre n'en fait mention ». Cette famille a voté aux élections de la noblesse à Saintes en 1789.

S'il veut se donner la peine de parcourir la période moderne, qui ne m'a pas été communiquée, peut-être trouvera-t-il des descendants de Dominique Le Forestier et pourra-t-il compter au nombre de ces derniers le Forestier qui habite Vallet.

Veuillez agréer...

PIERRE MELLER

Vice-président de la Société archéologique de Bordeaux,
Secrétaire de la Société des archives historiques de la Gironde.

—

N° 736 : t. XXI, p. 262. *Pierre Viaud, natif de Rochefort, capitaine de navire.* — On a demandé dans la *Revue* des renseignements sur ce Pierre Viaud, et s'il y avait quelques liens de parenté entre lui et Julien Viaud, Pierre Loti. Pierre Viault devait être le Viault capitaine de la *Soly*, commandant en 1774 et en 1777, parti pour Aryola aux frais de Elie Vivier, armateur de La Rochelle. Mais personne n'a répondu à la question.

Dans le *Gaulois* du 18 janvier, M. Henri de Regnier publie un article *Viaud et Loti* où, analysant l'ouvrage *Naufrages et aventures de M. Pierre Viaud, natif de Rochefort, capitaine de navire* (Bordeaux, Labottière, 1780), il pose la même question de parenté. Le publiciste parisien sera-t-il plus heureux que nous et obtiendra-t-il satisfaction ?

—

N° 748, t. XXI, p. 53. — *L'interdiction des pèlerinages en 1714.* — Il doit s'agir des pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle, qui, s'ils ne furent pas interdits au XVIII[e] siècle, reçurent beacoup d'entraves, à cause des abus qui en résultaient. Sous des habits de pèlerins, nombre de malfaiteurs pillaient les campagnards. La vigilance des évêques avait été attirée sur ces désordres de toutes natures, de même l'attention royale. Sous Louis XIV déjà deux ordonnances (août 1671; 7 janvier 1688) avaient décrété : « Défenses étoient faites...d'aller en pélerinage à Saint-Jacques en Galice... sans une permission expresse de Sa Majesté... » En 1717, puis en 1738, on remit en vigueur ces ordonnances, avec obligation pour le curé de les lire en chaire. Les vrais pèlerins commençaient à céder la place à des gens sans vergogne, qui, sous leur habit, rançonnaient la crédulité publique.

SAINT-SAUD.

—

Digitized by Google

— Le chapitre XX de l'ouvrage *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie*, traite « des pèlerinages à Saint-Jacques de Compostel par Saint-Eutrope », et cite des édits, des arrêts, des décrets (1565, 1584, 1671, 1686), défendant d'aller en pèlerinage à l'étranger sans la permission du roi et l'approbation de l'évêque diocésain, et ce « à peine de galères à perpétuite », inhibition nécessitée par les abus.

—

N° 749, t. XXII, p. 53. — *Chatonet-Laferrière et le général Chabot.* — Louis-François-Jean Chabot, général français, qui dirigea la belle défense de Corfou, était né à Niort et mort en 1837.

BIBLIOGRAPHIE

FABRE (Le docteur Paul) de Commentry, membre correspondant de l'académie de médecine, etc. *Les oreillons à propos de la dernière épidémie observée à Commentry, 1899-1900.* Paris, G. Steinheil, 1901, in-8°, 20 pages.

— *Du délire de la gangrène sénile.* Paris, G. Steinheil, 1900, in-8°, 11 pages.

— *Recherches sur l'origine, les variations et les vicissitudes de l'emplâtre et du baume opodeldoch.* Paris, Steinheil, 1901, in-8°, 32 pages.

—

FILLEAU (J.-A.), commissaire général de la marine en retraite, ancien conseiller d'état, commandeur de la légion d'honneur. *Quelques explications au sujet d'un article sur la famille Filleau de La Rochelle, inséré sous la signature E.-G. dans la* Revue de Saintonge et d'Aunis *du mois de septembre* 1901. Rochefort, imp. Thèze, 1901, in-12, 32 pages.

—

FILLEAU (J.-A.). *Le dictionnaire des familles de l'ancien Poitou signé Beauchet-Filleau devant la branche passée sous silence des Filleau restés dans la province ou en tirant leur origine.* Rochefort, impr. Thèze, 1901, in-8°, 19 pages.

En attendant la livraison du *Dictionnaire des familles du Poitou* qui doit contenir l'article *Filleau*, « le plus illustre membre de la famille Filleau (Jacques-Auguste), né à Montandre, le 12 mai 1821 », commissaire général de la marine en retraite, ancien conseiller d'état, commandeur de la légion d'honneur, « trop âgé pour attendre une publication sans cesse différée », imprime quelques rectifications sur sa famille dont tiendra compte la nouvelle édition. Et comme annexe, l'auteur de la

Digitized by Google

brochure reproduit la notice qui le concerna dans le *Dictionnaire biographique de la Charente-Inférieure*, d'Ernest Flammarion, et l'article *Filleau* extrait des *Archives politiques du département des Deux-Sèvres*, d'Emile Monnet, sur Charles-Blaise-Félix Filleau, conseiller de la sénéchaussée et juge au siège royal de Niort (1739-1790), député du tiers du Poitou aux états généraux. C'est un bel exemple de dévouement à la mémoire des ancêtres que donne cet octogénaire, ne reculant devant aucun travail pour conserver la mémoire des siens.

P.-S. — La troisième livraison du t. III du *Dictionnaire* donne ample satisfaction à l'auteur et à sa louable insistance. Près de cinq colonnes sont consacrées à ces Fillaud ou Filleau, « famille ancienne et distinguée, originaire de Poitiers, qui passa au XVII^e^ siècle en Niortais et plus tard à La Rochelle. » Suit la filiation de la branche de La Pierre, depuis Filleau, marié vers 1550 à Poitiers et se termine à Jacques-Auguste né à Montandre en 1821. Cet article servira à rectifier, surtout à compléter l'article publié dans la *Revue de Saintonge*, XX, 424.

—

FRADIN DE BELABRE (Louis). *Les Fradin, six siècles de leur histoire*, par l'un d'eux, Louis Fradin de Belabre, vice-consul de France, membre de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, officier d'académie et officier de nombreux ordres étrangers, etc. Rhodes, imp. N.-D. d'Acandie, 1902, in-8°, 172 pages.

Cette monographie est imprimée en français sur les presses de l'île de Rhodes, première singularité ; elle est tirée à 50 exemplaires ; c'est dire qu'il n'y en aura pas pour tout le monde; elle mériterait d'être plus répandue par les soins qu'elle a coûtés et par tous les renseignements qu'elle contient. C'est l'histoire généalogique d'une famille saintongeaise et poitevine. L'auteur a fait une œuvre filiale, voulant rappeler la mémoire des anciens pour en proposer l'exemple aux descendants. Sans doute aucun des Fradin n'est arrivé à la célébrité, *non licet omnibus*; mais n'est-ce rien qu'une famille qui pendant six siècles conserve intact un héritage d'honneur et de probité, et garde fidèlement une charge élevée pendant cinq générations? Le premier Fradin connu est Jean Fradin, né vers 1270, dont il est question dans le registre de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély ; de la tige principale sortent plusieurs rameaux ; il fallait se borner et c'est l'histoire de cette branche qu'on trouve dans le livre. M. de Belabre ne s'est pas contenté d'une nomenclature ; il a mêlé les faits contemporains auquel chacun de ses ancêtres a pris part ; de là, le vif intérêt qu'a cette généalogie. Beaucoup de pièces reproduites et analysées et l'indication des sources font de l'opuscule un livre sérieux. M. de Belabre n'a rien négligé pour qu'il soit tel.

—

Digitized by Google

G. (Alexis-M.). *La France pittoresque de l'Ouest.* Tours, Mame, 1900, 2e édition, grand in-8°, 367 pages.

Le sous-titre de cet ouvrage est Histoire et géographie des provinces de Bretagne, Anjou, Touraine, Orléanais, Berry, Poitou, Limousin, Angoumois, Saintonge, Aunis, Guienne et des départements qu'elles ont formés. C'est le 4e volume de la série qui comprend encore : la région du nord, la région de l'est et la région du sud. Livre de vulgarisation il contient, c'était nécessaire, de nombreuses gravures sur bois, présentant les monuments et les sites les plus remarquables. Le plan est bien conçu : d'abord un coup d'œil historique rapide sur la province ; puis viennent les départements qu'elle a formés, assez bizarrement le plus souvent, et d'abord la géographie qui démontre victorieusement l'absurdité qui a présidé à la conformation arbitraire des départements, sans souci du sol, des mœurs, de l'esprit, du passé des populations ; puis l'énumération des arrondissements avec les chefs-lieux et les endroits, villes ou bourgades, connus. Nous ne pouvons passer en revue les 26 départements qui ont leur notice dans ce volume, Vienne, Haute-Vienne, Vendée, Deux-Sèvres, Charente, Dordogne, Gironde, etc. Voici seulement ce qui concerne la Charente-Inférieure : La Rochelle, Esnandes, île de Ré, Marans, Rochefort, Surgères, Tonnay-Charente, Saint-Jean d'Angély, Aunay, Saint-Savinien, Taillebourg, Saintes, Pons, Saint-Porchaire, Saujon, Marennes, île d'Oleron, Royan, La Tremblade, Jonzac, Mirambeau, Montandre, Montguyon ; ce sont là les grandes divisions ; de plus, dans chaque arrondissement sont indiqués les cantons et les communes de quelque importance avec le chiffre de la population. Rien d'essentiel n'est omis ; les événements de chaque localité sont rappelés sommairement.

A cause de ces nombreux détails, quelques erreurs étaient inévitables ; signalons-en quelques-unes, elles sont peu graves : *Monthieu*, c'est Montlieu ; *Ribérian*, c'est Ribérou ; Mortagne *près* de la Gironde, c'est un port sur la Gironde ; Mortagne appartenait à la maison de La Rochefoucauld, lisez aux Coetivy, Brienne, Richelieu, Pons, mais non aux La Rochefoucauld. « Saintes avait un capitole transformé plus tard en citadelle » ; c'est le contraire : la citadelle a été transformée en capitole par les savants du dernier siècle qui traduisirent *arx* par *capitolium*. Saint Eutrope est mort au Ier siècle et non « vers 290 » ; la cathédrale de Saint-Pierre de Saintes a été reconstruite au XVe siècle, non au XVIIe siècle ; saint Ausone, « fondateur de l'évêché d'Angoulême au IVe siècle », est confondu avec le poète Ausone.

Outre la carte d'Aunis et Saintonge, les gravures montrent les marais salants de la Saintonge, la cathédrale et l'hôtel de ville de La Rochelle, l'île de Ré, Cordouan, etc.

—

Garnault (Émile). *De la balance du commerce et de la statistique commerciale.* Tonnerre, imp. Bailly, 1900, in-8°, 8 pages.

Digitized by Google

(Extrait du *Bulletin de la société des études coloniales et maritimes*, décembre 1900).

—

GÉLINEAU (Dr). *Melcherts* (*vieux souvenirs*). Blaye, imp. Eugène Brunette, 1901, in-18, 81 pages.

L'historiette est simple et triste. Un jeune homme, un enfant, beau comme l'amour, innocent comme Eve, envoyé à la Réunion comme pharmacien de marine, s'acoquine à une créole qui l'abrutit vite, le dégrade, l'avilit, le rend alcoolique et sentant son abjection finit par le suicide. M. Gélineau, que de sérieux travaux recommandent aux médecins, dont la réputation est faite dans le monde médical, ne se confine pas dans la science pure; il est aussi historien à ses heures; l'amour de Blaye l'a fait historiographe. Les excursionnistes de la société des *Archives* savourent avec délices ses couplets improvisés en même temps que les flacons de son vieux bordeaux récolté par lui au château Sainte-Luce. Heureux qui mêle ainsi le grave au doux, le plaisant au sévère ! les flons-flons de la chansonnette au glou-glou de la bouteille, qui unit Esculape et Anacréon. Il manquait à ses multiples titres celui de romancier ou plutôt de nouvelliste. On trouve dans son opuscule des descriptions charmantes, des traits de mœurs d'un observateur et partout des mots spirituels. Cela se déguste comme un verre de Sainte-Luce.

—

GIRARD (Benjamin), *Le canal maritime de Suez*. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1901, in-8°, 86 pages. (Extrait du *Bulletin* de la société de géographie commerciale de Bordeaux).

—

GIRARD (B.), officier supérieur du commissariat de la marine nationale en retraite, officier de la légion d'honneur et de l'instruction publique, etc. *L'Aunis et la Saintonge maritimes*, Niort, imp. Niortaise, 1901, in-8°, 334 pages.

M. Girard poursuit la série de ses études sur les provinces du littoral français. Après la *Normandie*, la *Bretagne* et la *Vendée*, voici *l'Aunis et la Saintonge*. Le livre, orné d'un portrait de l'auteur, est dédié à Sa Majesté Georges Ier, roi des Hellènes, qui a bien voulu en accepter l'hommage par l'intermédiaire de Son Excellence le maréchal Papparigopoulo. Cet échange de politesses scelle la réconciliation définitive de la Saintonge et de la Grèce. Désormais, nous nous rappellerons sans amertume les malheurs de nos problématiques ancêtres, obligés de fuir les rives du Xanthe, après la chute de Troie, pour chercher au delà des mers une nouvelle patrie.

M. Girard a, lui aussi, beaucoup navigué. Nul n'était mieux qualifié pour étudier notre département au point de vue géographique et maritime. Les marins pourront seuls apprécier, comme il mérite de l'être, le chapitre qu'il consacre à l'hydrographie de notre région.

Digitized by Google

Mais, d'un autre côté, l'incompétence du lecteur ordinaire en ces matières délicates augmentera pour lui le charme de l'ouvrage. Les choses de la mer ont toujours pour nous, pauvres habitants de l'intérieur, l'attrait du mystère et de l'inconnu.

En lisant la description de ces bancs rocheux ou sablonneux dont la côte est sillonnée, nous évoquons, involontairement, nos rares voyages en mer : traversée du Pertuis Breton ou de l'embouchure de la Gironde, et le sentiment des dangers que nous avons courus à notre insu double pour nous le prix de ce souvenir.

L'auteur, hâtons-nous de le dire, ne signale pas seulement les écueils. Les rades, les ports grands et petits défilent tour à tour. Les différents genres de pêche usités sur nos côtes sont minutieusement étudiés en même temps que les populations qu'ils font vivre. Quelques pages intéressantes sont consacrées à la culture des huitres. La moule elle-même nous livre son secret : grâce à M. Girard, il nous sera désormais impossible de revoir, le vendredi, cet honnête mollusque, sans payer un tribut de reconnaissance au bon Valton, le naufragé irlandais qui, pour récompenser de leur dévouement ses sauveteurs, habitants d'Esnandes, leur enseigna l'usage des *bouchots*. Ce bienfaiteur aura bientôt, paraît-il, sa statue sur les falaises de l'Aiguillon. Ce sera justice. Combien de nos concitoyens ont leur effigie sur les places publiques qui ont fait beaucoup moins pour l'humanité !

Après une première partie consacrée à la géographie historique, physique et commerciale du département et à l'hydrographie maritime et fluviale de notre région, M. Girard aborde l'étude détaillée des 157 communes de la Charente-Inférieure, considérées comme maritimes, c'est-à-dire soumises au régime de l'inscription maritime. Chacune d'elles fait l'objet d'une notice historique et descriptive plus ou moins longue, suivant l'importance de la localité.

Il convient de signaler particulièrement la description très complète du port de Rochefort et l'énumération judicieuse des arguments qui militent en faveur du maintien de cet établissement maritime un peu délaissé pour l'instant.

Les îles de Ré et d'Oleron et les principales villes du département, La Rochelle, Saintes, Saint-Jean d'Angély, sont aussi étudiées de façon très consciencieuse tant au point de vue de leur histoire passée que de leurs ressources actuelles.

Pour chacun des chefs-lieux de quartiers maritimes, notre studieux confrère reproduit les renseignements fournis par les statistiques les plus récentes relativement à l'inscription maritime, la pêche et l'armement.

L'ouvrage se termine par une table alphabétique des communes, qui facilitera les recherches.

Nous aurions aimé à trouver au même endroit un index bibliographique permettant de remonter aux sources et aux documents originaux pour la partie historique.

Digitized by Google

Quelques cartes et quelques plans des villes les plus importantes auraient aussi complété le travail avantageusement. Ce sera pour la deuxième édition.

Telle qu'elle est, la nouvelle étude de M. Girard contient de précieux renseignements et mérite de prendre place dans la bibliothèque de tout Charentais digne de ce nom, à côté des monographies départementales déjà existantes.

I.

—

GIRAUDIAS (Louis). *Richelieu*, drame en 5 actes et en vers, par P. Corneille, musique de Louis Giraudias, représenté pour la première fois sur la scène du théâtre populaire de La Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), le 8 septembre 1901. La Mothe-Saint-Héraye, chez l'auteur, 1901, in-4°, 23 pages. Prix : 0 fr. 75 cent.

Cette œuvre est vraiment empreinte d'une grâce et d'une naïveté toute champêtres ; l'harmonie simple et douce, l'inspiration mélodique tour à tour tendre et passionnée font de cette composition un petit chef-d'œuvre palpitant de vie.

La pièce débute par deux soli de basse chantante et de soprano, tendre appel pastoral, auquel répond un charmant chœur de bergers et de bergères ; le rythme de la mesure à six-huit rigoureusement observé dans cette première partie est bien celui qui convient aux scènes villageoises. Viennent ensuite deux gracieux soli, véritable lamento, traduisant très bien le profond désespoir du ténor Collin ; le chœur de soprani (*De la beauté, voici la reine*) chanté par trois voix de femmes est une des parties les plus saillantes de l'œuvre, le style en est tour à tour large, aisé, gracieux et léger.

Dans le long solo de soprano chanté par Sylvie, les syncopes intercalées à un certain passage de l'accompagnement donnent à la phrase mélodique ce je ne sais quoi de capricieux et d'original qui caractérise si bien l'amour. La pavane qui suit, chantée par Collin et joué par le piano seul, renferme des modulations d'un heureux effet. Enfin, la pièce se termine par un court dialogue entre Collin et Sylvie, suaves phrases musicales précédant le chœur à quatre parties (*Dansons et chantons, en fêtant la vie*) d'une allure gaie et pleine d'entrain.

Félicitations au compositeur qui a su déployer dans cette œuvre charmante un réel mérite et une vraie connaissance de l'art musical.

P.

—

GOURDON (Georges), *Chansons de geste et poèmes divers*. Préface du vicomte Melchior de Vogué, de l'académie française. Paris, Lemerre, 1901 ; imprimé le 25 avril 1901 par l'imprimerie Ch. Thèze. Rochefort-sur-Mer, in-18°, 206 pages. Voir *Revue*, XXI, page 238.

—

Digitized by Google

GOURMAND (Paul), *L'homme de fer*, poème. Paris, bibliothèque des associations, boulevard Montparnasse, 13, 1901, in-8°, huit pages. Ce poème, un peu apocalyptique, débute ainsi :

> Peuples ! excusez-moi ; j'ai vu l'homme de fer!
> L'ombre morne a forcé les portes de l'enfer.
> Je l'ai vu marchant seul à pas lent sur les gerbes,
> Dévorant l'épi mûr, foulant les jeunes herbes,
> En ses cheveux bouclés autour de son front bas,
> Portant une auréole, une aube de trépas.

—

Grand almanach de Saintes.— Annuaire de l'arrondissement, année 1902. Saintes, imprimerie Hus, 1901, 141 pages. Prix : 20 centimes.

—

GUIBERT (Louis). *Limoges à la fin de la guerre de cent ans.* Limoges, Ducourtieux, 1901, in-18, 16 pages.

Ne croyez pas que le titre de correspondant que vient de lui décerner si justement l'institut et que fêtaient l'autre jour avec tant de cordialité ses confrères de la société d'archéologie de Limoges, soit une récompense après laquelle on se repose. L'activité si considérable de M. Guibert est plutôt un encouragement à faire plus. La preuve en est dans cet opuscule sur les misères morales et matérielles qu'entraina la douloureuse guerre de cent ans. L'auteur nous cite quelques événements ou incidents, trahison envers la patrie, vols multiples, même en plein jour, au son de la musique, assassinats, femmes coupées en morceaux ; on se croirait aux premières années du XX^e^ siècle. Et quand on pense qu'il en était ainsi dans presque toutes les provinces. Quel tableau si l'on faisait même succinctement ce que M. Louis Guibert a fait pour la seule ville de Limoges !

—

GUILLEMIN (J.-H.), pharmacien de 1^re^ classe à La Rochelle, officier d'académie et pharmacien de la marine et des colonies, ancien préparateur des cours à l'école de médecine navale de Rochefort. *Contribution à l'étude de la diazoreatur d'Ehrlich.* Communication faite à la société de biologie de Paris, séance du 30 janvier 1900. La Rochelle, imp. Noël Texier, 1900, in-8°, 18 pages. (Extrait du *Bulletin des travaux de la Société de pharmacie de Bordeaux* et du *Bulletin de la Société de médecine de La Rochelle.*)

—

GUILLEMIN (J.-H.), docteur en pharmacie. *Essais sur la bactériologie de l'eau de mer.* Thèse pour le doctorat de l'Université de Bordeaux (mention *Pharmacie*) présentée et soutenue publiquement le 22 mars 1901. Bordeaux, imp. J. Durand, 1901, in-8°, 72 pages.

Digitized by Google

Le Mois littéraire et pittoresque. — Sommaire de février 1902 : Pas de zèle, nouvelle, par Léon de Tinseau, avec 2 illustrations de F. Tempestini. — Les maisons de Châteaubriand, par Edmond Biré, avec 13 photographies. — Les peintures du Panthéon, par Olivier Merson, avec 10 reproductions. — Visions nantaises, poésie, par Théodore Botrel, avec 2 compositions de Popineau. — La foi, poésie par Maurice Fleurat. — Le pardon des Islandais à Paimpol, par M. Monmarché, avec 12 photographies. — Voyages aériens et courses en ballons, par Jacques Boyer, avec 14 photographies, une reproduction et un portrait. — Le tournant, scènes de la vie réelle, par Félix Heaura, avec 6 dessins de H. Vierne. — Causerie littéraire : Tristan et Iseut ou la vieille chanson, par Gabriel Aubray. — Portraits littéraires : Paul Musurus-Bey, avec un portrait. — Pages oubliées : Un fou, par Ernest Hello.

Abonnement : France : un an, 12 francs, le numéro, 1 fr. 25 ; 5, rue Bayard, Paris.

Revue du monde catholique du 1er février. — Les fondateurs devant l'histoire. Mgr Justin Fèvre, Victor Hugo ; A propos du centenaire. Charles de Labanne ; Quarante-cinq assemblées de la Sorbonne pour la censure du primat de Hongrie. Chanoine Davin, La question canadienne. Joseph Royan, Les trois vierges de l'Olympe Basse ; Rimes d'un soldat ; Comte de Fresnel, Chinois et Chinoiseries, etc.

Le Courrier de la presse, A. Gallois, a organisé un service spécial, rapide et complet de coupures de journaux, à l'usage des députés sortants, de tous les candidats aux élections prochaines et des comités, qui veulent être informés de tous les articles qui se publient sur leur compte, ou sur leur circonscription, pendant la période électorale.

Le *Courrier de la presse* fournit également, à des prix très accessibles, la nomenclature des travaux parlementaires et la liste des votes des députés et sénateurs.

Demander prix et renseignements, 21, boulevard Montmartre, Paris. — Téléphone, 101. 50. — Adresse télégraphique : Coupures Paris.

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vanneau, directeur : M. George Fonsegrive). Sommaire du 1er février. — Racine et la critique par Ch.-M. des Granges ; — Vraie ou fausse monnaie, III, par F.-F. Montrésor ; — La loi de 1850, par l'abbé L. Follioley ; — Pour Alexandre Dumas, par Hippolyte Parigot ; — Le bilan de l'individualisme : A propos de travaux récents, par J.-E. Fidao ; — La science et la démocratie, par George Fonsegrive ; — Ballons dirigeables, par Paul Philippon ; — Chronique politique ; — Nouvelles scientifiques et littéraires.

Abonnement : un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr. ; trois mois, 8 fr.— Pour le clergé, l'université et les instituts catholiques : 20 fr.

Etudes, revue fondée en 1856 par les pères de la compagnie de Jésus (rue Bonaparte, 82, Paris). Sommaire du 5 février 1902. L'idée socialiste, par Lucien Roure ; — L'enseignement libre. Notes et Souvenirs (suite), par Paul Ker ; — L'état présent des études bibliques en France (deuxième article), par Alfred Durand ; — L'attitude des congrégations à Paris, en 1880, par Camille de Rochemonteix, — L'exode des congrégations, des évêques et des prêtres sous la Révolution, par Chérot ; — Revue des Livres ; — Evénements de la quinzaine.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er AVRIL 1902

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Séances; Revue de la presse, page 137.

AVIS ET NOUVELLES : Distinctions honorifiques; Excursion aux Bouchauds; Publications nouvelles; Journaux; Le congrès de la Sorbonne; *Erratum*, p. 146.

A TRAVERS LES REVUES : Un prieur de Bouteville; Les protestants au parlement de Bordeaux; La route de Barbezieux à Bordeaux; Encore la fille d'Alfred de Musset; Théâtres populaires; La chaussée de Taillebourg, page 151.

ACTES D'ÉTAT CIVIL. — I. *Décès :* Rosalie-Nina Galland, Julien-Derbeau, Lussaud, Rullier, Seignette, page 157.

II. *Mariages :* Bigot et Baron; Castaigne et Valentine Legouez; Dubois de La Patellière et Marguerite Gilbert de Gourville; Formey de Saint-Louvent et Lucie Hennessy, page 161.

QUELQUES BIOGRAPHIES : Guillaume de La Brunetière et le jansénisme à l'abbaye de Saintes; Louis de Freycinet; Montyon; Le lieutenant Bellot; Mme de Châteaubriand; Raymond de Montaigne; Desmortiers et sa famille.

ARCHÉOLOGIE : Un beffroi de Saintonge (à Saintes, XVIe siècle), page 176.

VARIÉTÉS : I. Un Saintongeais chez les Illinois, page 182; La légende de l'homme au masque de fer, page 186; — III. La chasse galerite, page 188; — IV. Poésie : Sonnet en patois : Un grand maître potier, page 190.

QUESTIONS ET RÉPONSES : Mlle de Bonneuil et Regnaud de Saint-Jean d'Angély; Billaud-Varenne; Les nitrières en Saintonge; La bibliothèque de La Rochelle à Paris; Les récollets de Jarnac, page 191; Le marquis de Montalembert en Russie; l'abbé de Crillon à Baigne.

BIBLIOGRAPHIE : *K—L*, page 195.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance publique du 8 mars 1902.

La séance publique a eu lieu le 8 mars dans la salle de l'ancien palais de justice. Au bureau siégeait le président, accompagné de M. Babinot, premier adjoint, et de M. Gazeau, procureur de la république. Sur l'estrade étaient assis MM. Abadie, principal du collège, Badenhuyer, lieutenant-colonel au 6e de ligne, Théodore Guillet et Jules Guillet, conseiller général, Coutanseaux, président du tribunal de commerce, baron Oudet, vice-président de la société, commandant Deruelle, secrétaire, Huvet, conseiller municipal, Pierre Ardouin, etc.

Etaient aussi présents les membres de la société qui suivent :

Digitized by Google

MM. Dumontet, Dangibeaud, Mauny, Gargam, Martineau, Perrain, Drilhon, Giboin, etc.

M. Audiat, à 8 heures et demie, ouvre la séance par une allocution à peu près en ces termes :

« La société des archives n'a guère l'habitude de sortir d'une pénombre discrète ; créée pour publier des documents relatifs à l'histoire de notre province (50 volumes en 26 ans), elle convoque une fois par an en une soirée intime quelques amis des loisirs studieux et des plaisirs austères de l'histoire locale, où les dames sont toujours en majorité. Une circonstance exceptionnelle s'est présentée. Un orateur, déjà apprécié par ses conférences sur l'hôtel Rambouillet, sur l'entrée des rois à Saintes, sur une journée de Louis XIV, s'est offert pour faire une conférence qui serait au profit des pauvres. Nous connaissions son talent, l'intérêt que présenterait le sujet traité, et nous n'avons pas hésité ; un de nos confrères, organisateur émérite des soirées charmantes de bienfaisance : croix rouge, souvenir français, M. Gandaubert, qu'une indisposition empêche de voir, ce soir, le succès ordinaire de son zèle et de son dévouement, a tout préparé. Au nom de la charité, à l'appel d'un plaisir délicat, vous êtes accourus, mesdames, messieurs, donnant ainsi à l'orateur une marque d'intérêt, aux pauvres votre obole que vont vous demander de gracieuses jeunes filles, à la société des *Archives*, un témoignage d'encouragement. »

Puis, pendant deux heures, M. Léon Bouyer a raconté la genèse de l'homme au masque de fer et étudié quel était le personnage énigmatique que l'histoire, la légende plutôt, avait créé. Il a conclu que c'était Mattioli. Sa conférence a été écoutée avec le plus vif intérêt et saluée par d'unanimes applaudissements.

Le président se lève : Je n'ai pas, dit-il, à remercier l'orateur. Vos applaudissements, que la crainte de perdre un mot, un trait d'esprit, une heureuse saillie a retenus jusqu'au bout, lui ont suffisamment prouvé quel plaisir vous causaient son immense savoir, sa prodigieuse mémoire, sa diction si correcte, et sa verve étincelante. Pourtant en ma qualité de vieux pédagogue, quinteux, grognon, je lui adresserai un reproche. Pourquoi son héros n'était-il pas saintongeais ? Est-ce qu'avec un peu de bonne volonté il ne serait pas parvenu à l'enfermer au bagne de Rochefort ou à la tour de Montrible, la forteresse légendaire du pont de Saintes ? Une allusion du conférencier ne nous a-t-elle pas rappelé comment tout près d'ici se forment les légendes sur le masque de fer ? Un chercheur, trop tôt enlevé à l'érudition, Dast Levacher de Boisville, a découvert un jour dans les registres paroissiaux de la capitale de la Guienne la signature de Jean-Baptiste Poquelin. Grande rumeur parmi les érudits parisiens qui ne permettent pas aux provinciaux de savoir ce qu'ils ignorent. Molière à Bordeaux ! Si c'était vrai, on le saurait. Ils nièrent. Pourtant il fallut se rendre à l'évidence. Molière avait bel et bien séjourné à Bordeaux. Or, sans doute pour prouver, j'imagine, que les Moliéristes de

Digitized by Google

Paris ne savent pas encore tout sur Molière, un écrivain bordelais — est-ce ironie ? — entreprit de leur démontrer en deux gros volumes — je dis deux volumes — que l'homme au masque de fer n'était ni Fouquet, ni le comte de Vermandois, ni un frère de Louis XIV, ni Mattioli, mais bien... l'auteur du *Tartuffe*, escamoté par les jésuites. Pour un peu, les îles Sainte-Marguerite devenaient le Pâté de Blaye et la Bastille était remplacée par le fort du Hâ ou le Château-Trompette. »

M. Pierre Ardouin lit une poésie, *Un grand maître potier*, et un sonnet, *Graton et pineau*. M. Hus lit de M. X... un sonnet en patois saintongeais et de M. Piâre Marcut deux pièces.

Pendant une suspension, une quête, faite par M^lles^ Agraffel, Cartron, Deruelle et Teulon, accompagnées de MM. Escolle, avocat, Niox, négociant, Meynot et Vital, sous-lieutenants au 6^e^ de ligne, a produit une assez jolie somme.

La séance est levée à 11 heures.

Saintes, 25 mars 1902.

Monsieur le président,

Vous m'avez demandé de résumer pour le *Bulletin* la conférence que j'ai faite sous les auspices de la Société à la date du 8 mars.

J'y ai réfléchi longuement et je me suis décidé à n'en rien faire pour les raisons suivantes :

1° C'est que cette conférence ne renfermait aucun document qui n'ait été publié et ne fût connu des érudits ou même des simples curieux ;

2° C'est que la conférence étant par elle-même un résumé très succinct et très borné de faits qui à eux seuls eussent nécessité une conférence spéciale, ne saurait en aucune façon se résumer encore.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LÉON BOUYER.

Séance générale du 9 mars 1902

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Présentation et admission de nouveaux membres.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Gandaubert, trésorier de la Société, exprimant son désir d'être remplacé comme trésorier.

Elections provisoires du bureau, du comité de publication et du conseil d'administration, pour les années 1902 et 1903. Les mêmes membres que précédemment sont élus.

Bureau. — Président : Louis Audiat, I. ✪, lauréat de l'institut, bibliothécaire-archiviste, rue des Arènes, 6, à

Digitized by Google

Saintes; vice-présidents : le baron Amédée Oudet, rue des Ballets, 27, à Saintes, le comte Pierre de Croze-Lemercier, au château du Ramet, par Saintes; secrétaire : Auguste Deruelle, ✻, chef d'escadrons en retraite, cours Lemercier, 52, à Saintes; secrétaire adjoint : le docteur Daniel Cornet, A. ✪, médecin à Saintes, rue de l'Ancien Palais, 11; trésorier : Jules Gandaubert, ✻, ancien pharmacien en chef de la marine, cours Lemercier, 64, à Saintes.

Comité de publication. — Anatole de Barthélemy, ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris; le baron Eugène Eschasseriaux, O. ✻, ancien député, maire de Thenac; le baron Léon de la Morinerie, ✻, à Aunay, par Châtenay (Seine), et à Paris, rue des Beaux arts, 19; Georges Musset, I. ✪, archiviste-paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, rue Gargoulleau, 32, à La Rochelle; Jules Pellisson, A. ✪, juge au tribunal civil, rue Victor Hugo, 76, à Périgueux.

Conseil d'administration. — Auguste Biteau, ✻, A. ✪, maître principal de 1re classe des constructions navales en retraite, conseiller municipal, rue du Pérat, 50, à Saintes; Ferdinand Babinot, 1er adjoint au maire, avocat, suppléant du juge de paix, place des Cordeliers, 7, à Saintes; Edmond Boilevin, négociant, grande rue, 23, à Saintes; Jules Guillet, négociant, conseiller général, rue Laroche, 12, à Saintes; Abel Mestreau, négociant, rue du Port des Frères, 24, à Saintes.

En l'absence du trésorier, malade, le secrétaire donne lecture de la situation financière de la société.

Séance du 24 avril (bureau).

Le président annonce la mort de trois de nos confrères.

Admission de nouveaux membres.

L'excursion est fixée au 13 mai : voir plus loin, page 146.

COMPTE RENDU FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 1901.

Actif : En caisse au 1er janvier 1901	6.785	71
Cotisations de 1900.	13	»
Id. 1901.	1.210	39
Id. 1902.	163	85
Vente d'insignes.	7	50
Vente de bulletins	4	»
Vente de volumes	92	»
Subvention de l'Etat	400	»
Rentes de la Société	506	84
Reliquat d'achat d'une obligation foncière	26	50
Remboursement d'une facture commune à deux services	10	»
	9.219	79

Digitized by Google

Passif : Impression du volume	2.275	65
— du bulletin	2.211	»
Affranchissement du bulletin	152	55
Facture commune à deux services	72	»
Frais de rédaction du *Bulletin*	300	»
Frais de bureau	300	»
Frais de correspondance	41	90
Frais d'écriture du trésorier	100	»
Traitement de la concierge	50	»
Loyer	250	»
Contributions	12	95
Timbres de quittance	40	»
Frais divers	75	40
En caisse { à la caisse d'épargne	1.497	40
en numéraire	1.840	94
	9.219	79

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit le sommaire du mois de mars :

Le *Progrès* du 5, l'*Indépendant* et l'*Union nationale* du 6, l'*Echo rochelais*, la *Charente-Inférieure* du 8, et un sommaire très développé dans le numéro du 19, le *Sémaphore*, l'*Echo de Jonzac* du 9, le *Bulletin religieux* du 22, la *Petite Charente d'Aunis et de Saintonge* du 23.

La revue *Notes d'art et d'archéologie* de février reproduit notre sommaire de janvier et le n° de mars mentionne « curieuse note de MM. Dyvorne et Marcel Pellisson sur une *Chanson populaire d'autrefois.* »

L'*Echo rochelais* du 8 mars a reproduit l'étude de M. Dyvorne, *Ma jolie fleur de rose*, dans le numéro du 12, le *Culte de saint Eutrope et la légende du marais de la Sèvre*, ainsi que le *Bulletin religieux* du 15 et dans celui du 15 mars l'article *la Chaussée de Taillebourg.*

Dans les *Tablettes des deux Charentes* du 6 mars :

« A lire dans le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis :* un fin crayon de Gabriel Audiat sur la *Tour d'ivoire*, « le dernier bijou du cher et vieux maître André Lemoyne », qui, à 80 ans, chante encore avec plus de grâce et de fraîcheur que bien des soi-disant jeunes ; — puis une charmante chanson populaire, la *Jolie fleur de rose*, transcrite par M. Paul Dyvorne, et une notice élogieuse de M. Bertrand de Cugnac sur l'ouvrage de M. l'abbé M. Brodut : *Tonnay-Charente et le canton*, la monographie la plus complète qui puisse exister sur une petite ville, dont la lecture très intéressante est vraiment une jouissance pour les amateurs de notre histoire locale, et où l'on voit défiler sous ses yeux toutes les gloires que puisse désirer une cité qui, par ailleurs, a tant d'agréments. »

Digitized by Google

La *Revue Franco-Italienne et du Monde latin* (de Naples) signale dans notre livraison de janvier :

« Une cheminée Renaissance ; le château de Montchaude ; les Bigournes ou Bigornes (dans la Bretagne *bigorneau*) ; un bénédictin saintongeois, dom Mommole Geoffroy ; questions et réponses (très intéressantes) ; bibliographie importante.

L'intérêt de ce fascicule nous fait vivement regretter de n'avoir pas reçu son précédent de novembre 1901. »

—

Le *Polybiblion* de février cite de notre livraison de janvier : *Les Bigournes, Les francs-tireurs Saintais ; Rapport de Périgueux avec Cognac : Lettre de Mgr de la Rochefoucaud :* Dom Besse : *Un bénédictin Saintongeais, dom Mommole Geoffroy.*

—

La Tradition de février mentionne de la *Revue* : Noms de lieux romans (D...). — Le Théâtre populaire. — Une Cheminée Renaissance (Emile Biais). — Le Château de Montchaude (G. Chevrou). — Les Bigournes (Eug. R.). — Tabellions et Tabellionat (Maurice Bure). — L'Ame des champs d'Auguste Gaud (Gabriel Audiat). — La chanson de la bique (A). — La Verve à Dieu (Abbé Braud, abbé E. Guionneau) ; et le n° d'avril reproduit le sommaire de notre livraison de mars.

—

La Picardie de février cite de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (janvier 1901) : « diverses notices archéologiques et historiques locales ; un très intéressant article bibliographique sur le bon poète de clocher Auguste Gaud, par Gabriel Audiat ; des questions et réponses sur les traditions populaires. »

—

La *Revue du Bas-Poitou* (mars 1902) rappelle de notre numéro de mars « le pieux souvenir de la légende de saint Pient, dont le culte est en grand honneur à Maillé. Le 13 mars, notamment, il s'y rend un grand nombre de pèlerins. Car il ne faut pas oublier que saint Pient a, depuis des siècles, la réputation de guérir les maux d'oreilles. »

—

Le *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne* (2e trimestre 1901, p. 178) signale dans la *Revue de Saintonge* la « publication d'un armorial des villes de la région. Exemple à imiter. »

—

La *Revue historique* de mars-avril dit, page 454 :

« M. Georges Musset, archiviste paléographe et conservateur de la bibliothèque de La Rochelle, a publié, dans les travaux de la *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, et en tirage à part, le tome I du *Cartulaire de l'abbaye*

Digitized by Google

royale de Saint-Jean d'Angély. Cette abbaye, une des plus importantes de l'ouest de la France, occupait l'emplacement d'un ancien palais des rois d'Aquitaine, situé près de la Boutonne et d'une forêt nommée *Angeriacum*, *Engeriacum* ou *Ingeriacum*. Tout auprès s'élevait une ancienne église dédiée à la sainte Vierge, dans laquelle le roi Pépin fit déposer le chef que l'on croit être celui de saint Jean-Baptiste et qui lui avait été envoyé d'Orient. Au milieu du IXe siècle, le roi Pépin fonda l'abbaye et la donna aux religieux de l'ordre de Saint-Benoit; puis les Normands détruisirent ce monastère en 867. Le comte Ragaire et son frère Eble, évêque de Limoges, rebâtirent l'abbaye en 941, avec le consentement de Louis d'Outremer. Mais elle fut détruite dans les troubles de 1562. Les religieux de la réforme de Saint-Maur y furent introduits en 1623; ils reconstruisirent l'église, reconstituèrent en partie le chartrier et donnèrent à la maison une nouvelle existence jusqu'à la révolution de 1789. A cette époque, l'abbaye disparut, ainsi que la presque totalité de ses archives. Les travaux des érudits et notamment des bénédictins réussirent néanmoins à sauver, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, une partie des documents qui permettront de faire l'histoire de l'abbaye. Ce sont ces documents dont M. Musset a entrepris la publication.

Au XVIIe siècle, les archives de l'abbaye comprenaient 70 layettes et 9 registres, dont un seul est connu dans son entier par les copies qui en ont été conservées, ainsi que le *Liber actuum capitularium monasterii S. Joannis Angeriacensis congregationis Sancti Mauri*, 486 p. (bibliothèque de La Rochelle, ms. 546).

Ce cartulaire, M. G. Musset le publie intégralement, en prenant pour base la copie qui en est conservée à la bibliothèque nationale, fonds latin n° 5451, et en indiquant en notes les variantes des autres copies, qui la plupart du temps contiennent de meilleures leçons. L'écriture, du XVIIIe siècle, est bonne, mais doit être celle d'un scribe qui ne savait pas ou savait peu le latin. Il est vraisemblable qu'il y avait dans le cartulaire des pages vides qui ont été remplies postérieurement par des copies de pièces ou des notices du XIIe, du XIIIe, et même, à l'occasion, des siècles suivants (M. Giry a mentionné des faits analogues dans son *Manuel diplomatique*, p. 30). La plupart des pièces contenues dans le Cartulaire et ayant date certaine s'étendent du 29 juin 914 (vente à Frotier, évêque de Poitiers, par sa mère), à la fin du XIe siècle. Mais il y en a quelques-unes à date précise qui sont incontestablement des siècles suivants. M. Musset se réserve d'étudier, en tête d'un second volume, qui contiendra une nombreuse série de documents inédits, l'histoire, la vie de l'abbaye, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ainsi que celle de ses nombreuses possessions.

RICHEMOND.

La Tradition d'avril publie aussi un compte rendu de ce *Cartulaire*.

Digitized by Google

Ont rendu compte de la soirée du 8 mars :

La *Petite Gironde* du 11 : « Le président rappelle l'utilité de ces réunions annuelles et regrette l'absence involontaire du promoteur de ces séances instructives et récréatives.

M. Bouyer prend alors la parole. Il divise son sujet en deux parties. Dans la première, il examine les opinions des différents écrivains qui ont voulu découvrir l'identité de l'homme au masque de fer. Par des faits, des dates, des lettres du temps qu'il cite de mémoire, il démontre qu'ils se sont trompés, guidés qu'ils étaient par une imagination fantaisiste ou par la passion. Dans la seconde partie, il explique que des documents authentiques, lettres échangées entre Louvois, Barbezieux, Catinat, Cinq-Mars, etc., permettent d'affirmer que l'homme au masque de fer est bien Antonio Mattioli, ministre du duc de Mantoue.

Servi par une mémoire fidèle, dans un style élégant et coloré, l'honorable conférencier fait passer devant son auditoire tout un monde de rois, de ministres, d'ambassadeurs, d'officiers, d'intendants et de favoris. Il a détruit la légende et ramené à ses justes proportions l'histoire de l'homme au masque de fer. Il a, pendant deux heures, retenu l'attention soutenue d'un public où brillaient toutes les notabilités saintaises, véritablement heureuses de l'écouter.

Entre les deux parties une quête fut faite au profit des pauvres.

Cette très agréable soirée se termina par quelques poésies d'une couleur locale, dites par MM. Pierre Ardouin, le délicat poète saintongeais, et Hus. »

***

La *République nouvelle* de Bordeaux du 11 mars :

« M. Bouyer, après avoir exposé les différentes légendes dont fut longtemps entourée la mystérieuse personnalité du prisonnier masqué, a démontré l'inanité de ces diverses hypothèses qui dénotaient souvent chez leurs auteurs une vive imagination plutôt que le sens juste et scrupuleux de la vérité historique. Le masque fut successivement appliqué sur la figure de Vermandois, du surintendant Fouquet, d'un maréchal de camp... Dumas vint enfin, qui popularisa la fable accréditée par Voltaire, que le fameux prisonnier n'était autre qu'un fils puîné de Louis XIV.

Après avoir éliminé ces différentes versions par des arguments de dates et de bon sens, le conférencier entre dans l'étude des pièces d'une authenticité indiscutable sur lesquelles l'histoire a pu enfin rendre un jugement, sans appel aujourd'hui.

Le conférencier a fait preuve d'une science historique approfondie. Et, ce dont nous le félicitons particulièrement, il a su rendre attrayant au plus haut point un sujet qui, pour l'historien ordinaire, se présente comme une étude aride de documents. C'est savoir joindre l'utile à l'agréable.

Après la conférence, M. Ardouin a dit deux sonnets, dont l'un

Digitized by Google

à la gloire de Bernard Palissy. M. Hus a dit deux pièces de vers en patois saintongeais, très applaudies.

M. Audiat, qui présidait la conférence, a remercié en quelques paroles aimables le public qui, par sa présence à la conférence, apportait un encouragement à l'œuvre entreprise par la société des *Archives*. »

***

Le journal *La France de Bordeaux et du sud-ouest* du 12 :

« S'il est un personnage qui ait exercé la sagacité des historiens, c'est bien cet homme étrangement énigmatique que l'histoire et la légende ont définitivement consacré sous le nom de l'homme au masque de fer. Auteurs de mémoires et romanciers, depuis la seconde moitié du XVIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, ont entassé volumes sur volumes pour nous démontrer que l'homme dont Louis XIV avait tant tenu à cacher l'identité, était bien celui qu'ils nous présentaient, et non un autre... C'est encore l'homme au masque de fer qui a tenté, après tant d'autres, la curiosité de M. Léon Bouyer, le brillant avocat saintais, l'élégant conférencier, auquel la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* avait confié, samedi soir, le soin de nous instruire en nous distrayant et en associant, en même temps, le public saintais à une œuvre de bienfaisance. Pendant deux heures, l'aimable conférencier a tenu suspendu à ses lèvres l'auditoire lettré, réuni salle de l'ancien palais. C'est avec une érudition profonde, une clarté extraordinaire, en une langue délicate et des plus châtiées, sans une seule note pour aider sa mémoire qui, on le sait, est en effet prodigieuse, que M. Léon Bouyer a présenté les nombreux documents par lui recueillis sur l'authenticité de l'homme au masque de fer qui ne serait autre que Mattioli. Et pourtant, demain peut-être, quelque auteur viendra-t-il affirmer que l'homme au masque de fer n'est pas du tout Mattioli ?

M. Audiat, l'infatigable président de la société des *Archives*, qui avait, au début de la séance, présenté le conférencier à l'auditoire, a, non sans ajouter quelques anecdotes piquantes sur les recherches auxquelles a donné lieu, de la part des savants, le problème de l'homme au masque de fer, M. Audiat, disons-nous, a remercié et loué, comme il était juste, l'éloquent conférencier du plaisir délicat qu'il avait procuré à tous en cette soirée.

Entre temps, quatre jeunes et gracieuses demoiselles ont, pour les pauvres, fait une quête dont le produit est venu s'ajouter à la recette fournie par les cartes d'entrée.

La fin de la séance a été agrémentée de deux pièces de vers, bien joliment troussées, dites avec un art parfait par l'auteur lui-même, M. Pierre Ardouin, un poète dont la Saintonge a le droit d'être fière. Le premier morceau, sur *Bernard Palissy*, est un bijou finement ciselé; la seconde pièce, le *Pineau et le graton saintongeais*, a été un vrai régal.

La soirée s'est gaiement terminée par quelques fariboles du

Digitized by Google

cru, présentées par l'ami Hus, avec ce ton câlin, ces accents bizarres et inattendus, cette verve bon enfant qui fait son succès dans toutes les réunions où l'on veut rire. »

AVIS ET NOUVELLES

Par arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 1er mars 1902, nos confrères dont les noms suivent ont été nommés : 1° officiers de l'instruction publique : MM. Caillon, ancien percepteur, délégué cantonal de La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres) ; Raymond-*Emile* Boutiron, maire de Fouras ; Jules-*Eugène* Giraudias, conseiller général, maire de La Mothe-Saint-Héray ; 2° officiers d'académie : Alfred-*Fernand* Goguet, maire de Tonnay-Charente, délégué cantonal ; le docteur Jean-Maurice-Eliacin Mauny, chirurgien à Saintes ; Mme la comtesse de La Redorte, fondatrice de la crèche *Jeanne Callier*, à La Rochelle ; Pierre Ravail, notaire à Sainte-Marie (île de Ré).

Par un autre arrêté du 4 avril, a été nommé officier d'académie, Mme Laporte-Bisquit, à Jarnac, « fouilles importantes à Rouillac (Charente), » c'est-à-dire au théâtre des Bouchauds.

—

L'académie des jeux floraux, à Toulouse, a décerné à notre confrère, M. Léon Bouyer, pour ses poésies, une violette d'argent. C'est la plus haute récompense de cette année.

—

Notre confrère, M. Marino Planty, avocat à Cognac, a fait le 9 mars, au château de Saint-Brice, sous la présidence de M. Jean Hennessy, une conférence : « Les droits de la femme française pour la défense de la famille et de la patrie. »

—

La société des *Archives* fera, comme il a été annoncé l'an dernier à Jarnac, son excursion annuelle le mardi 13 mai au théâtre romain des Bouchauds, sous la direction du P. Camille de La Croix qui dirige les fouilles.

Le rendez-vous est fixé à Angoulême, à l'arrivée du train de 9 h. 19 qui part de Saintes à 7 h. 26, de La Rochelle à 4 h. 55, de Rochefort à 5 h. 48, de Saint-Jean d'Angély à 6 h. 17, de Cognac à 8 h. 11. Déjeuner à Angoulême ; départ d'Angoulême à 11 h. 16 par le chemin de fer départemental d'Angoulême à Matha, jusqu'à la station de Saint-Cybardeaux où l'on arrive à midi 42.

Il y a un train qui part de Saint-Jean à 9 h. 4, correspond à Matha à 10 h. 2, et arrive à Saint-Cybardeaux à 11 h. 29.

On repartira à 4 h. 57, arrivée à Angoulême à 6 h. 22.

Il y a un train qui part d'Angoulême à 7 h. 15 pour la ligne de Cognac, Saintes, La Rochelle, Saint-Jean d'Angély.

Les membres de la société qui partiront dix au moins ensemble d'un même point pourront demander le tarif à prix réduit. Il leur sera fait une réduction de 50 0/0, aller et retour.

Digitized by Google

Nos confrères qui devront prendre part à l'excursion sont priés d'en aviser le président, au plus tard le 9 mai, en indiquant leur point de départ.

—

A la séance du 1er mars de l'académie des sciences morales et politiques, « M. Luchaire lui a offert, de la part de l'auteur, M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, le premier volume d'une publication importante pour l'histoire de la Saintonge et de l'Aquitaine au moyen âge : *Le cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély*. Le nom de l'auteur, un de nos érudits de province les plus estimés par l'étendue de leurs connaissances et la précision toute scientifique de leurs travaux, est une sûre garantie que cette entreprise très utile sera menée à bonne fin », porte le compte rendu publié à l'*Officiel*.

—

A la séance du 21 mars de l'académie des inscriptions et belles-lettres, « M. Héron de Villefosse a offert à l'académie, au nom de M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, un volume intitulé : *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély*, cette abbaye qui appartiendrait aux religieux de l'ordre de Saint-Benoit et a été l'une des plus importantes de l'ouest de la France. Elle fut fondée par le roi Pépin, sur l'emplacement d'un ancien palais du roi d'Aquitaine. Au seizième siècle, les protestants brûlèrent ses reliques, ses trésors et la majeure partie de ses archives ; plus tard, les religieux de la congrégation de Saint-Maur firent reconstruire l'église et reconstituer en partie le chartrer. C'est à l'aide des documents sauvés au XVIIe et au XVIIIe siècle qu'a été entreprise la présente publication, dont la base est un ancien cartulaire de l'abbaye aujourd'hui perdu, mais dont une copie du dix-huitième siècle est heureusement conservée à la bibliothèque nationale. »

—

Dans la séance du 25 mars du conseil municipal de Cognac, M. Bourdeau, avocat, a proposé que la rue de la Réserve soit à l'avenir dénommée rue Prevost de Sansac, qui est le nom d'un ami d'enfance et compagnon d'armes de François Ier, né à Cognac en 1486, mort dans sa ville natale en 1566, après avoir assisté à 15 sièges et 11 batailles rangées.

—

Le *Libéral* de Jonzac du 7 mars annonce qu'il est remplacé par la *République agricole*, qui paraitra une fois par semaine sous la direction de M. H. Rive, pour défendre la candidature de M. le docteur Joannès Grangé, propriétaire-viticulteur à La Dixmerie, conseiller d'arrondissement, contre M. Léon Pommeray, député sortant.

Le 17 mars, a paru, imprimé à Bordeaux (imprimerie des

Digitized by Google

4 frères, 82, rue Mondenard), le journal « *La voix de Jonzac*, organe de la République intégrale, instrument de propagande Républicaine-Socialiste-Libertaire et Anti-opportuniste. Journal d'études politiques, philosophiques, économiques, sociales, historiques, scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles, industrielles, commerciales et maritimes (et militaires ?), discutant les projets de travaux publics, défendant les intérêts locaux et régionaux, combattant les abus de toutes sortes et ouvrant ses colonnes aux réclamations justes de tous les citoyens, sans distinction d'opinions ; paraît tous les quinze jours. Directeur : Paul Boutin, avocat à Jonzac ; bureaux : chez le directeur à Chevanceaux (Charente-Inférieure) ; abonnements : 100 numéros, 5 francs ; 50 numéros 3 francs payés d'avance en mandats au directeur. »

A paru fin mars à La Rochelle, *La solidarité républicaine*, organe de la défense démocratique et sociale, paraissant le samedi.

A Saintes, imprimerie Gay, le 30 mars a paru, imprimerie de *l'Indépendant*, sous la direction de M. Abel Germain-Tricot, l'*Union républicaine de la Saintonge*, (n° 13, 2e année) bi-hebdomadaire, qui avait déjà publié 12 numéros pendant quelques mois en 1898.

Le 13 avril a paru, à Marennes, *Le Réveil du littoral*, créé pour soutenir la candidature de M. Ernest Renaud, contre M. Garnier, député sortant.

—

Le théâtre Antoine vient de représenter *Cœurs vernis*, comédie en 4 actes de M. Marcel Luguet, du Château, île d'Oleron, et M. Marcel Lauras. Voir comptes rendus par M. Camille Le Senne, dans le *Siècle* (reproduit dans *Le petit colonial* du 20 avril) et par M. Paul Flat, dans la *Revue bleue* du 19.

Le petit colonial, revue hebdomadaire des intérêts coloniaux et des comités de colonisation, reproduit le roman de M. Marcel Luguet, *En guise d'amant*, la scène se passe au Château d'Oleron.

La livraison du 20 avril étudie *Deux explorateurs poitevins*, Mgr Augouard, de Poitiers, le fondateur de la mission du Haut-Congo, qui écrit de Brazzaville une fort intéressante lettre, et M. Eugène Robuchon, de Fontenay-le-Comte, explorateur de l'Amérique du Sud aux affluents du Haut-Amazone, fils de M. Jules Robuchon, l'artiste bien connu, qui vient, entre deux voyages, d'épouser Hortensia Guamiri, jeune indienne de la tribu des Canivas (Bolivie).

—

Sur la liste des positions des thèses soutenues par les élèves de l'école des chartes de la promotion de 1902, figure M. Jacques de Dampierre : *Les Antilles françaises avant Colbert, les sources, les origines.*

—

Le congrès des sociétés savantes s'est réuni le 1er avril.

Le président de la section histoire et philologie était M. Léo-

Digitized by Google

pold Delisle. M. Anatole de Barthélemy, de l'institut, a présidé la séance du 2 à la section d'histoire et du 3 à la section d'archéologie.

A la séance du 1er avril, section des beaux-arts, notre confrère, M. Emile Biais, membre non résident du comité, a siégé comme vice-président. Il a fait une communication « sur quelques monuments angoumoisins du temps de la Renaissance. Cette étude offre non moins d'opportunité que d'intérêt. Elle renferme une juste appréciation de pages d'architecture dans lesquelles le génie français nous apparait en lutte avec l'influence italienne, et ce tableau du point précis de la rencontre d'éléments opposés est instructif. »

A la section d'histoire, le 2 avril, M. l'abbé Pottier, de Montauban, a parlé sur : *Une enseigne de débit de tabac au dix-huitième siècle.* Cette pièce curieuse est un tableau de genre que nos pères auraient volontiers classé au rang des « tabagies » si chères aux peintres flamands. Mais non moins intéressante est la partie du mémoire de M. le chanoine Pottier, relative non plus à l'enseigne du débit de tabac, mais aux rapes à tabac retrouvées par l'auteur et dont il a fait une description et une critique toujours justes.

A la suite de cette communication, M. Biais, en sa double qualité d'Angoumoisin et de correspondant du comité, s'exprime en ces termes : « On attribue à Jean Nicot l'importation du tabac en France, mais le véritable importateur fut André Thevet, religieux angoumoisin, mort à Paris, presque centenaire. Le prince Galitzine a publié un livre sur la Moscovie dont le titre m'échappe, où il rend ainsi à Thevet ce qui n'appartient pas à Nicot. »

Le 4 avril, notre confrère, M. Chavanon, fait connaitre les chartes de commerce ou de coutumes encore inédites qui se trouvent au dépôt d'Arras.

A la section de géographie, M. le marquis J. de Dampierre, archiviste paléographe, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Notes critiques sur l'histoire de l'ile Saint-Domingue de Charlevoix et les manuscrits de Le Pers.*

M. Auguste Pawlowski, de la société de géographie de Rochefort s'est proposé de reconstituer à travers les âges les pays d'Arvert et Vaux depuis les anciennes périodes géologiques jusqu'aux cartes les plus récentes. Il a lu, le 3, une courte note pour compléter la bibliographie du *Grand routier*, de Pierre Garcie, dit Ferrande.

A la section d'archéologie du 3 avril, M. Chauvet présente deux fibules provenant du théâtre des Bouchauds, édifié au 1er siècle de notre ère et qui parait avoir éte fréquenté au moins pendant 200 ans.

A la section de géographie, même jour, notre confrère M. Musset, bibliothécaire à La Rochelle, a écrit la biographie d'un explorateur français oublié, Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, le fondateur de la Nouvelle-Orléans. Bienville, né à

Digitized by Google

Montréal en février 1680, entré encore enfant au service du roi comme garde de la marine, a pris part, à bord du *Pélican*, avec son frère d'Iberville, à diverses actions contre les Espagnols, est devenu successivement lieutenant du roi pour la Louisiane (1713), commandant général (1717), gouverneur de la province (1733), et finit par succomber à Paris, où il s'était retiré, le 7 mars 1767. C'est en 1718 qu'il a fondé la Nouvelle-Orléans, de concert avec l'ingénieur Périer.

M. Musset a dressé une généalogie détaillée de cette famille des Le Moyne qui a donné à la France des serviteurs vaillants et dévoués.

—

M. Alexandre Goichon a publié « en la maison des Poètes », 42, rue Mathurin, Regnier, à Paris, un petit ouvrage tiré seulement à 310 exemplaires numérotés. C'est un élégant volume, auquel a donné ses soins M. Edmond Girard, « ouvrier d'art et bibliophile ». Les *Menues proses*, où il y a aussi des vers, sont un recueil de 53 pages composé de huit petites idylles : fête patronale, la mare, la taupe, la vieille croix de pierre, jours d'automne, blés noirs en fleurs, etc. Il est difficile d'analyser ces douces pages, souvenirs d'enfance et de jeunesse, recueillis dans le pays de l'Ouest, sur les bords de la Mayenne, que l'auteur garde pieusement et que dégusteront les délicats.

—

Le *Monde catholique illustré*, dont nous avons déjà parlé, a consacré son numéro 6 (4e année), du 30 mars, à Pâques. Toutes les pages de cette splendide livraison sont ornées de planches de couleur noir, bleu, rose, violet, bistre, représentant des tableaux de la passion, des scènes des Rameaux et de la semaine sainte à Rome, des représentations de la vie du Christ d'après les grands maitres des musées à Rome, Florence, Anvers, Munich, etc. Le texte est de Jean Rameau, *Les yeux intérieurs*, (conte de pâques) ; Spezi, *La semaine sainte à Rome au temps jadis ;* Harpin, *Les cloches de mer* (légende) ; André Girodie, *Les scènes de pâques dans la peinture ancienne*, très consciencieuse et très complète étude, etc. N'oublions pas la tête du Christ, de Léonard de Vinci (planche à part), de la cathédrale d'Anvers. Cette magnifique livraison (1 fr. 25) est en vente chez l'éditeur Poussielgue, rue Cassette, à Paris.

Le n° du 15 avril rappelle tous les souvenirs du jubilé pontifical de Léon XIII : messe jubilaire dans la basilique Saint-Pierre, photographies des diverses missions ; *Un artiste peu connu, Ligier Richier. Sa vie et son œuvre*, par Paul Denis ; *De l'exposition des œuvres d'Alexandre Falquière*, par Moreau ; *Quelques échos parisiens*, par Leroux-Cesbron, etc.

—

Erratum. — *Revue*, xxii, p. 73, § *variétés*, ligne 2, lire : Forest, Saint-*Louvent ;* p. 84, 7e §, dernière ligne, lire : *Guillebot ;* p. 96, 4e §, ligne 1, lire : *Merlin* de Thionville.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

Le volume *Bulletin et mémoires de la société archéologique de la Charente* (année 1901) contient, p. I-LXXXVI, les *procès-verbaux des séances* fort détaillés, plusieurs notes très importantes, puis, p. 96 : *Les crosses limousines de l'évêché d'Angoulême*, par Mgr Barbier de Montault ; *L'église Saint-Pierre de La Rochefoucauld*, par MM. Guérin-Boutaud et Jean George ; *Documents inédits extraits des archives communales d'Angoulême pour servir à l'histoire municipale de cette ville*, par M. Emile Biais. Ces pièces concernent le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle (1505-1650).

—

Dans les *Etudes historiques du diocèse de Bayonne*, livraison de mars, M. Louis Bertrand, directeur au grand séminaire de Bordeaux, étudiant les hommes d'église de la famille de Poudenx, une des premières du pays de Lanes en Guienne, nomme François, prieur de Bouteville en Saintonge et de Pons, chanoine de Lescar. Né en 1640 d'Etienne, vicomte de Poudenx, lieutenant de la compagnie d'armes du duc d'Epernon, et de Paule-Gabrielle de Masseran de Masseucomme, il fut reçu docteur de la maison et société de Sorbonne, et nommé, par Louis XIV, évêque de Tarbes en 1677, préconisé seulement par suite de difficultés politiques en 1692, sacré le 24 août. Suit une courte biographie. François de Poudenx mourut le 24 juin 1716, laissant ses biens à ses séminaires et aux pauvres de son hôpital. C'était un lettré et un ami de l'antiquité. *Litterarum cultor, doctæ antiquitatis investigator*, dit le *Gallia*.

—

Le *Bulletin religieux* du 8 mars contient l'article nécrologique de Louis-Victor-Désiré Maincent, curé de Saint-Pierre d'Oleron et le numéro du 15, celui de Jacques Girard, curé de Saint-Vivien de Pons.

—

Dans le *Correspondant* du 10 février, M. l'abbé Félix Klein a publié *Le mouvement religieux. L'évangile aujourd'hui*, où est un magnifique éloge de *La vie de Notre Seigneur Jésus-Christ* par Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle.

—

Dans le volume *Réunion des sociétés des beaux-arts des départements* (année 1901, page 496), notre confrère M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, a inséré une *Note sur un album* amicorum *du* XVI^e^ *siècle*, qu'il a trouvé il y a 35 ans. L'album se compose d'onze petites peintures datées de 1581 à 1629 ; ce sont des cadeaux faits par des étudiants allemands à des cama-

Digitized by Google

rades en quittant l'université. Cette très originale communication a provoqué diverses observations sur les usages suivis dans les villes universitaires de France, et l'on a mis le sujet à l'étude.

—

Notre confrère M. l'abbé Bonnin a commencé dans son *Bulletin paroissial de Saint-Thomas de Cosnac* (n° 13 ; 2 février 1902) une étude très documentée sur *Le comté de Cosnac d'après un manuscrit ancien* des archives du château du Roc.

—

La société des études du Lot publie dans son *Bulletin trimestriel* 1901 l'épigraphie du Quercy ; c'est d'un fort bon exemple. Le n° de septembre reproduit les inscriptions de l'église d'Assier (1546) où fut inhumé (1549) le grand maître de l'artillerie, Jacques Galiot de Gourdon de Genouillac.

—

Le Bulletin de la société de géographie de Rochefort (octobre-décembre 1901) contient la suite du travail si émouvant de M. Silvestre, *La Malmaison, Rochefort, Sainte-Hélène*, puis de M. A. Paulowski de Lannoy, *Chatelaillon à travers les âges* qui ne fera pas oublier la thèse de M. Bruhat, *La châtellenie de Chatelaillon*.

A propos de l'île d'Yves et des " serpents énormes " qui la rendaient inabordable, d'après le poète Fortunat, l'auteur remarque : « Fortunat était du midi et son rapport peut être empreint de quelque exagération. On n'est pas du midi ni même évêque de *Bordeaux* pour rien. » Fortunat était un Italien ; né à Ceneda près de Trevise en Vénétie, il fut chapelain de Sainte-Croix de Poitiers, puis évêque de cette ville.

—

Le *Polybiblion* d'avril rend compte du *Tonnay-Charente* de M. Brodut.

—

Le *Bulletin du protestantisme* du 15 février publie : 1° de M. Patry, p. 74, *Un mandat d'arrêt du parlement de Guyenne* (15 septembre 1558) *contre Bernard Palissy et les premiers fidèles des églises de Saintes et de Saint-Jean d'Angély*, entre autres Nicolas Veyrel, apothicaire, Guillemette Patronne, Colette Maudot, femme de Mathurin Seurin, boucher de Saintes ; Jacques de Bizet, grand-vicaire et neveu de l'évêque de Saintes, qui ne fut pas tué en 1562 comme je l'ait dit à tort, mais en 1559 d'après Hugues Du Tems, d'après le *Gallia* : « occisus est anno 1559 ». Jacques de Bizet favorisait les protestants ; de là des poursuites, fort platoniques du reste.

2° De M. de Richemond, *La liberté de conscience dans la Marine à partir de 1683 d'après les archives navales de Rochefort*, suivant une communication de M. le docteur Ardouin. Voici quelques noms : Saint-Légier de Boisrond, Salbert de Forge, Chadeau de La Clocheterie, Thomas, Guenon de Fontbernard,

Digitized by Google

le sieur Poictevin de La Frégonnière, le marquis de Villette, Guillaume Ryan, prêtre anglais qui a apostasié et s'est marié, le curé de Saint-Pierre d'Oleron, etc.

—

L'*Echo charentais* du 9 mars contient, sous le titre *A travers l'histoire de la contrée*, une note, *Travaux de la route de Paris à Bordeaux*. Cette route a été commencée en 1770. En 1777, le tronçon entre Angoulême et Barbezieux était en pleine activité. Les travaux étaient faits au moyen des corvées. Chaque commune devait y contribuer pour sa part.

Les paroisses de Segonzac, Bouteville, Criteuil, Touzac, Lignières, La Magdeleine avec Barbezieux, Barret, Reignac, Birac, Moulidars, etc., devaient travailler au chantier de Pont-à-Brac, pour le transport des terres qui forment les chaussées de ce pont, à une seule arche monumentale.

Les habitants de Segonzac, éloignés de 8.600 toises (16 kil. 670 mèt.) du chantier de Pont-à-Brac, adressèrent une pétition à l'intendant de la généralité de La Rochelle, pour être déchargés de cette corvée, préférant l'accomplir sur la route de Jarnac à Cognac, dans la traverse de Veillard et de Soubérac. Ils firent appuyer leur pétition par leur compatriote, M. Roy d'Angeac, écuyer, conseiller secrétaire du roi, lieutenant en l'élection de Cognac. Sa lettre (26 juillet 1777) décrit le désastre causé à Segonzac le 3 par un « ouragan des plus funestes, meslé de pluie et de gresle. » Les habitants virent repousser leur demande par l'intendant, qui leur promit toutefois de transporter le lieu d'exécution de leur corvée, sur la route de Cognac à Jarnac, comme ils le désiraient, dès que les abords du Pont-à-Brac seraient suffisamment garnis de terres charroyées.

—

Encore la fille d'Alfred de Musset. L'*Echo rochelais* du 2 avril, reproduisant un article de la *Revue littéraire* de Niort, supplément de la *Revue de l'Ouest*, réédite cette histoire vingt fois démentie d'une fille d'Alfred de Musset, venant mourir à La Rochelle — où elle servait d'intermédiaire aux communards enfermés au fort Boyard, entre autres Henri Rochefort — : « L'énigme, écrit l'auteur, demeure toujours indéchiffrable, et tout fait croire que, désormais, personne ne la dévoilera. » Or, il y a vingt ans qu'il a été prouvé dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (octobre 1880, t. III, p. 399), que la prétendue fille du poète — un instituteur a même ajouté : « et de Georges Sand », (voir même *Revue*, t. XIX, p. 20) — était simplement Marie Ménard, née à Saint-Macaire (Maine-et-Loire), en 1864, de Charles Ménard, tisserand, et de Léonie Jamain, morte à La Rochelle le 8 mai 1876, après avoir couru le monde sous la direction de Françoise Thomas, veuve Coras qui l'exploitait, décédée elle-même chez les petites sœurs des pauvres, à La Rochelle, en 1881, âgée de 83 ans.

C'est ce pauvre Aurélien Scholl, qui vient de mourir (16 avril),

Digitized by Google

qui avait inventé cette histoire poétique. Il a dû bien rire du succès de sa petite supercherie ; il avait peut-être fini par y croire lui-même, tant il est vrai que dans un temps sceptique ce qu'on croit le mieux c'est la fiction.

—

Théatres populaires

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* du 11 mars publie l'article : Théatres populaires. — *Théâtre de La Mothe-Saint-Héray*, à propos du vote (5 mars), par la chambre des députés, de 70.000 francs pour les « concerts populaires et œuvres de décentralisation artistique ».

M. de l'Estourbeillon, député du Morbihan, qui s'est fait l'avocat éloquent et convaincu des théâtres populaires, a obtenu en outre « un crédit de 15.000 francs à répartir, à raison de 3.000 fr., entre chacun des théâtres nationaux populaires d'Orange, de Bussang, de Gérardmer, de Ploujean et de La Mothe-Saint-Héray. »

Il dit au sujet du théâtre de La Mothe-Saint-Héray : « Enfin, c'est au cœur du vieux Poitou qu'est éclose et se développe de plus en plus l'intéressante scène de La Mothe-Saint-Héray. Ce théâtre, dû à l'initiative courageuse d'un artiste distingué, M. le docteur Corneille, l'organisateur et l'âme de ces représentations populaires, habilement secondé par MM. Giraudias et de Ménorval, jouit déjà dans l'ouest de la France d'une énorme popularité. »

Il résulte formellement de la discussion que ce n'est pas à une pièce déterminée, mais bien au théâtre lui-même, que la subvention devrait être affectée, et que les professionnels doivent être écartés de la scène.

En effet, toute tentative de ce genre n'est intéressante qu'en tant que l'œuvre représentée est interprétée par des amateurs, ainsi que l'ont fait ressortir MM. Octave Uzanne, Gabriel Audiat et le docteur Corneille lui-même, dans divers articles de journaux et de revues.

Le vote du 5 mars est un encouragement puissant pour les interprètes et pour les organisateurs du théâtre populaire de La Mothe-Saint-Héray.

Il faut le reconnaître, du reste, le succès de ce théâtre est dû surtout à M. Corneille, auteur des pièces représentées, à M. Louis Giraudias, auteur de la musique, à M. de Ménorval, qui a brossé une grande partie des décors ; mais (à chacun le sien), il est dû également à MM. Emile et André Giraudias, qui ont aussi peint et composé des décors ; aux acteurs et chanteurs des deux sexes, qui ont bien voulu sacrifier une partie de leur temps et de leurs loisirs à des répétitions souvent longues et fatigantes ; à la commission des fêtes, qui a patronné l'entreprise, à M. Giraudias, enfin, président de cette commission et maire de La Mothe-Saint-Héray, qui, avec un infatigable dévouement, a soutenu et mené à bonne fin cette tentative de décentralisation artistique et littéraire. Il nous plait de penser

Digitized by Google

que c'est à cette œuvre, autant et plus qu'à d'autres titres, que M. Giraudias doit sa récente nomination au grade d'officier de l'instruction publique. »

—

La chaussée de Saint-James a Taillebourg

On lit dans la *Chronique des arts* du 8 mars, à propos de la chaussée de Taillebourg (voir notre livraison du 1er mars, XXI,78.)

« Un acte odieux de vandalisme est en train de s'ajouter à tous ceux que nous avons déjà signalés ici : Une compagnie de tramways vient de porter la pioche dans la célèbre chaussée de Taillebourg, témoin d'un des faits les plus glorieux et les plus essentiels de notre histoire et qui, en tant que construction, aurait dû depuis longtemps appeler l'attention de la commission des monuments historiques. L'intérêt même des habitants du pays, menacés par les crues de la Charente, s'oppose à l'abaissement de cette chaussée. Tout s'accorde donc à condamner cette entreprise, aussi stupide que criminelle, et nous joignons notre vive protestation à celle de nos confrères qui ont déjà signalé ce méfait à l'indignation publique. »

* * *

Le *Temps* reproduit par le *Courrier de La Rochelle* du 9, dit de son côté sous ce titre : *Vandalisme administratif* :

« Pas un Français qui ne connaisse, pour la victoire qu'il rappelle et que saint Louis, en 1242, remporta sur les Anglais, le village de Taillebourg dans la Charente-Inférieure. Pas un Français non plus qui ne s'émeuve en apprenant qu'une compagnie de tramways vient de porter la pioche dans la célèbre chaussée où l'effort des combattants se concentra.

» Cette infamie est en train de se commettre. Elle est doublement sacrilège, puisqu'elle s'attaque à la fois au témoin d'un des plus grands faits, un de ceux qui ont le plus contribué à la formation de l'unité française, et à un monument véritable qui eût dû être classé depuis longtemps parmi les monuments historiques.

» La chaussée de Taillebourg est, en effet, au point de vue historique, une construction d'un haut intérêt. Longue de 1250 mètres, elle est large de trois mètres, haute de trois mètres cinquante et percée de trente arches basses à plein cintre où en ogive.

» Jamais on n'eût pu supposer que l'autorité administrative, pour épargner à une compagnie de tramways les frais d'établissement d'un pont sur des terrains fréquemment inondés, lui accorderait le droit de démolir une voie historique et dont la destruction constituerait un acte odieux de vandalisme. Il faut à tout prix réagir contre un sans gêne aussi inexplicable et en arrêter les effets avant que la démolition soit un fait accompli.

» Tous les bons Français certainement nous suivront dans la protestation que nous adressons au gouvernement et dont M. de Fourcaud, dans le bulletin de *l'Art ancien et moderne*, vient de donner le signal.

Digitized by Google

» On est d'autant plus fondé à protester que l'abaissement du niveau de la chaussée, en effaçant tout vestige du passé, en enlevant du moins à ce qui va en rester tout accent ou tout caractère, aura une autre conséquence et lèsera gravement les intérêts de la population du pays.... »

***

Le *Journal des débats* du 14 :

« M. Louis de Fourcaud signale, dans le *Bulletin de l'art*, la disparition d'un site historique. Il s'agit de la chaussée de Saint-James, au pont de Taillebourg, où eut lieu la célèbre bataille de 1242. Une équipe de terrassiers est en train de la détruire. On prétend que cette destruction est nécessaire à l'établissement d'un tramway électrique. Mais deux tracés avaient été précédemment étudiés en vue de sauvegarder la chaussée et le souvenir qu'elle évoque : l'un passait à droite, l'autre à gauche de la voie historique. Récemment, à la stupéfaction générale, la compagnie s'est emparée de la voie elle-même, et a fait procéder à son éventrement. C'est ainsi qu'on a connu le choix du tracé définitif. Qui a accordé les autorisations nécessaires ? Nul ne le sait. La chaussée s'étend sur une longueur de 1.250 mètres. Elle est large de 3 mètres, haute de 3m,50 et percée de trente arches basses en plein cintre ou en ogive. Des travaux de réparation y ont été exécutés naguère aux frais du département. Tout proche est un petit monument commémoratif. M. Louis de Fourcaud ajoute que les habitants du pays condamnent unanimement les travaux entrepris. Ils voient avec regret disparaître le souvenir d'un passé dont ils sont fiers et, de plus, ils déplorent la destruction d'une chaussée qui avait l'avantage d'être en tout temps au-dessus des eaux. Les inondations sont fréquentes dans le pays, et la nouvelle route, plus basse, sera inévitablement submergée par les crues. On ne s'explique point que, pour un simple motif de fausse économie, l'administration ait ainsi porté atteinte aux intérêts des habitants en même temps qu'à l'histoire. »

***

L'*Action régionaliste* dit : « On menace la chaussée historique de Saint-James (Taillebourg) pour y établir un tramway... »

***

Nos démarches, l'intervention de quelques hommes amis de nos monuments, les protestations de la presse, n'ont pas été inutiles. Ordre a été donné à la compagnie des tramways de respecter le plus possible le caractère du monument et de ne faire que les constructions, réparations, modifications strictement nécessaires. Le conseil général, dans sa séance du 9 avril, a délégué deux de ses membres, MM. le docteur Guillaud et le marquis de Lestranges, nos confrères, qui, avec les ingénieurs, la commission des arts et monuments, devaient se réunir à Saintes, le 24, à cet effet.

Digitized by Google

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — Décès.

La Société des *Archives* a trois nouvelles pertes à déplorer:

I. — Le 27 février, est décédé à Royan, âgé de 61 ans, Louis Lussaud, pharmacien; né à Nuaillé le 4 juin 1840, il s'était fixé, au mois de décembre 1866, à Royan où il exerçait la pharmacie avec un dévouement qui lui avait valu l'estime de tous. Marié à la même époque à M^lle^ Isabelle Damigny, il eut d'elle trois enfants: deux filles, mariées, l'une avec M. Dardenne, pharmacien à Bagnères-de-Luchon; l'autre, avec M. Lanore, archiviste des Hautes-Pyrénées, et un fils qui succède à son père, Gabriel Lussaud, marié avec M^lle^ Lanore. Louis Lussaud était un travailleur d'une grande bonté et d'une grande activité. Sa vive intelligence, la droiture de son caractère lui avaient valu la sympathie de tous les gens de bien. Dès les premiers mots, on était gagné par sa cordiale franchise. Tout Royan l'appréciait et les étrangers de la station balnéaire qui avaient eu des relations avec lui ne l'oubliaient plus. Sa vie toute modeste a été honnêtement et laborieusement remplie. Quel plus bel éloge pourrait-on faire de lui que les témoignages d'affection prodigués de tous côtés à sa famille !...

—

II. — Le 5 mars est décédé à Nieul-le-Virouil et a été inhumé le 8 à Saintes, Georges Julien-Derbau, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal depuis 25 ans et adjoint. Il était né en octobre 1838, à Saint-Genis de Saintonge, d'Alexandre Julien-Derbau, né le 2 thermidor an XIII, et d'Elisa Ango, de Nieul-le-Virouil. Son grand-père Jean-Pierre Julien-Derbau jeune, époux de Catherine-Félicité Lardy, était frère de Jean-Pierre Julien-Derbau ainé, qui fut maire provisoire de Jonzac le 30 prairial an VII (1). Ils étaient fils l'un et l'autre de Christophe Julien-Derbau, époux de Catherine Béraud. Georges Julien-Derbau a eu deux tantes: Suzanne Derbau, née le 22 janvier 1801, morte jeune, et Catherine-Anaïs, née le 10 mai 1802, décédée grande pensionnaire dans un couvent de La Rochelle. Il était lié avec les familles Julien-Laferrière, Julien-Labruyère, Mauget, Larquier, etc.

Georges Derbau avait habité Arcachon pendant plusieurs années de sa jeunesse. Fixé à Nieul depuis plus de trente ans, il avait été longtemps maire de sa commune, puis n'avait plus voulu accepter que d'être adjoint. Il était conseiller d'arrondissement du canton de Mirambeau.

---

(1) J'ai retrouvé la signature d'un de ces Julien-Derbau sur un registre de la paroisse de Saint-Thomas de Conac au bas de l'acte de mariage de mon arrière-grand-père Sabourin avec une demoiselle Pelletan.

Digitized by Google

Ses obsèques ont eu lieu à Nieul-le-Virouil le 8 mars. Après la cérémonie religieuse une foule nombreuse a suivi jusqu'à la sortie du bourg le cercueil qui a été déposé sur un corbillard pour être transporté à Saintes dans un caveau de famille.

Au moment où le cortège funèbre allait partir, deux discours ont été prononcés, l'un par M. David, sous-préfet de Jonzac, l'autre par M. le docteur Fichot, maire de Jonzac, représentant M. Pommeray retenu à la chambre, qui ont fait l'un et l'autre, en termes émus, l'éloge du défunt.

A. SABOURIN.

—

III. — Le 8 avril, est décédé, à Saintes, à l'âge de 59 ans, Marc-Alexandre-*Eustase* Rullier, A. ✪, architecte. Il était né à Chantillac (Charente), le 29 mars 1843, fils de Marc Rullier, notaire à Chantillac, et de Julie Martin, originaire de Saint-Martin de Laguépie (Tarn), petit-fils de Rullier, propriétaire à Saint-Séverin (Charente) et de dame Vivie. Il avait un frère jumeau, Gérôme-Amédée Rullier, notaire, conseiller d'arrondissement, maire de Baigne-Sainte-Radegonde, officier d'académie ; et deux sœurs, l'une, Julia-Maria-Amélie-Herminie, mariée, le 17 août 1861, à Pierre-Alfred-Sauve, commissaire adjoint de la marine, mort le 8 avril 1899 ; l'autre, Alice-Léonie, mariée le 19 avril 1879, à Jean Seguin, avoué à Barbezieux, décédé en juin 1896. Eustase Rullier fit ses études au petit séminaire de Montlieu, où il resta 6 ans (1856-1862) et où il prit ses grades universitaires. Il fut le premier bachelier de l'établissement. Sorti de pension, il manifeste du goût pour l'architecture, il va à Bordeaux et devient l'élève de Gustave Alaux, l'un des architectes les plus renommés de cette ville, et dont le maître avait été Viollet le Duc. Après dix ans d'études et de travaux chez Alaux, il s'établit en 1873. Entre temps, il prend part à la campagne de 1870 comme sergent aux mobiles de la Gironde. Son devoir militaire accompli, il épouse à Bordeaux, le 7 juin 1871, Joséphine Chéry, née à Vivérols (Puy-de-Dôme) le 1er juin 1845, fille de Victor Chéry, originaire du département de l'Hérault, et de Virginie Thoumelou. De ce mariage sont issus trois enfants : 1° deux filles jumelles, nées à Bordeaux, le 28 février 1872 ; l'une, Julie-Marguerite-Alice, mourut le 7 août 1872, à Bordeaux ; l'autre, Adélaïde-Suzanne-*Madeleine*, devint, le 8 avril 1896, l'épouse de François-Marie-Alphonse-Frédéric Geay de Couvalette, médecin principal de la marine, ✲ ; et 2° un fils, Marc-Marie-André-*Georges*, né à Saintes, le 16 avril 1877, élève à la faculté de médecine de Paris, externe des hôpitaux de Paris.

En 1874, sur les conseils de l'évêque de La Rochelle, depuis cardinal Thomas, il vient se fixer à Saintes, où il remplace Victor Fontorbe, décédé le 13 mars 1875. L'année suivante, il est nommé architecte de la ville de Saintes par le comte Anatole Lemercier, maire. La même année, il est nommé architecte d'arron-

Digitized by Google

dissement, poste qu'il occupa jusqu'en 1895, où cette fonction fut supprimée par le gouvernement. En 1878, il devient architecte du gouvernement (attaché au service des monuments historiques de la région). En 1883, il est nommé officier d'académie.

Les obsèques d'Eustase Rullier ont eu lieu le 10, en l'église Saint-Vivien, au milieu d'une grande affluence. Le défunt était universellement estimé. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Babinot, premier adjoint au maire, Dangibeaud, conservateur du musée de Saintes, Demelle, conducteur des ponts et chaussées, Bunel, architecte départemental à La Rochelle, Alaux, architecte, Brunet, entrepreneur à Saintes. Avant l'absoute, le curé, M. l'abbé Knell, a prononcé quelques paroles pleines de tact et d'à-propos qu'a reproduites le *Moniteur de la Saintonge* du 13 avril : « Que d'œuvres marquées au coin du savoir et du bon goût ont été conçues et réalisées par Eustase Rullier avec une inépuisable fécondité ! De lui on a pu dire dans une large mesure : « *Vidit cuncta quæ fecerat et erant valde bona*, ce qu'il avait fait était bien, très bien. » Aussi je ne m'étonne pas, pour n'en point nommer d'autres, que le cardinal Thomas et Mgr Petit l'aient eu en si haute estime... Elle se repose cette tête qui a conçu tant d'idées tour à tour gracieuses ou sévères, qui les a portées, modifiées, caressées avant de les produire au jour. Elle est sans mouvement cette main qui traçait les lignes avec une si étonnante facilité. Il est sans regard cet œil qui était toujours si sévère pour ses œuvres et savait en découvrir les moindres imperfections... »

Après la cérémonie le corps a été transporté à la gare pour être inhumé à Libourne. Deux discours ont été prononcés qui ont été imprimés par le *Moniteur* du 13 et le premier par l'*Indépendant* du 12. M. Babinot, au nom de la municipalité : « C'est un devoir pour nous de remercier celui qui n'est plus des services qu'il a rendus depuis plus de trente ans aux municipalités qui ont successivement administré notre cité en leur prêtant le concours de ses conseils et de son grand talent d'architecte. Il a donné sa mesure dans les nombreux monuments, châteaux, églises, clochers, dont il a enrichi notre région et en les visitant on ne peut qu'admirer la sûreté de son goût et l'étendue de ses connaissances artistiques. »

M. Bunel, au nom de la société des architectes de la Saintonge et du Poitou, a fait l'éloge enthousiaste de l'artiste : « C'est avec ce maître estimé (Alaux) que, tout en se familiarisant avec l'architecture des différentes époques, il se perfectionna d'une façon toute particulière dans l'art des treizième et quatorzième siècles qui n'eut bientôt plus de secrets pour lui. Combien d'œuvres charmantes ne lui doit-on pas dans ce style si délicat, si éminemment français ? La chapelle du couvent des Carmélites de Saintes est un exemple de ce que pouvaient donner chez Rullier la science du constructeur et l'ingéniosité de l'artiste. » Et l'orateur cite entre autres restaurations celle du clocher de Saint-Pallais et du remarquable clocher de Fenioux : « Pour

Digitized by Google

tout dire, Rullier fut un travailleur ; il laisse une œuvre considérable et il n'y a peut-être pas une ville, une commune du département où il n'ait été appelé pour un monument à restaurer, un édifice public à construire, une maison d'école à édifier, une habitation particulière à exécuter. »

Oui, Rullier fut un homme excellent, bon pour tous, bienveillant, de relations sûres, d'un caractère affable, d'une franchise à toute épreuve, d'une foi éclairée et solide, un artiste consciencieux, remarquable par le nombre et la variété de ses œuvres. Une liste très sommaire de ses travaux nous donnera une idée de sa fécondité et de son labeur considérable.

Travaux exécutés sous ses ordres de 1874 à 1902. Service des monuments historiques. Restaurations.

En collaboration avec MM. Lisch et Ballu, inspecteurs des monuments historiques : Eglises de Fenioux, d'Aunay, de Pont-l'Abbé, de Talmont, de Saint-Eutrope de Saintes, de Chadenac, d'Echillais, de Sainte-Gemme, de Saint-Gilles de Pons ; clocher de Marennes et de l'abbaye des Dames de Saintes ; arènes de Saintes ; donjon de Pons.

Edifices construits entièrement : Eglises d'Orlac, de Fouras, de Châtelaillon, de Saint-Georges de Longuepierre, de Villedieu, de Trizay, de Saint-Maigrin, de Semussac, de Vervant ; chapelles de l'hôpital, de la Providence de Saintes et de Rochefort ; église de Saint-Martin de Villeneuve ; restauration de l'église de Saint-Jean d'Angély ; chapelles de Pontaillac, de Montlieu (couvent) ; couvent du Carmel de Saintes et sa chapelle ; clochers de Mirambeau, de Saint-Dizant du Gua, d'Archiac, de Tesson ; collège de la Pinellerie à Saintes ; école Fénelon à La Rochelle, école Nicolas Lemercier à Saintes ; ermitage de Saint-Valbaire (Doubs) ; hôtel de ville de Burie ; caisses d'épargne de Cognac, de Saintes ; asile des vieillards de La Rochelle.

Restauration des châteaux de Bourg-Charente, de Touverac (Charente). Construction de l'hôtel de M. Boutelleau, à Barbezieux ; des châteaux du Grand-Coudret et de M. Guillet, à Saintes ; divers groupes scolaires dans toute la région.

Rullier était membre de l'union syndicale des architectes français, membre de la société des architectes du sud-ouest.

—

Le 22 mars, est pieusement décédée à La Rochelle, âgée de 87 ans, Rosalie-Nina Galland, née le 3 décembre 1814, fille de Cosme-Désiré-Quentin Galland, chirurgien-major de l'armée, chevalier de la légion d'honneur, né le 22 novembre 1775 à Boulogne-la-Grâce (Oise), décédé le 17 août 1852 à Saint-Jean d'Angély, et de Geneviève Monnier, fille de Jacques Monnier, seigneur de Roumefort, conseiller du roi au siège royal de l'élection de Saint-Jean d'Angély et de Jeanne-Victoire Rivet-Thibeaudière, son épouse. Le major Galland, père de la défunte, fit toutes les campagnes du 1er empire, en particulier celles d'Egypte et de Syrie. Chirurgien de première classe et en chef de l'hôpital

Digitized by Google

militaire de Damiette, il se distingua devant Saint-Jean d'Acre où il fut chargé de l'ambulance centrale du siège de cette ville et à la bataille du 30 ventôse an IX devant Alexandrie (Rapport du général Dugua, commandant la 1re division de l'armée d'Orient). Le grand chirurgien Larrey l'avait en grande amitié et il dit de lui dans une lettre officielle du 17 août 1824: « Il est peu de membres de la légion d'honneur qui méritent mieux cette distinction. »

La défunte est la dernière descendante de l'orientaliste Galland, membre de l'institut, traducteur des *Mille et une nuits*. Elle laisse une nièce, Mme Joly d'Aussy, veuve de Joly d'Aussy, directeur des contributions directes, décédé le 16 mars 1898 en son château de La Marquise (Var), dont un fils, petit-neveu de la défunte, Alexandre Joly d'Aussy, avocat à Bordeaux.

—

Le 11 avril, est décédé à La Rochelle, âgé de 83 ans, Léon-Edouard Seignette, ancien banquier.

Né à La Rochelle le 1er avril 1819, il avait été pendant de longues années à la tête d'une importante maison de banque. Il avait épousé Lydia Rother, fille d'un officier supérieur de la marine, qu'il perdit le 9 août 1901. Le nom de Seignette est un des plus anciens de La Rochelle. La *Charente-Inférieure* du 12 énumère les célébrités de cette famille, y compris le docteur Jean Seignette qui découvrit le sel Seignette, et sa fille Esther qui le débitait. Voir *Revue de Saintonges*, t. XVI, p. 27 et p. 274, la curieuse étiquette du « vray polychreste de Seignette ».

—

Le 17 avril, est décédé l'abbé Ernest Picoulet, né en 1863, prêtre en 1888, curé de Grézac depuis 1900.

Au dernier moment nous apprenons la mort de deux de nos confrères : MM. Alfred Joly d'Aussy et Philippe Delamain.

II. — Mariages

Le 27 février, a été célébré, à Paris, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, le mariage de M. le docteur Joseph Castaigne (médaille d'or des hôpitaux), chef de laboratoire de la faculté de médecine, fils du maire de Bassac, avec Mlle Valentine Legouez, fille de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

—

Au commencement de mars, Mgr l'évêque de Tarbes, ami de la famille, a béni, à Paris, le mariage de M. Gaston Bigot, notaire à Cognac, et de Mlle Baron, belle-sœur du préfet de Pau.

—

Digitized by Google

Le lundi 3 mars 1902, a été célébré, à Paris, dans la plus stricte intimité, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, le mariage de M. *René*-Paul-Alfred-Marie Formey de Saint-Louvent, négociant à Cognac, fils de défunt Georges Formey de Saint-Louvent et de dame Marie-Louise Renault, demeurant à Cognac, avec demoiselle *Lucie*-Raymonde-Amélie Hennessy, demeurant à Paris, fille de feu Jean-Baptiste-*Richard* Hennessy, négociant à Cognac, et de dame Lucie-Anne-*Marthe* Hennessy, remariée à lord James Sholto Douglas. (Voir *Revue*, XII, 102.)

—

Le 3 avril, dans la cathédrale de la Rochelle, l'évêque Mgr Le Camus a béni le mariage de M. *Félix*-Marie Dubois de La Patellière, lieutenant au 7e hussards à Niort, et de Marguerite-Elisa-Marie Gilbert de Gourville, fille d'Omer-Eugène Gilbert de Gourville, lieutenant-colonel d'infanterie en retraite à La Rochelle, et de Léopoldine du Chesne de Vauvert (mariage du 18 août 1857). Les témoins étaient pour le marié MM. Le Villain, colonel du 7e hussards, et Landays de La Cadinière, son cousin ; pour la mariée MM. Bellivier de Prin, son beau-frère, et Emmanuel Gilbert de Gourville, son oncle.

La famille Dubois de la Patellière, originaire du Bas-Poitou, dont un membre s'est distingué dans les guerres de la Vendée et qui a été anoblie par lettre patente de 1817, habite en partie Nantes et pendant huit mois le château de Bois-Benoît. La famille Gilbert, originaire de l'Angoumois, a formé deux branches : Gilbert de Jouy et Gilbert de Gourville, qui s'établirent à La Rochelle à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. L'épouse a pour grand'père Jean Gilbert de Gourville, capitaine d'artillerie ✻ (1789-1861), marié à Claire Charlet et pour arrière-grand-père Gilbert de Gourville, ancien trésorier de France et premier echevin de La Rochelle. Au début de la révolution il remplissait les fonctions de maire 1788-1789, en l'absence du maire, son beau-frère, Charles-Jean-Marie Alquier, futur conventionnel, puis ambassadeur de l'empire.

QUELQUES BIOGRAPHIES

I

Guillaume de La Brunetière, évêque de Saintes (1677-1702).

Lorsque je passai à Saintes, à la fin du mois de septembre de l'année 1900, M. Louis Audiat me fit l'honneur de m'accompagner au musée fondé par ses soins, on sait au prix de quels sacrifices, et me montra la pierre tombale d'un évêque de Sain-

Digitized by Google

tes, Guillaume de La Brunetière, mort en 1702 ; l'inscription, qui consacre l'éloge de ses vertus, est conçue en ces termes :

GVILLELMVS DE LA
BRVNETIÈRE DV PLESSIS
DE GESTE EPISCOPVS
SANTONENSIS HIC
INHVMARI VOLVIT IVXTA
CORPVS GVIDONIS LANIER
ABBATIS AVVNCVLI SVI
ANNO 1702 DIE 2 MAII

Je fis remarquer à mon érudit cicérone que cet évêque avait été l'un des plus célèbres hymnographes de son temps ; aussi M. Audiat me pria-t il de rédiger sur ce personnage quelques notes pour la *Revue de Saintonge et d'Aunis*,

J'avoue que j'ai trouvé peu de chose sur cet évêque, presque illustre à son époque. La *Gallia christiana* et le *Clergé de France* d'Hugues du Temps sont absolument muets sur le talent poétique de Guillaume de La Brunetière. Ils se contentent de dire que, né en Anjou, il devint vicaire général de Paris et évêque de Saintes en 1677. « Ce prélat remplit tous les devoirs d'un bon évêque et travailla avec succès à la conversion des hérétiques (1). » Il mourut le 2 mai 1702, son corps fut inhumé dans

(1) Voici une notice très sommaire empruntée au *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* par Célestin Port à *Saint-Pierre de Saintes* de M. Louis Audiat et autres imprimés :

Guillaume de La Brunetière, né au Plessis de Gesté, commune de Gesté (Maine-et-Loire), le 24 novembre 1630, d'Antoine, seigneur du Plessis de Gesté, et d'Elisabeth Lanier, tonsuré à l'âge de 8 ans, prit à Paris le bonnet de docteur de Navarre, le 27 juillet 1656, et obtint par la résignation de son oncle, Guy Lanier, l'archidiaconé de Brie en l'église de Paris (4 mai 1657). Nommé chanoine de Notre-Dame le 6 octobre 1670, puis vicaire général, il fut nommé évêque de Saintes, prit possession le 2 novembre 1677 et fut sacré le jour de saint André (30 novembre) dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine, par l'archevêque de Paris, assisté des évêques d'Angoulême, François de Péricard, et de Saint-Omer, Armand-Jean-Tristan de La Baume.

Il remplit toute sa vie les devoirs d'un bon évêque, visitant les églises, réunissant les synodes, rappelant au bercail les brebis égarées, travaillant avec énergie et succès à la conversion des hérétiques et excita ainsi la haine des protestants qui l'ont horriblement diffamé. Il fonda l'hôpital général de Saintes. C'est sous son épiscopat que Fénelon évangélisa les côtes de Saintonge, Marennes, Arvert, La Tremblade. (Voir p. 30, *Saint-Pierre de Saintes* (1871), la correspondance à ce sujet). Il mourut en odeur de sainteté le 2 mai 1702. Il avait demandé à être inhumé dans l'église des dominicains près de son oncle, Guy Lanier, abbé de Saint-Etienne de Vaux. Dans un acte du 2 avril 1702, il s'intitulait : conseiller du roi en ses conseils, seigneur évêque de Saintes, prieur des prieurés simples de Saint-Sauveur de Lominé, diocèse de Vannes, de Saint-Saturnin sur Loire, diocèse d'Angers, de Saint-Pasteur, diocèse de Meaux, et de Saint-Pierre de Lozay, diocèse de Saintes. Voir son testament (1er mai 1702), p. 246, de *Saint-Pierre de Saintes ;* il y institue pour héritier et donataire universel son frère. Jacques Duplessis de La Brunetière, docteur en théologie, chanoine de Saintes, archidiacre de Saintonge, doyen du chapitre (juin 1685), abbé de Vaux en 1681, qui fut grand vicaire de l'évêque de Nimes, Esprit Fléchier.

Digitized by Google

l'église des dominicains, près de son oncle, Guy Lanier (1), c'est donc de là que provient la pierre tombale qui des Jacobins, transportée sous le porche de l'église cathédrale, y resta jusqu'à ce que M. Audiat la fit mettre au musée de Saintes (1898).

Sa mort fut annoncée dans le *Mercure galant* en ces termes : « May 1702. Voicy les noms de quelques personnes distinguées mortes depuis ma lettre d'avril... Messire Guillaume de La Brunetière du Plessis du Gesté, évesque de Saintes ; messire Charles de Villeneuve de Vence, évesque de Glandèves. Je vous parleray de ces deux évesques en vous aprenant quels auront esté leurs successeurs dans ces évesché́s. (*Mercure,* may 1702, pp. 302, 392 et 443) ».

Or, le même journal donnait, un peu plus tard, une partie de l'oraison funèbre du prélat, prononcé à Saint-Eutrope de Saintes, par Garrau, curé de Villars. Nous la citons d'après le numéro du mois de juillet 1702 :

« La douleur que la mort de M. de La Brunetière, evesque de Saintes, a causée dans tous les lieux de ce diocèse, a esté fort grande, et on en a donné des marques dans toutes les oraisons funèbres qu'on a faites, à la mémoire de cet illustre prélat. Vous ne serez peut estre pas fâchés d'aprendre la manière dont s'est servi un de ces orateurs nommé Louis Garrau, curé de Villars, près Pont, docteur en théologie (2), pour exprimer sa douleur ; son texte fut : Magnus autem fletus factus est omnium, maxime quod faciem ejus amplius non essent visuri. Act. 20. Ils fondirent tous en larmes, vivement saisis de douleur, de ce qu'ils ne le verroient plus (3).

« Si les peuples d'Ephese et de Milet, qui avoient goûté la douceur des entretiens de l'apostre et ressenti les effets de sa charité, furent si vivement penetrez de douleur à la vuë de son départ et de sa séparation, chrestiens, assemblez icy par une des plus tristes, des plus lugubres, mais des plus salutaires cérémonies de l'église, quels doivent estre nos sentimens, à la vuë d'une séparation si funeste, d'une mort cruelle, qui nous vient d'enlever un pasteur, un prélat qui estant à nostre égard ce que l'apostre estoit à ces peuples, à son exemple nous a fait si souvent ressentir les effets de son zèle, de sa douceur et de sa charité.

« Ce seroit un soulagement à notre douleur, Messieurs, si ce n'estoit qu'une simple séparation ou éloignement. Nous sacri-

---

(1) Guy Lanier, né à Angers le 14 février 1603, pourvu à 16 ans d'un canonicat à l'église de Saintes en 1619, accompagna en juin 1624 à Rome M. de Béthune. Nommé le 31 janvier 1627 à l'abbaye de Saint-Etienne de Vaux, dont il prit possession le 29 février suivant... En 1677, il se démit de ses fonctions actives pour se retirer à Saintes auprès de son neveu de La Brunetière, qui venait d'y être nommé évêque, et y mourut le 20 avril 1681. Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*

(2) Une de ces oraisons funèbres, celle du P. Desforges, cordelier, est imprimée (Saintes, in-4°, 1702).

(3) Le texte de l'oraison funèbre commence ici.

Digitized by Google

fierions nos intérests en songeant que d'autres profitassent des mesmes avantages, que nous avons eu par un sentiment de reconnaissance, pourveu que ce cher pasteur, cet illustre prélat joüist encore de la lumière du jour et de son élévation. Mais rien ne nous sçauroit consoler. Hélas ! il n'est plus ce prélat admirable ; ce cher pasteur est mort, la perte est générale, la perte est commune. Que tous soient donc sensibles à la douleur, *Magnus autem fletus factus est omnium.*

« Rachel, vous pleurez vos enfans, vous faites retentir vos gémissemens, vous estes inconsolable. Enfans, peuples de Saintonge, vous perdez vostre père commun ; ce pasteur si débonnaire, si affable, si accessible à tous momens pour vos besoins ; église de Saintes, vous perdez vostre pasteur, vostre époux. Laissez donc couler vos pleurs et faites retentir vos gémissemens.

« Filles de Sion, communautez religieuses, ames dévôtes, nourries dans les douceurs de la vie spirituelle, outre tous ces motifs communs d'affliction, vous y perdez un des plus éclairez, des plus habiles et des plus charitables directeurs de la vie spirituelle.

« Vaste et grand diocèse, si souvent parcouru au travers de toutes les rigueurs des saisons, vous ne le verrez plus cet illustre prélat. Peuples qui accouriez en foule avec tant d'ardeur pour recevoir les sacremens des mains de ce pasteur, arrestez vostre course, arrestez vos empressemens ; il n'est plus, il est mort, et ce qui vous doit pénétrer d'une vive douleur, c'est que c'estoit pour vous donner les dernières marques de son zèle et de la charité d'un bon exemple et pour courir à vos plus pressans besoins, et qu'il nous en a privé pour jamais.

» Prêtres, ministres des autels, curez, si souvent animez par son exemple et par ses salutaires avis à tous les devoirs de vostre ministère et à tous les soins imaginables pour vos troupeaux, assemblez dans vos sinodes, vous ne jouirez plus des douceurs de ses entretiens et de ses discours, charmez de son éloquence et de son sçavoir ; il n'est plus cet illustre prélat ; ce pasteur admirable est mort, la perte est générale, Que tous soient donc sensibles à la douleur. *Magnus autem fletus est omnium.*

» Si un payen prenoit pour une insulte qu'on luy demandast le sujet de sa douleur après luy avoir enlevé ses dieux, *Deos meos abstulistis et petitis mihi, quid tibi est !* Je crains trop qu'en voulant icy vous retracer l'idée de nostre grand évêque et vous en faisant connoistre la perte, je n'augmente votre affliction. Mais non, c'est assez donner à nostre amour-propre et à nostre ressentiment ; il faut changer nostre tristesse en joye, *tristia* (sic) *vestra vertetur in gaudium*, et que la piété chrestienne règle les sentimens de nos cœurs. Elle ne nous permet pas de nous affliger comme les infideles, sans consolation et sans esperance de voir revivre dans le ciel ceux que nous avons veu mourir sur la terre, puisque les vertus héroïques et les qualités

Digitized by Google

éminentes de nostre grand evêque nous sont des garans qu'il est passé du temps à une éternité heureuse et d'une élévation caduque et périssable à un trône de gloire qui ne finira jamais. Le souvenir nous en doit estre cher, surtout de cette foy vive et ortodoxe, accompagnée de ce profond scavoir, qui en a fait un des plus illustres évêques de l'église de France, et de cette charité pleine de douceur, qui en a fait un des pasteurs de l'église de J. C. des plus accomplis. C'est l'hommage que nous devons à sa memoire et de (*sic*) l'éloge funèbre de l'illustrissime et révérendissime Guillaume de La Brunetière du Plessis de Gesté, evesque de Saintes. »

« Cette oraison funèbre dans laquelle, après ce prélude, l'orateur s'étendit, d'une manière fine et délicate, sur tous ses (*sic*) avantages naturels et sur toutes les vertus héroïques de ce sage et digne prélat, fut prononcée avec un très grand applaudissement, le 23 juin dernier, dans l'église de Saint-Eutrope lez Saintes, en présence du chapitre, du présidial et de tous les corps de la ville et de tout ce qu'il y avoit de gens de distinction, d'esprit et de bon goust. » (*Mercure de France*, juillet 1702, première partie, pages 198 à 206.)

*
* *

C'est dom Guéranger qui m'a fait connaître le talent poétique de G. de La Brunetière. Voici comment il s'exprime à son sujet dans ses *Institutions liturgiques* : « Guillaume de La Brunetière, évêque de Saintes (1680) est célèbre par les belles hymnes dont il a enrichi le *Bréviaire de Paris*. Ces compositions d'une latinité pure et d'une versification correcte, contrastent, comme celles du P. Guyet, avec les odes et épodes de Jean-Baptiste Santeul. Nous citerons, entre autres, les belles hymnes du commun d'un confesseur pontife : *Christe, pastorum caput atque princeps* et *Jesu, sacerdotum decus* » (1).

Il doit y avoir des recueils d'hymnes qui donnent celles de G. de La Brunetière; mais nous n'en connaissons pas. Ce prélat n'est pas cité dans certains travaux modernes de liturgie, tels que les ouvrages de Mgr d'Astros, de Mgr Fayet et de Melchior du Lac.

Dans l'édition in-4° du *Bréviaire de Paris* de 1736, dont je possède un exemplaire (avec les fameux cartons qui en corrigèrent le jansénisme), les hymnes de G. de La Brunetière sont précédées de cette indication *G. ep. S. (Guillelmus episcopus Santonensis)* au commun des Pontifes, des Justes, des Vierges et des saintes Femmes. Quelques recherches sérieuses amèneraient certainement des découvertes plus importantes, tout à l'honneur d'un évêque de Saintes, trop peu connu aujourd'hui.

G. de La Brunetière est aussi l'auteur d'un manuel de prières pour le jubilé de 1677, dont nous n'avons pas le titre exact,

(1) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*. Palmé, Paris, 1880, 2e édit., t. 2, p. 104.

Digitized by Google

mais qui nous est indiqué dans un livre intitulé : *Défense des versions de l'Ecriture sainte, des Offices de l'Eglise et des ouvrages des Pères et en particulier de la nouvelle traduction du Bréviaire contre la sentence de l'Official de Paris du 10 avril 1688*, etc. (In-12, Cologne, Schouten, 1688). Il s'agit de la traduction du Brévaire par Le Tourneux, condamnée en 1688. On y trouvait en particulier l'*Oraison de la Paix*, commençant ainsi : « O Dieu qui par votre grâce êtes l'*unique* auteur des saints désirs, des justes desseins et des bonnes actions ». Cette oraison était à bon droit taxée de jansénisme, parce qu'elle semble y nier la coopération de l'homme à la grâce.

L'auteur de la *Défense des versions* dit que cette traduction ne saurait être condamnée, puisqu'elle se trouve dans le livre des *Prières chrétiennes*, approuvé par l'archevêque de Paris, en 1683 ; et il ajoute, p. 179 : « Ç'a été la même chose dans le jubilé précédent de 1677, avec cette circonstance que ce fut M. de La Brunetière, *docteur de Sorbonne*, qui estoit alors vicaire général de M. l'archevêque et qui est présentement évesque de Saintes, qui dressa les prières pour l'usage de cette infinité de personnes qui les récitent à Paris dans les jubilés.»

Et à la page 324 : « Comme M. l'archevêque se plaignit au P. Brossamin, à qui il avoit donné la commission de recueillir les prières chrétiennes pour les nouveaux catholiques, de ce qu'il y avoit laissé en deux endroits *O Dieu qui êtes l'unique auteur*, etc., il luy répondit qu'il avoit pris cette version de l'oraison pour la paix des Prières du jubilé de l'an 1677, *dressées par M. de La Brunetière, évêque de Xaintes*, qui estoit alors son vicaire général. Or, M. l'évêque de Xaintes est encore plein de vie. On n'a donc qu'à tirer de lui une déclaration, par laquelle, il reconnoisse que c'est par inadvertance qu'il a laissé cette hérésie manifeste dans ces prières pour le jubilé. Mais tant qu'il ne le fera point, on ne voit pas avec quelle conscience on ose luy imputer ou au moins supposer, qu'il prend maintenant pour manifestement hérétique ce qu'on ne peut douter qu'il n'ait pris pour catholique (1). »

V. Dubarat.

—

Le gallicanisme autour de l'abbaye de Saintes.

(Voir t. xxi, p. 292 ; xxii, p. 107).

Lettre de Bernard Despruetz au cardinal de Bérulle, pour le féliciter de son élévation au cardinalat. (*Archives nationales, fonds de l'Oratoire*, p. 234).

Monseigneur, puisque je ne suis pas des derniers à prendre

(1) A la page 321, on dit encore : « Serait-il possible que M. de La Brunetière, docteur de Sorbonne, qui est maintenant évesque de Xaintes, eust mis cette version lorsqu'il étoit vicaire général de M. l'archevêque de Paris, dans les prières pour le jubilé de l'an 1677, sans s'estre aperçu qu'il y mettoit une hérésie manifeste ? »

Digitized by Google

part à la satisfaction que le public a subject d'avoir de vostre promotion à la dignité de cardinal, je ne le dois pas aussy estre à vous tesmoigner ma conjouissance en ceste occasion. Quand bien j'aurois esté toute ma vie hérétique formel contre l'infaillibilité du pape, ceste seule action par laquelle il vous a eslevé à la pourpre seroit capable de me convertir : car elle ne peut venir que d'une inspiration et assistance très particulière du Sainct Esprit au chef de l'église. Pleut à Dieu, monseigneur, que les esprits d'Italie ne feussent point préoccupés de l'erreur du péché originel de nos pères qui ont transporté Rome en France. Ce fantosme estant dissipé, l'église pourroit encore espérer dans la vie des siècles d'estre gouvernée par un homme éminemment apostolique. Dieu qui a fait tant de merveilles cognues et incognues par vostre entremise, monseigneur, fera peut estre encore celle-cy, que le conclave se désabusera de ses observations politiques pour plier nuement (?) soubs les mouvements de la volonté du ciel. Alors j'iray religieusement à l'adoration de vos pieds, comme à présent je vous demande très humblement la bénédiction de vos mains, qui dans le sentiment de mon respect et de ma fidélité ose me dire, monseigneur, vostre très humble et très obéissant prestre (?) et serviteur.

BERNARD DESPRUETZ, *prestre.*

A Xaintes, ce 21 septembre 1627.

A Monseigneur, Monseigneur l'illustrissime cardinal de Bérulle, à Paris.

(*M. Despruetz, de Xaintes, 26 septembre 1627*)

Pour copie conforme :

QUÆRENS.

—

II

LOUIS DE FREYCINET

Le n° 478 des *Contemporains* (8 décembre 1901), biographie « Louis de Freycinet, navigateur français, 1779-1842 », le premier qui, après Bougainville, ait réussi à faire le tour du monde en commandant un navire de sa nation.

Louis-Claude Desaulces de Freycinet, né à Montélimar (Drôme) le 7 août 1779 de Louis Desaulces de Freycinet, propriétaire, et d'Elisabeth Armand, fit, avec son frère Henri, le voyage aux Terres Australes sous le commandement du capitaine de vaisseau, Nicolas Baudin, de l'île de Ré, dont tout le monde eut tant à se plaindre, au point que, au retour, Napoléon s'écria : « Baudin a bien fait de mourir : je l'eusse fait pendre. » On lira les détails de l'expédition et de celle de l'*Uranie*, si émouvante. Quand, à l'issue de ce second voyage d'exploration, Freycinet, qui avait perdu son navire revint en France après quatre ans, le conseil de guerre l'acquitta et le combla d'éloges pour sa belle conduite. Louis XVIII le fit capitaine de vaisseau (30 décembre

Digitized by Google

1820) et un an après le créa baron. Après avoir rédigé son voyage dont les différentes parties ne forment pas moins de 31 volumes. Louis de Freycinet mourut d'un anévrisme dans sa terre de Freycinet (Drôme) le 18 avril 1842, commandeur de la légion d'honneur (1832) et chevalier de Saint-Louis. Son frère, Louis-Henri, né aussi à Montélimar le 1er janvier 1778, qui, dans un combat inégal contre les Anglais, avait eu le bras emporté et reçu une blessure grave à l'épaule (26 mars 1806) et qui était en 1815 à Rochefort « depuis plusieurs années » capitaine de frégate, fut nommé gouverneur à l'île Bourbon, en 1823, commandeur de la légion d'honneur et gouverneur de la Guyanne ; en 1827, il reçut le titre de baron et de gouverneur à la Martinique ; il était alors contre-amiral. En 1834, il devint préfet maritime de Rochefort. Il y mourut le 21 mars 1840 (1).

*
* *

Le n° 493 des *Contemporains* (23 mars 1902), étudie *Montyon* (1733-1820). Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auget, chevalier, baron de Montyon, né à Paris le 23 décembre 1733 où il mourut le 11 janvier 1821, fut intendant d'Auvergne, de Provence, de La Rochelle, conseiller d'état, chancelier du comte d'Artois, etc.

*
* *

Le n° 495 des *Contemporains* (6 avril 1902) traite de Mme de

---

(1) Voici l'acte de décès que nous devons à l'obligeance de M. le docteur Ardouin : « L'an 1840 le 21 du mois de mars, sur les onze heures du matin, par devant nous, Victor-Camille Ayraud, adjoint délégué, officier de l'état-civil de la commune de Rochefort, sont comparus MM. Antoine Bonnet de Lescure, âgé de 62 ans, demeurant à Rochefort, marié, officier de la légion d'honneur, qui a dit être ami du défunt, et Guillaume-Pascal Gizolme, officier de la légion d'honneur, âgé de 64 ans, demeurant à Rochefort, capitaine de vaisseau en retraite, qui a dit être ami du défunt ; lesquels ont déclaré que Louis-Henry Desaulces de Freycinet, baron, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la légion d'honneur, contre-amiral, préfet maritime en ce port, est décédé, dans cette commune, ce matin, à 6 heures, en son domicile, à l'hôtel de la préfecture maritime, âgé de 62 ans, né à Montélimar, département de la Drôme, de son vivant époux de Jeanne-Clémentine Bérar, demeurant à Rochefort, fils de Louis Desaulces de Freycinet, propriétaire, et d'Elisabeth Armand, propriétaire, et ont les déclarants signé avec nous, le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture.

GLL. GIZOLME. BONNET DE LESCURE. Cte AYRAUD. »

Comment se fait-il que sur le registre mortuaire de l'église Saint-Louis on ait changé le prénom du défunt : « L'an du Seigneur 1840, 23 mars, en l'église Saint-Louis, obsèques religieuses de M. Urbain Desaulces, baron de Freycinet, contre-amiral, préfet maritime, décédé à 62 ans. CHAIGNE, *curé*. » ?

(2) Le 1er février 1815, devant François Thibault, adjoint, et en présence du baron François-Casimir de Bonnefoux, préfet maritime, de Michel-Augustin Dubourg, capitaine de frégate, Pierre-Maurice-Julien de Quérangol, capitaine de vaisseau, chef militaire de la marine du port, et de Baptiste-Aimé-Bénit Thuillier, major du corps royal du génie, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, il y épouse Jeanne-Clémentine Bérar, née, le 3 septembre 1795, à Rochefort, de Claude-René Bérar, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, et de Marie-Thérèze-Adélaïde Henry. Il eut d'elle à Rochefort : 1° le 15 novembre 1815, Henry-Louis et 2°, le 6 avril 1820, Louis-René.

Digitized by Google

Chateaubriand (1776-1847), Céleste Buisson de Lavigne, que la gloire de son mari a éclipsée, femme aimable, spirituelle, dévouée, une grande dame chrétienne, marchant de pair avec les plus distinguées et les meilleures, que sa fondation de l'infirmerie Marie-Thérèse rendra à jamais recommandable. Sa correspondance est le charme des délicats ; ce ne sont guère que des billets ; mais quelle vivacité, quelle verve, quel esprit! citons ce passage : « Depuis un mois nous sommes assiégés des Bretons les plus bretonnants. Il nous en est arrivé deux avant-hier pour dîner ; c'étaient le père et le fils : le père est en enfance depuis dix ans et le fils fou depuis qu'il est au monde. Aussi il n'y a sorte de gentillesses qu'ils n'aient faites ici tout le jour : le père courait les champs nu-tête par une pluie horrible ; le fils courait après le père et le cherchait en l'appelant comme on appelle les chiens à la chasse et quand il l'avait trouvé, il se perdait à son tour. Enfin, à l'heure du dîner, ils étaient perdus tous les deux ; et on les chercha vainement jusqu'à 7 heures du soir, qu'on les trouva gambadant dans le potager après s'être remplis de vin comme des paniers de vendange ». (Lettre du 18 octobre 1816).

Ailleurs il est question de la destitution du sous-préfet de Saintes, Edouard de Blossac : « Vous vous rappelez notre neveu de Blossac que j'avais en horreur? Eh bien ! il est destitué par le grand Lainé et cela pour avoir bien fait. C'est, je crois, la première fois de sa vie ; aussi le voilà chassé et à notre charge lui, sa femme et 22 enfants qu'ils vont avoir, à présent qu'ils n'ont plus de quoi les nourrir ».

***

Le n° 496 (13 avril) : *Le lieutenant de vaisseau Bellot* (1826-1853). Joseph Bellot, né à Paris le 18 mars 1826, fils d'un vétérinaire et maréchal, qui vint s'établir à Rochefort en 1831, ce qui lui permit de dire qu'il est un enfant de cette ville : « C'est celle qui m'a vu grandir, c'est celle qui m'a élevé et instruit qui est ma véritable patrie. » Cette biographie très attachante montre, par des extraits du journal du jeune marin, l'élévation de ses sentiments, ses croyances profondément religieuses, son intelligence vive, sa droiture et son énergie. L. A.

—

III

Raymond de Montaigne

M. l'abbé Bertrand, dont nous parlions dans le dernier numéro de la *Revue*, XXII, p. 62-65, a enfin publié son ouvrage si impatiemment attendu et fruit de tant d'années d'études, *La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680)*, deux beaux volumes in-8°. Il mérite plus qu'une mention par l'abondance des détails et des documents et l'intérêt qu'il offre pour l'histoire religieuse de notre région. Nous en

Digitized by Google

parlerons plus longuement. En attendant nous extrayons quelques pages sur un personnage qui a fait déjà l'objet de plusieurs travaux et sur lequel M. l'abbé Louis Bertrand nous donne encore quelques détails inédits:

Il naquit vers l'an 1568 de Geoffroy de Montaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Perrine Gilles, sa femme, et fut quelquefois appelé seigneur de Saint-Genès. Il fut tonsuré par Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, dans l'église Saint-André de Bordeaux, le samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte, quatrième jour du mois de juin de l'année 1583. Pierre Grifoul ayant résigné sa chanoinie et prébende de Saint-André de Bordeaux, Raymond de Montaigne en fut pourvu par bref pontifical d'Innocent IX daté de Rome le 17 novembre 1591, visé le mardi 18 février 1592. Ce même jour, il prit possession, et le 11 juin suivant, fête de saint Barnabé, il fut reçu en résidence rigoureuse (1). Le 17 septembre de la même année, il obtenait du chapitre un congé d'un mois pour s'en aller aux champs. Au mois d'avril 1601, il n'avait pas encore reçu les ordres sacrés, malgré les instances réitérées que le chapitre lui avait faites à plusieurs reprises (2). Il résigna enfin sa stalle et sa maison canonicale, *ex certis causis animum suum moventibus*, en faveur de son frère Pierre de Montaigne (3), bachelier en droit, lequel, après avoir reçu ses provisions datées de Rome le 3 septembre 1602, visées par François de Sourdis le 8 janvier

(1) Archives départementales de la Gironde, série G; Actes capitulaires de Saint-André, au 18 février et 11 juin 1592. M. L. Audiat doute un peu de ce canonicat de Raymond; cfr. *loc. cit.*, p. 31; mais il semble que c'est à tort, puisque ce chanoine Montaigne était, d'après la note suivante, *frère* du seigneur de Gajac, reconnu pour être fils aîné de Geoffroi de Montaigne et de Perrine Gilles, père et mère de Raymond.

(2) « Jeudi 7 septembre 1600. Vu les monitions précédentes faites à M. de Montaigne, chanoine de céans, de se faire promouvoir aux ordres sacrés, le chapitre lui enjoint derechef de se mettre *in sacris* aux prochains ordres, *aux peines précédentes et sans plus autres comminations*. — Jeudi 21 décembre 1600. Le chapitre a ordonné que M. le receveur délivrera le gros de M. de Saint-Genès (en marge, on a ajouté: *M. de Montaigne*) à M. de Gayac ou Gajac, son frère, à la charge que ledit sieur de Gayac fera promesse de remettre la somme dudit gros audit chapitre si, dans Pâques prochaines, ledit sieur de Saint-Genès ne s'est fait promouvoir aux ordres sacrés. — Mardi 10 avril 1601. Le chapitre ordonne que M. le receveur retiendra le gros du vin de M. de Saint-Genès jusqu'à ce qu'il ait effectivement obéi aux ordonnances précédentes du chapitre pour se faire promouvoir aux ordres sacrés dans les fêtes de Pâques prochaines. — Cfr. Actes capitulaires de Saint-André, aux dates citées.

(3) Jusqu'ici, on ne connaissait à Raymond qu'un frère nommé Joseph, fils aîné de Geoffroy, dont il est parlé dans la note précédente, et qui se maria le 24 juin 1602. Il faut même lui en reconnaître un troisième, qui mourut au mois de décembre 1592. On lit, en effet, dans les Actes capitulaires de Saint-André à la date du « mardi 15 décembre 1592 : « Sur ce que M. Rousseau a proposé que M. Montaigne avoit parlé à luy touchant la sépulture de feu M. de Montaigne, *son frère*, de tant qu'il pleust au chapitre luy octroyer que ladite sépulture fût en l'église Saint-André, le chapitre a octroyé audit sieur de Montaigne ladite sépulture, en rapportant certificat du curé qui lui a administré les sacrements et promesse (*sic*) de l'évêque de Sarlat » (f. 263).

Digitized by Google

1603, prit possession le jeudi 22 mai de cette même année 1603 (1).

Les sommations de recevoir le sous-diaconat faites à Raymond de Montaigne par le chapitre Saint-André me paraissent prouver deux choses : la première, qu'alors il n'était pas marié, la réception des ordres sacrés dans l'église latine emportant l'obligation du célibat ; la seconde, que Raymond de Montaigne hésitait à s'engager définitivement dans l'état ecclésiastique, et qu'il voulait se réserver la faculté d'embrasser l'état de mariage, ainsi qu'il le fit plus tard. C'est donc, à ce qu'il nous semble, après qu'il se fut démis de son canonicat — *ex certis causis animum suum moventibus*, comme il est dit dans l'acte de résignation — qu'il épousa Marie de Maulevaut, dont il eut des enfants qui, de la sorte, purent être majeurs en 1624, selon que le dit M. Audiat. Suivant le même auteur, Raymond de Montaigne devint veuf environ l'an 1619 : il entra alors dans les ordres, et il était prêtre en 1624, lorsqu'il fut nommé abbé de Sablonceaux, au diocèse de Saintes

Etant encore chanoine de Saint-André, Raymond avait été pourvu d'un office de conseiller en survivance au parlement de Bordeaux (30 septembre 1594). Lorsqu'il eut résigné son canonicat, Jacques Guitard, son oncle, s'étant démis en sa faveur de la charge de lieutenant général au siège présidial de Saintes, Raymond de Montaigne fut nommé à sa place le 26 novembre 1605, prêta serment le 11 janvier suivant, et prit possession le 11 mars 1606. Il se démit de la lieutenance générale, tout en restant président, en 1620.

Il prit possession de l'abbaye de Sablonceaux le 25 novembre 1624. En 1629, il céda cette abbaye à Henri de Sourdis, et reçut en échange l'abbaye des Alleux et l'évêché de Bayonne. Le roi approuva la permutation le vendredi avant le 3 décembre 1629, puisque ce jour-là même, Gaufreteau, curé de Libourne, écrivait de Paris que, le vendredi précédent, « l'affaire de l'évêché de Bayonne » avait été « conclue et passée ledit jour, et le brevet expédié en faveur de monsieur le président de Xaintes, lequel, ajoute Gaufreteau, j'ai vu et salué ».

Il fut préconisé à Rome le 4 mars 1630. Quand il eut reçu ses bulles, il pria Michel Raoul, évêque de Saintes, de lui donner la consécration épiscopale. Comme assistants du prélat consécrateur, il choisit Louis de Nogaret, évêque de Mirepoix, et Henry de Béthune, et les invita à se rendre dans la ville de Saintes le samedi 13 du mois de juillet 1630, « pour procéder le lendemain à son sacre ». Les trois évêques accédèrent obligeamment aux désirs de Raymond, et les évêques de Mirepoix et de Maillezais, en particulier, répondirent « par lettres très courtoises et honestes ».

Suit un incident très curieux. Les deux prélats arrivés à Saintes sur les 5 ou 7 heures du soir et logés chez Montaigne, s'en vont

(1) Actes capitulaires de Saint-André, au 22 mai 1603.

Digitized by Google

visiter l'évêque de Saintes. A leur retour, vers 10 heures, ils disent au seigneur de Bayonne qu'ils avaient décidé qu'il ferait solennellement serment sur les évangiles de se défaire de la charge de président. Raymond les supplie de ne point lui imposer cette rigueur. Discussion assez vive. Les prélats tiennent bon. Raymond résiste ; c'est un affront qu'on n'a pas le droit de lui imposer ; sa promesse suffisait. Bref, à 1 heure du matin, l'évêque de Maillezais demande son carrosse et va partir ; la réunion du lendemain est manquée. Quel scandale! Montaigne capitule : il fera ce qu'on exige. Mais de grand matin il fait venir le notaire Verjat, proteste qu'il jurera ; mais déclare que ce serment n'aura aucune valeur, étant imposé par force, « prêt néanmoins à se démettre » de cette charge de président lorsqu'il plaira au Saint-Père, au » roi, à nos seigneurs les prélats de France le lui ordonner. »

La cérémonie du sacre ne fut accompagnée d'aucun incident regrettable : Raymond de Montaigne prononça le serment exigé, et les évêques crurent à sa sincérité ; ou bien, s'ils eurent connaissance de ses protestations et restrictions notariées, ils s'en remirent au jugement de celui qui jugera en dernier ressort les justices elles-mêmes, les présidents de présidiaux et les évêques. »

—

IV

Alain Desmortiers et sa famille

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* (tome XXII, page 88, numéro du 1er mars 1902) m'apprend que le patriote Desmortiers appartient à une famille Saintongeaise ; dès lors il m'a paru intéressant de rappeler ici des faits qui concernent ce martyr de la patrie, et que je crois être seul à avoir publiés (*La République*, journal quotidien de la Corse, numéros des 12 juillet et 18 août 1900) (1).

---

(1) Après la biographie si complète et alors si neuve de Desmortiers par Philippe Rondeau (*Episode de la défense nationale en 1870. Un héros saintongeais, Desmortiers*, dans notre *Revue* de mars 1888, t. VIII, p. 120) M. le baron Maxime Trigant de Latour nous demande d'insérer quelques lignes supplémentaires sur la fin du héros et sa famille. Nous cédons à son désir en faisant remarquer qu'il y a contradiction entre le récit de Rondeau, écrit d'après des témoins oculaires et où Desmortiers se prénommait *Louis-Déterville* et non *Alain* ; c'est en 1870, le 1er octobre, à 6 heures du matin et non en 1871, le soir, qu'il fut fusillé ; c'est en tirant à bout portant un dernier coup de fusil et non retiré dans son château qu'il fut pris et arrêté, etc. Quant aux circonstances aggravantes : yeux crevés, qui lui laissent assez de clarté, de force et de liberté pour aller dans un parc enfouir son trésor, respecté par les Prussiens « pillards » ; fosse creusée par le patient avec ses ongles, non sans accompagnement de coups de sabre, toute cette fiction macabre, dont Auguste Barbier s'est volontairement privé — et pour cause — dans la poésie *Le Drame de Parmain*, nous montre avec quelle facilité se forment les légendes même sur des faits récents, contemporains. L'auteur nous pardonnera de trouver, quelque peu romantiques ou fantastiques, certains détails, et il nous dira les sources où il a puisé.

La Rédaction.

Digitized by Google

Alain Desmortiers était juge d'instruction à Paris et avait soixante et onze ans lorsqu'il s'engagea dans le corps des francs-tireurs de Seine-et-Oise, en 1871, son âge l'ayant empêché, croyons-nous, d'entrer dans l'armée régulière.

Les Prussiens marchaient alors sur Paris ; les francs-tireurs de Seine-et-Oise leur firent un mal considérable. L'ennemi refusait la qualité de belligérants aux francs-tireurs, et les fusillait sans pitié.

Cependant le territoire où combattaient les courageuses compagnies franches de Seine-et-Oise ayant été envahi, les francs-tireurs durent se séparer, après que Desmortiers et ses camarades eurent énergiquement défendu les abords de l'Isle-Adam.

L'ex-juge d'instruction était à peine rentré dans sa magnifique propriété de l'Isle-Adam, que les Prussiens y arrivèrent comme une horde de sauvages ; il fut reconnu. Les Prussiens l'arrêtèrent ; en un instant le château fut mis à sac et complètement pillé ; ils cassèrent portes et fenêtres, abattirent tous les arbres du parc, firent du tout d'immenses brasiers.

Puis, le troisième jour de l'arrivée des Prussiens chez lui, Alain Desmortiers fut jugé sommairement et condamné à mort. Les Prussiens lui crevèrent les yeux.

C'est ainsi mutilé que cet homme, qu'on surveillait moins, eut le courage d'aller creuser un trou dans son parc, pour enfouir toute son argenterie et ses valeurs qu'il avait pu dissimuler jusque-là. Le tout fut retrouvé plus tard.

Cependant les Prussiens le firent mettre à genoux et lui ordonnèrent de creuser sa tombe avec ses mains, en lui annonçant qu'il serait fusillé dès qu'il y serait arrivé. Ils le stimulaient en le frappant à coup de plat de sabre, en le piquant de la pointe ; d'autres l'aidaient du sabre nu, sans s'occuper si les lames des sabres lui coupaient les doigts. Cela dura une après-midi entière ; le soir, tout à coup, ils le firent se relever, le fusillèrent et l'enterrèrent à la place où ses mains avaient gratté la terre.

Telle est l'abominable, l'affreuse vérité de la mort d'Alain Desmortiers, l'un des plus grands martyrs de notre patrie.

***

Madame Desmortiers survécut au malheur de son mari ; mais elle vécut chaque jour le souvenir de sa terrible fin, jusqu'au jour où elle-même décéda, à Paris, 32, avenue du Maine, vers 1880 ; et comme elle n'avait pas d'enfants, elle adopta un parent de son mari, M. Alphonse Mallat, qui adjoignit à son nom celui de Desmortiers.

C'était le lieutenant-général baron Toussaint Campi, arrière-grand-oncle de ma mère, qui avait fait marier Julie Ozanne, qui s'appelait alors Julie Campi, avec le grand patriote. On lit dans le *Moniteur universel*, alors journal officiel (1er décembre 1819, page 151) :

Digitized by Google

« Le baron Toussaint Campi, maréchal de camp, officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, demeurant aux Thernes, près Paris, au nom et comme tuteur de mademoiselle Julie, qualité à lui conférée par le conseil de famille, a formé une demande tendant à obtenir, pour cette demoiselle, l'autorisation d'ajouter à son nom de Julie, celui de Campi, qui était celui de feu M. André Campi, bienfaiteur de la dite mineure. »

L'ambassadeur André Campi, ancien premier ministre à Canino, Musignano et fondé de pouvoir de la famille Bonaparte, ancien secrétaire des commandements de madame mère, ancien secrétaire du ministre de l'intérieur Lucien Bonaparte, ancien secrétaire de l'ambassadeur de France en Espagne, Lucien Bonaparte, et le successeur de cet ambassadeur à l'ambassade de Madrid, n'était pas marié et légua toute sa fortune, qui était assez grande, à son frère le général, à l'exception de deux cent mille francs, légués pour la dot de sa fille Julie qui plus tard devait épouser Desmortiers.

Julie Campi est née, en 1804, d'André Campi, mort à Paris en mai 1819, lorsqu'elle avait quinze ans, dans son hôtel des Ternes, 2, rue de l'Arcade, et d'Esther Ozanne. M. Ozanne, conseiller de la cour impériale, fut chargé de mission en Amérique.

Madame Esther Ozanne était une femme absolument supérieure, ce qu'on appelait alors, en donnant un très bon sens à ce mot, un bas-bleu; écrivain distingué, de la valeur peut-être de Georges Sand, musicienne parfaite, elle était un des ornements des salons du premier empire, par sa haute valeur, son grand cœur, la noblesse de sa droiture comme de sa beauté.

Julie Campi avait physiquement le type de la famille de son père, tête forte et énergique à la Mirabeau, mais fort belle, cheveux crépus, taille petite, tempérament solide.

Le général Campi était un noble cœur; son nom est bien placé sur l'arc de triomphe de l'Etoile. Quand l'heure de finir sa vie sonna aussi pour lui, c'était en 1832, il commença le testament, par lequel il allait disposer de cette fortune, que son frère lui avait léguée, en assurant les vieux jours de la femme qu'avait aimée son frère :

« Je soussigné Toussaint Campi, lieutenant-général, demeurant en ma maison des Ternes, rue de l'Arcade, n° 2, commune de Neuilly près Paris, donne et lègue à madame Esther Ozanne, demeurant aux Thernes, dans ma maison, la somme annuelle de douze cents francs payable de six mois en six mois et d'avance, libre de tous frais et de toute retenue, cette pension sera assurée en biens fonds ou rentes sur l'état. »

Le général avait fait mieux : à la mort d'André Campi, il laissa Esther Ozanne continuer d'habiter l'hôtel Campi, aux Ternes, et lui se retira à Vauluisant, en Bourgogne, célèbre ferme modèle que lui laissait aussi son frère.

Toussaint Campi était ce général qui se jeta à la bride de

Digitized by Google

l'Empereur à Waterloo lorsque celui-ci cherchait le boulet qui voudrait l'atteindre avant d'ordonner la retraite. Campi pourtant était dangereusement blessé. Napoléon, cependant, lui ordonna de se retirer. Campi appela le roi Jérôme, et celui-ci réussit à ramener l'empereur, pendant que le vieux serviteur corse qui avait été leur camarade d'enfance les protégeait toujours de son corps, et leur sauvait plusieurs fois la vie.

Au moment de la mort d'André Campi, le général, que la restauration avait mis en disponibilité comme susceptible d'entraîner ses troupes à une révolte en faveur de l'empereur, était sans ressources et à la charge de son frère : car il n'avait jamais eu que son traitement.

La fortune d'André Campi, qui était de près de deux millions au moins, avait été faite par lui dans ses opérations commerciales avec l'étranger, surtout des achats et ventes de chevaux. André Campi, qui était l'aîné du général, mourut au même âge que lui, cinquante-cinq ans ; il est donc né en 1764 (à Ajaccio), et le général en 1777.

Baron Maxime Trigant de Latour,
Seul représentant de la famille du général et de l'ambassadeur Campi.

ARCHÉOLOGIE

Un beffroi de Saintonge

(XVI^e siècle)

L'architecture religieuse a laissé partout en France des monuments remarquables et de toutes les époques ; l'on est étonné de voir dans des bourgades des églises d'un art merveilleux, surtout de l'époque romane. L'architecture civile est beaucoup plus pauvre chez nous. On connaît les châteaux forts, dont la plupart montrent encore çà et là leurs ruines gigantesques. Combien trouve-t-on d'hôtels de ville, d'échevinage, de beffrois ? Les vieux ont été démolis et remplacés par des bâtisses modernes. Ce n'est que dans la seconde moitié de ce siècle que quelques villes de notre région du sud-ouest ont songé à édifier des hôtels de ville dignes de leurs anciens parloirs aux bourgeois : Limoges, Angoulême, Poitiers, Saint-Jean-d'Angély. On s'explique bien d'ailleurs cette rareté d'édifices municipaux. Dans les plus petites paroisses, il fallait un bâtiment où se réunir pour prier Dieu et accomplir les divers actes de la vie civile, baptêmes, mariages, obsèques. Le besoin se faisait moins sentir d'un lieu d'assemblée permanent. A peine suffisait-on à entretenir l'église ; on n'aurait pu élever une autre maison commune. L'auvent, le porche, le ballet au devant de la grande

Digitized by Google

Digitized by Google

PARMENTIER DEL. E. ALEXANDRE SC. ROYAN

BEFFROI A SAINTES XVIe SIÈCLE — UN DÉTAIL

Digitized by Google

porte, parfois l'ormeau sur la place publique servait aux délibérations ordinaires, et l'église elle-même dans les circonstances solennelles, exceptionnelles. C'est ainsi qu'en 1789 et pendant toute la révolution, l'église offrit un abri aux assemblées électorales. Je ne parle pas de celles qui devinrent des clubs et des temples de la Raison. Dans les villes qui s'administraient elles-mêmes, il fallait nécessairement une salle où se traitaient, chaque semaine, les affaires de la cité, beaucoup plus nombreuses et plus diverses que celles d'aujourd'hui.

Je n'ai pas l'intention de faire l'histoire ou même la liste des édifices municipaux anciens ou récents de notre région, Poitou, Saintonge, Angoumois. On connaît le splendide hôtel de ville de La Rochelle, si intelligemment restauré. Celui de Niort, heureusement transformé en musée. Celui de Saintes n'est plus qu'un bâtiment vulgaire composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage où l'on lit les dates de 1671 et de 1761. Deux salles assez vastes, augmentées postérieurement de deux ou trois petits réduits, suffisaient à contenir tous les services municipaux et le personnel administratif, le conseil, les bureaux, secrétariat, état civil, commissariat de police, etc., jusque vers 1832, où ils se transportèrent à l'ancien doyenné. Alors le premier étage devint le tribunal de commerce et après l'incendie de 1871, la bibliothèque. Au rez-de-chaussée était le musée des antiques.

Seul le beffroi a quelque intérêt, et une inscription que j'ai récemment découverte m'engage à en dire quelques mots ; il n'a jamais, du reste, fait l'objet d'aucune étude. Un seul auteur s'est occupé de lui en passant, Camille Bonnard, dans le *Panorama de l'ouest* (1844). Mais il n'a vu là que le tribunal de commerce, dont il a donné une lithographie, et à propos du beffroi et de l'ancien hôtel de ville de Saintes, il fait une dissertation sur le commerce ancien ! et la façon dont s'administraient les républiques italiennes (1). Son image représente un pimpant juge consulaire en toge, toque et rabat.

Dans la tour est placée une cloche, une campane, comme on disait alors. Elle servait à appeler tous les samedis les pairs et conseillers à l'échevinage, à sonner l'ouverture des portes et le couvre-feu, annoncer l'incendie, l'approche de l'ennemi, les réjouissances publiques. Elle est plus ornée que d'ordinaire : le fondeur y a gravé un chevalier armé de toutes pièces, un évêque, peut-être saint Eutrope « *amator civitatis* », un écusson fleurdelysé, Jésus-Christ sur la croix entre deux larrons avec saint Jean et sa mère à ses pieds, un *ecce homo* nimbé, couronné d'épines, entouré des divers instruments de la passion, en un mot tous les emblèmes, toutes les figures dont l'artiste avait les

(1) « Il ne sera pas hors de propos de donner un aperçu de l'organisation politique des républiques italiennes pour faire juger de leur influence sur l'esprit des habitants de nos villes. » *Panorama de l'ouest*, p. 87.

Digitized by Google

matrices. On y lit en lettres gothiques cette phrase dont chaque mot est séparé par une fleur de lys :

Je ⚜ fvs ⚜ faicte ⚜ estant ⚜ maire ⚜ iehan ⚜ relyon
l ⚜ m ⚜ vc ⚜ lii

Jean Relyon, contrôleur des tailles en l'élection de Saintes, maire de Saintes en 1552, le fut aussi en 1569. Est-il le même que Jean Relyon, président de l'élection, qui était en 1576 second échevin par ancienneté? c'est possible. En 1576 il comptait encore parmi les échevins.

La date 1552 prouve en tout cas que la cloche existait avant le clocher, avant la tour, et même avant l'horloge qui ne fut décidée qu'en 1584, ce qui ne veut pas dire faite. Et depuis, la campane a continué de sonner le matin à 8 heures pour l'arrosage et le balayage des rues; chaque trimestre, pour l'ouverture des assises, et tous les soirs à 10 heures. C'était la tradition : ouverture des portes de la ville et le couvre-feu. En 1877, un conseiller municipal, qu'offusquaient ces restes de féodalité, et la peur des dimes, terrages et autres droits, fit supprimer les 30 francs alloués à l'agent qui avertissait ainsi de l'heure les ouvriers sans montre et perpétuait un usage pourtant bien inoffensif. La municipalité de Poitiers fait encore sonner tous les soirs, à une heure qui varie hiver ou été, au clocher de l'église Notre-Dame bâtie au point culminant de la ville. Le sonneur reçoit 100 francs par an.

De l'ancien échevinage de Saintes, il reste peu de chose. D'abord le nom de rue de la Commune que quelques rares paysans conservent encore. Et cependant cette rue de la Commune est devenue rue Eschasseriaux, par délibération du conseil municipal du 12 novembre 1834 pour récompenser des services rendus pendant « quarante ans de fonctions gratuites », puis, en 1878, parce que ce nom avait cessé de plaire aux politiciens du jour, rue Alsace-Lorraine.

Il y a aussi un bâtiment dont la façade, ornée au premier étage de deux balcons, porte la date de 1761. Une cour le précède où d'un côté sur un mur de clôture est un magnifique cadran solaire peint au XVIIIe siècle, qui mériterait bien quelques réparations.

Au-dessous du cadran sont des anneaux où l'on attachait les bœufs qu'on présentait au maire lorsqu'on choisissait le bœuf-roi (1). Au portail de la même époque, on remarque un fort beau trophée d'armes en fer forgé, faisceaux, tambours, drapeaux qui entouraient un écu portant les armes de France et de Navarre; cet écusson fleurdelysé a été enlevé à l'occasion du concours régional de 1875, tant on craignait sans doute d'offenser la vue des visiteurs. Ce n'est pas là évidemment le « beau et honnête

(1) « Le jeudi gras, 22 février 1582, le sieur maire, a mis le bouquet au front du bœuf roy présenté par les bouchers du bourg de Saint-Pallais ». Délibérations du corps de ville, page 333 du volume *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes* (1876).

Digitized by Google

pourtail devant ladite maison », où, d'après une délibération du corps de ville (juin 1584), « les armoyries du roy, celles de ladite ville et pareillement celles de M. le maire seroient. »

C'est en 1586 que fut construite la tour actuelle. Les archives du corps de ville ayant disparu dans l'incendie du 11 novembre 1871, qui a détruit aussi la bibliothèque, nous n'avons que fort peu de détails ; seuls quelques extraits des délibérations (1550-1590) avaient été copiés en 1840 par Eutrope-Louis Dangibeaud ; ils ont été publiés en 1876 aux frais de M. le baron Eschasseriaux, député, sous ce titre : *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes* (grand in-8° de 554 pages ; Saintes, 1874, imprimerie Orliaguet).

Or, précisément l'année 1586 manque entièrement, soit que Dangibeaud n'ait pas cru devoir la transcrire, soit, ce qui est improbable, qu'elle ait été absente dans le registre. Ces extraits cependant nous révèlent le nom de l'entrepreneur : c'était Didier de Vitry, qualifié maitre maçon. Mais l'année suivante nous voyons que la tour commencée ne s'achevait pas. La ville s'était engagée à fournir au constructeur les matériaux nécessaires. Le 14 février 1587, Didier de Vitry « se plaint qu'il n'est fourni d'étoffes nécessaires pour le parachèvement de la tour de la maison de céans ». Il proteste de tous dommages et intérêts. La pauvre ville en effet était toujours besogneuse, tradition qui, elle, ne s'est pas encore perdue. Elle était en ce moment dans une position particulièrement pénible. La malheureuse avait en 1570 subi un siège désastreux qui avait démantelé ses murailles, détruit ses maisons, renversé la tour du pont. Les guerres continuelles dont la Saintonge fut le théâtre pendant un long espace de temps, ces luttes entre catholiques et protestants qui se renouvelaient après chaque édit de pacification, ces prises et reprises de la cité par des troupes, ces allées et venues de soldats, ces logements et ces soldes de gens de guerre, les impôts mis sur les villes et le plat pays par le roi, ces levées de deniers qui se répétaient à chaque instant, avaient réduit Saintes à l'extrémité. Il faut réparer le château, les remparts, la maison commune ; il faut bâtir un collège, construire (1580) un palais de justice. Les fournisseurs ne sont pas payés. Groussaut, en 1582, réclame le prix de 9 barriques de vin qui lui sont dues depuis 1570. Les six gagers de ville, habillés par la commune, usage encore existant, n'ont point eu leur habillement annuel ; on force à faire ces costumes les couturiers qui n'ont point fait leur chef-d'œuvre, qui n'ont point été autorisés à faire le serment et à tenir boutique, manière commode de payer ses dettes ; le souchet (souchot, *souche*), impôt de 15 sous par tonneau de vin, qui valait 70 livres environ, ne rapporte presque plus rien. On ne trouve plus d'adjudicataire. Les épidémies, suite inévitable de la guerre, sévissent presque à l'état endémique ; on a beau prescrire de grands feux tous les soirs dans les rues et carrefours pour éloigner la contagion ; il faut avec cela construire des baraquements pour les pestiférés, pourvoir de re-

Digitized by Google

mèdes les malades et de vivres les indigents qu'on ne peut tous jeter en dehors des murailles. La ville fait au roi un tableau effrayant de ses misères, de ses souffrances, depuis vingt ans, et termine ainsi ses doléances (novembre 1582) : « Par ce que dessus appert qu'il n'y a province en France qui soit de la moitié tant chargée que ledit pays de Saintonge ».

Pourtant on ne peut laisser inachevé ce beffroi, orgueil de la cité, qu'on a eu tant de difficultés à dresser. On délibère, cela ne coûte rien, et l'on nomme une commission; c'est du temps de gagné. La commission doit chercher ce qu'il y a à faire « pour le parachèvement de la besogne ». La commission, sans doute après visite des travaux, examen des ressources, entretiens avec l'entrepreneur, fit un beau rapport; c'était facile. Mais ils ne surent pas trouver dans les coffres vides l'argent nécessaire. Quatre mois après (14 juin), nouvelle supplique de Didier de Vitry ; il a son chantier, ses échafaudages et ne peut continuer son travail, parce qu'on ne lui fournit pas les matériaux auxquels la ville s'est obligée.

Le dessin ci-joint fait par M. Parmentier, professeur au collège de Saintes, dispensera d'une longue description qui ne donnerait d'ailleurs qu'une idée approximative du monument. La tour qui a 3 mètres 50 de diamètre à l'intérieur, au bas, et 3 mètres seulement au dernier étage, a 30 mètres de hauteur. Elle est éclairée par quatre fenêtres irrégulièrement disposées. L'escalier ne monte qu'au second étage. Là, une tourelle en encorbellement continue l'escalier qui donne accès à la lanterne de la tour où est l'horloge ; six fenêtres l'éclairent, elle est surmontée d'un lanternon. La tourelle percée de 4 ouvertures, se termine par un cul-de-lampe représentant un fou avec sa marotte (1). La porte est gothique. Or, deux voûtes, tour et tourelle, lanterne et lanternon, encore que cela soit sobre de sculptures, demandent pourtant de l'argent.

En 1586, date de la construction de la tour, le maire était Etienne Soulet, sieur du Port d'Arclou sur la Charente, commune du Port d'Envaux.

Il avait été reçu échevin le 20 octobre 1576 à la place de son père Mathurin Soulet, « vieux et valétudinaire ». Il fut sous-maire en 1579, receveur de la ville en 1578, de nouveau maire en 1604 et en 1608. En 1577 il était l'un des capitaines de la paroisse Saint-Pierre et comme tel à son tour chargé plusieurs fois de pourvoir à la garde des portes et des murailles ; il joua même un rôle dans la querelle en 1577 pour la garde des clefs de la ville que le lieunant criminel de la sénéchaussée de Saintonge, Henry Moyne, sieur de l'Epineuil, avait voulu s'attribuer au détriment du maire Thomas Cyvadier, sieur du Chantreau, à qui les lois et

(1) Ce culot, dont les petites dimensions du dessin ne permettaient pas de distinguer les traits, a été gravé en plus grand. Ce même culot existe encore en retombée de voûte dans l'ancienne église paroissiale de Sainte-Colombe qui a servi de chapelle aux carmélites jusqu'à ces derniers temps.

Digitized by Google

coutumes l'accordaient. Soulet fut adjudicataire du souchet en 1584 pour la somme de cent livres et l'année suivante pour 20 écus. Il fut employé par la ville en diverses occasions ; il est un des commissaires chargés d'inspecter le faubourg Saint-Pallais atteint de la contagion. On l'envoie au roi (8 septembre 1577) pour demander la confirmation des privilèges de la ville, en 1584 pour recevoir les ordres du roi relatifs à la cour de justice ; et comme il fallait que les habitants fournissent aux magistrats que présidait Séguier, un logement et des meubles, Soulet pour sa part donna « un grand pot d'estain tenant trois pintes de vin, deux chandeliers, une broche de fer, un seilleau et une cassotte ». En 1588, le 26 octobre, une assemblée générale des échevins et des notables habitants le nomme à la place de Geoffroy Turmet, sieur du Breuil, qui a refusé la délégation, pour porter aux états de Blois les doléances de la ville et « faire tout ce qui sera requis pour le service de sa majesté, le bien et soulagement du pays et tiers état d'icelui. » Le roi (19 novembre) répondit au maire qu'il a vu Soulet, qu'il a eu sa nomination pour agréable et proteste de son désir de soulager ses fidèles sujets de la province de Saintonge. On voit que Soulet était un homme important dans la cité. Il tint à conserver à la postérité le souvenir de sa dignité de maire et il grava au sommet de la tour, au-dessus du cadran, l'inscription suivante qui est inédite. Un écusson montre les armes du maire : *de..... au chevron de..... accompagné de deux étoiles en chef et en pointe d'un soleil ;* armes parlantes. Soulet se traduisait certainement en *souleil*, nom que les Saintongeais donnent au soleil. De chaque côté de l'écu, il y a :

EN
LAN 1586
ESTIENNE SOV
LET. SIEUR DV PO..
DARCLOV ME DE[S]
EAVES E[T F]ORAY
[E]N SAINTONG[E]
MAIRE DE SA[INT]E
LORS[Q]VE CES[TE] TO
VR FVT ELLV[EE].

Soulet tint certainement à ce que ce petit monument, qui devait conserver son nom à la postérité, fût parachevé et payé. La réclamation de Vitry était juste ; on lui alloua dix écus d'indemnité. Et cependant *Tantæ molis erat*, l'entrepreneur déclara qu'il perdit trente écus dans cette entreprise, ce qui fut sa totale ruine, dit-il. Ses successeurs modernes savent mieux prendre leurs précautions et généralement, tout en criant famine comme Didier Vitry, trouvent-ils le moyen de gagner *honnêtement* leur vie.

LOUIS AUDIAT.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I

UN SAINTONGEAIS MISSIONNAIRE CHEZ LES ILLINOIS

GABRIEL RICHARD (1767-1832)

L'abbé Gabriel Richard était né à Saintes (1) le 15 octobre 1767 (2). Après avoir achevé ses études, il se destina au sacerdoce et se rendit à Paris au séminaire de Saint-Sulpice où il fut ordonné prêtre. Le 10 avril 1790, il fut admis dans la congrégation de Saint-Sulpice et demeura dans la maison d'Issy jusqu'au 20 mars 1792. A cette époque il fut envoyé par ses supérieurs dans les missions de l'Amérique septentrionale. Le 2 avril, le jeune missionnaire prenait passage à Honfleur à bord du brigantin, la *Reine des Cœurs*, à destination de Baltimore où il débarquait le 20 juin suivant.

Depuis cette époque Gabriel Richard parcourut différentes parties de l'Amérique et ne cessa d'écrire à son père une série de lettres très curieuses qui ne sont peut-être pas perdues. Le 4 brumaire an V (25 octobre 1796), son père déclarait que la dernière lettre qu'il ait reçue de lui datait du 26 avril 1793, et que depuis cette époque il n'avait plus entendu parler de son fils, qui, après avoir descendu l'Ohio et une partie du Mississipi,

---

(1) Gabriel Richard, né le 15 octobre 1764, à Saintes, où il fit ses études sous l'abbé Hardy, vicaire général de Saintes, fut élève du grand séminaire d'Angers d'où il alla à Issy pour entrer dans la congrégation de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre en 1791, il fut envoyé l'année suivante à Baltimore comme professeur au séminaire, dont les événements politiques en France avaient provoqué la création. Voir sur lui, page 204, et sur sa famille l'ouvrage si exact, *Les La Charlonnie, leurs alliances et leur descendance*, par Anatole Laverny (1892). On consultera aussi la *Biographie universelle*, article de Weiss, le *Dictionnaire* de Feller, la *Biographie saintongeaise*, l'*Ami de la religion* du 22 septembre 1832, les *Annales de la propagation de la foi*, t. III, qui reproduisent plusieurs lettres de lui. Dans le volume *Deux victimes des septembriseurs*, à propos d'un frère de Gabriel, Charles-Abraham Richard, aussi élève de Saint-Sulpice, qui faillit périr aux Carmes, on lit, page 394, aussi sur Gabriel : « Elève du collège de Saintes, du séminaire d'Angers en 1784, maître ès arts en 1786, entré à Saint-Sulpice en 1790, prêtre en 1791, missionnaire chez les Illinois en 1792, supérieur de la mission de Michigan en 1798, vicaire général de l'évêque de Cincinnati, curé de Sainte-Anne du Détroit (Etats-Unis), est mort le 13 septembre 1832, victime de sa charité en soignant les cholériques. Sa vie a été écrite par Guérin, vicaire de Saint-Jean d'Angély, décédé curé de Surgères. » Un fils de son frère Charles Abraham, Louis Richard, embrassa aussi la carrière ecclésiastique. Lire surtout dans la *Bibliothèque sulpicienne* de M. Louis Bertrand la biographie très complète de Gabriel Richard, 1767-1832, tome III, p. 109-111.

(2) François Richard, né à Rochefort, le 14 juillet 1724, élève du collège de Beaupreau, en Vendée, entra au port de Rochefort comme élève écrivain de la marine ; promu écrivain en 1751 ; retraité, il épousa, à Saujon, le 6 août 1764, Marie-Geneviève Bossuet, arrière-petite-fille de Sébastien Bossuet, seigneur de La Folatière. Il habita ensuite Saintes, puis, en 1772, La Jallet, terre située en Saint-Denis-du-Pin, près de Saint-Jean d'Angély, acquise l'année précédente. ANATOLE LAVERNY, page 208.

Digitized by Google

s'était fixé dans l'Illinois. Voici cette lettre dont nous respectons l'orthographe :

26 avril 1793.

Mon très cher papa, vous désirez sans doute recevoir des nouvelles de votre fils depuis qu'il est parti de Baltimore. Je vous ai déjà écrit que j'en étois parti le 30 septembre ; je suis parti ensuite de Pittsburg ou Fort-Pitt le 14 novembre, après y avoir attendu des eaux favorables pendant plus d'un mois. Nous avons passé par Gallipolis, ce nouvel établissement de François qui devait se faire sur le Scioto, qui est une trentaine de lieux plus haut. Ces François ont été placé là en attendant qu'on leur livrat leurs terres achettées à Paris à 6[l] l'arpent ; ils y ont formé un petit village, où ils sont environ 180 hommes, sans compter les enfants, et une quarantaine de femmes. Les terres y sont excellentes ; il y a toute sorte de mines. Il parait qu'on ne leur livrera jamais leurs terres ; mais ils espèrent avec raison qu'on les laissera où ils sont sans exiger de prix d'eux. Ils étaient venus plus de six à sept cents personnes de France pour cet établissement ; mais le plus grand nombre sont resté dans les différentes villes d'Amérique ou en sont sortis pour aller ailleurs, par exemple, ici soit sur la rive orientale, soit sur la rive occidentale. Nous sommes entré dans le Mississipi, à près de 400 lieues du Fort-Pitt, faittes sur la belle rivière de l'Ohio, ainsi nommée à bien juste titre, n'y ayant point de pure rivière qui ait un aussi long cours ; elle roule très paisiblement ses eaux très claires sur un très beau sable et elle est continuellement bordée de très belles côtes, tantôt unies, tantôt en colines et en rochers, toujours couvertes de forêts. Ça été le 5 décembre, nous ne sommes arrivés que le 16 du même mois à ce village des Kackackias. Nous avons mis à peu près le même nombre de jours, 13 a 14, à faire 35 lieues dans le Mississipi qu'à en faire près de 400 dans l'Ohio, parce qu'on ne remonte guerre qu'à la rame, la cordelle ne pouvant presque jamais se mettre, à cause de l'embarras des côtes qui sont presque toute couvertes d'arbres.

« Le pays que j'habite est très fertile. Quelquefois on se contente de labourer par dessus la semense jettée sans autre labour précédent. Il y a de très belles et vastes plaines de plusieurs lieux entourées de bois. Ces bois sont remplis de vignes, de fruits ; on y a le foin pour la peine de le ramasser. On ne manque de bois ni de pierres pour bâtir. On y peut avoir des terres toute prettes à être cultivées et qui sont abandonnées depuis 2 ou 3 ans par une émigration qui s'est faitte sur la rive espagnolle. On y aurait ces terres comme pour rien. Car j'appelle pour rien d'avoir 200 arpents pour un cheval, une vingtaine d'arpents pour moins de six mouchoirs ou autres márchandises semblables. Car quelqu'un qui voudrait venir ici ne devrait apporter que cela, point d'argent, des toilles, des mouchoirs surtout bleues des Indes, des draps bleues, du bergopson, des couver-

Digitized by Google

tures de laines de 2, 3, 4 points, quelques outils pour des tonneliers, charpentiers, menuisiers et autres outils en bois ; de cette façon elles ne reviendraient pas peut-être à 25 sols l'arpent américain qui est un septième plus grand que celui de France.

« Si vous connaissez quelqu'un qui voulut venir s'établir ici, vous pourriez demander à M. de Dournon (1), quelque détails sur la manière dont on peut s'y prendre pour faire ce voyage le plus brièvement, le plus heureusement et avec le moins de frais. Je lui ai écri assez longuement la dessus, ansiqu'à M. Emery, notre supérieur général. Une des manières les plus simples pour notre pays, c'est de s'embarquer à Bordeaux pour Baltimore ou Philadelphie, de manière à arriver dans l'une de ces deux villes en été, pour s'embarquer sur l'Ohio dans le mois de septembre qui est le temps ordinaire de la descendre, et même dès le printemps jusqu'au mois de novembre.

« L'air ici est assez tempéré, plus froid cependant et plus chaud qu'en France. Nous sommes à peu près à la latitude de Gilbraltar et de Cadix. J'ai ici deux paroisses à desservir à la distance de cinq lieues environ l'une de l'autre, en attendant que j'ay un autre confrère. Nous avons trouvé ici des églises bâties et pourvues de quelques ornements tant bons que mauvais. Je vous envoie cette lettre par une deuxième occasion différente de la première par laquelle je vous ai déjà écri à ce que je crois dans le mois de janvier. Ecrivez-moi par Londres pour le Canada au commencement du printemps ou, en tout temps, soit de Phalsmout en Angleterre, soit de l'Orient en France pour les Etats-Unis d'Amérique. Par le Canada, adressez mes lettres à M. Brallier, supérieur du séminaire de Montréal en Canada ; par les Etats-Unis, adressez-les au séminaire de Baltimore. Donnemoi de vos chères nouvelles au plutôt, de celles de ma chère maman, de ma bonne sœur que j'embrasse l'une et l'autre, quoique d'un peu loin. Je suis avec affection et un tendre attachement votre très obéissant et très soumis fils.

RICHARD, *prêtre.*

« De Kackackiac, le 1er mars 1793.

« Il va s'établir ici un collège sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice. On a ouvert une souscription pour fonder cet établissement qu'on désire beaucoup. Un seul a offert de souscrire pour 2.500 livres.

« Je crois devoir vous avertir aussi qu'on médite de faire ici dans ce pays des Illinois un établissement d'une vingtaine de milliers de François que M. le marquis de Marnesia doit y amener.

« *P.-S.*— Cette lettre quoique faitte depuis longtemps ne partira que dans quelques... Cette addition est du 26 avril. Je me porte toujours très bien. La piquotte que nous avions apportée

(1) Louis Baudouin de Dournon, receveur des fermes du roi, grand oncle de Gabriel Richard.

Digitized by Google

dans nos bateaux du Fort-Pitt vient cependant de faire mourir cinquante hommes au moins dans le village d'un de mes confrères (Laporte Vincent). Je vous embrasse tous de nouveau. Je suis inquiet de votre sort présentement en France. Donnez-moi promptement de vos nouvelles. »

Par suite de la loi du 12 septembre 1792, l'abbé Gabriel Richard fut déclaré émigré et ses père et mère contraints de payer la taxe.

François Richard (1) habitait alors avec son épouse Marie-Geneviève Bossuet, à La Jallet, commune du Pin-Saint-Denis, près de Saint-Jean d'Angély, où il exerçait les fonctions de percepteur pour les contributions foncières et mobilières. Le 20 pluviôse de l'an II, le conseil municipal de la commune du Pin « s'étant réuni pour délibérer sur la nomination d'un percepteur au rabais », le citoyen François Richard s'offrit de faire le percepteur « gratis, sans exiger aucun denier pour ses peines », et sa proposition avait été acceptée à l'unanimité.

L'inscription de son fils sur la liste des émigrés était contraire au sens de la loi et avait été faite d'office sans enquête ; aussi tant pour régulariser cette situation que pour se dégrever d'une taxe très onéreuse, François Richard adressa, le 4 brumaire an V (5 octobre 1796), une pétition au ministre de la police générale demandant la radiation du nom de son fils Gabriel sur la liste des émigrés.

Dans cette pétition nous trouvons les arguments suivants : « Le pétitionnaire aurait pu dans le temps, par suite de cet arrêté (d'inscription) et plus encore de ses effets, solliciter la radiation de son fils, si alors il eût pu prévoir que cette inscription, dont il n'éprouvait aucune suite fâcheuse, pût devenir fatale à son fils, si la loi qui a ouvert la voie aux pétitions en radiation et qui a fixé un tribunal pour les juger, eût existé ; si, enfin, à cette époque, on eût pensé que ces listes, faites si hâtivement, eussent pu produire des suites si funestes.

» On n'opposera pas sans doute au pétitionnaire que son fils eût dû rentrer dans ses foyers dans le délai fixé par la loi à tous les citoyens français sortis de France, si on considère que Gabriel Richard, au moment de l'émission de cette loi, était déjà rendu chez les Illinois, et pour ainsi dire perdu pour son père dans ces contrées éloignées et à lui inconnues dans lesquelles son fils n'avait point de domicile décidément fixé, où les lois françaises ne pouvaient pas parvenir, ou du moins être connues par les correspondances, que très longtemps après l'expiration du délai, pour éviter les suites des peines qu'elles prononçaient.

» L'objection supposée sera d'autant plus facile à repousser si on examine que Gabriel Richard, dès le commencement de 1790,

(1) L'extrait des registres de naissances, etc. de la commune de Saintes, section du centre, que nous avons, porte cette mention : « Collationné à l'original sous la soustraction des cérémonies religieuses et qualifications prohibées par la loi. »

Digitized by Google

était désigné *missionnaire*, que par conséquent il n'a point pris cet état pour se soustraire au nouvel ordre de choses établi dans son pays natal; que, lorsqu'il est sorti de France, le 2 avril 1792, ce n'a été que pour remplir les fonctions de l'état qu'il avait embrassé deux ans auparavant; qu'en suivant sa destination, il n'a pas cru et n'a pas pu croire entreprendre par là aucun acte hostile à sa patrie.

» Le pétitionnaire est trop convaincu de vos lumières et de votre justice, citoyen ministre, pour craindre la moindre défaveur résultant de l'état que son fils a adopté. Ce n'est pas sous l'heureux empire de la constitution de l'an III que l'on préjugera coupable de trahison envers son pays le citoyen qui s'est dévoué à un état qui l'oblige à être, dans des contrées éloignées, ministre d'un culte admis en France, où, bien loin de pouvoir nuire à sa patrie et y faire contre elle aucun acte d'hostilité, il ne peut que lui être utile, en établissant des rapports de commerce et d'amitié entre les naturels du pays qu'il habite et ses concitoyens. Qui ignore que les liens qui ont uni le plus fortement les nations ont souvent été ceux de l'uniformité de culte? Quelque idée que l'on veuille attacher à la qualité de missionaaire catholique, toujours sera-t-il vrai de dire que celui qui en est revêtu n'est, ni ne peut être présumé par le fait même, ennemi d'une patrie qui a elle-même posé pour base constitutionnelle la liberté des cultes. »

L'administration du département de la Charente-Inférieure, frappée par la justesse des arguments du pétitionnaire, avait ordonné déjà le 1er décembre 1792 qu'il serait sursis à toute poursuite, et le ministre de la police ne put mieux faire que de rayer le nom de Gabriel Richard de la liste des émigrés.

LÉONCE GRASILIER.

—

II

LA LÉGENDE DE L'HOMME AU MASQUE DE FER

(Voir plus haut pages 138, 144).

Le succès — dû à son beau talent — que M. Léon Bouyer vient d'obtenir dans sa conférence relative à l'homme au masque de fer, ne saurait donner le change sur la valeur de ses arguments.

Contrairement à ses conclusions, je dis: L'homme au masque de fer n'était pas un Italien, par conséquent n'était pas Mattioli; et pour cela j'en appelle au seul, à l'unique témoin qui, dans cette mystérieuse question, mérite confiance; j'en appelle à Guillaume-Louis Fortmanoir de Palteau, dont le père, neveu de Saint-Mard, avait été son lieutenant dans la garde du célèbre prisonnier à Pignerol, au fort d'Exiles, aux îles Sainte-Marguerite, à la Bastille; dans sa lettre à Fréron, Fortmanoir dit expressément: « Je n'ai point ouï dire qu'IL EUT AUCUN ACCENT ÉTRAN-

Digitized by Google

GER. » J'affirme, en outre, que Mattioli était mort, aux îles Sainte-Marguerite, dès le mois d'avril 1694. En voici la preuve :

Mattioli avait été amené, le 2 mai 1679, dans le donjon de Pignerol ; dès le surlendemain 4 mai, on y emprisonnait également son valet, qui avait été son complice et qui, à juste titre, devait subir le même châtiment que son maître. En dehors de Lauzun et de Fouquet, Mattioli a été le seul prisonnier de Pignerol et des îles Sainte-Marguerite qui ait eu son valet ; cela est très important à établir ; on verra tout à l'heure pourquoi.

Mattioli et son valet restèrent dans le donjon jusqu'en 1694 ; quoi qu'on en ait dit, ce Mattioli n'était pas considéré comme un prisonnier de grande importance, puisqu'on le laissait ainsi dédaigneusement à Pignerol sous la garde d'un geôlier subalterne, tandis que Saint-Mard, tel qu'un dogue qui ne desserre pas les crocs et qui ne veut pas abandonner sa proie, emmenait toujours avec lui le véritable homme au masque de fer, de Pignerol au fort d'Exiles (du 15 octobre 1681 au 17 avril 1687), puis aux îles Sainte-Marguerite, puis à la Bastille.

En 1694, Louis XIV ayant résolu l'évacuation de Pignerol, il fallut songer à transférer dans une autre prison les trois prisonniers se trouvant encore dans le donjon et au nombre desquels était Mattioli, toujours avec son valet.

Ces prisonniers étaient, déjà depuis plusieurs mois, atteints de maladies, ce qui est constaté par la dépêche de Barbezieux, fils et successeur de Louvois, à M. de Laprade, commandant de la citadelle de Pignerol ; cette dépêche, conservée dans les pièces manuscrites du ministère de la guerre, porte la date du 27 décembre 1693 et est ainsi conçue :

« Si quelqu'un des prisonniers qui sont attaqués de fièvre double, tierce et continue, viennent (*sic*) à mourir, il n'y a qu'à les faire enterrer comme des soldats (dans la bouche de Barbezieux et de Louvois, cette expression indique le dernier terme du mépris) ; mais je suis persuadé qu'ils ne mourront pas encore de cette maladie. Vous n'avez qu'à brûler ce qui reste des petits morceaux de poches sur lesquels les nommés *Mattioli et son homme* ont écrit ce que vous avez trouvé dans la doublure de leur justaucorps, où ils les avaient cachés. »

Les trois prisonniers du donjon de Pignerol furent donc transférés aux îles Sainte-Marguerite dans le courant d'avril 1694. Mattioli mourut très peu de jours après son arrivée dans l'île ; la lettre par laquelle Saint-Mard annonçait cette mort à Barbezieux ne s'est pas retrouvée, mais voici la réponse de Barbezieux à Saint-Mard, en date du 10 mai 1694 ; elle se trouve à la page 139, volume 1245 des pièces manuscrites formant le dépôt du ministère de la guerre :

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 29 du mois passé ; vous pouvez, ainsi que vous le proposez, faire mettre dans la prison voûtée le VALET DU PRISONNIER QUI EST MORT. »

Conclusion : Mattioli étant mort aux îles Sainte-Marguerite

Digitized by Google

en avril 1694, n'a pu mourir une seconde fois, à la Bastille, le 19 novembre 1703.

Mais le nom patronymique, objecte-t-on, énoncé dans l'acte de décès est, à peu de chose près, celui de Mattioli.

C'est une raison de plus pour affirmer que c'est un nom supposé.

Quelle confiance avoir dans les énonciations de cet acte, manifestement, volontairement, mensongères? Mattioli, né à Bologne le 13 décembre 1640, aurait eu, en novembre 1703, tout près de 63 ans, l'acte du décès porte à 45 ans l'âge du défunt.

Aussi c'est avec un très grand bon sens que le Père Griffet, aumônier de la Bastille, écrivait en 1745: « Pour le nom inscrit à l'église Saint-Paul, il est évidemment fabriqué exprès et par cela même il fait juger que ce n'est pas un nom véritable. »

De toute évidence, le nom de Mattioli doit être écarté.

Mais alors, quel était cet homme masqué?

Peut-être arriverai-je quelque jour à satisfaire, à ce sujet, ma curiosité, qui, je l'avoue, reste très vive.

CALLANDREAU.

—

III

LA CHASSE GALERITE

La chasse galerite que M. l'abbé Noguès, dans son ouvrage *Les mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis* (Saintes, 1893), appelle improprement *chasse galerie* et mieux *chasse volante* est, avec les *ganipotes* et les *bigournes* dont il a été question dans la *Revue*, t. XXI, p. 245 et 304 ; XXII, p. 33, une des croyances les plus invétérées de la superstition en Saintonge. Son nom lui-même semble en indiquer l'ancienneté: car nos aïeux qui ont fini par ne le plus comprendre l'avaient emprunté à l'antiquité romaine. Le mot latin *galerus* et *galerum* s'employait, d'après Anthony Rich, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, pour désigner « un bonnet fait de la peau des animaux et sur lequel on laissait la fourrure ». Ce bonnet, qui était la coiffure des anciens habitants du Latium, était porté par les paysans, d'après Virgile, et par les chasseurs, d'après Gratius Faliscus, poète didactique du siècle d'Auguste, qui nous a laissé un poème sur la vénerie. L'adjectif *galeritus*, au féminin *galerita*, qui dérive de *galerus*, veut donc dire: qui porte un bonnet de fourrure comme les chasseurs. Appliqué à la grande vénerie fantastique, à la chasse galerite, il signifie tout bonnement que les chasseurs qui y prennent part sont coiffés du bonnet classique qui est ou était comme le signe distinctif de tous les chasseurs. M. l'abbé Noguès donne, dans l'ouvrage précité, une description de la chasse galerite assez conforme à l'idée que s'en fait l'imagination populaire: « Elle se composait de chiens courants, de chevaux ailés montés par des *diablotons* et des âmes maudites. Ceux qui disaient avoir vu cette chasse prétendaient

Digitized by Google

qu'elle était très bruyante : on entendait des cris d'oiseaux, des aboiements, des hennissements, des miaulements, des voix plaintives, des hurlements sauvages, enfin, comme une armée entière d'animaux, criant, beuglant, glapissant et semblant voyager dans les nuages. Quand on avait le courage de crier assez fort : « Part à la chasse ! » il vous tombait d'en haut soit une cuisse de chevreuil, une grillade de cheval, une joue de sanglier, un gigot de bélier, un quartier de bouc ou toute autre pitance : jamais d'alouettes rôties..... et aussi, quelquefois, ô horreur ! des débris de corps humain, une tête, une jambe, un bras, une côte tout sanguinolents..... à l'aspect desquels les plus hardis reculaient d'effroi..... »

De même qu'elle paraît remonter jusqu'à la plus haute antiquité, la croyance en la chevauchée fantastique du diable dans la nuit et à travers l'espace n'est pas seulement propre à la Saintonge. On la retrouve jusque sur les bords du Rhin. Les *Lectures pour tous*, numéro de décembre 1901, dans un article intitulé la *Légende comique et fantastique du diable*, résument sous le titre : *Une partie de chasse qui dure cent ans*, et sans en citer l'auteur, la légende du beau Bécopin, fils du burgrave de Sonnneck, extraite de l'ouvrage de Victor Hugo : *Le Rhin, lettres à un ami* (Paris, 1863, tome II, p. 59-149).

Comment de pareilles billevesées peuvent-elles avoir pris un corps et s'être emparées si puissamment de la croyance populaire ? Des phénomènes physiques mal compris : le mugissement du vent dans les arbres, les cris des oiseaux de nuit et des bêtes fauves, l'apparition de certains météores, les formes d'animaux ou d'êtres humains fantastiques affectées quelquefois par les nuages qui traversent les airs, peuvent en contenir l'explication, témoin « la grande armée aérienne qui, d'après Nicolas Pasquier, le pasteur Jacques Merlin et le *Mercure françois*, parut en Angoumois en 1608, d'environ douze cents hommes grands et beaux, armez d'armes bleuës, d'enseignes partie bleuës et partie rouges, à demy desployées », et « l'apparition en l'air, le 6 février 1652, signalée par le curé de Pons, d'une grande armée visible de cavalerie et infanterie avec coups de mousqueton, pistollet et le canon ». C'est le remarquable article de M. Louis Audiat sur *Le merveilleux en Saintonge, Aunis et Poitou* (*Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er novembre 1901, XXI, p. 401), qui nous fournit ces renseignements. Or l'explication que donne le *Mercure françois* de la « prodigieuse vision de fantosmes au pays d'Angoulême » dont il est question ci-dessus, est toute naturelle : « Le jour estant clair et serain, en un instant il se veid un grand nombre de *petites nuées épaisses*, qui descendirent à terre et se formèrent en hommes de guerre... comme prêts à se battre. » L'imagination prédisposée, par une sorte d'hallucination, a fait le reste.

PIARE MARCUT.

—

Digitized by Google

IV

POÉSIE

SONNET

Peur prenre part à voutre fête,
Faurait de l'esprit : j'en ai pus ;
O n'at reun dans ma paure tête ;
Pardouné me donc mon refus.

Seu aussi set qu'ine arbalète
Et ébarouit coume in vieux fût.
Ol est bon de fère le poète ;
Mais faut pas n'en fère in abus,

Pasque les muses saintongeoises
Sont coumodes à s'effouracher,
Quand n'on veut trot s'amouracher

A fasant souvent les sournoises
Que n'on lûche ou bade son bet,
Ol est coume si n'on chantait.

X...

—

UN GRAND MAÎTRE POTIER

Vers quinze cent cinquante, au temps de Henri deux,
Un pauvre hère allait, au bord de la Charente,
Solitaire et pensif, ainsi qu'une âme errante,
Une loque à l'échine et du rêve en les yeux.

Il cueillait, pour les voir de plus près, des fleurettes
Que, dans nos prés féconds, sème chaque printemps :
Iris d'azur, soucis, boutons d'or éclatants,
Trèfle rose, sicaire et blanches pâquerettes.

Il gardait cette gerbe, un instant, dans sa main,
Et prenant, à ses pieds, de la terre pétrie,
Comparait le brillant émail de la prairie
A l'argile empruntée au talus du chemin.

Cet humble, ce chercheur sombre et plein de mystère,
Qu'allait-il faire aux champs dès le petit matin ?
Il allait, ignorant le grec et le latin,
Lire dans le beau livre instructif de la terre.

Le soir, avec ardeur, reprenant son travail,
Penché sur les tisons qui brûlaient dans son âtre,
Il poursuivait, tout seul, sa tâche opiniâtre,
Calcinait de l'argile et composait l'émail.

On rapporte qu'un jour (ce trait est de l'histoire),
Pour aviver la flamme à son morne foyer,
Il fit brûler sa table et son unique armoire,
N'ayant plus d'ajoncs secs ni de rameaux d'aubier.

Digitized by Google

D'aucuns traitaient de fou l'ouvrier pâle et triste ;
Mais il se fit connaître à partir de ce jour ;
Son renom s'étendit, bientôt, jusqu'à la cour,
Et Bernard Palissy devint un grand artiste.

La glaise des sentiers, dans ses habiles mains,
Vite se transformait en des vases superbes ;
Et les petites fleurs, filles des hautes herbes,
Y mêlaient joliment leurs ors et leurs carmins.

A Saintes, j'aime à voir, au bord de la Charente,
Ton image de pierre, ô sublime lutteur !
Que méconnut, jadis, la foule indifférente,
Mais que nous saluons immortel inventeur.

PIERRE ARDOUIN.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 753. — *Les nitrières en Saintonge.*

On lit, à la date d'avril 1780, dans les papiers de l'intendance de La Rochelle, aux archives de la Charente-Inférieure, série C, pièce 81 : « Les établissements de nitrières faits à Saint-Jean d'Angély et à La Rochelle ont déterminé un professeur de Rochefort d'en former dans cette ville, et à faire exploiter les terres salpêtrées de Saintes et de Jarnac, ainsi que celles naturellement nitreuses des carrières de Saint-Savinien. »

Ce fut surtout au moment de la révolution, entre 1792 et 1800, que, par suite de la guerre, on rechercha partout les terres salpêtrées : on fouilla les caves, les carrières, etc. A Cognac, il y eut une fabrique de salpêtre dans le couvent des ex-bénédictines. Connait-on d'autres centres de fabrication de salpêtres ?

P. DE LACROIX.

—

N° 754. — *La bibliothèque de La Rochelle à Paris.*

Arvède Barine écrit dans *La jeunesse de la grande Mademoiselle*, chapitre III, paragraphe IV, page 169 : « Ce n'était pas le Louvre, habitation du roi, qui symbolisait le luxe et les arts de la France aux yeux de la foule et des pays étrangers, c'était la fastueuse demeure appelée, dans le langage courant, l'hôtel de Richelieu. Il s'y trouvait des cabinets de travail et des boudoirs, des salles de bal et des collections d'objets d'art, une chapelle et deux théâtres. La bibliothèque avait eu pour noyau la bibliothèque de La Rochelle, enlevée à la ville, après le siège. » Est-il vrai que Richelieu se soit composé une bibliothèque à l'aide de la bibliothèque de La Rochelle, comme plus tard l'état des livres des émigrés et des couvents ? Y avait-il une bibliothèque à La Rochelle ?

Digitized by Google

N° 755. — *D'où vient à Billaud-Varennes ce surnom de* Varennes ?

On s'est demandé d'où venait au conventionnel Jacques-Nicolas Billaud, né à La Rochelle, son surnom de *Varennes*, et l'auteur de la note biographique sur ce personnage (*Bulletin de la Société des Archives*, t. III, p. 271), avoue qu'il n'en connait pas l'origine.

L'*Intermédiaire* du 20 mars contient une lettre (15 septembre 1849) adressée à Léonard Gallois, aux bureaux du journal *La Réforme*, par J. Bellion, étudiant de Paris, se disant petit-neveu de Billaud-Varenne : « Un vieux monsieur, qui a jugé à propos de publier ses mémoires, il y a quelques années, a prétendu avec d'autres ennemis de la liberté, que Billaud s'était attribué le surnom de Varennes en commémoration du 20 juin 1791, jour où Louis XVI fût arrêté à Varennes, et il parle naïvement des ouvrages que Billaud a publiés avant 1791 et qui sont tous signés Billaud-Varenne.

Après une telle assertion, je ne reprocherai pas à ce sérieux écrivain d'ignorer qu'il existe dans les environs de La Rochelle un village appelé Varenne, où Billaud possédait une belle ferme, et que les paysans surnommèrent leur bourgeois Billaud-Varenne, pour le distinguer de ses deux frères, dont il était l'aîné.

Le nom de mon grand-oncle est donc Billaud-Varenne et non *Billaud-Varennes*.

Veuillez, etc. J. Bellion. »

Que pensent de cette opinion nos confrères Rochelais ?

—

N° 756. — *Les récollets de Jarnac.*

Il y avait un couvent de récollets à Jarnac. En 1720, la communauté était composée de sept religieux, cinq prêtres et deux frères. Le temps de sa fondation datait de 15 ans auparavant, et avait été faite par les comtes de Jarnac avec l'agrément du Roi, celui de l'évêque de Saintes, et de tous les habitants de la ville. Y a-t-il, quelque part, des renseignements sur les revenus de ce couvent, et sur leur maison à Jarnac ? L...

—

N° 757. — *Le marquis de Montalembert en Russie.*

Le marquis de Montalembert, lieutenant général des provinces de Saintonge et d'Angoumois, cornette des chevau-légers de la garde du Roi, brigadier des armées, fut, d'après la *Gazette de France* du 16 août 1760, envoyé par Louis XV à l'armée de l'impératrice de Russie, pour la correspondance militaire, et peu après élu membre de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. Pourrait-on trouver des renseignements sur le séjour de M. de Montalembert en Russie et sur sa correspondance ? L...

Digitized by Google

N° 758. — *L'abbé de Crillon à Baigne.*

Le 25 juillet 1710, l'abbaye de Baigne en Saintonge ayant été donnée par le roi à l'abbé de Crillon, grand-vicaire de Vence, cet abbé était-il un descendant de l'ami de Henri IV, à qui celui-ci écrivait familièrement: « Pends-toi, brave Crillon » ? La chapelle du Palais des papes à Avignon possède un tombeau monumental où repose un Crillon; est-ce le général de Henri IV?

L...

II. — Réponses.

N° 743 : t. XXI, p. 410; XXII, 57. *M^lle de Bonneuil et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.* — Dans l'ouvrage *Souvenirs de Madame Vigée Lebrun* (2 volumes in-12, à Paris, chez Charpentier et Fasquelle, éditeurs) il est très souvent question de M^me de Bonneuil. Nous citons les passages qui la concernent et sa fille M^me Regnaud de Saint-Jean d'Angély. Dans le 1^er volume, p. 28, à un dîner en ville, chez le sculpteur Le Moine, M^lle Vigée, qui ne devint M^me Lebrun qu'en 1780, rencontra Lekain : « A côté de lui, tout en face de moi, se trouvait la plus jolie femme de Paris, M^me de Bonneuil, mère de M^me Regnaud de Saint-Jean d'Angély, qui alors était fraîche comme une rose. Sa beauté si douce avait tant de charme que je ne pouvais en détourner mes yeux, d'autant plus qu'on l'avait ainsi placée près de son mari qui était laid comme un singe, et que les figures de Lekain et de M. de Bonneuil formaient un double repoussoir, dont bien certainement elle n'avait pas besoin. »

P. 42. M^me Vigée Lebrun avait fait le portrait des ambassadeurs envoyés à Louis XVI par l'empereur Indien Tippo Saeb.

« M^me de Bonneuil, à qui j'avais parlé de mes séances, désirait beaucoup voir ces ambassadeurs. Ils nous invitèrent toutes deux à dîner et nous acceptâmes par pure curiosité. En entrant dans la salle à manger, nous fûmes un peu surprises de trouver le dîner servi par terre, ce qui nous obligea à nous tenir comme eux presque couchés autour de la table. Ils nous servirent avec leurs mains ce qu'ils prenaient dans les plats, dont l'un contenait une fricassée de pieds de mouton à la sauce blanche très épicée et l'autre, je ne sais quel ragoût. Vous devez penser que nous fîmes un triste repas ; il nous répugnait trop de leur voir employer leurs mains bronzées en guise de cuillères.

« Ces ambassadeurs avaient amené avec eux un jeune homme qui parlait un peu le français. M^me de Bonneuil, pendant les séances, lui apprenait à chanter : « *Annette à l'âge de 15 ans.* »

P. 68 est le récit du fameux souper grec rapporté par M^me Vigée : « Puis vint M^me de Bonneuil, si remarquable par sa beauté..... et les voilà toutes trois métamorphosées en véritables Athéniennes. Je soignai principalement ma fille, charmante enfant, et M^lle de Bonneuil, aujourd'hui M^me Regnaud

Digitized by Google

d'Angély, qui était belle comme un ange. Toutes deux étaient ravissantes à voir, portant un vase antique, très léger, et s'apprêtant à nous servir à boire. »

Dans le t. II, p. 106-107, Mme Lebrun est de retour à Paris ; nous sommes en 1801, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre : « La première visite que je reçus fut celle de Greuze..... Après Greuze arriva ma bonne amie, Mme de Bonneuil, aussi jolie que par le passé ; car la conservation de cette charmante femme a tenu du prodige. Elle me dit que sa fille, Mme Regnaud de Saint-Jean d'Angély, donnait un bal le lendemain, et qu'il fallait absolument que j'y allasse. — Mais, lui dis-je, je n'ai point de robe parée. — Alors, je lui montrai cette fameuse pièce de mousseline des Indes brodée qui avait fait tant de chemin avec moi, et qui, comme on sait, avait couru de si grands risques depuis que Mme Du Barry me l'avait donnée. Mme de Bonneuil la trouva fort belle, et l'envoya à Mme Germain, la célèbre couturière, qui me fit tout de suite une robe, qu'elle m'apporta le soir même.

« J'allai donc au bal de Mme Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, et je trouvai là les plus belles femmes de l'époque, en tête desquelles il faut placer Mme Regnaud elle-même, puis Mme Visconti, si remarquable par la beauté de sa taille et de son visage. Tandis que je me plaisais à fixer mes regards sur toutes ces charmantes personnes, une femme qui était assise devant moi se retourna ; elle était si admirable que je ne pus m'empêcher de lui dire : « Ah ! Madame, que vous êtes belle ! » Cette femme était Mme Jouberto, alors sans fortune, et qui depuis a épousé Lucien Bonaparte. Je vis aussi à ce bal beaucoup de généraux français ; on me montra Macdonald, Marmont et plusieurs autres ; enfin un monde tout nouveau pour moi. »

Laure Guesnon de Bonneuil, née en 1777 ou 1782, est décédée à Fontainebleau le 14 mars 1859. Elle avait une sœur Marie-Jeanne-Catherine qui épousa Antoine-Vincent Arnauld, l'auteur de *Marius à Minturnes*, de fables, etc., qui fut secrétaire perpétuel de l'académie française.

*
* *

Une bienveillante communication de M. Alphonse Martin, membre distingué de la société havraise d'études diverses, nous donne quelques renseignements : c'est l'acte de mariage du maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angély. Le 21 juillet 1851, à 8 heures du soir, à Daubeuf-Seville, arrondissement du Havre, où la future possédait des propriétés, notamment le château de Daubeuf, Auguste-Michel-Etienne Regnaud de Saint-Jean d'Angély, général de division, représentant du peuple, conseiller général de la Charente-Inférieure, grand officier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Sauveur de Grèce, né à Paris le 18 thermidor an II (5 août 1794) et y demeurant rue Blanche, n° 38, fils de feu le comte Michel-Louis-Etienne Regnaud de Saint-Jean d'Angély,

Digitized by Google

grand cordon de l'ordre royal de la légion d'honneur, et de feu Marie-Louise-Augustine Chenié, épouse Anne-Angélique Ruby, née au Bec de Mortagne, commune limitrophe de celle de Daubeuf, le 6 septembre 1807, fille de Pierre Ruby, propriétaire, décédé à Limpiville le 7 décembre 1834, et d'Anne-Angélique Rosetelle, décédée au Bec de Mortagne le 9 avril 1817, veuve de Philippe-Hyacinthe Mongrard, entrepreneur de travaux publics, décédé à Graville près du Havre le 24 mars 1846. Le même acte nous apprend que Marie-Louise-Augustine Chenié était morte à Paris, enclos du temple de la Raison, dans le courant d'août 1794 et que le comte Regnaud était mort à Paris rue de Varenne le 11 mars 1819. Ajoutons, des suites d'une 22e chute faite entre Saint-Denis et Paris au moment où il rentrait en France ; il avait obtenu, grâce à l'intervention d'amis auprès du ministère Decazes, de revenir de Bruxelles où il avait été exilé après les Cent jours.

D'après un acte dressé par Lherbette et Minguet, notaires à Paris, le 3 frimaire an III (23 novembre 1794), Michel-Louis-Etienne Regnaud se reconnait le père 1° d'Auguste-Michel-Etienne, né le 12 thermidor (30 juillet 1794) de Marie Chenié, 2° de Michel-Louis-Etienne des Richards ? A.

BIBLIOGRAPHIE

Knell (L'abbé). *Retraite préparatoire à la première communion.* Tours, Cattier, 1901, in-18, 32 pages avec illustrations.

— *L'année chrétienne.* Tours, Cattier (1901), in-18, 32 pages, gravures.

—

Lannoy (A.-P. de) et L.-H. Rhodanet. — *Une victime de l'Exposition*, comédie-vaudeville en 1 acte. Niort, imp. Chiron, 1901, in-18, 20 pages.

Tapefort, fabricant de conserves, 60 ans, est allé voir avec sa jeune femme les merveilles de l'exposition. Il rentre « vanné, fourbu », et va se coucher. Sa femme, elle, veut aller voir le feu d'artifice, d'autant qu'elle y a donné rendez-vous à un officier de ses amis. Pendant que le mari ronfle, l'amant a pénétré dans la chambre ; le dormeur se réveille, cherche partout ; mais, ce qu'il trouve, c'est un revenant qui lui fait une peur épouvantable et qui, profitant de sa frayeur, enlève sa femme.

— *Ames d'Alsace*, drame en 1 acte. Niort, imprimerie Chiron, 1901, in16, 30 pages.

—

Digitized by Google

Lelièvre (L'abbé Henri), archiviste adjoint du diocèse de Bordeaux. *Les religieuses de Notre-Dame à Bordeaux pendant la période révolutionnaire.* Bordeaux, Féret, 1900, in-8, 320 pages.

Ouvrage fort intéressant, écrit avec des documents. C'est un épisode de la révolution religieuse à Bordeaux, un chapitre plus détaillé de l'admirable livre de M. Aurélien Vivie, *La Terreur à Bordeaux*. C'est aussi le complément de l'histoire de la congrégation de Notre-Dame et des filles de madame de Lestonnac sur laquelle nous avons publié des pièces à diverses reprises. Voir notamment *Archives*, XXI, 102, *Les Notre-Dame*, et *Revue*, XXI, 172, *Jacquette de Chesne*. Il y a une note sur une pauvre religieuse converse, Anne Gueffier, que M. Marcel Pellisson a montrée originaire de Gemozac, *Revue*, XXI, 121, et qui fut admirable d'énergie, de patience et de dévouement. Le livre de M. Lelièvre se termine par le récit de la béatification de la fondatrice, M^me^ de Lestonnac, et des incidents du procès.

—

Lemonnier (l'abbé F.), chanoine honoraire de La Rochelle, officier d'académie, aumônier du lycée de Rochefort. *Etude historique. Rochefort-sur-Mer (1789-1802). Extraits des archives de la ville de Rochefort.* La Rochelle, imprimerie rochelaise, 1901, in-8°, 121 pages.

Singulière et lamentable histoire que celle que nous raconte sommairement, trop sommairement, M. l'abbé Lemonnier. C'est un chapitre, non le moins important, mais à coup sûr le plus neuf de la monographie de Rochefort-sur-Mer. L'*Histoire de la ville et du port de Rochefort*, par Viaud et Fleury, occupée des mouvements du port, ne s'est que peu attachée à la vie civile et pas du tout à la vie religieuse. Elle ne pouvait passer sous silence les effroyables événements dont la ville avait été le théâtre, surtout le despotisme sanguinaire des représentants du peuple, Lequinio et Laignelot, l'échafaud en permanence sur la place Colbert, ou les assassinats des équipages de l'*Apollon* et du *Généreux*, de l'amiral Grimouard, des deux Fontrémis, du conventionnel Dechézeaux. Elle ne pouvait taire les tortures des 800 prêtres des *Deux Associés* et autres pontons ; mais elle n'en a parlé qu'incidemment. M. Lemonnier a voulu combler une importante lacune. Il a montré tous les incidents du schisme constitutionnel. La population tenait à son culte, à ses prêtres ; quand les lazaristes qui desservaient les paroisses refusèrent courageusement le serment et furent remplacés par les capucins jureurs, elle resta fidèle à ses pasteurs qu'elle estimait. La liberté du culte était proclamée (1), mais à la condition qu'il n'y aurait qu'un culte,

(1) Voici comment les représentants du peuple en question entendaient la liberté des cultes : « Afin que la liberté des cultes existe dans toute sa plénitude, il est défendu à qui que ce soit de prêcher ou écrire pour favoriser quelque culte ou opinion religieuse que ce puisse être ; celui qui se rendra

Digitized by Google

le mien, celui que je suis ou veux qu'on suive. « Quand j'entends la foule crier « Vive la liberté », je me retourne pour voir qui l'on conduit en prison ». Or c'étaient les dissidents qui étaient les plus âpres à poursuivre leurs confrères restés fidèles. Restier, le nouveau curé de Saint-Louis et président du club, dénonçait lui-même les religieuses de Saint-Charles « des fanatiques ». Fait à signaler ! Ce sont les femmes qui, dans les jours les plus difficiles, montrèrent le plus de courage et d'énergie. Beaucoup de prêtres jurèrent et apostasièrent (1) ; on ne put obtenir d'aucune religieuse la plus légère concession dogmatique. Il fallut s'incliner devant leur fermeté ; on se contenta de leur faire promettre « d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté, l'égalité, la république, de protéger les personnes et les propriétés, ou de mourir en les défendant. » Elles purent soigner les malades comme avant, mais sans l'habit. En 1791 elles étaient 36 à l'hôpital de la marine ; en 1798, malgré les décès,

---

coupable de ce délit, sera arrêté à l'instant, traité comme ennemi de la constitution républicaine, conspirateur contre la liberté française, et livré au tribunal révolutionnaire établi à Rochefort.

Les ci-devant ministres de quelque culte que ce soit, et ceux qui le sont encore, répondent de la tranquillité de leurs communes ; aux premiers troubles qui pourraient y avoir lieu, ils seront mis en arrestation, et s'ils y ont eu la moindre part directe ou indirecte, ils seront livrés au tribunal révolutionnaire et condamnés à mort.

Attendu l'habitude de mentir, dont les ci-devant ministres des cultes s'étaient fait un devoir, et l'impossibilité qu'ils ne mêlent pas à leurs discours leurs principes superstitieux et perfides, il est expressément défendu à tout ministre ou ci-devant ministre de quelque culte que ce soit, de prêcher, écrire ou enseigner la morale, sous peine d'être regardé comme suspect, et comme tel mis à l'instant en arrestation. »

(1) Lisons cette « Déclaration des ci-devant prêtres de Rochefort » que semble n'avoir pas connue M. Lemonnier, encore que publiée par la *Gazette national* ou *Moniteur universel*, le tridi, 3e décade de brumaire, an 2 (ou 15 novembre 1793, vieux style) :

« Nous, prêtres assermentés sur la constitution républicaine de France, et attachés de cœur et d'affection à toutes les lois de la République, reconnaissant l'évidence des vérités philosophiques qui ont donné lieu à ce régime destructeur de toutes les espèces de tyrannies ; et voulant donner une preuve non équivoque de notre patriotisme, de notre amour pour la liberté et l'égalité, et du désir dont nous sommes ardemment animés de concourrir, d'une manière franche et ferme, au bonheur de tous les hommes de quelque religion qu'ils puissent être, nous promettons, ainsi que nous venons de le jurer, en chaire, en présence du peuple, dans le temple de la Vérité, autrefois l'église paroissiale de cette ville, de n'être désormais que des prédicateurs de morale, de n'enseigner d'autres maximes que celles de la droite raison, de ne développer d'autres principes que ceux de la saine philosophie, et de n'apprendre à tous les hommes, de quelque pays qu'ils puissent être, qu'à s'entr'aider, à s'entre-secourir, et à défendre leur liberté contre les tyrans politiques et religieux de toute espèce.

A Rochefort, ce dernier jour de la 1re décade du 2e mois de l'an 2 de la République une et indivisible.

François Masdebard, ci-devant aumônier du 4e régiment de la marine : *Guesnet*, ci-devant curé de Saint-Hippolyte ; *Laydet*, ci-devant curé de Notre-Dame ; *Nicolas Pluchonneau*, ci-devant aumônier à l'hôpital de la marine ; *Gay-Beaupoil*, ci-devant curé de Marennes.

Pour copie conforme à l'original, les représentants du peuple, Lequinio, Laignelot. »

Digitized by Google

elles étaient encore 44 ; le péril avait accru leur nombre, d'autres étaient venues partager leurs peines, malgré les tracasseries, les interrogatoires, les visites domiciliaires. A Saint-Charles, les religieuses ayant refusé aussi le serment devaient quitter l'hôpital ; mais on avait besoin d'elles ; une loi les obligea à rester jusqu'à leur remplacement ; on n'avait pas encore laïcisé les hôpitaux ; on leur paya des robes laïques. En somme elles passèrent là le temps de la Terreur. Au plus fort de la persécution, il y eut toujours caché à l'hôpital un prêtre, Croizetière, qui leur disait la messe à minuit.

Nous n'insistons pas sur le mérite de cet ouvrage. M. Lemonnier a bien eu raison de réunir en volume ces articles qui ont paru d'abord dans le *Bulletin religieux*. Peut-être aurait-il pu éviter quelques fautes typographiques : M. O. Byan, vicaire de Loix, est O'Bryen ; l'auteur de l'*Histoire de l'église santone*, est *Briand*, non *Brillant* ; Mgr de La Suzerne, est La Luzerne.

Que j'aurais voulu, en outre, quelques notes sur les personnages ! L'auteur, qui les connaît si bien, nous aurait fort satisfait s'il avait pu nous dire ce qu'ils sont devenus. François Bienvenu, né en 1748, curé de Breuil La Réorte, jura, fut acquitté par le tribunal révolutionnaire de Rochefort, devint en 1803 curé de Saint-Mard. Laydet, curé de Notre-Dame de Rochefort, jura, fut curé à Ciré en 1803.

Peut-être aussi eût-il pu nous montrer à l'œuvre le tribunal révolutionnaire. N'était-ce pas un complément de son histoire *Rochefort en 1789-1802*, de même qu'un chapitre sur les prêtres victimes des pontons. On demande plus à ceux qui peuvent davantage, et si M. Lemonnier n'eût pas rendu si intéressant son opuscule, nul n'eût songé à lui dire : Faites-nous-en un autre. Il y a encore beaucoup à prendre dans les archives de Rochefort, et vous savez si bien trouver, Monsieur, les pièces inédites.

—

Levesque (Ernest). *Recherches sur la famille Lévesque de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), et ses alliances.* 2e édition. Saint-Maixent, imprimerie F. Chaboussant, 1901, in-8, 2 volumes.

En 1894-1898, M. Ernest Lévesque avait édité (Saint-Maixent, imp. Ch. Reversé et F. Chaboussant), 2 volumes in-8, *Recherches sur la famille Picoron de Saint-Maixent (Deux Sèvres), et ses alliances.* Le même ouvrage reparaît en 1901 sous un autre titre : *Recherches sur la famille Lévesque* ; les Picoron n'y sont que comme complément ; aussi l'expression *2e édition* est-elle rigoureusement exacte ; elle aurait pu porter la mention « considérablement augmentée ».

On s'imagine difficilement combien l'étude d'une seule famille est vaste : en effet, pour peu qu'elle soit nombreuse, après une ou deux générations, une famille se trouve bientôt alliée à toutes les familles d'un département, parfois d'une province, et si l'on veut la suivre dans ses différentes branches, on arrive à un travail prodigieux. C'est la tâche que s'est donnée M. Ernest

Digitized by Google

Lévesque, labeur immense par les recherches minutieuses qu'il exige, surtout si l'on veut être exact. Les généalogies sont faites avec des à-peu-près, des récits oraux, des racontars qui, à force d'être redits, finissent par persuader l'auteur et lui faire donner comme vérités des faits inventés par l'imagination, répétés par la vanité. Quand on veut faire une œuvre sérieuse, il faut appuyer chaque affirmation d'une preuve ; les pièces justificatives s'ajoutent aux pièces justificatives, les actes de naissance aux contrats de mariage ; les maisons princières ont leurs chartriers, si la révolution les a épargnés ; mais où trouver les titres des familles bourgeoises ? C'est faire œuvre utile de retracer par le menu l'existence de ces générations modestes qui ne se sont point distinguées par ces hauts faits que chantent les poètes, mais dont les vertus accumulées ont formé un patrimoine d'honneur dont les descendants ont droit d'être fiers. Quel beau spectacle que celui d'un homme créant une famille dont les membres divers, qui ont reçu un patrimoine de travail, de probité, l'augmentent, arrivent souvent à la noblesse, toujours à la considération ! M. Ernest Lévesque a donc bien fait de rappeler le souvenir des ancêtres.

Le premier connu est Léon Lévesque, seigneur de Macien, à Exoudun en Poitou, marié en 1590 à Françoise des Hayes, dont vinrent six enfants qui s'allièrent à différentes familles. De là des chapitres particuliers consacrés à ces alliances ; de là des notices sur les d'Angély, d'Argence, les Augier, d'Auzy, Aymer de la Chevalerie, les Barbezières, Beaumont d'Autichamp, Bellin, Boislinard, les Chasteginer, Cheyron du Pavillon, les De Laage, Le Gardeur de Tilly, Louveau de La Règle, Meschinet, d'Orfeuille, Palustre, Picoron, La Roche-Saint-André, Rouffignac, Turpin de Crissé, Turpin de Jouhé, etc. Des tableaux synoptiques de chaque famille, une table alphabétique complètent avec le portrait de l'auteur et les armes des Lévesque cette importante publication qu'on devra consulter sur toutes les familles du Poitou et de la Saintonge. C'est une œuvre monumentale qui fait honneur à M. Ernest Lévesque, à sa persévérance, à son vaste savoir. Faut-il s'étonner s'il y a quelques erreurs dans cet amas de noms et de pièces ? Au hasard, j'indique les *Achard*-Joumard placés alphabétiquement à *O'chard* ; le château des *Fargettes* est Forgettes, les Turpin de Jouhé étaient seigneurs du Breuil-*Malmaud* et non Moiraud ; Elisabeth-Julie de *Maccéréna*, c'est Elisabeth-Julie de Macnémara ; Alexandre Le Gardeur de Tilly, capitaine de frégate, épousa en secondes noces « Séraphine *** », lisez Séraphine de *Beaumont* ; « qui lui donna : a) *Elise*, » — lisez *Claudine-Elisabeth* ; — *b*) *Estelle*, « lisez *Eustelle* ; » d'Hippolyte, dont on fait le mari de « mademoiselle des Guières », lequel a en réalité épousé mademoiselle Joséphine-Elisabeth Roussel, encore vivante ; c'est le beau-père d'Hippolyte de Tilly qui avait épousé Marie-Madeleine-Laurentine *d'Aiguières*.

Digitized by Google

Le Mois littéraire et pittoresque. — Sommaire d'avril 1902 : Médaillon de la couverture : Jésus au milieu des docteurs, composition de Mucha. — L'année de France, poésie, par Gustave Zidler, avec deux compositions de M. Ruty. — Les Marats : récit de la Terreur à Nantes (suite et fin), par H. de Capol, avec 8 dessins de l'auteur. — Lettres d'Emmanuel d'Alzon à Lamennais, par A. Roussel, avec un portrait et 4 photographies. — Images du Christ, par P. Laissan. — L'exode des cloches, poésie, par Maurice Fleurat, avec une composition de Popineau. — Washington, par Charles de Vitis. — La sardine à l'huile, par Yann de la Noet, avec 14 photographies. — La chasse et le rôle social du chasseur, par Gabriel d'Azambuja. — Le portrait du roi de Rome, par René Faidy. — Causerie littéraire : Littérature de bataille (Guizot, Montalembert, etc.), par Gabriel Aubray. — Portraits littéraires : Henri de Régnier, avec un portrait. — Pages oubliées : Comment cela se fit, par Paul Féval. — Les fées de France, par A. Daudet. — L'esprit à l'étranger, 3 caricatures. — Brimborion, roman, par Jean Rameau. — Secrétariat : rue Bayard, 5, Paris, VIII^e.

Revue du monde catholique du 15 mars 1902. — I. Contradiction de la libre pensée, par Mgr Justin Fèvre. — II. L'obéissance et le pouvoir, par le R. P. Constant. — III. Mgr Paul Guérin, son procès, sa défense. — IV. « Opportunité » et Mgr Spalding, par Louis Toesca. — V. Rimes d'un soldat, poésie, par le comte du Fresnel. — VI. A propos de la loi sur la marine marchande, par Marcel du Pond. — VII. Le rocher des vierges, par Michel Dolques. — VIII. Les rivales amies, roman, par Arthur Savaète. — XI. A travers les revues. — X. Revue des livres, etc.

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vanneau, directeur : M. George Fonsegrive). Sommaire du 1^er^ avril — A propos de l'alliance franco-russe, L'interpellation qu'on n'a pas faite, par Charles Loiseau ; — Reliures riches, par A. de Bergevin ; — Pourquoi rééditer Bourdaloue, par Eugène Griselle ; — Elisabeth d'Autriche-Hongrie, souvenirs d'un familier, par Bangor ; — Montceau-les-Mines et le paternalisme, par Paul Bureau ; — La physiologie alimentaire et les doctrines végétariennes, par J. Lefèvre ; — Chronique dramatique : La fille sauvage, etc.

Etudes (rue Bonaparte, 82, Paris). Sommaire du 5 avril 1902. L'invalidité et la vieillesse de l'ouvrier, par Charles Antoine ; — Le général Bertrand en 1813 et 1814 d'après sa correspondance inédite, par Henri Chérot ; — L'autorité divine des livres saints. Méthodes de démonstration, par Lucien Méchinot ; — Autour d'une liberté ; La guerre de l'école, par Pierre Castillon ; — L'évangélisation des hommes et quelques réformes urgentes chez les catholiques, par James Forbes, etc. Une histoire de la littérature universelle, par Jules Lebreton ; — Le P. Paul Ginac, par Etienne Charel ; — Instruction ministérielle sur la sécularisation des religieux ; — Revue des livres, etc. ; — Evénements de la quinzaine.

Le Courrier de la presse fournit, à des prix très accessibles, la nomenclature des travaux parlementaires et la liste des votes des députés et sénateurs.

Le *Courrier de la presse*, A. Gallois, a organisé un service spécial, rapide et complet de coupures de journaux, à l'usage des députés sortants, de tous les candidats aux élections prochaines et des comités.

Demander prix et renseignements, 21, boulevard Montmartre, Paris.

Le gérant, Noël Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er JUILLET 1902

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Admission de nouveaux membres ; Revue de la presse, page 201.

AVIS ET NOUVELLES : Distinctions honorifiques ; Prix ; Députés ; M. Léopold Delisle ; André Lemoyne ; Sceau ; Autographes ; Cartes postales ; Publications nouvelles ; Théâtre populaire ; Nos artistes au Salon ; La chaussée de Taillebourg ; *Erratum*, page 205.

A TRAVERS LES REVUES : Eau-de-vie de Cognac ; Noblesse du Poitou ; Confrérie de Saint-Nicolas ; La fille du roi d'Ecosse à La Pallice ; Les Luchet ; Les Comnène à Royan ; Le sulpicien Garnier ; Saint Germier ; A. d'Aubigné ; Le masque de fer ; *Le vin ;* Cugon ; Eglises romanes ; Siège de Saint-Jean en 1569 ; Conférences de Saint-Brice, page 214.

ACTES D'ÉTAT CIVIL. — I. *Décès :* Billiotte, Courtois, Delamain, Brodut, Gruel-Villeneuve, Joly d'Aussy, Kochanski, Sommervogel, page 221.

II. *Mariages :* Bonifaci et Marie Pottier ; Desportes et Gabrielle Godin ; Rousseau et Lucie Arnoux, page 226.

VARIÉTÉS : I. Les tremblements de terre en Saintonge, page 227 ; — II. Le bœuf-roi à Cognac en 1629, page 230 ; — III. Une « native » de l'île d'Oleron, page 231 ; — IV. Graton et pineau, *poésie*, page 234 ; — V. Excursion aux Bouchauds, page 234 ; — VI. Catalogue des évêques à Saintes, page 240 ; — VII. Patois saintongeais, page 242 ; — VIII. La romance populaire d'Isabeau, page 247 ; — IX. Les fêtes populaires pendant la Révolution, page 248.

QUESTIONS ET RÉPONSES : Mlle de Bonneuil et Regnaud de Saint-Jean d'Angély ; La grande peur en 1792 ; Les nitrières en Saintonge ; La bibliothèque de La Rochelle à Paris ; Le marquis de Montalembert en Russie ; Lozeau et les détenus de Brouage ; Un assassinat à Saint-Thomas de Cosnac, page 253.

BIBLIOGRAPHIE : *M—P*, page 260.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Dans sa dernière séance, la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a admis comme membres :

MM. Gabriel Albert, rue Coybo, 21, à Saint-Jean d'Angély, présenté par MM. Louis Audiat et Gabriel Godet ;

Le docteur Justin Balland, médecin à Saint-Porchaire, présenté par MM. Louis Audiat et le docteur Mauny ;

Daniel Bourcy, notaire à Saintes, présenté par MM. Louis Audiat et du Basty ;

Le contre-amiral Hippolyte Boutet, commandant l'escadre légère de la Méditerranée à bord du *Pothuau*, présenté par MM. Louis et Edouard Audiat ;

Favreau, notaire à Segonzac, présenté par MM. Louis Audiat et Dyvorne ;

Digitized by Google

Gabriel Gargam, à Angoulême, rue des Bezines, présenté par MM. Louis Audiat et le docteur Gargam ;

E. Grandier, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Cozes, présenté par MM. Louis Audiat et l'abbé Carteau ;

René de Grieu, au Crespet de Blanzac par Matha, présenté par MM. Louis Audiat et le baron Oudet ;

Jean Hennessy, au château de Saint-Brice, par Cognac, présenté par MM. Marino Planty et Louis Audiat ;

Joseph Julien-Laferrière, notaire à Saintes, rue des Notre-Dame, présenté par MM. Louis Audiat et Léon Bouyer ;

Lannes, ingénieur des ponts et chaussées en retraite, aux Pierrières, par Saujon, présenté par MM. Babinot et Audiat ;

François de Salles-Louis-Marie-Joseph de Laage de Meux, au château de Montgaugé, commune de Chérac, présenté par MM. Bouhard et Louis Audiat ;

Maurice Bures, avocat à la cour d'appel de Paris, docteur en droit, présenté par MM. Louis et Gabriel Audiat ;

Richard Thiébault, à Confolens, présenté par MM. Louis Audiat et Desruelle.

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit le sommaire du numéro de mai : L'*Echo Rochelais* du 3 mai, le *Sémaphore* et le *Progrès* du 4, la *Charente-Inférieure* du 7, l'*Echo Charentais* et le *Bulletin religieux* du 17 ; l'*Union nationale* du 29, le *Polybiblion* de mai.

Ont annoncé l'excursion : La *Petite Charente d'Aunis*, et les *Tablettes des deux Charentes* du 1er mai ; le *Progrès* du 2, l'*Echo Rochelais* du 3, le *Moniteur de la Saintonge*, le *Sémaphore* et le *Courrier de la Rochelle* du 4, l'*Indépendant* du 6, la *Charente-Inférieure* du 7, le *Clairon de Saintonge* du 11.

Le *Courrier de la Rochelle* du 8 a reproduit l'article nécrologique de Rosalie-Nina Galland.

La *Chronique des arts et de la curiosité* du 7 juin, reproduit la note sur la chaussée Saint-James en ces termes : « La protestation que nous avions formulée, avec plusieurs de nos confrères, contre la destruction projetée de la chaussée historique de Taillebourg, a été entendue. Ordre a été donné à la compagnie des tramways, annonce la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, de respecter le plus possible le caractère du monument et de ne faire que les constructions, réparations et modifications strictement nécessaires. Deux membres du Conseil général de la Charente-Inférieure et la commission des arts et

Digitized by Google

monuments doivent s'entendre dans ce but avec les ingénieurs. »
Voir plus bas, page 212.

—

Le *Bibliophile limousin* d'avril mentionne quelques uns des articles de nos trois premières livraisons de 1902.

—

La *Revue historique* de mai-juin 1902 cite de nos deux premières livraisons de 1902 : « 1er janvier 1902. — Les francs-tireurs saintais en 1870. — Dom J. Besse. Un bénédictin saintongeais : dom Mommole Geoffroy, 1615-686. 1er Mars. — L. A. Un général en 1793 : Léon Léchelle (mort à Nantes le 23 brumaire an II). — Un épisode de la prise de Saintes par les protestants (lettre patente de Charles IX, 11 avril 1570). — Tonnay-Charente (annonce le t. I, d'une monographie sur cette ville et sur la maison de Rochechouart par l'abbé Brodut). »

—

Les *Notes d'art et d'archéologie* reproduisent le sommaire du numéro de mars et la *Revue des études historiques* de mai-juin 1902, celui du 1er janvier.

—

La *Pensée* du 25 mai (Paris, rue Berthollet, 28, cite : « *A un grand maître potier* », poésie de Pierre Ardouin.

—

La *Picardie* d'avril-mai, la *Revue franco-italienne et du monde latin* de mai 1902 (Naples) mentionnent la *Revue de Saintonge*.

—

Les *Tablettes des deux Charentes*, du 3 mai disent :

« Le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* contient un très intéressant article de M. Louis Audiat sur un : *Beffroi de Saintonge*, XVIe siècle ; il s'agit du beffroi de l'ancien hôtel de ville de Saintes, construit par Didier de Vitry, après des péripéties nombreuses. La tour qui a trente mètres de hauteur, fut bâtie en 1586, sous le maire Etienne Soulet, sieur du Port-d'Arclou ; et, quand elle fut achevée, l'entrepreneur déclara qu'il perdait trente écus dans cette entreprise, « ce qui fut, dit-il, sa ruine totale. »

—

L'Univers et le Monde, 12 mai 1902, à propos de l'article *Un missionnaire chez les Illinois*, disent : « Un chercheur ingénieux, M. Léonce Grasilier, vient de consacrer, dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, une curieuse page à un ecclésiastique saintongeais, l'abbé Richard, qui, après avoir fait d'excellentes études au séminaire de Saint-Sulpice, fut envoyé, en 1792, par ses supérieurs, dans les missions de l'Amérique septentrionale.

» L'abbé Richard ayant été considéré fort à tort comme émigré et inscrit en cette qualité sur la liste, son père était assujetti — injustement — à une taxe très forte. Ce brave homme n'hésita pas à adresser le 4 brumaire an V (5 octobre 1796) une

Digitized by Google

réclamation au ministre de la police générale et... il eut gain de cause. La radiation de l'abbé Richard fut ordonnée. Voici un curieux passage de la pétition qui fut accueillie par le gouvernement des grands ancêtres :

« Ce n'est pas sous l'heureux empire de la constitution de » l'an III que l'on préjugera coupable de trahison envers son pays » le citoyen qui s'est dévoué à un état qui l'oblige à être, dans » des contrées éloignées, ministre d'un culte admis en France » où, bien loin de pouvoir nuire à sa patrie et y faire contre elle » aucun acte d'hostilité, il ne peut que lui être utile, en établis- » sant des rapports de commerce et d'amitié entre les naturels » du pays qu'il habite et ses concitoyens. Qui ignore que les liens » qui ont uni le plus fortement les nations ont souvent été ceux » de l'uniformité de culte ? Quelque idée que l'on veuille attacher » à la qualité de missionnaire catholique, toujours sera-t-il » vrai de dire que celui qui en est revêtu n'est ni ne peut être » présumé, par le fait même, ennemi d'une patrie *qui a elle-* » *même posé pour base constitutionnelle la liberté des cultes.* »

—

La *Gazette anecdotique* de juin 1902 (21 *bis*, boulevard de Port-Royal), analyse l'article *Un beffroi de Saintonge :* « M. Louis Audiat fait l'historique du beffroi de la ville de Saintes, consistant en une tour bâtie en 1586, une horloge dont l'établissement fut décidé en 1584 et une cloche qui date de 1552, par conséquent plus vieille que la tour de 34 ans, ce qui n'est pas banal.

» Cette *campane*, suivant l'expression de l'époque, est décorée de figures gravées, en plus grand nombre que de coutume : un chevalier armé de toutes pièces, un évêque, sans doute le patron de la cité, un écusson fleurdelysé, un Christ sur la croix entre deux larrons avec saint Jean et sa mère à ses pieds, un *Ecce Homo* couronné d'épines, entouré des divers intruments de la passion. Elle présente, en lettres gothiques, la phrase suivante dont chaque mot est séparé par une fleur de lys :

JE FVS FAICTE ESTANT MAIRE JEHAN RELYON.

» Elle servait autrefois, comme toutes les campanes du même genre, à annoncer le matin, l'ouverture des portes, le soir, le couvre-feu, à appeler le maire et les échevins à leurs fonctions municipales, à prévenir les habitants de la ville d'un danger quelconque, surtout de l'approche des ennemis.

» De notre temps même, cette brave campane continuait de sonner le matin, à 8 heures, pour l'arrosage et le balayage des rues, tous les soirs, à 10 heures, pour engager les travailleurs à prendre un repos bien mérité, et, chaque trimestre, pour l'ouverture des assises. Mais en 1877 sur la proposition d'un conseiller municipal qui crut faire acte méritoire en réagissant contre cette inoffensive tradition de l'époque féodale, la vaillante campane fut réduite au silence par la suppression du modique salaire de 30 francs qui était alloué au sonneur. »

Digitized by Google

Puis une note résume l'article de M. Callandreau sur *l'Homme au masque de fer* : « Pour le moment il est certain, d'après M. Callandreau, que l'Homme au masque de fer n'était point l'italien Mattioli, comme on l'a prétendu jusqu'ici, tout dernièrement encore M. Léon Bouyer dans sa conférence sur ce sujet.

Pour détruire l'argument du conférencier, M. Callandreau fait appel à l'unique témoin qui, dans la question, mérite toute confiance, c'est-à-dire, à Guillaume-Louis Fortmanoir de Palteau, dont le père, neveu de Saint-Mard, avait été son lieutenant dans la garde du célèbre prisonnier à Pignerol, au fort d'Exile, aux îles Sainte-Marguerite, à la Bastille. Or, dans sa lettre à Fréron, Fortmanoir s'exprime en ces propres termes : « *Je n'ai point ouï dire qu'il eut aucun accent étranger ; j'affirme, en outre, que Mattioli était mort aux îles Sainte-Marguerite dès le mois d'avril 1694.* »

» D'où il résulte que le masque de fer qui mourut à la Bastille le 19 novembre 1703 était un autre personnage et, s'il est désigné dans l'acte de décès sous le nom patronymique de Mattioli, c'est par pure supercherie. La meilleure preuve c'est que cet acte porte à 45 ans l'âge du défunt, tandis que le vrai Mattioli, né à Bologne le 13 décembre 1640, aurait eu alors 63 ans... M. Callandreau conclut à bon droit, que le masque de fer n'était pas l'italien Mattioli. »

AVIS ET NOUVELLES

Par arrêté (28 mai) du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, sur l'avis du comité des travaux historiques et scientifiques et la proposition de la commission centrale de ce comité, M. Louis Audiat, président de la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, correspondant du ministère, a été nommé membre non résidant du comité des travaux historiques et scientifiques.

—

Par arrêté du 28 mai, le ministre de l'instruction publique a renouvelé le mandat de correspondant du ministère de l'instruction publique, à notre confrère, M. Georges Musset, de La Rochelle, « pour consacrer le mérite de ses travaux personnels. »

—

Par arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 22 février, a été promu au grade d'officier de l'instruction publique notre confrère M. Edmond Bordage, directeur du muséum d'histoire naturelle et du jardin botanique de l'île de La

Digitized by Google

Réunion. Nous avons cité les nombreux travaux qui ont mérité à notre confrère cette distinction. (V. *Indépendant* du 3 mai.)

—

L'académie française a décerné le prix de poésie française à M. Léonce Dupont, de Surgères, pour son livre *Les Pélerinages*.

—

Dans sa séance du 5 juin, l'académie française a décerné aux *Chansons de gestes* de M. Georges Gourdon le prix Courcel destiné à récompenser une œuvre littéraire, de nature à ajouter quelques épisodes de l'histoire de France, particulièrement au cycle carlovingien. (Voir sur cette œuvre remarquable l'appréciation de notre confrère M. Gabriel Audiat dans *Bibliothèque saintongeaise. Chansons de geste*, t. XXI, p. 238) et aussi dans le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 20 juin un compte-rendu de M. Paul Troche.

—

L'académie des inscriptions et belles lettres a (séance du 13 juin) décerné, concours des antiquités de France, une mention honorable à notre collaborateur, M. Victor Dubarrat, aumônier du lycée à Pau, pour un *Missel de Bayonne de 1543*.

—

Notre confrère, M. Benjamin Girard, commandant de la marine en retraite, O. ✲, était au nombre des délégués chargés de remettre au czar une épée d'honneur.

—

Le 10 juin, notre confrère M. Marcel Pellisson a été élu président de l'association amicale des anciens élèves de Montlieu.

—

Le prochain congrès des sociétés savantes se tiendra à Bordeaux en 1903.

—

Aux élections des 27 avril et 11 mai dernier, ont été élus, nos confrères dont les noms suivent: dans la Charente-Inférieure à Marennes, M. Frédéric Garnier, maire de Royan, député sortant ; et le 11 mai, au scrutin de ballotage, M. Eugène Réveillaud, à Saint-Jean d'Angély, avocat à Versailles. M. Tourgnol, ancien principal du collège de Saintes, a été réélu à Limoges (2e circonscription).

—

La *Revue universelle* du 16 mai, n° 62, a consacré un numéro à la Russie. Nous y remarquons *Les Russes en Russie*, par M. Régelsperger, avec sept gravures et une carte.

—

Le 6 mai, la société de l'histoire de France, celle de l'école des chartes auxquelles se sont joints des délégués des sociétés des antiquaires de France, de l'histoire de Paris et de plusieurs autres sociétés auxquelles appartient M. Léopold Delisle, ont fêté le cinquantenaire de l'administrateur de la bibliothèque nationale, en même temps le savant éminent, une des gloires de

Digitized by Google

l'érudition française. Un souvenir lui a été offert par souscription, témoignage de la sympathie générale dont est entouré M. Léopold Delisle pour ses longs et bons travaux, pour sa bienveillance envers tous les travailleurs, ses encouragements et les innombrables services rendus à la science historique.

M. Auguste Himly, ancien président des deux sociétés, condisciple de M. Delisle à l'école des chartes, lui a présenté la reproduction phototypique de deux manuscrits : l'un est le texte le plus ancien des livres VII et VIII de l'histoire d'Orderic Vital, conservé au Vatican ; l'autre, conservé à Turin, est un livre d'heures à miniatures du duc de Berry, délicat hommage qui flattait à la fois le goût du paléographe et de l'artiste et en même temps lui rappelait quelques unes de ses études. Tout le monde avait applaudi à cette fête ; la société des *Archives* qui a toujours trouvé en M. Léopold Delisle, appui, conseils et bienveillance, s'y est associée de grand cœur.

—

Les amis et les admirateurs de notre confrère le poète André Lemoyne, de Saint-Jean d'Angély, se sont réunis le 17 juin au grand Hôtel de la marine, pour fêter les quatre-vingts ans du maître des *Charmeuses* et des *Roses d'antan*. Cette petite fête littéraire, due à l'initiative de la *Revue des poètes*, fut charmante de simplicité et de cordialité.

—

Notre confrère, M. Papillaud, instituteur en retraite à Montboyer (Charente), nous communique l'empreinte d'un sceau en bronze de 26 millimètres, trouvé par M. François Veillon, propriétaire à Montboyer. On y voit une fort belle fleur de lys et en légende :

† SITERFAVREDEBRASSAC

En séparant les mots, cela veut dire S ITER FAVRE DE BRASSAC. S[igillum] sceau ITIER FAURE [OU FAVRE] DE BRASSAC.

Il y a dans la Charente, Brassac, commune des Métairies, à 3 kil. de Jarnac, et Brassac, commune de Suaux, canton de Saint-Claud.

—

L'*Union agricole* (Quimperlé) du 28 mai rend compte de la fête, à Pont-Aven, des Vétérans des armées de terre et de mer, où notre confrère M. Joseph de Bremond d'Ars a reçu une médaille d'honneur, et reproduit les discours prononcés à cette occasion.

—

A la séance du 9 avril de la société des antiquaires de France, M. Pallu de Lessert a communiqué le résultat des fouilles faites à Châlons-sur-Marne. On a trouvé une série de puits contenant des fragments de poteries. M. Chélu signale une découverte analogue survenue dans les environs de La Rochelle.

—

La *Revue des autographes* de juin 1902 annonce la mise en vente des autographes suivants :

Digitized by Google

Claude Guillouet d'Orvilliers, gouverneur de la Guyanne française, qui envoya en 1720 une expédition à la recherche de l'*Eldorado*. Pièce signée Cayenne, 20 septembre 1710, 2 p., in-4° cachet ; 8 francs ;

François, marquis de Chasseloup-Laubat, célèbre général du génie de la république et de l'empire, né à Saint-Sornin en 1754, mort en 1833. Lettre signée au général Caponier, quartier général de Saint-Maximin, 9 fructidor, an II ; 1 p., in-4°, tête imprimée ; 4 francs ;

Louis Mercier Dupaty, spirituel auteur dramatique de l'académie française, né à Blanquefort (Gironde) en 1775, mort en 1851. L. a. s. à mademoiselle Mars, 17 avril 1839, 1 p., in-4° ; 6 francs.

—

Les cartes postales illustrées sont à la mode. Où la mode ne va-t-elle pas se nicher ? Il y en a de tous genres, surtout des représentations de monuments. Saintes, en particulier, offre des types de toutes les époques archéologiques, depuis les arènes et l'arc de triomphe jusqu'au palais de justice ou l'hôtel de ville, romain, roman, moyen âge, moderne. La librairie de M^lles^ Bruneau (rue Alsace-Lorraine, 18, à Saintes), a eu le bon esprit de suivre, même de devancer la mode. Elle offre des spécimens variés, monuments et sites de la ville, sujets divers de fantaisie, de quoi satisfaire tous les goûts. Elle vient de créer une série de 10 cartes postales, *Nos paysans saintongeais*, au prix de 1 fr.; 0 fr. 10 l'une. C'est le genre qui avait fait la réputation de Gautier, de Pons ; scènes rurales avec une légende. Elles font le plus grand honneur à M. Bazeille, artiste amateur, qui certes n'a pas dit son dernier mot.

—

L'ouvrage *Saint-Jean d'Angély d'après les archives de l'échevinage et les sources directes de son histoire*, par notre confrère, M. L.-C. Saudau, ancien greffier de justice de paix, chargé du classement des archives communales et hospitalières de Saint-Jean d'Angély, antérieures à 1790, est épuisé depuis longtemps. Une nouvelle édition, fort améliorée, revue, corrigée par l'auteur et augmentée d'une table qui manquait à la première édition, est en préparation. Elle sera ornée de trente gravures phototypiques des monuments anciens et modernes, plans à diverses époques ou épisodes les plus remarquables de l'histoire de la ville, reproduits d'après nature et des documents authentiques. Elle forme un volume grand in-8°, d'environ 500 pages. Prix : 10 francs payables à la réception.

On souscrit à Saint-Jean d'Angély, à la librairie Rogé, rue de l'Hôtel-de-Ville et de la Grosse-Horloge, à laquelle les amateurs pourront adresser le bulletin de souscription.

—

Le 15 juin, a paru le premier numéro de l'*Avenir de Châtelaillon*, rédacteur en chef, Jean de la Presse.

—

Digitized by Google

Une représentation du théatre populaire

La Mérine à Nastasie

Un programme imprimé par M. Alexandre Hus, à Saintes, *Feite de Rouffiat*, annonce ainsi : « Peur le 25 mai 1902 (le darnier dimanche de thieu mois) o y arat dan les chai de meite Brisson à Mauléon :

Premièrement le tantout, sus lés ine heure, grande représentation, *La mérine à Nastasie*, coumédie qu'a-t-été limée peur Yan Saint-Acère, in pésant de l'endret, et qui sera jouée peur Jhacquet d'Nieul, la Caroline et toute une frâlée de biton et bitoune de thieu long. Le rida chérat troé cot. O se passe peur l'année de la grande dèrivée, à Rouffiat, ine coumune poin bein conséquente qui se trout sus le bord de la Chérente, à moétié route entre Sainte et Cougnat, en passant par C'rcaurit.

Deuxièment : Le ser, sus lés 9 heure 1/2, Goulebenèze, de Burie; Bounicot, de Cougnat; Jhacquet, d'Nieul; Carolus, Doré, de Saintes; Février, de Rochefort (des gâs qui sont teurtou pus fûté les in que les autre) conterant tout' in' rabalée de faribole à n'en pi...euré peurtout.

Le *Moniteur de la Saintonge* du 29 mai et le *Progrès* du 30, le *Subiet* du 1er juin, surtout le *Peuple* des 1er, 8 et 13 juin, ont rendu un compte élogieux de cette fête et amplement analysé la pièce spirituelle de M. le docteur Jean. C'est, dit-on, une ravissante comédie qui ravirait Burgaud des Marets ou Pierre Lagarenne et Piâre Marcut.

Le profit devait servir « à feire bâtit in ballet à l'estation de Rouffiat, à seule fin que thieu la qui veura prenre le train peujhe se mettre à l'abrit au lieur de resté à sogué d'hoère, à se napit s'o vint in abat d'ève, à ghelé l'hivar peur les grand frét, ob' à gralé l'été au piein thieur dau soulail. »

La recette a été d'environ 1.400 francs. La station de Rouffiac aura donc un abri.

M. Hus avec sa petite troupe qu'il a formée pour la *Mérine à Nastasie* va entreprendre une tournée dans les pays de langue saintongeaise et il trouvera le succès franc de la soirée de Rouffiac.

—

Nous avons reçu le premier numéro d'une revue mensuelle des livres, des théâtres et des artistes, *La critique internationale* (Paris, rue Monge, 32 ; 6 francs par an), sous la direction de M. Roger Le Brun. Il contient *Novelli et l'art dramatique en Italie*; le *Mouvement latin en France ;* une revue rapide des romans, des poésies, des revues, des arts, etc. Une grande variété règne dans ces 16 pages in-4°.

—

Le 15 mai, s'est ouverte, à Cognac, rue Lazare Carnot, l'exposition artistique organisée par la société des amis des arts

Digitized by Google

dont le président est notre confrère M. Alexandre Pellisson et M. Baudouin, secrétaire. Elle fait le plus grand honneur aux organisateurs. Voir un compte rendu de M. Raymond de Guy dans l'*Ere nouvelle* du 12 juin et suivant.

—

Le salon de la Charente-Inférieure en 1902

Ont exposé au Salon de 1902, à la société des beaux-arts les artistes dont les noms suivent:

M. Ernest-Jean Chevalier, né à La Rochelle: *L'anse de Sableaux* (lever de lune à Noirmoutier); *La fumée du remorqueur; Mer bleue* (Noirmoutier). — Mme Hélène de La Jallet, née à Saint-Jean d'Angély: *Œillets.* — M. Louis-François-Joseph, Lépine, né à Rochefort-sur-Mer: *La Cruche* (pastel); *Intérieur* (dessin). — M. Gabriel Nicolet, né à Pons: *Portrait de S. A. R. le duc de Cambridge; Le Rêve; Marchand d'habits marocain* (aquarelle); *Danseuse* (aquarelle).

A la société des artistes français:

Peinture. — MM. Gustave-Henri Aubain, né à La Rochelle: *Portrait de l'auteur;* Louis-Augustin Auguin, né à Rochefort: *Dune du Sémaphore;* Verdon (Gironde); *Dans les prés* (site girondin); William-Adolphe Bouguereau, membre de l'institut, né à La Rochelle: *Les Oréades;* Henri-Eugène Callot, né à La Rochelle: *Portrait de madame M. M.*; Jean Geoffroy, né à Marennes: *La leçon de chant* (intérieur); Marie-Félix-Hippolyte Lucas, né à Rochefort: *Les tantilades au mur de Graffiti* (souvenir de Baies); *Portrait de madame M.*; Léonce de Joncière, né à Dompierre: *Au pont des Frari* (Venise); Gaston Roullet, né à Ars-en-Ré: *Port de Venise, petit port de pêcheurs, canal de la Guddecca* (Venise).

Sculpture. — Emmanuel Aubain, né à Saintes: *Portrait de fillette* (médaillon).

Architecture. — Jules Godefroy, né à La Rochelle: *Monument au peintre Louis Français, inauguré à Plombières en 1901.*

Gravure.— Joseph-William Barbotin, né à Ars: *L'adoration des Mages*, d'après la fresque de Lerini; Pierre-Frédéric Barré, né à Archiac: *Une question difficile*, eau forte, d'après M. Gothard-Kuehel; Stanislas-Charles Jouvenot, né à Sainte-Marie-de-Ré: *Jésus envoyant ses apôtres prêcher l'Evangile*, gravure eau-forte, d'après les cartons d'un vitrail de l'auteur; Henry Sicard, né à Rochefort: trois gravures sur bois, d'après le dessin de M. J. Danozi.

Art décoratif. — Mlle Emma Fanty-Lescure, née à La Rochelle: *Les chardons*, paravent cuir ciselé; Louis Lessieux, né à Rochefort: *Sapho* (aquarelle).

—

Le *Monde catholique illustré* a consacré son double numéro 10-11, (31 mai-15 juin), à l'Espagne et au roi Alphonse XIII. On

Digitized by Google

peut dire que toute l'Espagne est dans cette livraison vraiment splendide ; photographies de personnages, fêtes du sacre, objets d'art, tableaux, monuments ; les articles principaux traitent d'Alphonse XIII, et Marie-Christine ; de la peinture espagnole ; l'abbaye de Saint-Dominique de Silos ; la *Real armerial*, etc. Signalons en particulier l'étude de dom Roulin : *En Espagne à la recherche des œuvres de Limoges.*

—

L'Art sacré, revue mensuelle de l'art chrétien, (Versailles, rue de l'Orangerie, 31 ; 5 francs par an) contient dans son numéro du 15 mai plusieurs bons articles : *L'église de Brou* (Ain) ; *Les belles cathédrales de France* : Limoges, Lyon ; *Le Salon* ; un indispensable *Glossaire illustré d'archéologie chrétienne*, etc, des gravures représentant des monuments et détails d'architecture, etc.

—

M. André Girodie a extrait des *Notes d'art et d'archéologie*, (Moutiers, impr. Dueloz, in 8° 10 pages) *Paul Flandrin*, une élégante notice sur le dernier des trois frères Flandrin, « le plus jeune de cette trinité de laborieux et purs artistes auxquels le ciel réserva un rôle inoubliable dans le XIX^e^ siècle. » Trois photographies ornent ces pages, où est si bien apprécié le talent de Paul Flandrin.

On lira aussi dans le *Mois littéraire* de juin une autre étude de M. Ludovic le Belge, *Paul Flandrin* accompagnée de 3 portraits et 12 reproductions.

—

La municipalité de Bordeaux, continuant son utile entreprise de la publication des volumes intéressant la ville, a fait paraitre le tome septième des *Archives municipales de Bordeaux*, un gros in-quarto de 780 pages (Bordeaux, imprimerie nouvelle F. Pech et C^ie^, 1901). C'est le second volume de l'*Inventaire sommaire des registres de la jurane* (1520-1783). Le premier avait paru en 1896 (708 pages). Deux évènements fâcheux ont retardé cette publication. Notre confrère Dast de Boisville avait préparé le travail et presque terminé l'impression. Le terrible incendie du 9 juillet 1899 détruisit l'imprimerie de MM. Demachy et Pech et toutes les feuilles tirées. L'auteur se remettait vaillamment à l'œuvre : mais le 22 novembre, la mort emportait, à 31 ans, le savant et acharné travailleur. M. Ariste Ducaunnès-Duval, archiviste de la ville, qui avait déjà tant fait pour le premier volume, fut chargé de reprendre et d'activer l'entreprise, revoir les épreuves, sauvées du feu, finir la copie de l'original, surtout établir les tables chronologique, alphabétique, analytique, labeur aride, fatigant, mais nécessaire. Grâce à son zèle, nous avons ce beau volume. C'est un document des plus importants pour l'ancienne administration de la ville, corps de métiers, bahutiers, bouchers, barques,

Digitized by Google

bateliers et gabariers, blanchisseurs, boulangers, bourreliers, etc. Félicitons la municipalité de son soin pieux pour conserver et faire connaître le passé de la cité ; remercions les hommes d'intelligence qui ont conçu l'idée et le plan de ce grand travail, et ces travailleurs modestes et dévoués qui l'exécutent, en particulier M. Ducaunnès-Duval, le successeur et le collaborateur du regretté Dast de Boisville.

—

La bibliothèque de la *Revue franco-italienne* a édité de M. Paul Gourmand : *La religion idéale* (in 18 12 pages), allégorie où est mentionnée « l'union des nations latines et gréco-romanes pour sauver l'héritage esthétique de l'antiquité » ; de Petrus Durel *Referendum* (10 pages), avis sur la crise actuelle des races latines dont l'avenir dépend de la conduite à tenir à l'égard des juifs. Le même a publié chez Dujarrie, rue des Saints-Pères, 50, à Paris, un volume in-18 de 300 pages (3 fr. 50), la *Muse parlementaire, députés et sénateurs poètes, 1870-1900* ; de M. Gius : Gramegna *Un statuaire* (15 pages) où est apprécié avec talent Vincent Sevace, artiste calabrais. Notons du même auteur *Le parfum vierge* (Paris, Villerelle, 1901, in-18, 88 pages) un drame poignant, d'amour impossible, où l'émotion grandit de scène en scène jusque au dénoûment, un suicide.

—

La Chaussée de Saint-James a Taillebourg.

On a lu, dans notre dernier numéro, les vives protestations élevées contre le projet de faire passer un chemin de fer, même économique, sur la chaussée historique de Saint-Louis.

La *Chronique des arts*, le *Temps*, le *Courrier de La Rochelle*, le *Journal des débats*, le *Gaulois*, l'*Action régionaliste*, etc., ont crié au vandalisme.

M. Louis de Fourcaud, professeur d'esthétique et d'histoire de l'art à l'école des Beaux-Arts, a, le premier, donné le signal et appelé l'attention du public intelligent et ami de nos antiquités nationales. Son article du 1er mars dans le *Bulletin de l'art ancien et moderne*, intitulé : *Un nouveau vandalisme. La chaussée du pont de Taillebourg*, disait : « Un fait des plus déplorables et du plus inutile vandalisme est en train de s'accomplir dans le département même de la Charente-Inférieure »... il se terminait ainsi : « Un seul parti s'impose : obliger la compagnie des tramways de la Charente-Inférieure à reprendre un des projets antérieurs. Les motifs d'économie, qui seuls ont poussé à sacrifier la voie historique, ne sauraient dignement prévaloir. Rien, absolument rien n'excuserait la consommation du vandalisme.

» Nous apprenons qu'une démarche a été faite auprès de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux arts. La chaussée de Saint-James Taillebourg n'est malheureusement pas classée parmi les monuments historiques et, d'ailleurs il faut reconnaître que, dans ces dernières années, la commission

Digitized by Google

des monuments a marqué bien peu d'énergie pour la conservation de reliques anciennes et précieuses menacées.

» Au demeurant, l'intervention de l'autorité supérieure est grandement à désirer. Nous l'appelons de tous nos vœux. Ce qui se passe est plus grave et même, à certains égards, plus honteux pour une nation civilisée, qu'on ne peut le dire. »

Le conseil général de la Charente-Inférieure, dans sa séance du 9 avril, avait décidé qu'il serait conservé deux ou trois arches de la chaussée Saint-James, comme spécimen de ce qu'était ce vaste monument si pittoresque dans le paysage. Les constructeurs de cette indispensable voie de communication n'avaient pas prévu alors, qu'après avoir, pendant tant de siècles, servi de pont pour unir les habitants des deux rives de la Charente dans les inondations fréquentes de la rivière, il porterait un viaduc du chemin de fer départemental.

M. Modelski, ingénieur en chef du département, informait, le 20 avril, le président de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure de la décision du conseil et la convoquait pour le 24, à Saintes, avec les ingénieurs de la compagnie. La réunion, ajournée par suite de la période électorale, eut lieu le 6 mai.

Ce jour-là, trois membres de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, MM. Georges Musset, président; Poirault et Guillaud, sont allés avec MM. Prévault, directeur de la compagnie du chemin de fer économique de Saintes à Marennes ; Robin, conducteur des ponts et chaussées, désignés par le préfet, ont choisi parmi les trente arches de la chaussée Saint-James, condamnée à mort, trois qui doivent subsister comme spécimens ; deux en plein cintre appartenant à la reconstruction de 1610, un en ogive à celle du XIII^e^ siècle. Celle où se trouve le monument commémoratif de la victoire de saint Louis (1241), dressé par la société des *Archives* le 24 juillet 1892, sera épargné, ce qui nous étonne. Adieu le reste.

Si nos monuments disparaissent ainsi, s'il faut prendre le deuil d'un des souvenirs héroïques du passé, il nous reste la consolation de savoir que ces débris historiques ont péri suivant les règles de l'art, que ces vieux monuments sont décédés munis de tous les sacrements officiels.

LOUIS AUDIAT.

—

ERRATUM.— *Revue*, XXII, p. 157, § II, ligne 5, lire Elisa *Augé ;* p. 162, § 1, dernière ligne, lire XXII au lieu de XII.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

A lire dans le *Mois littéraire et pittoresque* de mai, p. 490-508, une importante étude signée Louis Armand, *Les eaux-de-vie de Cognac*, avec dix photographies, une gravure et une carte : vignobles, distillation et distillerie, commerce; tonnellerie, embouteillage et étiquetage de choix ; expéditions, ateliers de Cognac, etc.

—

La *Revue historique de l'Ouest*, 4e livraison de 1901, donne de M. le vicomte Paul de Chabot les preuves de noblesse des demoiselles du Poitou : Marie-Anne de Cugnac, née le 9 avril 1737 de Jean Guy de Cugnac et de Jeanne Tardif, petite-fille de Charles et de Madeleine de Gontaut de Saint-Geniez; puis de Geneviève-Elisabeth de Culant-Ciré, née le 1er septembre 1671 d'Isaac de Culant, chevalier, seigneur de La Barde et d'Anqueville, et de Marie de Culant, petite-fille de Geoffroy de Culant, seigneur de Ciré, en Aunis, de Saint-Mesme, du Grolet, du Menil et de La Barde, en Angoumois, et de Jacquette Méhée, etc.

—

Le *Cosmos* du 14 juin a publié de M. Georges Musset *La Rochelle, la rade et le port de La Pallice*.

—

L'*Echo Charentais* du 11 mai 1902 contient, sous la rubrique « *à travers l'histoire de la contrée* », la ratification (11 octobre 1517), faite par noble homme Verdun Jourdain, seigneur d'Ambleville, devant Mesnade et Jehan, notaires, de la transaction faite entre sa femme Hélie de Saint-Martin, dame de Lagarde, le 28 septembre précédent, par laquelle celle-ci s'était engagée à une rente de trente livres par an, au profit de la confrérie de Saint-Nicolas, par suite du procès mû entre la dame Delosme, veuve de Georges Victor et la confrérie de Saint-Nicolas, qui prétendait que Georges Victor, en mourant, avait légué à cette confrérie une rente pour faire dire des messes.

—

Dans les *Chroniques* de Perceval de Cagny que vient de publier la société de l'histoire de France, on lit, p. 219 : *La descente de madame la dauphine à La Rochelle.* « En celui an MCCCXXXVI, le mercredi XX jour du mois d'avril, après pasques, Margarite, ainsnée fille du roy d'Escoce, arriva cedit jour à ung port de mer emprès La Rochelle, nommé La Palisse, et le jeudi ensuivant elle et ses gens descendirent et logèrent ondit village et là séjourna jusques au samedi vij jour de mai ensuivant, que elle et sa compaignie entrèrent en la ville de La Rochelle ;

Digitized by Google

auquel lieu elle fut très notablement receue, comme le cas le requerait, veu ce qu'elle venait en France pour parfaire et consommer le mariage de monseigneur le dauphin et elle ».

—

L'*Intermédiaire des chercheurs* du 30 avril 1902, page 626, écrit sur la *famille de Luchet de Durfort* : « Il y a plusieurs familles du nom de Luchet, ou qui en prennent le nom. Les Luchet de Saintonge portaient : *d'argent, au lion couronné de gueules* ; c'est de ceux-là qu'était le marquis de Luchet (Jean-Pierre-Louis), le fécond littérateur, né à Saintes en 1739, qu'on fait Orléanais, mort à Paris en 1792. Son frère, Pierre, chevalier, puis marquis de Luchet après la mort de son aîné, né à Saintes, le 22 octobre 1746, qui, émigré, servit dans la compagnie du comte de Montausier, à Munster, revint en France et mourut à Orléans, le 27 septembre 1810 ; de là peut-être la confusion faite avec son frère aîné et aussi parce que celui-ci avait écrit l'histoire d'Orléans.

C'est à Orléans aussi que décéda, le 16 février 1832, sa veuve Louise-Catherine Bourron, créole de Saint-Domingue.

Ce Pierre paraît être le dernier représentant mâle de l'ancienne maison de Luchet. Quant aux Bernard, famille d'Angoumois, ils ont pris leur nom de Luchet d'un fief de la paroisse de Lignières, arrondissement de Cognac. Le Luchet de la famille saintongeoise est dans la paroisse du Chay, arrondissement de Saintes. C'est le grand'père du membre correspondant de l'institut, Lecoq de Boisbaudra, qui épousa mademoiselle Bernard de Luchet. »

—

Sous ce titre, *Grandeur et décadence*, le *Gaulois* du 23 avril passe en revue un certain nombre de personnes déchues elles-mêmes ou dans leur descendance, marquis devenu lampiste, fils de ministre, garçon de café, un Valois, facteur des postes, un Villiers de l'Isle-Adam, casseur de pierres, etc. « En 1873, dit-il, vivaient à Royan deux vieilles filles, deux sœurs, qui portaient le nom de Comnène. Elles avaient de vieux parchemins, et se plaignaient de ce qu'ils ne brûlaient pas quand elles voulaient allumer leur fourneau. La dernière est morte, assassinée, dit-on, laissant pour héritier un charron du pays. Dans l'héritage très médiocre, il y avait une pleine malle de parchemins qu'un de nos confrères, un félibre, voulut acheter ; mais le charron fit courir le bruit que l'assassin pouvait bien être cet étranger qui s'intéressait à la succession, et notre confrère crut sage de déguerpir pour éviter des ennuis. » J'ai vu ces deux étranges personnes, portant le nom de Comnène ; elles étaient de Cozes et occupaient à Royan le rez-de-chaussée d'une maison dont elles louaient les étages aux baigneurs. Rien n'était plus pittoresque et plus sale que leurs appartements ; deux grandes pièces, sortes de capharnaums remplis du plus hétéroclite assemblage ; dans

Digitized by Google

le milieu du salon un tas de pommes de terre qui servait à la cuisine et faisait tous les frais du repas, une chaise boiteuse et dépenaillée, quelques hardes sordides, vêtements à l'avenant, vases innommés, peu ou presque point de meubles. Misère ou avarice. Je n'ai pu rien tirer que des lamentations sur leur état actuel ; mais les papiers que je cherchais avaient déjà disparu.

—

Dans le *Bulletin de la société des arts et sciences de Rochechouart*, M. Gaumy publie *Un groupe d'habitants de la région de Rochechouart devant le tribunal révolutionnaire*, Goursaud de Merlis, Hugonneau, M^lle^ de James, M^me^ Texier, née Périgord, de Blamont, née Chamborant de Villevert, etc.

—

Dans son ouvrage *Les livres saints et la critique rationaliste* (tome 1^er^, p. 49, édition de 1901), M. F. Vigouroux, passant en revue les « défenseurs de la bible », cite le nom de M. Garnier, né le 18 avril 1762, à Saint-Laurent de Villiers en Plaine (Deux-Sèvres), alors diocèse de La Rochelle, qui entra à Saint-Sulpice, fut successivement directeur aux séminaires de Lyon et de Baltimore, puis supérieur général de la compagnie de Saint-Sulpice en 1826 et mourut le 16 mars 1845. Voir aussi p. 161, t. II, de la *Bibliothèque sulpicienne*, par M. L. Bertrand.

Voici ce qu'en dit M. Vigouroux : « Dans les cours d'écriture sainte qu'il faisait au séminaire (1), M. Garnier s'appliquait à répondre avec beaucoup de soin aux objections de tous les ennemis de la bible ; il communiqua libéralement ses manuscrits à M. Glaire, afin que ce dernier s'en servit pour la composition de ses ouvrages. M. Garnier était un savant orientaliste et fort versé dans les publications de l'exegèse allemande, comme le fut aussi plus tard son élève, M. Le Hir. Les difficultés soulevées par les rationalistes d'Outre-Rhin avaient complètement échappé à du Clot ; le supérieur général de Saint-Sulpice les avait au contraire étudiées et discutées avec beaucoup d'attention. Grâce à lui, M. Glaire put traiter un grand nombre de questions nouvelles et importantes. »

—

L'abbé Théodore Grasilier, avait jadis dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle* fait remarquer que le propre du diocèse devait contenir un saint de plus que les hagiographes locaux avaient complètement ignoré, saint Germier, évêque de Toulouse, qui aurait vécu vers la fin du VII^e^ siècle. M. l'abbé Louis Saltet dans son étude critique sur la vie de saint Germier a rétabli le texte « *in termino Yconico* » par *in termino Santonico* qui dériverait d'un texte primitif. Les Bollandistes,

(1) « Ces cours savamment rédigés, sont conservés en manuscrit au séminaire de Saint-Sulpice et forment un travail considérable, très remarquable pour l'époque où il fut exécuté. »

Digitized by Google

au 16 mai, t. xv des *Acta Sanctorum*, 3e vol. de mai, p. 588, racontant que Germier, né à Angoulême ?, fit ses études à Toulouse, fut ordonné diacre par Grégoire, évêque de Saintes, qui voulut se l'attacher, s'étaient déjà demandé si l'expression *Yconicum* devait se lire *Yonsium* pour Yonsack. Voir le compte rendu de l'ouvrage dans les *Analecta Bollandiana*, t. xx, p. 476, 1901.

—

Dans le numéro d'avril de la *Grande Revue*, écrit p. 144 la *Tradition* de mai 1902, « M. Gaston Deschamps donne une étude sur la jeunesse d'Agrippa d'Aubigné, dans laquelle il dit qu'en sa jeunesse d'Aubigné avait griffonné quelques rimes à la Ronsard, auxquelles il avait donné le nom de *Printemps*. Nous ne possédons pas ce recueil ». J'en demande bien pardon à l'auteur. Le *Printemps* a été publié par Ch. Read (Paris, 1874, in-8°) d'après un manuscrit de l'auteur ayant appartenu à Mme de Maintenon. Il a été réédité par Lemerre d'après les manuscrits originaux de la collection Tronchin dans les *Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné* d'Eugène Réaume et de Caussade.

—

A propos du Masque de fer.

Puisqu'il a été question dans notre dernier numéro de l'homme au masque de fer, nos lecteurs liront avec plaisir la note suivante extraite du *Gaulois*, du 10 mai :

« On a beaucoup parlé de la maison de la rue Beautreillis dont le nom évoque le souvenir des *treilles* de l'hôtel Saint-Paul. La démolition de cette maison, qui porte le n° 17, continue. L'emplacement présumé du prétendu tombeau de l'homme au masque de fer est toujours intact. Du reste, la question a été traitée à fond au cours de la dernière séance des *Amis des monuments parisiens*. Après l'ouvrage de M. Funck-Brentano et les renseignements fournis par M. Fernand Bournon, il n'y a plus rien à apprendre sur ce personnage mystérieux. Mais la légende est plus forte que l'histoire) et la foule croira toujours au malheureux prince portant un masque de fer, tandis qu'en réalité Maccioli portait tout simplement un masque de velours.

« Quand il mourut à la Bastille, en 1703, nous savons, d'après les témoignages d'un des officiers de la Bastille qui s'y trouvait à cette époque, qu'on détruisit entièrement par le feu tout ce qui lui avait appartenu, ses vêtements, ses papiers, ses meubles, tables, chaises et jusqu'à son lit, et que les cendres provenant de cet autodafé furent jetées à l'égout. Il fut enterré furtivement la nuit et enfoui non dans un tombeau, où on aurait pu retrouver son corps, mais pêle-mêle avec d'autres cadavres. On ne retrouvera donc, quand on fouillera l'endroit dont il a été question, que des ossements comme on en trouvera dans les terrains d'alentour, puisque un cimetière était là. »

—

Digitized by Google

Du volume l'*Année poétique* 1902, que publie à Paris chez Fisbacher M. Charles Fuster, nous extrayons la jolie pièce suivante de notre confrère M. Marcel Pellisson :

LE VIN (IDYLLE).

La cueillette est en train :
Mainte grappe vermeille
Tombe dans la corbeille
Au son d'un gai refrain.

Dans la cuve profonde
Et large, on voit, d'abord,
Le raisin jusqu'au bord
S'entasser à la ronde.

Un fumet capiteux
Vous monte à la figure,
Et chacun en augure
Un vin des plus fameux.

Le vigneron robuste
Se déchausse et, debout,
Piétine dans le moût,
Y plongeant jusqu'au buste.

Il en sort, comme il sied,
Sa tâche terminée,
Et fixe à l'autre année
Son prochain bain de pied.

—

Outre *La Grande peur en Limousin* (voir plus bas p. 255) le t. LI du *Bulletin de la société archéologique du Limousin* contient une étude de M. Claude Jouhanneaud, *Saint-Léonard et l'Artige*, dont M. de Senneville a publié récemment le cartulaire. Ce prieuré, avec ses dépendances, uni au collège des jésuites de Limoges, comptait dans le diocèse de Saintes trois prieurés : Notre-Dame de Cugon, paroisse de Bersac, canton de Montmoreau.

Dieu-le-Dont ou Dieu li Don, paroisse de Benon qui fut cédé en 1736 par les jésuites de Limoges au collège de La Rochelle moyennant une redevance annuelle ; Saint-Pierre de Magnet, paroisse de Sainte-Gemme.

Puis viennent *Les cloches du diocèse de Limoges* par l'abbé Leclerc ; *Catalogue des anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin*, par M. Perathon ; quelques actes des familles Foucault de Saint Germain et Doublet de Persan, par M. Berthomier.

—

M. Joseph Mallat a commencé dans la revue *Notes d'art et d'archéologie* de mars, une étude importante, *Recherches sur l'origine de quelques églises romanes*. Le premier article s'occupe de Saint-Front de Périgueux et de Saint-Pierre d'Angoulême ; des plans de Saint-Marc de Venise et de ces monuments montrent les ressemblances et différences.

Digitized by Google

Sous le titre *Notes de provinces*, notre confrère, M. le chanoine Paul du Vauroux résume les découvertes archéologiques, restaurations artistiques, etc., opérées en février 1901, sur les rochers de Chirats, au pied des coteaux d'Angoulins, une monnaie d'or du poids de sept grammes, acquise par le musée de la ville de La Rochelle : IMP. CŒS. DOMIT. AVG. GERM...; deux hachettes en silex poli ; bague en argent, monnaies, à Authon (Voir *Revue*, XXI, 284); à Nuaillé, un puits contenant vingt-cinq pièces d'argent de 1501 ; à Vénérand, monnaie d'or gauloise ; fouilles sans résultat au tumulus de Courcoury ; acquisition par le musée de Saintes d'objets trouvés aux thermes (*idem*, p. 104); restauration à La Rochelle de l'hôtel d'Henri II (*idem*, XXI, 10); puis quelques mots sur la tour Saint-Nicolas de La Rochelle, le clocher de Fenioux (*idem*, 283) les églises de Champagnolles, de Saint-Félix, de Marans, incendie de Saint-Martin en Ré (*idem*, XXI, 285).

—

Le tome II (2e série, 1897), des *Mémoires de la section des lettres de l'académie des sciences et lettres de Montpellier* a publié les lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur de France en Espagne. Nous y lisons, p. 247 :

« La Lande, soubz Sainct-Jehans d'Angély, 27 octobre 1569.

« Depuis vous avoir despeché le sieur Hijéronimo Gondi, après la bataille donnée, voyant que mon frère, le duc d'Anjou, avait regaigné sur mes ennemis bien trente lieues de pais, remis en mon obéissance les villes de Chastellerault, Partenay, Sainct-Messant, Nyort et plusieurs autres petites villes et chasteaux qu'ils tenaient, et constraint mesdicts ennemis de s'enfuir devant mon armée avec si peu de cavallerie qui leur reste, je me suis acheminé en mon armée, où j'espère donner si bon ordre à toute chose, etc... »

Une autre lettre :

« Au camp de la Lande, 3 novembre 1569,

« Monsieur l'ambassadeur, depuis que je suis arrivé en mon armée, toutes choses m'ont succédé avecq aultant de contentement que je pourrois désirer..., ayant jà reduict mes villes de Xaintes, Lusignan et Coiznac soubz mon obéissance et commencé à batre celle de Sainct-Jehan d'Angély ; laquelle j'espère emporter dedans peu de temps et de poursuivre mes ennemis avec toutes mes forces, etc... »

Il écrit encore de la Lande, le 8 novembre :

« ..... estant arrivé en mon armée l'effroy en est venu si grand à mes ennemis et rebelles que sans aucune résistance ils ont quitté une grande partie des villes qu'ils tenoient, entre autres celles de Lusignan et de Xainctes, et depuis j'ai toujours tenu assiégée celle de Sainct-Jehan d'Angély, laquelle ayant esté furieusement battue du canon, ceulx de dedans effrayez sont venus à parlementer et à faire offre d'en sortir dedans

Digitized by Google

huit jours avecques composition, de sorte que je la tiens comme rendue, etc... »

De Tonnay-Boutonne, le 27 novembre :

Charles IX raconte que les assiégés de Saint-Jean d'Angély, après avoir promis de remettre la place entre ses mains, au bout d'un certain nombre de jours s'ils n'étaient secourus, refusent de tenir leur promesse, qu'il a profité de la trève conclue pour remettre en son pouvoir les iles de Marans et d'Arvert, où plus de quinze cents rebelles ont été tués, enfin qu'après avoir pris Saint-Jean d'Angély, il compte s'acheminer sur La Rochelle pour lui faire subir le même sort.

De Chizé, le 23 décembre :

Le roi de France y fait connaitre la reddition de Saint-Jean d'Angély, ainsi que l'occupation des iles de Marennes, Arvert, Marans, Oleron, Ré, où huit ou neuf cents rebelles ont encore été tués (1). Il va laisser le commandement de l'armée à son cousin le prince Dauphin, et, de sa personne, se diriger sur la Loire pour regagner Paris.

—

L'*Annuaire de la société d'émulation de la Vendée* (1891, page 129), contient une « Relation de la conférence de Saint-Brice-sur-Charente, entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre, envoyée à P. Robert, notaire à Fontenay », par Léon Chabot, orfèvre et ancien de l'église réformée, réfugié à La Rochelle. (La Rochelle, 16 décembre 1586) :

Monsieur, je vous envoy lesdicts (2) du parlement qu'ont eu, l'aultre jour, le roy de Navarre et la royne-mère à Sainct-Brys, où n'a rien été concleud. Ils ont esté aportez à La Rochelle, par un gentilhomme, quy les a escript sur les proupos du roy, qui n'a cellé ce quy s'éstoit échangé en parolles sans effect, dont beaucoup sont marrys ; et gardez-moi le segret : car je les tiens d'ung mien amy. Il a petit espouer de paix ou de trefve ; mais on ne say sy aura seureté dans Fontenay, avecques les garnisons quy sont, de quoi vous aurez part à mon desplaisir. Je vous prie, monsieur, me croire pour jamais.

L. Chabot.

A la suite, est le dialogue entre les deux antagonistes.

---

(1) Les réformés ne tiennent plus que les places d'Angoulême, Cognac et La Rochelle.

(2) *Dicta*, discours.

Digitized by Google

ACTES D'ETAT CIVIL

I. — Décès.

La Société des *Archives* a trois nouvelles pertes à déplorer.

I. — Le 16 avril, est décédé, aux Essarts, commune de Mazeray, chez sa fille, M^me^ Larade, Alfred Joly d'Aussy, âgé de 64 ans, ancien notaire, négociant. Né à Pellouaille le 18 avril 1838, Marie-Gabriel-Hyppolyte-Xavier-*Alfred* Joly d'Aussy, fils d'Alexandre-Guillaume-Hippolyte, l'auteur des *Chroniques saintongeaises*, et d'Adélaïde du Tertre de Ketstrat, était frère de Denys d'Aussy, notre toujours regretté collaborateur et vice-président (voir *Revue*, XV, p. 240). Alfred partageait les goûts studieux de son aîné ; mais il se contentait de le suivre de loin, faisant constamment des recherches sur l'histoire locale, surtout sur les familles de Saint-Jean d'Angély qu'il communiquait très libéralement à tous. On le savait aussi obligeant que modeste, et l'on ne craignait pas d'avoir recours à ses connaissances. Bon, d'une bonté active, on lui demandait ses services qu'il ne refusait jamais. Homme d'intérieur, il vivait avec les siens ; ceux qui l'approchaient dans l'intimité seuls appréciaient son esprit très primesautier et son cœur excellent. Il avait épousé, le 22 octobre 1867, Marie-Appoline-Adèle Nicolas-Pastureau, d'une vieille famille de l'échevinage de Saint-Jean. Il laisse deux enfants : 1° Marie-Gabriel-Hippolyte-Xavier-Alfred, né le 22 septembre 1873, sous-lieutenant au 137^e^ régiment d'infanterie à Fontenay-le-Comte, marié le 10 mai 1901 à M^lle^ Philippine-*Suzanne* du Marché (*Revue*, XXI, 228) ; 2° Jeanne-Marie-Gabrielle-*Alice*, née le 8 octobre 1869, mariée, le 13 octobre 1890, à Amédée Larade, dont quatre enfants : Amédée, né le 29 août 1891 ; André, 7 novembre 1893 ; Yvonne, 24 juin 1894 et Jeanne.

—

II. — Le 22 avril 1902, est décédé, en son domaine de Bois-Clair, commune de Saint-Brice, à l'âge de 55 ans, Albert-Henry-*Philippe* Delamain, ✻, A. ✪, négociant à Jarnac, membre de la chambre de commerce de Cognac, ancien juge au tribunal de commerce, membre correspondant de la société nationale des antiquaires de France, membre de la société archéologique et historique de la Charente, président de la société de tir, etc. Fils de *Henry*-Ferdinand Delamain, entomologiste fort distingué, mort à 81 ans, le 19 juillet 1899 (voir *Revue*, XIX, 293) et de Sophie-Louise Admyrault, de La Rochelle, il était né à Jarnac le 7 août 1847, d'une des plus anciennes familles protestantes de l'Angoumois (voir XVIII, 365). Il avait pris part à la guerre de 1870. Parti comme sous-lieutenant au 18^e^ mobiles, il fut nommé lieutenant pendant la campagne. Après son retour dans ses foyers, il fut nommé sous-lieutenant de réserve au 107^e^ ré-

Digitized by Google

giment d'infanterie, puis lieutenant et capitaine au 94e territorial. Directeur du tir à la société de tir de Jarnac, il fut fait à ce titre chevalier de la légion d'honneur, le 14 juillet 1900, par le ministre de la guerre, pour services rendus aux sociétés de tir. Il était déjà officier d'académie.

Dans les quelques loisirs que lui laissaient ses occupations commerciales, Philippe Delamain cultivait les arts et l'archéologie. Collectionneur émérite, il avait un petit musée local très intéressant. Tout ce qui touchait Jarnac était de son domaine spécial. Il avait réuni des objets fort précieux et fort rares, armes, bijoux, monnaies, estampes, livres, gravures, plans; c'était une collection unique dont il était justement fier. Sa bibliothèque comprenait beaucoup d'ouvrages de valeur et de nombreux documents concernant l'histoire de la Charente et de Jarnac en particulier ; la partie la plus importante de son musée lui avait été fournie par ses fouilles au cimetière mérovingien d'Herpes. Il avait bien voulu, un soir, venir nous raconter ses émotions et nous montrer les résultats de ses trouvailles dans les tombes d'hommes et de femmes. Et l'on avait admiré la patience et le bonheur du chercheur; les bijoux, fibules, anneaux, armes, colliers, verres, vases en bronze et en terre. Il en a fait une brochure : *Un cimetière mérovingien à Herpes* (La Rochelle, 1890, in-8°, 12 pages, 1 planche) ; puis un *atlas* de 26 planches coloriées qu'a dessinées M. Mourier et qu'a éditées la société archéologique de la Charente. Outre Herpes, il avait fait aussi quelques fouilles dans l'ancien cimetière à Biron, canton de Pons. Philippe Delamain avait toujours prêté à la société un concours très actif dans maintes circonstances pour plusieurs de ses excursions qu'il avait organisées avec entente et habileté, au camp de Sainte-Sévère, aux Bouchauds, à Boutteville, toujours empressé, toujours bon et serviable.

Il a donné au *Bulletin de la société archéologique de la Charente* plusieurs notes ou mémoires, par exemple *Lettre à Alexandre Bertrand*, août 1789, page 162, et à la *Revue de Saintonge et d'Aunis* plusieurs articles, *Herpes*, x, 373; *Le second mariage du comte de Jarnac*, iv, 154, etc. On a de lui en outre, *Les sépultures barbares d'Herpes*, commune de Courbillac, canton de Rouillac (Charente) dans les *Mémoires de la société archéologique de la Charente* (1890-1891), 22 pages où il raconte la découverte, les fouilles et décrit les objets trouvés, et l'*Album*, 26 planches : *Inventaire des meubles du château de Jarnac dressé le 29 novembre 1762* (Niort, Clouzot, 1900), voir *Revue*, xxi, 68 ; enfin quelques brochures ; *Jarnac en 1789 ; Histoire des églises réformées de la Charente.*

Philippe Delamain avait épousé, au temple de Jarnac, le 15 février 1873, Elisabeth-*Adrienne* Hine, née le 16 septembre 1850, fille d'Auguste Hine, de Jarnac, et de Gabrielle-Sophie Dupuy. Il laisse : 1° Jacques Delamain, né le 10 novembre 1874, marié, au temple de Barbezieux, le 20 septembre 1898, à Mlle Anna-*Germaine* Boutelleau (voir *Revue*, xviii, 365), dont Jac-

Digitized by Google

queline (6 juillet 1899) et Jean (19 décembre 1901 ; 2° Jeanne Delamain, née le 14 mars 1871 ; 3° Robert, né le 22 novembre 1873 ; 4° Maurice, le 28 avril 1883, tous nés à Jarnac.

—

III. — Le 6 mai, en la maison de santé de l'hôpital Saint-Charles, à Rochefort, où il était en traitement depuis dix jours, est décédé, à l'âge de 54 ans, et a été inhumé, le 9 à Tonnay-Charente, dans le caveau du clergé paroissial, le chanoine Médéric Brodut, archiprêtre, curé de Saint-Louis.

Jean-Justin-*Médéric* Brodut, né à La Barde, commune de Saint-Aigulin, fut dirigé vers le sanctuaire par l'abbé Dumane, curé de Saint-Aigulin, aujourd'hui doyen d'Aunay. Elève du petit séminaire de Montlieu, puis du grand séminaire de La Rochelle, ordonné prêtre le 25 mai 1872, il fut vicaire à Mirambeau de M. Letard pendant un an, puis vicaire d'Aunay, de son premier curé M. Dumaine, en même temps curé de La Ville-Dieu. Trois ans après, il était curé de Saint-Coutant-le-Grand ; en 1881, il fut nommé curé de Saint-Denis, dans l'île d'Oleron, succédant à M. Bardon, puis à Moreau, qui passait à Saint-Georges. Il s'occupa activement des réparations à son église, qu'il orna de statues, d'un chemin de la croix, d'un vitrail, d'autels de la sainte Vierge, de saint Joseph, du Sacré-Cœur, agrandit le sanctuaire. Surtout il créa une œuvre d'éducation pour les jeunes gens, l'union des jeunes gens chrétiens ; il les rassemblait souvent dans son jardin où des jeux les occupaient en leur procurant des distractions. Il leur enseignait la vie chrétienne en les gardant des dangers du dehors. Il les aimait et il était aimé d'eux. Pour eux il composa une *Jeanne d'Arc*. Il était à Saint-Denis depuis le 1er janvier 1892, il reçut sa nomination pour Tonnay-Charente, succédant à Alexandre Joly. Il fut installé le 21 par Portier, archiprêtre de Rochefort, ancien curé de Tonnay-Charente. Là il eut à exercer son zèle : confrérie des mères chrétiennes, association des enfants de Marie, apostolat de la prière ; il y ajouta le patronage des amis chrétiens ; quand vint la laïcisation des écoles, pour garder les sœurs de Saint-Vincent de Paul qui enseignaient à Charente depuis 208 ans, il acheta, avec le secours de ses paroissiens, un immeuble convenable où, le 29 octobre, fut inaugurée l'école Sainte-Anne.

Brodut, comme il avait fait à Saint-Denis, ne négligea pas son église ; c'était une fabrique sans caractère ; il la para, en fit un lieu propre et convenable sans pouvoir lui assurer un caractère archéologique ; il rêvait de lui donner un clocher, dont le produit de son ouvrage *Tonnay-Charente* devait lui fournir la base.

Il vivait content à Charente, fort estimé de la population, ne demandant qu'à continuer son œuvre sacerdotale et travailler à l'histoire de sa paroisse et de la contrée. Il venait de faire paraître son beau livre, « *Tonnay-Charente et la contrée*, étude his-

Digitized by Google

torique, géologique, archéologique, généalogique, biographique, religieuse et commerciale, avec cartes, portraits, monuments », t. Ier (Rochefort, impr. Thèze, 1901, grand in-8°, 709 pages). Tout ce qui a été écrit, même dit, je crois, sur Tonnay-Charente est là. L'effort, pour être complet, a été grand ; si l'on y trouve des hypothèses en l'air, des étymologies risquées, je le lui ai trop dit pour lui adresser ici un reproche stérile ; en revanche, il faut y signaler une abondance de renseignements sur les événements, sur les hommes et les familles, vraiment étonnante. C'est une fort bonne monographie. Qui nous donnera le second volume, qui était de longue main préparé ? M. Gelézeau, un ami du défunt, déjà initié à ses travaux et déjà auteur des monographies de *Dercie* et de *Saint-Sornin*, devrait se charger de compléter cette œuvre.

Brodut se résigna par obéissance à accepter la cure la plus importante du diocèse. Sans ambition, il lui fallut l'ordre de son évêque. Nommé par décret du 8 mars curé de Rochefort, il fut installé le 13 avril par son prédécesseur, M. l'abbé Bouquin, vicaire général. Le 28, il sentait les atteintes du mal qui devait l'emporter, joint à une affection antérieure. Sa mort fut un coup pour les fidèles, pour ses amis. La foule fut considérable à ses obsèques. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le chanoine Carteau, archiprêtre de Saintes, Périer, curé de Notre-Dame de Rochefort, le commandant Barbottin, Ch. Thèze, président et membre du conseil de fabrique. Après l'absoute, M. le vicaire général Jourdan a lu une lettre de l'évêque Mgr Le Camus rendant le plus touchant hommage au défunt. M. Jourdan a ajouté quelques mots plein de cœur. Voir dans les *Tablettes* du 10 mai le récit des funérailles.

Il avait voulu être enterré chez ses paroissiens, dans le cimetière où reposent ses parents. La cérémonie fut touchante. Les cordons du poêle étaient tenus par deux ecclésiastiques, par le maire, M. Goguet, et par M. E. Peyremol, pharmacien en chef de la marine en retraite, président du conseil de fabrique. Une vingtaine de prêtres y assistaient. Le curé, M. Georges Braud, a éloquemment développé cette idée : courage du défunt d'obéir à son évêque pour quitter cette paroisse ; courage d'obéir à Dieu quand la mort est venue. Au cimetière, M. Peyremol a traduit les regrets de tous, en rappelant avec quel serrement de cœur Brodut était parti de Tonnay-Charente. « Que de liens, en effet, dit-il, le rattachaient à notre paroisse : de bien chers souvenirs de famille, son ministère sacerdotal, ses occupations favorites, ses travaux littéraires et archéologiques, qui l'ont conduit à laisser à notre ville son œuvre maîtresse, *Tonnay-Charente et le canton !* Aussi, messieurs, nous n'oublierons ni sa parole éloquente, ni ses œuvres pieuses. C'est de lui qu'on peut véritablement dire qu'il fut « dévoré du zèle de la maison de » Dieu », et il nous en laisse une preuve éclatante dans les embellissements qu'il fit à notre église Saint-Etienne. On le savait aussi généreux et charitable, et le presbytère était le rendez-

Digitized by Google

vous ordinaire des malheureux et des affligés, certains d'y trouver un secours ou une consolation. Notre regretté pasteur est mort en martyr, conservant, au milieu des plus cruelles souffrances, le calme, la résignation, l'esprit de sacrifice qu'il puisait dans l'ardeur de sa foi. » M. l'abbé Armand de Laage, ancien supérieur de Montlieu, a écrit avec cœur et talent dans le *Bulletin religieux* des 31 mai, 17, 14 et 21 juin, la biographie de Brodut, qui était un de ses condisciples chéris et était resté très attaché à Montlieu.

—

Le 26 mai, est décédé dans sa famille au village de Lafond, Louis Courtois, ancien curé de Meux, âgé de 50 ans. Elève du petit séminaire de Montlieu, il débuta comme professeur à l'institution de Saint-Louis de Gonzague à Saujon, fut vicaire de Cozes près de Pons, curé d'Echillais, puis de Saint-Nazaire et en même temps de Soubize, enfin de Meux, que la maladie l'obligea de quitter. Ses obsèques ont eu lieu le 28 en l'église Notre-Dame sa paroisse. Voir *Bulletin religieux* du 7 juin.

—

Le 9 juin, est décédé subitement, à La Rochelle, âgé de 54 ans, *Victor*-Louis Kochanski, contremaître de l'imprimerie Martin. Il était président du cercle catholique, membre en 1870 et trésorier en 1888 de la société philanthropique, fonctions qui lui avaient valu une médaille d'argent, membre fondateur de la société typographique, dont il était président jusqu'en 1900.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Ossian Pic, directeur de l'*Echo rochelais*, Bariller, président de la société philanthropique, Masson, maître imprimeur, et Foucher, libraire. Au cimetière, M. Bariller et M. Dupré, camarade d'atelier du défunt, ont retracé sa vie d'abnégation et de dévouement. « Pour tous ses collaborateurs, il était un ami que tous aimaient et vénéraient..., faisant simplement son devoir, donnant le meilleur de son cœur sans ostentation et sans compter. Il était à l'imprimerie depuis trente-huit ans, donnant à tous l'exemple du devoir, et, malgré ce labeur incessant, il trouvait encore le moyen de se dévouer pour les autres. » Le défunt avait épousé une sœur de M. Renoux, imprimeur à Saint-Jean d'Angély.

—

Le 17 juin, est décédé, à Rochefort, dans sa 80e année, Jean-Jacques-Adrien-Alfred Gruel-Villeneuve, propriétaire, veuf de Julie-Emilie Avezou. Longtemps directeur de plusieurs syndicats de marais, membre des jurys des concours agricoles et hippiques, le défunt avait acquis dans toutes les questions syndicales, si épineuses, une compétence à laquelle avaient souvent recours l'administration et les intéressés. *Tablettes* du 19.

—

Digitized by Google

Le 18 juin est décédé à Rochefort, âgé de 60 ans, M. l'abbé Louis Billiotte, aumônier de l'hôpital Saint-Charles depuis 1895. Né en 1842, prêtre en 1867, il avait été nommé à Saint-Charles en 1897. Faible de santé, il s'est prodigué aux malades avec un zèle qui a hâté sa fin. Il est mort victime de son dévouement. Il venait d'être remplacé par M. l'abbé Frédoux, chanoine honoraire, professeur de l'institution diocésaine de Pons.

—

Nous devons une mention au P. Carlos Sommervogel, l'éminent bibliographe qui nous avait plus d'une fois aidé de ses connaissances dans la rédaction de la *Revue*. Il est mort le 4 mai dernier. Le P. Henri Chérot — pardon l'abbé Chérot — a consacré dans les *Etudes* du 20, à son savant confrère, un article bien complet et plein de cœur, qui a été tiré à part. Voir aussi le *Polybiblion* de juin.

II. — Mariages

Le 15 mai, en l'église Saint-Louis à Rochefort, a été bénit par M. Bouquin, vicaire général de La Rochelle, ancien curé de Rochefort, le mariage de M. Gabriel Rousseau, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, fils de M^me^ veuve Rousseau, née Vinet, avec M^lle^ Lucie Arnoux, fille du capitaine de frégate en retraite M. Lucien Arnoux. Les témoins étaient pour la mariée, son oncle M. le capitaine de vaisseau G. Regnault, O ✻, et son frère M. l'enseigne de vaisseau H. Arnoux ; ceux du marié, ses deux frères, MM. Albert Rousseau, ingénieur des arts et manufactures, et Emile Rousseau, propriétaire.

—

Le 14 juin, a été bénit, en l'église Saint-Louis de Rochefort, par M. l'abbé Surault, curé de Notre-Dame de Montmorillon, le mariage de M. Romain Desportes, capitaine à l'état-major particulier des troupes coloniales, officier d'ordonnance du préfet maritime, avec M^lle^ Gabrielle Godin, fille de l'amiral commandant en chef, préfet maritime du quatrième arrondissement maritime. La mariée avait pour témoins M. le vice-amiral Pottier, ancien commandant en chef de l'escadre de l'Extrême-Orient, grand-croix de la légion d'honneur, et M. Ed. Liège d'Iray, son oncle ; ceux du marié étaient M. le général Winckel-Mayer, commandant la 3^e^ brigade d'infanterie coloniale, O ✻, et M. Souchon, son cousin. Brillante assistance, chants harmonieux, allocution pleine de cœur, bénédiction du souverain pontife, nombreuse réception à la préfecture maritime, rien n'a manqué à la fête.

—

Le 18 juin, en l'église Saint-Louis de Rochefort, a été bénit le mariage de M^lle^ Joseph-*Marie* Pottier, fille du vice-amiral Pot-

Digitized by Google

tier, ancien commandant en chef, préfet du 4e arrondissement maritime, ancien commandant de l'escadre de l'Extrême-Orient, et de M. Ange-François Bonifaci, lieutenant au 14e bataillon d'artillerie à pied, actuellement détaché à Boyardville. Les témoins étaient pour la mariée, le contre-amiral Jules Lefèvre, du cadre de réserve à Cherbourg, ami de la famille, et le général de brigade Charles Pottier, du cadre de réserve, à Paris, son oncle, tous deux commandeurs de la légion d'honneur ; pour le marié, MM. le capitaine d'artillerie Kopf et Gabriel Esparre, avocat, tous deux à Poitiers. M. l'abbé Bonifaci, frère de l'époux, disait la messe ; avant de donner la bénédiction nuptiale, le R. P. Albert, capucin, ✲, ancien camarade de promotion de l'amiral Pottier, a prononcé une allocution chaude et vibrante qui a profondément ému la nombreuse et brillante assistance.

VARIÉTÉS

I

Les tremblements de terre en Saintonge

Angoulême et le tremblement de terre de Lisbonne en 1775.

L'éruption volcanique qui vient d'anéantir Saint-Pierre de la Martinique nous fait songer aux grandes catastrophes d'autrefois. Le tremblement de terre qui détruisait Lisbonne, le 1er novembre 1755, est resté dans toutes les mémoires ; mais ce qu'on ignore généralement, c'est que le même jour les effets de ce cataclysme furent ressentis à de très grandes distances, même à la Martinique. En Europe, depuis le Portugal jusqu'à la Suède, on observa des marées extraordinaires, des orages, des bruits souterrains et autres phénomènes que les journaux et les correspondances du temps ont enregistrés.

Je possède quelques volumes d'un périodique qui doit être bien rare, car je ne le trouve pas dans le catalogue de la célèbre collection Pochet-Deroche vendue aux enchères en 1882. C'est la *Suite de la Clef ou journal historique sur les matières du tems, contenant quelques nouvelles de littérature, et autres remarques curieuses.* A Paris, et se vend à La Rochelle, chez Michel Salvin, libraire, au canton des Flamans, petit in-8. Une vignette sur le titre représente la ville de Verdun ; cette publication fait partie de la grande série du *Journal de Verdun*, un des grands périodiques du XVIIIe siècle. Le tome LXXXI comprend les 6 premiers mois de 1756 ; les numéros de janvier, février et mars sont pleins de détails sur le tremblement de terre de Lisbonne et son contre-coup en Europe, en Afrique et en Amérique. Voici ce que je lis sur notre région, pages 46-48 :

« Selon les lettres de Bourdeaux, on y essuia le 1er novembre une secousse de tremblement de terre qui dura quelques

Digitized by Google

minutes. Elle fut accompagnée d'une agitation extraordinaire des eaux de la Garonne. Heureusement la ville n'a souffert aucun dommage.

« Une lettre d'Angoulême marque que le même jour qui a été si funeste au Portugal, on entendit à une lieu de cette ville, un bruit souterrain, puis peu après la terre s'entr'ouvrit, et qu'il en sortit un torrent chargé de sable de couleur rouge. Cette lettre ajoute que plusieurs fontaines des environs d'Angoulême se troublèrent, et que les eaux baissèrent à tel point qu'on les crut prêtes à se tarir. On a reçu aussi avis que la Charente, ce même jour, en un très court intervalle a baissé considérablement, puis est montée à une hauteur extraordinaire.

Par une autre lettre d'Angoulême on donne un détail plus circonstancié de ce phénomène; le voici tel que l'a décrit M. Robin, imprimeur-libraire de cette ville, par une lettre du 5 décembre.

« Le tremblement de terre qui vient de renverser et détruire entièrement les villes de Lisbonne et de Setuval, et qui a causé beaucoup de dommage dans quelques autres villes du Portugal et de l'Espagne, est un événement si extraordinaire, que je ne doute point qu'il ne fasse la matière des recherches de quelques sçavans, curieux d'en développer les causes au moins les plus probables. C'est dans cette considération, et pour montrer la prodigieuse étendue de notre continent, où ce tremblement a fait sentir ses secousses et ses effets, que je vais vous faire part de ce qui est arrivé dans cette province le même jour et à la même heure qu'à Lisbonne.

« Je ne vous demande, Monsieur, de le rendre public qu'autant et de la façon que vous le jugerez à propos.

« A une lieu de la ville d'Angoulême et près des ruines d'un ancien château, qui appartenoit aux anciens comtes d'Angoulême, on voit un lac qui n'est pas fort étendu dans sa longueur et sa largeur, mais dont on n'a pu jusqu'ici trouver la profondeur, quoiqu'elle ait été sondée plusieurs fois.

La tradition commune veut que ce lac prenne sa source dans les eaux du Bandiat, petite rivière qui est éloignée d'environ deux lieues, et qui effectivement a dans son cours plusieurs gouffres où ses eaux se précipitent. C'est à la distance de dix toises de ce lac que le premier du mois de novembre dernier, sur les onze heures du matin, un rocher fut brisé et entr'ouvert avec un bruit effroyable qui duroit depuis quelques minutes, il en sortit un torrent dont le volume d'eau de plus de six pieds de diamètre entraîna beaucoup de grosses pierres, des cailloux et quelques pièces de bois quarrées, qui paraissaient avoir été garnie de fer par une rouille épaisse qui y est encore attachée, ainsi que trois pieux de la hauteur de quatre pieds, propres pour des pilotis. Avant l'irruption de ce torrent, les eaux du lac étoient troublées et blanchâtres depuis près d'une heure ; et dans le moment qu'elle se fit, elles reprirent leur couleur naturelle. Le torrent n'a fourni la même quantité d'eau que pendant deux

Digitized by Google

jours et a diminué peu à peu et de façon qu'il ne coule presque plus.

Quelques jours avant et le même jour de cet événement, il se fit ici plusieurs éclairs, dont quelques uns furent suivis de tonnerre, et il souffloit un vent du midi si violent que la charpente et la couverture de quelques maisons situées sur des hauteurs dans la campagne, ont été emportées au loin par des tourbillons ; toutes les sources et les fontaines les plus considérables de la province ont éprouvé ce jour-là quelque révolution ; les eaux des unes ont été abondantes, d'autres bourbeuses, quelques unes blanchâtres, et enfin il y en a qui ont tari entièrement. On a senti aussi, à la même heure, dans les lieux les plus élevés quelques légères secousses de tremblement de terre. »

Il doit y avoir d'autres renseignements dans les registres paroissiaux et autres papiers de l'époque. Avis aux chercheurs.

JULES PELLISSON.

*
* *

Rochefort et l'explosion du Krakatoa.

Les grandes révolutions de la nature peuvent avoir leur répercussion dans une autre partie du globe.

On s'étonne que l'éruption du Mont Pelée nous ait été signalé en Espagne et dans le midi de la France par des tremblements de terre. Le fait n'est cependant pas sans précédent ; comme exemple, je citerai l'éruption du Krakatoa, qui a assez d'analogie avec celle du Mont Pelée.

La formidable convulsion volcanique du Krakatoa, dont le détroit de la Sonde a été le théâtre le 27 août 1883, se signale par la variété autant que par l'énergie des phénomènes qui l'ont accompagnée. Elle eut son contre-coup dans un tremblement de terre d'une énergie exceptionnelle auquel participèrent la mer et l'océan aérien. Les marégraphes dans tous les ports, les baromètres enregistreurs dans les observatoires, saluèrent le passage des ondes fluides ; de plus, à Rochefort, eut lieu dans ce moment un raz de marée comme de mémoire d'hommes il ne s'en était jamais vu. La mer était basse ; tout à coup on vit les eaux gonfler et inonder la prairie et le port ; en moins d'un quart d'heure, l'eau enleva du port de belles pièces de teck qui furent portées sur l'autre rive dans la prairie de Rhosne ; un canot, également pris par les flots dans le chantier des embarcations, fut retrouvé dans la prairie à 300 mètres de la rive ; le poste qui est à l'avant-garde du port fut enfermé dans une ile. Tout cela fut fait si rapidement qu'au bout d'une demi-heure la mer avait repris son niveau.

De plus nous lisons dans le journal la *Nature :* « On se souvient que c'est avec beaucoup de réserve que nous avons mentionné, d'après M. Florel, l'audition de grondements situés aux antipodes du détroit de la Sonde au moment de l'explosion du

Digitized by Google

Krakatoa ; il faut cependant, d'après M. le docteur Liénas, revenir sur la même question, pour enregistrer que de semblables bruits ont jeté, le 21 août 1883, la terreur parmi les habitants de San-Domingo sur une longueur de 200 kilomètres au moins. »

Cela, c'est pour les forces souterraines et pour la mer, mais maintenant examinons l'atmosphère.

L'atmosphère terrestre fut, pendant de longs mois, lisons-nous dans la *Nature* du 4 juillet 1885, véritablement salie par les prodigieuses quantités de poussière minérale, que l'explosion y mélangea. Au voisinage de l'éruption, la lumière du soleil fut complètement interceptée et, d'après un témoin, il faisait une nuit absolue, bien qu'on fût en plein midi. Les cendres sont retombées, sous forme de pluie, jusqu'à 250 kilomètres de Krakatoa, dans la direction de l'ouest-sud-ouest, à Bausenq, vers le N.-O., jusqu'à Singapore et à Benkalis, qui sont à 835 et à 915 kilomètres, vers le S.-O., jusqu'à l'île de Keeling à 1.200 kilomètres. Portées aux plus hautes régions de l'Océan aérien par la puissance de leur projection et reprises à 60 kilomètres d'altitude, peut-être, par les vents réguliers, les cendres se sont étalées en une couche qui a modifié longtemps la couleur de l'atmosphère. C'est à leur présence qu'il a été nécessaire d'attribuer ces lueurs roses du crépuscule et de l'aube, si ressemblantes aux aurores polaires qui n'ont d'ailleurs rien de commun avec elles et dont on s'est tant occupé ; c'est à elles aussi que le soleil a dû de se montrer environné d'une auréole inusitée.

A Rochefort, nous avons également, plusieurs soirées de suite, constaté ces lueurs crépusculaires, dont nous ne pouvions nous faire aucune idée.

Nous nous arrêterons à ces quelques exemples qui montrent bien que les révolutions de la nature ayant lieu dans une partie du globe, peuvent avoir leur contre-coup dans une autre partie ; il n'est donc pas étonnant que l'éruption du Mont Pelée se soit révélé à nous par des tremblements de terre dans l'Espagne et dans le midi de la France.

10 juin 1902.

BITEAU.

II

LE BŒUF-ROI A COGNAC EN 1629

On trouve dans les monographies historiques des détails curieux sur le bœuf gras, appelé aussi bœuf-roi, et sa promenade triomphale à travers les rues. Quel était en Saintonge le cérémonial usité pour la proclamation de cette royauté éphémère ? Dans sa notice sur le beffroi de l'hôtel de ville de Saintes, publiée dans notre dernier numéro, M. Audiat nous dit, page 178, que des anneaux étaient scellés au mur, au-dessous du cadran solaire ; que les bœufs y étaient attachés, lorsqu'il s'agissait de désigner le bœuf-roi, et que, le jeudi gras, 22 février 1582, le

Digitized by Google

maire mit le bouquet au front du bœuf-roi, présenté par les bouchers du bourg de Saint-Palais.

Emile Albert a eu la bonne fortune de découvrir dans le canton de Jarnac un fragment très important d'un ancien registre des délibérations du corps de ville de Cognac. En voici un extrait :

« Aujourdhuy.... febvrier mil six cens vingt neuf, nous, Jacques Audouyn, sieur des Cartyers, mayre et cappitaine de la ville de Cougnac, ayant avecq nous les eschevyns de ladite ville de Cougnac soubsignez, sommes transportez au grand quanton de ceste dicte ville, où annuellement, tel jour que celluy-cy, les maistres bouchers de ceste dicte ville ont acoustumé de mener au devant la grand boucherye les bœufz aux boucles, pour l'ung d'iceux quy seroyt le plus gras estre prins pour bœuf roy ; où s'estant aussy trouvez les maistres bouchers de ladicte ville et par nous prins le serment au cas requys des scindicz d'iceux, moyennant leur dict serment, après vizite par eux faicte des bœufz quy estoyent ausdictes boucles atachez, nous ont dict que le bœuf de Jehan Marot-Bonjour, l'ung desdicts bouchers, estoyt le plus gras ; et, sur ledict rapport et certiffycatyon, avons audict bœuf baillé les boucquets suyvant les formes ordynayres et acoustumées. »

Les archives municipales de notre région doivent contenir sur ce sujet des détails qu'il serait bon de reproduire à titre de comparaison. J'appelle là-dessus l'attention de nos collègues.

J. P.

—

III

Une « native » de l'île d'Oleron (1)

En mars 1729, le lieutenant de police Hérault adressait la note suivante au comte de Maurepas, ministre de la maison du roi :

« Charlotte Bonnamy de La Ferrière a été conduite en prison, de l'ordre du roi du 29 janvier 1729, parce qu'elle participait aux intrigues du nommé Lameret, qui se fait appeler le comte de La Palu et qui dit avoir épousé la sœur de la demoiselle de La Ferrière.

» Ils ont escamoté ensemble une tabatière à M. (Amelot) de Chaillou, une montre d'or à répétition au sieur Gobert et un diamant au sieur de Veyrière.

» Comme la demoiselle de La Ferrière consent à rendre la tabatière à M. de Chaillou et qu'elle veut bien payer la montre au sieur Gobert,

» M. le comte de Maurepas est supplié de faire expédier un ordre pour la mettre en liberté en la reléguant à Oleron, dont elle est native. »

(1) Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, 11001, 10009, 11039.

Digitized by Google

D'ordinaire, les gens touchés par un ordre de relégation, surtout ceux de l'espèce des Lameret et des La Ferrière, s'efforçaient à parer de leur mieux un coup mortel pour leur... industrie.

Charlotte Bonnamie réussit donc à éloigner de ses lèvres ce calice d'amertume, puisque nous trouvons, annexée à son dossier, cette proposition acceptée par le « bon » officiel du lieutenant de police :

« M^me^ la vicomtesse de Polignac, touchée de compassion pour l'état malheureux où se trouve la demoiselle de La Ferrière, se détermine à lui payer pension dans une communauté de Paris, dont elle conviendra avec M. le curé de Saint-Sulpice, si M. Hérault veut bien l'agréer ainsi. » 19 mars 1729.

Il ne parait pas, cependant, que toutes les conditions stipulées dans la première note d'Hérault, pour la mise en liberté de Charlotte, aient été remplies, si nous nous en rapportons au placet suivant contenu dans le même dossier :

« Ce 3 juillet 1729. A Son Eminence Monseigneur le cardinal Fleury.

» Monseigneur, Gobert, qui a déjà pris la liberté de représenter à Votre Eminence qu'il lui a été volé, le 11 décembre 1728, une montre d'or à répétition par la nommée Charlotte Bonnamie, dont il a porté ses plaintes à M. le lieutenant général de police, qui l'a fait arrêter en vertu d'un ordre du roi, avec le nommé Lameret, intrigant, qui prenait la qualité de comte de La Pallu, sur laquelle fille il a été saisi des bijoux qui sont sous les scellés de M. le commissaire Divot, déposés entre les mains du sieur Pons, officier du guet, qui les a arrêtés.

» Charlotte Bonnamie a été mise en liberté, à la charge de se retirer dans l'île d'Oleron, son pays (à quoi elle ne satisfait pas), et de remettre la montre d'or qu'elle a volée, ou la valeur, pour quoi elle a fait un abandon des bijoux saisis.

» Il a été fourni à M. Hérault une expédition d'une déclaration faite, par devant M. le commissaire Divot, par le laquais qui servait les susnommés, lorsqu'ils ont été arrêtés, dont copie est ci-jointe, qui prouve que la veuve Grimonville, sœur de cette fille et concubine de Lameret, a recélé ce vol avec d'autres.

» Lameret a aussi été mis en liberté, par ordre de Sa Majesté, qui le relègue à Lyon, son pays.

» A présent, la veuve Grimonville réclame les bijoux saisis, sous prétexte qu'ils lui appartiennent, pour en frustrer le suppliant. Pour quoi, il implore la justice de Votre Eminence, afin qu'elle aie la charité d'ordonner que les bijoux saisis soient vendus, pour du prix en provenant le payer de la valeur du vol qui lui a été fait, dont M. Hérault est parfaitement convaincu.

» Observe (*cette note est de Gobert*) que Charlotte Bonamie a déclaré par son interrogatoire que les bijoux ou la meilleure partie lui appartiennent. »

En réalité, ces bijoux, effets et autres valeurs avaient été laissés, à titre de nantissement, chez la femme Lévêque, la pro-

Digitized by Google

priétaire de Versailles, qui, ayant logé, hébergé et nourri les Lameret et les Laferrière, sans en avoir été payée, était, bien entendu, leur créancière privilégiée. Or, à la fin de ce même mois de juillet, Hérault donnait l'ordre à Lemoine, un exempt de Versailles, de faire restituer tous ces objets à Charlotte Bonnamie. Mais il y avait beau temps que la femme Lévèque ne les avait plus. Un autre exempt, envoyé par Hérault et porteur d'une procuration du beau-frère et de la sœur de Charlotte, avait retiré ces divers effets, après avoir desintéressé la propriétaire.

La vicomtesse de Polignac, cette indulgente protectrice de la Laferrière, en écrivit au lieutenant de police, s'étonnant que le magistrat eût pu donner deux ordres aussi contradictoires.

Pons, l'officier du guet, qui avait capturé les escrocs et saisi leurs effets, se prononçait carrément; on était dupe d'un fripon qui avait faussement pris la qualité d'exempt et dont il fallait faire un exemple, si jamais on parvenait à le découvrir.

L'affaire dut être classée après ce rapport, la dernière pièce du dossier de Charlotte Bonnamie ; mais elle se réveillait, neuf ans après, s'il faut en croire cette lettre, adressée de Saintes, le 19 décembre 1738, au lieutenant de police :

« Monsieur. Je présume trop avantageusement de votre politesse pour n'attribuer pas uniquement à vos grandes occupations de n'avoir pas reçu des nouvelles de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire de Marennes à l'occasion des bijoux de M^me^ la comtesse de La Pallue, qui furent saisis dans sa chambre, à Versailles, le 5 février 1729, par le nommé Lemoisne, exempt de la prévôté de l'hôtel, en arrêtant par lettre de cachet M. le comte de La Pallu et M^lle^ de Bonamie de La Ferrière, aujourd'hui M^me^ du Moustier, qui est auprès des dames de France. Je vous marquais, monsieur, que ces bijoux et le procès-verbal les concernant avaient été remis par ledit Lemoisne à un huissier de police, pour être déposés à votre greffe, et qu'il était important que je susse de quoi ils étaient devenus. C'est à quoi je me réfère en vous assurant que je suis, etc. LEMERCIER, *lieutenant criminel du présidial de Saintes* (1) ».

Hérault met en apostille cette brève et brutale réponse, qu'un de ses premiers commis transmettra à Lemercier :

« Qu'il s'adresse à M. de Maurepas. »

Quelle suite fut donnée à cette réclamation ? Nous l'ignorons: ici encore s'arrête le dossier. Mais ce qui pique surtout notre curiosité, c'est d'apprendre comment Charlotte Bonnamie de La Ferrière, l'aventurière et la voleuse, put parvenir à se faire admettre, sous le nom de M^me^ du Moustier, au service des dames de France. Serait-ce, par hasard, la vicomtesse de Polignac qui aurait procuré cette acquisition aux filles de Louis XV ?

PAUL D'ESTRÉES.

(1) Est-ce que Charlotte Bonamie serait parente de la femme de Le Mercier, Angélique-Elisabeth Bonamie, inhumée à Saintes, le 9 février 1749 ?

Digitized by Google

IV

GRATON ET PINEAU

Sonnet lu à la séance du 8 mars 1902.

O champagne mousseux qui nous mets en liesse,
Ton vert coteau natal fleurit loin de nos cieux !
Mais le buveur santon, pour chasser la tristesse,
A le pineau doré, nectar délicieux.

La poularde du Mans, le chapon de la Bresse,
Sont connus des gourmets, de Menton à Bayeux.
Chacun peut admirer, sous sa chape de graisse
Ou son bel habit noir, le coq de Barbezieux.

Arle a des saucissons et Nérac des terrines
Agréables à l'œil, suaves aux narines ;
Marseille, l'aioli ; (Dieu ! Quel goût singulier !)

Toulouse, sur qui plane un poétique songe,
Peut vanter, à bon droit, ses pâtés Tivolier...
Mais nous, n'avons-nous pas le graton de Saintonge ?

PIERRE ARDOUIN.

—

V

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES AU THÉATRE ROMAIN DES BOUCHAUDS
13 MAI 1902

Personne dans le monde savant de notre région n'ignore que depuis plus d'une année, les ruines de l'un de nos monuments gallo-romains les plus intéressants, le théâtre des Bouchauds, sont de nouveau le centre et l'objet d'études, de recherches et de fouilles auxquelles chaque journée apporte un intérêt toujours croissant.

A plusieurs reprises déjà, la société historique et archéologique de la Charente, appréciant bien à leur réelle valeur tout l'intérêt de ces belles ruines, s'était à diverses époques occupée du dégagement de ces intéressantes substructions ; mais toujours des questions d'ordre financier entravèrent ses excellentes dispositions.

C'était à la louable et très heureuse initiative d'une femme de goût qu'était réservé l'honneur de donner enfin satisfaction à un désir si hautement justifié.

Mme Laporte-Bisquit, sur la poitrine de laquelle brillent à juste titre les palmes académiques et dont le mari, M. Laporte-Bisquit, est en cette circonstance le collaborateur actif et distingué, a voulu et repris, avec un véritable succès cette fois, la

Digitized by Google

mise au jour et la conservation définitive de ces restes importants, contemporains d'une des plus attachantes périodes de notre histoire nationale.

Après avoir fait l'acquisition des terrains qui couvraient les ruines des Bouchauds, la principale préoccupation de cette femme intelligente fut de confier la haute direction des travaux qu'elle voulait faire exécuter à un archéologue connu; sans hésitation, elle porta son choix sur l'un des noms les plus en vue pour ce genre de découvertes, non seulement dans notre région, mais encore bien au delà; elle fit appel au bon vouloir, à la science et à la pratique expérimentée du R. P. Camille de La Croix, de la compagnie de Jésus, membre non résidant du comité des travaux historiques, dont le savoir et la grande compétence en pareille matière lui étaient parfaitement connus.

Les travaux, depuis lors, marchèrent activement; interrompus seulement par les derniers mois d'hiver, ils sont aujourd'hui repris et se poursuivent actuellement sans interruption.

La société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* avait été heureuse d'apprendre ces nouveaux dégagements de l'antique théâtre des Bouchauds; elle les suivait et s'y intéressait; aussi, désireuse de se rendre compte par elle-même de l'état d'avancement des travaux, et répondant à une aimable invitation de M^me^ Laporte-Bisquit, décida-t-elle une excursion archéologique pour venir examiner sur place et sous la conduite de son vénérable président, M. Louis Audiat, l'importance des fouilles pratiquées et les mesures prises pour la conservation des substructions découvertes.

Rendez-vous fut donc demandé et donné au R. P. de La Croix, et le 13 mai, une délégation de cette société savante se rendit à Angoulême d'abord, à Saint-Cybardeaux ensuite, d'où, après quelques centaines de mètres encore, elle arrivait sur le terrain même occupé par les ruines de l'ancien théâtre romain.

La société des *Archives* était représentée par MM. Auguste Biteau, ✲, A ❶, maitre principal des constructions navales de 1^re^ classe en retraite; Pierre Bouchard, notaire, A ❶; André Callandreau, notaire, et son fils; M. et M^me^ Gautier, leur fils et leur fille; de Laage de Meux; du Basty, conservateur des hypothèques; Edmond Duret; Favreau, notaire; Anatole Laverny, officier de douanes en retraite; Henri Le Boucher, ✲, fonctionnaire des colonies en retraite et son beau-frère; André Perrain, conseiller municipal de Saintes.

M^me^ Laporte-Bisquit et sa famille, des amis conviés pour la circonstance et diverses personnes du voisinage attirées par l'intérêt de la réunion, formèrent bientôt autour de la docte société un groupe compact que rehaussait la présence d'un certain nombre de dames, tous unis dans une même confraternité scientifique, pour applaudir à l'initiative d'une femme généreuse et entendre les explications autorisées du savant directeur des travaux.

En effet, le R. P. de La Croix est bien là lui aussi; arrivé de

Digitized by Google

Poitiers depuis la veille, il a déjà tout préparé ; les jalons indispensables sont posés ; un vaste plan en couleurs, d'une scrupuleuse exactitude, présenté au centre même du théâtre, sur l'*Orchestra*, est mis sous les yeux et à la disposition des visiteurs. La mise en scène est vraiment intéressante et belle : l'ensemble du théâtre, adossé à mi-hauteur d'une colline boisée, l'une des plus élevées de la région, se dessine très nettement et presque en entier ; la façade est dégagée, les précinctions apparaissent ; la forme semi-circulaire est parfaitement indiquée par les trois premières rangées de gradins en pierre réservés aux principaux magistrats ; elles sont complètement déblayées ; la *scena*, le *proscenium* se reconnaissent, les grands dégagements de droite et de gauche sont nettement accusés ; enfin le paysage qu'on peut découvrir de tous les points de l'édifice est remarquablement beau et étendu ; il s'étend à perte de vue, dans un brouillard estompé, sur les plaines du Poitou et les hauteurs du Limousin.

C'est au centre de ce beau cadre que pendant plus de trois quarts d'heure le R. P. de La Croix, dans une conférence ou plutôt dans une causerie simple et savante à la fois, s'est attaché à décrire les différentes parties du monument, insistant surtout sur celles que la pioche des travailleurs a complètement mises à découvert ; il répond aux questions qui lui sont courtoisement posées, discutant et motivant toujours ses appréciations.

Puis eut lieu la visite proprement dite des ruines, visite rendue quelque peu pénible par la nature même d'un sol argileux quelque peu détrempé la veille par une pluie sans doute assez abondante ; rien n'arrête cependant les excursionnistes ; tout est vu, examiné, décrit et étudié avec soin ; le chemin de circonvallation non encore déblayé, mais qu'on peut cependant reconnaître et suivre, est parcouru par tous en entier et, quand chacun revenu enfin au point de départ se retrouve et communique le résultat de ses observations, nul ne regrette la fatigue ou les petites difficultés du déplacement.

Aussi, pour réconforter leurs hôtes, M. et M^me^ Laporte-Bisquit voulurent-ils les convier, dans la loge rustique du chantier, à un lunch fort aimablement servi, à la suite duquel M. Audiat, dans une charmante improvisation, fut l'interprète de tous en remerciant avec un à-propos et un tact parfait ceux qui méritaient si bien de l'être : avons-nous besoin de nommer en première ligne celle dont le nom était sur toutes les lèvres, puis le R. P. de La Croix qui avait bien voulu ne ménager ni son temps ni sa peine, enfin tous ceux qui, à des titres divers, apportent leur concours à une œuvre si éminemment utile à la science, à l'histoire et à l'archéologie.

D'ailleurs, nous ne saurions mieux faire que de reproduire à peu près les termes mêmes dans lesquels s'est exprimé le distingué président de la société saintongeaise :

*
* *

Digitized by Google

Toast du président.

« Mesdames, messieurs, un très sincère remerciement doit être adressé à Mme Laporte-Bisquit, pour son aimable invitation à visiter Les Bouchauds et pour la si cordiale réception que nous y recevons : je suis certainement l'interprète et des membres de la société des *Archives* et de tous ceux qui sont ici, en levant mon verre à M. et Mme Laporte, au succès complet de leur intéressante entreprise.

Il y a 18 ans, nous faisions notre excursion annuelle aux Bouchauds. Le monument, découvert par Gontier, était alors sous terre et nous déjeunâmes rustiquement, mais exquisement, sur l'emplacement du proscenium. Lucullus eût envié notre sort. Dans le bois, presque la forêt, qui couvrait les flancs de la colline d'où l'on a une si belle perspective, la foule était disséminée, accourue de tous les côtés. On avait, raconte le narrateur de l'excursion à qui j'emprunte les principaux traits de ce récit, on avait répandu le bruit qu'une colonne de savants allait faire irruption dans le pays. Des savants à Saint-Cybardeaux ! Passe encore pour Rouillac où ils auraient rencontré le docteur Leclerc. Evidemment il y avait là quelque dessein occulte. Le château des fées n'était-il pas le but secret de leur voyage ? De là une certaine défiance, naturelle au paysan. Vous vous souvenez, mon père, qu'un soir en parcourant les abords des arènes à Saintes, que vous visitiez pour la première fois, nous fûmes aperçus par un indigène. Caché derrière une haie, il vous avait entendu me dire en montrant un champ — vous qui veniez pour la première fois à Saintes, mais les curés ne sont-ils pas un peu sorcier? — « C'est là, oui, c'est là qu'est le veau d'or ». Il en était sûr. « Un monsieur prêtre l'a indiqué à M. Audiass, je les ai entendus. Aussi, quand M. Audiass viendra m'acheter mon champ, il le paiera un bon prix. » Hélas ! il n'eut pas à me vendre, même à prix réduit, ce champ précieux où poussent les veaux d'or, et je n'y ai pas trouvé le fameux trésor, ni vous non plus, et c'est dommage. Nos arènes eussent été déjà déblayées. Ce sera pour une autre fois, le jour où une fée bienfaisante renouvellera l'histoire présente des Bouchauds.

Il y avait aussi chez les habitants une curiosité. Des savants ! comment cela était-il fait? Dans quelle catégorie ranger ce type que les naturalistes de l'endroit et les anthropologistes du village avaient oublié de définir : « famille des Homidiens, genre Bimanes, ordre des Primates ». Un savant devait être un être à part, cheveux hérissés et barbe inculte, yeux hagards, gestes désordonnés, voix inarticulée, costume d'un autre âge, aspect hétéroclite. Mais ne médisons pas trop des villageois de Saint-Cybardeaux ; je connais une ville — je ne dirai pas que c'était Saintes — où quand des Canadiens vinrent fêter Champlain et renouer connaissance avec leurs aïeux, plus d'un citadin courut à la gare pour voir arriver des espèces d'orangs-outangs, des hommes des bois, marchant à quatre pattes, tout

Digitized by Google

au moins des Iroquois velus ou des Hurons vêtus de peaux de bique. La déception fut aussi grande que la surprise des habitants de l'antique Germanicomagus, quand ils virent que les savants n'étaient pas trop rébarbatifs : ils étaient d'ailleurs accompagnés de charmantes dames, à qui l'amour de la science le désir de connaitre et de s'instruire n'ôtaient rien de la grâce féminine. Je ne parle pas de vous, mesdames, on pourrait s'y tromper. Mais comment l'auriez-vous fait? Vous n'étiez pas nées, ou si peu. La surprise fut encore plus grande quand on vit que ces savants et savantes assis à une table champêtre, dont des tessons romains calaient les pieds, mangeaient et buvaient absolument de la même façon que les autres bipèdes, ou bien que nous aujourd'hui, croquant des gâteaux, sablant le champagne de Mme Laporte. Car il n'y a rien de nouveau sous le soleil, même aux Bouchauds, rien que les monuments déterrés par le père de La Croix.

Qu'on ne s'étonne donc pas que l'envie nous ait pris de revoir à dix-huit ans de distance le théâtre des Bouchauds et de nos exploits comico-gastronomiques, de constater si les lieux n'avaient point changé de place, *campos ubi Troja*, et où en étaient les travaux commencés. Sur un simple désir, Mme Laporte s'est empressée de nous y inviter. Cette fois, nous y trouvons pour nous guider un savant dont la réputation est universelle dans le monde archéologique, l'inventeur de Sanxay, de l'hypogée martyrium, de tant d'autres découvertes, le créateur du musée mérovingien de Poitiers. C'est à Sanxay que la société des *Archives*, toute jeune alors, fit sa première excursion. Vous voulûtes bien nous en expliquer tous les détails : balnéaire, temple, théâtre, nous raconter les phases de vos travaux et leurs résultats merveilleux. Qui sait si — et ce légitime espoir n'est pas un rêve — Les Bouchauds ne seront pas un second Sanxay et si l'hypothèse, contestée alors, adoptée déjà même par de bons esprits, d'une ville complète, siège d'assemblée, rendez-vous de politique ou d'amusement, ne deviendra pas une réalité palpable! Ce souhait nous le formons tous dans l'intérêt de la science, pour vous mon père, pour votre activité, vos fatigues; pour la femme généreuse qui a eu l'inspiration de cette grande entreprise.

C'est en 1868 que Gontier, propriétaire d'une partie du terrain des Bouchauds, fit quelques sondages, ouvrit quelques tranchées et reconnut l'appareil romain; mais le phylloxéra l'avait ruiné, comme bien d'autres. M. Chauvet, dans une brochure qui vient de paraitre, a raconté toute l'histoire des Bouchauds, espoir et découragement de Gontier, ses luttes avec les voisins, ses tracas et donné l'indication de tout ce qui a été écrit sur le sujet. Nous y trouvons le nom de Callandreau, dont le fils, notre confrère, ici présent, continue dans un autre sens la tradition paternelle. Bref Gontier, à bout de ressources, offrit ses ruines à la société archéologique d'Angoulême, qui avait déjà fait de grands sacrifices pour leur conservation. En général les

Digitized by Google

sociétés savantes ne sont guère riches ; si elles recherchent souvent le veau d'or enfoui dans le centre de la terre, elles ne le trouvent pas souvent. De son côté l'état a tant de monuments à entretenir, qu'il n'en entretient aucun. Voyez l'amphithéâtre de Saintes. L'argent, nerf de la guerre, l'est aussi de la pacifique archéologie ; il en faut beaucoup et elle en a peu. Alors une femme intelligente et hardie, qui use noblement d'une fortune honorablement acquise par le travail accumulé de plusieurs générations, a entrepris de faire ce que l'état ne pouvait ou ne voulait. Exemple rare de générosité privée qu'on ne saurait trop louer. Au moment où le féminisme étale ses imprudentes revendications, ses aspirations chimériques, il est beau de voir une personne « du sexe » prouver non par des déclamations emphatiques, mais par des faits, par des actes d'énergie, que la femme peut avoir autant d'intelligence que l'homme, — on s'en doutait déjà — et souvent plus d'initiative que l'homme. Vous avez trouvé, Madame, dans votre famille des traditions d'art et de munificence. La ville de Limoges en sait quelque chose ; elle se glorifie de son splendide musée céramique, son orgueil, à qui elle a donné si justement le nom de votre père. On sait qu'Adrien Dubouché à qui j'ai jadis eu l'honneur de causer de l'incomparable artiste Bernard Palissy, n'a pas dépensé moins de deux millions à la création de son musée et d'une école d'art. Nous unissons donc dans un même témoignage le père et la fille. Votre fils que vous associez à vos fouilles artistiques, est à bonne école et vous seconde de sa jeune activité. M. le sénateur Laporte, absorbé par ses multiples occupations, suit d'un œil attentif vos découvertes, dont avec un sentiment de délicatesse exquise, il vous laisse tout le mérite, répétant sans doute le mot du psalmiste : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Vous avez eu deux fois la bonne pensée, acquérir Les Bouchauds, en confier la direction au père de La Croix. C'est avec justice que le ministre de l'instruction publique vous a déjà récompensée en vous conférant le titre d'officier d'académie, en attendant, *Dii faciant !* que ce ruban violet rougisse, comme vous le faites à mes éloges pourtant si mérités. »

***

Par quelques mots remplis de cœur M. et Mme Laporte-Bisquit remercièrent M. Audiat des paroles aimables qu'il venait de prononcer ; et chacun dut bientôt se séparer emportant de cette journée une double impression, celle du vif intérêt archéologique qui s'attache au nom des Bouchauds et celle du gracieux accueil qui venait d'y être fait.

Poitiers, 15 mai 1902.

L. Dupré,

Bibliothécaire-archiviste
de la société des Antiquaires de l'Ouest.

—

Digitized by Google

VI

Le catalogue des Évêques de Saintes

A l'occasion du pèlerinage au tombeau de saint Eutrope (5 juin) qui n'a pas eu l'affluence de fidèles d'il y a deux ans (le cirque Barnum devant être le 3 juin à Saintes, le 4 à Rochefort, le 5 à La Rochelle), nous croyons devoir reproduire un extrait de l'ouvrage important de M. l'abbé Duchesne, *Les fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Le t. II (Paris, Fontemoing, 1900), traite de *l'Aquitaine et les Lyonnaises* ; chapitre III, *La province de Bordeaux* ; Angoulême p. 64 ; Saintes p. 72.

« Le *Gallia christiana* parle de catalogues des évêques de Saintes. Je ne vois pas qu'on en ait signalé d'anciens exemplaires. Ils commençaient par la suite Eutropius, Bibianus, Ambrosius. Plus loin se trouvaient Concordius, Didymus ; après Leontius venaient Adelbertus, Anianus, Leodegarius, Ulricus, Dizantius, Alo (quem tradunt ecclesiam suam impie deprædatum esse), Grimoardus, Justus, Islo (qui sœculo Xineunte sedit, numeraturque vigesimus primus episcopus).

Ce numéro d'ordre est évidemment trop faible ; on trouvera ci-dessous quinze noms d'évêques certains et datés. En y ajoutant ceux du texte ci-dessus qui n'y figurent pas déjà, ce chiffre s'élève à 25. Si les catalogues avaient été exacts, Islo aurait dû être le 25e évêque, à tout le moins.

1° *Eutropius*. — Le premier évêque ; son culte en cette qualité, est attesté dès le VIe siècle. Sur son histoire, voir ch. v.

Une église élevée en l'honneur de saint Eutrope, tout près de Saintes, fut réparée, peu après le milieu du VIe siècle par l'évêque de Bordeaux, Léonce II. Fortunat composa à cette occasion un poème (I, 13) où il est dit formellement qu'Eutrope avait été le premier évêque du lieu : *urbis Sanctonicae primus fuit iste sacerdos*. Mais il n'attribue pas à Eutrope la qualité de martyr. Elle lui fut décernée, vers la fin du VIe siècle, lors de la translation de ses restes dans la nouvelle basilique par l'évêque de Saintes, Palladius (1). Deux abbés ayant soulevé le couvercle du sarcophage, distinguèrent sur le crâne du saint la trace d'un coup de hache, ce qui leur donna l'idée qu'il était mort martyr. Ils furent confirmés dans cette persuasion par un songe qu'ils eurent la nuit suivante. On partit de là pour rédiger une *historia passionis* qui avait fait défaut jusqu'alors. C'est sans doute le rédacteur de ce document qui aura imaginé le récit que Grégoire de Tours reproduit avec quelque réserve : Eutrope fut ordonné et envoyé en Gaule par saint Clément ; après avoir rempli ses fonctions d'évêque et prêché l'évangile, il vit les païens se soulever contre lui et périt d'une blessure à la tête. Du moins, il est permis de

(1) Greg. Tur. *Glor. mart.*, 55. Il est bien probable que cette basilique est celle dont parle Fortunat. L'épiscopat de Léonce II a fort bien pu se prolonger jusqu'aux premiers temps de celui de Palladius.

Digitized by Google

le croire en rapprochant l'expression *non aderat historia passionis* des détails donnés ensuite par Grégoire. Cette rédaction primitive, si cependant elle a existé, dût disparaître depuis. De celles que nous avons, l'une publiée par les Bollandistes (Catalog. Paris, t. II, p. 225), d'après un manuscrit du XIII^e^ siècle, avoue que toute tradition est perdue et se borne à reproduire Grégoire de Tours et Fortunat ; l'autre, qui provient du fameux *Liber Calixtinus* de Saint-Jacques en Galice (XII^e^ siècle), est un roman du genre de celui du pseudo-Aurélien sur saint Martial(1).

Les Bollandistes n'en ont voulu reproduire que quelques fragments.

2° *Ambrosius.* — Mentionné dans la vie du suivant (2).

3° *Bibianus.* — Confesseur célèbre. Sa fête est marquée au martyrologe hiéronymien (28 août) (3). Fortunat (I, 12) a composé une pièce de vers sur la construction de sa basilique, entreprise par l'évêque Eusèbe, négligée par son successeur, Emerius, mais reprise par Léonce II, métropolitain de Bordeaux. Nous avons sa vie, rédigée par un auteur assez rapproché de son temps. Il y est question d'une visite que Bibianus fit au roi des Wisigoths, Théodoric I^er^ (419-451) ou II (453-466), dans sa résidence de Toulouse.

4° *Petrus.* — Assista, en 511, au concile d'Orléans.

5° *Troianus.* — Grégoire de Tours (4) nous a conservé quelques traits de la vie de ce saint évêque. Il fut enterré près de saint Vivien. Sa fête fut insérée dans le martyrologe hiéronymien. On a de lui une lettre adressée à l'évêque de Nantes, Eumerius, lequel siégeait déjà en 533 ; ce synchronisme permet de classer Troianus de Saintes.

6° *Eusebius.* — Assista aux conciles célébrés à Orléans en 533 et 549, se fit représenter à celui de 541. Mentionné par Baudonivie, dans sa *Vie de sainte Radegonde* (II, 15), et par Fortunat (I, 12), qui le désigne comme le fondateur de la basilique de Saint-Vivien.

7° *Emerius.* — Grégoire de Tours (5) raconte que cet évêque devait sa promotion au roi Clotaire († 561), qui l'avait autorisé à se faire consacrer par un autre que son métropolitain. Celui-ci, le célèbre Léonce II, profita de la mort du roi pour réunir son concile provincial et déposer Emerius. Mais le nouveau roi, Caribert, maintint la nomination faite par son père et écarta le candidat proposé par Léonce, un prêtre de Bordeaux appelé Heraclius. Il faut croire qu'Emerius et Léonce se réconcilièrent : car Fortunat (I, 12) nous montre l'évêque de Saintes s'entendant

(1) Le sarcophage avec l'inscription EVTROPIVS, découvert à Saintes en 1843, ne peut évidemment, vu ses dimensions, être celui dont parle Grégoire de Tours. Leblant, *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, n° 579.

(2) *Acta SS. Aug.* 28, t. VI, p. 463 ; M. G., *Scripta Merov.*, III, 94. Il résulte de ce document qu'Ambroise siégea au moins 14 ans.

(3) Cf. Greg. Tur., *Gl. conf.*, 57.

(4) *Gl. conf.*, 58.

(5) *H. Fr.*, IV, 26.

Digitized by Google

avec son métropolitain pour l'achèvement de l'église de Saint-Vivien.

8° *Palladius.* — Il assista au concile de Paris en 573 et à celui de Mâcon en 585. Grégoire de Tours parle souvent de lui, surtout à propos du rôle qu'il joua lors de l'usurpation de Gundovald et de l'ordination de Faustien, évêque de Dax. Il vivait encore en 596 ; cette année-là, il envoya un prêtre à Rome pour chercher des reliques ; c'est à cette occasion qu'il reçut une lettre de saint Grégoire le Grand (1).

9° *Audoberhtus.* — Assista, en 614, au concile de Paris.

10° *Leontius.* — Assista, en 627, au concile de Clichy. Il accueillit dans son diocèse saint Malo exilé de Bretagne ; cet événement est postérieur à l'année 637 (2).

11° *Bertarius.* — Signa le privilège d'Emmon, évêque de Sens, en faveur de Sainte-Colombe ; cette pièce est datée du 26 août 660.

12° *Agnebertus.* — Assista au concile de Bordeaux en 673-675.

13° *Beniamin.* — Signa l'acte de la fondation de Charroux, en 785 (3).

14° *Ato.* — On a de lui une charte datée de l'année 799. Il était aussi abbé de Saint-Hilaire-le-Grand, à Poitiers ; c'est en cette qualité, et avant d'être élevé au siège de Saintes, qu'il reçut, le 3 août 794, une charte de Louis, roi d'Aquitaine.

15° *Freculfus.* — Sa signature figure au bas des divers privilèges qui se réclament de l'assemblée épiscopale de Pistes, en 864.

Après lui, pendant plus de cent ans, on ne signale aucun nom d'évêque de Saintes. »

On pourra comparer cette nomenclature avec la liste très fautive des évêques de Saintes par l'abbé Théodore Grasilier.

—

VII

Quelques mots de patois saintongeais.

Avec les progrès de l'instruction, disparaissent les superstitions populaires. D'antiques légendes, — qui se rattachent, par leur origine, au berceau même de notre race et de ses croyances primitives, — achèvent de mourir avec les derniers vieillards qui en détenaient le secret. De la bouche des grands-pères et grands-mères qui l'avaient eux-mêmes, dans leur enfance, recueillie de leurs grands-parents, la tradition de ces contes de la Mère l'Oie passait jadis aux petits-enfants qui, devenus vieux à leur tour, les transmettaient comme ils leur avaient été racontés. Mais aujourd'hui les vieilles gens se taisent devant leurs petits-fils qui reviennent de l'école primaire tout fiers de

(1) J., 1430 ; cf. 1431.
(2) *Revue celtique*, t. XI, p. 16.
(3) Mabillon, *Ann.*, t. II, n° 29, app.

Digitized by Google

leur petit savoir; et, — soit qu'ils aient peur des moqueries de cette jeunesse, moins crédule et moins respectueuse de l'autorité des vieillards qu'on ne l'était au temps passé, — soit qu'eux-mêmes, pénétrés de l'esprit positif du temps, ne croient plus aux fantômes dont on avait bercé leur enfance, — ils éprouvent plutôt le désir de cacher que de manifester ce qu'ils savent en ces matières.

Nos patois provinciaux s'en vont de même, descendant la même pente de déclin rapide. Les vieilles gens, qui les ont bien sus dans leur enfance, en ont un peu honte et, sauf quelques mots ou locutions qui surnagent çà et là, leurs petits-enfants ne les parleront plus.

Il est donc temps, grand temps, de recueillir, sur les lèvres des « anciens » qui consentent encore à les ouvrir, tout ce qui subsiste encore du dialecte, des légendes et des superstitions de nos provinces. Car, d'ici à quinze ou vingt ans, cette source de la tradition orale sera pour jamais tarie, et force sera de se borner, pour l'étude de ces manifestations de l'esprit du passé, à ce qui aura été recueilli dans les livres, revues ou glossaires.

Pour ma part, je suis très heureux de saisir chaque occasion qui m'est donnée de faire causer les vieilles gens de la campagne, notamment dans les parties de la Saintonge que leur situation au milieu des bois ou des landes, et leur éloignement des villes et des grandes routes de la civilisation contemporaine, désignent comme les derniers refuges de l'esprit, des croyances et de la vieille langue du passé de ma province natale.

Ce fut le cas pour moi, ces jours-ci, ayant eu l'occasion d'aller dans la contrée des landes du canton de Montguyon, arrondissement de Jonzac, dans cette région des marches de la Saintonge qui confine à l'Angoumois et qui se rapproche du Périgord, à belle distance des villes : car la plus rapprochée, Barbezieux, est à plus de 30 kilomètres des hameaux que j'ai visités.

Si vous me le permettez, Monsieur le directeur, je vous offrirai, pour votre *Revue*, la petite cueillette des renseignements topiques que j'ai pu ramasser au cours de cette visite, et j'y ajouterai quelques observations et réflexions qui m'en ont été suggérées.

D'abord, au point de vue du glossaire saintongeais, voici quelques mots que j'ai relevés et qui ne se trouvent pas, — en quelques unes, du moins, de leurs acceptions, — dans le *Dictionnaire du patois saintongeais* de P. Jônain.

[Je dois pourtant prévenir que je joins ici à ma cueillette du canton de Montguyon quelques mots recueillis à Cressé et dans la région de Beauvais-sur-Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély.]

Braminer, verbe, employé dans cette expression : « *Il bramine la faim* », ou même simplement : « *il bramine* », il a grand'faim. Ex. : « *Baille donc ine goulée de pain à thieu*

Digitized by Google

cnaille (cet enfant) *th'i bramine* ». Est-ce un diminutif de *bramer?* Jônain donne le participe *Abramit*, « affamé ». A rapprocher du grec βρέμω, *fremo*, *murmuro*; βρόμος, *sonus*, *murmur*, et aussi du grec βρῶμος, *cibus*, nourriture.

ABRIA ou ABRIAL, subst., sorte de manteau de berger, qui « *abrie* », couvre, protège du soleil (*aper*, *apricus*) et aussi de la pluie et du froid.

ADOU ou ADOUB, subst., signifie : graisse ou beurre à mettre dans la poêle à frire ou dans le pot-au-feu; d'où *adoubaghe*, assaisonnement. La marine a gardé le mot *adouber*.

ADOUER, verbe; S'ADOUER avec quelqu'un. Se mettre en ménage avec lui; se marier, s'unir à lui.

AFFIER... du bien, des terres. Prendre à *fief*, acquérir. Ce sens doit être ajouté à ceux que Jônain donne au mot : *affier*.

ABRASER et ÉBRASER, EBRASSER, verbe, s'effondrer. On dit : « *thieu teit s'est abrasé thielle neut* » (ce toit s'est effondré cette nuit).

ARCASSINE, subst. fém. C'est la reginglette ou la « *ripousse* » dont parle P. Jônain. Voir à ce dernier mot. C'est le piège à petits oiseaux fait d'un lacet ou nœud coulant au bout d'une branche courbée à dessein et qui se relève à la détente. *Arcassine* vient évidemment de ce que cette branche courbée a la forme d'un petit *arc*.

BASIR, verbe, employé surtout dans cette locution : « Il a tout *bâsit* », dissipé, mangé tout son bien. « *Il a bâsit dans l'aive* », il a été englouti, il a disparu dans l'eau. « *Quand ol fugit tout bâsit* », quand tout son avoir fut englouti — (comparez l'argot : *basarder*).

Nous croyons que c'est un des mots que le patois saintongeais a dû retenir de l'ancien celtique, et nous rapprochons ce mot *basir* avec ce sens de « manger, absorber, engloutir, » de la racine sanscrite BAKS et BHAG, manger; grec : φαγεῖν, manger; latin : *fames* pour *fagmes*, faim ; *fagus*, hêtre, l'arbre au faine *comestible*, goth. *basi*. Le *b* celtique correspond à l'*f* latin et au φ grec; et l'irlandais, langue celtique, a *beatha*, subsistance, vie, *beathain*, nourriture, *beathaighim*, nourrir, qu'on peut rapprocher de notre saintongeais *basir*, dans le sens que nous lui donnons.

B'RGOSSE ou BREGOCE, se dit des vieilles femmes qui radotent et sont devenues impropres aux travaux du ménage : « *Paure veille b'rgosse* ». Faut-il le rapprocher de *B'rchot*, que Jônain explique par *brèche-dent* ? Le mot peut être d'origine celtique. Du moins nous ne trouvons en latin aucun mot qui s'en rapproche. Le grec a βερέσκεθος que le dictionnaire d'Alexandre traduit par : *sot*, *imbécile*. Il faudrait chercher dans les langues néo-celtiques.

BIREUILLER, loucher, regarder çà et là. Le *Glossaire* du *centre de la France* de Jaubert, donne *Birœil*, louche.

BISTRAU, subst. Ce nom qui, dans l'argot de Paris, tend à devenir le sobriquet du marchand de vin au détail, et à remplacer

Digitized by Google

« mastroquet », désigne, en Saintonge, un jeune « valet » gardeur de vaches ou garçon de ferme ou de charrue. Serait-ce une contraction de *belistreau*, « petit bélitre », qui se trouve employé dans les auteurs du XVI^e^ siècle et, s'il nous en souvient bien, dans Bernard Palissy ?

BOUTESOULE, ailleurs BOUSTOULE, subst. fém. Brouette.

CACOUET, subst. masc. L'occiput. Il est dangereux de recevoir « *in cot su l' cacouet* ». (Est-ce pour *capouet*, qui viendrait d'un barbare : *capitutum*, petit *chef*, petite tête ?)

CIMOIS ou SIMOIS, lisières des petits enfants. Employé par d'Aubigné. Je m'étonne que Jônain ne l'ait pas relevé : car le mot est d'usage courant en Saintonge.

CNAIL ou CNAILLE, subst. masc. Petit enfant. A rapprocher de l'allemand *Knabe*, enfant, et aussi, pensons-nous, de l'ancien celtique, gaulois : *Cnos*, fils (dans les inscriptions). Kymr. *Kenaw*, race, postérité ; *Kenal* et *Kenedl*, tribu, clan ; Armor. *idem*. Irland. *Kenel*, race, enfants.

COURE ou QUOURE, conj. interrogative. Quand ? « *Quoure f'ras-tu thieu ?* » C'est évidemment une contraction de *Quâ horâ*.

DEFORS et DEFOUÈRE, pour *Dehors*. N'est plus employé que par de très vieilles gens. *Fors* ou *fouère* se rapproche d'ailleurs plus que *hors* du latin *foras* d'où il procède.

DORNE, subst. fém. Giron ; pans de vêtement ; l'espace qui s'étend de la ceinture aux genoux d'une personne, notamment d'une femme, assise. Le breton armoricain a : *dorn*, avec le sens de *main*. Il faut rattacher sans doute le mot avec ces deux sens, à la racine sanscrite DAR, porter, tenir, d'où, en sanscrit, *Dârana*, action de porter, de tenir dans la main, de soutenir, de maintenir.

DROUIL ou DROUILLE, subst. masc. Ce mot désigne, dans le canton de Montguyon, non le chêne blanc, comme écrit Jônain, mais plutôt le chêne noir, à l'écorce rugueuse, à la végétation tardive, le « rouvre » qui semble avoir été (plutôt que le chêne blanc) l'arbre sacré des druides, et sur lequel se faisait la cueillette du gui. Comme le mot *druide*, avec lequel il est sans doute apparenté, le *drouil* de notre patois saintongeais est sûrement une forme dérivée du sanscrit *dru*, qui a désigné l'arbre en général, par l'intermédiaire d'un terme gaulois, probablement identique au grec δρῦς, chêne, rouvre, et qui a laissé dans les langues néo-celtiques, l'irlandais *dair*, *duir*, le Kymr. *dar*, *derw*, le breton armoricain *dérô*.

Le mot JAROUIL m'a été donné comme un autre nom du *drouil* ou chêne noir, usité aussi dans le canton de Montguyon.

(*A suivre.*) EUGÈNE RÉVEILLAUD.

II

A ces très intéressantes remarques, M. Antoine Thomas, professeur de philologie romane à la Sorbonne, a bien voulu ajouter les notes qui suivent :

Digitized by Google

Braminer se rattache certainement à *bramer*. Il est aussi usité en Poitou, notamment à Chef-Boutonne (Lalanne, d'après Beauchet-Filleau). Le même suffixe se retrouve dans le dauphinois *abramina* « affamé ».

Abriail, *adoub*, *adouer*, existent aussi en Poitou avec les mêmes sens. (Lalanne.)

Abraser, *ébraser*, se rattachent peut-être à *base* avec une *r* épenthétique : car dans le patois de la Creuse, on dit « s'eibasa » pour « s'écrouler ».

Basi est donné par Lalanne comme un verbe neutre usité en Saintonge au sens de « disparaître ». Il est aussi provençal, et Mistral le rapproche de l'italien *basire* « mourir ». Il n'a certainement rien à voir avec l'argot *bazarder*, tiré de *bazar*. Diez y voit un mot celtique : irlandais *bas* « mort ».

B'rgosse veut dire proprement « vieille brebis » et se retrouve dans le Poitou (Lalanne) et dans la Marche.

Bireuiller existe aussi en Poitou (Lalanne).

Bistraud est donné avec le même sens par Beauchet-Filleau pour Chef-Boutonne.

Cacouet est répandu en Poitou sous les formes *cagouet*, *chagouet*, etc., et dans tout le midi (voir l'article *coucot* de Mistral). Il n'a certainement rien à faire avec le latin *caput*; mais l'étymologie n'est pas connue, ou du moins je ne crois pas à celles qu'on a proposées.

Cimois est donné par Lalanne sous la forme *Simois* comme signifiant « le haut d'un bas » dans la Vienne et la Vendée. Le mot existe aux quatre coins de la France, sous les formes masculines et féminines : voyez Mistral aux articles *cimous* et *cimousso*. Il se rattache au latin *cimussa* « corde ».

Coure, anc. provençal *cora* ; il est usité dans tout le Poitou et dans tout le Midi, est certainement *qua hora* contracté, de même que *dorne*, dont l'origine celtique a été indiquée depuis longtemps.

Drouil est intéressant. Mistral donne *droui* comme usité à Draguignan, pour une variété de chêne dont le gland a la cupule hérissée de pointes. Il est probable que de Montguyon à Draguignan le mot a dû faire une traînée.

Jarouil est la forme masc. du limousin *jarrouillo*, plus au sud *garrouillo*, qui signifie « chêne noir » d'après Mistral.

ANTOINE THOMAS.

—

VIII

UNE CHANSON SAINTONGEAISE.

L'amant d'Isabeau.

La plupart des chansons populaires qui ont fait les délices de plusieurs générations en se transmettant par tradition orale, ont dû éprouver nécessairement dans leur texte de profondes

Digitized by Google

modifications ; le même sujet peut nous apparaître, suivant les contrées, sous des formes différentes. Tel est le cas de la légende angoumoisienne publiée par Bujaud sous le titre « Le retour du grenadier » dans son *Recueil de chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*, t. I de la deuxième série, t. III des *Mémoires de la société de statistique des Deux-Sèvres*, 1868 (Niort, L. Clouzot), et qui lui avait été communiquée par Marchadier, *alias* Pierre Lagarenne, un de nos maîtres patoisants. En voici le sujet : l'amant s'est engagé ; il revient au bout de six ans « une épée au côté comme un vrai grenadier ». Il se rend chez sa belle qui ne le reconnaît pas tout d'abord : « Vous étiez, lui dit-elle, en partant, comme un vrai paysan » ; mais elle finit par se rendre quand il lui dit : « Voilà le diamant que j'avais en partant ». Le texte de ces six couplets est plutôt en français populaire qu'en patois. J'ai eu la bonne fortune d'en trouver une version saintongeaise en huit couplets où l'on rencontre plus de naïveté et de pittoresque que dans le texte de Bujaud. J'en ai découvert à Saintes, il est vrai, une variante, imprimée sur feuille volante sans nom d'imprimeur, sous le titre *Isabeau*, comme faisant partie du répertoire de *Bounicot de Cougnat ;* mais elle ne possède que sept couplets ou « veurs-set » et on y trouve de nombreuses irrégularités dans la mesure des vers. Je me crois donc autorisé à donner comme inédite la version saintongeaise :

L'aman d'Isabeau.

I

O y at aû-z-environ st-z-an
Que jh' seû déleissé' san-z-aman,
I s'eit engagé
A sa voulonté ;
Fait-ou pâ trot bisqué ?
Et tout mon pu gran désespouer
Eit de n' pâ savouer
Quand jh' pourrei le revouer.

II

Au bout de st-z-an, tout au piû,
In biâ mon-sieu m'eit revenu ;
Frappit au pourtau,
Fit jhappé Faraud
Demandan Isabeau.
Ma mér' répounit à l'instan :
Ma fiye eit au champ,
Serié-vou soun aman ?

III

San-z-i tenit d'autre discoûr
Va trr' ché sei tendre-z-amoûr ;
Jh' étt sou l'oumiâ
Filan mon fusiâ
En gardan mon troupiâ :
Ayeu, ma bell', mon petit thieur,
Jh' seû ton sarviteur,
Reçoué don ma faveur.

IV

De sarviteur m'en parlé pû,
O y a st-z-an que jh' l'ei pâ vu :
I parlait patouê,
Vou-z-eite in brr' jhouê,
Lî était de thieû bouê ;
Voute couêffûre en coffiniâ
Fait poûr aû-z-ignâ,
Retôrné su voû pâ.

V

Prr'nit in ton doû coum' dau mian
Et deicit : Ma belle Izabeau,
Toun amit Barbin
Mourra de chagrin
S'i n'oubtint pâ ta main. »
Thieû-l-accen me copit lei bra :
Chéyi presque à bâ,
Jhe le r' queuneûssi pâ.

VI

Jhe-z-i deici : « Prr' le çartain
Vou-z-eite moun amit Barbin,
Si souc le menton,
Coum' Robin mouton,
Vou-z-avé in bouton. »
Prr'ni sa barbe avec mei det,
L'écarti t't à fait :
La jh' trouvi mon segret.

Digitized by Google

VII

Jh' nou-z-enr'tôrnion à la meison,
I-l-était gai coume in pinson :
Mei peti-z-ignâ
Ne se preissian pâ
Refroûgnan dau calâ.
Ma mère arrivit jhusqu'à nou :
Li sautit au cou
Et jh' riyon coum' dei fou.

VIII

Enfin vouéci l'hureû mouman
Où jh' épouserei moun aman.
S'i n'était venu,
Neute Jhean Brr'chu
M'aurait peut-eite oyu.
Ma frit ! jh'i ei bayé son conjhé :
Barbin eit ranjhé,
Zut prr' thieû-l-intranjhé !

Pour copie conforme,
PIARR MARCUT.

Nous avons reçu plusieurs variantes de la chanson d'Isabeau; l'une de Saint-Thomas de Cosnac. Au lieu du vers *Noute Jhean Brr'chu*, il y a *Neut réghent Branchu ;* l'autre est des environs de Pons. Celle-ci, envoyée par une « lectrice de la *Revue de Saintonge,* » est suivie de cette note : « La ronde *Ma jolie fleur de rose* était très connue et sans doute l'est encore de nos contemporaines dans mon village d'origine, entre Taillebourg et l'Hôpiteau. »

—

IX

LES FÊTES PUBLIQUES PENDANT LA RÉVOLUTION

Le sujet est vaste ; outre les fêtes obligatoires du calendrier officiel, qui revenaient périodiquement, il y avait, comme à présent, des fêtes exceptionnelles, ordonnées à l'occasion de faits particuliers. M. le docteur Léon Ardouin a trouvé dans les archives de Rochefort les deux placards ci-joints, l'un relatif au général Joubert, tué à Novi, âgé seulement de 30 ans, au moment où la direction songeait à lui confier le pouvoir suprême ; et l'autre à la cérémonie funèbre à propos de l'assassinat des plénipotentiaires du congrès de Rastadt.

I

Liberté, Egalité.

Saintes, le 4 vendémiaire, an 8, de la République française, une et indivisible.

L'administration centrale du département de la Charente-Inférieure aux administrations municipales,

Vous avez reçu, citoyens, la loi du 19 fructidor an 7, qui ordonne la célébration d'une pompe funèbre pour honorer la mémoire du général Joubert (1). Cette fête doit avoir lieu dans tous les chefs-lieux de canton de la République, le décadi qui suivra la publication de la loi.

C'est le 10 de ce mois, citoyens, que les républicains du

(1) Barthélemy-Catherine Joubert, général français, né à Pont-de-Vaux (Bresse), le 14 avril 1769, tué à la bataille de Novi, le 15 avril 1799. Les membres du corps législatif portèrent son deuil durant cinq jours et une fête funèbre fut célébrée en son honneur, et sa statue fut placée dans le grand escalier du sénat.

Digitized by Google

département de la Charente-Inférieure verseront des larmes sur la tombe de ce généreux soldat; sa mémoire, excitant constamment nos regrets, doit ce jour-là être honorée par une fête funéraire; un éloge funèbre, prononcé dans le recueillement de la tristesse, terminera cette douloureuse cérémonie; les vertus civiles et militaires du général, ses victoires, sa mort prématurée, sont autant de titres à la reconnaissance nationale.

Pénétrés de la nécessité d'imprimer à cette journée les caractères du deuil et de la douleur, vous ne manquerez sûrement pas d'y donner toute la solennité que les localités pourront vous permettre. Des décorations tout à la fois simples et majestueuses, des emblèmes économiques, tels sont les trophées que vous érigerez à la mémoire d'un général mort pour la liberté!

Salut et fraternité, Roy.

Le chef du bureau des travaux publics, Fauchay.

II

Programme de la fête funèbre en mémoire des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt.

L'administration centrale du département de la Charente-Inférieure, vu la loi du 22 floréal dernier, portant que, le 20 prairial prochain, il sera célébré dans les deux conseils, dans les cantons de la République et dans les armées de terre et de mer, une fête funéraire en mémoire des citoyens Bonnier (1) et Roberjot (2).

Voulant imprimer à cette journée horriblement mémorable le caractère imposant qui convient à un jour de deuil; voulant également que l'ordre y soit religieusement observé; arrête que le programme suivant sera imprimé pour avoir son entière exécution.

Le 19 prairial, à neuf heures du soir, neuf coups de canon tirés successivement annoncent au peuple que le lendemain est célébrée la fête funéraire décrétée par le corps législatif. Le 20, à cinq heures du matin, le canon d'alarme se fait entendre sur la place de la Liberté, neuf coups sont tirés de minute en minute.

A midi, pareille décharge.

A deux heures et demie, des tambours se répandent dans les quatre parties de la ville, et annoncent par la générale la réu-

(1) Ange-Elisabeth-Louis-Antoine Bonnier d'Alco, né à Montpellier en 1750, où il était président de la chambre des aides, député de l'Hérault à l'assemblée législative, puis à la convention. Il périt avec son collègue Roberjot.

(2) Claude Roberjot, né à Mâcon en 1753, assassiné près de Rastadt, duché de Bade, le 28 avril 1799. Curé de sa ville natale, il fut président de l'administration du département et se maria; il fut élu député à la convention. On connaît les incidents qui amenèrent l'assassinat des plénipotentiaires français Bonnier et Roberjot; le troisième, Jean Debry, fut frappé de quatorze coups de sabre. Marie-Joseph Chenier célébra leur mémoire et Garat prononça leur oraison funèbre.

Digitized by Google

nion des fonctionnaires et des militaires dans la salle des séances de l'administration centrale.

A trois heures précises, trois coups de canon indiquent l'ouverture de la marche du cortège.

A ce signal, une cloche funèbre sonne de minute en minute, et un coup chaque fois ; elle ne cessera que lorsque les neuf coups de canon qui doivent indiquer l'arrivée du cortège auront été entendus.

Départ : 1° Deux trompettes à cheval accompagnées de cinq gendarmes sonnent la marche ; au milieu des deux trompettes, un défenseur de la patrie monté porte un guidon aux trois couleurs avec des cravates de crêpe.

2° Les canonniers, sur quatre de front, suivent avec leurs canons.

3° Les tambours, drapés, font entendre des roulements lugubres et momentanés.

4° Une garde d'honneur de six grenadiers marche devant douze vieillards.

A leur tête est un médaillon porté par un vétéran, sur lequel on lit des deux côtés cette inscription :

Respect à la vieillesse.

5° Les musiciens marchent sur quatre de front, instruments crêpés, et jouent des airs lugubres dans les intervalles des tambours.

6° Viennent ensuite les administrations centrale, municipale, cantonale, les tribunaux criminel, civil, correctionnel, la justice de paix et de commerce, précédés de leurs huissiers, tous sur deux lignes.

7° L'état-major de la place, tous les fonctionnaires civils et militaires auront un crêpe ou un ruban noir autour du bras, les autres citoyens présents à la fête sont invités à suivre cet exemple.

8° Une garde d'honneur de quatre vétérans, quatre grenadiers et quatre chasseurs de la garde nationale marche devant les urnes funéraires de forme antique qui sont portées chacune sur un brancard drapé par quatre conscrits, pris parmi ceux qui sont actuellement réunis au chef-lieu du département.

9° Entre les deux urnes est un médaillon porté par un conscrit, sur chaque côté duquel on lit cette inscription :

Ils seront vengés.

10° A la suite marchent les professeurs de l'école centrale, les officiers de santé, les fonctionnaires et employés des différentes administrations.

11° Une garde d'honneur de douze chasseurs marche devant vingt-quatre jeunes gens pris dans toutes les classes de l'école. Un d'eux porte un médaillon, sur lequel on lit de chaque côté :

Nous sommes l'espérance de la patrie,
Nous en serons l'appui.

Digitized by Google

12° Douze commissaires sont chargés de maintenir et de surveiller l'ordre de la marche. Nulle personne de l'un ou de l'autre sexe ne peut, sous aucun prétexte, s'introduire dans les rangs. La consigne, sur cette défense, est de rigueur.

13° Cinq gendarmes ferment la marche.

14° Au-dessus de la porte extérieure de chaque établissement public, est placé un drapeau tricolore avec un crêpe noir.

15° Le cortège descend vers l'ancien département et se rend sur la place de la Liberté. Lorsque l'administration centrale sera devant la colonne, on tirera trois coups de canon, un roulement se fera ensuite entendre et un citoyen indiqué entonnera la première strophe d'un hymne consacré à la fête.

16° Après le chant, un roulement annonce la continuation de la marche qui se fait le long du quai. A chaque lieu où sera placé un drapeau noir, le cortège s'arrêtera : les sons d'une musique déchirante et lugubre se feront entendre. Un vaste silence succédera ; ce silence sera interrompu par le cri simultané et trois fois répété : *Vengeance ! Vengeance ! Vengeance !*

Lorsque l'administration centrale sera en face du pont, trois coups de canon seront également tirés, nouveau roulement, seconde strophe, le cortège reprendra sa marche.

17° Arrivé sur la place de Fleurus, trois coups de canon se font encore entendre, troisième roulement, troisième strophe, reprise de la marche.

18° Le cortège se rend au bois de l'hôpital militaire. Ce lieu religieux et sombre, dont l'aspect prépare au silence, pénètre l'âme d'une profonde douleur, rappelle la forêt près de laquelle furent égorgés les messagers de la paix ; la Charente qui coule aux pieds retrace le canal sinistre de la Murg qui en arrose les bords. Les édifices voisins sur lesquels se portent les regards représentent la malheureuse cité de Rastadt. Au milieu de l'allée la plus sombre du bois s'élève sur trois gradins un cénotaphe de forme antique porté par quatre pieds de griffon surmontés d'une haute colonne funéraire. Sur le cénotaphe sont placées des urnes cinéraires entourées de ciprès. Aux pieds on voit les poignards ensanglantés des assassins ; au milieu est l'olivier brisé et sur lequel le sang des victimes a rejailli. De dessous les marches du cénotaphe se font entendre des voix sépulcrales qui appellent la vengeance, le peuple y répond par le même cri. Sur les autres gradins élevés exprès, se placent les autorités constitués, sur des autres gradins, sont placés les vieillards et les jeunes gens. Sur l'un et l'autre côté de la colonne on lit l'inscription suivante :

Aux Mânes de Bonnier et Roberjot
La Patrie reconnaissante.

Aux quatre arbres les plus voisins du cénotaphe sont suspendus quatre médaillons ; on y lit :

Digitized by Google

1° *Le 9 floréat an VII, la royauté a fait assassiner les plénipotentiaires d'un peuple libre.*

2° *Ils présentaient la paix, ils reçurent la mort.*

3° *Le ciel créa la Liberté, la bassesse créa les rois.*

4° *Mourir pour la patrie, c'est naître à l'immortalité.*

Les canonniers qui seront portés sur le parapet tireront successivement neuf coups de canon pendant l'intervalle de l'entrée du cortège.

19° Les neuf coups tirés, le son de la cloche cesse de se faire entendre, et la musique exécute une symphonie funèbre, une quatrième strophe est ensuite chantée.

20° Un roulement appelle le silence, un héraut annonce que le président de l'administration va parler.

21° Son discours fini, la musique exécute l'hymne du panthéon.

22° Un héraut annonce que l'oraison funèbre va commencer.

23° Lorsque l'orateur a cessé de parler, on exécute un troisième morceau de musique.

24° Ensuite le chef des vieillards, au milieu de deux de ses collègues, descend de dessus son estrade, monte vers le président de l'administration centrale, et lui dit :

« Citoyen président, notre carrière est remplie, nous avons conquis la liberté, que nos enfans la conservent ; nous leur léguons aujourd'hui notre haine contre le tyran assassin qui a poignardé le peuple français dans la personne de ses ambassadeurs ; « qu'ils fassent dans nos mains le serment que nous avons le droit d'exiger de leur amour pour la patrie et dont nous te rendons le dépositaire. »

Un roulement se fait ensuite entendre.

25° Alors le chef des jeunes gens, au milieu de ceux de ses camarades, descend de son estrade, monte vers le président, reçoit de lui le carton sur lequel est inscrit le serment ; il le tient ostensiblement dans sa main droite, et de l'autre il est armé d'un sabre nu, ainsi que ses deux autres camarades, et il dit à haute voix, en présence du peuple :

Serment.

« Au nom de l'humanité outragée, nous jurons une haine implacable à l'atroce maison d'Autriche, et nous vouons sa mémoire à l'exécration des peuples et de la postérité. »

Un cri général répète : *Nous le jurons.*

26° Un des conscrits, qui a porté l'une des urnes, monte ensuite sur l'estrade et, l'arme nue, dit :

« Au nom de mes frères d'armes, je déclare que nous allons commencer l'exécution de l'engagement sacré que nous venons de contracter devant l'être suprême et la liberté !

» Mânes augustes que nous révérons aujourd'hui, vous serez vengées. »

27° Dans un silence respectueux et tout le cortège découvert,

Digitized by Google

on entonne ensuite la strophe : *Amour sacré de la patrie*, etc.

28° La marche de retour s'ouvre et s'exécute dans le même ordre que celle du départ ; aux mêmes stations, mêmes coups de canon, mêmes roulements, nouveaux couplets.

Le cortège rentré au département, une marche de retraite est exécutée par les tambours, et neuf coups de canon indiquent ensuite que la fête funèbre est terminée.

Avant, pendant, comme après la fête, le canon ne tire que coup par coup.

Le présent programme tiendra lieu de lettre de convocation aux fonctionnaires publics et employés civils et militaires auxquels il sera adressé.

Fait à Saintes, en séance de l'administration centrale, le 12 prairial an VII de la république française, une et indivisible.

Signé : Roy, *président* ; Boichot, Barthélemy, Leriget, L. Flornoy, *administrateurs* ; P.-H. Savary, *commissaire du pouvoir exécutif* ; Marchant fils, *secrétaire général*.

A Saintes, de l'imprimerie de Corinthe, Josserand et Hus, imprimeurs du département, maison du ci-devant doyenné. »

*
* *

Un détail typique : je le tiens d'un témoin de ce spectacle funèbre. De grands vases en forme d'urnes cinéraires sortaient tout à coup des hommes qui, au moment ordonné par le programme, poussaient d'une voix caverneuse ce cri lamentable : *Vengeance ! vengeance ! vengeance !* J'ignore si l'effet produit par ces apparitions soudaines d'une espèce de boite fut aussi imposant que le prescrivait l'administration. Mais on ajoutait que les deux urnes, d'un goût médiocre, qui ornent (?) le maitre-autel de la cathédrale, avaient servi à cet usage quasi païen. C'était la tradition. Or, M. Paul Drilhon, qui possède si bien son Saint-Pierre, m'a montré le « mémoire de l'ouvrage fourni par Giber, ferblantier, savoir : avoir fait deux grandes urnes, prix fait : 60 francs... Saintes, le 28 octobre 1824. » Adieu la légende ! L. A.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — Questions

N° 759. — Les archives nationales, Police générale F7, 7091, contiennent la pièce 87, ainsi conçue :

« Marennes, le 11 nivôse an 4e de la république.

» P.-A. Lozeau, représentant du peuple, actuellement en congé, au Directoire exécutif.

» Citoyens directeurs, l'administration municipale de ce canton m'a communiqué avant-hier une lettre qui a été saisie aux

Digitized by Google

portes de Brouage, sur une femme soupçonnée d'être l'agent des ennemis de la république ; elle est datée, souscrite par un nommé Dubuc, prêtre, adressée à Delaunay, prêtre détenu à Brouage. Elle porte en substance :

« Les évêques ont reconnu Louis XVIII ; ici, on est assez » d'accord pour cet objet ; on diffère seulement sur le mode de » reconnaissance, savoir si elle se fera de droit ou de fait. On » est assez oui. Ménagez-vous pour la prochaine campagne, » etc. »

» Ce peu de mots m'a paru contenir la certitude d'une conspiration contre la république, et je m'empresse de vous avertir, afin que vous preniez les mesures que vous dicteront votre sagesse et votre amour de la liberté. Le juge de paix du canton, averti par l'agent, s'est de suite assuré des prévenus, en se conformant à la loi du 3 brumaire, et vous devez avoir pleine confiance en son patriotisme et dans celui des membres de l'administration municipale. Vous sentirez de plus en plus combien il est essentiel, pour assurer le triomphe de la république, de purger la terre de cette horde sacerdotale, qui abuse des bontés (!) du gouvernement républicain pour le détruire. » Je vous salue.

P. Lozeau, *membre du conseil des cinq-cents* (1). »

Le 23 nivôse, le ministre de la justice ordonne d'écrire au commissaire du district auprès de l'administration départementale de donner des renseignements sur ces délits.

Pourrait-on dire quels étaient ces deux prêtres, Dubuc et Delaunay ?

Léonce Grasilier.

—

N° 760. — Un placard in-folio « à Xantes, de l'imprimerie de P. Toussaints, imprimeur du département de la Charente-Inférieure, an II[e] », porte : « Liberté, Égalité. Jugement du tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, qui condamne Pierre Rouhier, laboureur, âgé d'environ 28 ans, demeurant commune de Biraud, district de Bourg, département du Bec d'Ambès, et Marie Michel, veuve de Jean Boisnard, laboureur, âgée de 22 ans, demeurant en la commune de Thomas de Cônac, à la peine de mort, savoir : Pierre Rouhier, comme convaincu d'être l'auteur de l'assassinat commis sur la personne de Jean Boisnard, cultivateur, des Bertinières, de ladite commune de Thomas de Cônac, dans la nuit du 21 au 22 floréal ; et

(1) Paul-Augustin Lozeau, né à Soubise le 11 avril 1758, mort à Marennes le 14 octobre 1798, négociant à Marennes, vice-président du directoire du district, président de la société des amis de la constitution de Marennes, élu deuxième député suppléant à l'assemblée législative, où il ne siégea pas, réélu membre de la convention, où il vota la mort du roi, membre du conseil des cinq-cents comme député de la Charente-Inférieure, il en sortit en mai 1797. Il est mort à Marennes le 14 octobre 1798, laissant une fille qui a épousé Thibaud, capitaine de vaisseau.

Digitized by Google

ladite Marie Michel, veuve dudit Boisnard, comme complice dudit Rouhier, pour l'avoir aidé et assisté sciemment et dans le dessein du crime, dans les faits qui ont préparé ou facilité ledit assassinat ; le tout conformément aux articles xi de la première section du titre ii de la seconde partie, iv et v du titre premier de la première partie du code pénal.

» Fait et prononcé à Xantes, le 16 messidor, l'an second de la république française, une et indivisible ; en l'audience publique du tribunal, où étaient présens les citoyens Louis-Nicolas Lemercier, président ; Charles-Joseph Marchant-Joyeux, Charles-François Desbains et Pierre-Henry Savigny, juges du tribunal, qui ont signé la minute du présent jugement.

» Signé : Lemercier, *président*, Dugué, *greffier*. »

Pourrais-je avoir, d'après les journaux du temps ou les registres du greffe, quelques détails sur ce crime ?

L.

II. — Réponses.

N° 718 : t. xx, p. 433 ; xxi, p. 127, 202, 266, 345. *La journée de la grande peur.* — M. l'abbé Leclerc a publié, p. 16-62, t. li du *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin* (1902) un travail très complet : *La grande peur en Limousin.* Il serait à désirer qu'il en fut fait un semblable pour la Charente-Inférieure et partout ailleurs. La conclusion est que la *grande peur* n'a pas été spontanée, mais voulue, préparée, provoquée, organisée pour ainsi-dire dans un but politique : l'armement du peuple, d'une force armée au service de la révolution, la garde nationale. »

—

N° 743, t. xxi, p. 410 ; xxii, 57, 193. — *M^lle de Bonneuil et Regnaud de Saint-Jean d'Angély.*

Une erreur assez grave s'est glissée dans la note relative au maréchal Regnauld de Saint-Jean d'Angély : on y lit que le comte Regnauld se reconnut père : 1° d'Auguste-Michel-Etienne ; 2° de Michel-Louis-Etienne des Richards. Or, les deux ne font qu'un. La cause de cette erreur se trouve expliquée par les pièces suivantes que nous adresse M. Léonce Grasilier :

I. — *Extrait du registre des actes de naissance de la municipalité de Paris pour l'an second.*

Du 18 thermidor de l'an second, acte de naissance d'Auguste-Michel-Etienne, né le 12, à dix heures du matin, enclos du Temple de la Raison, section de la Cité, fils de Marie-Louise-Augustine Chénié, artiste, et, sur la déclaration à nous attestée par François-Rémi Guillemont, accoucheur, domicilié, rue des Vieux-Augustins, de Michel-Louis-Etienne Desrichards, employé à l'armée du Nord. 1^er témoin, Jacques-Toussaint Chénié,

Digitized by Google

ayeul de l'enfant, tercier, domicilié à Paris, rue de la Raison, section de la Cité ; 2e témoin, Marie-Antoinette Chénié, âgée de 26 ans, domiciliée à Paris, enclos du Temple de la Raison, même section, sur la déclaration faite à la maison commune par ledit Guillemont, accoucheur. Ont signé :

CHÉNIÉ. GUILLEMONT. CHÉNIÉ.

II. — *Acte d'aveu de paternité par le comte Regnaud.*

Aujourd'hui est comparu par devant les notaires publics au département et à la résidence de Paris, soussignés : Michel-Louis-Etienne Regnaud, citoyen français, demeurant à Belleville, rue de la Montagne, n° 133, district de Franciade, département de Paris. Lequel a dit et déclaré qu'il est le père de l'enfant inscrit aux actes de naissance de la commune de Paris à la date du 18 thermidor, dernier n° 605, registre 30e, sous le nom de Auguste-Michel-Etienne, fils de Marie-Louise-Augustine Chénié, artiste, et de Michel-Louis-Etienne Desrichards, suivant un extrait dudit registre délivré par Robin, actuellement représenté par ledit comparant, lequel est demeuré annexé à la minute des présentes, après avoir été de lui signé et paraphé en présence des notaires soussignés. Reconnaissant que ledit enfant est de lui et de ladite Marie-Louise-Augustine Chénié, pourquoi il entend que les noms de l'enfant soient *Auguste-Michel-Etienne Regnaud*. Et en conséquence, consent que ledit acte de naissance soit réformé partout où besoin sera, même en son absence, et appelle sondit fils à sa succession en conformité de la loi du 12e jour du second mois de l'an II de la république. Dont et de tout ce que dessus ledit comparant a requis acte.

Fait et passé à Paris, en l'étude, l'an III de la république française une et indivisible, le 3 frimaire, et a signé ces présentes.

REGNAUD. LHERBETTE. MINGUET, *ces deux derniers, notaires.*

Au bas est la mention. Enregistré à Paris, le 3 frimaire, an III, folio 46, verso. Reçu vingt-sous. Signé : CAMUSAT.

Suit la teneur de l'annexe : *Police administrative de Paris, section de..... Extrait du registre des actes de naissance du 18 thermidor de l'an II.*

Acte de naissance de *Auguste-Michel-Etienne*, né le 12 de ce mois, 10 heures du matin, enclos du temple de la Raison, section de la Cité, fils de Marie-Louise-Augustine Chénié, artiste, et, sur sa déclaration à nous attestée, par François-Rémy Guillemont, accoucheur, de Michel-Louis-Etienne Desrichards, employé à l'armée du Nord.

Sur la déclaration faite à la maison commune par ledit Guillemont, accoucheur, en présence des témoins dénommés audit registre. Collationné par moi, officier de l'état civil, nommé par le comité de salut public : ROBIN.

L'an 1829, le 13 octobre, collation des présentes a été faite

Digitized by Google

par Me Vingtain et son collègue, notaires à Paris, soussignés, sur la minute de l'acte dont expédition précède et sur la copie de l'acte de naissance y annexée étant en la possession dudit Me Minguet, ancien notaire à Paris.

BELLOT, VINGTAIN (1).

III. — *Acte de notoriété.*

Par-devant Me Pierre Corbin et son collègue, notaires à Paris, soussignés, furent présents: M. Philippe-Jean-Baptiste Buffault, conseiller-maitre à la cour des comptes, chevalier de la légion d'honneur, demeurant à Paris, rue des Martyrs, n° 37, et M. Louis-Auguste Marchoux, ancien notaire, à Paris, y demeurant rue de la Chaussée-d'Antin, n° 3. Lesquels ont, par ces présentes, attesté pour vérité et notoriété publique à qui il appartiendra, connaitre parfaitement, M. Auguste-Michel-Etienne Regnaud, de Saint-Jean d'Angély, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Saint-Georges, n° 17; savoir que dans son acte de naissance inscrit au registre de l'état civil de la commune de Paris, le 18 thermidor an II, n° 605, registre 30, il a été inscrit sous les noms de Auguste-Michel-Etienne, né le 12 dudit mois de thermidor, an II, enclos du temple de la Raison, section de la Cité, fils de Marie-Louise-Augustine Chénié et de Michel-Louis-Etienne Desrichards, employé à l'armée du Nord; que ledit sieur Regnaud de Saint-Jean d'Angély a été reconnu pour fils naturel par M. Michel-Louis-Etienne Regnaud, par acte passé devant Me Minguet.

Me Minguet qui en a gardé la minute et son collègue notaire à Paris, le 3 frimaire an III, enregistré; que ledit sieur son père a toujours été connu sous le nom de Regnaud de Saint-Jean d'Angély, nom sous lequel il a été désigné constamment dans les fonctions civiles et administratives qu'il a remplies et notamment dans le décret du 24 avril 1818 par lequel il a été nommé comte et autorisé à porter le nom de comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély; qu'en conséquence, il y a identité parfaite entre l'individu désigné dans l'acte de naissance susdaté sous le nom de Auguste-Michel-Etienne Desrichards, celui désigné dans l'acte de reconnaissance susdaté: Auguste-Michel-Etienne Regnaud et M. Auguste-Michel-Etienne Regnaud de Saint-Jean d'Angély, ainsi dénommé dans les brevets des différents grades qu'il a obtenus dans sa carrière militaire et dans le brevet de chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur qui lui a été expédié le 1er septembre 1824.

Desquelles déclarations les comparants ont requis acte des

(1) Alphonse-Guillaume-Victor Vingtain, notaire à Paris du 30 avril 1822 au 8 septembre 1831, avait succédé immédiatement à Jean Vingtain, qui avait pris le 16 fructidor an VI (2 septembre 1798) l'étude de Me Jean-Baptiste Minguet qui exerçait sa charge depuis le 12 avril 1783. Le titulaire actuel est Me Ferdinand Robin, rue du Quatre-Septembre, n° 2.

Digitized by Google

notaires soussignés, ce qui leur a été à l'instant octroyé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et passé à Paris en sa demeure pour M. Buffault et en l'étude pour M. Marchoux l'an 1829, le 23 décembre. Et ont signé avec les notaires après lecture faite.

Sur la minute des présentes demeurées en la possession de Me Corbin, l'un des notaires soussignés, se trouve la mention :

Enregistré à Paris, bureau n° 4, fol. 198 r., c. 4 et 5. — Reçu deux francs vingt centimes pour le dixième. Signé : Creton.

BESNARD. CORBIN (1).

Copié par moi sur des expéditions authentiques et légales.

LÉONCE GRASILIER.

*
* *

Sur Laure de Bonneuil, dont le portrait gravé courait sur les boulevards avec ce rébus : « à *qui Laure* a », madame Regnault de Saint-Jean d'Angély, « très digne fille d'une des *berceuses* de M. de Beaujon » (Voir *Revue de Saintonge*, t. xx, p. 337) on pourra lire ce que dit d'elle et des galanteries des époux Regnaud cette mauvaise langue de général Thiébault, *Mémoires*, t. III, p. 318. Il n'est pas étonnant qu'avec la conduite scandaleuse de la dame, sa réputation bien établie, les dames de Saintes un peu effarouchées, peu habituées dans leur province au genre du grand monde parisien aient été choquées et aient fait à la femme du comte Regnaud, alors tout puissant, un accueil plus que froid. *Inde iræ.*

—

N° 753 : t. XXII, p. 191. — *Les nitrières en Saintonge.*

Au mois d'août 1793, après la levée en masse, tout manquait pour l'armement, poudre, fusils, canons. On avait employé jusqu'alors le salpêtre de l'Inde pour la fabrication de la poudre ; mais les communications avec ce pays étaient interceptées.

Dans cette extrémité, le comité de salut public fit appel au patriotisme des savants et créa auprès de lui, aux Tuileries, un comité spécial sous le nom de *section des armes et des poudres*, dont Monge et Berthollet furent les principaux membres. Il sortit de cette section des instructions qui furent envoyées à toutes les municipalités de France pour faire rechercher le salpêtre qui se trouvait dans leur propre sol.

Partout on se mit à lessiver dans des cuviers macérateurs les terres salpêtrées, ou des pierres concassées provenant des caves, des écuries, et de toutes les vieilles constructions. Les eaux résultant de ce lessivage étaient ensuite soumises à l'action du feu qui les évaporait et laissait pour résidu le salpêtre.

---

(1) Pierre Corbin, notaire à Paris du 6 septembre 1826 au 18 avril 1839, était le successeur de Me Louis-Auguste Marchoux, qui exerça du 1er ventôse an XIII (20 février 1805) au 6 septembre 1826. Le titulaire actuel de cette charge est Me Jean-Baptiste-Edouard Delorme, rue Aubert, 11.

Digitized by Google

Il n'y avait pas dans chaque commune d'atelier spécial de fabrication. On opérait sur les lieux où le salpêtre paraissait le plus abondant. A Thenac, la tradition rapporte qu'un atelier était établi au logis de La Motte, à ce moment bien national, par suite de l'émigration de M. de La Chambre, dernier seigneur de la paroisse.

Le salpêtre, ainsi obtenu sur tous les points de la France, était réuni à Paris dans un même dépôt, à l'abbaye de Saint-Germain, où était établie la raffinerie de salpêtre. Cette raffinerie était surveillée avec grand soin contre toute tentative de malveillance. Elle servait à alimenter la poudrerie récemment fondée dans la plaine de Grenelle et dont l'explosion, dans la matinée du 31 août 1794, jeta la frayeur dans tout Paris. Cet établissement occupait alors 1800 ouvriers et fabriquait par jour 25.000 livres de poudre. C'était le plus gigantesque établissement en ce genre qui eut été construit.

On a attribué le sinistre à la malveillance, avec d'autant plus de vraisemblance que, 11 jours avant, le 19 du même mois, la plus grande partie de la raffinerie de Saint-Germain avait été incendiée.

Depuis lors on éloigna de Paris une fabrication si dangereuse.

ESCHASSERIAUX.

—

N° 754, t. XXI, 191. *La bibliothèque de La Rochelle à Paris.* Léopold Delayant, dans la préface au *Catalogue de la bibliothèque de La Rochelle* (1878), a raconté l'histoire de la fondation d'une bibliothèque dans sa ville natale. Maître Jehan Faure laissa en 1486 à la fabrique de l'église Saint-Sauveur « tous chacuns ses autres livres pour aider à commencer à faire une librairie », ce qui ne prouve pas que la bibliothèque pût devenir publique. En 1604 Esprinchard, sieur du Plomb, essaya de dresser « une publique et ample librairie » qui s'augmenta par des dons successifs. En 1628 la bibliothèque de La Rochelle fut donnée par le roi au cardinal Richelieu. A la mort du cardinal elle passa à la Sorbonne.

C'est sous l'influence de l'académie de La Rochelle, fondée dans les premières années du règne de Louis XV (1732), que se forma la première bibliothèque publique. L'académie ayant été supprimée le 8 août 1793, ses collections et sa maison devinrent propriété de la république.

—

N° 757, t. XXII, p. 192. *Le marquis de Montalembert en Russie.* — On demande des détails sur la correspondance du marquis de Montalembert envoyé en mission près l'armée russe sous Louis XV. Une collection de ses lettres a été publiée à Londres 1777 (2 vol. in-18) sous le titre: *Correspondance de M. le marquis de Montalembert.*

On trouve, d'autre part, ses instructions dans la *Collection*

Digitized by Google

des instructions aux ambassadeurs, t. IX, *Russie*, et dans la série des volumes de la correspondance de Russie, t. LX, aux archives des affaires étrangères.

Peut-être en cherchant trouverait-on encore autre chose. Je vous envoie en tout cas ces renseignements.

H.

BIBLIOGRAPHIE

MAC RAMEY. — *Le Faisceau.* Paris, bureau de la *Gazette anecdotique;* Niort, imprimerie nouvelle L. Clouzot ; 1902, in-18, 156 pages.

C'est un roman, ou plutôt une nouvelle, en trois parties; l'auteur n'est pas à son coup d'essai, livre aimable dont nous ne déflorerons pas le sujet par une sèche analyse. Il y a là des tableaux charmants, des scènes de la vie poitevine, une foule d'expressions locales qui raviraient des linguistes et des patoisants ; à ce titre-là et à bien d'autres, le livre est remarquable ; portraits de deux prêtres, d'un vieux soldat, d'un archéologue bibliophile où l'on n'aura pas de peine à reconnaître notre très compétent confrère M. Clouzot, sous celui du libraire Rouzot.

—

MAUBERGER (G.). — *Portraits de marins. Les Rochefortais.* Tours, imprimerie Paul Bousrez, 1901, in-8°, 31 pages.

Nous avons parlé de ce travail, t. XXI, 233, 293), quand la *Province* a publié ces portaits de marins rochefortais : La Galissonnière, les frères André du Verger, Rigaud de Vaudreuil, d'Amblimont, La Touche-Tréville, Bellot, etc. Il est bon de rappeler à notre génération si vite oublieuse les noms des héros qui ont fait grande la patrie et ont illustré la marine, donnant de si magnifiques exemples de bravoure et de loyauté. M. Mauberger nous a rendu service. C'est un noble sentiment qui l'anime. Il termine ainsi cet intéressant opuscule : « Nous n'avons pas à conclure. La conclusion appartient aux Rochefortais. Mais il n'y a plus de Rochefortais ou si peu qu'il n'en faut pas parler. Le cosmopolitisme les a dévorés et dans un demi-siècle le Rochefortais de pure race sera un objet de curiosité au même titre qu'un Français sans décoration ou qu'un veau à deux têtes. Elle appartient aussi à la France. Mais la France ne veut pas connaitre ceux qui l'ont illustrée. Elle n'a pas de marbre pour un Galissonnière. Par contre elle sait tresser des couronnes et dresser des autels à M. Prudhomme et à M. Homais. Les héros Rochefortais n'auront point de statues. Ils n'en ont pas besoin pour vivre dans la mémoire des hommes. »

—

Digitized by Google

MELLER (Pierre), secrétaire de la société des Archives historiques de la Gironde. *Les gentilshommes de la sénéchaussée de Libourne en 1789.* Libourne, imprimerie libournaise, 1901, in-8°, 35 pages.

Ce n'est pas une simple liste des gentilshommes qui comparurent le 11 mars 1789 dans l'église des cordeliers de Libourne, pour rédiger le cahier des doléances et élire leurs députés aux états généraux ; un tel travail ne pouvait convenir à un érudit tel que M. Pierre Meller. Chaque nom est suivi d'une notice succinte, mais rédigée avec une compétence et une science remarquables. Relevons quelques noms particulièrement saintongeais : César-Pierre de Rabar, marquis de La Bauze, fils aîné de César de Rabar et époux de Catherine de Saigné, dont il eut Pierre-Gabriel de Rabar. « On croit la famille Rabar venue d'Allemagne en Saintonge sous François Ier ; elle se fixa en Bordelais au XVIIe siècle ; » le chevalier du Cheyron ; Elie-Henry de Grailly, marquis de Touverac en Saintonge, seigneur de Lavaignac en Sainte-Terre et Castegens en Belvès, lieutenant-colonel de cavalerie, épousa (3 février 1759) Françoise de Grailly, fille de Joseph, dont il eut : 1° Henri, marquis de Grailly et de Touverac, etc., chef d'escadron, convoqué aux assemblées de Saintes et d'Angoulême, marié le 14 juillet 1785 à Marie-Anne Michel de Saint-Dizant ; 2° Henri-Clair, marié à Marie-Thérèse-Yolande de Saint-Mauris dont Henry-Adrien, mari (1840) de Agnès-Mélanie de Gourgues ; 3° Mme Henri de Guerre ; 4° Mme Henri de Monteil. Henri de Grailly eut d'Anne Michel Elie-Henri-Etienne, maire de Saint-Saturnin de Séchaud, et Jacques-Michel-Théodore, père du marquis Gaston de Grailly, au château de Panloy, qui, de Marie Piet de Beaurepaire a deux fils, Archambard, marié, le 18 mars 1881, à Yvonne de Kercado, et Jean, comte de Grailly. « L'électeur de Libourne descendait du cinquième fils de Pierre de Grailly, captal de Buch, marié en premières noces à Assalide de Bordeaux, captale de Buch, dont il avait eu : Jean, captal de Buch, auteur des comtes de Bigorre, et Archambeaud, mort en 1413, marié d'abord à Isabelle de Foix puis à Jeanne d'Aragon ; en deuxièmes noces à Rosemburge de Périgord. Pendant longtemps on a cru que les Grailly du Libournais étaient issus d'Archambeaud ; c'est pour cela qu'ils écartelaient leur écu des armes de Foix. L'erreur fut reconnue au XVIIe siècle, époque à laquelle les Foix-Grailly leur firent défense de porter les armes de la maison de Foix. Cette branche libournaise, qui commence à Jean de Grailly, seigneur de la Lande, a donné un lieutenant-colonel, etc. Un rameau détaché au XVIe siècle, dont les rejetons ont porté le titre de seigneurs de Jales, est encore représenté par M. Paul de Grailly, officier du génie, etc. Un autre rameau, séparé au XVIIe siècle, a pour chef M. François-Augustin de Grailly, inspecteur du *Crédit foncier ;* il a quatre frères. Armes des Grailly : *d'or à la croix d'azur, chargée de cinq coquilles d'argent.*

Citons encore Etienne de La Faye d'Ambérac, capitaine de

Digitized by Google

vaisseau, seigneur de Monbrizon, Douzac, La Rouquette, né le 30 avril 1741, mort à Bordeaux le 25 juin 1816, époux d'abord (1774) de Julie-Elisabeth de Malbec, puis (1787) de Marie de Tauzia de Montbrun ; puis les Durfort de Civrac ; Jean-Frédéric de La Tour du Pin, député de la noblesse de Saintonge ; Jacques-André-Hyacinte Le Berthon (7 janvier 1713 † avril 1800) premier président au parlement de Bordeaux. « Avec lui, dit M. Meller, qui se trompe, s'éteignit cette race parlementaire. » Je crois qu'il existe encore des Le Berthon de Bonnemie, à Saint-Pierre d'Oleron.

— *Les familles protestantes de Bordeaux, d'après les registres de l'état civil, avant 1793.* Bordeaux, imprimerie veuve Riffaud, 1902, in-8°, 91 pages.

C'est le dépouillement des registres protestants de la ville de Bordeaux : naissances, mariages, décès, avec tous les noms qui s'y trouvent, témoins et autres. Source authentique et sûre pour un foule de familles. L'auteur, M. Pierre Meller a fait là un travail fort utile et qui mérite d'être continué, suivi, encouragé. L'archiviste de la Vienne, M. Alfred Richard, a fait un dépouillement semblable pour toutes les communes du département. Souhaitons qu'il trouve de nombreux imitateurs. M. Meller ajoute quelques notes, par exemple : « Abraham Alefsen, petit-fils de Jacob Alefsen, appelé de Danemark en France au commencement du XVIII[e] siècle pour diriger le desséchement des marais du Médoc, est l'ancêtre de Paul Alefsen, seigneur de Boisredon, anobli en 1772 par la charge de trésorier général de France à Bordeaux. Le petit-fils de ce dernier, Pierre-Denis Alefsen, baron de Boisredon, habite le château de Bel-Air, dans la Gironde ; cette famille se convertit au catholicisme après la révocation de l'édit de Nantes. » Quel dommage que ces notes soient si rares ! Nous voudrions qu'il y en eût à chaque nom.

— *Essai généalogique. Famille de Baritault.* Bordeaux, imprimerie veuve Riffault, 1901, in-8°, 37 pages.

Les Baritault, en Bordelais-Bazadais, d'abord marchands, s'élèvent peu à peu aux charges et aux dignités. La famille compte trois avocats généraux à la cour des aides, quatre conseillers au parlement de Bordeaux, de nombreux officiers, un conseiller général de la Gironde, etc. « Elle a acquis de nombreuses terres et possède de nos jours le plus beau château féodal de notre pays, Roquetaillade. »

La filiation, que l'auteur donne très exactement, commence à Jean Baritault, qui testa, le 20 décembre 1499. Il y a plusieurs branches, du Carpia, d'Arbis, de Campelotte, et autres, encore représentées de nos jours.

— *Essais généalogiques. Alefsen de Boisredon.* S. l. ni. d., in 8°, 6 pages.

La famille Alefsen, originaire de Danemark, se fixa en

Digitized by Google

France au commencement du XVII[e] siècle, appelée vers 1602 par Sully pour diriger le desséchement des marais du Médoc. Jacob Alfsen, le premier connu, semble avoir été grand-père d'Abraham, bourgeois de Bordeaux dont l'arrière-petit-fils Paul Alefsen, acheta la baronnie de Boisredon en Saintonge et une charge de président-trésorier de France au bureau des finances de Guyenne. De Marie de Peyronnet, sœur du futur ministre de Charles X, il eut Louis-Élie-Alfred, chevalier, baron de Boisredon, né vers 1790, mort le 14 mai 1861, dont trois fils mariés, l'un à Félicie de Saint-Estève, l'autre à Marie-Françoise-Fanny de Poyen de Belisle, le troisième à Adèle Priqué de Guippeville.

—

METAIS (L'abbé), curé de Sainte-Soline (Deux-Sèvres), directeur de la *Revue éclectique d'apiculture. Translation des reliques de sainte Soline, le 16 octobre 1901. Paroisse Sainte-Soline. Monographie ethnographique et historique.* Saint-Maixent, imp. Émile Paret, 1901, in-8°, 40 pages. En vente chez l'auteur. Prix : 1 franc.

Ce sont des notes pour une monographie complète de la commune. Hélas ! « à cause des frais » il a fallu se borner à quelques faits sommaires. Peu d'histoire, pas même celle de la patronne du lieu dont la légende semble inspirée de sainte Eustelle. Soline, née dans un village près de Melle, persécutée pour sa religion, s'enfuit près de Chartres, où attirant les jeunes filles à la foi, elle fut jetée en prison par le proconsul romain Quirinus et décapitée le 16 octobre de l'an 80.

La partie la plus intéressante de cet opuscule est celle des coutumes locales : fêtes annuelles et cérémonies, baptêmes, mariages, enterrements, carnaval, étrennes les métives, superstitions, etc.

—

Notice biographique, M. René-Théodore Phelippot. Paris, imprimerie Boyer, 1901, in-8°, deux pages avec photographie.

Extrait du *Dictionnaire de la Charente-Inférieure*, auquel, après cette phrase « proposé plusieurs fois pour les palmes académiques », on a ajouté : « dernièrement encore (promotion de janvier 1901), par M. le préfet de la Charente-Inférieure, par un rapport très élogieux. Mais la jalousie de clocher l'a, de ce fait, tenu jusqu'ici à l'écart des officielles conservations. Et l'on décore ou l'on palme des sous-vétérinaires et des inconnus qui ne font rien pour l'histoire et les sciences. Il s'en console aisément, continue toujours ses recherches et ses travaux historiques et scientifiques ». Il a raison. Ces palmes académiques, qu'on a accordées à tant de gens qui n'ont rien produit, coûtent si peu et lui feraient tant de plaisir !

Digitized by Google

Le Mois littéraire et pittoresque. — Sommaire du mois de juin : La Gourde, nouvelle, par René Bazin, avec deux compositions de Tempestini. — Visite du czar à Louis XV, par Léon Legrand, avec deux dessins de Faucher-Gudin et 4 reproductions. — Paul Flandrin, par Ludovic Le Belge, avec 3 portraits et 12 reproductions. — La Médiatrice, poésie, par Emile Trolliet, avec une composition de Victor Lhuer. — La fleur de lis, poésie, par Edward Montier. — Le passage des rivières par les armées, par le colonel Hetman, avec 6 compositions de H. de Capol et 3 photographies. — L'aurore d'un règne (à propos de l'avènement d'Alphonse XIII), par M. Léra, avec 13 photographies. — La sardine à l'huile, partie industrielle, par Yann de la Noet, avec 11 photographies. — Causerie littéraire : La poésie et la rime (Victor Hugo, Léonce Depont, Charles Guérin, comtesse de Noailles, Jacques Prabère, François Loison, Alfred Coupel, Edouard Beaufils, Emile Robin), par Gabriel Aubray. — Portraits littéraires : Le vicomte de Guerne, par A. P., avec 1 portrait. — Pages oubliées : Un secret trahi, par Ernest Hello. — L'épingle, par Jules Vallès, avec 2 portraits. — Variété scientifique : Les câbles sous-marins, par Jacques Boyer, avec 7 photographies et 2 cartes. — Gavotte poudrée, musique de Paul Wachs. — Le petit chaperon rouge, croquis par Henriot. — Brimborion, roman, par Jean Rameau (*suite*), avec 5 illustrations de Simont.—

—

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau, directeur M. George Fonsegrive). Sommaire du n° du 16 juin. — L'envers d'un savant catholique d'Allemagne, le professeur F.-X. Kraus, par A. Kannengieser ; — Mademoiselle du Harssay, par Paul Harel ; — L'artiste riche et l'artiste pauvre, par Camille Mauclair ; — Comment lire les journaux, par George Fonsegrive ; — Les catholiques sociaux d'Italie, par l'abbé Vercesi ; — Chronique dramatique : Le masque ; Lucette ; Petite amie ; La critique et la question des répétitions générales, par Emile de Saint-Auban ; — Chronique musicale : La troupe Jolicœur, par Emile de Saint-Auban ; — Chronique politique ; — Nouvelles scientifiques et littéraires : revues des revues ; Notes bibliographiques.

Abonnement : un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr. ; trois mois, 8 fr. — Pour le clergé, l'université et les instituts catholiques : 20 fr.

—

Salons de 1902. — L'*Argus de la presse*, 14, rue Drouot, Paris, s'est livré à une étude des plus consciencieuses, sur les salons de 1902 (peinture, sculpture, gravure, objets d'art, etc., etc.). Ce travail est consigné dans une brochure de plus de 16 pages, grand in-4°. En vente à Paris, 14, rue Drouot, au prix de 0 fr. 75.

—

Pouvant recueillir dans les journaux du monde entier tout ce qui paraît sur un sujet quelconque, sur une question dont on aime à s'occuper, sur son commerce, son industrie, ses entreprises ; — surtout savoir ce que l'on dit de vous et de vos œuvres dans la presse, qui ne le souhaite parmi les hommes politiques, les écrivains, les artistes, le monde des affaires ?

Le Courrier de la presse, bureau de coupures de journaux, fondé en 1889, par M. Gallois, 21, boulevard Montmartre, à Paris, répond à ce besoin de la vie moderne avec autant de célérité que d'exactitude.

Le *Courrier de la presse* lit 8.000 journaux par jour.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er SEPTEMBRE 1902

REVUE DE LA PRESSE. — AVIS ET NOUVELLES : Distinctions honorifiques ; G. Bulliot ; Comité des sociétés savantes ; Liste ; Un discours de distribution de prix ; Programme du congrès de 1903 à Bordeaux ; *Erratum*, page 265.

A TRAVERS LES REVUES : *Le Mois* ; Un voyage en Saintonge (1638) ; Combat de Montandre ; Familles saintongeaises ; Un pouillé ; Une procédure en parlement ; Les tremblements de terre en Saintonge, page 278.

ACTES D'ÉTAT CIVIL. — I. *Décès :* Brin-Olivier, Carot, Granges de Surgères, Guillet, Lamy, Largeault, Vialet, Villéligoux, page 285.

II. *Mariages :* Bures et Mme Clopied, née Galland ; Lambert et Olga Roy de Loulay ; Trigant de Latour et Jeanne Robert, page 295.

VARIÉTÉS : I. Les victimes de septembre, page 297. — II. Les Seignette de La Rochelle, page 301.— III. Les Augier de La Jallet, page 302.— IV. Prise de possession, page 304. — V. Guibert de Landes et Jeanne de Polignac, page 305. — VI. Une horloge à Royan, page 306. — VII. Une rosière et fêtes publiques à Saintes, page 308. — VIII. Patois saintongeais et parler canadien, page 312. — IX. *Un héros saintongeais :* Desmortiers, page 317.

QUESTIONS ET RÉPONSES : La monnaie de La Rochelle ; Le pont de Jarnac ; Mlle de Bonneuil et Regnaud de Saint-Jean d'Angély ; Les rosières en Saintonge-Aunis ; Un Crillon, abbé de Baigne, page 320.

BIBLIOGRAPHIE : *P—R*, page 325.

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit le sommaire de la livraison de juillet : *Le Progrès de la Charente-Inférieure* du 4 ; *Le Peuple* et *L'Union nationale* du 6 ; *L'Echo rochelais* et *La Charente-Inférieure* du 9 ; le *Bulletin religieux* du 12 ; le *Polybiblion* de juillet ; *L'Argus royanais* (3e année, n° 32) du 27 juillet 1902 ; *Le Ventre-Rouge* du 1er août ; *L'Echo charentais* du 3.

—

Ont reproduit la liste des admissions nouvelles : *Le Progrès* et *Le Peuple* du 6 ; *L'Echo rochelais* et *La Charente-Inférieure* du 9 ; le *Bulletin religieux* du 12 ; *Le Conservateur* de Marennes ; le *Journal de Royan* et *La Seudre* du 13 ; le *Moniteur de la Saintonge* du 17.

—

Digitized by Google

Le Progrès du 4 juillet a reproduit la note *Les nitrières en Saintonge*. *Les Tablettes* du 5, répétées par *L'Indépendant* du 8, insèrent l' « intéressante communication de M. Biteau sur la convulsion volcanique du Krakatoa dont le coup fut ressenti jusqu'à Rochefort ». *L'Echo rochelais* du 5, *La chaussée de Saint-James à Taillebourg ; L'Echo rochelais* du 9, *Notes de province ; Le Conservateur* de Marennes, *La Seudre* et le *Journal de Royan* du 6, *L'Argus royanais* du 10 août reproduisent la note relative aux Comnène de Royan et la lettre de Lozeau mais sans indiquer la source ; *La Charente-Inférieure* du 9, les notes relatives à M. André Lemoyne, Claude Saudau, et cite la nécrologie de Philippe Delamain, l'*Homme au masque de fer*, le *Patois saintongeais*, etc.

—

La Pensée du 25 juillet mentionne « l'*Amant d'Isabeau*, chanson saintongeaise ».

—

La Province d'août mentionne la *Revue de Saintonge* « qui rend très sympathiquement compte du travail de M. Mauberger sur les *Marins rochefortais* ».

—

L'*Anjou historique* de juillet mentionne lá note du mois de mai sur « Gabriel Richard, né à Saintes en 1767, élève du grand séminaire d'Angers, prêtre de la congrégation de Saint-Sulpice, envoyé dans les missions de l'Amérique septentrionale, mort en 1832 ».

—

La *Gazette anecdotique* d'août analyse l'article de notre numéro de juillet, *Une native de l'île d'Oléron*. « Cet article écrit au lendemain de la colossale escroquerie qui occupe l'Europe entière, sur une aventurière de marque du XVIII[e] siècle, me semble d'un à-propos tout à fait piquant. Il s'agit de M[lle] Charlotte Bonnamy de La Ferrière. Elle ne vola point des millions, du moins nous l'ignorons ; mais de complicité avec un chevalier d'industrie de son temps qui se faisait appeler le comte de La Palu, elle escamota simplement une tabatière à M. Amelot de Chaillou, une montre d'or à répétition au sieur Gobert et un diamant au sieur de Veyrière. Moins insaisissable que M[me] Humbert, elle fut prise et incarcérée avec son complice. Toutefois, elle eut l'habileté sans pareille de se faire ouvrir les portes de la prison... Mais ce qu'il y a de plus joli, c'est qu'elle put violer impunément les clauses de son élargissement. En effet, elle ne désintéressa pas ses dupes et ne se rendit pas en son lieu de relégation. Bien plus, elle obtint l'aide et la protection d'une grande dame, la vicomtesse de Polignac, et grâce à cette influence alors toute puissante, elle entra à la cour, sous le nom de M[me] du Moustier, au service des filles de Louis XV.

« Que conclure de cette édifiante et très véridique histoire, si-

Digitized by Google

non que, dans notre beau pays de France, les intrigantes et les voleuses de haut parage ont beau jeu et parviennent, presque toujours, d'une façon ou d'autre, à leurs fins ? Je ne serais pas étonné de voir, un jour qui n'est pas loin, Mme Humbert trôner sous un nom d'emprunt, à défaut de la Cour, dans quelque salon du grand monde parisien. »

La *Gazette anecdotique* d'août 1902 (Paris, 21 bis, boulevard de Port-Royal), a commencé, dans son numéro d'août, la publication d'une série de *Manuscrits inédits de Champfleury*, communiqués par le savant collectionneur Paul Eudel. C'est une aubaine littéraire qui aura du succès.

—

L'*Annuaire du conseil héraldique de France* (15e année, 1902, p. 428), dit la *Revue* « une de nos plus doctes revues, où fourmillent les pages de valeur, les études intéressantes, les renseignements précieux ou curieux, les généalogies sérieuses. Principaux articles : Louis Audiat, *Armoiries des villes de Saintonge et d'Aunis* (très remarquable étude, avec planche de blasons en chromo, sceaux et écussons dans le texte) ; X. Barbier de Montault, *Une croix à main ;* Jules Pellisson, *Napoléon à Barbezieux*, curieux article dont voici les dernières lignes : « La ligne d'Orléans passant par Montmoreau et Chalais a éloigné de Barbezieux le grand courant des voyageurs de Paris en Espagne, et le nom de la petite ville autrefois connue de tous a été oubliée à ce point que Napoléon, passant à Auxerre et causant avec le maire Challe qui lui disait : « J'ai un fils sous-préfet à Barbezieux », lui demanda : « Où c'est-il, cela, Barbezieux ? » « Cette connaissance superficielle de la géographie charentaise rappelle la fameuse conversation du premier consul avec Chancel, député de la Charente au corps législatif : « Vous êtes de la Haute-Charente ? — Non, de la Charente, il n'y a plus de département de la Haute-Charente.— Quel est l'esprit de Saintes, votre chef-lieu ? — Le chef-lieu du département est Angoulême. — Vos marais salants donnent-ils un bon revenu ? — Il n'y en a pas dans la Charente. » Quelque temps après Bonaparte, entendant prononcer le nom de Chancel, dit : « Oh ! celui-là, je le connais. » — Gabriel Audiat, *Bibliothèque charentaise*, charmants articles d'un fin lettré ; il a de qui tenir. — Louis Audiat, *A propos d'oraison funèbre, etc.* »

—

La *Revue bénédictine* (19e année, n° 3, juillet 1902), dans la *Revue de Saintonge* (2e livraison de 1902), signale les notes sur le jansénisme à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes.

Page 284, est l'analyse du t. XXX des *Archives* contenant le 1er volume du *Cartulaire de Saint-Jean d'Angély* : ... « M. Musset croit pouvoir établir que l'original était du XIe siècle, que le cartulaire de Saint-Jean d'Angély, comme ceux de beaucoup d'abbayes, se composait de notices ou d'analyses des titres qui

Digitized by Google

étaient conservés au trésor ». L'éditeur considère « une grande partie des chartes comme des notices qui résument les dons d'une période et qui n'ont pas de date certaine. » S'appuyant sur la concordance des noms des donateurs et des souscripteurs, ou sur diverses autres indications, l'auteur a fixé des dates approximatives.

Le présent volume renferme 338 documents. Les chartes sont précédées d'une courte analyse, de l'indication des sources et sont suivies de la liste des variantes. Je suppose que l'index onomastique, dont l'auteur fera suivre la publication des textes relatifs à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, fournira les identifications des noms de lieux. M. Musset nous annonce un second volume qui contiendra une nombreuse série de documents inédits et dont l'introduction étudiera l'histoire, la vie de l'abbaye tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ainsi que celle de ses nombreuses possessions. Il y sera bien préparé par l'édition des textes. Espérons que ce volume ne se fera pas longtemps attendre. Ce sera un nouveau service ajouté à celui qu'il vient de rendre. »

Page 288, elle rend compte du *De administratione terrarum Sanctonensis abbatiæ*, de M. L. Bruhat : ... « A l'aide des chartes qui nous sont conservées, l'auteur fait connaître les différents modes d'échange et de pactes qu'on rencontre dans ces actes ; il expose dans un chapitre, qui a son importance pour l'histoire de la civilisation, la part prise par les abbesses de Saintes dans l'amélioration de la condition des paysans. Un dernier chapitre établit une comparaison entre l'administration de quelques abbayes de la même région et celle de l'abbaye de Saintes, en suivant l'ordre donné plus haut. Ce n'est que par des études de détail, telles que celle de M. Bruhat, qu'on arrivera à se faire une juste idée du rôle économique des abbayes du moyen âge. »

AVIS ET NOUVELLES

Par décret du 27 juillet, sur la proposition du ministre de l'intérieur, a été nommé chevalier de la légion d'honneur notre confrère, M. le docteur Ernest Marchand, officier de l'instruction publique, « conseiller municipal depuis 1878, maire d'Aunay depuis 1888, ancien conseiller d'arrondissement, conseiller général depuis 1888, 24 ans de services. »

—

Par décret du 26 juillet, sur la proposition du ministre de l'instruction publique a été nommé chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur notre confrère, M. Jean-Alexandre Guillaud, « professeur à la faculté de médecine de l'université de Bordeaux, 33 ans de services. »

Digitized by Google

Né à Chagnon, commune d'Aumagne en 1840, élève au collège de Saintes, bachelier de la faculté des lettres de Bordeaux, le 6 août 1868, étudiant de la faculté de médecine de Montpellier le 1er novembre 1868, bachelier ès sciences en août 1869, licencier ès sciences naturelles en juillet 1873, docteur en médecine à Montpellier le 13 juillet 1874 ; agrégé aux facultés de médecine de France (section des sciences anatomiques, physiologiques et naturelles) au concours ouvert devant la faculté de médecine de Paris de novembre 1875 à février 1876, docteur ès sciences naturelles en Sorbonne le 18 février 1878, le docteur Guillaud fut appelé à la chaire qu'il occupe à la faculté de Bordeaux et créa le jardin botanique de Bordeaux. M. Guillaud est maire d'Aumagne, conseiller général du canton de Saint-Hilaire de Villefranche président du comice agricole, officier de l'instruction publique, etc.

—

Par arrêté du ministre de l'instruction publique a été nommé officier d'académie, notre confrère M. Paul Carrière, conseiller municipal, pharmacien à Saint-Pierre d'Oleron.

—

A la suite de son voyage en Russie comme délégué des légionnaires français, notre confrère, M. Benjamin Girard, a été nommé par l'empereur, commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas.

—

M. Chassériau, conseiller municipal de Saintes, a fait don au musée de cette ville d'une intéressante collection de monnaies russes.

—

Le conseil municipal de Rochefort a décidé (16 août) l'acquisition, moyennant 900 francs, du tableau de M. Fouqueray, *Le combat naval d'Algésiras*, qui a obtenu une médaille au salon.

—

M. Pierre-Marie-Joseph Brault, négociant, né à Pons le 23 août 1863, demeurant à Bordeaux, a été autorisé par décret du 23 août 1901 à ajouter à son nom celui de de Bournonville et à s'appeler « *Brault de Bournonville.* »

—

Le *Courrier de La Rochelle* du 10 juillet annonce que M. le docteur Atgier a publié, sous ce titre *Siège du fort Saint-Martin. Fuite des Anglais de l'île de Ré*, une traduction de la relation *Arcis San-Martinianæ obsidio et fuga Anglorum e Rea insula*, écrite par Jacques Isnard en 1629.

—

Au comice agricole de La Rochelle qui a eu lieu le 17 août à Saint-Martin de Ré, M. le docteur Atgier, qui avait exposé une

Digitized by Google

belle collection d'estampes sur l'île, a, au banquet, rappelé brièvement ce qu'était l'agriculture dans l'île de Ré au XII^e^ siècle, alors couverte de vignes, de blés et de deux vastes forêts ; point de salines.

—

A la distribution des prix du collège de Saintes, 31 juillet, le prix d'histoire de rhétorique offert par la société des *Archives historiques de Saintonge* a été obtenu par l'élève Pierre Trichet, de Fontenay-le-Comte.

—

Le 11 janvier dernier, M. Gabriel Bulliot, correspondant de l'institut et président de la société Eduenne, mourait à Autun, sa ville natale. Ses fouilles à Bibracte ont rendu son nom célèbre. Il s'agit aujourd'hui de payer la dette contractée envers lui par l'archéologie, de couler en bronze la maquette d'un buste exécuté par le sculpteur Campagne. La société Eduenne fait appel à tous ceux qui ont le souvenir des services rendus. Dans le comité, se trouve, et nul ne s'en étonnera, un de nos plus grands savants en archéologie celtique et romaine, notre confrère M. Anatole de Barthélemy, membre de l'institut. Les souscriptions seront reçues par le trésorier du comité, M. René Gadant, rue des Marbres, à Autun.

—

Sépultures a Saint-Simon de Pellouaille

En faisant des fouilles pour la construction d'une sacristie et d'un mur de clôture du côté sud de l'église de Saint-Simon de Pellouaille, des ouvriers ont découvert, à 0^m^ 80 environ de profondeur, outre une pièce métallique de 0^m^ 12 de longueur, que nous croyons être une pointe d'épée, huit sépultures parfaitement orientées.

Dans quatre de ces sépultures, les corps ont été ensevelis à nu. Seules, trois pierres, posées deux verticalement et la troisième horizontalement au-dessus, protègent et recouvrent la tête.

Les quatre cercueils, formés de pierres équarries de 0^m^ 35 environ de hauteur posées sur le roc, sont en forme d'auge et plus étroites aux pieds qu'à la tête.

L'un d'eux est terminé à l'ouest par une pierre dans laquelle a été pratiqué un évidement circulaire pour loger la tête. Cette dernière sépulture n'est donc pas antérieure au XII^e^ siècle. La couverture de ces cercueils était formée de plusieurs pierres plates juxtaposées. Tous étaient anépigraphes.

Entre le coin du cercueil qui possède un évidement circulaire et l'épaule droite d'un squelette parfaitement conservé, se trouvait un pot de terre blanche, vide, recouvert par endroits d'un dépôt séléniteux et qui a malheureusement été brisé par les ouvriers.

Digitized by Google

Ce vase, qui contint sans doute de l'eau bénite, dut autrefois servir à des usages domestiques. Il pouvait contenir un litre environ. Les parois de $0^m 004$ à la panse, allaient s'épaississant jusqu'au bord, large de $0^m 011$ et légèrement concave.

De forme presque sphérique à sa partie inférieure, ce vase dont l'orifice avait $0^m 09$ de diamètre, était assez semblable à un pot à eau et offrait une particularité curieuse.

Le bord n'avait pas été coupé pour livrer passage au liquide; mais on avait pratiqué, immédiatement au-dessous du bord, une ouverture donnant dans un bec épais et large dont l'extrémité était un peu plus basse que le niveau du bord du vase.

Une anse, si étroite qu'à peine on pouvait passer le doigt entre elle et le col du vase, se trouvait du côté opposé au bec.

G. Pommereau.

—

Le ministère de l'instruction publique a publié la liste des membres titulaires (parmi lesquels nos confrères M. Léopold Delisle, président de la section d'histoire et de philologie et membre en outre de la commission centrale, etc. et M. Anatole de Barthélemy, membre des sections d'histoire, d'archéologie, de géographie historique) honoraires, membres non résidants du comité des travaux historiques et scientifiques, membres correspondants du ministère de l'instruction publique, des sociétés de Paris et des départements. Voici ce qui nous regarde: 1° Correspondants de la Charente: Chauvet, archéologue, notaire à Ruffec, et Bonhomme de Montégut, ancien vice-président du tribunal civil de Limoges, aux Ombrails, par La Rochefoucauld ; — de la Charente-Inférieure : Duprat, professeur au lycée de Rochefort ; Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle ; Louis Meschinet de Richemond, archiviste du département, à La Rochelle ; et quelques-uns de nos confrères, MM. Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais, Habasque, président de la société des *Archives historiques de la Gironde;* 2° membres du comité non résidants: MM. Louis Audiat, président de la société des *Archives ;* Alfred Richard, archiviste du département de la Vienne, président de la société des *Archives historiques du Poitou ;*

3° Liste des sociétés savantes: *Charente.* Société d'agriculture, sciences, arts, fondée en 1803, autorisée en 1818 ; société archéologique, fondée et autorisée les 22 août et 16 octobre 1844 ; l'archéologie cognaçaise, à Cognac, fondée le 15 janvier 1893, autorisée le 5 février 1894.

Charente-Inférieure. La Rochelle : Académie des belles-lettres, sciences et arts, fondée en 1732 ; commission départementale de météorologie, fondée et autorisée le 9 décembre 1874 ; société des amis des arts, fondée le 18 juin 1841, autorisée le 14 mai 1845 ; société de géographie, fondée et autorisée les 25 mars et 8 avril 1880 ; société d'horticulture et de viticulture, fondée et autorisée les 5 et 22 mars 1865 ; société littéraire, fon-

Digitized by Google

dée et autorisée les 12 février et 5 juillet 1853 ; société de médecine et de chirurgie, fondée et autorisée les 18 janvier et 11 avril 1840 ; société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, fondée le 22 novembre 1835, autorisée le 29 avril 1836, reconnue comme établissement d'utilité publique, le 4 septembre 1852.

Rochefort : société de géographie et d'agriculture, lettres, sciences et arts, fondée le 1er janvier 1895.

Royan : académie des muses santones, fondée et autorisée en 1876 (n'existe plus il y a longtemps).

Saintes : société des amis des arts, fondée et autorisée en 1886 (morte quelques années après sa naissance) ; société d'archéologie de Saintes et commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, fondée en 1815, autorisée le 1er mars 1860 ; société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, fondée et autorisée en 1874, reconnue comme établissement d'utilité publique le 20 juin 1886 ; société de médecine vétérinaire de la Charente-Inférieure, fondée le 2 mars 1879, autorisée la même année.

Il faudrait retrancher de cette liste officielle à peu près la moitié de ces sociétés.

—

Discours de distribution de prix. — Quelles banalités qu'on force périodiquement une foule de braves gens, souvent fort intelligents, à venir pompeusement débiter à un public qui aimerait mieux être ailleurs ! Et les « chers élèves » dont on retarde l'heure libératrice, et le dernier conseil à donner, et la thèse opportuniste à soutenir : utilité des vers latins, avantages de la lecture, fruits de l'émulation, les charmes de la vie de collège, et la beauté des langues mortes ou vivantes à tour de rôle, surtout l'excellence du dernier programme qui doit plus que tous les précédents faire des hommes et des citoyens. Quelle belle collection d'âneries solennelles ! Et ceux qui sont spirituels, charmants, primesautiers, n'oublient pas ce jour-là d'être poncifs, et se croient obligés d'être ennuyeux. La consigne est d'endormir : c'est l'air ambiant. Aussi saluons-nous avec joie le « discours » qu'a prononcé au lycée Hoche à Versailles, M. Gustave Zidler, professeur de troisième. « Discours » est le mot convenu ; il n'y en pas d'autre dans le langage officiel ; mais c'est une ode véritable, pleine de souffle, vibrante, ailée. L'*espérance française !* vraiment on ne pouvait traiter un pareil sujet qu'en vers, quand on est déjà poète !

Quand des trésors du miel, l'ancienne ruche est pleine
Et permet le repos dans le parfum des fleurs,
A l'heure où les gazons sèchent leurs derniers pleurs,
Les abeilles, qu'attire une invisible haleine,
Quittent l'abri natal pour essaimer ailleurs.

Digitized by Google

Et tout un jour, dit-on, leurs ailes lumineuses
Vers l'azur radieux montent en liberté ;
Dans un hymne de joie et de fécondité,
Sans crainte, elles s'en vont, les bonnes butineuses,
Bâtir la nouvelle cité !

De même, ô jeunes gens, prêts pour les destinées,
Tout brûlants de la foi noble de l'avenir,
D'un front de belle humeur, que rien ne peut ternir,
Allez dire partout qu'en dépit des années
Le vieux chêne gaulois sait toujours rajeunir !

Allez ! partez joyeux, ô semeurs d'espérances,
Multiplier pour tous la vigne et les froments !
Offrez votre âme en fête à tous les dévouements !
Sous les plus tristes cieux, propageant d'autres Frances,
Mettez des sourires charmants !

Mais quelle grimace ont dû faire les vieux universitaires, si l'espèce n'était pas antédiluvienne. Il est vrai que l'université voit tant de nouveautés chaque année qu'elle ne doit plus guère s'étonner. Où sont les inspecteurs et recteurs en cravates blanches et chapeau haute-forme? Le chapeau mou, le veston sont plus commodes. Est-ce qu'un principal en bonnet grec, en pantoufles, en robe de chambre, courant dans les rues après des élèves réfractaires, ne fait pas la police de la rue et aussi bien la discipline intérieure qu'en frac et en claque?

Je me souviens qu'un jour — il y a longtemps (1863) — un professeur de rhétorique eut l'idée de rimer son pensum de distribution de prix; depuis, il a eu quelques imitateurs. Pour se conformer à l'usage, il avait écrit ses lignes sans tenir compte des rimes, sans laisser de blanc sur le papier, mais il y avait des stances où les rimes répétées donnaient un air singulier à cette prose. Le principal découvrit, lui, que c'était des vers et signala le fait à l'inspecteur. L'inspecteur, un pur scientifique docteur ès sciences mathématiques, un homme de mérite d'ailleurs, mais qui, quand je l'ai connu ne savait pas que Lamartine eut fait des vers; il en était resté au Lamartine de 1848 et du drapeau rouge. Or, l'on juge de sa stupéfaction et quelle belle lettre reçut l'orateur poète, qui se terminait : « Si l'on n'était pas si près de la distribution des prix, je ferais refaire ce discours... J'en autorise néanmoins la lecture; mais supprimez les passages soulignés. »

L'auteur vertement tancé faillit répondre : « Eh bien ! je vais écrire le discours en changeant çà et là les mots qui ont fait croire que ce n'était pas de la prose. » Il s'excusa toutefois : « Comment pouvais-je faire ce discours en prose ? Vous ne m'aviez donné que six jours. » Il n'a pas compris.

Ce qu'il y a de joli c'est que mécontenté de la forme, il se vengea sur le fond, qui certainement ne pouvait être que subversif de l'ordre établi, anarchiste tout au moins : on était sous l'empire. Il eut peur. Il coupa, supprima çà et là, retranchant une hémistiche à tort et à travers. Quand le journal l'*Indépendant* repro-

Digitized by Google

duisit ce chef-d'œuvre, un monstre, l'inspecteur lui-même recula épouvanté : « Mais le public n'a rien compris !!! » — « Le lecteur non plus ; je le crains bien : mais vous ne m'avez pas chargé de commenter le texte et d'expliquer aux « chers élèves » et aux autorités présentes qu'ici ou là était un verbe, ou un membre de phrases supprimé par la censure. »

L'infortuné est resté convaincu que c'était la faute des vers.

Décidément notre temps vaut mieux et aussi les strophes de M. Zidler, si pleines de foi, si vibrantes, si patriotiques.

—

Programme du congrès des sociétés savantes en 1903

Le 41e congrès des sociétés savantes s'ouvrira comme nous l'avons annoncé, à Bordeaux, le 14 avril 1903, suivant la règle adoptée d'alterner ces réunions à Paris et en province.

Les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, et parvenir avant le 30 janvier prochain au président de la société des *Archives* qui les transmettra au ministère de l'instruction publique.

Nous reproduisons une partie du programme et nous enverrons un exemplaire du programme complet à ceux de nos confrères qui nous en feront la demande. Les articles indiqués seulement par un numéro sont les mêmes que ceux de l'an passé. Voir le t. xxi, p. 287.

Section d'histoire et de philologie. — 1° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge ; 2° Etudier les authentiques de reliques ; 3° Signaler les cartulaires, les obituaires et les pouillés ; 4° Critiquer les actes apocryphes ; 5° Rechercher dans les textes diplomatiques les surnoms ou sobriquets ; 6° Relever les noms des témoins ; 7° Signaler des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes ; 8° Etudier l'administration communale sous l'ancien régime ; 9° Etablir, à l'aide des anciens registres de comptes, des registres cadastraux et autres documents, et pour une période déterminée, antérieure à la révolution, quelles étaient les sources de revenus d'une commune ou d'une communauté ; 10° Signaler les listes de vassaux ; 11° Etudier ou signaler dans les dépôts d'archives à l'étranger, principalement au *Record Office* de Londres, les fonds, séries de pièces et documents les plus importants relatifs à l'histoire politique et administrative de Bordeaux et du Sud-Ouest pendant la domination anglaise ; 12° Registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état-civil ; 13° Chercher les mentions relatives à l'instruction publique ; 14° Etudier les procédés employés dans les petites écoles, antérieurement au xixe siècle, pour enseigner aux enfants la lecture et l'écriture ; 15° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France ; 16° Rechercher à quelle époque les administrations civiles ou religieuses ont commencé à faire imprimer les pièces

Digitized by Google

dont elles devaient se procurer de nombreux exemplaires ; 17° Histoire de la presse sous l'ancien régime (fraudes, contrefaçons françaises ou étrangères, impressions clandestines, imprimeries de famille, etc.) ; 18° Donner des renseignements sur les livres liturgiques ; 19° Renseignements sur l'état du théâtre ; 20° Exposer, d'après les registres versés récemment par l'administration de l'enregistrement aux archives départementales, comment était organisé et fonctionnait, à la fin de l'ancien régime, le service de la perception des droits domaniaux du roi ; 21° Etudier pour une région déterminée le rapport des marques anciennes avec celles du système métrique ; 22° Assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787 ; 23° Etudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la révolution ; 24° Etudier les variations de l'esprit public dans un département sous le consulat et l'empire, d'après les procès-verbaux d'opérations électorales et d'après les autres sources imprimées ou manuscrites ; 25° Exposer l'histoire d'une administration municipale de canton sous le régime de la constitution de l'an III.

Section d'archéologie. — I. *Archéologie préromaine.* — 1° Relevé des sépultures préromaines ; 2° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises ; 3° Monnaies Celtibériennes, trouvées au nord des Pyrénées.

II. *Archéologie romaine.* — 4° Etudier les divinités indigètes ; 5° Cataloguer et dresser les bas-reliefs gallo-romains trouvés dans la région du sud-ouest ; 6° Textes et monuments antiques sur l'industrie et le commerce des différentes régions de la Gaule à l'époque romaine ; 7° Décrire les mosaïques antiques ; 8° Centres de fabrication de la céramique dans la Gaule ; 9° Pièces de verrerie antique ; 10° Pierres gravées qui sont enchâssées dans les pièces d'orfèvrerie anciennes ; 11° Les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des inscriptions et trouvés en Gaule ou en Afrique ; 12° Documents d'archives, manuscrits anciens ou correspondance des antiquaires des derniers siècles, qui peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé ; 13° Monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province ; 14° Relever sur les monnaies romaines les types et les légendes se rapportant à la Gaule : 15° Rechercher le tracé des voies romaines, étudier leur construction, signaler les bornes militaires ; 16° Dresser, pour la région du Sud-Ouest, des cartes générales ou partielles des monuments et des vestiges de monuments gallo-romains détruits ou conservés.

III. *Archéologie du moyen âge.* — 17° Description des édifices chrétiens, réputés antérieurs à la période romane ; 18° Monuments chrétiens antérieurs au XI^e^ siècle ; 19° Décrire les monnaies mérovingiennes conservées dans les collections publiques ou privées ; 20° Monnaies féodales de la France ; 21° Noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu des droits

Digitized by Google

sur la fabrication de la monnaie : 22° Jetons des corporations et des états provinciaux ; 23° Sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; 24° Caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane ; 25° Monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge ; 26° Centre de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge ; 27° Décrire et photographier les anciens tissus ; 28° Documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume ; 29° Carrelages de terre vernissée ; 30° Faire par région, par ville, ou par édifice, le recueil des pierres tombales et inscriptions diverses, publiées ou non ; accompagner ce recueil, autant que possible, d'estampages ou de dessins.

Suivent : Archéologie orientale, section des sciences économiques et sociales, section des sciences et section de géographie historique et descriptive.

Enfin sujets de communications proposés par des sociétés savantes de Bordeaux et de la région : *Histoire et Philologie.* — I. Etudier et préciser la condition des serfs questaux dans les provinces du Sud-Ouest ; II. Etudier les attributions, la compétence et l'étendue de la juridiction des diverses cours de justice et des hauts justiciers ressortissant au parlement de Guyenne et à celui de Navarre. — Méthode à suivre pour dresser la liste des officiers de ces juridictions ; III. Rechercher quelle peut être l'origine officielle, coutumière ou religieuse de la qualification de *filleules* attribuée aux cités qui entrèrent dans la confédération bordelaise en 1379. Recherche des actes publics ou privés dans lesquels cette qualification apparait pour la première fois ; IV. Etudier l'organisation des *confréries* dans les villes de la Guyenne. Dégager le but philantropique ou économique de ces institutions. Rechercher l'origine des titres honorifiques que certains de leurs membres paraissent avoir portés ; V. Faire l'histoire religieuse d'une commune de 1790 à 1802, plus particulièrement dans la région du Sud-Ouest ; VI. Etudier l'histoire du mouvement littéraire à Bordeaux et dans la région du Sud-Ouest de 1815 à 1848 ; VII. Etudier les désastres occasionnés par la Fronde dans une ville du Sud-Ouest ; VIII. Les origines du patois landais ; IX. Etudier les travaux exécutés ou projetés sous l'ancien régime pour le dessèchement des marais de l'ouest de la France.

Archéologie. — I. Des alluvions quaternaires dans le Sud-Ouest et des silex travaillés qu'on y trouve ; II. Etudier la destination des mottes artificielles en terre dans le département de la Gironde ; III. Etudier les gravures sur rocher des époques préhistoriques dans le Sud-Ouest ; IV. Signaler et décrire les objets mobiliers présentant un intérêt archéologique et conservés dans les églises de la région.

Sciences économiques et sociales. — I. Recherches historiques sur le commerce des vins à Bordeaux ; II. Les économistes bordelais ; III. Les octrois à Bordeaux ; IV. Les œuvres d'as-

Digitized by Google

sistance privée de la Gironde ; V. De l'organisation d'un office départemental de statistique ; VI. Un port franc à Bordeaux ; VII. L'enseignement agricole dans les écoles primaires rurales ; VIII. Les forêts usagères dans la région du Sud-Ouest ; IX. Le chalutage à vapeur dans le golfe de Gascogne : ses résultats économiques ; X. Etudier l'état et les conditions de la propriété rurale en Guyenne ou dans une région de la Guyenne au XVIII^e^ siècle, avant la Révolution ; XI. Rechercher, à l'aide des registres de délibérations communales et autres documents, dans ou plusieurs villes de la Guyenne, l'époque de la création et le mode de nomination des *régents*, la matière de leur enseignement, le chiffre de leur traitement et le mode de rémunération ; XII. Faire l'histoire d'un des grands bailliages créés par l'édit de mai 1788 dans la région du Sud-Ouest ; XIII. Comparer l'impôt avant 1789 et aujourd'hui dans une localité déterminée de la région du Sud-Ouest.

Sciences. — I. Industrie des produits résineux ; II. Etude climatologique du Sud-Ouest de la France d'après les documents anciens et les données modernes ; III. Migration des poissons dans le golfe de Gascogne ; IV. Ressources du golfe de Gascogne pour les études de biologie marine ; V. Lithologie des fonds du golfe de Gascogne ; VI. Liquides conservateurs pour les organismes marins ; VII. Œnologie : culture de la vigne ; ferments ; fermentations. Maladie de la vigne et du vin ; VIII. Hygiène des boissons ; IX. Etudes sur la tuberculose. Résultats obtenus dans le sud-ouest de la France au point de vue de l'homme et des animaux.

Géographie historique et descriptive. — I. Recherches sur les courants littoraux du golfe de Gascogne ; II. Etude particulière du littoral des Landes.

*
* *

La 27^e^ réunion des sociétés de beaux-arts des départements aura lieu, selon l'usage, à l'école nationale des Beaux-Arts, à Paris, du mardi 2 au vendredi 5 avril 1903.

La liste des délégués sera close le 1^er^ mars.

—

Erratum. — *Revue*, XXII, p. 203, 2^e^ ligne, lire *Grandidier* ; p. 215, 4^e^ §, avant-dernière ligne, lire *Lecoq de Boisbaudron* ; p. 223, 2^e^ ligne : Jeanne, née le 14 mars *1876* ; Robert, né le 22 novembre *1879* ; 3^e^ §, 2^e^ ligne, *Dumaine*.

—

En vue d'une réimpression de la liste des sociétaires, nos collègues sont priés de nous envoyer leurs rectifications.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

On lit dans les *Tablettes des deux Charentes* du 29 juillet :

« Le *Mois littéraire et pittoresque*, qui est certainement, au point de vue artistique, la plus belle revue de l'époque et la moins chère, vient d'inaugurer une collection d'éditions à sa marque ; et le premier volume publié est *l'Allée des Demoiselles* de Gabriel Audiat. Les lecteurs du *Mois* connaissent le talent de chroniqueur de notre concitoyen, un des maîtres de la critique contemporaine. Nous avons naguère, à cette place, signalé ses *Lettres à ma cousine* et cette délicieuse *Allée des Demoiselles*, que l'académie française a récemment couronnée, en attendant qu'elle reçoive l'auteur lui-même. On pourra savourer de nouveau ces deux chefs-d'œuvre dans l'élégante édition du *Mois*, à 3 fr. 50 (Paris, rue Bayard, 5) et constater combien est juste l'opinion de M. Edmond Biré écrivant que Gabriel Audiat rappelle Charles Nodier, c'est-à-dire un des esprits les plus charmants des lettres françaises, mais un Charles Nodier chrétien, sachant dire la vérité avec une belle franchise, et allier à sa fantaisie légère, à son esprit moderne, et parfois très mordant, le ferme et clair bon sens des écrivains du grand siècle. »

—

Dans le *Mémorial de Saintes* des 27 juillet, 3 août et suivants, M. Henri Clouzot publie, d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale découvert par M. Desaivre, le récit d'un voyage en France, *Relation d'un voyage fait depuis la ville de Toulouse inclusivement jusqu'à Amboise, qui cy après se doibt continuer jusqu'à la ville de Paris, par Léon Godefroy*. L'auteur de ce voyage s'embarqua, le 12 août 1638, à Blaye pour Royan, où il arriva le lendemain, à quatre heures du matin. Dans la journée, il visita Cordouan, et, le 14, il gagna Marennes, « le plus beau et le meilleur des bourgs de France ». Le 15, il est à Brouage et admire le port ; le 16, il part pour La Rochelle.

—

L'Echo Rochelais du 10 août publie un article : *Le combat de Montandre* (19 mai 1402), *sept Français contre sept Anglais*, sans rappeler que pour commémorer cet exploit, la société des *Archives* a élevé un petit monument à Montandre. Voir la brochure *Le combat de Montandre* (1895, in-8°).

—

Dans *Le Monde catholique illustré* (30 juillet) : Aix-la-Chapelle et ses reliques ; gravures françaises du XVIII[e] siècle avec de nombreuses reproductions de Jacques Callot très amusantes, de Nicolas de Poilly, de Robert de Nanteuil ; la *Chronique des*

Digitized by Google

arts de M. André Girodie consacrée surtout aux enseignes ; une *Lettre d'Egypte* par M. A. Coudert.

—

Le n° 3 de la *Revue Bourdaloue* signale la découverte du texte primitif de l'oraison funèbre de Condé avec des corrections autographes de Bourdaloue par le P. Henri Chérot. Qui sait s'il n'y a pas au fond de quelque presbytère, parmi des recueils de vieux sermons, quelque pièce sur Bourdaloue, peut-être une copie d'un sermon ! Nous invitons aux recherches.

—

Outre l'obituaire, les mariages et les naissances, l'*Annuaire du conseil héraldique de France* (13e année, 1902 ; Paris, 45, rue des Acacias, 530 pages), contient un certain nombre de travaux généalogiques et historiques, *Les pages de Jeanne d'Arc* par M. Oscar de Poli, sujet tout nouveau et traité avec la sûreté d'informations de l'auteur ; *Un grand médecin du XVIe siècle. Jehan de Goévrot* par Henry Le Court ; *La famille de Granier de Cassagnac*, par P. de Carolois ; *Les sources du Nobiliaire du Berry*, par Alphonse de La Guère ; *Toulouse et Toulouse-Lautrec*, des notices biographiques, des légendes et aussi des pièces de vers ayant un caractère historique, tout ce qui donne à une *Revue* sérieuse l'agrément de l'art.

Notons le mariage, 6 août 1901, de M. le *comte* Albert du Seutre de Rougemont avec Mlle Marthe de Rochas d'Aiglun.

—

Toujours très complet l'*Annuaire de la noblesse* sous la direction de M. le vicomte Albert Révérend (58e volume, 1902). A côté de la revue héraldique du sénat (élections de 1901), des conseillers généraux, parmi lesquels nous trouvons quelques-uns de nos confrères, MM. Anatole de Bremond d'Ars né en 1823 non en 1834, Théophile de Laage de Meux, Charles, marquis de Cumont, Alcide-Charles-Jean Dessalines d'Orbigny et Pierre-Henri-Marcel Rambaud de La Roque, avocat à la cour d'appel de Paris et au conseil d'état. Dans les notices sur les familles citons celle sur la famille de de Saisy de Kerampuil. Notre confrère M. Josias de Bremond d'Ars a épousé à Reims le 28 janvier 1898 Marie Saisy de Kerampuil dont : Hélie-Marie-Joseph-Alain-Pierre, né à Nantes le 16 juillet 1900. Il faut surtout mentionner une filiation complète de la famille de Cumont, essentiellement saintongeaise établie depuis Patrice de Cumont, seigneur de Sallebœuf, cité dans les guerres contre les Anglais et fils d'un Raymond capitaine de 50 hommes d'armes, que Philippe de Valois fit réintégrer dans ses biens par une lettre de 1336 au sénéchal de Saintonge. Le petit-fils de Patrice de Sallebœuf fut Hugues de Cumont, chevalier, sieur de Forgettes, etc., maire de Saint-Jean d'Angély en 1440 et 1441, dont descendent les Cumont de Saintes et notre confrère M. le marquis de Cu-

Digitized by Google

mont dont la femme, M^lle^ de Damas, s'est fait remarquer par quelques ouvrages d'histoire généalogique. C'est Patrice de Cumont dont la valeur fut telle contre les Anglais que Charles V accorda le privilège de noblesse aux maire et échevins de Saint-Jean d'Angély.

—

Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises, par J.-J. Moret, curé-doyen de Saint-Menoux (Allier), t. I^er^. Nous avons loué le *Pouillé* d'Angoulême de M. le vicaire général Nanglard. Nous pouvons noter la publication du pouillé du diocèse de Moulins, sous une autre forme, mais qui est destiné à rendre aussi de grands services; c'est un pouillé historique qui se compose de quatre volumes, moyen âge, aux XVI^e^-XVII^e^ siècles, pendant la révolution, depuis la révolution, ce qui obligera chaque paroisse à repasser quatre fois devant nos yeux. J'aurais mieux aimé suivant l'usage ordinaire, la division par archiprêtrés ; de cette façon on eut eu sous une seule rubrique tout ce qui concernait chaque localité, son histoire, son personnel. Ne nous plaignons pas trop. La méthode adoptée nous vaut par exemple sous *Les origines* toute l'histoire de nos *ancêtres*, l'indication de tous les points où l'on a trouvé quelque chose de préhistorique, les mœurs, usages des Celtes, puis des Romains. Quel dommage que l'auteur n'ait pu remonter au déluge ! Le premier volume va jusqu'au XVI^e^ siècle, c'est-à-dire embrasse les fondations de nos paroisses et de nos abbayes; c'est la belle période... Comment ont surgi du sol tous ces monuments ? Comment par exemple les églises de Cognac et plusieurs paroisses du diocèse de Saintes relevaient-elles de l'abbaye d'Ebreuil en Auvergne ? par suite, comment l'abbaye auvergnate avait-elle le culte de saint Eutrope ? Tout simplement dans la seconde moitié du IX^e^ siècle les religieux de Saint-Maixent en Poitou fuyant les Normands étaient allés chercher un refuge sur les bords de la Sioule, emportant le corps de saint Léger, puis ayant reçu plus tard des comtes de Poitou et de Saintonge différentes terres de leur domaine pour un monastère peuplé de Saintongeais et de Poitevins; ainsi est l'abbaye de Noirmoutiers qui fonda le prieuré de Saint-Pourçain. Les expulsions de moines ne sont pas d'aujourd'hui.

—

Une procédure en parlement (XIV^e^ siècle)

Dans *les Origines du parlement de Paris et la justice aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles* (1), — un substantiel et beau livre couronné par l'académie française, — M. Ducoudray donne une preuve nouvelle de son talent éprouvé d'historien et de sa sûreté de documentation.

(1) Gustave Ducoudray, *les Origines du parlement de Paris et la justice aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles*. Paris, Hachette, 1902.

Digitized by Google

Indépendamment des questions générales qu'il y traite avec son autorité coutumière, nous y relevons sur la Saintonge et sur l'Aunis des particularités peu connues ou inédites dont il nous a paru intéressant d'entretenir les lecteurs de la *Revue*.

Les principales sources, où les a recueillies notre auteur, sont, comme de juste, les *Actes*, les *Registres du parlement*, les *Olim*, ces premiers chapitres de notre vieille histoire judiciaire et politique.

On a dit et répété sur tous les tons le peu de cas que les lois et coutumes moyen-âgeuses faisaient de la vie humaine. L'aventure des quatre malandrins condamnés à la potence par la cour du sire de Parthenay, en 1322, semblerait prouver le contraire. Les misérables en appelèrent d'abord au sénéchal de Saintonge qui confirma la sentence, puis au roi qui donna l'ordre audit sénéchal d'envoyer les condamnés à Paris. Là, le parlement remit le jugement de l'appel au bailli de Touraine qui se fit livrer les prisonniers par un huissier du parlement et par un sergent du Châtelet. Qu'en advint-il ? L'histoire ne le dit pas ; mais au moins, remarque malicieusement l'historien, « s'ils furent pendus, ce ne fut pas faute d'avoir voyagé », et nous ajouterons : ce ne fut pas faute non plus d'avoir trouvé aide et protection dans la loi.

A vrai dire, l'enchevêtrement des juridictions et la confusion des justices étaient poussés si loin que le parlement, malgré tout son esprit de conciliation, avait grand'peine à démêler l'écheveau éternellement embrouillé de prétentions aussi haineuses que contradictoires. Comment résoudre, par exemple, le litige du vicomte de Thouars avec les religieux de Lieu-Dieu en 1317 ? Sous prétexte qu'il a le droit de justice sur la terre du Jard dépendant de l'abbaye, le vicomte de Thouars l'envahit avec une bande armée, attaque les moines, en tue un certain nombre et pend des mannequins revêtus d'un froc à ses fourches patibulaires qui remplacent celles du seigneur abbé.

En 1390, le parlement doit connaître d'une question canonique bien autrement compliquée. Un certain Pierre Bernard s'avise d'enlever la fille de Jean Monstrant, de La Rochelle, qu'il affirme être sa fiancée, quoique l'évêque de Saintes l'ait débouté de ses revendications. La jeune fille est reprise à son ravisseur, et son père, fort d'une enquête ouverte au nom du roi par le sénéchal de Saintonge, intente un procès à Pierre Bernard : celui-ci, entre temps, est appréhendé à Paris. Mais il connaît le maquis de la procédure aussi bien que l'art de fabriquer des romans. Dès qu'il voit son affaire évoquée devant le parlement, il se donne comme clerc et se réclame, à ce titre, de l'évêque de Paris. On se demande comment l'affaire se termina : car les *Registres* n'en mentionnent pas le dénouement ; et, d'autre part, le parlement était respectueux des juridictions ecclésiastiques qui s'étaient encore augmentées, chemin faisant, de celle d'Avignon, Jean Bernard en ayant appelé à la cour pontificale.

Digitized by Google

Le cas de Regnault de Pressigny, seigneur de Marans, était autrement grave. Ce féodal était le pire des tyrans. Il pressurait et rançonnait ses vassaux au point de les réduire à la mendicité. Un riche marchand de la ville, Nicolas Arnaud, dit Martinet, le plus honnête des commerçants et le plus charitable des hommes, avait été si indignement exploité par le sire de Pressigny qu'il se refusa un beau jour à subir de nouvelles contributions. Regnault le fit arrêter et comparaitre devant son tribunal, sous prétexte de « trahison et maléfice ». Vainement Arnaud en appela aux justices du roi de France et de Navarre. Son persécuteur le condamna au gibet ; et, malgré les protestations de toute la ville, malgré les larmes de ses enfants, Arnaud périt étranglé. Sa veuve ne put échapper à cette fin tragique qu'en donnant cinq cents livres au bourreau de son époux.

Au reste, ce Regnault était coutumier du fait. Il était si cupide et si féroce qu'il torturait les marchands, les moines et même les officiers royaux, jusqu'à ce qu'il les eût dépouillés de leur argent ou de leurs terres.

En vertu des devoirs qui incombaient, de par « la raison » et la « coutume », à tout haut justicier, le gentilhomme-bandit fut enfin cité devant la cour du roi, saisi, emprisonné et jugé « selon les formes ». Mais il était bien protégé, se défendait avec astuce et déclinait toutes les juridictions. Son procès, commencé sous Philippe de Valois, ne se termina que sous le règne de Jean-le-Bon, en 1353. Le parlement donna pourtant satisfaction à l'opinion publique. A son tour, Regnault de Pressigny fut pendu haut et court, et sa fortune, si mal acquise, répartie entre toutes les victimes de ses vols et de ses exactions.

M. Ducoudray a résumé, dans une note très mouvementée et très pittoresque, l'historique de cette cause célèbre aujourd'hui complètement ignorée. Et, pour notre part, nous croirons avoir suffi à notre tâche si l'analyse succincte des chapitres auxquels nous nous sommes attaché de préférence a pu donner un aperçu exact du livre tout entier.

PAUL D'ESTRÉE.

—

LES TREMBLEMENTS DE TERRE EN SAINTONGE.

Voici pour faire suite aux notes publiées dans le dernier numéro de la *Revue* quelques extraits du *Courrier des deux Charentes* qui nous donnent des détails très intéressants sur les secousses de tremblement de terre ressenties dans notre région pendant l'été de 1882.

Je les emprunte aux numéros des 27, 30 juillet et 3 août. On pourra consulter aussi la *Gazette des bains de mer de Royan* du 30 juillet et les autres journaux charentais.

« Aujourd'hui mercredi, vers les 3 h. 1/2 du soir, la population de Saintes a été effrayée par une très forte secousse de tremblement de terre qui s'est produite après un bruit sourd et qui a duré quelques secondes. Chez un de nos honorables commer-

Digitized by Google

çants de la Grande-Rue, une des glaces de la devanture a été cassée par cette commotion.

Le tremblement de terre dont nous avons ressenti les effets mercredi dernier s'est étendu dans la direction de Rochefort et des îles.

Notre confrère de l'*Intérêt Public* rend compte ainsi des faits qui sont parvenus à sa connaissance :

« Un phénomène des plus curieux s'est produit mercredi, vers trois heures quarante du soir. Une seule mais violente secousse a été ressentie pendant quelques secondes. Elle s'est étendue jusqu'à l'extrémité nord-ouest de l'île d'Oleron.

La commotion a été suivie d'un grondement sourd, semblable à un orage naissant ; ce bruit a également peu duré.

Immédiatement, la panique a gagné nos concitoyens ; on a cru tout d'abord à l'explosion d'une des poudrières qui entourent Rochefort ou de l'artifice qui se trouve dans notre arsenal. L'autorité maritime qui était elle-même inquiète, s'est mise immédiatement en correspondance avec les différents postes sémaphoriques établis sur nos côtes ; mais ceux-ci n'avaient rien d'anormal à signaler, sauf la commotion qu'ils avaient ressentie comme nous, et qui, du reste, a été générale dans toute notre région.

A Saint-Jean d'Angély, la ville a été ébranlée à la même heure. Devant la gare de Mazeray une quantité de bouteilles de verre qui y étaient déposées, en tas, se sont entrechoquées et quelques-unes se sont brisées.

Sur la ligne de l'état, le train venant de Bordeaux, se dirigeant sur Rochefort et marchant à toute vitesse a ressenti la commotion entre Beillant et Chaniers ; le mécanicien, croyant sans doute à un affaissement du terrain, a ralenti sa marche.

Le fil électrique du chemin de fer a été rompu entre Tonnay-Charente et Rochefort. Tout le monde croyait à une explosion dans Rochefort.

Des renseignements qui nous sont parvenus de divers points, on n'a jusqu'ici constaté aucun accident de personnes ; mais, quant aux dégâts matériels, ils seraient nombreux. A l'intérieur des habitations, des meubles, des pendules, des étagères ont été culbutés, des objets d'art brisés. A l'extérieur, les vitres et les cheminées n'ont pas été épargnées.

Dans le monde scientifique, on devise encore sur cette agitation terrestre ; la chose est à l'état de phénomène aussi bizarre qu'inexplicable.

Le tremblement de terre n'a pas été général, les oscillations qui semblaient venir du sud-est se sont étendues jusqu'à l'extrémité de l'île d'Oléron ; mais l'agitation n'a pas produit son effet au-delà d'une petite distance ; ainsi, on n'a rien ressenti à Niort, ni à Bordeaux.

Nous ne croyons pas que ce soit ce phénomène qui ait produit la dépression barométrique qui l'a précédé ou suivi, cette température anormale régnant sur la France et les pays situés dans

Digitized by Google

la même zone, depuis le commencement de la saison chaude. »

D'un autre côté, nous lisons dans *l'Ère Nouvelle* de Cognac : « Mercredi dernier, à 3 heures 1/2 du soir, nous avions bien ressenti une certaine commotion et entendu comme un bruit sourd ayant tout l'air d'un tremblement de terre, à preuve que notre machine à imprimer en a été ébranlée fortement ; mais nous n'y avions pas attaché d'importance, pensant que dans le voisinage on avait pu faire sauter à poudre quelque mine d'un rocher granitique.

« Il paraît que nous n'avons pas été les seuls à percevoir ce phénomène, car un marin nous a certifié qu'un de ses amis qui avait déposé une grosse pierre sur le bord d'un bateau en réparation à Javrezac, a vu, au moment du tremblement de terre, la pierre en question vivement enlevée par la trépidation du sol, qui a duré plusieurs secondes. C'est un véritable événement dans notre contrée peu habituée, on le sait, à de semblables secousses terrestres. »

NOTES D'ÉTAT CIVIL

I. — Décès.

La société des *Archives* a deux nouvelles pertes à déplorer :

I. — Le 3 août, est décédé à Saintes, dans sa 70e année Jacques-Philippe-*Théodore* Guillet, négociant, maire de Nieul-les-Saintes, membre de la chambre de commerce de Rochefort-sur-Mer, vice-président du syndicat des eaux-de-vie de Cognac et du syndicat des vins et spiritueux de la Charente-Inférieure, ancien président du tribunal de commerce de Saintes, ancien conseiller général, chevalier de l'ordre du Christ du Portugal. Il était fils d'Eutrope-Philippe Guillet, percepteur des contributions directes (1798-1873) et Marie-Claire-Suzanne-Désirée, dite *Elise* Neau (1798-1888) ; petit-fils de Nicolas Guillet, né à Lorient (Morbihan) en 1761, percepteur des contributions directes, maire de Saint-Georges des Côteaux à la fin du XVIIIe siècle (1761-1835) et d'Hélène Paytraut, née à Cognac (1765-1845) ; et arrière-petit-fils de Nicolas Guillet et d'Elisabeth Cassard, de Nantes (Loire-Inférieure). Sous Louis XIV, un Louis Guillet était conseiller du Roy, lieutenant criminel de l'élection de Cognac et blasonnait, d'après d'Hozier, « d'argent à une face de gueules accompagné de trois aigles de sable. »

Théodore Guillet fit ses études à la pension Amouroux de Saintes, et après avoir fait le stage réglementaire, il se préparait à entrer, comme son père et son grand'père, dans l'administration des finances, quand, le 27 octobre 1858, il épousa Mlle Marie-Louise-Iphigénie Rouyer, fille de Guillaume Rouyer, négociant d'eaux-de-vie à Saintes, et de Marguerite Guesdon. Le mariage décida de son avenir. Il entra dans la maison de son beau-père dont il devint l'associé.

En 1868 Albert-Ovide Rouyer remplaça son père dans la

Digitized by Google

société Rouyer aîné et Cie, qui dès lors prit la dénomination Rouyer Guillet et Cie. Le travail persévérant, l'énergie, l'intelligence des deux beaux-frères, également bien doués, ne tardèrent pas à donner à leurs affaires un développement et une prospérité considérables. Leur maison prit bientôt rang au nombre de celles qui tiennent la tête du commerce des deux Charentes pour l'exportation des cognacs dans le monde entier, et dont l'existence contribue si largement à la richesse de notre province de Saintonge.

En 1888, MM. Jules et Emile Guillet, ses fils, entrèrent dans l'association, et continuèrent avec succès les traditions de la famille, sous la même raison sociale.

Théodore Guillet était maire de Nieul-les-Saintes depuis le 20 novembre 1859, toujours réélu à l'unanimité par le conseil municipal de cette commune, qu'il a dotée de nombreux chemins et embellie souvent de ses propres deniers.

Dès 1867 il devint membre du tribunal de commerce de Saintes et y resta jusqu'en 1887 après avoir été élu trois fois président. Au moment de sa mort il appartenait depuis le 17 avril 1879 sans interruption à la chambre de commerce de Rochefort. En 1885, le syndicat agricole de la Charente-Inférieure se fonda ; il fut porté à la présidence qu'il occupa 5 années, en rendant des services multiples à l'agriculture et à l'œuvre de la reconstitution du vignoble charentais.

Deux importants syndicats professionnels se créèrent en Saintonge pour défendre les intérêts commerciaux de la région à l'intérieur et à l'extérieur : celui des négociants en vin et spiritueux de la Charente-Inférieure à La Rochelle ; celui du commerce d'exportation des eaux-de-vie de Cognac à Cognac. Il en devint dès le début et resta vice-président jusqu'à sa mort. Pendant 18 ans (1877-1895) il représenta le canton de Gemozac au conseil général, et marqua son passage dans l'assemblée départementale par son entente des affaires publiques, et une indépendance de caractère qui lui gagnèrent l'estime et la sympathie de tous. Membre du jury à l'exposition universelle de Paris en 1900, il fut à cette occasion nommé chevalier de l'ordre royal du Christ du Portugal.

M. Théodore Guillet fut encore vice-président de l'union des sociétés de gymnastique de France ; vice-président de *La Santone*, président de la société des trompes de chasse *La Saint-Hubert ;* président d'honneur de l'orphéon, *La Lyre Saintaise ;* vice-président d'honneur du club des cyclistes saintais ; membre du conseil d'administration des *Travailleurs Réunis* de Saintes ; président d'honneur du patronage des jeunes gens, et de plusieurs autres sociétés de la contrée.

Dans la foule considérable, trois mille personnes au moins, qui suivaient son convoi, il n'y avait qu'une voix pour faire de lui un éloge et vanter son honneur, sa délicatesse, sa vie active, sa bonté.

Le trait caractéristique de Guillet, c'était le travail ; travail incessant, travail intelligent. Il a réussi à faire d'une bien mo-

Digitized by Google

deste maison de commerce, un des plus importants établissements de la région de Cognac. D'abord il avait deux fils ; ils étaient intelligents ; ils pouvaient devenir comme les camarades des avocats, des notaires, même des avoués. Leurs études complètes faites et bien faites au collège de Saintes, il les mit au comptoir et en fit des travailleurs comme lui. Au foyer domestique, une femme exemplaire, la concorde, le respect, l'affection; dans de telles conditions avec un travail assidu du père et des enfants unis dans un sentiment d'honneur et de probité, si le succès ne venait pas il faudrait désespérer. Les ouvriers à l'exemple du patron donnaient le maximum d'efforts pour lui plaire et lui ressembler lui très bon, très dévoué à tous ses serviteurs, attentif à leurs besoins ; ils lui rendaient en zèle les attentions qu'il avait pour eux. Très modeste, sans ambitions, répandant largement les bienfaits, il était de toutes les sociétés où il faut verser de l'argent : il le faisait sans ostentation.

On a dit qu'il avait à ses frais refait tous les chemins de la commune de Nieul. Pour faciliter le déblaiement des arènes de Saintes par l'état, il avait offert à la ville un champ limitrophe, ce qui devait permettre à l'état de tenir ses promesses ; et les arènes attendent toujours, singulière manière d'encourager l'initiative particulière. Il est vrai que la ville n'a pas même songé à lui offrir à lui ou à quelqu'un des siens, un siège de conseiller municipal. Il avait aussi entrepris dans sa propriété de Rochemont, le déblaiement d'une partie de l'aqueduc du Douhet. Il avait la bonté native. Chrétien solide et pratiquant, il n'oubliait pas sa paroisse ; le curé a rappelé une partie de ce que lui devait l'église de Saint-Vivien, surtout l'école, qu'on n'a pas encore chassée de chez lui ; ce bienfaiteur des pauvres, cet ami sincère et actif des ouvriers, chéri de tous, ce riche généreux, qui dépensait chaque année des sommes considérables dans l'intérêt public, avait été fabricien. Vice rédhibitoire ! Voilà pourquoi ce négociant entendu, ce viticulteur émérite n'avait pas été trouvé bon pour porter les insignes du mérite agricole, ce fondateur d'écoles pour les enfants du peuple, les palmes de l'instruction publique.

Le deuil était conduit par MM. Jules et Emile Guillet, ses fils, accompagnés de leur famille. Toute la ville était là. Les coins du poêle étaient tenus par MM. le baron Eschasseriaux, ancien député, ancien conseiller général ; Justin Coutanseaux, président du tribunal de commerce de Saintes ; Genet, maire de Saintes, membre de la chambre de commerce de Rochefort ; baron Amédée Oudet, maire d'Ecurat ; Eugène Rogée-Fromy, de Saint-Jean d'Angély, membre du syndicat des eaux-de-vie de Cognac ; Vacquier, président de *La Santone* ; Pénis, adjoint de la commune de Nieul-lès-Saintes ; Georges Vallein, maire de Chermignac.

Après le *Libera*, M. l'abbé Knell, curé de la paroisse, a prononcé une éloquente allocution dont nous reproduisons quelques passages :

Digitized by Google

« Cette assistance sympathique et recueillie, ces nombreuses corporations d'ouvriers, ces membres des communautés religieuses, ces prêtres, cette église devenue trop étroite pour la foule qui s'y presse, ces larmes versées, ces inquiétudes qui étreignaient les cœurs dès que le danger fut connu, ce cri : « Quelle perte ! » qui s'échappait spontanément des poitrines, quand on apprit la triste nouvelle, tout m'avertit de l'heureuse inutilité de ma parole pour faire l'éloge de M. Jacques-Philippe-Théodore Guillet.

» Chers ouvriers, à qui l'excellent défunt s'ingéniait à procurer du travail, vous qu'il se plaisait à secourir, à encourager de mille façons, ne pouvez-vous pas dire : « Il aima la race des travailleurs, *diligit gentem nostram ?* »

» Béni largement par Dieu dans son commerce, il éprouvait le besoin de donner, de faire du bien. Pauvres de toutes les classes, vous surtout qui, faisant partie des classes élevées et vous trouvant momentanément dans la gêne, êtes les plus à plaindre, vous tous, ses obligés, et vous êtes nombreux, ne pouvez-vous pas dire : « *Diligit gentem nostram*, il nous aima? »

» Combien il a aidé à embellir notre église et à la rendre confortable ! Presque toutes nos verrières sont des dons de sa libéralité. Il a voulu contribuer pour une large part à la décoration du lieu saint par des peintures murales. Durant les plus rudes rigueurs de l'hiver, il nous est donné d'avoir, aux offices religieux, une température supportable, c'est lui qui en a eu l'idée et c'est lui qui a fourni les moyens de la mettre à exécution.

» Pourtant, ce qui vaut mieux que l'embellissement du temple matériel, c'est assurément l'embellissement du temple spirituel et vivant ; je veux dire l'instruction, l'éducation chrétienne de l'enfance, bien social s'il en fut jamais : car c'est par la jeunesse que la société pourra se renouveler et marcher d'un pas sûr vers le progrès moral. M. Guillet nous a rendu ce précieux et immense service. Si, dans notre paroisse, qui en était totalement privée, nous possédons une école chrétienne, où les filles d'ouvriers sont élevées gratuitement, nous le lui devons.

» Certes, ce n'était pas l'ambition, la recherche de la popularité, le désir des honneurs, qui le faisaient agir de la sorte. Ceux qui l'ont approché de près savent que ces sentiments lui furent étrangers. Même ils l'ont vu timide, évitant de se faire valoir, de se mettre en avant, alors que tant de choses le lui eussent permis. Le principe de ses œuvres charitables était son cœur naturellement bon, porté à être utile et le voulant obstinément... »

* * *

M. le baron Eschasseriaux a pris le premier la parole sur sa tombe et s'est exprimé en ces termes :

« Vous avez tous partagé l'émotion qui s'est produite au bruit de la mort de l'homme de bien que nous accompagnons à sa dernière demeure.

Digitized by Google

» La situation qu'occupait parmi nous M. Théodore Guillet légitimait cette manifestation spontanée du sentiment public. Son existence a été si bien remplie ! il a été appelé à fournir tant de concours utiles qu'on retrouve presque partout sa personnalité dans les hautes sphères de notre vie départementale. Partout apparait l'unité de sa vie qui a eu pour caractéristique la modestie, le dévouement et la générosité.

» J'ai le devoir de dire à cette heure que M. Guillet n'a pas démenti au conseil général, où il a longtemps représenté le canton de Gemozac, les qualités que lui avaient déjà acquises les suffrages de ses concitoyens. Dans l'assemblée départementale, où il a apporté son expérience des affaires, il a montré cet esprit d'indépendance et ce dévouement à la chose publique qui sont l'attribut du véritable homme politique. Il a été pour tous un guide sûr dans la solution des questions de finance, d'agriculture et de commerce. On était heureux de recueillir de sa bouche des avis instructifs sur l'exportation de nos produits vinicoles dans les différentes parties du monde.

» Son nom a été attaché à toutes les œuvres d'initiative privée qu'on a créées de son temps dans le pays, qu'il s'agisse d'encouragements à la reconstitution de nos vignobles, de création d'établissements d'instruction libre, d'œuvres de charité et de mutualité ou de constructions d'ateliers dans différentes parties de la ville de Saintes.

M. Guillet faisait le plus noble emploi d'une fortune qui n'excitait la jalousie de personne : car chacun avait été témoin de son accroissement successif, fruit des labeurs de chaque jour. Cette haute situation avait été acquise modestement, sans bruit, en dehors des facilités que la politique a procurées à d'autres, sans froisser aucun intérêt et en fournissant, au contraire, à des centaines d'ouvriers de précieux moyens d'existence.

» C'est avec raison que la voix publique qualifiait M. Guillet de père de ses ouvriers : car entre eux l'affection et la confiance étaient réciproques. »

* * *

Puis lui a succédé M. Justin Coutanseaux, président du tribunal de commerce :

« Théodore Guillet fut négociant, et, il y a quelques années, président du tribunal de commerce. C'est à ce double titre que nous fûmes confrères et collègues.

» Tous les vieux Saintais ont suivi cette carrière si remplie et pour nous, hélas ! trop tôt brisée. Enfant du pays, né de parents modestes, Théodore Guillet se fit lui-même. Ses études terminées, il débuta dans la vie publique par le poste de percepteur. Son mariage le fit entrer dans la maison de commerce de son beau-père où il trouva bien vite un milieu plus approprié à ses aptitudes et à son tempérament. Fonctionnaire, il fut demeuré correct ; devenu indépendant, seul maître de ses actes, il n'usa

Digitized by Google

de sa liberté que pour mieux faire le bien. La banque et le négoce étaient sa principale occupation. Le succès fut bientôt en rapport avec son travail et, grâce à l'appui d'excellents auxiliaires, sa maison prit rang parmi les plus importantes de la région charentaise. Entre temps il s'adonnait à l'agriculture et surtout à la viticulture. Les domaines dont il devint propriétaire, soit par héritage, soit par acquisition, furent rapidement transformés en exploitations modèles, autant pour procurer du travail aux ouvriers que pour mettre en relief les meilleurs modes de culture. La commune dont il était maire pourrait dire ses incessantes largesses, et il n'est guère d'œuvres charitables à Saintes ou même au dehors qui n'aient bénéficié de ses générosités.

» Les affaires publiques, surtout les grands intérêts de la région, ne le trouvèrent jamais indifférent. Il y prêta largement son concours aussi longtemps qu'il le put, et la chambre de commerce ainsi que les divers comités et syndicats vinicoles le comptaient encore parmi ses membres les plus estimés. Conseiller général pendant plusieurs années, il préféra résigner son mandat plutôt que de faire abandon de ses principes et d'enchainer son indépendance. Juge, puis trois fois porté à la présidence du tribunal de commerce de Saintes, il apporta dans ces fonctions souvent épineuses, toujours redoutables pour ceux qui en sont investis, la compétence acquise dans une consciencieuse pratique des affaires.

» ...Véritable ami des ouvriers et des pauvres, repose en paix ! »

***

M. le baron Amédée Oudet a prononcé les paroles suivantes :

« En qualité d'ancien condisciple du si regretté défunt, j'ai le devoir et le douloureux honneur d'apporter à mon tour un dernier hommage et d'adresser un dernier adieu au citoyen utile et bienfaisant qui a fait si largement rejaillir sur ce pays la prospérité qu'il a plu à la Providence d'accorder à ses entreprises, au collègue qui, pendant quarante années, administra la commune de Nieul comme un bon père de famille gouverne sa maison, en qui nous aimons à regarder le modèle de l'administrateur rural par sa sagesse pratique, son impartialité, sa patiente bienveillance, son dévouement incessant, judicieux et généreux aux œuvres d'intérêt général, enfin au condisciple des premières années qui m'avait toujours témoigné la sympathie la plus cordiale.

» J'admirais surtout en lui deux choses : un imperturbable bon sens qui l'avait gardé simple et modeste au milieu du succès extraordinaire de ses opérations commerciales et l'amour du bien public, du progrès en toutes choses qui le poussait à encourager incessamment de ses libéralités et des autres marques plus précieuses encore de l'intérêt véritable qu'il leur portait, toutes les œuvres, tous les groupements, toutes les

Digitized by Google

sociétés, qu'il s'agisse de charité, d'éducation, de mutualité, de préparation militaire pour le tir et la gymnastique, d'art musical ou d'autres exercices qui procurent à la jeunesse des distractions et des plaisirs honnêtes.

» Je ne veux pas énumérer les monuments matériels de ses sacrifices pour le bien public ; ils sont nombreux dans le pays et sous les yeux de tous ; je ne veux pas non plus essayer de soulever le voile de l'anonyme qui en recouvre d'autres, partout où a pu se dissimuler sa main généreuse.....

» Mais pourquoi m'interdirais-je de louer en lui la parfaite dignité de la vie, les vertus de l'homme privé que l'opulence met si souvent à une redoutable épreuve ?

» Il était de ceux qui pensent que la fortune, loin de légitimer les écarts, doit obliger ceux qui la possèdent à une plus étroite soumission aux exigences de la loi morale.

» Dieu lui a fait aussi cette faveur qu'il ne meurt pas tout entier ; son œuvre subsiste ; la grande maison de commerce qu'il a portée si haute, demeure, source de prospérité pour notre pays, dans les mains de fils dignes de lui qui sauront s'inspirer de ses exemples et rester fidèles à ses traditions.

» Par eux, l'effort de toute sa vie continuera longtemps encore, je l'espère, pour le bien, pour la prospérité de ce pays de Saintonge, objet constant de ses pensées et de ses affections. »

*
* *

Enfin, M. Georges Vallein, ancien conseiller d'arrondissement, maire de Chermignac :

« Comme maire, l'un des plus anciens du canton et collègue du regretté défunt, je tiens, continue M. Vallein, à rendre hommage à l'ami, au conseiller intime pour lequel j'avais la plus profonde estime et la plus sincère affection.

» Théodore Guillet était maire de Nieul depuis quarante-quatre ans. On lui doit la restauration de tous les bâtiments publics et la confection d'un grand nombre de chemins, travaux qu'il a payés souvent de ses deniers. Aussi avait-il acquis la reconnaissance de ses administrés qui lui ont toujours donné presque l'unanimité de leurs suffrages pendant cette longue période de temps.

» Passionné pour l'agriculture, il dépensait sans compter sur ses propriétés. Ce qu'il voulait, c'était de procurer du travail aux ouvriers. Il aimait à faire travailler et c'est dans les constructions et l'amélioration de ses domaines qu'il employait une partie de ses revenus. Il lui plaisait de se trouver au milieu de ses ouvriers, de causer avec eux de leurs affaires, de s'intéresser à leurs peines, de prendre part à leurs plaisirs.

» Elevé modestement, Théodore Guillet n'a jamais, étant parvenu à une grande fortune, affiché un faste qui put offusquer ses anciens amis. Il était riche, et il savait qu'il devait dépenser ; il le faisait en travaux utiles, en œuvres profitables et aussi en bienfaits inconnus.

Digitized by Google

» Des circonstances heureuses l'avaient favorisé dans ses affaires ; mais il devait surtout sa prospérité commerciale à un travail opiniâtre, à une organisation supérieure en toutes choses, à un personnel d'élite qu'il avait su former. Il semblait qu'un même souffle animait tous ceux qui travaillaient dans cette grande maison, tant on y voyait d'unité de vues, de régularité dans le travail, d'opiniâtreté à surmonter les obstacles.

» Du moins le cher défunt a-t-il eu la satisfaction, avant de mourir, de voir que son œuvre serait continuée et de laisser ses affaires en bonnes mains. »

* * *

Ces discours qui rendent si éloquemment les sentiments unanimes et traduisent l'impression de la foule au cours des funérailles, ont été publiés par *Le Moniteur de la Saintonge* du 7 août, *Le Progrès de la Charente-Inférieure* du 10, qui a aussi rendu compte des funérailles en indiquant une longue liste des assistants.

Voir enfin dans *Le Moniteur de la Saintonge* du 10 août, la touchante lettre d' « un travailleur » qui, « au nom de la population ouvrière, de cette légion de travailleurs de la ville et des champs qu'il occupait dans ses différentes propriétés, souvent sans besoin, au nom de sa grande famille agricole et commerciale » lui envoie le salut amical et reconnaissant :

« Au contraire de tant de riches qui ne songent qu'aux jouissances et aux plaisirs, lui ne pensait qu'au travail. Ses campagnes, au lieu de propriétés d'agrément, étaient de vastes champs pour la culture qu'il aimait passionnément.

« Grand viticulteur et grand commerçant, il y a 40 ans passés, la maison à laquelle il avait attaché son nom et dont il était le chef à Saintes-Cognac, prenait dans ses mains un essor considérable. Cotée en quatrième ou cinquième ordre, limitant ses affaires à un petit rayon, elle étendait bientôt ses relations dans le monde entier, et venait se classer au premier rang de nos grands exportateurs à côté des Hennessy, des Martell et autres, déjà universellement connus depuis plus d'un siècle. Que d'efforts il a fallu pour arriver à ce résultat ! Peut-on croire que cela se soit passé sans un travail souvent surhumain, et que la cause du mal qui l'a emporté ne vienne pas justement de cet excès de forces qu'il a dépensées sans compter ? Levé dès l'aurore, couché très tard, les jours étant souvent trop courts... »

* * *

M. Théodore Guillet avait épousé en octobre 1858 M^lle^ Marie-Louise-Iphigénie Rouyer ; de cette union sont nés : 1° Jacques-Marie-*Jules* Guillet, le 22 janvier 1860, conseiller général et juge au tribunal de Saintes ; 2° *Emile*-Marie-Marcel-William Guillet, le 4 avril 1861 ; 3° Marie-Thérèse Guillet née le 7 août 1882, décédée le 21 septembre suivant.

En 1897, M. Emile Guillet épousa M^lle^ Emma Wolf apparte-

Digitized by Google

nant à une très honorable famille établie depuis longtemps en Amérique. De ce mariage sont issus trois enfants : 1° Marie-Louise Guillet; 2° Edgard Guillet ; 3° Albert Guillet.

M. Jules Guillet a épousé les 2 sœurs appartenant à une très vieille famille de magistrats, fort estimée en Normandie : mesdemoiselles Madeleine et Geneviève Bouquelon. La première mourut quelques jours après avoir donné naissance, le 8 avril 1889 à deux jumelles : Marie-Louise Guillet et Marie-Gabrielle Guillet, décédée le 9 avril 1889. De son second mariage avec M^lle^ Geneviève Bouquelon (1892) sont nés quatre enfants : Gabrielle, Elisabeth, Louis et Madeleine Guillet.

—

II.—Le 4 août, est décédé, chrétiennement comme il avait vécu, dans sa 53^e^ année, à Sainte-Marie de Pornic (Loire-Inférieure), *Anatole*-Louis-Théodore-Marie, marquis de Granges de Surgères, chevalier d'honneur et de dévotion de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, grand officier des ordres de Charles III, du mérite militaire (Espagne), du Saint-Sépulcre de Jérusalem, etc.; président d'honneur de l'association des chevaliers pontificaux et président du sous comité diocésain de Nantes, vice-président de la société académique de Nantes et du conseil héraldique de France, membre de la société nationale des antiquaires de France, des antiquaires de l'ouest, des archives historiques du Poitou, de celle des lettres, sciences et arts de Caen, membre fondateur de la société académique indo-chinoise de France, membre perpétuel de la société de géographie de Madrid.

Né le 29 mars 1850 au château de La Fouchardière, commune de Chavagnes-en-Paillers (Vendée), il était fils de feus Ludovic, marquis de Granges de Surgères, et de Marguerite de La Rochefoucauld-Bayers.

Il appartenait à l'une des plus anciennes familles du Poitou ; Beauchet-Filleau, dans son *Dictionnaire*, a donné la filiation suivie des sept branches depuis 1027.

Pendant la guerre, ce descendant des preux, ce fils des croisés, fit bravement son devoir. Il fut nommé officier de mobiles au mois d'août 1870 ; puis officier d'état-major général du 1^er^ corps de la 2^e^ armée de Paris, il prit part au siège de Paris et assista aux batailles du Bourget, de Buzenval, aux deux journées de Champigny. Pendant la commune, il est sous-lieutenant dans le corps de Cathelineau. Après la guerre, il passa dans la réserve de l'armée active, puis dans la territoriale.

Anatole de Surgères appartint quelques années à l'administration de l'enregistrement. Il y renonça pour se livrer à ses goûts d'érudition ; c'était changer d'occupation, mais non chercher le repos. Libre, indépendant, il profita de ses loisirs pour travailler avec plus d'ardeur et d'énergie. Le nombre de ses ouvrages est assez considérable pour un temps si court. Voici les

Digitized by Google

principaux : *Les Sablet peintres, graveurs et dessinateurs* (1889) ; *Les artistes français des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles* (1893); *Traductions en langues étrangères des réflexions ou sentences et maximes morales de La Rochefoucauld* (1883) ; *Portrait du duc de La Rochefoucauld, auteur des* Maximes (1882) ; *Les dessins de M. Bourgerel* (1883) ; *Les portraits de Charette dessinés et gravés* (1886) ; *Les Françaises du XVIII^e^ siècle*, en collaboration avec M. Gustave Bourcard (1887) ; *Iconographie bretonne* (1888-1889) ; *Les portraits gravés de Richelieu* (1889), (extrait du tome II de l'*Iconographie*) ; *2.500 actes de l'état civil* (1895) ; *Registre des protestants de Nantes, Blain, Le Ponthus, Sucé et Vieillevigne* (1897) ; *Les artistes nantais* (1898) ; *A propos de Châteaubriant*, note bibliographique sur son pamphlet : *De la monarchie selon la charte* (1898) ; *Prises des corsaires français* (1900) ; *Orfèvrerie bretonne* (1901) ; *Notes d'état civil et historiques* (extraites des registres des paroisses de l'arrondissement de Nantes, dont les archives ont été détruites pendant la révolution) (1902). Il s'occupait, quand la mort est venue le surprendre, de son grand travail sur le répertoire historique et bibliographique de la *Gazette de France*, dont le premier tome a paru ; il avait recueilli pour les trois autres une grande quantité de notes et il y travaillait avec assiduité.

M. de Surgères, outre ses qualités de chercheur obstiné et de travailleur infatigable, était un excellent homme, spirituel, observateur, toujours prêt à rendre service et à mettre à la disposition de ses amis les immenses ressources de son érudition.

Anatole de Surgères avait épousé, en 1878, Georgine Moretus-Plantin, des Moretus-Plantin, anciens et riches imprimeurs d'Anvers, fille d'Edouard Moretus-Plantin, qui a légué à cette ville un musée de plus d'un million. Il laisse quatre enfants : deux fils, Edouard, né en 1879, qui vient d'être reçu licencié en droit ; Ludovic, né en 1880, élève de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr ; l'héritage des aïeux est en bonnes mains ; deux filles : Renée, née en 1883, et Marguerite, en 1886.

—

Le 27 juin est décédé à Niort à l'âge de 71 ans et a été inhumé le 30 à Thorigné, l'abbé *Alfred*-Prosper-François Largeault, prêtre habitué de l'église Notre-Dame de Niort, le dernier président de la société de *Statistique des Deux-Sèvres*, décédée de mort violente par arrêté préfectoral. Voir *Polybiblion* d'août.

—

Le 28 juin, est décédé à La Flotte (île de Ré), âgé de 65 ans, Marc Brin-Olivier, membre de plusieurs sociétés qui assistaient à ses funérailles: société philanthropique, société philarmonique, société des marins, société des prévoyants de l'avenir ; il avait été plusieurs fois président du tribunal de commerce de Saint-Martin de Ré. Il était père de M. Gabriel Brin, sous-préfet d'Aubusson.

—

Digitized by Google

Le 30 juin est décédé à La Rochelle, Prudent-*Octave* Carot A ✠, chanoine titulaire de la cathédrale, ancien aumônier du lycée, âgé de 68 ans. Né à Burie le 10 septembre 1833 d'une famille de commerçants, il fut élevé au petit séminaire de Matha par l'abbé Soulard, curé-doyen et supérieur de cet établissement, dont il a écrit la notice nécrologique. Il passa de là à Pons où il fut reçu bachelier ès-lettres à vingt ans. Il sentait la vocation ecclésiastique ; mais son père voulut d'abord le soumettre à l'épreuve de la vie militaire. Atteint par la conscription il fut incorporé dans un régiment du génie à Montpellier. Enfin son père consentit à lui fournir un remplaçant et le troupier qui avait conservé sa foi et ses pratiques religieuses, respecté de ses camarades, quitta la caserne pour le grand séminaire de La Rochelle. Dès qu'il fut diacre, il fut envoyé à Pons comme professeur de quatrième. Prêtre le 10 juin 1859, il obtint non sans peine de l'évêque Landriot de préparer sa licence à l'école des hautes études des Carmes à Paris sous la direction de l'abbé Cruice, devenu évêque à Marseille et de Huguenin, devenu évêque à Bayeux. Licencié de la faculté de Rennes, il fut nommé vicaire à Rochefort, puis professeur de rhétorique à l'institution diocésaine de Pons. Des circonstances et une maladie du larynx l'obligèrent à renoncer à l'enseignement. Il fut de nouveau à Rochefort vicaire de Rémy Roulle, en même temps aumônier du collège. Le succès de son ministère, son tact et sa prudence le désignèrent au choix de Mgr Thomas qui l'appela à La Rochelle comme aumônier du lycée pour succéder à M. l'abbé Béal ; il avait 38 ans, il débuta le 28 octobre 1878. Pendant de longues années, 27 ans, il remplit avec ardeur cette mission aussi délicate qu'importante et s'attacha chaque génération d'élèves. L'université apprécia ses mérites et le fit officier d'académie ; l'évêque Mgr Bonnefoy, aussitôt après son arrivée à La Rochelle le fit chanoine titulaire ; il était chanoine honoraire du 25 mai 1873. Il y a cinq ans seulement, et sentant ses forces s'affaiblir, il avait pris sa retraite. Ses obsèques ont été célébrées le 2 juillet à la cathédrale. M. Robert, proviseur du lycée, M. l'abbé Aubert, successeur de Carot, MM. les chanoines Du Vauroux, Renault tenaient les coins du drap mortuaire. Octave Carot était frère de Mathieu Carot qui fut avoué à Saintes. M. l'abbé Savineau a publié sa nécrologie dans le *Bulletin religieux* du 5 juillet.

—

Le 1er juillet est décédé à La Rochelle, âgé de 68 ans, Louis Lamy, époux Nouzille. Né à La Trémoille (Vendée), il était sous-officier d'infanterie de marine lorsqu'il se distingua à la prise du fort de Pei-Ho, le 22 août 1860 ; il fut cité à l'ordre du jour par le général commandant en chef et reçut la médaille militaire le 18 août 1864. Libéré en 1865, il se retira à Saïgon (Cochinchine) et fut nommé maire de cette ville. Depuis quelques années il résidait à La Rochelle. L'association des décorés de

Digitized by Google

la médaille militaire après avoir accompagné leur camarade Louis Lamy au cimetière de La Rossignolette sont allés faire une pieuse visite sur la tombe d'Emile Delmas qui fut le premier président de leur association, puis de Pinsol, sous-officier de marine décédé en 1901, faisant une touchante application de l'idée du « Souvenir français ».

—

Le 2 juillet est décédé Isidore Vialet, âgé de 82 ans, dont 57 de prêtrise, né en 1820 à Royan ; prêtre en 1845, il fut d'abord curé de Chaillevette, puis aumônier de l'hôpital et du couvent des sœurs de Saint-Vincent à Royan. M. l'abbé Fradin, archiprêtre de Marennes a dit le dernier adieu à son confrère défunt.

—

Le 23 juillet, s'est éteint, à Saint-Martin de Ré, âgé de 86 ans, Arnaud de Villéligoux, ✻, décoré aussi de la médaille coloniale, adjoint principal du génie en retraite, laissant une veuve et un fils unique, Evariste, ✻, capitaine du train des équipages militaires à Bône (Algérie). Un de ses amis, M. le docteur Brault de Bournonville, ancien médecin aux hôpitaux de l'Algérie, a rappelé sur sa tombe, dans un discours que publie l'*Echo rochelais* du 29 juillet, sa vie militaire. Sous-officier au 1er génie, il avait pris part aux expéditions de la Kabylie ; il était décoré à 35 ans ; du 14 mai au 4 juillet 185 , il avait assisté à vingt-deux combats et avait été blessé plus d'une fois.

II. — Mariages

Le 18 juin a été bénit, par M. l'abbé Tartas, curé, dans l'église de Mombrier, près de Bourg-sur-Gironde, le mariage de M. le baron *Maxime*-Théodore-Nestor Trigant de Latour de Brau, homme de lettres, né à Paris, le 30 juillet 1875, fils aîné de Théodore-Charles, baron Trigant de Latour, dit comte de Brau, et de Toussainte-Emilie Raust, épousés à Paris le 20 août 1874, avec Françoise-Henriette-*Jeanne* Robert, née à Cercoux (Charente-Inférieure), le 27 décembre 1879, de Jean-*Edgar* Robert, maire de Mombrier, et de Marie-Anne-Valentine Bertet.

La comtesse Trigant de Latour est l'arrière-petite-nièce du général de division baron Toussaint Campi, d'André Campi, secrétaire des commandants de madame-mère, chef de cabinet de Lucien Bonaparte au ministère de l'intérieur, et arrière-petite-fille de Sauveur Campi, directeur général de l'assistance publique en Corse. L'arrière-grand-père du marié était cousin du duc Decazes, ministre de Louis XVIII.

Les témoins de la mariée étaient M. Henri Bertet, son oncle, ✻, conseiller d'arrondissement, maire de Cercoux, et M. Emile Maufras, ancien notaire à Pons, son cousin ; et, pour le marié, Mlle Marthe Robert, sa belle-sœur, et M. Paul de Barbé.

Digitized by Google

La République, « journal quotidien indépendant » d'Ajaccio, du 10 juillet, contient un long compte rendu du *Mariage de notre confrère Trigant de Latour*, où sont rappelées toutes les célébrités des familles Trigant et Campi.

Par son père, écrit le journal d'un ton sérieux, le marié appartient à une illustre race; les Trigant, descendent en effet d'Edward Trigant, fils naturel d'Henri III Plantagenet, roi d'Angleterre (1242), et d'une grande dame irlandaise de la famille des de Tryglord, dont les armes étaient « trois gants. » Ce qui fait sans doute que « les armes des Trigant sont celles de Richard Cœur-de-Lion : *d'azur à deux lions affrontés d'or soutenus de sinople au chef d'argent chargé d'un croissant de gueules.* » A défaut de cette filiation que nous n'avons pas (voir pourtant ci-dessus, page 102, quelques Trigant, entre autres celui qui signe à Cognac « directeur de la régie générale»), voici celle de la famille de la mariée qui est plus près de nous :

I. Le premier Robert, bourgeois et maitre arpenteur juré, mort le 14 mai 1698, avait épousé, le 14 mai 1674, Isabeau Castaing, dont il eut six enfants, parmi lesquels :

II. Raymond Robert, mort le 24 mars 1753, marié le 30 juillet 1714 à Jeanne Pillot, décédée le 25 juillet 1774; six enfants, dont l'aîné, Pierre, né le 29 mai 1716, notaire le 22 avril 1739, mort célibataire le 18 novembre 1793; le second, 26 mai 1718-19 décembre 1740, mourut officier de marine à Saint-Domingue ;

III. Jean-Jacques, le 4e, né à Mombrier le 5 septembre 1727, mort le 27 avril 1815, notaire en 1749, épousa, le 12 avril 1754, Jeanne Boutin, née à Cavignac, morte le 7 mars 1815, morts tous deux à 88 ans, ayant eu dix-sept enfants. Le 13e continua la descendance ;

IV. Louis-Barnabé-Mériadeck Robert, né le 7 juin 1770, décédé le 12 janvier 1868, marié le 2 septembre 1806 à Catherine Prade, originaire de Gauriac, morte en 1854, de qui cinq enfants dont deux filles : l'aîné, capitaine de navire, s'est noyé en 1835 ; le 2e, Jean-Jules Robert, né en 1813, prêtre, supérieur du collège de Blaye, ensuite de la paroisse de Saint-Nicolas, à Bordeaux, est mort en 1864, et le dernier, Jean-François-Numa, grand-père de la mariée ;

V. Jean-François-Numa, né le 25 septembre 1814, notaire, s'est marié, le 13 avril 1844, à Marie Viaud, originaire de Gauriac ; ils sont décédés, lui le 4 mars 1890, elle le 16 janvier 1879. Deux fils : Louis-Gérard Robert, mort à 18 ans, le 4 mars 1868, et Jean-*Edgar*, qui a épousé, le 2 avril 1871, Marie-Anne-Valentine Bertet, fille de Philippe, médecin à Cercoux, dont trois enfants : Jeanne, Marthe et Philippe-Marie-Louis, né le 8 mars 1885.

—

Le 24 juin 1902, à Paris, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, a été bénit par M. l'abbé Vabner, ami de la famille de la mariée,

Digitized by Google

le mariage de Mlle Olga Roy de Loulay, née à Sens le 15 février 1878, fille de M. Louis Roy de Loulay, ancien député de la Charente-Inférieure, et de madame, née princesse Swiatopolk-Szetwertynska et petite-fille d'Auguste Roy de Loulay, sénateur, avec M. Léon-Eustase Lambert, ingénieur civil, né à Paris, le 29 mars 1869, d'Alexandre Lambert, ancien officier de la garde impériale, et de madame, née Rozen, de Varsovie.

La mariée, par sa mère, descend en droite ligne de Wladimir le Grand, premier grand prince et souverain de toute la Russie, de Kiew, etc.; elle est sœur de Mme la baronne de Roumefort et de Mme Eugène Rogée-Fromy. (Voir *Bulletin de la société des Archives*, t. VI, p. 27).

Les témoins étaient: pour la mariée, le prince Janus Swiatopolk-Czetwertynski, son oncle, et M. Chevrier, conseiller à la cour de cassation, son cousin; pour le marié, le comte Nicolas Potocki, son parrain, et M. Bourée, ancien ambassadeur de France.

—

Le 11 août, à 11 heures du matin, a été bénit, en l'église de Crazannes, par M. Petit, curé de Crazannes, le mariage de M. Maurice Bures, docteur en droit, avocat à Saintes, fils de M. Georges Bures, propriétaire, et de madame, née Simon, avec Mme Clopied, née Galland.

Les témoins étaient: pour la mariée, Mlle Juliette Galland, sa sœur, et le Dr Gaillard, de Crazannes, son beau-frère; ceux du marié, M. Léon Périer, propriétaire à Rochefort, son oncle, et M. Fernand Guesdon, de Dreux.

VARIÉTÉS

I

Cause de béatification des Martyrs de septembre 1792 a Paris

La Commission nommée par le cardinal Richard pour promouvoir la cause de béatification des martyrs de septembre 1792 à Paris, s'est réunie, le 16 juin 1902.

Mgr R. de Teil, vice-postulateur de la cause, a fait un très important rapport : il constate avec quel empressement et quelle unanimité a été accueillie par l'épiscopat l'annonce du procès de béatification des martyrs de septembre 1792 à Paris. On a fait appel surtout aux diocèses qui avaient eu des martyrs. Les difficultés étaient nombreuses. Il fallait avoir exactement les noms des victimes.

Plusieurs *Semaines religieuses* ont été chargées de porter l'affaire à la connaissance du clergé et des fidèles ; des témoi-

Digitized by Google

gnages plus explicites reçus des évêques eux-mêmes, ont dit la joie d'apprendre que tel ou tel nom gravé sur les plaques de la crypte des Carmes, ou écrit sur les listes des autres prisons appartenait à leur église. Ces lettres disent : « les vœux ardents pour le succès de cette cause si belle et si française » ; ou expriment « le désir d'être tenu au courant ».

Or, les révolutionnaires se sont efforcés, non sans succès d'anéantir les dernières preuves et les plus décisives, à cause de la responsabilité terrible qui pesait sur eux.

La plupart des originaux ont disparu dans les incendies de la commune, au greffe de la cour d'appel, à l'hôtel de ville, aux archives de la préfecture de police ; mais déjà beaucoup de pièces avaient été publiées, et l'on en trouve tous les jours d'autres.

Les recherches pour l'identification des noms sont poussées aussi loin que possible ; c'est l'œuvre de l'habile et ardent vice-promoteur qui y consacre sa vie, toute son intelligence et tout son cœur.

Tous ces travaux ont amené la découverte d'un certain nombre de familles des victimes. Plusieurs conservent pieusement le souvenir de leurs martyrs, quoique les traditions soient parfois altérées.

Quelques familles possèdent encore des portraits, des lettres précieuses ; d'autres, des actes de décès où se lit la mention de « prêtre réfractaire », officiellement donnée.

Plusieurs monographies ont été publiées ou le seront bientôt.

Le travail méthodique et persévérant des témoins continuera à apporter au tribunal si compétent les preuves les plus décisives. Déjà plus de 70 séances ont été consacrées à l'audition des témoins.

L'éloignement de témoins de grande valeur et la difficulté de les citer à Paris déterminera le tribunal à signer des lettres rogatoriales pour demander aux ordinaires de plusieurs diocèses de recevoir les dépositions sur place.

On ne peut se faire une idée de la difficulté de dresser une liste exacte, complète des martyrs ; elle fut faite d'après des renseignements recueillis à la hâte, et une orthographe des plus capricieuses. Comment identifier tous ces noms ? Comment les retrouver sous des désignations plus ou moins arbitraires ? Travail de révision immense que Mgr de Teil a entrepris, ardu, minutieux, qu'il mènera à bien ; mais où il doit être aidé par les intéressés. Aussi s'adresse-t-il dans chaque diocèse qui compte quelque martyr pour qu'on l'aide dans ces recherches.

***

Veut-on quelques exemples en ce qui concerne le diocèse de La Rochelle et Saintes ?

Dès le lendemain des massacres, on indiqua comme ayant succombé tous ceux qui se trouvaient aux Carmes. Or quelques-uns s'étaient échappés ; mais dans le premier moment, dans le

Digitized by Google

trouble et la confusion, ils furent compris avec les autres ; c'était inévitable, et la liste des martyrs s'augmenta. Ce n'était guère le moment aux survivants de réclamer et d'écrire aux journaux leur erreur ; ils continuèrent d'être morts. Peu à peu la vérité se fit jour, mais avec quelle lenteur, surtout quand la destruction systématique des pièces de greffe, l'incendie du palais de justice eurent fait disparaître les dossiers.

Parmi ceux-ci était un prêtre du diocèse de Saintes, nommé Auzuret, Ozuret, Ouzuret, qu'on indiquait curé d'Ussaut. Or au commencement de ce siècle on ne trouvait plus dans le diocèse de Saintes Ussaut ou plutôt Le Pont d'Ussaut, cure dans l'archiprêtré de Pérignac à la nomination du prieur de Saint-Martin de Pons ; encore n'était-ce qu'un souvenir ; la cure avait disparu dans la tourmente et n'avait point été rétablie au concordat. Il se maintint donc que le curé d'Ussaut avait péri aux Carmes. Barruel, Guillon, l'avaient dit ; *Le martyrologe du clergé français pendant la révolution* (183) le redit, où on lit encore : « Auzuret (N.), curé du diocèse de Saintes, retiré à Paris, arrêté en août 1792, condamné à la prison qu'il subit dans l'église des Carmes où il reçut la mort ». Ce n'est que plus tard qu'on s'avisa qu'il y avait un autre Usseau, aussi du diocèse de Saintes, mais qui avait passé dans le diocèse de Poitiers, et que la victime de 1792 vivait encore.

Lastic de Saint-Jal (*L'église et la révolution* à Niort (1870), le *Bulletin de la société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1896), VI, page 330, d'autres avaient aussi et depuis longtemps écrit la biographie d'Auzuret, mort en 1834, curé de Saint-Maixent, ce qui n'a pas empêché M. l'abbé Manceau même dans le *Bulletin religieux* du 7 juillet 1867 de faire figurer parmi les victimes de la révolution, « massacré aux Carmes à Paris le 3 septembre 1792, Auzuret, *curé de Saintes.* »

*
* *

Un second exemple : c'est Beaupoil de Saint-Aulaire ; celui-ci avait bel et bien péri. Mais qui était ce Beaupoil de Saint-Aulaire ? Et Dieu sait si les Beaupoil de Saint-Aulaire sont nombreux en Périgord, en Saintonge, en Poitou, en Limousin ; et les recherches s'étaient égarées, grâce à une généalogie erronée : « Antoine-Auguste, chanoine du diocèse de Poitiers, émigré, frère d'Antoine, émigré, fils de Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Brie-sous-Archiac, marié à Bénigne-Elisabeth de Campet de Saujon, » dit la *Noblesse de Saintonge en 1789*, M. l'abbé Leclerc dans son premier volume, *Martyrs de la foi du diocèse de Limoges* (1892), p. 123, raconte la fin, au séminaire de Saint-Firmin, du chanoine de Poitiers Antoine-Claude-Auguste Beaupoil de Saint-Aulaire, « fils de Claude et de Suzanne de Harpedanne de Belleville. »

Mgr de Teil a fini par découvrir l'épithète *Santonensis*, de plus la date de sa naissance ; c'était beaucoup. Sur les registres

Digitized by Google

baptistaires de la paroisse de Jonzac où est la Dixmerie, fief dont une branche des Beaupoil a porté le nom, je priai M. l'archiprêtre, en sa qualité de membre de la société des *Archives*, de copier l'acte suivant : « L'an mil sept cent soixante-six, le 2 février, a été baptisé Antoine-Claude-Auguste, né le jour d'hier, légitime fils de messire Claude de Beaupoil de Saint-Aulaire, lieutenant ancien des vaisseaux du roy, et de dame Marguerite Françoise-Etienette de Belot, ses père et mère de cette paroisse. A été parrain sieur Antoine de Beaupoil, son frère et marraine, demoiselle Aimée de Beaupoil, qui ont déclaré ne savoir signer. Beaupoil Saint-Aulaire, Messin, *vicaire de Jonzac.* »

Faut-il ouvrir une parenthèse pour ajouter que le baptiseur du futur martyr de Saint-Firmin, prêtre intrus de Réaux, marié, fut un des plus acharnés persécuteurs de ses frères ?

***

Je veux citer un dernier exemple.

Dans le célèbre jardin des Carmes, une stèle de marbre blanc placée près du bassin où furent donnés les premiers coups, porte ces lignes « ici a été tué L. Guérin, prêtre, 1re victime du massacre des carmes le dimanche 2 septembre 1792. » Ce Guérin était du diocèse de La Rochelle, et nous avons été très fier de pouvoir l'identifier, non sans hasarder quelques suppositions : « Aux Carmes tomba aussi Pierre-Michel Guérin, sulpicien, né à La Rochelle, le 8 mars 1759, etc. » Voir page 399, *Deux victimes des Septembriseurs.*

Or notre compatriote n'est plus la première victime. A vrai dire, il ne l'avait jamais été. La relation manuscrite de l'abbé Bardet est formelle ; parlant de l'irruption des massacreurs dans le jardin, il dit : « La première victime fut le P. Girault, directeur des dames de Sainte-Elisabeth, qui récitait son office auprès du bassin. Je l'ai vu frapper à coups de sabre à la tête; et, dès qu'il fut tombé, deux autres, armés de piques, vinrent le percer. »

Sorel, *Le couvent des Carmes*, cite les noms des deux premières victimes, Girault et Salinis, et, page 301, relève l'inscription commémorative : Ici a été tué le 2 septembre 1792, L. Giraud, prêtre, première victime des massacres des carmes. C'est la tradition très précise des dames de Sainte-Elisabeth dont le second aumônier avait échappé au massacre et resta près d'elles pendant toute la révolution. Comment, après 1862, le premiermartyr qui s'appelait Georges Giraud, né le 4 janvier 1728, profès, 8 août 1750, en religion P. Severin, a-t-il été remplacé par L. Guérin ?

On voit donc que ce n'est pas sans de multiples efforts et sans le concours d'érudits locaux que l'on peut arriver à l'exactitude.

L. A.

—

Digitized by Google

II

Les Seignette de La Rochelle

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* note, dans son dernier numéro (1er mai, t. XXII, p. 161), le décès d'Edouard Seignette et rappelle quelques ancêtres du défunt. Voici un Seignette qui devait être quelque parent du mort. Nous extrayons ce passage des *Mémoires laissés par François Fromy, des Tabarits*, 1812, que possède notre confrère M. Eugène Rogée-Fromy, de Saint-Jean d'Angély, son petit-fils :

« ... Henry Fromy eut de Marguerite-Louise (Marguerite-Louise Soulard de Laplanche), six enfants : trois garçons et trois filles. L'aîné des garçons mourut en bas âge. Le cadet, embarqué en 1791 sur le *Vengeur* qui, le 13 prairial an II, soutint un combat désespéré contre dix navires anglais, y perdit la vie à l'âge de 18 ans. Quelque temps avant cette époque, ma très honorée mère apprend que le mari de sa cousine germaine, M. Louis Duret, célèbre avocat, était nommé président d'une commission qui avait à juger 21 jeunes gens de La Rochelle pour avoir crié : « Vive le roi », la nuit, dans les rues de cette ville. Le président Duret et ses collègues, ayant déclaré que ces cris séditieux étaient survenus à la suite d'un dîner où la plupart avaient perdu la raison, acquitta ces jeunes gens. Alors le féroce Lequinio, représentant du peuple, dit que les juges prendraient la place des accusés. Cette triste nouvelle parvenue aux Tabarits, ma mère partit à 7 heures du soir accompagnée du fidèle Jean Renou, notre homme de confiance. Voyageant à cheval toute la nuit, par des chemins affreux, ils ne purent arriver à Rochefort avant 9 heures; or, l'exécution devait avoir lieu à 11 heures. Se rendant à l'hôtel du Bacha qu'habitait Mme E. A..., de L..., qui avait eu le bonheur d'arracher son frère au féroce proconsul, elle ne put rien obtenir de cette dame qui resta insensible à ses larmes ; au moment où, évincée, elle allait se retirer, Lequinio ouvrait un appartement vis-à-vis. Elle aperçoit alors sur la cheminée deux pistolets ; les voir et s'en saisir fut pour ma mère l'affaire d'un instant. Puis, se retirant rapidement vers la porte, pour l'empêcher de sortir et lui présentant ces deux pistolets, elle lui dit : « B..., tu me donneras la grâce des citoyens Duret, Seignette et Barbeau, ou je te brûle la cervelle. » Ce lâche eut peur d'une faible femme et signa l'ordre de l'élargissement ; mais, par une réflexion infâme il dit à ma mère : « Citoyenne, à mon tour, je » te demande un service. J'ai un superbe chien danois qu'on a » tenté plusieurs fois de m'empoisonner ; je te prie de le garder » chez toi. »

Au moment où ma mère arrive en voiture à la porte de Charente avec les trois prisonniers, des officiers du représentant s'écrièrent : « Arrêtez la voiture de ces aristocrates qui ont volé « le chien de Lequinio. »

On avait déjà fait faire demi-tour quand ma mère, apercevant

Digitized by Google

des marins, leur cria : « Eh quoi ! vous laisserez mettre en prison la mère d'un de vos camarades, embarqué volontaire sur le vaisseau le *Vengeur !* » A ces mots les marins firent repartir pour Saint-Jean d'Angély la voiture dont ils connaissaient le brave conducteur, Louis Changeur. J'avais près de 6 ans lorsque ces événements sont arrivés ; je n'ai jamais entendu prononcer les noms de MM. Seignette et Barbeau. Sans doute s'ils eussent vécu, ils auraient donné un souvenir à celle qui les avait si courageusement arrachés à l'échafaud... »

—

III

Les Augier de La Jallet

La *Revue* s'est occupée de la famille Augier, Augier de Cognac, Augier de Tonnay-Charente, les Augier de Courgeats, les Augier de La Sauzaie, les Augier de La Jallet, sans avoir bien pu, il nous semble, distinguer tous ces Augier. Voici quelques détails sur les Augier de La Jallet, encore représentés à Saint-Jean d'Angély.

Le premier connu serait N. Augier de La Jallet, terre en la commune de Saint-Denis du Pin, canton de Saint-Jean d'Angély. Il épousa Hippolyte de Friedmont née à Louisbourg (Canada) fille du marquis de Friedmont, gouverneur de la Guadeloupe. Les deux époux vivaient en 1750 au Rousseau, terre voisine de La Jallet, aussi paroisse de Saint-Denis du Pin. En 1790 M^me^ de La Jallet était veuve avec deux enfants.

1° Pierre-Etienne qui suit :

2° Une fille mariée à Raymond Le Mercier de Jauvelle ; elle est morte sans postérité le 16 septembre 1806, et sa mère le 1^er^ juillet 1808, âgée de 80 ans.

Pierre-Etienne Augier de La Jallet est né en 1767 et fut inhumé à Saint-Denis du Pin le 21 juillet 1823. La révolution le trouva commissaire des guerres à Brouage. Dénoncé comme suspect, il fut interné à Brouage même Ce ne fut que par le dévouement et les intrigues de sa sœur, M^me^ de Jauvelle, qui ne craignit pas de s'adresser elle-même à Lequinio et obtint ainsi son élargissement (d'Aussy). C'est alors qu'il retourna au Rousseau et s'y maria, vers 1796 ou 1797, avec Elisabeth-Victoire Blactot de La Billardière, fille de Louis-Charles-Hilaire et de Marguerite Lainé du Verger ou Duverger. Ils habitèrent le Vigneau, commune de Sainte-Pezenne, près Niort, d'où cinq enfants :

1° Paul, époux de Blanche de Bonnegens, d'où Hippolyte ;

2° Charles-Victor époux de Marie-Antoinette de Gentet. Il est mort en 1849 laissant : *a*) Marie-Herminie, mariée en 1845 à Alcide Le Gendre de Boisfontaine, dont postérité ; *b*) Marie-Auguste-Benjamin, qui suit, ancien officier, officier de la légion d'honneur, marié le 15 février 1870 à Marie-Hélène François du Temps, fille de Marie-Eugène et d'Eugénie Sabouraud de La Sablière ; postérité ; *c*) Marie-Louis-Arthur, colonel d'infan-

Digitized by Google

terie, officier de la légion d'honneur, marié à Mlle Babault de Montvallier à Confolens, dont postérité; *d*) Albertine épouse de Léandre du Couëdic de Kérérant, postérité;

3° Auguste, lieutenant de vaisseau, épousa Lucile Le Gendre, 1839 (Boisfontaine), dont Berthe, mariée à Pierrugues du Harlay, trois enfants ;

4° Marguerite-Euphémie-Elisabeth épousa le 9 février 1825 Benoit Perraudeau de Beaufief, garde du corps du roi, d'où : *a*) Antonin, maire de Mazeray, épousa, le 9 août 1859, Marie-Henriette Thoreau de Molitard ; *b*) Marie-Antoinette épouse d'Alexis-Edouard Masson de La Sausaye, inspecteur des forêts, et *c*), Elisabeth-Isabelle, morte en 1842, postérité ;

5° Evariste-Pierre, époux, 30 avril 1850, de Marie de Reboul, trois enfants : *a*) Gaston, chef de bataillon d'infanterie, marié à Mlle de Navailles (Pau) ; *b*) Hélène-Elisabeth-Geneviève-Radégonde, qui a épousé, le 19 avril 1893, Charles-Jules Baude dit de Maurceley, homme de lettres; *c*) Paul, célibataire ;

M. et Mme Evariste de La Jallet existent encore à Saint-Jean d'Angély.

Marie-Auguste-Benjamin Augier de La Jallet, fils de Charles-Victor et de Marie-Antoinette de Gentet de La Chesnelière (Saint-Hilaire de Voust), épousa, 1870, Mlle Marie du Temps, dont :

1° Marie-Antoinette, née aux Saulzes (Fontenay) le 12 décembre 1870, épousa, 16 juillet 1894, Joseph Cormier, lieutenant au 137e de ligne. Du mariage Cormier trois enfants : Marie-Thérèse, Jean et Magdeleine ;

2° Charles-Louis-Raymond né aux Saulzes, 23 juin 1873, épousa, 24 février 1897 à Saint-Laurent de la Salle, Marie Lemercier, fille de Hippolyte, chevalier de la légion d'honneur, et de Marie Libaudière.

Ils habitent Le Plessis, commune de Saint-Laurent de la Salle. Deux enfants : *a*) Marthe (1898-1900) ; *b*) Marguerite, née comme sa sœur au Plessis et baptisée à St-Laurent le 6 janvier 1899.

Dans mes papiers je trouve la note suivante : « N. Augier de Saint-André. » Serait-ce un frère de Pierre-Etienne qui aurait épousé une demoiselle de La Laurencie ? Le château de Villeneuve-la-Comtesse leur appartenait et, raconte Hippolyte d'Aussy, *Chroniques saintongeaises*, p. 606, « Mlle Sophie de Saint-André, qui a laissé à Saint-Jean d'Angély de si profonds souvenirs de reconnaissance et dont la mère avait hérité du château de Villeneuve, a vendu ce domaine encore considérable à M. Léculier. »

Mlle de La Laurencie de La Thibaudière, sœur de l'évêque de Nantes, était tante de Mlles Adèle, Sophie et Pauline, filles de M. de Saint-André et d'une demoiselle de La Laurencie. (Voir *Vie de Mlle Pauline de Saint-André de La Laurencie de Villeneuve*, par l'abbé Briand ; in-12, 1847). Au commencement d'août 1902, est mort au château du Rousseau, Hippolyte Augier de La Jallet, âgé de 69 ans.

E. DU TEMPS.

—

Digitized by Google

IV

Une prise de possession par un curé intrus

On connaît, par la publication de nombreuses pièces, la formule et les formalités de la prise de possession sous l'ancien régime, les solennités qui l'accompagnaient, les divers actes et parfois les incidents auxquels l'affaire donnait lieu, intervention du notaire, opposition des ayants-droit, etc.

De nos jours l'installation d'un curé, beaucoup plus rare, est une cérémonie religieuse toute symbolique et n'a plus l'ampleur de celles d'autrefois. Voici un acte de l'époque transitoire. Le vieux culte est à la veille de disparaître. On en conserve encore quelques usages.

C'est la prise de possession de Mignen-Planier, curé de Saint-Léger en Pons:

« Aujourd'hui dix-sept avril mil sept cent quatre-vingt-onze, sur les neuf heures du matin, en vertu du visa de commutation de de la cure de Saint-Léger, diocèse de Saintes, accordé par monsieur Etienne Robinet, évesque de Saintes, à M. Louis Planier, prêtre du diocèse de Saintes, vicaire depuis six mois de la paroisse d'Ecoyeux, sur la démission du sieur Marga, possesseur d'icelle ditte cure de Saint-Léger, en date ledit visa du 12 de ce mois, signé de MM. Chassériaux et Arrenaud, vicaires, et plus bas Bégot, vicaire directeur, Arnoul, secrétaire de mondit sieur évesque, nous maire et officier municipaux de laditte paroisse de Saint-Léger, y demeurant, présents audit lieu où nous sommes transportés en présence de la majeure partie de tous les habitants de laditte paroisse de Saint-Léger, avons mis le sieur Planier, ainsi pourvu, et ce requérant, en possession d'icelle, actuelle et corporelle de laditte cure et église paroissiale dudit Saint-Léger, pour la libre entrée de laditte église, prise d'eau bénite prière à Dieu devant le grand hautel, touchés du peupitre, ensencé en sa place rectoralle. visitation des fonds baptismaux et par les autres sérémonies en tel cas requises et acoutumée, à laquelle prise de possession lue et publiée à haute voye par nous maire et officier municipaux dudit Saint-Léger personne ne s'y en opposé; dont et de ce que dessus ledit sieur Planier nous a requis acte que nous lui avons octroyé pour lui valoir et servir ce que de raizon. Fait et passé les jour et an susdits, en l'église dudit Saint-Léger en présence, comme sus est dit, de la majeure partie des habittants de laditte paroisse de Saint-Léger et de laditte église; et nousnous serions tous transportés en la maison presbistéralle dudit Saint-Léger; et y étant entrés ledit sieur Planier y aurait aussi pris la possession réelle, actuelle et corporelle pour y avoir alumé du feu, gencé la place, promené dans le haut et bas de laditte maison, écurie, cave, jardin et autres lieux dépendant de laditte maison presbistéralle, pour avoir ycelui dit sieur Planier arraché de l'herbe, amassé des pierres et, en étant sortys, nous serions entrés en un autre jardin, aire et quéreux dépendant de la cure dudit Saint-Léger joignant l'église, ledit sieur Planier

Digitized by Google

s'est promené, y a passé, arraché de l'herbe et jetté des pierres en ledit jardin, et dudit jardin en étant sortis nous serions transportés dans une pièce de terre joignant ledit jardin et audit pred du sieur Brossard, seigneur dudit Saint-Léger, ledit sieur Planier c'est promené en ycelle piesse de terre qui peut contenir environ soixante dix carreaux, a arraché de l'herbe et jetté des pierres en cedit morceaux de terre ensemancée en grain présentement, et fait toutes autres acte de vray et paisible possesseur sans que personne ne s'y soit non plus opposé ; dont et de tout quoy ledit sieur Planier nous a requis acte que nous luiavons octroyé pour lui valloir et servir ce que de raizon. Fait comme dessus en présence des susnommés qui ont signé, ceux qui le savent faire, avec ledit sieur Planier et nous maire et officier susdits.

» Signé au registre de Saint-Léger : COMBAULD, *maire*. PLANIER, *curé de Saint-Léger*. »

Il y avait à cette époque, dans le diocèse de Saintes, deux Mignen-Planier. L'un, messire Claude Mignen, clerc tonsuré du diocèse de Poitiers, fut, sur la résignation faite en sa faveur par dom François-Alexandre d'Aubourg, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny, de la prévôté du prieuré conventuel de Saint-Eutrope de Saintes en date du 20 novembre 1741, ayant obtenu provisions en cour de Rome le 19 février 1742, a pris le 24 juin 1742 possession de la prévôté du prieuré par acte de Me Mareschal. Claude Mignen qui signe aussi Claude Mignen-Planier était encore prévôt de Saint-Eutrope le 7 mars 1792 où il signe Claude Planier.

Un autre, Louis Mignen-Planier ou Louis-Blaise-Télesfort Mignen-Planier, très probablement son parent, était né à Poitiers, le 18 octobre 1753, de Jean-Charles-René, procureur au présidial, et de Marie-Marguerite Mignot. Il était vicaire à Ecoyeux en 1790. Le 6 février 1791 il prêta serment constitutionnel avec son curé, Vieuille. Au mois de mai suivant, il fut nommé procureur de la commune de Saint-Léger.

Le 15 pluviôse an II, âgé de 40 ans, ayant comme témoin Charles-Jacques Lemercier, âgé de 39 ans, curé de Thenac, devant André Chevallier, officier de l'état civil, il épousa Suzanne Giraud, âgée de 23 ans, fille de Charles Giraud, domiciliée à Thenac, et de feue Catherine Charroux.

Il fut instituteur, cabaretier, pensionnaire du gouvernement comme ecclésiastique et mourut à Saintes, à 80 ans, le 4 janvier 1834. Sa fille, Louise-Marguerite Planier, née à Thenac, aubergiste à Saintes, rue de la Comédie, au *Panier-Fleuri*, veuve en deuxièmes noces de Martial Lescure, y est décédée en 1864.

—

V

GUIBERT DE LANDES ET DIANE DE POLIGNAC

Le *Dictionnaire* de La Chenaye-Desbois, t. XI, p. 393, dans la généalogie des Polignac de Saintonge mentionne seulement les

Digitized by Google

cinq filles de Louis de Polignac, baron d'Argence, seigneur d'Escoyeux, et de Suzanne Geoffroy de Dampierre, dame de Fouras et de Saint-Laurent de la Prée, la 5e, était « Diane, femme de Henri Guibert, seigneur de Landes». Une communication nous permet de compléter cette indication ; c'est le contrat de mariage, que nous résumons ainsi :

« Haut et puissant Henry Guibert, chevalier, seigneur de Landes et autres places, fils naturel et légitime de haut et puissant Pierre Guibert, vivant chevalier, seigneur de Landes, les Varennes et autres places, et de demoiselle Gabrielle Herbert, demeurant en son château de Landes » le 6 mai 1648, par contrat passé « au château et maison noble de Vénérand » devant Sallon, notaire à Taillebourg, Diane de Polignac, damoiselle, fille naturelle et légitime de haut et puissant messire Louis de Pollignacq, chevalier, seigneur d'Argence, Dampierre, Fouras, Saint-Laurent la Prée et autres places, et de haute et puissante dame Suzanne Geoffroy, son épouse, demeurant au château de Vénérand, paroisse dudit lieu, épouse « de l'advis et consentement de ladite damoiselle Herbert, sa mère, de Pierre Guibert, écuyer, seigneur des Varaynes, son frère, de haut et puissant seigneur de Montalembert, seigneur de Vaux, Villandry, son oncle par alliance ; de haut et puissant Gabriel Gombaud, chevalier, seigneur de Champfleury et autres places, et ladite préparlée de l'avis, l'autorité et consentement dudit haut et puissant messire Louis de Pollignac, et de haute et puissante dame Geoffroy, de haut et puissant Jozias Chesnel, chevalier, seigneur de Chateau-Chesnel, Ozée Grain de Saint-Marsault, chevalier seigneur baron de Chastellaillon, et Jouachain de Sainte-Hermine, seigneur du Fas, ses beaux-frères et autres leurs parents et amis assemblé... »

—

VI

Une horloge a Royan

Molière aussi prenait son bien où il le trouvait. C'est en cherchant dans les vieux papiers qu'on trouve parfois de vieilles pièces qui n'étaient point perdues tout à fait mais certainement fort oubliées et qui courent risque de périr tout à fait. Nous reproduisons donc l'article suivant qui était inédit lorsqu'il parut en 1874 dans *La Cigale* de Pons « Journal saintongeais illustré » que publiait alors M. Noël Texier :

Il y a quarante ans, Royan n'était pas la ville agréable que nous connaissons. Bien des agréments y manquaient encore, sans compter ceux qui lui font encore défaut. Par comble de malheur, Royan n'avait point d'horloge, et la municipalité ne possédait pas davantage l'argent nécessaire pour en acheter.

(1) Jozias Chesnel avait épousé en 1633, Marie de Pollignac ; Ozé Green de Saint-Marsault, Madeleine de Pollignac ; et en 1635, Joachim de Sainte-Hermine, Anne de Pollignac. En 1645, Isaac de Lescours avait épousé Hélène de Polignac, dame de Parensay et de Machecou. Ce sont les quatre sœurs de Diane.

Digitized by Google

Que faire ? Les dames résolurent d'avoir, non pas seulement, comme à Saintes, un mouvement d'horlogerie et un cadran, mais aussi un timbre qui sonnât les heures comme le doit faire toute bonne horloge. Elles s'adressèrent en ces termes au ministre de l'intérieur. Nous insérons cette supplique digne d'être imprimée et conservée :

« Les dames bordelaises du département de la Gironde, qui viennent chaque année prendre les bains de mer de Royan : les autres dames baigneuses de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Haute-Vienne ; les dames anglaises, ont longtemps hésité d'oser présenter à Votre Excellence une demande en leur propre nom ; cette démarche, en effet, leur paraissait audacieuse ; mais, après y avoir un peu pensé, en avoir parlé beaucoup, s'être mutuellement encouragées, ces dames, Monseigneur, se persuadent qu'elles doivent tout attendre de l'indulgente bonté de Votre Excellence.

» La ville de Royan, vous ne l'ignorez pas, Monseigneur, devient tous les ans plus célèbre par l'efficacité de ses bains de mer. La pureté de l'air, la beauté des sites, l'aménité, la bienveillance de ses habitants, rendent le séjour charmant à ceux qui y viennent recevoir la santé. On nous dit même (et nous croyons ce qu'on nous dit) que ce séjour momentané des baigneuses est de quelque avantage pour le lieu qui les attire. Mais, Monseigneur, un point capital nous trouble et nous tourmente dans l'emploi de notre temps. Que Votre Excellence prononce un seul mot ; il suffira pour établir l'ordre qui doit régulariser nos actions. Nous n'avons point d'horloge à Royan. Que l'on se cherche ou que l'on se rencontre, la première question est toujours : Quelle heure est-il ? Les montres consultées ne s'accordent point. L'une craint de faire attendre, l'autre d'avoir manqué de patience. Le moindre nuage qui nous prive de la décision d'un cadran solaire nous met dans la plus pénible incertitude ; elle influe sur notre repos.

» Comment bien s'entendre pour l'heure des bains, des repas, des toilettes, des promenades, des réunions ? Soycz assez bon, Monseigneur, pour jeter les yeux sur cette position que nous osons vous faire connaître, et ordonnez qu'une horloge qui fit autrefois mouvoir le fanal de Cordouan et qui maintenant est inutilement déposée dans le corps de garde de l'ancien passage de la Bastide, à Bordeaux, devienne la propriété de la ville de Royan. On nous assure que la translation et l'établissement de ce précieux régulateur ne coûterait rien à l'Etat. Ce point nous a encore enhardies dans notre demande. Cependant, Monseigneur, les dames baigneuses de Royan ne se dissimulent pas le besoin qu'elles ont de réclamer toute votre bonté pour leur pardonner l'entière liberté qu'elles prennent de vous soumettre leur requête.

» Elles ont l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Excellence, Monseigneur, les très humbles et très obéissantes servantes. » Royan, le 17 août 1828. »

Digitized by Google

Le ministre était homme d'esprit : on en trouve. De plus il était bordelais ; c'était le vicomte de Martignac, caractère aimable et gracieux, fin, spirituel. Il répondit bientôt :

« Mesdames, j'ai reçu la pétition que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour me faire connaître de graves inconvénients qui résultent pour vous de l'absence d'une horloge dans la ville de Royan. J'ai vu, par les détails dans lesquels vous avez bien voulu entrer, que la paix publique est intéressée à ce que cet état de choses ne se prolonge pas, et je vous remercie de m'avoir transmis cet avis salutaire que les fonctionnaires publics, chargés du maintien de l'ordre, avaient fort imprudemment négligé de me donner. J'écris à M. le Préfet de la Gironde pour me plaindre de son silence et pour le charger de faire rechercher dans le corps de garde de la Bastide le régulateur dont il paraît qu'on a un véritable besoin à Royan.

» Vous avez très bien fait, Mesdames, de vaincre votre timidité, et je vous sais un gré infini des efforts que vous avez dû faire pour en triompher. Les ministres sont trop heureux quand des personnes graves et réfléchies veulent bien leur faire connaître des besoins réels ou d'importantes vérités.

» Je vous souhaite, Mesdames, du beau temps, du plaisir et de la santé, et je vous prie de recevoir l'hommage de mon respectueux dévouement. » De Martignac.

» Paris, 26 août 1828. »

N'est-ce pas charmant? Aussi avons-nous pensé être agréable aux lecteurs en leur offrant ces lignes si spirituelles et si délicates. L. A.

—

VII

Une Rosière a Saintes. — Les fêtes publiques

Tout le monde connaît la Rosière de Salency, surtout celle de Nanterre avec son cortège de populaires et vaillants pompiers ; mais nos concitoyens n'ont guère entendu parler de la Rosière de Saintes. Il en fut une cependant dont la gloire éphémère reste officiellement constatée, de même que son mariage célébré le jour d'une grande fête patriotique.

Il y a eu justement quatre-vingts ans le 1er mai dernier.

Le couronnement et le mariage de cette rosière eurent lieu lors de la fête que la ville de Saintes organisa à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux. Nous avons retrouvé dans nos archives un exemplaire du programme de cette fête, imprimé chez A. Hus, l'imprimeur de la sous-préfecture et de la mairie. C'est, sans doute, une rareté bibliographique et, à ce titre, il est peut-être curieux de le reproduire.

Après les fêtes républicaines (voir livraison de juillet t. xxii, p. 248) où l'on célébrait la mort du général Joubert ou l'assassinat des plénipotentiaires du congrès de Rastadt, il sera piquant de voir comment, vingt ans après, sous la restauration, on fêtait la naissance d'un prince. A. B. A.

Digitized by Google

ROYAUME ✤ DE FRANCE

PROGRAMME DE LA FÊTE

qui sera célébrée dans la ville de Saintes, le 1er mai 1821, à l'occasion du baptême de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, ainsi que de la cérémonie du mariage de la Rosière, désignée par le Conseil municipal, et dotée par la ville de Saintes, suivant les intentions manifestées par Sa Majesté, d'appliquer les fonds votés à des actes de bienfaisance et d'humanité.

Habitans de Saintes !

Le ciel donna, il y a sept mois, à la France, un enfant dont la destinée est de fixer à jamais parmi nous la paix et le bonheur: Nous fîmes, à l'époque de cette miraculeuse naissance, éclater notre joie et notre gratitude. L'impression de ces sentiments profondément gravés dans nos cœurs, attendait, pour se montrer plus vivement encore, l'auguste cérémonie à laquelle est consacré le 1er du mois prochain.

Le moment approche où la France tout entière célébrera cette touchante fête. Qui pourrait, à l'aurore d'un si beau jour, rêver encore des séditions et des malheurs? Quelle âme assez noire pourrait s'attrister de la félicité publique? Mais repoussons loin de nous cette pensée dans une journée où tout doit retentir des acclamations de la plus vive allégresse. Nous, Habitans de Saintes, nous tous qui ne soupirons que pour le bonheur de la Patrie, nous qui savons apprécier les faveurs que le ciel nous dispense, livrons-nous à nos justes transports ; que notre joie éclate et se manifeste par tout ce que peuvent inspirer la reconnaissance et l'espoir d'un plus heureux avenir.

Le Conseil municipal ayant été appelé, par autorisation de M. le Préfet, du 11 de ce mois, à déterminer les réjouissances qui devront être faites, a arrêté, dans sa séance du 18 du présent mois, qu'elles auraient lieu de la manière suivante :

ART. I. — Le 30 avril, à la chute du jour, vingt-un coups de canon annonceront la solennité du lendemain.

II. — Le premier mai, dès l'aube du jour, vingt-un autres coups de canon disposeront les Habitans de cette ville à la célébration de cette fête.

III. — A sept heures du matin, les tambours battant l'assemblée parcourront toutes les rues de la ville et des faubourgs, pour annoncer aux gardes nationales et autres corps de la force armée de se préparer à assister à ladite fête.

IV. — A huit heures, l'un de MM. les adjoints partira en voiture pour aller chercher les futurs époux à leur domicile (1); il

(1) Ils habitaient rue de l'Arceau à Saint-Eutrope et l'on se souvient d'avoir vu, dans cette modeste ruelle, un beau carosse venir chercher et ramener les deux jeunes époux.

Digitized by Google

les conduira à l'hôtel de M. le Sous-Préfet, pour lui être présentés, et de là, à la Mairie, où ils seront reçus par Monsieur le Maire.

V. — A leur arrivée, M. l'Officier de l'Etat-Civil procédera publiquement, dans la salle du Conseil, au mariage des nouveaux époux, et on dressera l'acte dans la forme ordinaire et prescrite par la Loi.

VI. — A neuf heures, les tambours parcourront de nouveau toutes les rues de la ville et des faubourgs, battant le rappel; ce signal indiquera à MM. les membres du Conseil municipal, qu'ils doivent se rendre à la Mairie, et à la Garde nationale de se rassembler sur la place y attenante.

La troupe de ligne et la gendarmerie se rendront à la même heure dans la cour de l'hôtel de la sous-préfecture.

VII. — A la même heure, M. le Notaire, pour ce appelé, dressera en présence de toute l'assemblée, le contrat de mariage des nouveaux époux, dans lequel il sera fait mention spéciale de la dotation qui leur est faite par la ville.

(Suit le dispositif relatif au cortège, à la cérémonie religieuse du mariage, à l'office et au *Te Deum* qui seront chantés à la suite en actions de grâces de l'heureux événement de la naissance de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux).

IX. — Pendant la cérémonie, décharges d'artillerie, feux successifs de mousqueterie.

X-XII. — Revue à la place Blair. « Sortant de l'église, M. l'adjoint-commissaire des cérémonies reconduira les nouveaux mariés en voiture, à leur domicile. »

XIII. — Distribution des secours en vivres aux indigents, et en argent aux pauvres honteux, ainsi qu'aux prisonniers.

XIV. — « Des jeux, amusements et rafraîchissements préparés et offerts au public sur la place de Blair, lui fourniront les moyens d'exprimer sa joie et son allégresse dans ce jour mémorable ; il sera établi, pour cet effet, deux mâts de cocagne, garnis de comestibles, pour la récréation des jeunes gens, et une fontaine de vin.

Des orchestres seront établis sur divers points de la place, pour faire danser ; ce plaisir sera prolongé bien avant dans la nuit. »

XV. — Le soir, feu de joie et illumination générale.

XVI. — « Tous les Habitans devront arborer le drapeau blanc, signe de ralliement et l'objet de la vénération de tous les Français. »

XVII. — Le présent programme sera soumis à l'approbation de M. le sous-préfet, ensuite imprimé, affiché.

Fait et arrêté par nous, adjoint délégué de M. le maire de la ville de Saintes, le 24 avril 1821.

Pour M. le maire absent, *l'adjoint délégué*, GUÉRINOT.

Approuvé par nous, sous-préfet de l'arrondissement. Saintes, le 26 avril 1821. Le chevalier CH. DE GIGORD.

Digitized by Google

Cette affiche nous a été communiquée par notre confrère, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars.

*
* *

Nous transcrivons ici deux pièces qui sont le complément du récit de la fête : la première est l'acte de mariage de la *rosière*, Marie-Mélanie Giraud, qui épousa Jacques Vallée, couvreur à Saintes, demeurant, comme elle, au faubourg Saint-Eutrope. (1)

« L'an mil huit cent vingt-un, le premier du mois de mai, sur les dix heures du matin, par devant nous, Vincent Guérinot, adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune de Saintes, ont comparu dans la maison commune, pour contracter mariage : Jacques Vallée, couvreur, âgé de 20 ans, domicilié à Saintes, né, le 17 germinal an VIII, de Joseph Vallée, employé à la perception de l'octroi, et d'Anne Diet, époux ; et Marie-Mélanie Giraud, âgée de 19 ans, domiciliée à Saintes, née, le 21 thermidor an IX, de Jacques Giraud, tisserand, et de Suzanne Bardet, en présence de : Mathieu-Gabriel Brejon, âgé de 66 ans, juge de paix, conseiller municipal à Saintes ; Eutrope Massiou, 56 ans, conseiller municipal ; Henri-André Martin de Bonsonge, 48 ans, chevalier de Saint-Louis, conseiller municipal ; Jean-Etienne Delaage de Saint-Germain, 67 ans, chevalier de Saint-Louis, conseiller municipal. »

Le contrat passé, le même jour, par devant Me Huvet, notaire royal à Saintes, se termine par la clause suivante :

« Est aussi comparu M. Vincent Guérinot, premier adjoint de la mairie de Saintes, y demeurant, remplissant les fonctions de M. le maire, attendu l'absence de M. Boscal de Réals, membre de la chambre des députés.

» En ces présentes ledit sieur Guérinot, agissant en le nom de MM. les membres du conseil municipal de Saintes et en vertu de la délibération par eux prise le 18 avril dernier, lequel, en cette qualité, a, en réjouissance de la cérémonie du baptême de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux et pour marquer ce jour d'allégresse de quelqu'acte de bienfaisance, doté ladite Marie-Mélanie Giraud, future épouse, en considération de son mariage projeté avec ledit Vallée, de la somme de quatre cents francs, qui à l'instant lui a été comptée et dont quittance.

---

(1) La famille Vallée est toujours à Saint-Eutrope. Joseph Vallée, employé de l'octroi, époux d'Anne Diet, était père de Jacques Vallée, couvreur, né le 17 germinal an VIII, qui s'est marié, le 1er mai 1821, avec la rosière de Saintes, Marie-Mélanie Giraud, fille de Jacques Giraud, tisserand, et de Suzanne Bardet. De ce mariage sont issus cinq enfants : 1° Joseph Vallée, couvreur, qui a eu deux enfants morts sans postérité ; 2° Eutrope Vallée, tailleur de pierres, âgé aujourd'hui de 78 ans, époux d'Eléonore Gestain, dont il a deux filles : *a*) Marie Vallée, épouse de Louis Stéphan, sans enfants ; *b*) Amélia, femme de Gauzer, sans enfants ; 3° Louis Vallée, charpentier, époux de Félicité Arciveaud, père de deux enfants : *a*) Alexandre Vallée, charpentier, marié à Louise Goulard, dont deux enfants, l'aîné marié ; *b*) Gustave Vallée, charpentier, marié à Marguerite Louveau, dont une fille ; 4° Zoé Vallée, épouse d'Auguste Dordoigne, rentier, sans enfants ; 5° Angèle Vallée, veuve de Joseph Joussemie, brigadier des sergents de ville, dont deux filles.

Digitized by Google

» Fait et passé à Saintes, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 1er mai 1821, à neuf heures du matin.

» Les futurs époux ont déclaré ne savoir signer. Ont signé tous les membres présents du conseil municipal. »

Ce contrat se trouve à l'étude de Me Bouyer, notaire à Saintes, dépositaire des minutes de Me Huvet.

D.

—

VIII

Patois saintongeais et parler canadien

Monsieur Audiasse, jhé lizut dan vout' *R'vue* que chiellés messieus Reveillaud et Thoumas s'émalissant à teurché de voure peu beun venit le nom de chiellés lizières que n'on met aux drôles et que n'on apeule *cimois*.

Jhé teurjou vut dire à ma memé (ol' est vré qu'al' n'avait pas oyut son sartificat) qu'o s'apelait de même pasqu'on zou mettait aux drôles quand i zaviant six mois. A l'écrivait tout bounement *six-mois*. Qu'en disez-vous?

In paure sot.

***

Le mot *cnail*, *cnaille* ou *quenaille*, donné en étymologie p. 245 de la *Revue de Saintonge*, — allemand *knabe*, enfant; celtique, *cnos*, fils, *kenaw*, race ou même latin *cunæ*, berceau, selon Jônain, — a une origine bien plus simple, à mon humble avis: le mot *canaille* tout simplement. Ce mot s'emploie familièrement en terme d'amitié partout: « Ah! petite canaille! » dira-t-on en riant à un gamin, comme on dit: « Un drôle, une drôlesse ». « Ah! chère drôlesse ».

En espagnol le mot *canalla* (prononcez *canaillia*) a un sens très familier. On dit parfaitement à un homme du peuple: « Cuantos canallas tiene usted? » Mot-à-mot: Combien de canailles avez-vous? Cela veut dire: « De combien de jeunes enfants êtes-vous père? »

Une *jarouille* indique le chêne noir de l'espèce qui perd tardivement ses feuilles, dans les lieux où l'on parle saintongeais.

De Saint-Saud.

***

Nous devons, notre confrère M. Emile Bodin et moi, à l'obligeance de M. Onésime Reclus, frère et collaborateur de M. Elisée Reclus et grand géographe comme lui, la communication d'un bien curieux petit volume de 200 pages intitulé: *Glossaire franco-canadien et Vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, par Oscar Dunn, Québec, imprimerie A. Côté, 1880. Ce qui contribue à donner un certain piquant à cet opuscule, c'est que l'auteur est de race irlandaise et que son travail ne fait qu'accentuer sur le continent américain la sympathie de

Digitized by Google

deux races qui ont eu assurément dans la vieille Europe une origine commune. Si cependant nous pouvions nous permettre un petit reproche à M. Oscar Dunn, ce serait à lui, qui semble reprocher à la France, et non sans raison, dans sa préface, d'avoir « oublié » le Canada depuis plus d'un siècle, d'avoir oublié lui-même que parmi les navigateurs qui ont implanté la race et la langue françaises au Canada figurent aux premiers rangs, des fils de la Saintonge qui, partis de Brouage sous la conduite de Champlain, ont abordé en 1608 sur les rives du Saint-Laurent et y ont fondé la ville de Québec. En effet, il rattache la plupart des mots usités au Canada et empruntés à des patois français, dans l'ordre alphabétique, uniquement à ceux de la Bretagne, du Centre de la France, de la Champagne, de la Lorraine, de la Normandie, de la Picardie, du Poitou, voire du pays wallon. Cependant, en parcourant son glossaire, sur plus de 1750 mots ou expressions, nous en avons rencontré un bon cinquième que nous pouvons revendiquer comme saintongeais. Nous avons jugé intéressant de les relever, à titre de précieux documents :

A (elle), *âbre*, *abrier*, *acertainer*, *achaler*, *aconnaître*, *accoter*, *adonner*, *agoniser* (agonir), *ambre* (amble), *amicablement*, *amunition*, *après* (en train de), *arranger* (raccommoder), *arregarder*, *assire*, *asteure*, *atteler sur* (atteler à), *autant comme autant* (tant et plus), *aveuc*.

Balan, *balier* (balayer), *baliures*, *barbot* (Can. tache d'encre, Saint. escarbot), *barbouiller le cœur* (dans le sens de brouiller), *bauche*, *bavasser*, *beché* (qui reçoit la becquée, saint. *abeché*), *bégué*, *berlander* (Can. hésiter, Saint. proclamer, répandre un bruit), *bêtasse*, *beurdasser*, *bicler* (bigler), *bin* (bien), *bin bin* (beaucoup), *boète*, *boitte* ou *bouette* (Can. mélange de son, de légumes, etc. délayés avec de l'eau ou du lait pour les bestiaux, en Saint. qualité bonne ou mauvaise d'une boisson), *bord* (côté), *bosser* (bossuer), *bouler* (rouler comme une boule), *bouquet* (fleur), *bout* de temps, *brailler* (pleurer), *bran* (son). *brassecorps* (à), *brasser* les cartes (battre, mêler, donner, faire les cartes), *brumasser*, *bûcher* (dans le sens de frapper, battre).

Cabassé (Saint. *acabassé*), *cabinet* (Can. petite armoire pratiquée dans le mur, où l'on met les objets les plus précieux), *caboche* (Saint. bourgeon, tête), *cassot* (Can. vaisseau d'écorce ou de bois léger dont on fait de petits moules pour le sucre d'érable et pour le transport des fruits sauvages, Saint. flaque), *casuel* (sujet à accident), *cataplâme*, *catéchime* (Saint. catégime), *catin* (poupée), *catiner* (se dit des enfants qui s'amusent avec leurs poupées, ou *catins*, Saint. caresser), *cause*, *à cause que* (parce que), *champelure* et *champlure* (robinet, chantepleure), *chargeage*, *chaud* (cher), *chérant*, *chétiment*, *cheux* (chez), *chez*, « *chez* monsieur un tel sont malades », *chrétien* (homme), *cocombre*, *combin que* (combien est-ce que), *comme* (à la place de que), *compagnée*, *comprenure*, *conséquent*, *cordeau* (guides, rênes), *corner* (*se corner*, se dit des bœufs qui se battent),

Digitized by Google

corporé (corpulent), *corporence*, *coton* (Saint. *coûton*, tige sans feuilles), *couleuré*, *couleurer*, *courrailler*.

Dans (employé à contresens dans les phrases suivantes : mettre ses souliers *dans* ses pieds, ses bas *dans* ses jambes, ses gants *dans* ses mains, *de* (*de* besoin), *débagager*, *décesser*, *déchargeage*, *dégoutation*, *déjuquer* (Saint. *déjouquer*), *démancher* (dans le sens de démonter, défaire), *demeurance*, *désabrier*, *désenfarger*, *désenterrer*, *détour* (effort de reins), *dévirer*, *doutable*, *drive* (dérive).

Ebarroui, *écarter* (égarer), *s'écarter*, *écopeau*, *égousser*, *égrafigner*, *égrafignure*, *éjambée*, *élingué*, *en dessous* (sournois), *en deux* (courbé), *enfarger*, *enfarges*, *ennuyant*, *épingue*, *épousste* (j'), *éronce* (Saint. *éronde*), *espérer* (attendre), *estatue*.

Faigniant, *faigniantise*, *fatique*, *ferlasser*, *ferrée* (bêche), *fertiller*, *fiérot*, *fignoler*, *flambe*, *flau* (fléau), *fois* (Saint. *foué*, moment : il y a des *fois* que, etc.), *formance*, *frédure*, *frelasser* (comme *ferlasser*), *fréquenter* (faire la cour), *fret*, *furte* (pour furette).

Ganif, *garrocher*, *gas*, *gavagner*, *gearce*, *gigier*, *gingue*, *se mettre en* (être en gaîté), *gnian-gnian* (homme sans énergie, en Saint. *gnia-gnian*, nanan, viande), *gobe* (grosse bouchée, en Saint. motte), *gonfle*, *gosser*, *goudrelle* (chalumeau ou demi-chalumeau fixé aux érables et qui permet de recueillir dans des auges l'eau dont on fait le sucre d'érable ; en Saint. lame de couteau), *goule*, *graffigner*, *graffignure*, *greier* (gréer), *gretons* (Saint. *gratons*), *grillé* (hâlé), *grôt*, un *grôt* homme (en Saint. *in groû-t-houme*), *guernier*, *ghernier* (grenier), *guevale* (jument), *guiâbe* (diable).

Haim (hameçon), *haïs* (je l'*haïs* pour je le hais), *haler* (tirer), *honte*, « *n'as-tu pas d'honte ?* », *honteux* (timide), *hucher*, *hureux*.

I (pour il, ils, y, lui), *impothèque* (hypothèque), *induquer*, *inrassasiable*, *itou* ou *étou* (aussi).

Jaspiner, *jeu d'eau*, *jeunesse* (une jeune fille), *juc*, (perchoir, en Saint. *jouc*), *juquer* (percher, en Saint. *jouquer*), *jusse* (juste, en Saint. *jû*, jhû).

Laise (lé), *lessi*, *leux* (leur, à eux, à elles), *levée*, *licher* (Saint. *lucher*), *liméro*, *limon* (timon), *lundi*, *mâcher* (meurtrir, en Saint. *macher*), *machure* (contusion), *maçonne* (maçonnerie), *magnier*, *malendurant*, *malentente* (malentendu), *malheureux*, *manière* (*en manière de*, comme en espèce de), *magnifique*, *manquablement* (sans doute), *manque*, (faute, défaut), *manquer* (« nous vous avons manqué », nous avons manqué aux égards qui vous sont dûs), *marbre* (bille), *marier*, (épouser), *marle*, matin (*à matin* ou *à ce matin* pour ce matin), *mauvaiseté*, *mégard* (mégarde), *mékerdi*, *même* (*de même*, ainsi), *même chose* (*la même chose*, de même aussi), *mémée* ou *m'mée*, *miâler*, *misère* (*avoir de la misère*, avoir de la peine, éprouver de la difficulté à faire quelque chose, *faire de la misère*, tourmenter), *mitan*, *morciller*, *mordure* (morsure en

Digitized by Google

Saint. mordace), *mort* (*à mort*, excessivement), *mots* (*avoir des mots*, avoir une contestation), *moucher quelqu'un* (lui donner un soufflet, une mornifle), *mouillasser* (diminutif de *mouiller*, pleuvoir), *mouiller* (pleuvoir, « le plus canadien des mots »).

Naveaux, *naviaux*, *neu* (neuf), *nic* (nid), *nous* (*cheux nous*, dans notre maison), *nuisance*, *nuit* (*à la nuit*, à la tombée de la nuit).

O (les mots en *oir* se prononcent souvent *ouer*, *mirouer*, *tirouer*), *ongues* (ongles), *oublie* (pain à cacheter), *ouéte* (ouate) *parapel* (parapet), *paré* (prêt), *pas mal* (un assez grand nombre), *passager* (*chemin passager* pour *chemin passant*), *patté* (pattu), *peigner* (battre), *penille*, *pepée* (grand'père), *peu* (*un petit peu*, très peu), *picassé* (marqueté, en Saint. *pigassé*), *picocher* (picoter, en Saint. *pigocher*), *pire* (*tant pire*, *aussi pire*, *plus pire*), *place* (le plancher, l'aire d'un appartement), *pli* (levée, au jeu de cartes), *plumer* (peler), *pogne*, *poison*, au genre féminin, *pomon* (poumon), *pond* (pondu), *portrait* (tirer un portrait pour tirer quelqu'un), *poursui* (poursuivi), *poussailler*, *prendre en mal* (pour en mauvaise part), *près à près* (rapproché l'un de l'autre), *presse* (précipitation), *presser* (avoir un besoin pressant de quelque chose), *prime*, *prouvable*, (probable), *pus* (plus), *pyvart* (pivert).

Q'rir, *quart* (baril), *quatte* (quatre), *quéquefois*, *quéque*, *queuque*, *queuqu'un*, *queuques-uns*, *queuque part*, *en queuque part*, *quéqu'un*, *queu* (quel), *quitte* (libre, disponible), *quoique çà*, (malgré cela).

Rabâter, *raboudiner*, (Saint. *rabousiner*), *raccroc* (coude d'un chemin, circuit, crochet), *racoquiller* (se resserrer comme certains animaux dans leurs coquilles), *raisons* (querelle), *rapareiller* (*appareiller*), *rapport à*, *rapport que*, *ras*, *à rase terre*, *au ras de l'eau*, *rassir* (rasseoir), *rebours*, *à la rebours*, *rechignoux*, *recouvrir* (recouvrer), *refrédir*, (en Saint. *refredzit*), *reginguer*, *renard*, « tirer au renard », *rentourner* (se), *résou* (résolu), *rester* (loger, demeurer), *retontir* (retentir, en Saint. retondit), *réveillé* (éveillé), *revenez-y*, *revenger*, *revirer*, *rincée* (volée de coups), *ripousse* (« j'ignore dit l'auteur d'où vient cette expression singulière : il est parti *comme une ripousse*, c'est-à-dire subitement, très vite, d'un train d'enfer ». En Saintonge on appelle ripousse une longue branche flexible que l'on fixe en forme d'arc par les deux extrémités dans un endroit où l'on veut interdire le passage) ; *risée* (plaisanterie), *roulée* (volée de coups), roûtir (rôtir), *sapré* (juron adouci de *sacré*), *saucée* (averse), *saucer* (plonger), *sciau*, seau, *seillon*, *siler* (se lamenter, tinter, siffler), *siner* (signer), *soleil* (tournesol), *sorcilège*, *souci* (sourcil), *souris-chaude* (chauve-souris), *su* (sur), *sûr* (sûrement).

Tairir, *taleure* (tout à l'heure), *tapée* (grande quantité), *tapocher*, *tête* d'oreiller, *tirer* (traire), *tourne* (retourne, carte qu'on retourne), *tout-plein* (beaucoup), *trâlée* (un grand nombre), *tripoter* (manier maladroitement), *tuer la chandelle* (éteindre).

Digitized by Google

Ucharistie, Ugène, Urope, Ustache, Utrope.

Vardzir, (verdir) *veiller* (passer la soirée), *venderdi*, *vernailler* (flâner, aller ci et là sans but apparent, en Saint. vernailler), *vévage*, *virer*, *vitreau*, *velimeux*, *vlimeux* (en Saint. *vrimeux*, *vrimoux*), *voirai* (je voirai), *voui* (en Saint, *voui* et *voué*), *vrai* (vraiment).

Zigonner (Can. rudoyer un cheval en tirant mal à propos tantôt sur une rêne tantôt sur l'autre, en Saint. *zigougner* signifie couper quelque chose en faisant avec l'instrument des mouvements pénibles de va-et-vient).

Zire: Ce mot ne se trouve pas dans le glossaire de M. Oscar Dunn ; mais il est employé au Canada avec la même signification qu'en Saintonge. On demandait à une dame canadienne qui avait visité la France, quelle impression elle avait rapportée de Versailles: « *Moué*, répondit l'interlocutrice, Versailles me *fait zire*, depuis qu'il n'y a plus la cour du grand *roué* ». On ne dirait guère mieux dans le saintongeais le plus pur.

Piâre MARCUT.

*
* *

La *Revue des Parlers populaires* (Ch. Guerlin de Guer, Directeur, Paris, Welter, éditeur), n° 3, du 15 juin 1902, contient un article sur *le parler de Franceau Canada*, par M. Adjutor Rivard, professeur d'élocution à l'Université de Laval, à Québec (Canada). Parmi les provinces de France qui ont contribué à coloniser le Canada, on trouve la Normandie, la Picardie, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois, etc. « L'auteur se demande dans ce mélange d'origines quel devait être le sort des parlers populaires?... Les différents patois s'étaient aussi mélangés et confondus, et aujourd'hui nos paysans ont un parler uniforme, qui rappelle d'abord le langage des *honnêtes gens* du XVII^e^ siècle et, dans quelques-unes de ses formes, les dialectes confondus des provinces nommées... Soit que les colons venus de l'Ile de France fussent en majorité, soit qu'ils exerçassent dans la nouvelle colonie des fonctions plus considérables, ils firent prévaloir leur manière de parler ; et il se trouve que les formes patoises ont surtout été conservées, qui se rapprochent davantage du vieux langage français et de la prononciation en honneur chez les gentilshommes de Paris au XVII^e^ siècle. Aussi, si l'on prenait Restant pour juge, nos paysans parleraient mieux que les Parisiens d'à présent. Cette teinte d'archaïsme est très prononcée chez nous ; c'est vraiment le principal caractère de notre parler. Il faut ajouter que les Normands étant arrivés les premiers au pays, c'est à leur patois que nous avons le plus emprunté, mais à leur patois d'il y a deux siècles ; ce qu'ils ont pu inventé depuis nous est étranger. Après le normand on trouve le picard et les dialectes du Centre, le tout greffé sur le français de l'Ile de France, qui fait le fond de notre parler populaire. » L'auteur aurait pu faire une large part au patois saintongeais qu'il ne mentionne pas,

Digitized by Google

mais qu'il absorbe évidemment dans le normand. D'ailleurs parmi les mots qu'il cite, comme exemples, en voici quelques-uns qui font encore assez bonne figure dans nos campagnes de la Saintonge : *A (elle)*, *abrier*, *âbre*, *abrevoué*, *dret*, *étret*, *fret*, *coûtement*, *miroué*, *nic*, *pus (plus)*, *s'assire*, *syau*.

P. M.

*
* *

Nous saluons avec plaisir la fondation à Paris, salle d'Hulst, 81, boulevard Montparnasse, de *La Canadienne*, société qui se propose de développer les relations d'ordre économique ou d'ordre moral entre nos cousins d'Amérique et nous. Ce n'est pas dans le pays de Champlain qu'il est besoin d'insister longuement sur l'utilité d'une pareille œuvre. Des flots d'étrangers envahissent le Canada pour en exploiter les richesses et en peupler le sol. Nous, qui avons été dans ce continent les premiers de la civilisation, serons-nous les seuls à rester à l'écart aujourd'hui ?

Nous voyons avec surprise et émotion une France nouvelle qui grandit au-delà des mers. Elle parle notre langue et son cœur bat à l'unisson du nôtre. Elle a déjà ses historiens : Garneau ; ses romanciers, Chauveau ; ses poètes, Crémazie. De jeunes artistes viennent mûrir leur beau talent au soleil de France.

A la première réunion de la société, les présidents d'honneur, l'honorable Hector Fabre, commissaire général du Canada à Paris, M. Bonvalot, M. Herbette, et le président, M. Lionnet l'ont dit avec un rare bonheur de pensée et d'expression : *La Canadienne* a un double rôle à remplir, faire connaître à la France le peuple canadien et son sol fécond où tant de nos déshérités trouveraient, avec l'aisance, une seconde patrie, et faciliter aux Canadiens le pèlerinage au pays des ancêtres, l'accès à toutes les richesses littéraires ou artistiques que les siècles y ont accumulées.

Le secrétaire-trésorier de *La Canadienne* est M. Edmond Buron, 45, rue d'Ulm, Paris v^e^, qui reçoit les adhésions et fournit tous renseignements désirables. *Aucune cotisation n'est obligatoire.*

L. A.

—

IX

Episode de la défense nationale en 1870
Un héros Saintongeais. — Desmortiers

M. le baron Trigant de Latour, en réponse à notre note du 1^er^ mai, XXII, p. 173, nous fait connaître que les détails racontés par lui en contradiction formelle avec les faits authentiques, lui viennent de son arrière-grand'mère, Catherine Campi, nièce du général Campi et d'André Campi, ce dernier, père de Julie Campi, femme de Louis-Déterville Desmortiers.

« Le malheur de son mari était constamment présent à la pensée de M^me^ Desmortiers, qui avait pris sur le caractère une

Digitized by Google

petite note d'excitation.... Quant à moi j'étais fort jeune lorsque mon arrière-grand'mère me fit ce récit...

« J'ai interrogé ma mère que madame veuve Desmortiers voulut adopter, lorsqu'elle était encore enfant ; ma mère craignait la vivacité de madame veuve Desmortiers et refusa. Julie Desmortiers adopta alors un neveu de son mari, M. Alphonse Mallat. Ma mère croit, mais sans pouvoir rien affirmer, que le récit que j'ai donné est bien celui qu'elle a entendu lorsqu'elle était enfant, de la veuve du martyr, et que rapportaient madame Raust, sa mère, et madame Guyon, sa grand'mère. »

On voit donc, d'après le texte de notre correspondant, la foi très restreinte qu'il faut ajouter à ces détails si soigneusement exagérés ou inventés.

La Rédaction.

***

Paris, le 23 juillet 1902.

Monsieur le président, Au nom de la mémoire de Louis-Déterville Desmortiers et de l'histoire, je tiens à protester contre le récit fantaisiste du martyre de mon père adoptif, en même temps mon grand-oncle maternel, fait par M. le baron Trigant de Latour dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (XXII, p. 173) du 1er mai 1902.

C'est bien Louis Déterville et non Alain qu'il s'appelait ainsi que l'attestent toutes les pièces de l'état civil que j'ai encore entre les mains. Comme le dit la note de la rédaction, le véritable récit est celui de Philippe Rondeau qui a su s'entourer de tous les documents véridiques, et qui a d'ailleurs eu la délicatesse de me soumettre sa notice avant d'en faire la publication.

C'est bien le 1er octobre 1870 à six heures du matin que mon père adoptif a été fusillé par les Allemands sur les ordres du duc de Mecklembourg, à Persan-Beaumont, à cinq kilomètres environ, au nord de l'Isle-Adam, après un jugement sommaire. Il est à remarquer que le monument commémoratif élevé depuis à Persan n'est pas situé à l'emplacement exact où est tombé le noble martyr, le propriétaire du champ où il fut enseveli n'ayant jamais voulu céder une parcelle de son terrain. Ce monument a été érigé à l'est de la route en bordure d'un chantier de construction tandis que le lieu du supplice est situé à l'ouest vis-à-vis et à cinquante mètres environ du bâtiment d'habitation de ce chantier.

La propriété que Louis-Déterville Desmortiers habitait, et dans laquelle il m'a élevé, était une modeste maison de campagne avec un jardin d'une contenance de cinq cents mètres environ, et non un château avec parc, comme le prétend M. le baron Trigant de Latour. C'est bien les armes à la main, le 29 septembre vers six heures du soir, qu'il fut pris avec Edouard Maître, jeune homme du pays, qui l'aidait à porter ses munitions, à un emplacement dominant la route de Champagne et de Persan que suivaient les troupes allemandes, où se trouve édifiée

Digitized by Google

aujourd'hui la villa Sainte-Marie, construite il y a quelques années, par M. le curé de Saint-Eugène de Paris. C'est en se dévouant volontairement pour protéger à ce poste avancé la retraite de Caprou et de sa compagnie de francs-tireurs qu'il fit le sacrifice de sa liberté et de sa vie ainsi que de l'amour qu'il avait pour sa femme et pour son fils adoptif. Il sut, hélas! appliquer le principe qu'il m'avait enseigné dans ma tendre jeunesse : « Un saintongeais ne doit jamais tourner le dos devant l'ennemi ; il doit mériter le nom que portaient ses aïeux, le nom de « *Ventre rouge* ». Car il lui eût été facile de jeter ses armes comme on le lui conseillait et de se dérober par un chemin détourné s'il l'eût voulu, comme d'autres l'ont fait à ses côtés.

Ce n'est donc pas en rentrant dans son soi-disant château pour y enfouir des richesses qu'il ne possédait pas, puisqu'il n'avait pour vivre que sa pension de retraite de magistrat, qu'il fut pris par l'ennemi, mais bien en accomplissant l'acte le plus sublime de la vie, le dévouement et l'abnégation de soi-même pour la protection de ses compagnons d'armes.

Il reçut des coups de sabre parce que ses jambes et sa grande fatigue ne lui permettaient pas d'avancer assez rapidement au gré des vainqueurs qui l'emmenaient prisonnier sur la route de Persan, sur le chemin de son calvaire ainsi que l'attestent les lambeaux de vêtements et le chapeau de feutre retrouvés percés de trous lors de son exhumation en 1871 après le départ des troupes allemandes. Mais je n'ai jamais appris que ses bourreaux aient poussé leur effroyable cruauté jusqu'à lui crever les yeux.

Les seules choses qu'il crut devoir cacher bien avant l'apparition des Allemands dans le pays, furent sa croix de la légion d'honneur, trois obligations de la ville de Paris et deux du canal de Suez. Il le fit en ma présence dans le cas, me dit-il, où il lui arriverait malheur. Je retrouvai plus tard les titres dont un me reste encore ; quant à la croix, il me fut impossible de la retrouver dans sa cachette.

Cet horrible martyre fut la récompense des services qu'il avait rendus à l'Allemagne dans ses fonctions de juge d'instruction, deux ans, je crois, auparavant, en découvrant, si mes souvenirs sont exacts, les auteurs d'un vol important des postes allemandes, services pour lesquels l'ambassade d'Allemagne avait proposé de lui conférer une décoration qu'il avait d'ailleurs refusée en alléguant qu'il n'avait fait que son devoir (1).

---

(1) Il est quelquefois des coïncidences étranges dans la vie, et bien que n'étant pas superstitieux, je crois vraiment curieux de signaler le fait suivant : En rentrant à Paris après la guerre dans notre petit appartement de l'avenue du Maine, nous découvrîmes, ma mère adoptive et moi, dans la redingote de M. Desmortiers, accrochée au porte-manteau, une balle, de la Commune sans doute, qui après avoir traversé la fenêtre du cabinet de toilette, était venue mourir dans cette redingote après avoir arraché de la boutonnière, sa décoration de la légion d'honneur, comme si elle l'avait frappé en plein cœur. J'ai conservé avec soin cette balle et le ruban rouge.

Digitized by Google

En ce qui concerne le récit de M. Trigant de Latour au sujet de ma mère adoptive Julie Campi, je le crois exact sauf en ce qui concerne la date de son décès qui eut lieu le 1er mai 1886 et non en 1880, et le chiffre de sa dot qui fut de 54.000 fr. et non de 200.000 fr. Cette dot ne lui servit guère : car dans sa générosité habituelle elle en fit cadeau à son mari quelques années après son mariage, pour désintéresser les créanciers de son frère aîné Henri Desmortiers, procureur du roi, qui avait été le soutien de son frère Déterville dans sa jeunesse.

J'ai encore présent à la mémoire le tableau représentant le portrait en pied du général Campi sur la terre d'Egypte au milieu des pyramides. Ce tableau qui frappa l'imagination de mon enfance et qui ornait le salon de M. Desmortiers, fut malheureusement détruit avec la maison et tout ce qu'elle contenait dans l'incendie allumé par les Allemands pendant qu'on le conduisait au supplice.

Veuillez agréer, etc.

A. Mallat-Desmortiers.

Paris, 10, boulevard Denain.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — Questions

N° 761. — *La monnaie de La Rochelle.*

Un arrêt du conseil d'état du roi Louis XVI, tenu à La Muette (Passy), le 4 octobre 1782, ordonne qu'il sera fabriqué en la monnaie de La Rochelle jusqu'à la concurrence de cent mille marcs passés de net en délivrance d'espèces de cuivre pareilles à celles désignées dans l'édit du mois d'août 1768, et ordonne pareillement que le prix du cuivre-rosette nécessaire à ladite fabrication, de même que les droits des officiers, seront payés et acquittés conformément à l'arrêt du conseil du 5 avril 1769.

La monnaie de La Rochelle avait pour marque distinctive de fabrication la lettre H.

Y a-t-il une histoire de la monnaie de La Rochelle, qui existait déjà du temps de François Ier ?

L...

—

N° 762. — *Le pont suspendu de Jarnac.*

Avant 1870, il y avait à Jarnac un fort joli pont suspendu sur la Charente. Il a été démoli par la compagnie du chemin de fer des Charentes et remplacé par un pont de pierre, trop étroit et trop bas.

Le pont suspendu fut commencé en 1826. Avant de rien entreprendre, l'ingénieur Quénot était allé voir le pont de Tournon sur le Rhône, remarquable par la hardiesse de son exécution.

Digitized by Google

Il se rendit ensuite de Tournon à Jarnac, et, le 16 mai 1826, il fit commencer les fouilles pour établir les fondations des culées et des puits d'amarre.

La tension des grands câbles du pont de Jarnac était égale à 393,125 kilos. Il fallait pour lui faire équilibre, que ces grands câbles fussent, en arrière des pilastres ou supports, retenus par un poids de matière quelconque égal à 393,125 kilos. Il était naturel d'employer pour cela de la maçonnerie. La pierre de Saint-Même, très belle carrière située à une lieue de Jarnac, dont on s'est servi pour les travaux du pont, est assez légère et ne pèse que 1960 kilos le mètre cube. Il eût peut-être été suffisant de n'en employer qu'un poids égal à celui de la tension, parce qu'une grande partie de cette tension était décomposée, tant sur les pilastres en supports, que sur la courbe sur laquelle s'appliquent les câbles avant de descendre au fond des puits où ils sont arrêtés. Mais comme il était impossible de compter sur une liaison bien intime des parties d'une maçonnerie, surtout quand elle est fraichement faite, l'ingénieur porta son poids à 514,080 kilos et en employa par conséquent 272 mètre cubes de chaque côté.

La première pierre du pont supendu de Jarnac avait été posée le 5 juillet 1826, et, le 15 mai suivant, toutes les maçonneries étaient achevées, bien que à cause de la mauvaise saison, on eût été forcé d'interrompre les travaux pendant environ cinq mois. Le 2 septembre 1827, le plancher étant terminé, on fit l'épreuve du pont avec du sable de rivière, à raison de 200 kilogrammes par mètre carré de superficie du plancher. La travée du pont, déduction faite de la portion qui portait sur les culées, avait 69 mètres 33 centimètres de longueur, sur 7 mètres 70 centimètres de largeur; sa superficie totale était donc de 533 mètres 84 centimètres.

Trouve-t-on dans les journaux du temps des détails sur l'inauguration du pont suspendu de Jarnac, à laquelle, dit-on, assistaient toutes les notabilités du département et une foule de curieux des environs ?

L...

II. — Réponses

N° 637 : XIV, 29, XVI, 134, XIX, 261. *Les Augier.* Voir plus haut page 302, les *Augier de La Jallet.*

N° 743 : t. XXI, p. 410 ; XXII, 57, 193, 255. — *Mlle de Bonneuil et Regnaud de Saint-Jean d'Angély.*

Regnaud de Saint-Jean d'Angély et une prétendue dame de Bonneuil

Comme complément à ce qui a été publié dans la *Revue* sur le conseiller d'état Regnaud de Saint-Jean d'Angély et sa belle-mère, Mme de Bonneuil, j'ai pensé qu'il serait intéressant de

Digitized by Google

faire aussi mention d'une prétendue dame de Bonneuil, dont l'apparition en Hollande, en novembre 1802, causa une assez désagréable surprise au ménage Regnaud.

Ces notes sont extraites de mon travail en cours de publication sur les *Aventuriers politiques sous le consulat et l'empire;* mais, le volume, consacré aux dames, n'étant pas près de paraître, je me fais un devoir de devancer la publication en faveur de Mme de Bonneuil, qui est à l'ordre du jour dans la *Revue.*

La prétendue dame de Bonneuil arriva à Amsterdam le 26 brumaire an XI (novembre 1802) avec une jeune personne de seize à dix-sept ans, de figure charmante, qu'elle appelait sa nièce et qu'elle traitait, dit-on, fort mal ; elle était accompagnée d'un Anglais d'environ quarante ans, assez bien de figure, qui se faisait appeler lord Spencer ; il y avait aussi un petit homme brun, d'assez mauvaise mine, âgé d'environ trente ans, nommé Vallon, et que la dame appelait son secrétaire. Le 12 nivôse (2 janvier 1803), elle partit pour La Haye.

Les allées et venues du lord Spencer sur différents points de la Hollande, la correspondance mystérieuse de la dame éveillèrent les soupçons de la police, qui crut voir en ces personnages des émissaires de l'Angleterre de l'espèce la plus dangereuse.

Un rapport fut adressé par un policier militaire au général commandant la gendarmerie, et la surveillance commença. Toutes les démarches de la dame furent épiées ; or, celle-ci ne se cachait guère, si l'on en juge par les rapports et même par ce billet qu'elle adressait à l'ambassadeur de France à La Haye, le 15 janvier 1803 :

« Monsieur l'ambassadeur, la rigueur du froid m'inspirant la crainte de me présenter au hasard chez Votre Excellence, je prends la liberté de lui écrire pour la prier de m'accorder un instant d'audience particulière, ayant à lui demander un certificat de vie et le visa de passeports. Je serai très empressée d'aller lui témoigner mes respects et la considération avec laquelle je suis de Votre Excellence la très humble et très obéissante servante,

» R. DE BONNEUIL,
hôtel du Parlement d'Angleterre, à La Haye. »

L'histoire ne dit pas ce que répondit l'ambassadeur ; mais, à quelques jours de là, il reçut de Regnaud la lettre suivante :

« CONSEIL D'ÉTAT. Paris, le 16 nivôse an 11.

» *Regnaud de Saint-Jean d'Angély,*
au citoyen Semonville, ambassadeur à Amsterdam.

« On a publié, mon cher ambassadeur, qu'une dame de Bonneuil, belle-mère d'un conseiller d'état, était arrivée à Amsterdam avec un crédit de 24.000 livres sterling pour des maisons de banque, et qu'elle propose de vendre des permissions d'exportation ou d'importation. On ajoute à ce texte des commentaires dont je vous fais grâce. Or, mon cher ami, Mme de Bon-

Digitized by Google

neuil est ma belle-mère. Mais elle n'a pas quitté Paris depuis deux ans. Sa famille et toutes les autorités constituées de Paris l'ont vue constamment. Elle a dîné chez moi hier.

« Donc, les auteurs de ce bruit en imposent, ou la prétendue dame de Bonneuil est un imposteur. Dans le premier cas, je vous prie de me faire connaître, après l'avoir fait vérifier par les autorités publiques, que nulle femme portant le nom de Bonneuil n'est à Amsterdam.

» Dans la seconde, vous penserez sûrement que l'autorité batave, chargée de la police, doit faire arrêter la prétendue dame de Bonneuil ; car la véritable est ici.

» Vous voyez que je réclame une justice de l'ambassadeur et en même temps un service de l'ami. Je compte sur votre bienveillance, et je vous prie de me répondre le plus tôt possible.

» Recevez l'assurance de mon attachement.

» Regnaud de Saint-Jean d'Angély. »

En même temps, il écrivait à son ami Gohier, ex-membre du directoire, commissaire général des relations commerciales de la république française en Batavie, et lui exprimait tout le mécontentement que lui causait l'apparition de la prétendue dame de Bonneuil, que les fonctionnaires prenaient réellement pour la belle-mère du conseiller d'état et traitaient en conséquence. Le général de Montrichard, même, s'honorait de dîner avec elle et la traitait fort galamment.

La police observait toujours la dame, qui n'était pas sans s'en être aperçue, si même elle n'avait été prévenue, par ses amis haut placés, des machinations policières à son égard. Afin de déjouer tout cela, elle écrit immédiatement à Mme Bonaparte pour lui faire part d'une conspiration ourdie contre le premier consul, son mari.

La lettre fut remise à la gendarmerie, qui chargea le capitaine de Meckenem de faire une enquête dont les résultats sont consignés dans des mémoires du plus haut comique.

Enfin, Bonaparte, sollicité par Regnaud, ou peut-être prévenu par les rapports de la police du grand juge, envoya à Régnier une lettre ou un rapport avec ce billet, qui ne figure pas dans la *Correspondance de Napoléon Ier* :

« Renvoyé au grand juge pour me faire connaître ce que c'est que cette femme Bonneuil, et prendre des renseignements sur les deux Anglais qui l'accompagnent.

» Saint-Cloud, le 23 prairial an XI.

» Le premier consul,
Bonaparte. »

Qui était cette « femme Bonneuil ? » Desmarest, le chef de la haute police, l'apprit au premier consul.

La dame de Bonneuil avait signé sa lettre à Mme Bonaparte du nom de de Bellegarde, parce qu'elle avait été autrefois, à Versailles, avant la révolution, entretenue par différentes personnes, entre autres par un M. de Bellegarde, alors officier

Digitized by Google

(cornette blanc) dans le régiment colonel-général cavalerie (1), dont le plus grand mérite était d'avoir 60.000 à 80.000 livres de rente en deux terres aux environs de Bordeaux et d'appartenir à la famille des de Paty. Ce Bellegarde était grand joueur de profession et grand bourreau d'argent avec les femmes. Lors de l'émigration, il passa en Russie et devint lieutenant-colonel du régiment du duc de Richelieu.

Quant à la dame dite de Bonneuil, on ne sait trop ce qu'elle fit sous la révolution. On ne la vit reparaître qu'au début du consulat, en l'an X : elle était alors en Espagne sous le nom de M^me^ Jeanne Rifflon de Bonneuil et était la maîtresse à la fois du général Pérignon, ambassadeur de la république française, de M. de Villequier, agent des Bourbons, et par dessus tout du prince de la Paix.

L'année suivante, elle est, comme on l'a vu, en Hollande, revenant d'Angleterre, et jette la police française dans un imbroglio inouï de conspirations fantaisistes. On lança après elle d'habiles policiers, entre autres le capitaine de gendarmerie d'élite de Meckenem, qui s'attacha à ses pas, chercha à percer ses intrigues, mais qui la vit s'échapper de ses mains, lorsqu'il reçut l'ordre de l'arrêter à Hambourg. La dame avait fui à Pyrmont ; muni d'un ordre du prince de Waldeck, au bailli de l'endroit, pour faire arrêter la dame, le capitaine y court, mais la voyageuse, prévenue d'avance par le prince lui-même, était déjà partie pour Ludde, en Prusse.

A Pyrmont, l'aventurière s'était présentée comme comtesse de Bonneuil ; on la prit pour la belle-mère du conseiller d'état Regnaud de Saint-Jean d'Angély ; on l'admit dans les cercles ; ses mensonges, dont elle était prodigue, un génie intrigant et des lettres du prince Louis de Prusse et du prince de la Paix, qu'elle montrait à propos, lui valurent un brillant accueil de la part de quelques princesses et seigneurs venus pour prendre les eaux ; le prince de Waldeck tout le premier se laissa prendre aux charmes de la dame, « à laquelle il ne donnait que trente-quatre ans tout au plus ».

Le malicieux Desmarest, pour se venger de la trop grande complaisance du prince de Waldeck, à l'égard de l'aventurière poursuivie par la police française, fit insérer cette note mordante dans les journaux sous la rubrique *Pyrmont :*

« L'on disait que *M^lle^ Rifflon, fille du maître des basses œuvres* (écorcheur) de la ville de Bourges, (2) a paru sous le nom de comtesse de Bonneuil, et y a été traitée honorablement en cette qualité par S. A. I. le prince de Waldeck-Pyrmont, les princes et princesses, etc.! »

C'était le plus sûr moyen de toucher l'aventurière par l'endroit sensible, que de la faire connaître pour ce qu'elle était, de

(1) Le nom de ce *Bellegarde*, qui avait connu Meckenem, ne figure pas sur les contrôles du régiment colonel-général cavalerie.
(2) Ce qui était exact.

Digitized by Google

ridiculiser les princes et princesses qui l'avaient bien traitée, et finalement de venger le conseiller d'état Regnaud de Saint-Jean d'Angély, sa femme et sa belle-mère, M^me^ de Bonneuil, la vraie.

LÉONCE GRASILIER.

—

N° 747 : t. XXII, p. 53. *Les rosières en Saintonge.* — Une question a été posée à ce sujet dans la *Revue* du 1^er^ janvier 1902. On pourra lire un commencement de réponse, page 308.

—

N° 758 : t. XXII, p. 193. — *Les descendants du brave Crillon à Baigne.*

Le *Dictionnaire des Gaules* d'Expilly, t. II, donne une généalogie complète des Balbes de Berton de Crillon, ainsi que le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chenaye, t. I^er^, et *l'Annuaire de la noblesse* de 1844, p. 139, une notice de *Crillon*, d'où il résulte que la maison de Balbes de Berton, originaire de Quiers en Piémont, était comme celle de Broglie, une des sept nobles familles d'Albergue, fondatrice de cette ville. Elle est divisée en trois branches : celle des Balbes, qui réside encore à Quiers ; celle des Balbes-Berton-Sambuy qui habite Turin, et des Balbes-Berton de Crillon qui est venue s'établir dans le Comtat-Venaissin vers 1460. « De cette dernière descendait Louis de Berton, surnommé le brave Crillon, frère d'armes d'Henri IV et lieutenant-colonel de l'infanterie française... La maison de Crillon est aujourd'hui (1864) représentée par deux fils, seuls rejetons mâles de leur maison. » L'*Annuaire*, de 1902, p. 129, indique que la branche de Mahon s'est éteinte le 12 avril 1899, et qu'il ne reste plus que des filles du dernier duc de Crillon, veuves sans enfants.

Le cartulaire de Baigne, par l'abbé Cholet, signale, p. XXV, comme 29^e^ abbé, succédant à Esprit Fléchier mort en 1710, J.-H. Berton de Crillon et 30^e^ « un M. de Crillon était encore abbé à Baigne en 1788. Il faut donc admettre qu'il y a eu deux abbés de ce nom. »

— Louis Balbe Berton de Crillon, conseiller d'état, abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Jean, diocèse d'Amiens, et de Saint-Etienne de Baigne, diocèse de Saintes, demeurant à Paris, place royale, paroisse Saint-Paul, constitue, le 11 juin 1779, son procureur général l'abbé Delord, vicaire général, pour nommer à toutes les cures dépendant de son abbaye de Baigne, signe : *l'abbé de Crillon.*

L. A.

BIBLIOGRAPHIE

PAWLOWSKI (Auguste), licencié ès lettres, ancien élève de l'école des chartes, membre de la société de géographie de Rochefort. *Carte-plan de l'île d'Aix dressée par Cornuau en*

Digitized by Google

1672, présentée avec une note explicative, Paris, imprimerie nationale, 1901, in-8°, 7 pages, 2 figures, extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive* (n° 1-2, 1900).

— *Nouvelles cartes de Masse*, Paris, *id.*, 1901, in-8°, 8 pages (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive* (n° 2, 1901).

Il en est des cartes de Masse, le célèbre hydrographe du XVIII^e^ siècle, comme des lettres de Voltaire ; on en trouvera jusqu'à la fin du monde. Outre celles que l'on signale depuis quelque temps, M. Pawlowski en a découvert trois nouvelles ; il en indique un bien plus grand nombre, et ajoute quelques détails à la biographie du personnage.

— *Les plus anciens hydrographes français* (XV-XVI^e^ *siècles*), *Pierre Garcie dit Ferrande et ses imitateurs*, Paris, *id.*, 1901, in-8°, 41 pages. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n^os^ 1-2, 1901.

Nous avons parlé de cette importante étude de M. Pawlowski sur Pierre Garcie dit Ferrande, voir *Revue*, XXI, p. 361.

— *L'acon à travers les âges*. Rochefort, impr., Thèze, 1901, in-8°, 6 pages. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, année 1901).

L'acon ou pousse-pied, est, sur la côte d'Aunis, un petit bateau qui va non pas sur l'eau mais sur les marais, et que l'homme qui est dedans mène en poussant du pied la terre ou plutôt la vase, ce qui est une des curiosités du pays. M. Pawlowski décrit l'instrument et en cherche l'origine. Elle est fort ancienne, celtique au moins ; il a cité tous les textes anciens et modernes, qui ont décrit l'acon ou ce qui lui ressemble, y compris les vers latins de Nicolas Rapin, de Fontenay, et ceux du sénateur poète Ausone. A ce propos l'auteur écrit: « On sait qu'Ausone fut évêque de Bordeaux. Pourquoi n'aurait-il pas connu alors l'acon des régions voisines ? » Le lapsus est joli « on sait » ! Vraiment le poète Ausone n'a pas de chance ces temps-ci ; et il semble qu'on se soit donné le mot pour transformer le précepteur de Gratien, professeur de rhétorique, proconsul d'Asie, etc., en un dignitaire ecclésiastique. L'un en fait un évêque d'Angoulême (voir plus haut, page 131); l'autre, un évêque de Bordeaux.

—

PELLISSON (Jules), juge au tribunal de Périgueux, ancien bibliothécaire de la ville de Cognac, *Préface du catalogue de la bibliothèque de M. L.-P. Couraud*. Niort, L. Clouzot, 1901, in-8°, 32 pages.

Ces pages sont un chapitre d'histoire littéraire d'une petite ville de province en même temps d'un bibliophile dans un centre commercial ; elles pourraient s'intituler : Comment on devient bibliographe et bibliophile. Cela n'étonnera personne

Digitized by Google

que l'avant-propos d'une liste de livres soit une œuvre littéraire puisque c'est M. Jules Pellisson qui l'écrit; il faut être soi-même un amateur éclairé des livres pour en parler ainsi.

Donc, Louis-Philippe Couraud, né à Cozes le 14 août 1830, frère de M. Aristide Couraud, secrétaire en chef de la mairie de Cognac, et d'Amédée Couraud, doyen de la faculté de droit de Bordeaux, s'établit en 1853 à Cognac qu'il ne quitta plus. Occupé toute la journée au comptoir de la maison Jules Robin, il consacrait ses soirées et ses dimanches aux recherches bibliographiques et aux collections. Cela commence par quelques centaines de volumes sur les rayons d'une étagère dans une chambre de garçon, cela finit par un vrai musée aux murs tapissés d'estampes en couleur, de faïences artistiques, d'assiettes politiques, puis des cartons remplis de gravures, de portraits, d'autographes, puis des vieilles armes, des médailles, des ex-libris; des ouvrages d'amateurs et des reliures de choix. Et tout cela est destiné à la ville de Cognac. Mais avant, M. Couraud a fait un catalogue de ses 4,000 volumes, illustré de dessins, orné d'autographes et de portraits, accompagné de notes; c'est un travail de plusieurs années que M. Pellisson a présenté au public en suivant largement les divisions ordinaires. Heureuses les villes qui peuvent avoir des amateurs aussi généreux; heureux les collectionneurs qui apprécient leurs trésors; heureux les bibliophiles qui savent s'acquérir des amis aussi judicieux, capables de les faire connaître!

—

Planty (Louis), ancien capitaine commandant les francs-tireurs Saintais pendant la campagne de 1870-71. *Les francs-tireurs de Saintes. Lettres à M. Louis Audiat, président de la société des* Archives historiques. La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier et fils, in-8°, 1902, 8 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er janvier 1902).

—

Regelsperger (Gustave). *Victor-Georges Fontorbe.* La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1901, in-8°, 4 pages. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* n° de septembre 1901.)

— *XXIIe congrès national des sociétés françaises de géographie. Nancy, 1901. Compte rendu.* Rochefort, imprimerie Thèze, 1902, in-8°, 20 pages. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, année 1902).

Les principales idées émises dans le congrès et par le congrès sont bien annoncées et présentées fort judicieusement. L'auteur, fort compétent en la matière, formule quelques critiques et expose ses desiderata.

Digitized by Google

Le Mois littéraire (août 1902), Paris, rue Bayard, 5 ; prix : 12 fr. par an. — Le Christ au désert, médaillon de Mucha. — Un dernier rameau, par Bernard Dange. — Les chemises rouges, l'armée garibaldienne à Autun en 1870-1871, par Jacques de La Faye, avec trois portraits et cinq photographies. — Eugène Delacroix, par Henri Houssaye, avec trois portraits et six reproductions. — Les trois armures, légende, par Z. Tourneur. — L'avertisseuse, poésie, par Louis Le Cardonnel. — Un été au Bosphore, par M. Léna, avec vingt-une photographies. — Le ciment, par Marie-Auguste Morel, ingénieur, avec huit photographies et quatre dessins. — Visite au château de Vincennes, par Frédéric Loliée, avec six photographies. — Causerie littéraire : L'art et la vie (E. Mâle, Huysmans, Jacques de Voragine, Adrien Mithouard, G. Gourdon), par Gabriel Aubray, etc.

Revue du monde catholique (1er et 15 de chaque mois ; 25 francs par an. Paris, Savaète, 76, rue des Saints-Pères). Numéro du 1er août. — I. Quarante-cinq assemblées de la Sorbonne pour la censure du primat et des prélats de Hongrie (onzième article), par le chanoine Davin. — II. La question du schisme (suite et fin), par Mgr Justin Fèvre. — A travers l'Amérique centrale, par U. Guérin — IV. La veille d'une révolution, par Isidore Cantrel. — V. Les rivales amies, roman (suite). — VI. Proscripteurs et proscrits, par Arthur Savaète.

Le Courrier de la presse, bureau de coupures de journaux, fondé en 1889, par M. Gallois, 21, boulevard Montmartre, à Paris, répond à ce besoin de la vie moderne avec autant de célérité que d'exactitude.

Le *Courrier de la presse* lit 8.000 journaux par jour.

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau). Sommaire du no du 1er août. — Allemands et Polonais, par Henri Welschinger. — Montalembert et son confesseur laïque, par I.-N. S. — Le trésor du temps, par Jean de Busca. — La journée de huit heures, par Léon Bour. — Sœur Saint-Dominique, par Pierre Le Rohu. — La maladie et le régime alimentaire, par J. Lefèvre. — Art et littérature, par Raoul Narsy. — Chronique politique. — Nouvelles scientifiques et littéraires. — Revue des revues. — Notes bibliographiques.

Abonnement : Un an, 24 francs.

Etudes (rue Bonaparte, 82, Paris), 5 août 1902. — I. L'enseignement libre hors la loi, par Paul Dudon. - II. Les récentes attaques contre le protectorat français, par Henri Lammens. — III. Une leçon du scrutin, par Maurice Blanchard. — IV. Les Japonais, mes délices !..., par Alexandre Brou. — V. La légende de Shakespeare, par André Bremond. — VI. La question biblique, par Joseph Brucker. — VII. L'étape, par Pierre Suau. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques.

L'Argus de la presse fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

Bureaux de l'*Argus*, 14, rue Drouot, Paris.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE

DE SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU 1er NOVEMBRE 1902

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ : Revue de la presse, page 329.
AVIS ET NOUVELLES : Publication des volumes XXXI et XXXII ; Nos confrères ; Théâtre populaire; Changements des noms de rues ; Le monument Fromentin; Publications nouvelles ; *Errata*, page 334.
A TRAVERS LES REVUES : Lexique canadien-français ; Jeanne de Lestonnac et le sculpteur Besqueut ; Saintongeais à l'école militaire d'Effiat ; Le masque de fer ; Les fondeurs de cloches ; La grosse horloge ; Marans ; Les matelots du *Vengeur*, page 340.
ACTES D'ÉTAT CIVIL. — *Décès:* D. de Beaucourt, A. du Boulet, Choisnard, Garnault, G. Pellisson, page 343.
Mariages: Castillon du Perron et Jeanne Bailloud ; Drilhon et Jeanne Destanne de Bernis; Guntz et Madeleine Giraud ; Jean et Pauline Voyé, page 348.
VARIÉTÉS : I. Les archives avant 1789, page 349. — II. Registres protestants de Tonnay-Boutonne, page 350. — III. Le brave Rondeau, page 354. — IV. Les émigrés saintongeais à Munster, page 356. — V. Le brigandage dans la Charente-Inférieure, en l'an IV, page 357. — VI. Les martyrs des Carmes, page 358. — VII. Royan, Brouage et La Rochelle en 1638, page 360. — VIII. Un curé guérisseur, page 367. — IX. Deux cloches aux noms historiques, page 370. — X. Une thèse sur la diffamation politique, page 375. — XI. Une Saintongeaise, Xandre Dizier, page 380.
QUESTIONS ET RÉPONSES : Les Thévenin : Les Thomas de Boisgirault ; évêques et prélats charentais; Les Berton de Crillon ; Le dernier abbé de Baigne ; La famille Mounier de La Rochelle, page 387.
BIBLIOGRAPHIE : *S—U*, page 389.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 25 septembre 1902 (bureau et conseil d'administration)

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président annonce la mort de plusieurs de nos confrères MM. Georges Pellisson, Emile Garnault (voir plus bas, page 343).

Admission de nouveaux membres.

Lecture d'une lettre de M. Gandaubert, trésorier: « J'attends toujours d'être remplacé dans mes fonctions de trésorier, et

Digitized by Google

voilà huit mois que je ne vois rien venir. Cependant étant donné que je dois m'absenter à partir des premiers jours d'octobre pour une partie de l'hiver, je vous prie de vouloir bien convoquer le comité avant le 1er octobre, afin que je puisse rendre mes comptes et déposer à la banque de France les sommes que je détiens par devers moi ou bien remettre le tout à celui de mes collègues qui voudra bien accepter de me succéder.

Veuillez, » etc.

Le président regrette la démission de M. Gandaubert, et le remercie du soin qu'il a pris ; sa gestion a été des plus prospères, et nous permet d'imprimer cette année deux volumes au lieu d'un.

Des remerciements sont votés à M. Gandaubert.

Le président ajoute que M. le commandant Déruelle, qui a été capitaine-trésorier veut bien se charger de nos finances.

M. Déruelle est nommé trésorier de la société à partir de ce jour.

Suit le procès-verbal et remise des fonds à M. Déruelle par M. Gandaubert.

Lettre du président de la société des antiquaires de l'ouest qui demande l'échange des volumes des *Mémoires* contre les volumes des *Archives*. Accepté.

REVUE DE LA PRESSE

Ont reproduit le sommaire de la livraison du 1er septembre : *L'Echo rochelais*, *Le Progrès de la Charente-Inférieure*, *La Charente-Inférieure* du 3 ; *Le Bulletin religieux du diocèse* du 6 ; *Le Courrier de La Rochelle*, *L'Union nationale* du 7 ; *Le Peuple* du 12 ; *L'Argus royannais* et *Le Ventre rouge* du 15.

Royan du 6 septembre, *Le Conservateur* de Marennes et le *Journal de Royan* du 7, *Le Mémorial* de Saintes et *L'Argus royannais* du 14, *L'Union nationale* du 2 octobre, ont reproduit l'article *Une horloge à Royan ; Le Progrès de la Charente-Inférieure* du 7, la nécrologie *Théodore Guillet* et le numéro du 17 septembre *Une rosière à Saintes ; L'Union nationale* du 25 septembre et *La République des Charentes* du 26 ; *L'Union nationale* du 25 septembre, *L'Echo rochelais* du 18 octobre, *Les Seignette de La Rochelle* ; *L'Union nationale* du 28 septembre, *Les Augier de La Jallet*.

La semaine religieuse d'Angoulême (6 juillet) reproduit l'article de M. Pellisson, *Les tremblements de terre*.

—

La Sarthe (Le Mans), du 9 juillet 1902, dit : « *La revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er juillet, outre les nouvelles qui précèdent, consacre une notice nécrologique à la mémoire de M. Albert-Henry-Philippe Delamain. On lui doit des mémoires

Digitized by Google

archéologiques et *une histoire des églises réformées de la Charente*. On lit dans la même livraison une fort intéressante étude de M. Eugène Réveillaud, le très sympathique député, sur le *patois saintongeais*,et divers mots qui manquent au dictionnaire du patois saintongeais de P. Jônain. »

—

La revue des études historiques de juillet-août (82, rue Bonaparte, Paris), mentionne de notre n° du 1er mai 1902 : « V. Dubarat, *Guillaume de la Brunetière, évêque de Saintes (1677-1702)* 162-167. — *Le Gallicanisme autour de l'abbaye de Saintes*, 167-168. (Lettre de Bernard Despruetz au cardinal de Bérulle, 21 septembre 1627.) — *Raymond de Montaigne* (évêque de Bayonne, XVIIe siècle), 170-173. — Baron Maxime Trigant de Latour, *Alain Desmortiers et sa famille*, 173-176. — Louis Audiat, *Un beffroi de Saintonge*, 176-181. (A l'hôtel de ville de Saintes.) — Leonce Grasilier, *Un Saintongeais missionnaire chez les Illinois : Gabriel Richard (1767-1832)*, 182-186. (Lettres de 1793.) — Callandreau, *La légende de l'homme au masque de fer*, 186-188. — Pierre Marcut, *La chasse galerite*, 188-189. (Superstition populaire). — Du 1er juillet : Jules Pellisson, *Les tremblements de terre en Saintonge, à Angoulême et le tremblement de terre de Lisbonne en 1775*, 227-229. — Biteau, *Rochefort et l'explosion du Krakatoa*, 229-230. — J. P., *Le bœuf-roi à Cognac en 1629*, 230-231. — Paul d'Estrées, *Une native de l'île d'Oleron*, 231-233. (Notes du lieutenant de police sur Charlotte Bonnamy de La Ferrière.) — *Le catalogue des évêques de Saintes*, 240-242. — Eugène Réveillaud et Antoine Thomas, *Quelques mots de patois saintongeais*, 242-246. — Pierre Marcut, *Une chanson saintongeaise*, 246-248. — L. A., *Les fêtes publiques pendant la révolution*, 248-253. (Placards imprimés.) — Leonce Grasilier, *Mlle de Bonneuil et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély*, 255-258 ». (Actes d'état civil, etc.). — Le n° d'octobre cite de notre livraison de septembre : « L.-A., *Cause de béatification des martyrs de septembre 1792 à Paris*, 297-300. — *Les Seignette de La Rochelle*, 301-302. — E. du Temps, *Les Augier de La Jallet*, 302-303. — *Une prise de possession par un curé intrus*, 304-305 (à Saint-Léger-en-Pons, 1791). — *Guibert de Landes et Diane de Polignac*, 305-306. — L.-A., *Une horloge à Royan* (1828), 306-308. — A.-B.-A., *Une rosière à Saintes. Les fêtes publiques* (1821), 308-312. — *Patois saintongeais et parler canadien*, 312-317. — *Episode de la défense nationale en 1870. Un héros saintongeais : Desmortiers*, 317-320. — Léonce Grasilier, *Regnaud de Saint-Jean d'Angély et une prétendue dame de Bonneuil*, 321-325 ».

—

La revue franco-italienne (Naples), d'août-septembre 1902, indique « à lire : A travers les revues, compte-rendu très docu-

Digitized by Google

menté ; Familles de Cognac ; le Jansénisme à l'abbaye de Saintes; Une chanson populaire d'autrefois, le culte de saint Eutrope dans le marais de la Sèvre, etc. »

—

Le Ventre rouge du 15 septembre (Bordeaux) : « A lire dans la livraison du 1er septembre : Discours de distribution de prix. — Programme du Congrès des sociétés savantes en 1903. — Une procédure en parlement (XIVe siècle). — Les tremblements de terre en Saintonge. — Une horloge à Royan. — Patois saintongeais et parler canadien. — Un héros saintongeais (Desmortiers).

Le numéro du 1er septembre reproduit de notre livraison de juillet *l'amant d'Isabeau* ».

—

Bulletin du parler Français au Canada de septembre 1902 (Québec) :

« Le 13 mai dernier, une délégation de la *Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, dont le siège social est à Saintes, faisait aux ruines du théâtre romain des Bouchauds (Charente) une excursion archéologique. Dans un discours prononcé à cette occasion, le président, M. Audiat, rappela l'étonnement des villageois de Saint-Cybardeaux, quand, lors d'une excursion semblable, il y a 18 ans, ces naïfs paysans constatèrent qu'un savant n'était pas « un être à part, cheveux hérissés et barbe inculte, yeux hagards, gestes désordonnés, voix inarticulée, costume d'un autre âge, aspect hétéroclite. Mais ne médisons pas trop des villageois de Saint-Cybardeaux, continua M. Audiat ; je connais une ville — je ne dirai pas que c'était Saintes — où quand des Canadiens vinrent fêter Champlain et renouer connaissance avec leurs aïeux, plus d'un citadin courut à la gare pour voir arriver des espèces d'orangs-outangs, des hommes des bois, marchant à quatre pattes, tout au moins des Iroquois velus ou des Hurons vêtus de peaux de bique. La déception fut aussi grande que la surprise des habitants de l'antique Germanicomagus, quand ils virent que les savants n'étaient pas trop rébarbatifs. »

—

Les Tablettes des deux Charentes du 23 septembre 1902 « A lire, dans le dernier numéro un article du savant président des *Archives* sur la cause de béatification des martyrs de septembre 1792, qu'une commission nommée par le cardinal Richard, archevêque de Paris, est chargée de promouvoir. Notre diocèse a sa place dans cette glorieuse phalange, et l'auteur de ce beau livre : *Deux victimes des Septembriseurs*, a pu fournir à la commission et au vice-postulateur de la cause, Mgr de Teil, les indications les plus précieuses. — Le même numéro signale un curieux petit *Vocabulaire des locutions vicieuses usitées au Canada*, dans lequel Piâre Marcut s'est amusé à relever plusieurs mots qui sont absolument saintongeais, ce qui n'est

Digitized by Google

guère surprenant, puisque le fondateur de Québec était notre compatriote ; — et enfin, un discours peu banal prononcé au lycée de Versailles, par M. Gustave Zidler : ce discours célèbre l'*Espérance française*, en strophes pleines de foi et vibrantes de patriotisme, qui ont littéralement « empoigné » l'auditoire du jeune et distingué professeur. »

—

La *Gazette anecdotique* d'octobre dit de l'épisode de la défense nationale en 1870, un héros saintongeais, par Mallat-Desmortiers : « C'est, sous forme de lettre, une émouvante protestation faite par M. Mallat-Desmortiers, le fils adoptif du héros saintongeais Louis-Déterville Desmortiers, contre le récit fantaisiste de M. le baron Trigant de Latour publié dans la *Revue de Saintonge*. Nous extrayons de cette lettre, digne de servir de complément à l'*Histoire de la défense nationale en 1870*, les passages suivants qui mettent en pleine lumière avec une vérité saisissante l'héroïsme et le martyre d'un patriote.... »

—

La Tradition (revue illustrée de juillet-août ; Paris, quai des Orfèvres, 60) cite de notre livraison de juillet : « *La chaussée de Saint-James à Taillebourg* (Louis Audiat) ; *Les tremblements de terre en Saintonge* (Jules Pellisson) ; *Le bœuf-roi à Cognac en 1629* (J. P.) ; *Quelques mots de patois saintongeais* (Eugène Réveillaud) ; *L'amant d'Isabeau*, chanson saintongeaise ; *Les fêtes publiques pendant la révolution.* »

—

Les notes d'art et d'archéologie de septembre 1902 (14, rue de l'Abbaye, Paris), mentionnent : « Note de M. G. Pommereau sur les *Sépultures de Saint Simon de Pellouaille*. Attrayante série de variétés où nous notons une étude sur les analogies du patois saintongeais et du parler canadien. Dans les réponses, note de M. L. Grasilier sur la question *Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et une prétendue dame de Bonneuil.* »

—

Dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre, on parle ainsi du tome XXX des *Archives, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély ;*

« La majeure partie des archives de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély fut brûlée par les protestants au XVIe siècle. Le chartrier fut reconstruit au siècle suivant par les bénédictins ; mais, à la révolution, l'abbaye disparut avec la presque totalité des archives. Ce sont les documents sauvés de la destruction ou reconstitués par les bénédictins, que la société des *Archives de la Saintonge et de l'Aunis* entreprend de publier.

Les documents compris dans le tome Ier, au nombre de trois cent trente-six, sont des Xe, XIe et XIIe siècles. Dans un second

Digitized by Google

volume, on donnera, avec une nombreuse série de documents inédits, une histoire de l'abbaye, avec un aperçu de ses possessions.

AVIS ET NOUVELLES

Les tomes XXXI et XXXII des *Archives* s'achèvent et pourront être livrés à la fin de décembre. Le premier est le 3e volume des *Registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély*; le second contient *Renaud VI de Pons, conservateur des trèves de Guyenne (1346-1427)*, par M. Chavanon; *Lettres de Jacques de Pons, 1446-1447*, par M. Anatole de Bremond d'Ars, et diverses pièces : sur le prieuré de Bouteville, l'état du diocèse de Saintes en 1791-1797, etc. Nos confrères ne se plaindront pas si au lieu du volume annuel de documents nous leur en donnons deux.

Ces volumes seront, comme les précédents, expédiés directement aux souscripteurs qui ont payé le prix d'un colis postal, 85 centimes. Pour les autres membres, leurs exemplaires seront déposés chez nos correspondants ordinaires où ils les pourront réclamer : à Paris, chez M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82; à Angoulême, chez M. Jules de La Martinière, archiviste, à la préfecture; à Bordeaux, chez M. Féret, 13, cours de l'Intendance; à Cognac, chez M. Callandreau, notaire; à Jonzac, chez M. Gaboriau, imprimeur; à La Rochelle, chez M. G. Musset, bibliothécaire, à la bibliothèque, 35, rue Gargoulleau; à Marennes, chez Mme Gautier-Abran, libraire; à Niort, chez M. Clouzot, libraire, place des Halles; à Pons, chez M. Charroppin, pharmacien; à Rochefort, chez M. Allègre, ancien notaire, rue Martrou, 6; à Saintes, chez M. Audiat, à la bibliothèque; à Saint-Jean d'Angély, chez M. Saudau; à Royan, chez M. Lussaud, pharmacien. S'il y avait lieu de changer, nos confrères voudraient bien nous avertir dès maintenant de l'endroit où ils désirent prendre leurs volumes.

—

Comme d'usage les cotisations pour l'année 1903 seront mises en recouvrement à partir du 15 décembre. Une quittance sera présentée aux sociétaires (13 francs), majorée de 50 centimes pour frais de recouvrement; elle sera augmentée de 85 centimes, prix d'un colis postal, pour ceux qui veulent recevoir les volumes franco. On peut, ce qui est préférable, envoyer dès le 10 décembre, au trésorier de la société un mandat-poste ou autre.

—

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, M. le commandant Déruelle, rue Saint-Macoux, 33 à Saintes, a remplacé M. Gandaubert comme trésorier. C'est donc à lui que doit être adressé tout ce qui

Digitized by Google

concerne la comptabilité, envois d'argent, chèques, mandats, réclamations, et demandes relatives aux volumes, etc.

—

Notre confrère, M. Maurice Marchand, élu député de l'arrondissement de Jonzac, ayant été invalidé, une nouvelle élection a eu lieu le 7 septembre. Inscrits 24.666 ; votants 19.823 ; suffrages exprimés 19.646. Notre confrère M. Fernand Larquier, républicain, procureur de la république à Melle, a été nommé par 10.391 voix contre 9.246 à M. Marchand, nationaliste et 9 à M. Baudin, socialiste révolutionnaire.

—

Notre confrère M. Léon Pommeray, ancien député et ancien sous-préfet de Jonzac, a été par décret du 17 septembre, nommé préfet de la Lozère.

—

Notre confrère M. Jean Guillaud, professeur à la faculté de médecine à Bordeaux, conseiller général de Saint-Hilaire, maire d'Aumagne, a été nommé recteur à l'académie de Chambéry. Pour des raisons d'ordre particulier, il n'a pas accepté.

—

Notre confrère M. Georges Covillon, directeur des usines électriques et à gaz de Cognac et Royan, vient de recevoir du shah de Perse la décoration de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse.

—

Le *Dictionnaire biographique international des écrivains, des artistes, des membres de sociétés savantes* sous la direction de M. Carroy t. II, p. 93, consacre 5 colonnes à notre confrère M. René-Théodore Philippot, de La Benatière, commune du Bois, île de Ré, énumère ses travaux, ses titres, ses collections, etc. Né au Bois le 17 mars 1829, il a été maire de sa commune comme son grand'père, capitaine à la garde nationale, président de la société de secours mutuels, secrétaire de la commission phylloxérique, du comice agricole ; tout en s'occupant de travaux agricoles qui lui ont valu de nombreuses récompenses à l'exposition universelle, aux divers concours, il se donnait à l'étude, surtout de l'île de Ré. « Par un travail infatigable, des lectures incessantes, des recherches continuelles, il est parvenu à combler les lacunes d'une instruction première qui laissait fort à désirer, et en cela il n'a que plus de mérite. » Il a formé un musée local dont il aime à faire les honneurs : 3000 volumes, gravures, médailles, sceaux et cachets, autographes, documents, céramique, armes, objets préhistoriques, tout se rapportant à l'île de Ré. Nous résumons très brièvement sa notice.

—

Digitized by Google

La Pensée du 25 août 1902, (Paris, rue Bertollet, 28.) publie de Mlle Hélène Domain, artiste-peintre à Royan, un article sur *La femme et le ménage*, envoyé à l'*Union de défense féminine* qui avait demandé aux femmes leur opinion sur ce sujet.

—

Cette année, M. le docteur Corneille, clôturant la série du cycle historique qu'il s'était, dès le début, proposé de parcourir, a tiré d'un épisode des guerres de Vendée un drame en 3 actes en prose, intitulé *Blancs et Bleus*. La première représentation a eu lieu le 7 septembre et a été suivie, le lendemain, de la reprise d'*Erinna*, tragédie en 3 actes, en vers, du même auteur, avec une importante partition de M. Louis Giraudias. Comme précédemment le succès de l'auteur dramatique a été complet. Voir *Revue universelle* du 1er octobre et la *Gazette anecdotique* d'octobre, très élogieuse : M. Pierre Corneille a l'intention de faire jouer *Blancs et Bleus* et *Erinna* à Paris. Ah ! s'il pouvait également avec ces deux drames y transporter aussi le parc de La Mothe et ses collaborateurs et l'habile et dévoué organisateur des fêtes, M. E. Giraudias.

—

A la réunion générale de la société de médecine de l'Allier, tenue à Vichy le 9 septembre, notre confrère, M. le docteur Paul Fabre, de Commentry, président de l'association des médecins de l'Allier, a prononcé une allocution qui a été fort goûtée sur les *Intérêts professionnels*, publiée dans la revue d'octobre du *Centre médical et pharmaceutique* de Montluçon.

—

Notre confrère, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, a présidé comme doyen d'âge, la première séance du conseil général du Finistère. Il y a prononcé une allocution qu'a reproduite le *Moniteur de la Saintonge*, du 21 août. On y lit ce passage : « Une entente spontanée entre tous les esprits sagement libéraux, sans distinction de partis politiques, s'est faite dans la France entière pour défendre des principes indiscutables; nous suivrons ce généreux exemple, mes chers collègues, en protestant tous ensemble contre l'atteinte portée à deux libertés également chères aux Français et particulièrement aux Bretons : la liberté religieuse et la liberté d'enseignement (Applaudissements). »

—

On lit dans *Le Peuple* du 24 août 1902 : « Le conseil municipal de Saint-Jean d'Angély s'est réuni jeudi à 9 heures du soir (21 août). Sur la proposition d'une commission spéciale, le conseil décide que la rue de la Gare se nommera désormais rue Laurent Tourneur; le boulevard Caillaud, boulevard Patrice de Cumont; le boulevard de la Gare, boulevard du XIV juillet; la rue du Petit-Manoir, rue Elisée Loustalot. Il est décidé en prin-

Digitized by Google

cipe que la rue Saint-Pierre changera de nom ; mais le choix d'un nom nouveau est ajourné à une prochaine séance. » Par qui remplacera-t-on saint Pierre? Cherchons quelqu'un qui a renié son maître. Que de peine pour laïciser les rues !

—

Le 6 octobre, au comice agricole de Quimperlé tenu à Arzano, bourg poétique où vit le souvenir de Brizeux, notre confrère, M. Joseph de Bremond d'Ars a lu pour son père empêché un toast où il n'a pas manqué de rappeler le nom du chantre de *Marie* et de saluer le jour prochain où un monument s'élèvera en l'honneur d'une des gloires de la Bretagne moderne : « Nous prouverons, messieurs, par ces hommages rendus à la mémoire de Brizeux, si dévoué à sa chère *Breiz-Izel*, que la province honore de préférence les auteurs dont les œuvres, empreintes d'idéal et de respect pour les coutumes et traditions de nos pères, élèvent l'âme populaire en lui inspirant, avant tout, l'amour du foyer natal et le dévouement absolu à la patrie. »

M. de Kerjégu, député de l'arrondissement et président du conseil général du Finistère, se faisant l'interprète de tous, regrette l'absence de M. de Bremond d'Ars. « Il est heureux de saisir l'occasion de le saluer comme un des hommes qui aiment le plus notre pays et comme un de ceux qui ont su conquérir les plus générales et les plus sincères sympathies. »

—

La caserne d'artillerie de Royan, qui est sur le point d'être achevée, portera le nom de caserne Champlain. C'est un hommage bien dû à l'illustre Saintongeais.

—

M. A.-D. De Celles, bibliothécaire au parlement fédéral, dit le *Paris-Canada* du 16 septembre, après quelques jours passés en Belgique et à Paris, a fait son tour des provinces de France qui au dix-septième et au dix-huitième siècles, ont envoyé des colons au Canada. « Il rapporte de son voyage en Normandie et au Poitou des impressions et des observations qui lui permettront de comparer l'état des populations de cette partie de la France avec celle de la province de Québec. Les bibliothèques et les archives de plusieurs villes de province ont aussi attiré son attention. De retour à Ottawa, son goût pour les études historiques le poussera, sans doute, à tirer partie de ses études et de ses recherches. »

—

M. A. Favraud va publier, à Angoulême, chez Coquemard, au prix de 20 francs l'exemplaire, un volume in-4° de 400 pages, un portrait de l'auteur et de nombreux dessins d'artistes charentais, les œuvres complètes de Marc Marchadier (Pierre Lagarenne) de Cognac, un des écrivains patoisants les plus estimés de la région dont les poésies disséminées partout sont presque introu-

Digitized by Google

vables. M. Favraud, très compétent en linguistique locale, les a réunies et les édite avec notice et grammaire. On peut souscrire.

—

La commission d'initiative du monument à élever à Eugène Fromentin, peintre et écrivain, qui sommeillait, s'est réveillée et, profitant de la présence à La Rochelle de M. W. Bouguereau, s'est réunie le 9 octobre sous la présidence de M. d'Orbigny, maire. M. Bouguereau assistait à la séance. Il a été décidé que le maire demanderait au conseil municipal une subvention ; qu'ensuite serait ouverte une souscription publique avec le concours de la presse. M. Bouguereau a accepté la présidence du comité d'exécution, dont le siège sera à Paris.

—

Nous avons reçu le programme d'un grand congrès littéraire tenu à Cognac, les 19, 20, et 21 octobre, savoir : le 19, à l'hôtel d'Orléans, ouverture du Congrès, sous la présidence de M. le baron Oudet ; discours de M. Charles Brun, *Paris et la Province ; l'œuvre de la fédération régionaliste française ;* conférence de M. Sarrazin, *Le rôle social du poète et de la poésie ;* le 20, séance réservée à la *Chronique littéraire* et communications diverses ; Banquet sous la présidence de Jean Bertheroy ; le soir, rapport de M. le baron Oudet : *Les richesses historiques des Charentes ;* Conférence de M. Léon Marlet : *Des causes de la Saint-Barthélémy ;* le 21, à 2 h., à l'hôtel d'Orléans, rapports de M. le Dr Pineau, l'*Education moderne ;* de la baronne de Margueron, *la Décentralisation ;* le soir, sous la présidence d'honneur de Jean Bertheroy, conférence de M. Arnoul, professeur à la faculté de Poitiers : *Sully-Prudhomme et son œuvre ;* Conférence de M. Frantz Funck-Brentano : *La famille dans l'ancienne France.*

Le directeur de la « Chronique littéraire »,
Signé : Jack Darmont.

—

M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et archives, publie chez Plon-Nourrit, à Paris, deux volumes in-8°, *Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples* (18 mars 1502 — 3 août 1530).

Né à Lons-le-Saulnier, le 18 mars 1502, Philibert de Chalon, après une courte et brillante carrière, fut tué le 3 août 1530. Les restes mortels du prince furent transportés à Lons-le-Saulnier, où des funérailles quasi royales lui furent faites. Il était le dernier représentant mâle des Chalon-Orange. Sa succession échut à son neveu, René de Nassau, puis au cousin de celui-ci, Guillaume le Taciturne, qui fut le chef de la famille régnante de Hollande.

—

La *Nouvelle revue moderne* (n° 9, première année, octobre 1902), qui parait tous les mois (Paris, 20, avenue Carnot), for-

Digitized by Google

mat in-4°, contient : *Edmond Rostand et la critique*, par M. Marcel Roland ; *Réflexions sur l'éducation des femmes*, par M. Cardelon ; des poésies, par MM. Valmy Baysse, Emile Boissier, Toucas Massillon ; *La mort*, *Vierges d'Orient*, nouvelles, et des *chroniques* ; le mois littéraire, théâtral, artistique, *Revue des revues*, etc. Le prix est de 6 francs par an.

—

L'*Occident* (Paris, rue Eblé, 17 ; 12 francs par an) est une nouvelle revue ; elle porte un programme qui mérite encouragement : *architecture*, *sculpture*, *peinture*, *musique*, *poésie*. Le numéro 11 (octobre 1902) a pour sommaire : *Du héros chez Poussin*, par Adrien Mithouard ; *Un maître du paysage. Auguste Ravier*, par Alphonse Germain ; *L'abbé Lacuria*, biographie d'un musicien original par F. Thiollier, suivie d'un article de Lacuria, *Les dernières confidences du génie de Beethoven* ; *Le rapport des beaux-arts*, par F. Bracquemond. Il y a aussi une note sur *Parysatis*, la nouvelle œuvre de Saint-Saëns et M^me^ Dieulafoy, représentée aux arènes de Béziers, et *A travers les revues*, et aussi des vers, d'après la nouvelle mode :

> Tu quittes le ciel terne et les brumes glacées,
> L'Océan furieux et les noires forêts.
> Tu quittes l'âpre sol où les tiens étaient nés,
> Où tu avais aimé, où tu avais peiné.

On voit que le programme est rempli ; on voit aussi que c'est une revue de « jeunes », y compris ces vers où l'on cherche la rime, à laquelle jadis on sacrifiait tout, même la pensée.

—

Erratum. — *Revue*, XXII^e^ volume, p. 288, § 2, ligne 3, lire : *les qualités qui lui avaient déjà acquis les suffrages de ses concitoyens* : page 284, § 4, ligne 15 : « Sous Louis XIV, un Louis Guillet était lieutenant criminel en l'élection de Cognac. » Nous croyons qu'il s'agit des Guillet de Planteroche. Philippe Guillet, sieur de Saint-Martin, avocat et maire de Cognac de 1687 à 1690, annobli en 1701, portait : *D'argent au chevron de queules chargé de besants d'or*. Il était frère de Louis, sieur de Planteroche, conseiller du roi et lieutenant en l'élection de Cognac ; ligne 17 : *Fasce* au lieu de *face* : page 295, 5^e^ §, avant-dernière ligne, lire : *cousin germain*. En effet, Philippe Trigant, seigneur de Brau, eut de Marguerite de Gintrac deux fils : Elie-Joseph Trigant de Latour, père d'Antoine-Marie-François Trigant de Latour, et le général comte Trigant de Beaumont, et une fille, Catherine Trigant, épouse de Michel Decazes et mère d'Elie, duc Decazes, ministre de Louis XVIII ; page 299, § 3, ligne 9, au lieu de 183.. lire *1840*.

M. Trigant de Latour tient à affirmer que le chiffre de la somme donnée « de la main à la main » par André Campi, « millionnaire et très généreux » à Julie Campi, « pour être sa dot », était non pas de 54.000 francs de dot. « Au nom de ma

Digitized by Google

mère, de celui de Mme Oliviéri, parente de M. Desmortiers, que je viens d'interroger, et au mien, je proteste contre tout autre chiffre que celui de 200.000 francs. » Que Mme Desmortiers ait reçu en dot seulement 54.000 francs ou « de la main à la main » 200.000 francs, même « pour sa dot », l'un n'excluant pas l'autre, nous n'y voyons aucun inconvénient. Ni vous non plus, lecteur.

A TRAVERS LES REVUES

L'*Echo Charentais* du 31 publie *Richard de Barbezieux troubadour du XIIIe siècle.*

—

La *Revue universelle* (n° 69, 1er septembre 1902) contient de MM. Louis Audiat et Georges Musset un article qui semble le début d'un travail sur Saintes : Saintes, ville gauloise, et Saintes, ville romaine, au 1er siècle la plus grande et la plus vivante des cités de l'Aquitaine ; puis l'église de Saint-Eutrope, deux vues photographiques, clocher et abside.

—

Le *Bulletin du parler français du Canada* a paru pour la première fois en septembre 1902. Il justifie bien son titre, ce premier numéro (Québec, université Laval, in-8°, 20 pages) il publie un *Lexique canadien-français* c'est-à-dire les archaïsmes, néologismes, barbarismes, etc. Nous avons, XXII, 312, cité quelques santonismes. C'est une heureuse idée que de s'occuper de la langue française là-bas ; l'*Alliance française* fait cette œuvre de son côté, œuvre de lettré sans doute, mais surtout patriotique.

—

Dans les *Notes d'art et d'archéologie*, août 1902, M. Henri Chérot, sous le titre *La bienheureuse Jeanne de Lestonnac* (1556-1640) ; *Vieux buste et statue nouvelle*, étudie l'œuvre en marbre d'une bienheureuse française — nous n'osons pas encore écrire sainte — née et morte à Bordeaux très connue dans le midi et que l'art vient de révéler à Paris, la mère Jeanne de Lestonnac ; « l'artiste est un Toulousain qui tous les ans presque apporte à Paris quelque œuvre grandiose, religieuse ou profane signée André Besqueut. » Jeanne de Lestonnac, à 17 ans, riche et belle, « rappelait ces femmes de la Renaissance au type superbe de grâce altière et de hautaine sérénité » ; elle épousa Gaston de Montferrand, seigneur de La Trau, baron de Lesparre, dont elle eut sept enfants ; veuve à 40 ans (1697) après avoir établi les quatre enfants qui lui restaient, elle prit le voile à Toulouse ; puis elle fonda une congrégation pour l'éducation des jeunes filles, œuvre alors si délaissée. L'institut, approuvé le 7 avril 1667 par Paul V, se répandit rapidement ; il s'installa à Saintes en 1628 dans la rue qui plus heureuse que la rue des Chanoines, la rue Sainte-Colombe, a conservé son nom un peu clérical de

Digitized by Google

rue des Notre-Dame (voir *Revue* XXI, p. 172 et *Archives*, t. XXIII.) La statue de M. André Besqueut est vraiment remarquable et M. Chérot en esquisse les beautés et en fait la genèse.

—

Le Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne avril et mai 1902 (nos 4 et 5) contient l'*Histoire de l'école royale et militaire d'Effiat* par M. le capitaine Bagès, notes, documents, la liste des pensionnaires. Parmi les noms outre les Marbot, les Lasteyrie, les des Aix, (plus tard général Desaix) nous citons d'Hastrel de Rivedoux, Québec, Faucher de la Ligerie de Lugeon, Boudens de Vanderbourg, de Saintes parti en 1782; de Lestrange, de Ruffec ; de Queux de Saint-Hilaire, de Bordeaux ; Rougier, du Payaud, près La Rochelle ; Prévost de Traversay, à Rochefort ; de Beaucorps, de Saintes ; de Callières, de Montlieu en Saintonge ; de Jaubert, de Perpignan, parti pour La Rochelle le 22 juillet 1790 ; Jean-Claude-Joseph de Dienne, parti pour Brienne le 27 août 1792 ; Barbot de La Trésorière parti en septembre 1790.

—

A propos des fouilles entreprises dans la rue Beautreillis, à Paris, pour y retrouver des restes de l'homme au masque de fer, M. Funck-Brentano revient, dans la *Revue bleue* du 18 octobre, sur *L'éternelle énigme* et conclut à Mattioli, comme notre confrère Léon Bouyer. La parole est à M. Callandreau.

—

Dans la *Revue du Bas-Poitou*, nos 2, 3 et suivants de 1902, notre confrère M. le docteur Atgier publie *L'abbaye de Ré*.

—

M. Louis Guibert, correspondant de l'institut, a fait aux jeunes gens de l'école Saint-Martial une conférence qui a dû les intéresser et qui intéressera vivement tous ses lecteurs, étant donné le savoir et le talent d'exposition de l'auteur, coup d'œil sur l'histoire de la ville de Limoges. Oui, il faudrait qu'on parlât souvent aux jeunes gens et même aux autres du passé, des jours heureux ou malheureux de leurs ancêtres. Dans le même volume (LII, 1re livraison) de la société archéologique du Limousin, M. Ducourtieux étudie avec son exactitude accoutumée *Le rempart du château de Limoges*. M. l'abbé Leclerc termine l'*Etude sur les cloches du diocèse de Limoges*, 1802 à 1899. Les inscriptions sont d'une banalité décevante. Dans le diocèse on ne sait donc plus que le latin existe encore comme langue de l'église! A la suite est la liste des fondeurs qui ont travaillé dans le diocèse de Limoges. On y voit les Barraud de 1711 à 1756. Un Barrau, qui était de Moutiers, fond la cloche de Xambes (Charente), René et Louis Barreau frères fondent en 1632 la cloche de Brantome (Dordogne). René Bareau fond seul, en 1731, celle de Blanzay-sur-Boutonne (Charente-Inférieure), et la même année signe avec Pierre Bareau le timbre de l'horloge municipal de Saint-Jean d'Angély. On trouve le nom de Louis Bareau

Digitized by Google

en 1735 sur la cloche de Milhate-de-Nontron (Dordogne) et en 1744 sur celle de Souffrignac (Charente). Dès la fin du XVII[e] siècle, les Barraud habitaient la paroisse de Saint-Ciers (Charente). On les trouve aussi du XVII[e] au XIX[e] siècle à Saintes et à Rochefort. La plus ancienne de leurs œuvres est la cloche fondue le 31 mai 1658 à Poursac (Charente) par « le nommé Barraud, de Mouton ». On signale des cloches fondues par eux en 1701 à Lussac (Charente-Inférieure) et en 1761 à Vars (Charente).

Il y a différents travaux sur les émailleurs et émailleries les *Délibérations (1430-1858) de la chambre consultative des arts et manufactures de Limoges*, relatives à l'industrie porcelaine, par M. Alfred Leroux, etc.

—

Dans le *Monde catholique illustré* du 30 septembre : *Reims*, histoire et monuments, par M. l'abbé Midoux, avec de très nombreuses gravures : plans, édifices à diverses époques, la porte de Mars, le tombeau de Jovin, la cathédrale, les statues, etc. ; *Pétrarque et les arts*, par M. le marquis Mac Swiney ; *Louis Noël, statuaire*, avec la reproduction de ses principales œuvres : le général Faidherbe, le cardinal Guibert, le P. Olivaint, sainte Philomène, David d'Angers, par R. Le Cholleux, et au *Pays des cèdres*, notes d'histoire et d'archéologie, par Lammens, avec de nombreuses gravures : sites, habitations, types.

—

Le *Courrier de La Rochelle* du 28 et 31 août publie une étude historique : *Le canal Maubec*, et celui du 28 septembre un article : *La Grosse Horloge*. C'était primitivement une porte de ville qui laissait deux ouvertures étroites. En 1671, pour faciliter le passage, on supprima le pilier qui formait les deux arcades, « l'ouvrage le plus hardi et le plus beau qui eut été fait en ladite ville ». Une inscription rappelle le fait :

LUDOVICO XIII
REGUM OMNIUM TERRA MARIQUE
POTENTISSIMO
FELICITE REGNANTE
PORTA HOEC A SOECULO IMPERVIA PATUIT.

—

Dans le *Bulletin de la société de géographie de Rochefort*, signalons *Muron agricole* par M. Arnaud ; c'est la suite de la monographie de Muron dont la *Revue* a rendu compte ; *Etude sur Rochefort, ville maritime et commerciale, et sur son avenir* par M. le commandant Courcelle-Seneuil. Il y a quelques autres travaux, *Le Formidable, vaisseau de 80 canons, 1795-1805* par M. Collinières de Nordeck ; statistique pour 1902, etc.

—

Sous ce titre *Un poète abbé*, c'est-à-dire Jacques Delille, abbé de Saint-Séverin, M. Louis Audiat a commencé dans la *Revue du monde catholique* du 1[er] et 25 octobre, une étude qui sera continuée.

—

Digitized by Google

L'article *Seignette* du dernier numéro de la *Revue*, XXII, 301, raconte que Mme Fromy venait d'obtenir à Rochefort du farouche représentant du peuple Lequinio la grâce des citoyens Duret, Seignette et Barbeau. Elle s'en retournait à Dampierre, lorsque arrivée à la porte Charente, elle fut arrêtée par un officier du fameux conventionnel comme ayant volé son chien ; elle fut délivrée par des marins en leur rappelant que son fils était embarqué volontaire sur le *Vengeur*. J'ai copié la liste des hommes présents à bord le 9 prairial, jour du premier combat du *Vengeur* avec la flotte anglaise. Henry Fromy, de Dampierre-sur-Boutonne, est inscrit le premier sur la liste des novices. Ce document, signé Bonnaud et contresigné par Renaudin lui-même, donne 733 noms, dont 561 hommes d'équipage et 172 soldats. La moitié périt dans le combat : exactement 366 ; 367 furent sauvés. La liste indique pour chacun des hommes de l'équipage son pays d'origine. 162 appartenaient au département de la Charente-Inférieure ; 46 étaient de Rochefort ; 3 de l'île d'Oleron ; 10 de l'île de Ré ; 1 de Dampierre-sur-Boutonne ; 1 de l'île d'Aix ; 6 de Saintes ; 16 de La Rochelle ; 26 de Royan ; 50 de Marennes ; 3 de La Tremblade. Voir cette liste, XII, 422.

Rien n'indique l'origine des soldats présents à bord ; mais tous les noms, sauf quelques rares exceptions, sont des noms rochefortais. LEMONNIER.

ACTES D'ÉTAT CIVIL

I. — DÉCÈS

La société des *Archives* a deux nouvelles pertes à déplorer :

I.— Le 2 septembre 1902 est décédé subitement, dans un accès de fièvre chaude, à l'Echassier, commune de Saint-Brice, âgé de 38 ans, Antoine-*Georges* Pellisson, négociant, un des deux associés de l'importante maison Pellisson de Cognac. Il était né à Bordeaux en février 1864, de Jean-Marie-Marcelin (*Emile* en famille) Pellisson, décédé le 22 février 1896, et de Marie-Victorine Milice, morte le 11 janvier 1898. Il avait épousé, le 25 novembre 1890, à Paris, Jeanne-Honorine-Angélique Pipereau, dont il laisse deux enfants en bas âge, Germain et Jean. Avec son frère Alexandre, conseiller municipal de Cognac et conservateur du musée, depuis 8 ans il dirigeait à Cognac l'importante maison Pellisson qu'avait fondée leur père, Emile Pellisson. (Voir la brochure *Emile Pellisson 1834-1896*, et *Revue* XVI, 95). C'était un homme d'une grande aménité de caractère, d'une rare intelligence. Nos confrères se rappellent avec quelle amabilité si courtoise nous fûmes reçus à l'Echassier, dans notre excursion de Cognac-Jarnac en 1901. Voir *Revue* XXI, 326.

Digitized by Google

II.— Le 7 septembre, est décédé à La Rochelle, Prosper-*Emile* Garnault, ✪, ancien secrétaire de la chambre de commerce de cette ville. Il y était né le 24 avril 1831. Son père, Henry-Jean-Etienne-Louis Garnault, était le fils de Jean-Jacques Garnault, négociant à La Rochelle, qui trouva la mort à Port-au-Prince le 22 février 1787. Henry Garnault fut un musicien de talent, artiste et compositeur, qui participa à la création de la société philharmonique de La Rochelle. Il épousa le 23 août 1817 Clorine Ravet, une rochelaise ; de ce mariage sont issus :

1° Marie-Clorine, née le 20 octobre 1818, décédée le 18 mars 1829 ; 2° Henri-Jules, né le 9 mai 1820, aujourd'hui vice-amiral, grand-croix de la légion d'honneur, décoré de la médaille militaire ; 3° Eugène, né le 7 août 1824, qui fût professeur d'hydrographie à l'école navale, inspecteur des études à l'école des hautes études commerciales, ✻, I. ✪, et qui est mort à Paris le 11 janvier 1900 ; 4° Henri, né le 1er août 1826, décédé à Constantinople le 23 juillet 1855 comme aide-commissaire de la marine ; 5° Prosper-*Emile* ; 6° Jean-Antony, né le 19 février 1837, pharmacien de la marine de 1re classe, ✻, décédé à Rochefort le 10 mai 1886. Il est à peine besoin de faire remarquer combien tous les enfants de cette honorable et ancienne famille rochelaise sûrent parvenir par leur travail et leur conduite à de belles situations, en dépit des modestes ressources de leurs parents.

Après avoir fait ses études au lycée de La Rochelle, Emile Garnault dût abandonner sa préparation à l'école de Saint-Cyr afin d'éviter à sa famille un surcroit de dépenses. Il fût employé dans diverses maisons de commerce, devint secrétaire en chef de la mairie de Niort, puis directeur de l'usine à gaz de la même ville ; de 1869 à 1880 il fut le fondé de pouvoirs d'une importante maison de commerce de La Rochelle ; enfin, après avoir été pendant quelques années directeur de l'agence d'une société de crédit il fût nommé, le 1er janvier 1885, secrétaire-archiviste de la chambre de commerce de La Rochelle. C'est depuis cette époque qu'Emile Garnault, pouvant donner un libre cours à son goût pour l'étude et les travaux d'érudition, s'occupa de recherches et de publications qui lui valurent une légitime notoriété. Il avait déjà publié quelques volumes pendant son séjour à Niort.

Garnault a imprimé, d'après les archives de la chambre de commerce qui n'avaient jamais été explorées, un ouvrage plein de renseignements *Le commerce de La Rochelle au XVIII*e *siècle* qui forme cinq volumes in-8°. Il en a été rendu compte dans la *Revue* (voir notamment : VII, 225 ; VIII, 150 et 347 ; XIX, 138). Ils lui ont valu de la société d'encouragement pour l'industrie nationale en 1897 un prix de 1.500 francs ; une mention honorable (1899), de l'académie des sciences morales et politiques, puis un prix de 1.000 francs de la fondation Audiffret (1900), enfin une mention honorable de l'académie des inscriptions et belles lettres (1898), etc. Il suivait assidûment les congrès de la

Digitized by Google

Sorbonne et il y a fait diverses communications : (1893) *Les armateurs rochelais et les armements du commerce au XVII^e siècle ;* (1897) *La poste maritime ;* (1899) *Lettres de d'Estaing*, etc. En outre de son grand travail, il a publié *Un épisode de la lutte commerciale avec les Anglais. La prise du Triton* (1899) dans la *Revue des questions historiques; Les bourgeois rochelais du temps passé* (1899) dans la *Revue historique ; La marine marchande* (1897) et *Les compagnies de commerce et de colonisation* (1899) dans la *Revue des questions diplomatiques et coloniales ; Le port d'Anvers* (1900) dans les *Etudes coloniales ; La juridiction consulaire et la bourse de La Rochelle* (1896) dans le *Congrès archéologique ; La pêche maritime à La Rochelle* (1897) dans le *Cosmos*. Enfin il a donné à la *Revue de Saintonge et d'Aunis* des articles surtout sur les familles rochelaises : La famille Admyrault (189), la famille Vivier (1898), la famille Oualle (1897), etc. Il laisse beaucoup de notes avec pièces et documents, tous se rapportant à sa ville natale, dont il avait le culte comme tout bon Rochelais.

Au mois de juillet 1893 il publia un volume particulièrement intéressant pour notre pays de Saintonge, *Les Rochelais et le Canada*. Enfin il fit paraitre une notice très documentée sur le port de la Pallice-Rochelle.

La chambre de commerce de La Rochelle devait être heureuse de s'être attachée un secrétaire-archiviste de la valeur de Garnault ; aussi fût-elle unanime à multiplier les encouragements à son égard, soit en élevant le chiffre de ses émoluments, soit en participant aux frais de publication de ses ouvrages. De son côté le gouvernement sût reconnaitre l'importance des travaux d'Emile Garnault en le nommant officier d'académie, le 12 janvier 1895.

Mais, à la suite d'incidents regrettables survenus à propos d'un conflit entre le conseil municipal et la chambre de commerce, Emile Garnault injustement mis en cause, crut devoir donner sa démission de secrétaire. Et malgré les instances très flatteuses du président et des membres de la chambre de commerce, auxquelles le préfet de la Charente-Inférieure, présent à la séance du 4 juillet 1895, joignit les siennes, Emile Garnault persista dans sa résolution. Voir *La Vérité sur ma démission*, (1^er octobre 1895, in-8°, 16 pages).

Cette retraite prématurée n'empêcha pas Garnault de continuer ses patientes et laborieuses recherches ; outre diverses brochures et de nombreux articles dans la presse (voir une série de lettres fort intéressantes dans le journal *La Charente-Inférieure* sur l'importante question des *ports francs*, et dans plusieurs revues, il publia, en 1900, la cinquième partie de *Marine et colonies*, de 1761 à 1900 ; en 1902, enfin, quelques semaines avant sa mort, *Le livre d'or de la chambre de commerce de La Rochelle* de 1719 à 1891, qui constitue un recueil précieux à

Digitized by Google

tous égards sur les origines et les familles des anciens directeurs et présidents de cette compagnie (1).

Mais Émile Garnault ne devait pas jouir du légitime succès de son dernier ouvrage. Il succomba le 7 septembre 1902 aux suites d'une longue et douloureuse maladie. Sur sa tombe, après les prières et l'allocution de M. le pasteur de Vismes, M. Alfred Vivier, juge honoraire, a fait l'éloge du défunt qui « laisse le souvenir d'une vie consacrée tout entière au travail, à l'étude, et à l'accomplissement scrupuleux de tous les devoirs qu'il eût à remplir dans sa vie publique comme dans sa vie de famille ».

Garnault, le 9 novembre 1861, avait épousé à La Rochelle, M^lle^ Alix Reynier, fille d'Adrien-Adolphe Reynier, contrôleur des douanes, et de M^lle^ Louise-Augustine Rivet. Deux enfants naquirent de ce mariage, dont survit seule aujourd'hui M^me^ Julia Garnault, mariée, le 10 février 1896, à M. Marcel Ravachat, contrôleur principal des contributions directes, alors à Libourne, aujourd'hui à Agen. F. M.

—

Le 9 septembre, est décédé à Dompierre-sur-Mer, âgé de 54 ans, Henri Choisnard, curé de cette paroisse depuis 15 ans. Né à Saint-Martin de Ré, le 27 mars 1848, il fut avec son frère Adrien, élève d'un saint prêtre, l'abbé Dières-Monplaisir, qui le fit entrer au petit séminaire de Montlieu, d'où il passa au grand séminaire de La Rochelle. Ordonné prêtre le 2 juillet 1871, il fut vicaire de sa paroisse natale, professeur à Montlieu, vicaire à Saint-Jean d'Angély, puis le 28 août 1878, curé de Clion, cinq ans plus tard de Sainte-Gemme, enfin le 10 juin 1887 de Dompierre-sur-Mer, succédant à M. Blanchard nommé aumônier de l'hôpital Saint-Louis à La Rochelle. Il restaura et décora l'église, fonda, grâce à des dons généreux et au bon vouloir d'un maire, M. de La Roy, une école de petites filles (Voir notice, par M. Savineau, dans le *Bulletin religieux* du 13 septembre). Prêtre studieux, il a écrit, avec M. Ernest Tauzin, une *Monographie de Dompierre-sur-Mer* (La Rochelle, O. Pic, 1896, in-8°, 164 p.), très important ouvrage dont la *Revue* a rendu compte, t. XVII, 74. Il avait recueilli beaucoup de notes sur l'abbaye de Saint-Léonard de Chaumes, voisine de Dompierre, et, tout récemment, il avait envoyé à M. Prunier, chanoine de Luçon, des indications sur le martyre du curé de Maillé, Joseph Herbert, exécuté pendant la Terreur sur la place d'Armes de La Rochelle. Son frère le curé de Mazeray, l'a remplacé à Dompierre.

—

Le 29 septembre, est décédé au château de La Fontaine, dans la paroisse de Consac, canton de Mirambeau, Marie-Anatole du

(1) Voir dans le *Journal des Débats* du 24 août 1902 un compte rendu élogieux par M. André Hallays, du *Livre d'or de la chambre de commerce*, suite de biographies et de portraits du plus haut intérêt.

Digitized by Google

Boulet de La Boissière, âgé de 83 ans. Né à La Morlaye, commune de Coye, canton de Creil (Oise), le 29 novembre 1818, il avait été attaché au ministère des finances jusqu'en 1857 où il épousa, le 4 mai, Marie-Elise-Caroline, fille du comte Auguste-René-Elie de Saint-Légier d'Orignac, capitaine de volontaires royaux, député et conseiller général de la Charente-Inférieure, et de Marie-Jeanne-Bénigne Yvonnet. Il abandonna une carrière, qui lui promettait un brillant avenir.

Il acheta en l'an 1860 la terre de La Fontaine et y fit bâtir sur un sommet pittoresque un élégant castel, où s'écoula sa vie humble et effacée. Il a été maire de sa commune pendant plus de trente ans. Destitué souvent, il était toujours réélu. Il y a deux ans à peine, qu'on le forçait, pour ainsi dire, à reprendre l'écharpe. L'affluence considérable du peuple qui se pressait à ses obsèques, témoignait de la sympathie et de la reconnaissance de tous, pour cet homme de bien, qui avait mis à leur service sa haute intelligence, son jugement droit et son cœur généreux. M. Aversencq, doyen de Mirambeau, a dit, dans un discours aussi pieux que vrai, ce qu'avait été et ce qu'était cet homme modeste.

Fils de Philippe-Marie du Boulet de La Boissière, il avait gardé les grands principes de sa famille ; son père, engagé très jeune dans l'armée de Condé, avait avec ses quatre frères, servi dans la compagnie de leur oncle, M. du Boulet de la Toure. Au départ des princes, il avait pris du service successivement en Pologne, en Turquie et aux Indes. Rentré en France avec les Bourbons, il a fini sa carrière militaire à Rennes, où il commandait un régiment d'infanterie.

Sa mère, Aimée-Eléonore de Seroux de Bienville, a eu dans l'armée des officiers supérieurs. Les du Boulet comptent deux alliances les rattachant à la maison de Valois-Orléans.

Anatole du Boulet a eu cinq enfants dont quatre fils vivants : 1° Louis, curé de Saint-Ciers du Taillon, où il avait demandé à venir pour consoler les dernières années de son vieux père ; il vient d'être nommé curé de Saint-Nicolas de Tasdon ; 2° Joseph, qui a épousé M^lle^ Eugénie de Lichy-Lichy, d'une vieille famille de la Marche et du Bourbonnais, dont trois enfants ; 3° André, prêtre de Saint-Sulpice, attaché au grand séminaire de Toulouse ; 4° Marthe, morte à 5 ans ; 5° Pierre, marié à M^lle^ Louise Descombes, petite-fille du marquis de La Roche-Tollay, dont deux enfants.

M. H.

—

La *Revue des questions héraldiques* du 25 septembre dit :

« Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de M. le marquis du Fresne de Beaucourt, l'éminent fondateur et président de la société bibliographique, décédé le 12 août au château de Morainville (Calvados). Son œuvre principale, *Histoire de*

Digitized by Google

Charles VII, avait obtenu le grand prix Gobert. L'académie des inscriptions eût fait acte de justice et se fût honorée en ouvrant ses portes à ce très érudit historien ; mais il avait le tort d'être de vieille race, fervent catholique, royaliste fidèle, très bon français et de ne pas s'appeler Blagmann ou Gobseckheim. »

Voir le *Polybiblion* de septembre et dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre un article très complet de M. Ledos.

II. — Mariages

Le 19 août 1902, en l'église de la Trinité, à Paris, a été bénit le mariage de M. Paul Drilhon, ✻, commissaire principal des troupes coloniales, né à Saintes, le 11 septembre 1864, de M. *Paul*-François Drilhon, avoué honoraire près le tribunal civil de Saintes, et de dame Adelaïde-Marie Béraud, avec mademoiselle Marie Jeanne Destanne de Bernis, fille de feu M. Henri Destanne de Bernis, ancien capitaine d'artillerie, ingénieur, et de Mme Lucie Turcas. Les témoins du marié étaient MM. Joseph Drilhon, directeur de la société générale à Chambéry, et Gustave Renou Gauvain de La Bourdonnerie, avocat à Nantes, ses frère et beau-frère ; ceux de la mariée : M. Louis Destanne de Bernis, attaché à la banque de France à Blois, son frère, et le colonel Turcas, commandant le 134e régiment de ligne à Macon, son oncle.

La vieille et honorable famille Destanne de Bernis est originaire d'Aurillac. Henri Destanne de Bernis était fils de Pierre Destanne de Bernis, garde du corps du roi sous la restauration ; élève de l'école polytechnique, il en sortit dans l'artillerie et obtint le grade de capitaine. Il donna ensuite sa démission pour entrer en qualité d'ingénieur à l'importante usine Brabant, à Cambrai. Il mourut à Aurillac en 1895. Henri Destanne de Bernis avait épousé en 1872, mademoiselle L. Turcas, dont l'un des frères est actuellement colonel au 134e de ligne, et l'autre président de section au tribunal civil de la Seine.

Le 3 septembre, dans l'église de Saint-Georges d'Oleron, a été célébré le mariage de M. *Marcel*-Charles-Jules Jean, propriétaire et greffier de paix, fils de M. Louis-Jules Jean, ancien banquier, président du tribunal de commerce de l'île d'Oleron, et de Mme Lydie de Beauvais, avec Mlle Marie-Eugénie-*Pauline* Voyé, fille de feu Pierre-Faustin Voyé, médecin principal de la marine, et de Maria Bouhier. Les témoins pour le marié étaient MM. Amédée Jean, propriétaire, son oncle, et René Jean, banquier, son frère ; et pour la mariée M. Eugène-Jules Voyé, colonel au 80e de ligne, son oncle, et M. Proteau, capitaine au 123e, son cousin. Le mariage a été bénit par M. l'abbé Voyé, doyen de La Jarrie, oncle de la mariée. Dans une courte allocution, M. le doyen a rappelé ce que doit être l'union des chré-

Digitized by Google

tiens dans le mariage, quels fruits elle produit, à quelles conditions elle dure. Quelques discrètes allusions donnaient en exemple aux jeunes mariés l'union parfaite et chrétienne qu'ils ont sous les yeux, au sein même de leurs familles.

—

Le 29 septembre, a été bénit à la cathédrale de La Rochelle par M. l'archiprêtre Martin qui a prononcé une délicate allocution, le mariage de M. Adolphe Guntz, lieutenant au 147e de ligne à Sedan, fils du feu colonel Guntz, avec Mlle Madeleine Giraud, fille de M. Alfred Giraud, notaire à La Rochelle. Les témoins du marié : MM. le général de division Le Joindre et Guibourd, de Paris ; de la mariée, ses oncles, M. Giraud, maire de Priaire (Deux-Sèvres) et Charles Yvert, de La Rochelle.

—

Le 1er octobre 1902, a été bénit, dans l'église de Saint-Pierre-de-Chaillot, à Paris, le mariage de M. Marie-Elisabeth-Alexandre-*Charles* Castillon du Perron, négociant à Cognac, fils de feu Castillon du Perron, négociant, et de dame Marie-Jeanne-Sophie Castaigne, avec Mlle *Jeanne*-Marie Bailloud, fille de M. Maurice-Camille Bailloud, général de division, commandant la 20e division d'infanterie, et de Marie-Gabrielle Chambert, demeurant à Paris. Les témoins étaient pour le marié : MM. Emmanuel Castaigne, son oncle, et Jean Hennessy ; et ceux de la mariée : MM. Bailloud de Masclary, son oncle, et le général de La Celle, camarade de promotion de son père.

VARIÉTÉS

I

Les archives avant 1789

Un édit du roi, daté de Versailles au mois de janvier 1708, portait création d'offices de gardes des archives. Bertin, ministre d'état, contrôleur général des finances, rédigea des instructions aux intendants de généralités pour leur prescrire un inventaire et leur indiquer la classification des archives. Elles furent adressées à Senac de Meillan à La Rochelle, le 17 mars 1769. Voici : 1° la réponse par la subdélégation de Cognac :

« Etat des archives qui se trouvent dans l'étendue de la subdélégation de Cognac :

» A Cognac : L'hôtel de ville et les bénédictines du prieuré de Saint-Léger ;

» Le château de Bourg, appartenant à M. le marquis de Girac, paroisse de Bourg ;

» Celles du Château-Chesnel, appartenant à M. d'Orvilliers, chef d'escadre, dans la paroisse de Cherves ;

Digitized by Google

» Celles de Jarnac, appartenant à Mme la comtesse de Jarnac, dans la ville dudit Jarnac ;

» Celles d'Ars, appartenant à M. le marquis d'Ars, dans la paroisse du même nom ;

» L'abbaye de La Frenade, ordre de Citeaux, dans la paroisse de Gimeux (1);

» L'abbaye de Bassac, ordre de saint Benoit, congrégation de Saint-Maur, dans la paroisse de Bassac. »

***

2° La lettre du subdélégué d'Angoulême :

« A Maignac, le 16 may 1769.

» Monseigneur, en conséquence de l'honneur de votre lettre datée de Paris le 25 may dernier et de la copie de celle de M. Bertin, par rapport au moyen de perfectionner le droit public et de rassembler les preuves de l'histoire de France, j'ay fait toutes les perquisitions que j'ay cru nécessaires et relatives à ce sujet, et je ne crois pas qu'on puisse s'adresser ailleurs, dans mon district, qu'aux archives de l'abbaye et de l'abbé commandataire de Cellefrouin, chez M. Duplessis de La Morlière, chevalier de Saint-Louis, paroisse de Cellefrouin, qui a quantité d'anecdotes, surtout touchant l'abbaye de ce lieu ; aux archives du château de Sansac, paroisse de Beaulieu ; à celles du château de Fayolles, paroisse de Jauldes, dont M. le marquis de Girac est seigneur ; à celles de M. le comte des Choisys, paroisse de Cellettes, et à celles de M. le marquis d'Argence, dont on connait le goût particulier pour la littérature et l'histoire, à Angoulême et en son château, paroisse de Dirac. Je présume aussi qu'il pourrait se trouver quelque chose chez MM. de Salignac-Fénelon, paroisse de Cellefrouin.

» Je suis avec un respect absolu, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Delabrousse. »

Ces deux pièces sont aux archives de la Charente-Inférieure, C, 258. P. de Lacroix.

—

II

Registres protestants de Tonnay-Boutonne

L'église de Tonnay-Boutonne, quelques années avant la révocation de l'édit de Nantes, formait avec celle de Marennes, de Cozes, de Moëze, de Tonnay-Charente, de Thors et de Saint-Just le colloque de la Basse Saintonge. Elle fut, à ce titre représentée au dernier synode provincial tenu à Saint-Just, le 4 novembre 1683. Le registre que nous publions a été trouvé parmi les papiers ayant appartenu à Benjamin Maichin,

(1) C'est une erreur : ce qui reste de l'abbaye de La Frenade est dans la paroisse de Merpins.

Digitized by Google

docteur en médecine, frère de l'historien de la Saintonge, qui fut député des réformés à l'assemblée de Barbezieux en 1682; c'est un petit cahier de douze feuillets de papier timbré, cotés et paraphés par le lieutenant général en la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély. Il contient l'inscription des naissances et des décès du 14 novembre 1683 au 13 janvier 1684 et ne mentionne aucun mariage. Le pasteur Jacques Sanxay qui l'a rédigé, placé d'abord à la tête de l'église de Saint-Jean d'Angle (1677) s'expatria, comme semble l'établir notre registre, au commencement de l'année 1685 et fut appelé par les réfugiés, au nombre desquels se trouvait Charles de La Mothe-Fouqué, frère du seigneur de Tonnay-Boutonne, à la direction de l'église de Chichester, en Angleterre. Il accueillit en 1687 Suzanne de Robillard, fille du seigneur de Champagné qui nous a laissé le récit si émouvant de sa sortie de France. (Voir *Revue de Saintonge et d'Aunis* t. x, p. 183).

On remarquera qu'à partir de l'année 1684 il n'est plus question des naissances; les décès sont seuls mentionnés et ces mentions bien qu'écrites de la main du ministre ne sont plus signées ni par lui ni par les témoins. On doit en tirer cette conséquence que plus d'un an avant la révocation officielle de l'édit, la persécution ouverte sévissait en Saintonge. Le dernier acte de décès est celui de Marie Sanxay, sœur du dernier pasteur de Tonnay-Boutonne. (1)

DENYS D'AUSSY.

« Registre contenant douze feuillets pour servir aux baptesmes, mariages et enterrements de ceux de la religion prétendue réformée de la ville de Tonnay-Boutonne, paraphé par nous Jean Lambert, conseiller du roy, lieutenant général en la séneschaussée de Xaintonge au siège royal de la ville Saint-Jean d'Angély le cinquiesme novembre mil six cent quatre vingt trois.

LAMBERT, *lieutenant général* (2) ».

Le dimanche quatorziesme novembre mil six cent quatre vingt trois, ont esté bastisés au temple de Thonnay-Boutonne par Me Jacques Sanxay, ministre, Jacques et Judith Gaignards, enfens jumeaux de Jacques Gaignard et de Jeanne Guindet; présenté au batesme savoir : ledit Jacques par Abraham Billion et Jehanne Gaignard, et ladite Judith par Savinien Beauvoye et Judith Guindet, parins et marennes, tous de Saint-Savinien. Les enfans sont nés le douze dudit présent mois.

J. GASGNARD. A. BILLION. SAVINIEN BEAUVOIS. SANXAY.

Le dimanche vingt uniesme novembre 1683, a esté batizé Armand, filz d'autre Armand Meschin, (3), écuyer, seigneur de

(1) Jacques Sanxay plaide conformément avec sa sœur Marie en 1683 contre Pierre et Jean Raboteau.

(2) Jean Lambert était fils de Jean, seigneur de La Chaussée en la paroisse de Saint-Félix, procureur du roi en la séneschaussée, et de Geneviève Razin.

(3) Armand Maichin était fils de Benjamin Maichin, écuyer, docteur en

Digitized by Google

Trézence et de dlle Anne Fé-Lesmerie, présenté au batesme par le sieur Meschin père et damoiselle Marthe Marchant. L'enfant est né le quatriesme du présent mois.

MAICHIN TRÉZENCE. MARTHE MARCHANT. SANXAY.

Le cinquiesme décembre, jour de dimanche, mil six cent quatre-vingt-trois a esté baptizée Elisabeth, fille d'Abraham Billion et Judith Adrien, présentée au batesme par Jacques Morel, marchant, et Elisabeth Adrien, tous de Saint-Savinien. L'enfant est né le vingt neufviesme de novembre dernier.

J. MOREL. ELISABETH ADRIEN. (1) SANXAY.

Le huitiesme dudit mois de décembre audit an 1683, Pierre Jarousseau, marchant de la ville de Saint-Jean d'Angély, a desclaré que dame Marie Offr, veuve de feu Elie Nervreau aagée de soixante-un an prenant soixante-deux est décédée au lieu de la Robertière, paroisse de Bors, le dix neuf du mois d'octobre dernier et a esté enterrée ès cimetierre de Saint-Savinien.

JARROUSSEAU. SANXAY.

Le quinziesme décembre, jour de mercredy, 1683, a esté baptizé au temple de Tonnay-Boutonne par M. Jacques Sanxay, ministre, Samuël, fils de sieur Samuël Bourelly, maistre appothicaire de Saint-Savinien, et Renée Deserée, présenté au batesme par Jacques Robillard, sieur de Chasteau Gaillard et dame Jeanne Dauquoy, espouze de messire Auguste Guyton de Maulevrier (2), chevallier, seigneur d'Agonnay. L'enfant est né le vingt-deuxiesme du mois de novembre dernier.

BOURELLY. ANNE DOCOY. ROBILLARD. SANXAY.

Le dimanche, dix-neufviesme décembre mil six cent quatre-vingt-trois, a esté baptizé Pierre, fils du sieur Jean Fouchier et de Elisabeth Baudouin, présenté en batesme par sieur Pierre Baudouin et Marie Fouchier. L'enfant est né le quatorziesme dudit présent mois.

FOUCHIER. P. BAUDOUIN. MARIE FOUCHIER. SANXAY.

Le mesme jour a esté batisée Louise, fille du sieur Pierre Baudouin, le jeune, et Charlotte Augier, présentée au batesme par Me Elie Baudouin, advocat du parlement de Guyenne et au siège royal de Saint-Jean d'Angély, et honneste personne

---

médecine, seigneur de Trézence, et de Louise Legendre, veuve en premières noces de Daniel Prévost, sieur de Sourdis. Il avait épousé en 1678 Anne Fé-Lesmerie, fille de Jean, président en l'élection, et de Clémence Bigault; elle était veuve en premier mariage de Pierre de Roquefeuil, maréchal des camps et armées du roi. Armand Maichin, dont il s'agit dans l'acte de baptême, mourut célibataire, assassiné par un sieur Dupuy dit Fondoure.

(1) Une famille protestante de ce nom existe encore à Saint-Savinien.

(2) Auguste Guyton de Maulevrier, seigneur d'Agonnay, avait épousé le 8 octobre 1681, Jeanne d'Ocoy, fille de François d'Ocoy, seigneur de Couvrelles, Saint-Brice et Saint-Trojan, et d Anne Gombaud.

Digitized by Google

Louise Brochard, femme d'autre sieur Elie Baudouin (1). L'enfant est né le quatorziesme du présent mois.

BAUDOUIN. P. BAUDOUIN. LOUISE BROCHARD. SANXAY.

Le mardy vingt-un décembre mil six cent quatre-vingt-trois a esté baptizée Marianne, fille d'Isac de Vallée (2), escuyer, sieur du Plongé, et de Jeanne Jarousseau, présentée au batesme par ledit sieur du Plonget, son père, et maraine, sa sœur, Jeanne de Vallée.

JEANNE DE VALLÉE. ISAAC DE VALLÉE. SANXAY.

Le dimanche vingt-six décembre mil six cent quatre-vingt-trois a esté batizé Daniel, fils de René Redollet et Louise Rateau; parin, le sieur Jean Guion; marenne, Marie Dexmier; tous de Saint-Savinien. L'enfant est né le dix-neuf dudit mois.

J. GUION. SANXAY.

Le mercredy vingt-neufviesme décembre 1683 a esté baptizée Anne, fille de Pierre Seguin et Anne Bichève, présentée par Pierre Ymon et Anne de l'Aunais, parin et marenne, tous de Tonnay-Charente. L'enfant est né le jour d'hier, 28e dudit mois, sur les cinq heures du soir.

P. SEGUAIN. PIERRE YMON. SANXAY.

Le vingt-deuxiesme janvier mil six cent quatre-vingt-quatre, sur les onze heures du soir, est décédé Simon de Ligourre (3), esceuyer, seigneur de Luret, aagé de soixante-trois ans ou environ, enterré au tombeau de ses ancestres audit lieu de Luret, le lundy vingt-quatriesme du susdit mois.

Le premier de febvrier 1684, Anne Baudouin est déceddée, aagée de quatre-vingt-six ans ou environ, et a esté enterrée le deuxiesme dudit mois dans le cimetierre de Saint-Jean d'Angély, auquel enterrement ont asisté M. de La Rabissonnière, son nepveu, Nohémy Baudouin, sa nièce, et autres.

Le septiesme mars 1684, est déceddée au village de l'Aiguille, paroisse d'Archingeay, Jouachim Suire, laboureur à bras, aagé de trente-trois ans ou environ. Son corps est enterré ès cimetière de Mommouton (4).

Le neufviesme octobre 1684, à hune heure du matin est déceddée Suzanne, fille de Japhet Giraud, sieur de Puychenin (5)

---

(1) Louise Brochard était fille de David Brochard, avocat, et de Jeanne Legendre. Le fief de Pignaud, en la paroisse d'Aumagne, dont les Brochard portaient le nom, relevait du château de Taillebourg au devoir de dix sols.

(2) Isaac de Vallée était le second fils de Jean de Vallée, seigneur de La Giraud, en la paroisse d'Asnières, et de Claude des Arnauds. Le Plonget est dans la commune d'Asnières. L'année suivante 1684, Isaac de Vallée habitait La Goronnière en Saint-Laurent de La Barrière.

(3) La seigneurie de Luret avait été apportée à Isaac de Ligourre par Elisabeth Bidault, fille d'Olivier et de Charlotte de Jousserand, qu'il épousa suivant contrat du 23 juillet 1619. Leur fils, Simon, dont le décès est constaté ci-dessus, s'était marié le 8 janvier 1663 à Elisabeth de Meschinet.

(4) La seigneurie de Montmouton en Archingeay relevait de Tonnay-Boutonne au devoir d'un mouton d'or apprécié quarante sous. Les Roland qui la possédaient étaient protestants.

(5) Puychenin, en la paroisse de Puy-du-Lac, appartenait en 1653 à Jean Charron, ministre du saint évangile en l'église de Tonnay-Boutonne.

Digitized by Google

et de damoiselle Henriette Brunet, aagée de treize mois ou environ, enterrée ès cimetierre de Tonnay-Boutonne le dixiesme dudit mois avant huit heures du matin.

Le vingt-cinquiesme de novembre 1684, sur les trois heures après minuit, est déceddé Jean Lhommedieu, tailleur d'habits, aagé de quarante-six ans ou environ, et a esté enterré ès cimetière ordinaire, le 26e dudit mois sur les quatre heures du soir.

Le vingt-sixiesme dudit mois de novembre audit an 1684, est déceddé M. Jacques Gorrier, sieur du Treuil, aagé de quarante ans ou environ, a esté enterré, le vingt-sept dudit mois, ès cimetière ordinaire, sur les quatre heures du soir.

Le dix-neufviesme décembre audit an 1684, sur les cinq heures du soir, est déceddée Marie Moucher, femme d'Izaac Mabit, pescheur, morte subitement d'une apoplexie, et a esté enterrée, le vingtiesme dudit mois, sur les quatre heures du soir ès cimetière ; elle estoit ââgée de 45 ans ou environ.

Le treiziesme janvier mil six cent quatre-vingt-cinq est déceddée en cette ville de Tonnay-Boutonne sur les cinq heures du matin honneste fille Marie Sanxay, aagée de quarante ans ou environ, et a esté enterrée le lendemain quatorziesme dudit mois sur les huit heures du matin.

—

III

Le brave Rondeau

En 1894, M. Henri Bonneau, receveur de l'enregistrement et des douanes, a publié (La Rochelle, imprimerie Siret, in-8°, 85 pages) une bonne biographie du brave Rondeau dont le nom conservé par une rue de La Rochelle, sa ville natale, n'était guère qu'un souvenir. La *Revue* en a rendu compte t. XIV, p. 313 (1894). Voici quelques lettres inédites qui ont échappé à l'auteur et qui complètent son travail. Deux sont des minutes ; la troisième, un original ; elles proviennent des archives de la guerre où je les ai copiées.

La première, du 13 frimaire an IV (vendredi 4 décembre 1795), est du « général Scherer, commandant en chef de l'armée des Alpes, au ministre de la guerre ».

Je vous fais passer ci-joint un mémoire de demandes que je crois de mon devoir de vous faire en faveur de plusieurs officiers et sous-officiers de l'armée d'Italie, que leur conduite dans la journée du 2 frimaire (1) et leurs services antérieurs méritent d'obtenir les grades que je sollicite pour eux. Les généraux sous les ordres desquels ils servent depuis longtemps, m'ayant rendu le compte le plus avantageux, je vous prie de prendre mes demandes en considération.

Tous ces officiers méritent ; mais je vous prie de distinguer

(1) 23 novembre 1795, bataille de Loano : Scherer contre Colli et Dewins.

Digitized by Google

les citoyens Mounier, Colvin, Raibaud, Lautour, Reille, Ducos, *Rondeau*, Juhier, Lahoz, Lombard et Jérôme. »

La deuxième, du 26 frimaire an VI (17 décembre 1795), est de même adressée par le général Scherer, commandant en chef de l'armée des Alpes « au représentant du peuple Ritter » (1).

L'action d'éclat que vient d'exécuter le chef de bataillon *Rondeau* en attaquant avec deux compagnies de carabiniers une troupe ennemie forte de 600 hommes et la mettant en fuite après avoir fait un capitaine et un lieutenant prisonniers de sa propre main. La bravoure et la capacité qu'a témoignées dans la journée du 2 frimaire le brave chef de bataillon en sautant, le sabre à la main, à la tête de son bataillon, dans les retranchements ennemis à Roccabarbarre, m'oblige à vous demander, citoyen représentant, que ce brave militaire soit élevé au grade de chef de brigade, récompense que j'ai déjà sollicitée près du directoire exécutif. Sa dernière action me détermine à vous proposer de devancer la récompense que le directoire lui aurait sûrement accordée. Je joins ici après la lettre du général de division Laharpe, à l'égard de ce brave officier. »

La troisième, datée de « Savone, le 12 prairial an IV » (mardi 31 mai 1796), est la réponse aux félicitations du « directoire exécutif au chef de brigade Rondeau », signées Carnot et le Tourneur, adressées au BRAVE RONDEAU.

« Le chef de brigade Rondeau aux membres composant le directoire exécutif.

Citoyens directeurs, j'ai reçu avec reconnaissance votre lettre du 8 floréal (2) ; elle a répandu sur ma blessure un baume salutaire et m'a porté la douce consolation d'avoir mérité votre estime par celle dont m'a honoré le général en chef dans son rapport. Le triomphe de la République est l'objet de tous mes vœux ; il sera encore mon dernier cri en mourant pour sa deffense, les armes à la main.

Continués, citoyens directeurs, de déjouer les projets des factieux ; que cette poignée si méprisable de nos ennemis s'éclipse devant vous comme la coalition l'a fait devant les armées républicaines ; il est temps que l'on se soumette aux lois de notre gouvernement ; la majorité du peuple l'a consenti, il serait ridicule qu'une minorité, corrompue ou tout au moins trompée, put troubler le repos de la France entière, par d'impuissantes agitations.

Employés des mesures vigoureuses et vous terrasserez ces pygmées vendus à *beaux deniers comptants* aux ennemis de notre patrie.

Vive la République.

Salut et fraternité. GÉNÉRAL RONDEAU. »

---

(1) Ritter F.-J. était alors en mission à Toulouse près des troupes chargées d'opérer un débarquement en Corse.

(2) 27 avril 1796.

Digitized by Google

Le valeureux général, qui avait bien justifié le surnom de « brave Rondeau » donné par ses camarades, ratifié par le directoire, expirait deux mois après des suites de sa blessure, le 15 juillet 1796.

LÉONCE GRASILIER.

—

IV

LES ÉMIGRÉS SAINTONGEAIS A MUNSTER (1792)

Voici la déclaration (1er mars 1792) des commissaires de la noblesse des provinces de Saintonge, Angoumois et Aunis, réunis au cantonnement de Munster-Mayenfeld, d'après une copie authentique aux archives du château de Saint-Brice, près Cognac, transcrite par Denys d'Aussy :

« Considérant que dans la circonstance présente il importe essentiellement de connaître les mœurs et les principes des individus nobles ici réunis; qu'il est de l'intérêt public et du devoir de la noblesse de ne pas laisser usurper la qualité de gentilhomme, puisque l'association à cet ordre illustre sera désormais la plus belle des récompenses due aux citoyens des autres classes qui auront bien servi l'état, et voulant se conformer complétement aux divers réglements de leurs AA. RR. Monsieur et Mgr le comte d'Artois, ont arrêté ce qui suit :

1° Tous ceux qui désireront être admis dans les compagnies de gentilshommes seront tenus de produire devant MM. les commissaires susdits et avant l'organisation des compagnies un certificat énonciatif de leurs qualités, de leur conduite pendant le cours de la révolution de France;

2° Ils seront tenus aussi de donner par écrit et sur leur parole d'honneur qu'ils sont véritablement gentilshommes, s'engageant formellement à justifier la vérité de cette assertion, lorsque l'ordre de la noblesse des sénéchaussées dans lesquelles ils seront à l'avenir domiciliés ou propriétaires, jugera à propos de leur en demander la preuve par titre. Fait au comité, les jours et an que dessus. (Ainsi signé à l'original par MM. les commissaires : Horric, Bernard de Bonnevin, le chevalier de Brilhac, le vicomte deMalartie, le commandant de La Laurencie, le chevalier de La Croix, le vicomte de Brie, le comte du Luc, le comte de Montauzier, P. de Bremond d'Ars, le vicomte Turpin de Jouhé, le marquis de Montandre).

Nous, Pierre-René-Auguste de Bremond d'Ars, chevalier seigneur d'Orlac, de Dompierre-sur-Charente, de Saint-Fort-sur-Nay, de Maulevrier, etc., député de la noblesse de la province et sénéchaussée de Saintonge aux états généraux du royaume et son commissaire au cantonnement de Munster-Mayenfeld, certifions que la copie ci-dessus est parfaitement et de tous points conforme à l'original du procès-verbal de l'arrêté pris par MM. les commissaires nommés par MM. les gentilshommes

Digitized by Google

de Saintonge et Angoumois, réunis audit Munster-Mayenfeld et qui est resté entre les mains de l'un d'entre eux, M. le vicomte Turpin de Jouhé, commandant provisoire dudit cantonnement.

A Munster-Mayenfeld, le 22 avril 1792.

PIERRE DE BREMOND D'ARS. »

O ironie ! Parmi ces commissaires chargés de vérifier les titres de noblesse et l'authenticité de la gentilhommerie figure, ombres de mes aïeux, frémissez d'horreur! figure le fils d'un huissier, Girou, qui se faisait appeler de Brosse et qui se crut jusqu'à la fin plus noble que le roi. Voir *Un faux en gentilhommerie. Le dernier marquis de Montandre.* (Paris, 1895, in-8°) par M. Louis Audiat et aussi *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XV, p. 341, ou *Le combat de Montandre en Saintonge* (La Rochelle, imp. Noël Texier, in-8°, 66 pages).

—

V

LE BRIGANDAGE DANS LA CHARENTE-INFÉRIEURE EN L'AN IV

(22 décembre 1795)

Pour faire suite à la note de notre numéro de mars (XXII, p. 124) *La justice et la police à Saintes il y a 124 ans*, nous publions un document que nous communique M. Léonce Grasilier et qu'on pourrait intituler « la sécurité dans la Charente-Inférieure il y a cent sept ans ». C'est un rapport (22 décembre 1795) de Lagarosse, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration de la Charente-Inférieure au ministre de l'intérieur sur la situation déplorable du département (1).

Le Commissaire du pouvoir exécutif près le département de la Charente-Inférieure écrit *au ministre de l'intérieur.*

« Saintes, le 1er nivôse l'an 4me de la République française, une et indivisible.

C'est avec la plus vive douleur que je me vois forcé de vous transmettre les détails affligeants qui viennent de me parvenir.

Depuis quelques jours, il s'est commis dans différentes parties de ce département une multitude de vols et d'assassinats.

Tous les rapports s'accordent à assurer que plusieurs de ces crimes ont été commis par des bandes de douze ou quinze hommes bien montés et pourvus d'armes blanches et à feu. On a remarqué que plusieurs d'entre eux étaient vêtus d'habits uniformes, décorés d'épaulettes. Ils attaquent ordinairement les maisons isolées dans les campagnes et tuent ceux qui les habitent, lorsqu'ils opposent quelque résistance.

Les environs de La Rochelle, Rochefort et Marans ont été le plus fréquemment infestés par ces scélérats ; sitôt que j'ai été informé de ces désordres, j'ai requis l'administration du dépar-

(1) D'après l'original aux archives nationales. *Police générale. F 7/1 7099, pièce 372.*

Digitized by Google

tement de prendre les mesures les plus rigoureuses pour en arrêter le cours et livrer leurs auteurs aux tribunaux.

Il a été en conséquence écrit au commandant militaire de La Rochelle, pour l'inviter à employer au maintien de la sûreté publique, la force armée à ses ordres, notamment un escadron de cent hommes de gendarmerie attaché à la police de l'armée de l'Ouest.

On a en outre donné ordre aux brigades de gendarmerie du département d'arrêter tous les voyageurs et inconnus qui ne seraient pas munis de passeports ; de mon côté j'ai fatalement recommandé aux commissaires du directoire exécutif près les administrations municipales de veiller à ce que la loi du 10 vendémiaire reçoive une prompte et entière exécution. Je les invite par une circulaire à exciter la surveillance des administrations municipales et à prendre toutes les mesures de sûreté que les circonstances méritent.

Comme il serait possible que ce département eut besoin de plus grands moyens de protection, surtout à cause du voisinage de la Vendée, je vous invite à examiner s'il ne serait pas utile que le ministre de la guerre donnât ordre au général en chef de l'armée de l'Ouest de faire passer dans le département de la Charente-Inférieure les forces que l'administration jugerait nécessaires au maintien de la sûreté publique et à la répression des brigandages qui s'y commettent. Salut et fraternité.

LAGAROSSE. »

En marge, de la main du ministre : « Donner connaissance au général Hoche du fait et attendre avec confiance de lui les mesures nécessaires pour purger le territoire des brigandages et des brigands. »

—

VI

LES MARTYRS DES CARMES

Nous avons fait, comme tous les biographes, naître à La Rochelle Pierre-Michel Guérin, une des premières victimes aux Carmes des massacres de Septembre 1792 (voir t. XXII, page 300, de la *Revue* du mois de septembre dernier).

Un de nos membres les plus studieux, M. l'abbé Clément Gelézeau, nous envoie l'acte de naissance suivant qu'il a extrait des registres paroissiaux de Saint-Christophe, canton de La Jarrie, déposés au greffe du tribunal civil de La Rochelle :

« Le 9 mars 1759, a esté par moi soussigné baptisé Pierre-Michel, né le jour précédent du légitime mariage de M^e^ René Guérin, marchand boulanger, et de Jeanne Fagnet, son épouse. Le parrain a esté Michel Lucas, garçon, et la marraine Geneviève Durand, fille, qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis.

DE MÉRIC, *curé de Saint-Christophe.* »

Digitized by Google

L'abbé Briand, *Histoire de l'église santone*, III, 64, d'après un récit de l'abbé François-Alexis de Meschinet (1772-1848), mort aumônier de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély, *Relation de ce qui s'est passé à la campagne du séminaire de Saint-Sulpice et dans la prison des Carmes*, a raconté sur l'abbé Guérin :

« Il naquit à La Rochelle, de parents pauvres. Sa mère, devenue veuve, fut marchande de fruits et soutint, par ce petit commerce, son existence et celle de son fils. Elle sut lui inspirer dès son enfance, une piété tendre. Doux, modeste, sage, il fixa l'attention d'un respectable chanoine de La Rochelle, M. l'abbé Legris. Trouvant dans le jeune Guérin, qui lui servait journellement la messe, d'heureuses dispositions, il lui donna les premiers principes du latin. Cet enfant, répondant par une constante application aux soins de son bienfaiteur et sa piété prenant avec l'âge de nouveaux accroissements, l'abbé Legris lui fit achever ses études. Il fut admis au sacerdoce au commencement de la révolution, exerça quelque temps le saint ministère dans sa ville natale et fut le directeur de sa vertueuse mère. L'abbé Legris, se proposant de passer en Angleterre, se rendit d'abord à Paris avec l'abbé Guérin, à qui le séjour du séminaire plut tellement qu'il pria son protecteur de vouloir bien lui permettre de n'aller pas plus loin, ce qui lui fut accordé. Après environ trois mois d'une vie paisible et presque toute consacrée à la prière, il fut appelé au combat du 2 septembre et remporta la couronne des martyrs. »

Les erreurs de ce morceau, même s'il a reproduit fidèlement la *Relation* manuscrite de l'abbé de Meschinet, sont nombreuses. Claude-Furcy-André Legrix (1745-1818), n'était pas chanoine de La Rochelle, mais de Saintes (1781). Exilé en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, il fut à son retour nommé doyen du chapitre de La Rochelle et vicaire général du diocèse. L'histoire de son voyage à Paris, ce séjour au séminaire et cette vie paisible avec l'abbé Guérin pendant les mois qui virent les journées des 10 juin et du 20 août, est une fantaisie. Voici la vérité et aussi la preuve que Alexis de Meschinet s'est trompé : Guérin était sulpicien.

Elle nous est fournie par M. Bertrand qui nous transmet ce passage de l'*Histoire du séminaire d'Angers depuis son union avec Saint-Sulpice en 1695 jusqu'à nos jours* par Létourneau, supérieur du seminaire d'Angers, (Angers et Paris, 1896, in-8°, p. 233). « Après avoir fait ses études au grand séminaire d'Angers où il était entré le 13 novembre 1779, il se donna à l'œuvre de M. Olier ; il fut envoyé comme directeur au séminaire de Nantes où il demeura jusqu'en 1791, et se retira à cette dernière date à la maison d'Issy près de Paris. C'est là qu'il fut arrêté et conduit aux Carmes, où l'attendait la couronne du martyre. »

Mais l'auteur, aujourd'hui curé de Saint-Sulpice à Paris, a écrit aussi : « M. Pierre-Michel Guérin était né le 8 mars 1759 à Torfou, alors du diocèse de La Rochelle pour le spirituel, mais de l'Anjou pour le temporel. » L'acte que nous donnons ici met

Digitized by Google

fin à toute discussion: Guérin, le martyr des Carmes, sulpicien, n'est né ni à La Rochelle, ni à Torfou, mais à Saint-Christophe de Belledois.

—

VII

Royan, Brouage et La Rochelle en 1638.

I

A propos du voyage en France de sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, originaire du Confolentais en Charente, les journaux lui ont prêté l'idée de visiter Brouage, la patrie de Champlain, fondateur de Québec, et ils n'ont pas manqué de dire quelques mots de cette ancienne ville déchue, qui n'est plus même une commune.

Dans *Le Petit parisien* de septembre, Jean Frollo a publié un article, *La mort d'un village*, reproduit par les journaux de la région, *La République des Charentes* et l'*Echo rochelais* du 24 septembre, *Le Peuple* de Saintes, le *Journal de Royan* et *Le Conservateur* du 28, où l'on rappelle brièvement l'histoire de la cité morte.

« Elle a perdu jusqu'à son titre de chef-lieu de commune ; la population qui, au temps de sa splendeur, était de 5 à 6.000 âmes, oscille maintenant selon les années entre 253 et 200 habitants. Sa garnison était encore d'une centaine d'hommes en 1839; elle fut réduite à 40 soldats, en 1863. Aujourd'hui, il n'y en a plus. Les derniers gardes des poudrières ont été retirés en 1885, avec les dernières munitions.

Ce Brouage tombé à rien a été cependant un des ports les plus célèbres de l'Europe. Il était fréquenté par des marins de toutes les nations qui y venaient charger le sel. On y armait des navires pour le Brésil et le Canada. On l'appelait le plus sûr, et le plus commode des ports. C'est de là que Champlain partit pour aller fonder Québec.

Les fortifications actuelles de Brouage, très pittoresques avec leurs tourelles en encorbellement et leur couronnement d'ormeaux séculaires, sont celles que Richelieu fit construire à grands frais de 1630 à 1641, par l'ingénieur d'Argencourt, après la prise de La Rochelle. La ville avait une importance militaire considérable puisque Richelieu et Mazarin s'en firent attribuer le gouvernement. Elle joua, on le sait, un grand rôle lors des guerres de religion et pendant la fronde ; souvent elle fut prise et reprise par les factions. »

Nous arrêterons là nos citations, il a été si souvent question de Brouage dans nos publications, *Archives* ou *Revue de la Saintonge*, voir notamment : *Archives*, VI, 364 *(Brouage et Champlain)*; *Revue*, VIII, p. 277 *(Inscriptions)*; XIII, 249 *(Fêtes de Champlain à Saintes)*; XIV, 32, *(Brouage et nos vieux auteurs)*; XVIII, 249, 390 *(Monument de Champlain à Québec)*, etc.

Le journal ajoute : « Il y a une vingtaine d'années, il fut ques-

Digitized by Google

tion de détruire et de vendre ses remparts ; des protestations s'élevèrent et l'on décida pour les protéger de les classer au nombre des monuments historiques. Ce fut la dernière fois qu'on parla de la ville morte. » On se rappelle en effet l'initiative prise en 1885 par la société des *Archives*, pour sauver de la destruction les remparts de Brouage : les affiches de mise en vente étaient faites et des entrepreneurs se disposaient à les acheter pour en vendre les pierres. Grâce à l'intervention rapide de la société, l'ordre de la mise en vente fut empêché par télégraphe et les remparts furent classés comme monuments historiques. Voir *Bulletin* de la société, t. v, p. 321, 341, octobre 1885.

II

Le *Royan*, journal quotidien, a publié, dans ses numéros des 23, 24, 25, 26 juillet, 4, 5, 6 août, 4, 5, 6 septembre, le *Récit d'un voyageur Godefroy à Royan sous Louis XIII*, dont nous avons parlé, *Revue*, XXII, 278.

Il est à Royan, le 13 août, « jadis ville de guerre, fortifiée de bonnes tours, le tout situé en un lieu eslevé et escarpé sur le bord de l'eau. Maintenant cette ancienne ville n'est plus et ne reste plus d'icelle que des masures et ruines de ses tours et édifices, et ce pour luy servir de confusion en advertissant ceux qui la voyent en ce misérable estat qui est la juste vengeance de son roy qui de la sorte a puny sa rébellion. Les habitants qui sont tous huguenots et qui par dérision de nous, s'appellent « catholiques de Royan », ont esté contraints de se bastir ailleurs... Les récollets y ont un petit et pauvre couvent dont ils tiennent toujours l'église fermée ou bien gardée par quelqu'un de leurs religieux, crainte que les habitants n'y vinssent commettre quelque scandale. Et à demy quart de lieue loing est une parroisse pour peu de pauvres catholiques quy, parmy cette peste, se sont, Dieu mercy, fort bien conservez... »

Le lendemain, samedy et 14e aoust, sur les six heures du matin, je sortis de Royan accompagné d'un homme duquel, le jour précédent, j'avois arresté un cheval pour me porter à Brouage.

Incontinent après nous commençasmes d'entrer dans la Xaintonge (mesme je ne sçay si Royan n'est point le commencement) qui est un pays plain (1) où y a quantité de petit bois et beaucoup de vignes alors chargées de raisins, la pluspart blanc. Les bourgs et villages y sont en si grand nombre que sur ce poinct, faisant comparaison de ce pays avec l'Isle de France estimée la plus peuplée, je me trouve en peine de dire laquelle des deux provinces l'emporte. Ce qui en est cause est le trafficq du sel, qui par toute cette contrée, se faict en abondance et qui, enrichissant grandement les propriétaires, donne aussy à gaigner à beaucoup de gens qu'on emploie pour son appareil. Les lieux par lesquelz nous passasmes sont : N [Médis]... Saugeon,

(1) De plaine.

Digitized by Google

N... N... etc. [Le Guà, Saint-Sornin, Saint-Just] (1) dans lequel chemin on apperçoit une tour peu esloignée qui porte le nom de Bruage (2), (d'où a esté le nom donné à la ville de Brouage, qui n'en est qu'à deux ou trois lieues, jusques à laquelle on sçait, par tradition des anciens, que le reflux de la mer est venu).

* * *

Enfin, sur le midy, nous arrivâsmes à Marennes, estimé le plus beau et le meilleur de tous les bourgs de France, tant pour sa grandeur et nombre d'habitans qu'il a que pour la richesse que lui apportent presque une infinité de salines qui l'environnent plusieurs lieues à la ronde... »

Si vous vous arrestez dans Marenne, considérez quel est ce bourg par la quantité des maisons, la plus part belles, et par la fréquence des habitans bien riches. De plus vous debvez voir l'église qui est fort belle tant en bastiment qu'en peinture. Le clocher d'icelle, de pierre de taille, faict en pyramide, s'eslève fort hault...

L'après-disnée, avançans tousjours dans un chemin remply de salines et de très grosses pilles de sel, nous vinsmes passer au village d'Yers (3), où se void une très belle fontaine, faicte par le soin de M. le cardinal (4), pour, par dessoubz terre, dans des tuyaux, aller communiquer son eau à Brouage qui n'a peut-estre que ce seul manquement; puis, tost après, nous rencontrasmes un corps de garde où on nous interrogea de ce qu'on a coustume de demander aux inconnus et nouveaux venus. A quoy ayant esté satisfait de nostre part, et cela continué en trois divers lieux où sont autant de corps de garde, nous eusmes l'entrée dans Brouage.

* * *

Brouage est ville maritime, de petite estendue à la vérité et nouvellement bastie, mais surpassant beaucoup d'autres plus grandes et plus anciennes tant pour sa force et pour son importance que pour la richesse et commodité de son port.

Sa force doibt estre considérée tant par sa scituation que par ses fortifications et garnison.

Et premièrement quant à sa situation, elle est telle : D'un costé elle a un bras de mer où est le port, et de tous les autres, bien loing à l'entour de soy, a des marais salans dont il serait facile de couvrir la pluspart d'eau de la mer s'il y avait tant soit peu de crainte. Les advantages qu'elle tire de cette scituation est l'impossibilité que les ennemis trouveroient pour y camper et y ordonner ou ranger en bataille une armée et de plus pour faire des approches, tout semblant contraire à ce dessein.

Ses fortifications, tant extérieures qu'intérieures, sont ses

(1) Les noms sont en blanc sur le manuscrit.
(2) Erreur de copiste. Il faut lire *Broue*.
(3) Aujourd'hui Hiers-Brouage.
(4) Le cardinal de Richelieu.

Digitized by Google

fossez, bien profonds et larges, dans lesquelz on peult faire entrer l'eau de la mer toutes fois et quantes qu'on veult. Le dehors ne monstre, si bien me souvient, aucuns ravelins, demy-lunes ny ouvrages à cornes. Ses murailles, qui monstrent sept bastions distans inégallement les uns des autres, dont chacun est garny de trois sentinelles, le tout posé sur pilotis et basty de pierre de taille et brique avec le plus de façon et gentillesse qui se voye ailleurs, ayant pour ornement en dehors les armoiries du roy, de la reyne, de monsieur le cardinal et de monsieur de La Porte (1), gouverneur de cette place, sans toutesfois que cette mignardise empêche qu'elles n'ayent une grande époisseur, et qu'elles ne soyent très bien terrassées en dedans, estant aussy le portour d'icelles muny de plus d'une centaine de pièces de fonte verte tant grosses que petites.

Ses portes, au nombre de deux seullement, aux advenues desquelles sont plusieurs corps de garde, l'une respond au port et est appellée la Porte royalle, qui, en dedans la ville, a les statues du roy et de la reyne, de la hauteur d'une personne ; l'autre nommée N... regarde le bourg de Marennes.

Sa garnison est de huict compagnies, faisant huict cens hommes, dont la moitié ou environ est de Brouage, y a sa famille et y exerce quelque vacation pendant les jours qu'ilz ne sont de garde. On m'en a dict des merveilles à cause de la discipline militaire qui estroitement et parfaitement s'y exerce. Pour mettre la piété dans les soldatz ou l'y conserver en cas qu'elle y soit, tous les matins se dict une messe à quatre heures du matin dans les récolletz (2), obligez à cela, où assiste un chacun qui veult selon sa dévotion, laquelle estant achevée tous nouveaux ordres recommencent, comme à renouveller les sentinelles et corps de garde. Sur les six ou sept heures, selon la saison, les portes sont ouvertes. La journée se passe faisant chacun le debvoir auquel oblige le commandement de son capitaine. Puis, le soir arrivé, le gouverneur va luy mesme, ou en son deffault quelqu'un des principaux officiers de la garnison, retirer les clefz des portes et, s'en retournant aux lieux où il trouve les soldatz, leur faict dire quelque peu de prières, les exhortant toujours de bien et fidellement servir leur roy. Auxquelles paroles principalement proférées par la bouche du gouverneur monsieur de La Porte, que tous les soldatz et autres habitans craignent, ayment et honorent, n'y a personne qui ne se sente transporté de zèle et affection de mourir pour son prince, adjoustant souvent ces mots : « Vive le roy ! Vive le roy ! » Imaginez-vous si ces soldatz manqueront de cœur aux occasions et rencontres, eux qu'on anime tous les jours de la sorte.

Voyons ensuitte les magazins où il y a toutes sortes de munitions nécessaires pour fort longtemps. L'un est celuy du bled, vin, etc.; l'autre est celuy des armes, où y en a pour 5.000 ou

(1) Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, maréchal de France.
(2) Etablis en 1610.

Digitized by Google

6.000 hommes ; l'autre est celuy des poudres proche des récollets, et l'arsenal où peuvent estre 150 ou 200 pièces tant de fonte que de fer. Enfin rien ne manque à l'estat de cette ville qui sans doubte augmentera de jour en jour la renommée et réputation qu'elle peult avoir parmy les villes fortes pour autant que l'on continue encores d'y travailler et apporter l'accomplissement à cet œuvre si glorieux.

La grandeur de la ville n'est (à ce qu'on m'a dit) que de 500 pas en quarré. Elle a plusieurs rues toutes très droictes et larges, se traversans les unes les autres à angles droitz. Beaucoup de logis ont esté faicts à neuf, et d'une plus jolie que superbe façon. On ne les eslève guères icy, aussy bien que dans tout le pays circumvoisin, pour autant qu'iceluy se trouvant fort subject au vent, il en a receu autant de fois de l'incommodité par le renversement et ruine des maisons que l'on en a voulu faire des haultes. Mesmes, il n'y a pas encore longtemps que l'on appréhendoit quelque semblable malheur.

On dict que toute la ville deviendra semblable, et que à ceux qui n'auront moyen de faire bastir en leur fonds de cette sorte que le roy leur advancera de l'argent à condition que les maisons lui demeureront hypothéquées pour pareille somme qu'il aura donné. Il y a dans la ville seullement deux églises dont l'une est la paroisse du lieu, fort bien ornée, et l'autre un couvent de récolletz. Une seule chose, sçavoir l'eau douce, manque à ce Brouage. C'est pourquoy vous n'y verrez qu'une seulle fontaine, de très belle apparence, mais fournissant peu d'eau, qui vient par des canaux de plomb d'un village esloigné d'un quart de lieue comme icy dict cy devant. Néantmoins, pour réparer ce manquement, plusieurs particuliers ont faict des cisternes où l'eau, parmy le sable, se conserve extrêmement bien, sans pour cela que le sable, meslé avec icelle, luy fasse occuper plus d'espace, ce qui donneroit subjet de disputer sur ce qui est de la pénétration de deux corps.

Sortons de la ville et allons au port qui de plus en plus se rend célèbre et recommandable. Lorsque j'y estois, il estoit remply de quantité de vaisseaux estrangers qui viennent icy achepter le sel comme au lieu où y en a plus grande abondance. De vous dire à quel prix ilz l'acheptent et quelz sont les impostz qu'ils payent pour la traicte de cette marchandise, comme aussy la quantité qu'il s'en débitte icy tous les ans, ce seroit chose curieuse, touchant laquelle je ne vous puis néantmoins satisfaire, pour ne l'avoir appris bien au vray sur les lieux. Mais, sans m'esloigner du port, j'y vis une machine peut-estre l'une des plus admirables, merveilleuses et rares qu'il se soit veue sur mer depuis quelques siècles...

Ce récit (j'entends celuy de toute la ville et de ce qui en dépend) ne mérite il pas que nous fassions quelque effort de poésie pour exprimer ses principaux ornemens en ce distiche qui luy pourroit servir d'inscription ?

Digitized by Google

Pulchra, potens, dives, muris, munimine, portu,
« Gentem, hostem, cives, attraho, sisto, beo » (1).

* * *

L'auteur embarqué pour La Rochelle, met quatre ou cinq heures, par suite des vents contraires et du calme plat, à faire une lieue, passe devant le Château d'Oleron. « Le flux arrivant, il nous fallut gaigner une ile du nom d'Ay, appartenant aux PP. de l'Oratoire, dans laquelle ilz ont voulu faire des salines mais sans bonne yssue, l'eau ne s'y pouvant, par quelque soing que ce soit, concréer le sel.

Dans cette isle nous ne trouvasmes qu'une chétifve taverne qui ne nous donna que du pain et du vin avec quelque poisson mal appresté, lequel repas finy nous retournasmes à nostre vaisseau pour y coucher mal à nostre ayse, comme vous vous pouvez imaginer... Enfin, nous arrivasmes sur les onze heures du 17e aoust à La Rochelle.

* * *

La Rochelle, jadis ville de très grand renom et l'un des plus fameux ports de l'Océan qui maintenant, par la desmolition de ses espouventables fortifications et murailles et par l'abolition de ses anciens privilèges, a perdu beaucoup de sa réputation, tous lesquelz malheurs luy sont arrivez depuis une douzaine d'années à cause de sa rébellion contre son juste roy, dont l'histoire tragicque est trop récente et conneue pour avoir besoing d'estre icy descripte (2). Suffit je vous dise les remarques que j'y ay peu faire en l'estat auquel on la void à présent.

Elle a un grand circuit non enclos de murailles, excepté deux ou trois portes qui restent encore entières, sur l'une desquelles sont les armoiries de la ville entourées de ces mots :

Dieu m'a béniste pour la retraicte des siens.

Celles de France au milieu avec ceux-cy :

Le bon prince entreprendra son peuple.

D'autres armoiries au dessous (peut-estre quelque gouverneur) aussy environnées de quelque devise, et soubz icelles à peu près en ces termes :

Le sage aura crédit entre les nations,
Et son renom espandra parmy tout l'univers.

Dans cette estendue sont plusieurs fort belles, larges et nettes rues, quasi toutes ayant de costé et d'autre des couverts (3) approchans en beauté et façon de ceux qui environnent la place

(1) « Belle, puissante, riche, par mes murs, mes remparts, mon port, j'attire, je retiens, je comble de bien être nationaux, étrangers, habitants ». Léon Godefroy n'avait pas dû faire un grand " effort de poésie " pour composer ce distique. — Mais c'est un joli tour de force.
(2) Allusion au siège de 1628.
(3) Porches couverts.

Digitized by Google

royalle de Paris, par laquelle commodité, en marchant par la ville, on esvite toutes les incommoditez et injures du temps...

Elle a un siège présidial et une maison de ville bien bastie qui, sur sa porte, monstre les armoiries de la ville qui sont un navire avec ses vers :

Solve metus, fert Anna tibi regina salutem.

En dedans est la statue de Henry quatriesme, ayant à sa gauche quatre autres statues toutes de pierre.

Les églises qu'on y void sont quatre parroisses que tiennent les pères de l'Oratoire, ne s'y trouvant point de prestres séculiers. L'une d'icelle, du nom de Saint-Barthélemy, avoit esté ces années dernières, sçavoir avant la rebellion, bastie par les huguenots pour leur principal Temple (1). A icelluy sont trois ou quatre doubles escalliers qui donnent l'entrée dedans. Il est de figure octogone, basty de bois sur des murailles de pierre avec artifice et liaison des soliveaux l'un avec l'autre, sans aucun soustien au milieu du bastiment, couvert de plomb. Les autres églises parochialles sont médiocrement belles.

Les jésuistes achèvent un très beau bastiment qu'ilz ont entrepris, secondez en cela de quelque don notable à eux faict par le roy, où leur église est très accomplie, et leur collège bien spacieux (2).

Les capucins s'y accommodent et sont après à fermer un grand clos, où estoient cy-devant une partye des fortifications (3). Les augustins, jacobins, carmes et cordeliers y ont leurs couvens telz quelz.

Les frères de la charité gouvernent l'hôpital.

L'église des récolletz est extrêmement propre et nette, surtout une chapelle que M. de Seguier, chancelier de France, a pris à cœur d'embellir de dorures et exquises peintures.

Les minimes (4) sont logez avec l'advantage qu'ont ceux qui ne sont enfermez dans les villes; car ilz sont esloignez d'un quart de lieue, à un endroict nommé la pointe de Corail (5), pointe fameuse par les dernières fortifications qui y ont esté faittes durant le siège que nostre glorieux roy mit à La Rochelle, et qui postérieurement ont esté rasées. Justement à son opposite estoit basty le fort Louis.

N'est pas fort esloignée d'icy la digue, cette invention si admirable, et qu'on peult dire par éloge avoir vaincu La Rochelle, et l'avoir réduicte à son debvoir envers son prince, de laquelle on void encores des vestiges. »

---

(1) Le service de la paroisse Saint-Barthélemy se fit dans le grand temple jusqu'en 1667.

(2) Cette église fut consacrée le 8 août 1638.

(3) Le duc de Saint-Simon avait reçu du roi le terrain des fortifications démolies et avait fait don aux Capucins de l'emplacement nécessaire à leur couvent.

(4) Louis XIII avait fait venir ces religieux de Surgères pour servir d'aumôniers au camp.

(5) Pointe de Coureilles, aujourd'hui pointe de Minimes.

Digitized by Google

Le voyageur passe ensuite à Marans, « fort bon bourg où coule une petite rivière du nom de Fontany », puis il s'arrête au gué de Velluire où l'hôtesse lui offrit, pour aller jusqu'à Nantes, un cheval « moyennant cinq livres, y compris le déplacement pendant le chemin tant du garçon qu'elle me donnait que pour le cheval ».

Remercions M. Henri Clouzot de la découverte de cette pièce curieuse à tant d'égards et de sa publication dont nous avons si largement profité, regrettant de ne pouvoir reproduire le tout, et que les notes excellentes dont il l'a accompagnée ne soient pas plus nombreuses.

L. A.

—

VIII

Un curé guérisseur.

Les ecclésiastiques et surtout les curés de campagne sont souvent portés à joindre à leur ministère de médecine spirituelle l'exercice de la médecine du corps. Sans doute il y a corrélation intime entre la santé de l'âme et celle de son enveloppe corporelle; il faut cependant convenir que les études professionnelles des membres futurs du clergé les préparent assez peu à la connaissance de l'organisme humain et des remèdes qui conviennent aux mille maladies ou infirmités auxquelles il se trouve constamment exposé. Néanmoins il se peut parfois que là où la science du praticien échoue, des empiriques par une longue observation ou par tradition de famille, par la connaissance de la vertu de quelques simples ou de quelque onguent mystérieux, arrivent à guérir certaines maladies réputées incurables. L'abbé Kneipp, en Allemagne, s'est fait une renommée universelle de guérisseur grâce à un système d'hydrothérapie accompagné de certaines prescriptions hygiéniques. Près de nous, nous avons eu tout récemment les vénérables curés de Tanzac et de Cravans qui ont fait courir de tous les points de la Saintonge et des provinces voisines, malgré les protestations du corps médical, toute une catégorie de malades qui ont trouvé chez eux le soulagement ou la guérison radicale. On cite encore comme ayant une véritable vogue de nos jours les curés de Pioussay et du Bord-des-Dames dans la Charente.

Il m'est tombé sous la main un volume in-12 intitulé : « *Traité de médecine pratique à l'usage des familles* par M. Larréa, ancien curé de Saint-Vallier (Charente) et maintenant curé de Varaignes (Dordogne). A Angoulême, à la librairie F. Trémeau et Cie et chez J. Laroche, libraire, 1822. » L'ouvrage contient en 240 pages, 50 chapitres, des attestations de personnes notables des deux paroisses avec signatures légalisées. Une dédicace « A monseigneur l'évêque d'Angoulême », datée de Varaignes le 25 avril 1822, commence par ces lignes : « Monseigneur, l'accueil distingué que vous avez bien voulu faire à ce premier essai de

Digitized by Google

mes faibles talens, est un présage heureux du succès qu'il obtiendra de l'indulgence du public. En me permettant de le faire paraître sous vos auspices, ce sera une nouvelle faveur ajoutée à la première.....»

Me voilà intrigué sur la personnalité quelque peu exotique de ce prêtre dont les talents particuliers n'ont pu décider son premier évêque à le retenir dans son diocèse. Heureusement qu'en parcourant les attestations réunies à la fin du volume, je tombe sur ce document, page 228 : « Nous, Paul Pierre Duclas, maire de la commune de Brossac, chef-lieu de canton, arrondissement de Barbezieux, soussigné, certifions à qui il appartiendra, que M. Larréa, originaire d'Espagne, naturalisé français, prêtre desservant la commune de Saint-Vallier, dans ce canton, s'est constamment voué au soulagement de l'humanité depuis son arrivée dans ce pays-ci et notamment depuis quatre ans. Les cures qu'a faites M. Larréa sont telles que la majorité des personnes qu'il a guéries étaient abandonnées des médecins les plus accrédités ; en un mot, ce digne ecclésiastique a étonné le public par ses talents extraordinaires, et les a prodigués avec le plus grand désintéressement. Délivré sur la demande de M. le curé de Saint-Vallier, après nous être assuré des faits, soit à l'égard des particuliers et habitants de Brossac, soit envers tous autres. A Brossac, à la mairie, le 15 décembre 1819. Signé Duclas. »

Les lecteurs me sauront sans doute gré de leur indiquer quelques remèdes employés : « Remède pour guérir les engelures qui viennent aux mains ou dans *quelques* parties du corps que ce soit... Autre remède différent des 1er, 2e et 3e pour le même sujet. Prenez : urine, *une chopine ;* eau chaude, *demi-chopine;* vapeurs de toutes deux. Préparation : Vous mettez ensemble les urines avec de l'eau bien chaude ; vous prendrez, le matin, les vapeurs ou la fumée qui en proviendront ; et le soir, au lieu de prendre les vapeurs, vous mettrez la partie affectée d'engelures dedans, autant que vous pourrez supporter la chaleur, jusqu'à ce que l'eau soit devenue tiède, etc. » « Pour guérir les brûlures aux mains ou tout autre partie du corps.... Autre remède différent des 1er et 2e pour le même sujet. Prenez : Fiente de vache, *cinq onces ;* graisse de porc, *idem ;* raves, *trois onces ;* savon gris, *deux onces ;* eau-de-vie, *une once.* Préparation : Mettez fricasser la fiente de vache et les raves avec la graisse de porc ; et lorsque ces objets seront frits, ajoutez-y le savon gris ; après que le tout sera fondu, vous mettrez le tout dans un linge ; vous l'exprimerez bien afin d'en faire sortir le suc, lequel vous mettrez dans un pot pour vous en servir au besoin. » Remède infaillible pour la pleurésie. Prenez : Fiente de cheval fraichement faite, *deux poignées ;* racine de gingembre, *idem ;* vin blanc, *deux pintes.* Préparation : Réduisez en poudre les racines de gingembre, mettez cette poudre avec la fiente de cheval dans un linge que vous lierez bien; placez le tout avec le vin blanc dans un pot de terre neuf vernissé ; faites-le

Digitized by Google

bouillir devant le feu, jusqu'à ce qu'il soit diminué de la moitié ou du tiers. Donnez à boire au malade de ce vin environ trois travers de doigt, dans un verre, *tous les matins;* couvrez bien le malade après cela, afin de le faire transpirer, et lorsque vous donnerez au malade de ce bouillon, *ce qui doit être de deux heures en deux heures*, vous y ajouterez une cuillerée de suc de bourrache ou de buglose. »

Nous rencontrons plus loin quelques autres remèdes dont il nous suffira de donner l'énoncé : « Remède que doit employer celui qui a une trop grande envie d'aller à la selle sans y rien faire, page 155. Remèdes pour ouvrir les hémorroïdes et pour faire sortir les excréments. » Parmi les substances bizarres employées dans la composition de ces remèdes non moins bizarres, nous trouvons, page 51 : Langue de chien (cynoglosse?) : un nid d'hirondelles ; poumon de renard ; de l'écorce de sureau *croissant sur un saule ;* du suc d'oreilles de souris (myosotis?) ; graines de paradis (?) ; page 147 : rhubarbe séchée *sur une tuile ;* langue de cerf en poudre. Il est juste d'ajouter que tous les remèdes préconisés par notre curé-médecin ne sont pas composés d'ingrédients aussi extraordinaires ; ce n'en est même, après tout, que le plus petit nombre. Peut-être aussi s'en trouve-t-il parmi eux quelques-uns d'efficaces ; mais il faut avouer que lorsqu'un malade possède une dose de courage suffisante pour surmonter la répugnance que lui inspirent les recettes scatologiques (1), il est bien près de la guérison. Elles doivent être souveraines contre la paralysie des jambes : car le malade, à la vue seule des remèdes doit être pris d'une envie insurmontable de prendre celles-ci à son cou et de s'enfuir de toute leur vitesse ; après un tel résultat, il ne doit pas lui en coûter le moins du monde de signer toutes les attestations qu'on lui demande et d'entonner en l'honneur de son sauveur une hymne d'actions de grâces, comme le sieur Doria-Ferrier, propriétaire, commune d'Alzac, arrondissement de Libourne qui s'écrie : « ...Je rentre au sein de ma famille, en rendant grâces au ciel de mon heureux succès, et j'assure à M. Larréa une première place dans mon cœur, par conséquent une reconnaissance sans fin... » Un sieur Etienne Delâge, ancien capitaine et propriétaire, chevalier de la légion d'honneur, demeurant au bourg de Charras (Charente), renchérit sur le précédent : « ...Je rentre aujourd'hui au sein de ma famille bien portant, et en chantant les louanges de M. Larréa. Puisse-t-il, pour le bonheur du genre humain et la conservation

(1) Sous la rubrique *Petits métiers inconnus*, je lis dans l'*Almanach Kneipp, 1894*, p. 180, 181, au paragraphe consacré aux *Ramasseurs de crottes de chien*, cette étrange révélation : Ils vendent ce produit naturel aux mégissiers et aux teinturiers. Les chimistes prétendent qu'on s'en sert également à cause de la grande quantité de phosphate qu'on y trouve pour la fabrication de certains peptones de viande recommandés aux estomacs délicats. » 1894, 3me année, *Almanach Kneipp*, rédigé par M. l'abbé Kneipp, curé de Vœrishofen (Bavière). Seule traduction française autorisée par l'auteur. (Paris, P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, 10).

Digitized by Google

de sa santé, *vivre plusieurs siècles!* Je ne passerai pas de jour sans adresser des vœux à la Providence pour cet objet, et je lui conserverai *toute la vie* une éternelle reconnaissance. »

MARCEL PELLISSON

—

IX

DEUX CLOCHES AUX NOMS HISTORIQUES

I

Il fait bon de feuilleter les vieux papiers et notamment les anciens registres paroissiaux. Heureuses les communes qui les ont conservés, pour la joie des archéologues et la satisfaction très intime des chercheurs. Voici qu'outre l'acte de naissance de Pierre-Michel Guérin (voir plus haut, page 358) les registres de Saint-Christophe de Belledois nous livrent l'acte de baptême de la cloche :

« Le jour de la très sainte Trinité, l'onzième jour du mois de juin 1713, la cérémonie de la bénédiction de la cloche de cette église a esté faite par messire Jean-Baptiste Lepouriel, prieur-curé de Saint-Médard, laquelle cloche a esté nommée Gabrielle, qui est le nom de défunte noble dame Gabrielle Noblet, épouse de haut et puissant seigneur messire Pierre de Chertems, conseiller du roy dans tous ses conseils, président à mortié au parlement de Bretaigne, baron de Charron, seigneur de Saint-Christophle, Réaux, Saint-Maurice et autres places : a esté parrain monsieur Jean Bruslé, conseiller et procureur du roy de la monnaie royalle de La Rochelle, représentant monsieur le président de Seuil, et damoiselle Anne-Hortansse Barcau, représentant funte madame Seuil. Présent Mre André Moine, sénéchal de la chataignerie (châtellenie ?) de Saint-Christophle, et maitre Elie Barreau, procureur fiscal de ladite chataignerie ; assistant à ladite bénédiction messire François-Pierre Morineau des Marchais, prêtre et curé de ladite église paroissiale.

» J.-B. Lepouriel, prieur et curé de Saint-Médard. »

Fait à signaler : Pierre Chertemps a voulu que le nom de son épouse Gabrielle Noblet fût donné à la cloche.

La cloche ainsi bénite en juin 1713 a été détruite pendant la révolution ; la cloche actuelle date de 1728 et porte l'inscription suivante :

✠ CETTE CLOCHE A ESTE PRESENTEE PAR MESSIRE PIERRE CHERTEMP CHEVALLIERS MARQVIS DE SEVIL BARON DE CHARRON SEIGNEVR DE SAINT-CHRISTOPHLE DE BELLEDIOS. RÉAVS SAINT-MORICE ET AVTRE PLACE. ET DAMISELLE FRANÇOISE ADÉLAIDE CHERTEMP. DE SEVIL. A LA ROCHELLE LAN 1728.

PETRVS PERET ME FECIT.

Digitized by Google

L'acte est ainsi conçu sur les registres : bénédiction de la cloche de Saint-Christophle.

« Le 31 octobre 1728, nous, soussigné, avons béni la cloche, sous le nom de saint Louis ; le parrain et marraine ont été le sieur Louis Turgné, marchand, cy devant exempt de la maréchaussé, et la marreine, Marthe Guingasan, qui ont représenté M. et mademoiselle de Seuil, estant de cette paroisse ; la ditte bénédiction a été faite en présence de Me Laprou, prieur de Saint-Médard, de Me François Baron et de Jean Lecompte, fabriqueurs en charge de cette église, qui ont signé :

DUBEDA, *prêtre et curé de Saint-Christophle.* »

Dans l'église, il existe une petite chapelle formant un bas-côté, au midi ; elle se compose de murs droits sans aucun caractère architectural : elle peut remonter au XVIIe siècle. Sous le badigeon existe une litre funèbre, sur laquelle sont peints deux écussons accolés ; l'un est celui de Chertemps de Seuil, *Ecartelé au x 1 et 4 d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe d'un croissant, le tout de même*, qui est Chertemps ; *aux 2 et 3 d'or à la couleuvre d'azur*, qui est Colbert ; l'autre, *Emmanché de quatre pièces de sable en chef et de cinq pièces de même en pointe* ; ces deux blasons dans un cartouche sont placés sur un manteau d'hermine sommé d'une couronne de marquis.

Pierre de Chertemps, chevalier de Seuil, baron de Charron, seigneur de Réaux, Saint-Maurice, Saint-Christophe, était président et lieutenant-général au présidial de Marennes, lorsqu'il vint à Brest une première fois, en 1661. Commissaire à La Rochelle, il revint à Brest en 1666, et y fut nommé commissaire général, en 1670, et intendant le 16 mars 1676, pourvu le 17 août 1680, d'une charge de président à mortier au parlement de Bretagne où il ne put faire que de rares apparitions. Sous lui fut créé le port de Brest, et c'est à lui que revient le principal mérite d'avoir secondé Colbert dans cette création (1). Est-ce par suite de cette collaboration que les armes de Colbert figurent dans celles de Chertemps? Santeuil l'en a loué dans l'inscription suivante destinée au fronton de la porte de l'arsenal du côté de Recouvrance.

AD CL[ARISSIMUM] V[IRUM] D[OMINUM] DE SEUIL ORÆ BRITANNICÆ PRÆFECTUS.

AURO INSCRIBENDOS MITTO, SULLI OPTIME, VERSUS :
ELIGE, NAMQUE POTES, METUENDO PRINCIPE, DIGNOS.
ILLE TUUS LABOR, IN TE OPERIS STAT GLORIA TANTI :
TERRIBILI CŒPTO RESPONDEAT UNDIQUE CARMEN,
ET FUGIAT TREPIDUS VIX LECTO CARMINE PRÆDO.

Pendant dix ans que dura l'œuvre il eut toute la confiance du ministre. Il l'a perdit et il reçut, le 27 octobre 1683, l'autori-

(1) *Bulletin de la société académique de Brest*, t. XV (1890), p. 97.

Digitized by Google

sation d'aller au parlement de Bretagne, révocation déguisée. Sa succession fut ouverte en 1689. Une rue à Brest s'appelle rue neuve de Seuil. Son fils, marquis de Charron, né probablement à Brest, colonel au régiment de Bigorre, en 1703, quitta ce régiment pour n'avoir pas été fait officier général.

Le chevalier Chertemps d'Evry, frère de Pierre, servait au département de Brest depuis 1673 ; il passa à Toulon, il y mourut capitaine de vaisseau le 31 juillet 1694. Son beau-frère, Charles-Christophe de Penfeuntenyo, sénéchal de Brest, y mourut le 21 septembre 1783. Armes : *Burele d'argent et d'azur.*

En fouillant le sol d'une ancienne église du vieux Saint-Nazaire, on a trouvé un cœur en plomb portant la date de 1706 et cette inscription : « Cœur de haute et puissante dame Anne-Aimée « de Carné, épouse de haut et puissant messire Jean-Baptiste « de Chertemps, chevalier, seigneur de Seuil, président à mor- « tier au parlement de Bretagne. »

Ce Jean-Baptiste de Chertemps était le fils de Pierre. Né le 28 mai 1667, baptisé le 15 mai 1670, il fut conseiller au parlement de Bretagne en 1690 et président à la place de son père en 1703 ; il mourut en 1710 laissant un fils unique mort un an après, à l'âge de 42 ans.

Aux assemblées pour les états généraux de 1789, a voté à La Rochelle Pierre-Charles de Chertemps, chevalier, comte de Seuil, baron de la baronnie de Charon et du fief des Vases Molles, colonel inspecteur du régiment du colonel général dragons, chevalier de Saint-Louis, né le 12 juillet 1751. M. de la Morinerie ajoute : « Le 17 mars 1858, est morte à Paris, âgée de 71 ans, Albertine-Marie Chertemps de Seuil, veuve du duc d'Aumont. »

II

Puisque nous en sommes aux magistrats des parlements, lisons sur la cloche de Bignay le nom d'une famille parlementaire. Bignay, dans le doyenné de Saint-Jean d'Angély, a une église et un fort beau clocher du XV^e^ siècle avec beau portail roman ; à sa fenêtre absidale, fermée malencontreusement, il y a une fresque, assomption de la Vierge, signée : « E. Lessieux, mai 1879 », puis, « Cheminet, curé », aujourd'hui curé du Thou.

Dans le clocher, la cloche porte cette inscription :

GABRIEL LECOIGNEVX MARQVIS DE BELLARBRE SEIGNEVR DE BIGNAY ET POVR SATISFAIRE A LA DERNIENE VOLONTE DE TRES ILLVSTRE ET TRES PIEVSE ELEONOR DE CHAVMONT SA MERE MA FAICT FAIRE LAN 1664.

Au bas, Jésus en croix avec les saintes femmes. Un écusson, sommé d'une couronne de marquis, montre trois hérissons, qui sont les armes des Le Coigneux : d'*azur à trois porcs-épics d'or, 2 et 1.*

Gabriel Le Coigneux, marquis de Belabre, seigneur de Mor-

Digitized by Google

nay, était fils de Jacques Le Coigneux, président au parlement de Paris, et chancelier du duc d'Orléans, en faveur duquel la terre de Belabre dans la Haute-Marche, diocèse de Bourges, relevant immédiatement du roi à cause de sa tour de Maubergeon de Poitiers, avait été, avec quelques autres seigneuries, érigée en marquisat par lettres du mois de février 1650. Ce Jacques Le Coigneux, deux fois veuf, mort en 1651, avait été promu au cardinalat par Urbain VIII, le 15 février 1631; mais le bref n'eut pas son effet : car il contracta une troisième alliance par contrat du 20 décembre 1640 passé en Angleterre avec Eléonore de Chaumont, fille d'honneur de la reine-mère et ensuite de la reine d'Angleterre, fille unique d'Aimery de Chaumont, seigneur de Ribemont-Mornay et du Cluzeau-Bignay, et de Louise du Grenier. C'est elle qui lui apporta la terre de Bignay et aussi la chatellenie de Belabre vendue en 1648, qu'elle eut par retrait lignager.

Un autre écusson, aussi sommé d'une couronne de marquis, montre : *Ecartelé aux 1 et 4 un épervier(?); aux 2 et 3 trois fasces.* Il semblerait donc que les armes jointes à celles des Le Coigneux fussent celles des Chaumont qui portaient (je parle des Chaumont-Quitry) : *Fasce d'azur et de gueules de huit pièces.* On voit qu'elles ne leur ressemblent pas assez. Les Polignac portaient aussi: *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à 3 fasces de gueules, aux 2 et 3 de sable à un lion rampant d'or.* Joachim de Chaumont, grand-père d'Eléonore, avait épousé Renée de de Polignac. Enfin, les Grenier portaient: *D'azur à 3 levriers courant, l'un sur l'autre d'argent, colletés de gueules.*

Bignay qui relevait de Taillebourg au devoir d'une florence d'or appréciée trente sols pour tout rachat, avait été attribué, avec les paroisses de Bords et de Lemung, aux enfants de Louis de Parthenay-Larchevêque et de Jeanne de Beaumont, par acte de partage du 5 juin 1385. Guy de Parthenay en fit hommage l'an 1415 avec ces deux paroisses et la tour de La Népontière en Bords. Bignay passa aux du Bellay, famille originaire du Puy-d'Anché près de Melle et possessionnée aussi en Gâtine près Thouars. Olivier Mérichon, le 4 juin 1490, en fit (*Archives historiques*, I, 252 et 320), au nom de sa femme, Louise du Bellay, l'hommage qui fut renouvelé le 27 avril 1497 par René du Bellay, le 1er mai 1506 par autre René du Bellay, fils du précédent.

François du Bellay, le 13 avril 1537, l'échangea avec Françoise Caniot, dame de Montmorency, qui eut pour héritier René Caniot, maire de Saint-Jean d'Angély en 1546 ; sa succession fut recueillie par Joachim de Chaumont, seigneur de Ribemont-Mornay, qui mourut au château de Bignay en 1618, époux de Renée de Polignac. Aimery de Chaumont, fils de Joachim, marié en 1601 à Françoise du Grenier, réunit (14 mai 1627) à Bignay la châtellenie du Cluzeau qui s'étendait sur les paroisses d'Asnières, Mazeray, Fenioux, Bignay, Ternant et Voissay, et maria sa fille Eléonore à Jacques Le Coigneux.

Gabriel Le Coigneux, décédé en 1709, était neveu du célèbre

Digitized by Google

épicurien Bachaumont (François Le Coigneux) ; il laissait de sa femme Madeleine Pollart, qu'il avait épousée en 1682, trois enfants : Jacques, marquis de Belabre ; Gabriel, baron de La Roche-Turpin et Gabriel, dit le chevalier de Belabre (voir note sur ces Chaumont dans les *Archives de la Saintonge*, t. XI, p. 114 et suivantes et *Dictionnaire des familles du Poitou*, t. II, 561). Gabriel Le Coigneux de Belabre vendit (9 novembre 1726) la baronnie du Cluseau-Bignay à Joseph de Bonnegens, seigneur de La Madeleine, lieutenant général au siège de Saint-Jean d'Angély, dont le fils, Joseph de Bonnegens, mourut sans postérité en 1780, aussi seigneur du Cluseau-Bignay.

Jacques-Louis-Guy Le Coigneux, marquis de Belabre se fit représenter aux assemblées électorales de 1789 pour sa terre de Dolus en île d'Oleron, par Jean-Antoine de Cours. Sa descendance est représentée dans l'Indre.

Une Marie-Madeleine Le Coigneux de Bellabre, épousa Jean-Louis-Antoine du Lau, marquis d'Allemans et baron de Champniers, dont vinrent 1° une fille, mariée au comte de La Lamière; 2° Jean-Armand, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel servant dans les gardes-françaises ; 3° Henry-Charles, évêque de Grenoble ; 4° Pierre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roi qui a continué la descendance, bisaïeul du marquis actuel du Lau d'Allemans. Champniers aux Boux était entré en 1612 dans la maison du Lau par le mariage de Henri du Lau, fils de Josias, seigneur de Celettes et de Chambon en Angoumois, avec Henriette de Pons-Mirambeau, fille de Jacques de Pons, baron de Mirambeau et de Champniers, et de Marie de La Porte.

—

X

Une thèse sur la diffamation politique (1)

Me Angel Sabourdin, avocat à la cour d'appel, soutenait il y a quelques jours, devant la faculté de droit de Paris, sa thèse de doctorat sur le délit de diffamation politique, « actuellement le plus gros problème que soulève la liberté de la presse. »

Il me plait de donner aux lecteurs de la *Revue* un rapide aperçu de ce très intéressant travail, Me Sabourdin étant à la fois un de nos compatriotes et un ami de la *Revue*.

Dans une rapide introduction historique, l'auteur nous montre la diffamation partie de Rome, où elle était une *injuria atrox*, traversant notre ancien droit où elle confine au crime de lèse-majesté pour se préciser peu à peu à mesure que la personne du fonctionnaire se détachait de la fonction et arriver au code pénal d'abord, ensuite aux différentes lois sur la presse, qui se sont succédé de 1819 à 1881 et ont créé le délit de diffamation poli-

(1) Du délit de diffamation politique et de sa répression, par Me A. Sabourdin, thèse pour le doctorat.

Digitized by Google

tique en partant de cette double idée : de garantie à accorder aux libertés publiques par la concession du droit de contrôle sur les personnes publiques, et d'une protection spéciale à donner à ces dernières.

Me Sabourdin, abordant alors l'étude de son sujet, le divise en deux parties : a) Etendue et objet du délit de diffamation ; *b*) Règles spéciales à ce délit.

Dans la première partie, il s'occupe de délimiter le domaine véritable du délit de diffamation politique ; or ce n'est pas chose très facile ; le code pénal et les lois sur la presse se disputant les outrages et injures adressés aux magistrats et empiétant à chaque instant sur leur réciproque domaine.

De ces complications et de cette incohérence (l'auteur le reconnait lui-même et fait de louables efforts pour préciser une matière qui s'obstine à rester trouble) il ressort cependant que, tandis que le code pénal punit les outrages et injures dirigés contre les personnes publiques dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, les lois sur la presse les punissent quand ils leur sont adressés à raison de leurs fonctions ou de leur qualité (la jurisprudence et la doctrine sont en ce sens) : « Au code pénal de protéger la fonction, aux lois sur la presse de protéger — et de livrer — le fonctionnaire. »

Après avoir circonscrit le domaine du délit de diffamation politique, demandons-nous quelles personnes peuvent en être l'objet. Ce sont les personnes publiques, que la loi de 1881 range en deux catégories : les individualités et les collectivités.

L'auteur passe en revue ces deux catégories de personnes, avec un minutieux esprit critique, s'appuyant tour à tour sur la jurisprudence et la doctrine pour les comparer ou les opposer. Il nous montre en quelque sorte le travail de stratification fait par les différentes lois qui se sont succédé depuis 1819 pour aboutir à la loi du 29 juillet 1881 qui a juxtaposé toutes les catégories de personnes visées par les lois antérieures.

Ce sont, d'abord, pour les individualités : 1° « Les dépositaires ou agents de l'autorité publique » (loi du 17 mai 1819, article 16), tous ceux qui par délégation médiate ou immédiate du gouvernement exercent dans un intérêt public une partie de son autorité ou font exécuter ses ordres.

2° « Les fonctionnaires publics » (loi du 25 mars 1822, article 6), ce second groupe n'étant pas autre chose que l'extension du premier. Le critérium est le même et la jurisprudence les confond. On y ajoute les membres du ministère et des chambres, les ministres des cultes, les témoins et les jurés.

3° « Les personnes ayant agi dans un caractère public » (loi du 26 mai 1819, article 20) qui sont devenues dans la loi de 1881 : « les citoyens chargés d'un service ou d'un mandat public temporaire ou permanent. »

Où la jurisprudence et la doctrine n'ont vu qu'une extension de la catégorie des fonctionnaires, il y a en réalité formation d'un groupe tout à fait nouveau. Envers ces dernières personnes

Digitized by Google

la loi de 1819 permettait l'admission de la preuve sans leur accorder la protection réservée aux vrais agents du pouvoir. La loi de 1881 (article 31) leur a étendu cette protection « et cela par une véritable confusion ». Il est difficile d'en trouver le critérium, qui n'est certainement pas celui de la puissance publique. Cependant la jurisprudence s en tient là et exclut de l'article 31 (à tort, selon Me Sabourdin, et contre l'esprit de la loi) tous les individus qui n'exercent pas une part de l'autorité dans l'intérêt général, tels que les membres de l'administration qui n'exercent pas la puissance publique et les personnes qui dans un but d'intérêt général sont chargés du service ou de la défense d'intérêts d'ordre privé (avoués, notaires, commissaires-priseurs) exception faite toutefois pour celles qui sont investies d'un mandat public (membres des assemblées délibérantes).

La seconde catégorie de personnes publiques comprend les collectivités, visées par l'article 30 de la loi de 1881. Ici ce n'est plus le fonctionnaire, comme dans l'article 31, mais la fonction qui est protégée ; aussi pour ne pas sortir du cadre de la diffamation politique, a-t-il fallu créer à ces collectivités une fiction de personnalité.

Comme l'article 31, l'article 30 n'est qu'un assemblage de toutes les dispositions antérieures, il prend sous sa protection :

1° « Les cours, tribunaux et corps constitués » (loi du 17 mai 1819, *article 15*), c'est-à-dire ayant une organisation permanente et l'exercice de l'autorité en vertu du critérium invariable de la jurisprudence et de son interprétation par trop stricte ;

2° « Les autorités et administrations publiques » (loi du 25 mars 1822, *article 5*), terme d'une compréhension plus large et s'appliquant à tous les corps exerçant une part d'autorité et même, selon l'esprit de la loi de 1822, à toutes les collectivités formées par les individualités de l'article 31 ;

3° « Les armées de terre et de mer », ajoutées par la loi de 1881, considérées comme des corps particuliers, des collectivités.

Mais dans cette œuvre de compilation et d'unification des lois antérieures, le législateur de 1881 n'a pas toujours été heureux ; il a souvent réussi à jeter la confusion et l'obscurité dans une matière déjà assez complexe par elle-même. Cette obscurité a amené des divergences de jurisprudence. Cependant, l'auteur écrit que le législateur de 1881 a voulu se montrer très libéral. Il en conclut qu'il faut donner à la loi de 1881 une très large interprétation, au lieu de l'interprétation restrictive de la jurisprudence, et souhaite même qu'une disposition législative, apportant en ces matières plus de clarté, donne en même temps à la jurisprudence un sens plus net des libertés publiques ».

Avec la deuxième partie, nous abordons l'étude des règles spéciales au délit de diffamation.

La première consiste dans la protection des personnes publiques par l'application de peines plus sévères que dans le cas de diffamation et injures envers les particuliers. Cet accroisse-

Digitized by Google

ment de sévérité dans la peine a toujours été de l'avant depuis 1819 jusqu'en 1881. C'est ainsi que la loi du 29 juillet punit d'une amende de 25 à 2.000 fr. et d'un emprisonnement de 5 jours à 6 mois la diffamation envers les particuliers, tandis qu'envers les personnes publiques, elle est punie d'une amende de 100 à 3.000 fr., et de 8 jours à un an de prison. Quoique ayant moins de souplesse que le code, les lois sur la presse s'harmonisent très bien avec lui et ceci est légitime : car l'attaque contre la fonction doit être plus sévèrement châtiée que l'attaque contre le fonctionnaire.

La deuxième règle consiste dans le droit de contrôle de l'opinion sur les hommes publics avec ses trois conséquences : la juridiction du jury, la preuve des faits diffamatoires, la subordination de l'action civile à l'action publique.

a) Malgré les objections qui lui ont été adressées, il faut préconiser l'emploi du jury, plus encore dans l'intérêt de la justice et de la répression que dans celui du diffamateur. Les hommes publics dépendent directement de l'opinion, ils doivent être jugés par elle. Tous les griefs qu'on fait au jury viennent de ce que, dans son fonctionnement, son pouvoir est trop limité. Pour y remédier, l'auteur reprenant une idée de Sieyès et de M. Birot-Letourneux, préconise la formation d'une sorte de jury d'honneur, composé de magistrats, fonctionnaires, journalistes, commerçants, agriculteurs, etc.

b) Tour à tour prohibée et permise à travers les temps, la preuve des faits diffamatoires, d'abord admise indistinctement contre tous les individus quand l'intérêt public était en jeu, fut restreinte à la vie publique des seules personnes publiques.

Après de longs débats sur la question du choix de la preuve, on en est arrivé à l'admettre par tous les moyens de droit commun : « La vérité des faits diffamatoires pourra être établie par les voies ordinaires... » article 35, loi de 1881.

Permise seulement contre les personnes publiques (individualités) par la loi de 1819, la preuve a été étendue aux collectivités par la loi de 1881, c'est là une innovation malheureuse.

A quels faits s'applique-t-elle ? Aux seuls faits diffamatoires, la preuve de l'injure étant prohibée. Elle ne peut être faite en ce qui touche la vie privée, mais peut cependant résulter de la preuve des faits de la vie publique, comme il arrive dans le cas de connexité ou d'indivisibilité.

Quels sont ses effets ? Cette question a été très controversée avant d'être résolue par la loi de 1881. Certains auteurs, considérant dans la preuve une excuse, prétendaient qu'une question spéciale sur la preuve devait être posée au jury et que le diffamateur devait, en cas d'absolution, être condamné à des dommages et intérêts à titre de réparation civile envers le diffamé, l'excuse faisant disparaître la responsabilité pénale, mais pas la civile.

C'était à tort : la preuve ne constitue pas une excuse du délit, mais bien un fait justificatif. Elle fait disparaître ce délit.

Digitized by Google

« Attaquer les hommes publics quand on peut fournir la preuve du bien fondé de ses attaques, ce n'est pas un délit, ni une faute, c'est exercer un droit. »

La preuve une fois établie, il n'y a plus ni faute pénale ni faute civile. Par suite, il n'y a pas à poser au jury de question spéciale sur ce point (la jurisprudence est dans ce sens).

Pour le même motif il n'y a pas, en cas d'acquittement, de dommages et intérêts possibles contre le diffamateur. Cette solution, qui était dans l'esprit de la loi de 1819, quoique méconnue par la jurisprudence, a été définitivement fixée par la loi de 1881, article 58, qui dispose : « La cour ne pourra statuer que sur les dommages-intérêts réclamés par le prévenu. Ce dernier devra être renvoyé des fins de la plainte sans dépens ni dommages-intérêts au profit du plaignant ».

Contre ces deux solutions, de fortes critiques s'élèvent : c'est qu'en effet la question de la culpabilité n'équivaut pas exactement à la question de la preuve, mais la dépasse par certains côtés.

C'est ainsi que M. Jos. Fabre, dans son rapport au Sénat du 8 juin 1900, réclame la position de la question de preuve, dans l'intérêt du diffamé, car, dit-il, le verdict négatif du jury sur la seule question de culpabilité équivaut à la condamnation du fonctionnaire. Certes on peut concevoir une question spéciale sur la preuve, mais elle aurait pour conséquence de transformer le plaignant en accusé, et c'est précisément dans l'intérêt du diffamé que nous la repoussons. M. Fabre conclut en accordant au diffamé des dommages-intérêts, si le jury, estimant que la preuve des faits diffamatoires n'a pas été fournie, répond négativement à la question de preuve. Même dans ce cas, nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'admettre le principe de dommages-intérêts.

c) La troisième conséquence du droit de contrôle de l'opinion sur les hommes publics est la subordination de l'action civile à l'action publique ; « l'action civile ne pourra être poursuivie séparément de l'action publique » (article 46, loi de 1881). C'est là une exception au droit commun. Avant 1848, l'exercice séparé de l'action civile, autorisé par la jurisprudence et la doctrine, était fréquent et constituait pour les hommes publics un excellent moyen de tourner la loi de 1819 et de se dérober à la preuve devant le jury. Par l'action civile ils saisissaient les tribunaux civils ou correctionnels, et la preuve n'étant pas recevable devant eux, les diffamateurs étaient bernés, et qui plus est, condamnés à des dommages-intérêts considérables. C'est le retour à ce système, abandonné depuis 1848, que M. Jos. Fabre préconise, en le tempérant par l'admission de la preuve. Mais M. Fabre est en contradiction avec lui-même, et de plus sa proposition est dangereuse à cause de la différence énorme qui sépare la responsabilité pénale de la responsabilité civile en matière de diffamation. L'importance des dommages-intérêts prononcés au civil constituerait une véritable tentation pour les

Digitized by Google

hommes publics, un vrai danger social. « L'honneur de l'homme public deviendrait une valeur qu'on apprécierait en argent. Il en résulterait une grande diminution de la moralité publique. » — Il est donc légitime que l'action civile et publique ne puissent être exercées séparément, car toutes deux découlent du délit de diffamation ; or, ce délit ne peut exister sans la preuve et la preuve est inséparable de l'action publique. Dans deux hypothèses cependant la loi autorise l'exercice séparé « au cas de décès du diffamateur ou au cas d'amnistie. » Ceci n'est pas logique et il n'y a pas là de raisons suffisantes pour supprimer une garantie à laquelle a droit le diffamateur. — Par contre l'auteur admettrait pour le diffamé la possibilité d'exercer séparément l'action civile, mais seulement après que l'action publique a été intentée et après démonstration préalable du délit.

Les règles spéciales au délit de diffamation politique ainsi étudiées, l'auteur termine par l'exposé des réformes qu'il désirerait voir apporter en cette matière. Elles peuvent se ramener à deux :

1° « L'ouverture à la preuve de la vie privée des hommes publics dans tous les cas où les imputations la concernant ont un rapport direct avec leur vie publique ; car réduire à la vie publique les limites de la diffamation politique, c'est dans beaucoup de cas lui assigner des limites trop étroites. »

2° Remaniement de la juridiction compétente et création de jurys spéciaux, jurys d'honneur plus haut indiqués, sorte de jurys tribunaux rendant eux-mêmes leurs arrêts, sans cette regrettable division des pouvoirs entre le jury qui décide de la culpabilité et la cour qui prononce la peine ; et, pour obvier à la fâcheuse tendance qui s'est affirmée de réduire les questions d'honneur en questions d'argent, ces jurys devraient être très parcimonieux de dommages-intérêts, ne les accordant qu'en cas de préjudice matériel démontré.

Et « ainsi corrigée, la théorie du délit de diffamation politique ne satisferait point un gouvernement absolu, mais elle serait parfaitement conciliable avec un gouvernement libéral, ferme et ami de l'ordre. » (p. 192.)

Tel est, dans son ensemble et très imparfaitement résumé, le très intéressant et très consciencieux travail de M. Sabourdin. On y relève à maintes reprises la marque d'un judicieux esprit critique, une grande habileté dans l'interprétation des textes ou de la doctrine, une documentation excellente.

Tout ce que nous pourrions reprocher à l'auteur serait de s'être placé, un peu trop exclusivement peut-être, au point de vue historique dans cette étude... Mais, au fait, la thèse porte en sous-titre ces mots : « Etude historique... » Nous n'avons rien à dire et il ne nous reste plus qu'à féliciter très chaleureusement notre sympathique confrère de l'heureux choix de son sujet et du libéralisme honnête et sincère qui l'a inspiré.

JOS. BEINEIX.

Digitized by Google

XI

Une Saintongeoise

XANDRE DIZIER

Seconde femme de Loys Gargoulleau, maire de La Rochelle.

Nous ne referons pas la notice que la *Biographie saintongeaise* de Rainguet a consacrée au maire de La Rochelle, au capitaine de l'armée calviniste, dont Daniel Massiou parle en quatre endroits différents de son *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis* (1). Nous n'avons, d'ailleurs, recueilli sur son compte rien qui ne soit déjà connu. Mais, en revanche, il nous est passé par les mains quelques papiers concernant sa seconde femme, Xandre Dizier.

Xandre Dizier, « damoiselle », fille de N. Dizier et de Jehanne Symon, était de Marennes. D'abord mariée à Arnauld de Rabar, sieur de La Passe, qui appartient à l'une des plus importantes familles de la côte saintongeaise, et son héritière en vertu d'une donation mutuelle entre vifs du 8 octobre 1584 (2),

(1) T. IV, p. 406 et 443 ; t. V, p. 66 et 108. Et aussi les *Ephémérides historiques de La Rochelle*, par Jourdan, 1866-1871 : t. I, p. 153, 154, 228, 321, 392, 419-420, 422, 481 ; t. II, p. 120, 232. Cet écrivain nomme deux Louis Gargoulleau, le père et le fils, tous les deux échevins. Résumons ce qu'il en rapporte. Le dimanche 12 mai 1565, la cène est célébrée dans la grande salle du logis de Gargoulleau (Louis Ier), où déjà, depuis 1563, les huguenots s'assemblaient. Le « sergent-major » Louis Gargoulleau (Louis III, fils de Louis II, maire en 1572 et mort dans l'exercice de sa charge) est, par arrêté du conseil extraordinaire du 1er juillet 1573, chargé de recevoir, à la porte de Cougnes, les ambassadeurs de Pologne venant annoncer au duc d'Anjou son élection au trône. Le 12 décembre de la même année, il s'empare, à Saint-Rogatien, de Jacques Dulyon (chef de la faction dite du Cœur navré), qui fut tué par un des hommes de sa troupe. 1575 : descente à l'île de Ré ; prise de Saint-Martin ; l'enseigne de Josué Gargoulleau, fils du précédent. 1585 : le corps de ville fait armer 22 vaisseaux et 2 galiotes pour tenir tête à la flotte organisée à Bordeaux par la Ligue ; le commandement en est confié à Louis Gargoulleau, qui, « dans plusieurs combats contre la flotte des ligueurs, donna des preuves de valeur ». 1588 : il est élu maire. Déjà le maire Gendrault avait combattu son élection devant le prince de Condé, qui lui était favorable. Saint-Luc ayant obtenu du roi Henri III le privilège de lever, depuis Bayonne jusqu'en Bretagne, sur tous les navires qui importeraient des marchandises, un droit de 4 pour cent et 2 écus par tonneau de vin ou de blé, les Rochelais mirent en mer deux galiotes sous le commandement de Gargoulleau, pour donner la chasse au capitaine La Limaille, agent de Saint-Luc. — Nos recherches personnelles nous ont fait rencontrer trois de ses enfants, savoir : Louis et Josué, qui signent, le 7 octobre 1596, au contrat de mariage de Jehan Bitroc et d'Anne Vrignaud ; Josué, « escuyer, sieur de Nyeul, pair et eschevin de la ville de La Rochelle », qui assiste seul, treize jours après, au contrat de mariage d'Abraham Bauld et de Jehanne Bression ; Jehanne, mariée à David Blays, dont il est parlé plus loin. (Minutes de Jehan Michel, notaire à Marennes. En l'étude de Me Mariocheau, notaire à Etaules.)

(2) Minutes de Charles Michel, notaire royal à Marennes, en l'étude de Me Mariocheau, notaire à Etaules.

Arnauld de Rabar était marchand à Marennes. Le 16 août 1584, François Duplessis, sieur de Richelieu (père du cardinal), qui avait acheté, trois jours auparavant, 400 muids de sel à « livrer à flot en Brouage », de Benoist Lalouhé, écuyer, sieur de La Gataudière, céda son marché à Arnauld de Rabar et le « subrogea en son lieu et place ». Aux Rabar s'allie Charles Coyssin, procureur au siège présidial de Saintes, qui épouse catholiquement, à Marennes, le 14 mai 1589, Marie de Rabar, fille de feu François (frère d'Arnauld) et de Barbe Baron. (Registres paroissiaux de Marennes.)

Digitized by Google

nous la verrons successivement contracter de nouvelles alliances matrimoniales. En attendant, elle assiste (1587) au partage anticipé que sa mère fait de sa succession entre tous ses enfants, savoir: ladite Xandre Dizier; Jehanne Dizier, épouse de Jehan Blays, sieur de Villeneuve; Elizabeth Dizier, veuve de Me Hélyes Blays, demeurant à Saint-Denis, île d'Oleron; et Françoise Dizier, femme de Jehan Prevost. Ce partage fut confirmé le 21 février 1590, après le décès de Jehanne Symon, au moyen d'un « accord » intervenu entre ses héritiers (1). Dans ce dernier contrat, Jamet Prevost, Pierre Prevost et Jehanne Prevost, femme de Jacques Vincent, sont substitués à Françoise Dizier et à Jehan Prevost, leurs auteurs, décédés; et Xandre Dizier est dénommée « femme de Loys Gargouillaud, escuyer, sieur de Nyeul », de lui « othorisée, estant de présent en ce bourg de Marennes ». Les biens qui furent attribués à Xandre Dizier consistent en marais salants et la métairie de La Chasse. Déjà elle possédait par licitation la « grand'maison » de Marennes, qu'elle avait payée 2.000 livres, « où elle faisoit sa résidence », et qu'elle revint habiter après la mort de son second mari, arrivée en janvier 1596.

Les marais salants, jusque-là propriété de bon rapport, eurent beaucoup à souffrir des guerres civiles. Durant cette époque néfaste, c'est à peine si le commerce se hasardait à expédier des barques de sel, même en « rivière de Chérante. » Le cas échéant, on introduisait, dans la charte-partie, cette clause très significative : « Promettant (les affréteurs) les garantir (les barquiers) de tous hazards et périls de la guerre durant ledict voyage, tant envers ceux de l'une que de l'autre relligion, soyt en allant, venant, que séjournant; tellement que si elles (les barques) estoient prinses, pillées, arrestées, ou autrement intéressées, en tout ou en partie, soyt en leurs utencilles ouautrement, lesdits affrecteurs seront tenuz de satisfaire et récompenser lesdits barquiers, audire de gens ad ce cognoisseurs et entendus (2). » Il s'agissait de « porter et conduire devant la ville de Taillebourg » 60 muids de sel, et l'on était en l'an 1575.

Cette situation ne s'était pas améliorée depuis le mariage des époux Gargoulleau. Désirant, l'un et l'autre, se rendre compte des ressources qu'ils pouvaient espérer de leurs marais des « Aulneaus en Chiefeuz (Chesfouc) », ils se firent donner, le « dernier » de février 1590, une « attestation du sel existant sur bosses, par « les maistres saulniers jurés et mesureurs de sel »,

---

(1) Cet *accord*, corollaire du partage du 1er juillet 1587, est signé: Loys Gargoulleau, J. Blays, Vincent, Jamet Prevost, Prevost, Caillaud, Michel, notaire royal.

(2) Charte-partie entre Jehan Delaroche et Guillaume Audebert, marchands, « maistres et bourgeois » de deux barques, la *Jehanne* et la *Michelle*; et Pierre Delabert et Ypolitte Degéac, marchands, « faysants tant pour eulx que pour Hugues Delaruhe, Jehan Jousselin et Jacques Degéac, leurs consorts et parsonniers », tous de Marennes.

Digitized by Google

Hélyes Baudry et Laurent Santin, de Mauzac (1). Aux termes de cet acte reçu par Jehan Michel, notaire à Marennes, « Loys Gargoullaud, escuyer, sieur de Nyeul (2), et damoiselle Xandre Dizier, sa femme, de luy othourizée, demeurant en la ville de La Rochelle, ont dit et remonstré qu'il leur estoit très expédient et nécessaire faire assavoir par bonne et valable attestation à l'advenir du nombre et quantité de sel qui est de présent sur les bossés desdits marais, tant vieux que nouveau, appartenant au propriétaire et au saulnier ; ensemble de l'état auquel est maintenant ledict sel ». Or, les experts ont constaté avoir trouvé cinq « pilles » de sel équivalant à 90 muids, « mesure de bosse (3) », dont trois « pilles » de sel vieux fait depuis « douze ans en ça, ou environ », et deux « pilles » de sel nouveau fait « puis deux années ». Et ils ajoutent que le sel vieux est « gasté et endommagé en plusieurs et en divers lieux par le moyen du long tems qu'il y a qu'il est sur les bassin, tellement que la pluye qu'il a faict et est tombée sur icelluy a pénétré la couverture et faict audict sel plusieurs grands trous et ouvertures, [ce] qui a causé la perte dudict sel, ainsi qu'il leur est apparu ; tellement que s'il n'est promptement levé, tout ledit sel est en péril et danger de se perdre et gaster ». Cette « attestation » a l'avantage, au point de vue économique, de dépeindre très bien l'état de la saline à l'issue des troubles et d'apporter une vive lumière sur l'une des causes de son dépérissement dans le bassin de Brouage.

C'est la seule opération où nous rencontrons les époux Gargoulleau agissant collectivement. Cependant voici une affaire où le maire de La Rochelle intervient seul, bien que cependant la cause semble concerner exclusivement sa femme. Le 11 mai 1590, il « constitue pour son procureur, M. N. Pitard, ou son lieutenant au siège de Xaintes, en la cause d'arrest de querelles au premier chef poursuyvi par Anthoine Girard, contre Nicolas Santin et Jehan Barbier, deffendeurs pour ledict constituant » agissant, dit l'acte, « comme mary de damoiselle Xandre Dizier ».

La métairie de La Chasse, un des apports de l'époux, fut plus productive que les marais de Chesfoue, si l'on doit s'en référer à un « bail de mestairie entre madame Gargouillaud et Jacques Guesdon, laboureur à bras, demeurant en la paroisse de Saint-Romain de Benêt, village de Vouillac », passé devant le même notaire Michel, le 13 janvier 1597, avec réserve de la « première herbe du prés et de la pesche de Payrat ». Xandre Dizier était alors veuve.

Soit par spéculation, soit autrement, elle accepte qu'André Olivier, marchand de Saint-Froult, lui afferme, le 12 juillet de

(1) Paroisse de Saint-Just.
(2) Nieul-sur-mer, commune du canton ouest de La Rochelle.
(3) Il y a deux manières d'évaluer le sel : le muid de bosse qui est de 36 demi-hectolitres, pesant 1.500 kilogrammes ; et le muid ras de Brouage, qui est de 24 demi-hectolitres et pèse 1.000 kilogrammes.

Digitized by Google

la même année, quatre livres huit aires de marais salants, situés à côté des siens, « en la prinse des Gemeux, sur lâvre de Brouage, tenuz au dix-huit ung des fruicts paiables à révérende dame madame l'abbesse de Xaintes, pendant le temps de trois années et saulnaisons, moyennant la somme de vingt escuz solz pour chacune année », laquelle elle a payée comptant. Dans l'intervalle de ces trois années, André Olivier mourut. Le 18 juillet 1600, sa veuve, Marie Marchay, obtint de Xandre Dizier une attestation de jouissance la tenant quitte des trois années ; et le 3 octobre 1601, une quittance de trois cents livres 4 pour le final payement de la somme de deux cents escuz » due par Olivier et sa femme.

Lui voyant faire, en quelque sorte, élection de domicile à Marennes, les assoyeurs la comprennent sur leur rôle. Elle forme contre eux un « acte d'appel » où nous lisons : « Xandre Dizier, damoiselle, dame de Nyeul et de La Chasse, vefve de feu Loys Gargoulleau, escuyer, sieur de Nyeul, maire et cappitaine, payr et eschevyn de la ville de La Rochelle, laquelle comme de nouveau advertie et conseillée de ce que les assoieurs de la présente paroisse de Marennes, en la présente année 1597, l'ont comprinse et cothizée au rolle de la taille de ladicte paroisse, au préjudice du previllège de noblesse à elle acquise par ledict feu sieur de Nyeul, son mari, duquel elle jouist pendant sa viduité, suivant les privilèges concédés par sa majesté auxdicts maires, eschevins et pairs de la ville de la Rochelle, en laquelle ladicte Dizier a son domicile et faict son actuelle demeure, et non au présent bourg, auquel elle est de pour quelques siennes particulières affaires, a déclairé qu'elle estoit appelante de ladicte taxe et cotisation... » Notification de cet acte fut fait le même jour (29 avril 1597) aux assoyeurs, Me Abraham Poissant et François Berthus, ainsi qu'à Christophle Brevet et Jehan Robin, collecteurs, « tant pour eux que pour leurs conassoieurs et concollecteurs . »

Qu'advint-il de cette « appellation » ? Nos renseignements sont muets à cet égard. Le tempérament de la dame de Nieul ne comportait pas l'inaction. Le 27 novembre de ladite année 1597, elle fait un échange avec Me Jehan Regnauld, (1) avocat au siège présidial de Saintes, demeurant à Marennes, propriétaire de la métairie du Mayne. Les deux métairies du Mayne et de la Chasse sont proches l'une de l'autre, les « terres d'icelles jointes. » Pour « s'accommoder et obvier aux différends qui pourroient intervenir entr'eux et leurs mestayers », Jehan Regnauld cède 4 journaux 52 carreaux de landes qui sont devant la maison de la Chasse, « seigneurie de Feusse », et reçoit un équivalent de Xandre Dizier. Jehan Regnauld a soin de dire que l'usufruit de la métairie du Mayne appartient à sa mère, « hon-

(1) Sieur des Buons, époux de Marie Jousselin. Le fief du Maine est situé sur la paroisse de Saint-Just. La famille Lortic du Maine a possédé ce fief jusqu'à la révolution.

Digitized by Google

neste femme Françoise Ducymetière (1), dame des Buons. »

Xandre Dizier était-elle encore jeune ? Avait-elle su des ans éviter « l'irréparable outrage » ? Nos documents ne nous apprennent rien de précis à cet égard, bien qu'en les années 1567 et 1568 elle présentât au baptême dans l'assemblée des huguenots. Toujours est-il qu'il intervint entr'elle et « Barthélemy du Vaure, escuyer, conseiller du roy, controlleur général des salines de Brouage, intendant de la maison et affaires de monseigneur de Saint-Luc, un « accord » pour un futur mariage. Cet « accord » daté du 15 octobre 1598, stipule que le mariage se fera « à la première réquisition » que les parties s'en feront, « la solempnité de l'église prétendue réformée observée et gardée, en face de laquelle ledit sieur du Vaure promet par ces présentes célébrer ledict mariage.» Tel est l'article premier.

Suivant l'article trois, les meubles que les « préparlés ont de présent » n'entreront comme acquet que jusques à la somme de « deux mille escuz ». Le quatrième article débute ainsi : D'autant que ledict sieur du Vaure n'a en présent pays aucun bien en fonds, ains seulement sommes de deniers, sera expressément convenu qu'emploiées par luy, lesdictes sommes, en acquests ou fonds et biens immeubles, iceulx acquests n'entreront en ladicte société, ains seront censés le vray patrimoine dudict du Vaure. » Les « préparlés » se feront réciproquement donation en usufruit.

C'est ainsi qu'on procédait au XVI^e^ siècle pour les fiançailles, dans la haute bourgeoisie et la petite noblesse : et trois mois après, ordinairement, avait lieu le contrat et la bénédiction nuptiale.

Depuis ces préliminaires, que s'est-il passé entre les deux « préparlés » ? Les traits que lance en ces occasions le jeune dieu ailé n'ont-ils fait qu'effleurer l'épiderme de Xandre Dizier, tandis qu'ils ont pénétré plus profondément dans le cœur de du Vaure ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que le flambeau d'Hyménée, à peine allumé, menace de s'éteindre. Avant de rompre, Xandre éprouve le besoin de revoir les « articles » du mariage. Aussi Duvaure, en qui l'espoir renait, s'empresse-t-il, le 14 décembre 1599, de mander au notaire Jehan Michel, qu'il prend pour confident de ses inquiétudes : « Monsieur, ayant madame de Nyeul volonté d'avoir devers elle les articles passés entre nous, je vous suplie ne faire défault les luy bailler, affin qu'elle m'ordonne sur iceulx ce qu'il luy plaira, n'ayant ne présent ny de auparavant autre volonté que la sienne que je prendray tou-

(1) Ancienne famille qui n'apparaît plus sur la côte après le siècle. Un Pierre Ducymetière était tenancier de Jeanne de Villars, abbesse de Saintes (1477).Un autre, M^e^ Jehan, licencié en lois, signa en 1559, comme fabriquant, un marché pour la « recouverture » de l'église de Marennes et embrassa la réforme. Enfin, Françoise et Jehanne Ducymetière, dame de Thézac, ensuite d'un procès qui leur fut contraire en cour de parlement de Bordeaux, redevinrent, 1587, avec nombre d'autres, tenancières de l'abbaye de Saintes à laquelle on refusait, depuis vingt-neuf ans, de payer le « debvoir. » Françoise de La Rochefoucauld, alors abbesse, avait « commis pour oyr les parties, Mr. M^e^ Florimond de Roemond, conseiller du roy. »

Digitized by Google

jours pour reigle et direction de toutes mes actions. » Le bonhomme avait été réellement « touché ». Il continue : « Aussy est-ce ung des principaulx points de mon retour que de faire tout ce qu'il luy plaira, et me voue à sermant pour autre effect, sur l'asseurance que je prends que vous les métrez anuict en sa puissance. » Et comme il compte beaucoup sur la diplomatie du notaire, il ajoute : « Je vous supplieray adviser si j'auray moyen vous faire quelque service, car vous employerez peu de personnes qui vous soient de meilleure affection que je seray pour vostre servyce. Monsieur, que je suis vostre plus prompt et plus affectionné à debvoir et faire service. — DUVAURE. »

Une note de Jehan Michel, du même jour, fait connaître qu'il a « délivré à ladicte damoiselle Xandre Dizier l'original des présents articles (1). » Et celle-ci quel parti en tira-t-elle ? quelle impression fit sur son cœur la lettre de Duvaure, qui lui fut assurément communiquée ? Avait-elle déjà, avec un autre, entrepris des pourparlers matrimoniaux, l'amenant à se dire, comme certain personnage de comédie :

Entre les deux mon cœur balance,
Voyez mon visage défait... (2)

Hélas ! Duvaure a été distancé. L'infidèle a convolé pour la troisième fois avec un plus heureux : nous la trouvons dans les premiers mois de l'année 1600, épouse de Nicollas Legrand, écuyer, sieur des Mazures ! (3)

La fin de sa « viduité » lui enlevant les « previllèges » de noblesse que lui avait transmis l'ancien maire de La Rochelle, la ci-devant « dame de Nyeul » régla ses affaires avec les enfants de son second mari. Le 4 juillet 1601, « Nicollas Legrand, escuyer, sieur des Mazures, et Xandre Dizier, damoiselle, sa femme, demeurant au présent bourg de Marennes », arrêtent à cet égard les dispositions que voici. Ladite Dizier a quitté et quitte gratuitement Josué Gargoullauld, escuyer, sieur de Nyeul, pair et eschevin de la ville de La Rochelle, et Izabelle Bizet de La Barrouère, damoiselle, sa femme... de la location de laquelle il peuvent estre tenuz et redevables envers ladiste Dizier pour la demeure qu'ils ont faict puis quatre ans, ou plus, et jusques à présent, en une maison appartenant à ladicte Dizier par usufruict que lui en a esté donné sa vie durant par feu Loys Gargouillauld... mary en secondes nopces de ladicte Dizier ; ladicte

(1) Dans la liasse des Michel, l'original de ces « articles » ne se trouve pas ; mais elle contient une copie ou ébauche de l'acte, plus un autre projet resté inachevé. Il y avait eu sans doute du « tirage » dès le début.

(2) Dans *L'Ane à Baptiste* (anabaptiste), ou *le berceau du socialisme*. Grande folie lyrique en 4 actes et 2 tableaux, par Clairville et Siraudin, in-8°Paris, 1849.

(3) Des Mazures était catholique. Le 20 mars 1602, il tient sur les fonts Jehan Guillem, fils de Jehan Guillem, écuyer, seigneur de Pithon, lieutenant d'une compagnie des gardes du roi, et de Marie Bremand ; en présence de M^e^ Jehan Aymar, juge sénéchal pour Madame l'abbesse de Saintes, et Pierre Certain, avocat en la cour, son lieutenant et son gendre. (*Registres par. de Marennes.*)

Digitized by Google

maison située en la ville de La Rochelle, la propriété de laquelle appartient aux enfans et héritiers dudict feu sieur Gargoullauld, sans que ladicte Dizier puisse rien répecter de ladicte location et prix auquel elle pourroit se monter et revenir, entre lesdicts Gargouillauld et Bizet, de tout le temps passé jusque à aujourd'huy... ains lesquels en décharge par ces présentes... sans préjudice toutes fois de pouvoir répecter y à présent le payement de ladicte location pour le temps advenir contre lesdicts Gargoullauld et Bizet où ils continueront leur demeure en ladicte maison, et pour le temps qu'ils résideront en icelle. » L'épouse Legrand n'entend pas non plus déroger à l'action qu'elle a l'intention d'intenter « contre David Blays et Jehanne Gargouillauld, sa femme (1), pour les contraindre au payement de la location de partye d'icelle maison puis le temps qu'ils y résident, et autres loccataires estans en icelle ; ne en rien préjudicier à ses droicts et actions et uzufruict. » Elle « concedde et octroye le présent acquit » auxdits Gargoulleau et Bizet, « tant seullement pour tout ledict temps qu'ils ont demeuré (2). » N. Legrand, Xandre Dizier, Elizabet Bizet, Lacombe, Martin, Michel, *notaire royal*.

Il nous faut redescendre jusqu'au 25 mars 1607 pour retrouver Xandre Dizier, qui assiste, ce jour-là, au contrat de mariage de sa filleule, « damoiselle Marie Robert, avecq Pierre Jaspard, sieur des Essartz et de Fouquerolles », de la paroisse de Tonnay-Boutonne. Cette Marie Robert est l'une des filles du capitaine La Limaille tué au siège d'Amiens, en 1597, et de Marie Houé, du lieu de Chatain, paroisse de Marennes. La date de sa naissance (3), et celle de sa mort, nous sont inconnues.

Nous n'avons vu citer nulle part le nom de Xandre Dizier (4). Personnage d'arrière-plan, la veuve d'Arnault de Rabar, de Louis Gargoulleau, et l'épouse en dernier lieu, de des Mazures, projette néanmoins assez de reflet sur les dernières années du XVI^e^ siècle, au pays abonné de Marennes, pour que nous lui ayons consacré ces quelques lignes.

André Lételié.

---

(1) Jehanne Gargoulleau, baptisée le 26 octobre 1576, fit profession de la religion réformée le 22 octobre 1617. Elle avait épousé David Blays, marchand et bourgeois à La Rochelle, dont elle était veuve en 1620.

(2) La maison de Loys Gargoulleau est maintenant une annexe de *l'Hôtel de France ;* le rez-de-chaussée est devenu une « grande salle des fêtes. » La sculpture de la porte d'entrée qui porte le millésime de 1627, a été conservée et remise en place. Le nom de Gargoulleau a été donné à la rue. Presque vis-à-vis sa maison était le « grand jeu de paulme », où Louis XIII fut pris d'un accès de goutte (1628) en jouant avec Bassompierre (Jourdan).

(3) Le 15 février 1568, Xandre Dizier présente à l'assemblée des protestants, présidée par Nicolas de Vault, ministre de Marennes, Pierre Bourget, autre enfant d'Ypollite Bourget et de Jehanne Robert, sœur du capitaine La Limaille. Le parrain a été Jehan Bourget. Le 29 octobre 1567, elle fut aussi marraine, avec Guiaume Constantin, de Marie Papin, fille de Jehan et de Françoise Vincent. (*Registre des protestants au greffe du tribunal civil de Marennes.*)

(4) Voir *Revue*, XV, 123, *Les capitaines Saintongeais du XVI^e^ siècle. Jacques Rabar*, par M. de La Morinerie, où il est parlé de Xandre Dizier.

Digitized by Google

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — Questions

N° 763. — *La famille Thévenin.*

Une circonstance toute fortuite m'a mis sous la main une jolie quantité de documents relatifs aux familles Thévenin, si nombreuses dans la région durant les trois ou quatre derniers siècles.

Presque tous religionnaires, les Thévenin s'allièrent à grand nombre des autres familles protestantes du voisinage. On les voit notaires, procureurs et juges de diverses sénéchaussées, et sur nombre de points, mandataires des Talleyrand, des Lussan, des L'Espinay et des Rohan-Chabot. Plusieurs même, au XVII^e^ siècle, figurent comme maitres des monnaies aux hôtels de La Rochelle et de Poitiers.

Une branche des Thévenin de Rouffiac, représentée par Samuel, sieur de La Vallade, notaire royal et juge ordinaire de Saint-Avit, obtint en 1652 des lettres d'anoblissement qui furent vérifiées en 1666 et confirmées en 1667, après examen des titres, armes et généalogie fournis au dossier. J'ai en mains le brevet du 3 janvier 1667 signé Daguesseau, alors fourni à la famille Samuel et à ses trois fils, Pierre, Abraham et Philippe, mais pas la moindre pièce du dossier, ni des armes. Quelque aimable confrère, mieux partagé, pourrait-il m'aider en ce point, et sur plusieurs autres restés obscurs faute d'éléments suffisants? Tout envoi sera reçu avec reconnaissance et la source en sera scrupuleusement indiquée.

Montboyer, octobre 1902. E. Papillaud.

—

N° 764. — *Le dernier abbé de Baigne, Lhuillier de Rouvenac* (novembre 1789-1791).

Le dernier abbé de Baigne est appelé « de Lhuillier-Rouvenac » par le *Pouillé* de Nanglard et par Cavrois, dans son *histoire de Barbezieux*, sans plus de détails. Connait-on quelque chose sur ce personnage qui se prénommait François-Michel, et sur sa famille?

Il y eut un Adrien Luillier de Rouvenac, né à Rouvenac (Aude), dont il était seigneur, lieutenant de dragons au régiment de Septimanie, élu, en 1789, député de la noblesse par la sénéchaussée de Limoux; il siégea à la droite, revint chez lui et n'émigra pas. Dr C. V.

—

N° 765. — *Les Thomas de Boisgirault.*

De qui était fils M. Joseph-Ernest Thomas de Boisgirault qui épousa (où? quand?) Marie-Emilie-Elisabeth-Dianella-Natalie de Courssou de Pécany, fille d'Etienne et de Nathalina Guestier? Je sais qu'elle est morte à Gemozac (Charente-Infé-

Digitized by Google

rieure) le 15 avril 1879, et que leur fils Maurice s'est allié en 1870 à Périgueux avec Louise de Moulinard. Je suppose celle-ci sa cousine, fille de Louis de Moulinard et de Marie-Elisabeth de Courssou, sœur aînée de M^me^ de Boisgirault.

SAINT-SAUD.

—

N° 766. — *Evêques et prélats charentais.*

De très érudits et très aimables confrères pourraient avoir la gracieuseté de me donner les dates et lieux des naissances, sacres, décès des évêques de La Rochelle au XIX^e^ siècle, leurs armoiries; également les mêmes choses pour les évêques *in partibus* originaires du diocèse, ou de diocèses voisins; également encore (sauf le sacre remplacé par le titre exact avec sa date) les mêmes choses concernant les Saintongeais ou Charentais, honorés au XIX^e^ siècle, d'une *protonotairie*, ou d'une *prélature* romaine?

SAINT-SAUD.

—

N° 767. — A plusieurs reprises il a été question dans la *Revue* d'une famille Mousnier de La Rochelle ou de l'île de Ré. Je serais très heureux si quelque correspondant pouvait me fournir quelques notes généalogiques sur cette famille. La question s'adresse surtout à M. Théodore Phelippot, si documenté sur l'île de Ré.

E. DU C.

II. — RÉPONSES

N° 758: t. XXII, p. 193-325. — *Les descendants du brave Crillon à Baigne.*

Il y eût, au XVIII^e^ siècle, deux abbés du nom de Crillon à Baigne:

1° Jean-Louis de Balbes des Bertons de Crillon, abbé 1710-1750. Né en 1684, fils de Philippe-Marie et de Françoise de Laporte. Nommé abbé commandataire par brevet royal du 25 juillet 1710, évêque de Saint-Pons en 1713, archevêque de Toulouse en 1727 et de Narbonne en 1739. Se démet en 1750 et a son neveu pour successeur à Baigne. Mort à Avignon en 1751.

L'abbé Nanglard, dans son *Pouillé du diocèse d'Angoulême*, fait deux personnages de J. H. de B. des B. des Crillons, nommé en 1710 et de ce Jean-Louis ci-dessus, ce qui ne peut être qu'à tort;

2° Louis-Athanase-Boniface de Balbes des Bertons de Crillon, abbé de Baigne, était né en 1725, fils de François-Félix, marquis, puis fait duc de Crillon par Benoit XIII, et de Marie-Thérèse Fabry de Foucaut; nommé, probablement en 1750, chanoine de Toulouse, agent général du clergé, puis conseiller d'état et demeurant à Paris, place Royale, il y écrivit plusieurs ouvrages contre les philosophes: *L'homme mort* (1771), *Mémoires philo-*

Digitized by Google

sophiques du baron de *** (1777). Il a été aussi l'éditeur des *Mémoires du duc de Crillon* et mourut à Avignon le 26 janvier 1789. Il traita le 28 juillet 1752 avec les religieux de son abbaye pour établir un *modus vivendi*, consentant à une limitation de leur nombre et une augmentation de leur prébendes. Le 23 août 1781, il donna procuration générale à Pierre-Augustin Riquet, d'Orignolles, depuis député à la Législative et mort juge de paix de Montlieu, pour régir les revenus de son abbaye et refaire les baux et baillettes (actes inédits).

Il eut pour frère Louis, duc de Crillon et de Mahon 1717-1796, officier général en France, puis en Espagne, père de deux fils, généraux émigrés (Voir *Larousse illustré* et Lalanne).

Dr C. V.

— On trouve dans le *Pouillé du diocèse d'Angoulême*, par l'abbé Nanglard, comme prieur de Saint-Marien de Condéon, p. 516, Louis-Athanase Balbe de Berton de Crillon, chanoine de Narbonne 1747, prieur de Condéon, Saint-Germain de Lusignan et Orignolles, qui résigna à son frère, Louis-Félix-Sébastien Balbe de Berton de Crillon, abbé de Tabary 1749, mort en juin 1786. A.

BIBLIOGRAPHIE

Sabourdin (Angel). — *Du délit de diffamation politique et de sa répression*, thèse pour le doctorat. Paris, 1902. Chez *Giard et Brière*, 1902, in-8°, 193 pages (Voir plus haut page 374).

—

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de Cognac. Assemblée générale du 8 décembre 1901. Cognac, imp. veuve Béraud, 1902, in-8°, 20 pages.

—

Thuriet (Charles) président du tribunal civil de Saint-Claude (Jura) *Le colonel Oudet*, Besançon, impr. Paul Jacquin, 1901, in-8°, 22 pages.

Denys d'Aussy avait écrit déjà *Le colonel Oudet* 1792-1809 (Vannes, Lafolye, 1889, in-8°, 17 pages), avec le soin qu'il apportait à tout ce qu'il faisait, — et il avait tenu à mettre en lumière le loyal caractère de celui dont il avait épousé la petite-fille ; car il avait à cœur d'effacer certains traits de cette physionomie que son ami Charles Nodier avait peinte avec son imagination un peu fantaisiste. Un des compatriotes bisontins du colonel Jacques-Joseph Oudet, a voulu ajouter quelques détails et ramener à la réalité des faits démesurément grossis, sinon complètement inexacts. Désormais il faudra supprimer le roman de Nodier, *Histoire des sociétés secrètes de l'armée*, et le rôle qu'il y prête si gratuitement au colonel. M. Thuriet, grâce à quelques bienveillante communication rétablit la vé-

Digitized by Google

rité complète et décharge de l'accusation d'ambition le noble caractère de son héros. Quelques lettres intimes achèvent la démonstration. Un petit tableau généalogique montre la filiation. Son père Claude Oudet, cultivateur aisé, avait au moment de la révolution neuf enfants : Joseph l'aîné était notaire à Myrial canton de Beaufort (Jura), où naquit le 18 octobre 1773, Jacques-Joseph, le futur colonel. Une sœur fut religieuse de Saint-Vincent de Paul ; un autre fils entra dans les ordres. C'est du notaire que vinrent Gabriel, président de chambre à la cour d'appel de Dijon et Félix aussi notaire, père de Gustave Oudet, maire de Besançon, sénateur du Doubs. Jacques-Joseph appelé pour son service dans l'île de Ré en 1803 y épousa à Saint-Martin la fille d'un négociant qui par sa mère se rattachait à une branche de l'ancienne famille irlandaise de Mac Donald.

Deux ans après le 12 juillet 1805, il lui naquit un fils, Eliacin Oudet, officier, puis avocat, juge suppléant, juge de paix, père de : 1° M. le baron Amédée Oudet dont descendent : Joseph Oudet, inspecteur des chemins de fer de l'est, et François, élève de l'école polytechnique, sous-lieutenant à l'école de Fontainebleau, et 2° de Louise Joly d'Aussy dont sont issus Denis d'Aussy, avocat à Saint-Jean d'Angély et Armand, lieutenant à Bordeaux.

—

Trigant de la Tour (le baron Maxime), bibliophile de Guyenne et de Saintonge, membre du conseil héraldique de France, sociétaire des « 1 », honoraire de l'institut héraldique d'Italie auteur de nombreuses publications, rédacteur au *Quotidien de Paris*, *La Délivrance*, et à 18 autres journaux et revues. *Liste de tous les maires, adjoints, conseillers municipaux de la commune de Cercoux (Charente-Inférieure) du 13 novembre 1791 à nos jours avec des détails biographiques sur la plupart d'entr'eux, sur divers autres fonctionnaires de cette commune et des notes pour servir à l'histoire de Cercoux pendant cette période, travail établi en mars 1901 d'après les archives de la mairie, etc.* Matha (Charente-Inférieure), impr. Daviaud, in-4°, 6 pages. Le titre est long et pourtant il manque à cet ouvrage l'analyse des registres de l'état-civil, qui serait son très utile complément. Nous le demandons à l'auteur et trop de motifs l'intéressent à cette modeste commune pour qu'il ne cherche pas à augmenter ces notes sans prétention, mais qui, complétées, seraient profitables.

Il ajoute ce renseignement que me fournit aussi la brochure : « Prix : 30 centimes (Notice complète). Extrait de l'encyclopédie universelle illustrée de biographie et d'histoire fondée par l'auteur. Un fragment de cette même notice a été publié par une Revue à laquelle l'auteur avait donné cette pièce de l'écrit, et a été vendu à Cercoux, au profit exclusif de ladite Revue. » C'est fort mal, ce qu'a fait « ladite Revue »; mais le pire c'est que cela ne l'a pas enrichi beaucoup.

—

Digitized by Google

Uzureau (F.) aumônier du champ des Martyrs, directeur de l'*Anjou historique. Ancienne académie d'Angers. Les travaux, présentés aux séances*. Angers, Germain et Grallin, 1902, in-8°, 74 pages.

— *Membres titulaires et associés (1685-1793) idem*, 34 pages. Ces deux brochures extraites des *Mémoires de la société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, contiennent la série des travaux qui nous font connaître la vie d'une académie de province aux siècles derniers. Il y a à glaner beaucoup de faits curieux. Michel-François Couet du Vivier de Lorry, qui fut un instant évêque de Saintes, qui prêta à Paris le 20 novembre 1792 le serment de liberté-égalité, regardé comme licite par plusieurs théologiens, fut, étant évêque d'Angers, installé à l'académie le 19 novembre 1783 et décéda à Paris le 14 mars 1803. A la séance du 28 août 1686, « M. l'abbé Le Peletier a fait lecture des vers de M. Franciuth, poète fameux en Hollande, et des remarques que M. de La Villate y a faites par l'ordre qu'il en avait reçu de la compagnie, desquelles M. l'évêque de Saintes et M. de Gesté, son frère, ont dit leur avis avec beaucoup d'érudition. » Ce qui confirme ce que nous avons dit du talent poétique de Guillaume du Plessis de La Brunetière. Il n'était point de l'académie ; mais il avait été invité à la séance ; son frère Paul de La Brunetière du Plessis de Gesté, colonel du régiment du Plessis-Bellière, décédé en 1700, y avait été nommé par le roi en 1685. Nommons aussi René-Antoine Ferchault de Réaumur, de l'académie royale des sciences, élu le 15 novembre 1747, décédé en 1797 ; Félix-François Le Royer de La Sauvagère, chevalier, associé, élu le 14 novembre 1781, décédé le 29 mars 1782 avant son installation. Il habitait le château des Places, près de Chinon ; le P. Limonaz, de l'Oratoire, professeur de rhétorique au collège d'Anjou, élu associé correspondant le 13 avril 1763, installé le 16 novembre, fut supérieur de la maison de La Rochelle et curé de Saint-Sauveur.

— *Les Angevins et la famille royale à la fin de l'ancien régime*. Angers, Lachèze et Girardeau, imprimeurs, 1902, in-8°, 60 pages.

— *Les filles de la Charité à Angers pendant la Révolution*. Martyres des sœurs Marie-Anne et Odile. *Idem*, 60 pages.

Ces brochures sont extraites de l'*Anjou historique*. Des 39 filles de la charité à l'hôpital Saint-Jean d'Angers, 13 prêtèrent serment ; c'est le martyre de deux d'entr'elles que raconte M. Uzureau. Ayant obstinément refusé tout serment, elles furent fusillées au champ des Martyrs, le 1er février 1793. Parmi les dix-neuf déportées était Marie Cornelier, dite sœur Julie, née au bourg de Saint-André de Lidon en Saintonge, le 30 janvier 1727, entrée en communauté le 23 juin 1752, placée à Châtillon et à Angers, morte à Lorient en décembre 1794.

Digitized by Google

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889 (A. Gallois, directeur, 21, boulevard Montmartre, Paris), fournit coupures de journaux et de revues sur tous sujets et personnalités.

Revue du Monde catholique (directeur : Arthur Savaète ; 76, rue des Saints-Pères, Paris), numéro du 1er octobre 1902 : Les bienfaits de l'instruction monastique, Mgr Fèvre ; L'amour et la croix, conférence première : la mère, Constant, f. p.; Le R. P. Aubry et la réforme des études ecclésiastiques, J. F. et l'abbé Aubry ; La parole est aux évêques, Miriam ; Histoire des chanoines réguliers de Saint-Victor, Fourier-Boisnard ; Un poète abbé, Louis Audiat ; Revue des livres ; Revue financière.

Etudes, revue fondée en 1856 par les pères de la compagnie de Jésus (rue Bonaparte, 82, Paris).

Sommaire du numéro du 5 octobre 1902 : Empiétements de l'Etat moderne (premier article), par Gaston Sortais ; Le congrès marial de Fribourg, par Alain de Becdelièvre ; Le rire des saints, par Victor Delaporte ; Le quiétisme. Lettres inédites du frère de Bossuet (sixième article), par Eugène Griselle ; Les primitifs flamands à Bruges, par Emile de Forceville ; Le saint-suaire de Turin. Réponse de M. de Mely, et observations sur cette réponse, par Joseph de Joannis ; Chez nos voisins, par Pierre Suau ; Le spectre de la dépopulation, par le Dr Surbled ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Evénements de la quinzaine.

Argus de la Presse, fondé en 1879, le plus ancien bureau de coupures de journaux.

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'*Argus* lit 8.000 journaux par jour. Ecrire 14, rue Drouot, Paris.

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau ; directeur : M. George Fonsegrive).

Sommaire du numéro du 1er octobre : Rouges et jaunes. Le mouvement syndical ouvrier en France, par Max Turmann ; Trop tard. Nouvelle II ; Sur Sainte-Beuve, par Victor Giraud ; Un instituteur d'autrefois, par Roger Peyre ; La vierge d'Avila, par René de Saint-Cheron ; Poésie. Les ramiers, par Paul Harel ; Les enfants perdus du romantisme. Jean-Pierre Veyrat (1810-1844), par Henri Lardanchet ; Chronique politique ; Revue des revues ; Notes bibliographiques.

Abonnement. — France : un an, 24 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 8 fr. Abonnement spécial d'un an pour le clergé, l'université et les instituts catholiques : 20 fr. Prix de la livraison : 1 fr. 50.

La Revue du Bien, mensuelle, illustrée, fondée et dirigée par M. Marc Legrand, a transféré ses bureaux : *110, rue du Bac, Paris.* Rappelons qu'elle publie des pages inédites de saine littérature, prose ou vers, qu'elle est accueillante aux jeunes talents et qu'elle présente toutes les belles et bonnes œuvres, personnelles ou collectives, du domaine de la philanthropie, de la solidarité et de l'éducation.

L'abonnement partant de janvier ou de juillet, est de 5 fr. (Paris); 6 fr. (Départements). On reçoit un numéro spécimen contre 25 cent. en timbres poste.

Le gérant, Noël Texier.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Par M. Henri Joyer

Actes concernant la société des Archives : Admission de membres, 2, 201 ; Compte rendu des séances, 1, 137-139, 329 ; Démission du trésorier de la Société, désignation d'un nouveau trésorier, 329, 334 ; Election du bureau, du conseil d'administration et du comité de publication, 139 ; Excursion de la Société des Archives, 146, 234 ; Impression des XXXI[e] et XXXII[e] volumes des Archives, 334 ; Recouvrement des cotisations pour l'année 1902, 6 ; — pour l'année 1903, 334 ; Réimpression de la liste des membres de la Société, 77 ; Sommaire des matières publiées par la Société des Archives, 7-9 ; Vente d'un certain nombre de volumes des Archives, 77.

Archéologie. — *Epoque gallo-romaine :* Fouilles à Châlons-sur-Marne : découverte d'une série de puits contenant des débris de poterie, 207 ; Découverte analogue à La Rochelle, 207 ; Noms de lieux romains, 16.

Renaissance : Une cheminée renaissance à La Rochefoucauld, 30.

Epoque moderne : Un beffroi en Saintonge, 176 ; Le château de Montchaude, 31 ; Sépulture de Saint-Simon de Pellouaille, 270.

Sigillographie : Sceau trouvé à Montboyer, 207.

Beaux-arts : Cartes postales illustrées : monuments, sites, etc., de Saintes et des environs, 208 ; Exposition artistique à Cognac, 209 ; Le salon de la Charente-Inférieure en 1902, 210 ; Monument du peintre Francis-Louis Français, 77.

Avis et nouvelles. — *Distinctions honorifiques et nominations :* Audiat (Edouard), 7 ; — (Louis), 205 ; Bordage, 205 ; Boutiron ; Bouyer, 146 ; Bremond d'Ars (Joseph de), 207 ; Bruhat, 77 ; Caillon, 146 ; Carrière, 269 ; Charrier, 77 ; Covillon, 335 ; Dubarrat, 205 ; Dupont ; Garnier, 206 ; Gélinaud, 77 ; Girard, 206, 269 ; Giraudias ; Goguet, 146 ; Gourdon, 206 ; Guillaud, 268, 335 ; Guillet, 7 ; Laporte-Bisquit (M[me]) ; La Redorte (comtesse de), 146 ; Larquier, 335 ; Marchand, 268 ; Mauny, 146 ; Musset, 205 ; Pellisson (Marcel), 206 ; Plumeau, 7 ; Pommeray, 335 ; Ravail, 146 ; Réveillaud ; Tourgnol, 206 ; Trichet, 270.

Dons : Don de l'ouvrage de M. Musset : *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély*, à l'académie des inscriptions et belles-lettres ; — à l'académie des sciences morales et politiques, 147 ; — de monnaies russes au musée de Saintes, 269.

Errata : 15, 81, 150, 213, 277, 339.

Nouvelles diverses : Acquisition d'un tableau de M. Fouqueray par la ville de Rochefort, 269 ; Allocation d'une somme de 28.000 francs à la ville de La Rochelle par la direction des Beaux-Arts, 10 ; Allocution du comte A. de Bremond d'Ars au conseil général du Finistère, 336 ; Buste de Gabriel Bulliot, 270 ; Caserne d'artillerie à Royan, 337 ; Changement ou addition de noms, 269 ; Changement de noms de rues à Cognac, 147 ; — à Saint-Jean d'Angély, 336 ; Cinquantenaire de M. L. Delisle, administrateur de la bibliothèque nationale, 206 ; Comice agri-

Digitized by Google

cole de Saint-Martin de Ré, 269 ; Démolition de la chaussée de Saint-James, 78 ; Dîners mensuels de la Cagouille, 10 ; Discours de distribution de prix, 272 ; Fête en l'honneur du poète André Lemoyne, 207 ; — du drapeau à La Rochelle, 13 ; — à Cognac, 14 ; — de l'Union des deux Charentes à l'Athénée de Bordeaux, 79 ; Monogramme de l'architecte Liénard de Réau, 10 ; Monument à Eugène Fromentin, peintre et écrivain, 338 ; Publication par le ministère de l'instruction publique de la liste des membres titulaires, honoraires, etc., du comité des travaux historiques et scientifiques, etc., 271 ; Représentation d'un drame à La Mothe Saint-Héraye, 336 ; — d'une comédie au théâtre Antoine, 148 ; Toast du comte A. de Bremond d'Ars au comice agricole de Quimperlé, 337 ; Vente d'autographes, 11, 208.

Bibliographie. — I. Ardouin, 60 ; Audiat (Louis) ; Aversenq, 61.
Baudoin ; Beauchet-Filleau, 61 ; Bertrand, 62, 64 ; Biais ; Bisseuil ; Bliard, 65 ; Bonnin, 67.
Chabot, 67 ; Chauvet, 66.
Dienne (Comte de), 70 ; Duplessis ; Duret, 71.
Fabre ; Filleau, 129 ; Fradin de Belabre, 130.
Garnault, 131 ; Gélineau ; Girard, 132 ; Giraudias ; Gourdon, 134 ; Gourmand ; Guibert ; Guillemin, 135.
Knell, 195.
Lannoy, 195 ; Lelièvre ; Lemonnier, 196 ; Lévesque, 198.
Mac-Ramey ; Mauberger, 260 ; Meller, 261 ; Métais, 263.
Pawlowski, 325 ; Pellisson (Jules), 326 ; Planty, 327.
Regelsperger, 327.
Sabourdin, 389.
Thuriet, 389 ; Trigant de Latour (Baron), 390.
Uzureau, 391.
II. Ouvrages anonymes : *France pittoresque de l'Ouest*, 131 ; *Notice biographique : M. René-Théodore Phelippot*, 263 ; *Société de Saint-Vincent de Paul : Conférence de Cognac*, 1901, 389.

Histoire. — Les archives avant 1789, 349 ; Un assassinat dans la commune de Saint-Thomas de Cosnac, 254 ; Les Augier de La Jallet, 302 ; Causes de la béatification des martyrs de septembre 1792 à Paris, 297 ; Un bénédictin saintongeais. — Dom Mommole Geoffroy, 37 ; Mademoiselle de Bonneuil et le comte Regnault de Saint-Jean d'Angély, 57, 193, 255, 321 ; Les brigandages dans la Charente-Inférieure en l'an IV, 357 ; Cabanis est-il saintongeais ? 59 ; Le Catalogue des évêques de Saintes, 240 ; La chasse galerite, 188 ; Chatenet-Laferrière et le général Chabot, 53, 129 ; Deux cloches avec noms historiques, 370 ; La comtesse de Boufflers, 97 ; Le culte de Saint-Eutrope ; La légende des marais de la Sèvre, 124 ; Un curé guérisseur, 367 ; Les descendants du brave Crillon ; Un abbé de Crillon à Baigne, 193, 325, 388, 389 ; Victoire de Donnissan, marquise de La Rochejacquelein, 58 ; Episode de la défense nationale en 1870. Un héros saintongeais : Alain Desmortiers, 173, 317 ; Les émigrés saintongeais à Munster (1792), 356 ; Un épisode de la prise de Saintes par les protestants, 104 ; Les événements de Varennes à Cognac en 1790, 83 ; L'abbé de Féletz, 96 ; Les fêtes publiques pendant la révolution, 248 ; Les francs-tireurs Saintais en 1870, 34 ; Louis de Freycinet, 168 ; Le gallicanisme autour de l'abbaye de Saintes, 167 ; Un général en 1793. — Léon Léchelle, 95 ; Guibert des Landes et Diane de Polignac, 305 ; Interdiction des pélerinages en 1714, 128, 129 ; Le jansénisme à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, 107 ; La journée de la Grande peur, 255 ; La justice il y a 124 ans à Saintes, 124 ; Guillaume de La Brunetière, évêque de Saintes, 162 ; La légende de l'homme au masque de fer, 186, 217 ; La maison Le Fourestier d'Orignac, de La Romade

Digitized by Google

et Baudouère, 126 ; Lettre de Barentin, intendant de La Rochelle au lieutenant de police Herault, 100 ; — de Monseigneur de La Rochefoucauld, 37 : — d'un nommé Dubuc, prêtre, à Delaunay, prêtre, détenu à Brouage, 253 ; Les Martyrs des Carmes, 358 ; Raymond de Montaigne, 170 ; Une native de l'île d'Oleron, 231 ; Les nitrières en Saintonge, 191, 258 ; Notes sur des familles de Cognac ; Forest, Dabescat, Formey de Saint-Louvent, 100 ; Une prise de possession par un curé intrus, 304 ; Une procédure en parlement (XIVe siècle), 280 ; Rapports de Périgueux avec Cognac, 36 ; Registres protestants de Tonnay-Boutonne, 350 ; Le brave Rondeau, 354 ; Une rosière à Saintes. — Fêtes publiques, 308 ; Royan, Brouage et La Rochelle en 1638, 360 ; Un Saintongeais missionnaire chez les Illinois : Gabriel Richard, 182 ; Une Saintongeaise : Xandre Dizier, 381 ; Les Seignette de La Rochelle, 301 ; La famille Thévenin, 387 ; Tonnay-Charente, 116 ; Vercingétorix, 84.

LIVRES ET PÉRIODIQUES. — I. Livres : *De administratione terrarum sanctonensis abbatiæ*, 80 ; *L'année poétique*, 218 ; *Archives municipales de Bordeaux*, 211 ; *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély*, 67 ; *Chronique de Perceval de Cagny*, 214 ; *Dictionnaire biographique de la Charente-Inférieure*, 69 ; *Les fresques du temple près de Blanzac-Charente*, 81 ; *Les livres saints et la critique rationaliste*, 216 ; Marc Marchadier (*œuvres complètes*), 337 ; *Edouard Manet et son œuvre*, 80 ; *Les menues proses*, 150 ; *La Muse parlementaire*, 212 ; *Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises*, 280 ; *Un parfum vierge*, 212 ; *Philibert de Chalon, prince d'Orange*, 338 ; *Réunion des sociétés des beaux-arts des départements* (1901), 151 ; *La religion idéale*, 212 ; *Saint-Jean d'Angély d'après les archives de l'échevinage, etc.*, 208 ; *La seigneurie de Châtelaillon*, 80 ; *Siège du fort Saint-Martin*, 269 ; *Un statuaire*, 212 ; *Le tombeau et les portraits de Philibert de Chalon*, 15 ; *Tonnay-Charente et le canton*, 80 ; *La vérité sur le père et la famille de Louis XVIII. La jeunesse du duc Decazes*, 81 ; *La vie de messire Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux*, 80.

II. Périodiques : *Actes de l'académie nationale des sciences, belles-lettres de Bordeaux*, 86 ; *Action régionale*, 156 ; *Anjou historique*, 266 ; *Annuaire de la noblesse*, 279 ; — *de la société d'émulation de la Vendée*, 15, 220 ; — *du conseil héraldique de France*, 267, 279 ; *Archives des collectionneurs*, 5, 74 ; — *historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 60 ; — *religieuses du pays poitevin*, 83 ; *Armée et marine*, 83 ; *Art sacré*, 211 ; *Association amicale de bienfaisance des anciens élèves de Pons. Annuaire de 1901*, 60 ; *Bibliophile limousin*, 4, 203 ; *Bulletin archéologique du Tarn-et-Garonne*, 142 ; — *de la société archéologique du Limousin*, 218 ; — *de géographie de Rochefort*, 152, 342 ; — *des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis*, 67, 343 ; — *des arts et sciences de Rochechouart*, 216 ; — *du parler français du Canada*, 332, 340 ; — *du protestantisme*, 152 ; — *et mémoires de la société archéologique de la Charente*, 151 ; — *historique et scientifique de l'Auvergne*, 341 ; — *paroissial de Saint-Thomas de Cosnac*, 152 ; — *religieux*, 151 ; — *trimestriel de la société archéologique de Touraine*, 5 ; — *trimestriel de la société des études du Lot*, 152 ; *Chronique des arts*, 155, 202 ; *Correspondant*, 151 ; *Cosmos*, 214 ; *Courrier de La Rochelle*, 342 ; *Dictionnaire biographique international des écrivains, etc.*, 335 ; *Echo charentais*, 81, 153, 214 ; — *du public*, 76 ; — *rochelais*, 5, 141, 153, 278 ; *Etudes historiques du diocèse de Bayonne*, 151 ; *France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 145 ; *Gaulois*, 10, 82, 85, 215 ; *Gazette anecdotique*, 204, 266, 333 ; — *de La Rochelle*, 5 ; — *des beaux-arts*, 3 ; *Indépendant de la Charente-Inférieure*, 85 ; *Intermédiaire des chercheurs*, 215 ; *Journal des Débats*, 156 ; *Magasin pittoresque*, 81 ; *Mémoires de la section des lettres de l'académie des sciences et*

Digitized by Google

lettres de Montpellier, 219 ; *Mémorial de Saintes*, 15, 218 ; *Mois littéraire et pittoresque*, 214 ; *Monde catholique illustré*, 80, 150, 210, 278, 342 ; *Notes d'art et d'archéologie*, 4, 15, 74, 141, 203, 211, 218, 219, 333, 340 ; *Nouvelle revue moderne*, 338 ; *Occident*, 339 ; *Paris-Canada*, 337 ; *Patriote du Sud-Ouest*, 76 ; *Pensée*, 74, 336 ; *Petit colonial*, 148 ; *Petite Gironde*, 144 ; *Picardie*, 142 ; *Polybiblion*, 142, 152 ; *Province*, 9, 74 ; *République nouvelle de Bordeaux*, 144 ; *Revue archéologique*, 3 ; — *bénédictine*, 80, 267 ; — *bleue*, 341 ; — *Bourdaloue*, 279 ; — *des études historiques*, 75, 331 ; — *des questions historiques*, 76, 333 ; — *du Bas-Poitou*, 142, 341 ; — *franco-italienne et du monde latin*, 3, 142, 212, 331 ; — *des questions héraldiques*, 82 ; — *historiques*, 4, 74, 142, 203 ; — *de l'Ouest*, 214 ; — *universelle*, 206, 340 ; *Sarthe*, 330 ; *Tablettes des Deux-Charentes*, 3, 75, 141, 203, 278, 332 ; *Temps*, 155 ; *Tradition*, 74, 142, 219, 333 ; *Univers (L')* et *le monde*, 203 ; *Ventre-Rouge*, 80, 332 ; *Vieux papier*, 9.

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL. — I. *Mariages :* Bigot et Mlle Baron, 161 ; Bonifaci et Marie Pottier, 226 ; Castaigne et Valentine Legouez, 161 ; Castillon du Perron et Jeanne Bailloud, 349 ; Desportes et Gabrielle Godin, 226 ; Drilhon et Marie-Jeanne Destanne de Bernis, 348 ; Dubois de la Patellière et Marguerite Gilbert de Gourville, 162 ; Dumorisson et Marthe Dupont, 92 ; Formey de Saint-Louvent et Lucie Hennessy, 162 ; Guntz et Madeleine Giraud, 349 ; Jean et Pauline Voyé, 348 ; Lambert et Olga Roy de Loulay, 297 ; Landrau et Madeleine Calvet, 94 ; Lenore et Antoinette Lussaud, 29 ; Lévêque, baron d'Avril et Geneviève de Fleuriau, 94 ; Mossion et Amélie Escolle, 93 ; Rolland et Marie-Thérèse Rigabert, 93 ; Rousseau et Lucie Arnoux, 226 ; Silvestre et Suzanne Delassus, 29 ; Trigant de Latour de Brau et Jeanne Robert, 295.

II. *Décès :* Baron, 23 ; Billiotte, 226 ; Boubée de Lespin (Victoire), 28 ; Brin-Ollivier, 293 ; Brodut, 223 ; Carot, 294 ; Choisnard, 346 ; Combeau, 90 ; Courtois, 225 ; Delamain, 221 ; Desplat, 25 ; Dullerit, 26 ; Du Boulet de la Boissière, 346 ; Du Fresne, 347 ; Duval, 92 ; Fradin de Belabre, 23 ; Fragonard, 86 ; Frétard, marquis d'Ecoyeux, 26 ; Galland (Rosalie-Nina), 160 ; Garnault, 344 ; Girard, 92 ; Girault, 25 ; Granges de Surgères (marquis de), 292 ; Gruel-Villeneuve, 225 ; Guillau de Sersé (Thérèse), 92 ; Guillet, 284 ; Hennessy (Alice), 26 ; Héraud, 22 ; Joly d'Aussy, 221 ; Julien-Derbau, 157 ; Kochanski, 225 ; Lamy, 294 ; Largeault, 293 ; Lussaud, 157 ; Maincent, 90 ; Menudier, 27 ; Pellisson, 343 ; Picoulet, 161 ; Rullier, 158 ; Saint-Légier de La Sauzaie (Marquis de), 91 ; Seignette, 161 ; Sommervogel, 226 ; Sorin-Dessources, 88 ; Thomas, 90 ; Vialet, 295 ; Villéligoux, 295.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — *Avenir de Chatelaillon*, 208 ; *République agricole ; Réveil du littoral*, 147 ; *Ouest républicain ; Réveil salicole*, 79 ; *Subiet*, 12 ; *Solidarité républicaine ; Union républicaine de la Saintonge ; Voix de Jonzac*, 148.

QUESTIONS ET RÉPONSES : Le dernier abbé de Baigne, 387 ; La bibliothèque de La Rochelle à Paris, 191, 259 ; Billaud-Varennes. Origine de son surnom, 192 ; Circulaire concernant les pélérinages, 53 ; Commanderie des Templiers aux Epaux, près Meursac, 123 ; Le coteau des Roches à Saintes, 54 ; Evêques et prélats charentais, 388 ; Le marquis de Montalembert en Russie, 192, 259 ; La monnaie de La Rochelle, 320 ; La famille Mousnier, de La Rochelle ou de l'île de Ré, 388 ; Le pont suspendu de Jarnac, 320 ; Les Récollets de Jarnac, 192 ; Les rosières en Saintonge, 325 ; Origine du couronnement des rosières, 53 ; Les Thomas de Boisgirault, 387 ; Pierre Viaud, natif de Rochefort, 128.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET CONFÉRENCES. — I. *Sociétés savantes :* Comité girondin d'art public, 12 ; Congrès des sociétés savantes, 7, 148 ; Pro-

Digitized by Google

gramme d'un grand congrès littéraire à Cognac, 338 ; Société archéologique de Nantes, 78 ; Société de géographie de Rochefort, 78; Société de médecine de l'Allier, 336 ; Programme des sociétés savantes en 1903, 274.

II. *Conférences :* à Limoges, 341 ; à Saint-Brice, 146 ; à Saint-Jean d'Angély, 14.

Variétés : Bibliothèque saintongeaise : Auguste Gaud, 46 ; — André Lemoyne, 120 ; Les bigournes, 33 ; Le bœuf-roi à Cognac en 1629, 230 ; Une chanson saintongeaise : l'amant d'Ysabeau, 246; La chanson de la bique, 54; Une chanson populaire d'autrefois, 110; La chaussée de Saint-James à Taillebourg, 115, 212; Encore la fille d'Alfred de Musset, 153 ; Un grand maître potier, 196 ; Graton et Pineau, 232; Une horloge à Royan, 306 ; Patois saintongeais et parler canadien, 311 ; Quelques mots de patois saintongeais, 242 ; Représentation au théâtre populaire : la mérine à Nastasie, 209 ; Rochefort et l'explosion du Krakatoa, 229 ; Le Royan, 99 : sonnet, 190 ; Le théâtre populaire, 16, 154; Une thèse sur la diffamation politique, 374 ; Deux thèses saintongeaises, 42, 45 ; Les tremblements de terre en Saintonge, 227, 282 ; La verve à Dieu, 55.

GRAVURE

Beffroi à Saintes, XVIe siècle 177

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

Par M. Henri Joyer

A

Abadie, principal du collège de Saintes, 137.
Abadie (D'), 104.
Able, île, 125.
Abzac, cant. de Coutras, arr. de Libourne, 369.
Achard-Joumard, 199.
Adelbertus, évêque de Saintes, 240.
Admyrault, 345 ; — (Sophie-Louise), 221.
Adolphe Frédéric, roi de Suède, 98.
Adrien (Judith) ; — (Elisabeth), 352.
Affre, archevêque de Paris, 64.
Agen (Lot-et-Garonne), 21.
Agnebertus, évêque de Saintes, 242.
Agnès de Bourgogne, 117.
Agonnay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 352.
Agraffel, 139.
Aigrefeuille, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort-sur-Mer, 14.
Aiguières (Marie-M.-L. d'), 199.
Aix (île), com. du cant. de Rochefort, 343, **365**.
Alain, médecin, 82 ; -- (Françoise) ; —(Nicolas), 9.
Alaux, architecte, 158, 159.
Albert, capucin, 227 ; — (Emile), 231 ; —(Gabriel), 201.
Albin (Anne d') ; — (Louise d'), 83 ; — (Jean d'), de Valzergues, archidiacre de St-Etienne de Toulouse, 82 ; — (Pierre d'), dit le capitaine de Valzergues de Céré, 83.
Albret (Maréchal d'), 8.
Alefsen (Abraham) ; — (Jacob) ; — (Paul), seigneur de Boisredon, 262 ; — (Louis-Elie-Alfred), baron de Boisredon, 263 ; — (Pierre-Denis), baron de Boisredon, 262.
Alesia, ville gauloise, 85.
Alesme (M. d'), maire de Périgueux, 37.
Alexandre (Albert) ; — (Lucie) ; — (Marie-Charlotte) ; — (Yvonne), 104.
Allègre, ancien notaire, 334.
Allemans, com. du cant. de Ribérac, 374.
Allenet (Jean) **100** ; — (Madeleine), 58 ; — (Marie), 100, 102.
Alo, évêque de Saintes, 240, 242.
Alphonse XIII, roi d'Espagne, 210, 211.
Alquier, conventionnel, 162.
Alzac, pour *Abzac*.
Amblard, notaire, 69.
Ambleville, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 214.
Amblimont (D'), 260.
Ambrosius, évêque de Saintes, 240, 241.
Amelot de Chaillou, 231, 266.
Amouroux, maitre de pension, 284.
Anckarstroem, 98.
André (Valentine), 33.
André du Verger, 260.
Angélique, religieuse, 107.
Angellier, sous-préfet de Saintes, 5.
Angély (D'), 199.
Angoulême (Charente), 228.
Anianus, évêque de Saintes, 240.
Anqueville, com. de Saint-Même, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 214.
Aragon (Jeanne d'), 261.
Arcachon, cant. de La Teste de Buch, arr. de Bordeaux, 157.
Archiac, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 7, 160, 210.
Archingeay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 353.
Arcivaud (Félicité), 311.
Ardenne, fief des Saint-Gelais, 32.
Ardouin, notaire 69 ; — médecin-principal de la marine, 152, 169 ; — (Pierre), poète, 4, 50, 60, 61, 77, 99, 137, 139, 144, 145, 191, 203,

Digitized by Google

234; — Bey, docteur-médecin, 91.
Argence (D'), 199, 350.
Argence, fief des Polignac, 306.
Arles (Bouches-du-Rhône), 21.
Armand (Elisabeth), 168, 169; — (Louis), 214.
Arnaud, Arnauld, 342; — (Agnès), religieuse, 107; — (Catherine), 93; — (Nicolas) dit Martinet, 282; — prêtre 304; — secrétaire perpétuel de l'académie, 194.
Arnoul, secrétaire de l'évêque de Saintes, 304; — professeur, 338; — (Léon), lieutenant du roi, 9; — seigneur de Vignolles, 9.
Arnous, 1; — (L.), député, 33; — (Valentine), 2.
Arnoux, capitaine de frégate; — (Lucie); — enseigne de vaisseau, 226.
Arriailh (Catheau), 102.
Ars, com. du cant. de Cognac, 350.
Ars-en-Ré, chef-lieu de canton, arr. de La Rochelle, 210.
Artois, (Comte d'), 356.
Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 8, 149, 168, 220.
Arzano, chef-lieu de cant., arr. de Quimperlé, 337.
Asnières, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 353, 373.
Assier, cant. de Livernon, arr. de Figeac, 152.
Astros (D'), 166.
Atgier, docteur-médecin, 269, 341.
Aubain, artiste peintre; — sculpteur, 210.
Aubert, prêtre, 294.
Aubertin, 84.
Aubigné (Agrippa d'), 217.
Aubourg (F.-A. d'), religieux de l'ordre de Cluny, 305.
Aubray (Gabriel). V. Audiat.
Audebert, marchand, 381.
Audiat (Edouard), médecin de la marine, 7; — (Gabriel), (Gabriel Aubray), professeur, 4, 10, 18, 52, 74, 123, 141, 142, 154, 206, 267, 278; — (Louis), 4, 61, 68, 74, 75, 91, 101, 108, 137-139, 145, 162-164, 171, 172, 181, 189, 203-205, 213, 230, 235-239, 267, 271, 312, 331, 332, 333, 340, 357.
Audoberhtus, évêque de Saintes, 242.
Audoin-Dubreuil (Marguerite), 92; — (Gaston), agent de change, 93.
Audouyn (J.), maire de Cognac, 231; — (Pierre), 74.
Augé (Elisa), 213.
Auger (Charles), franc-tireur, 34, 35, 36.
Auget (Antoine J.-B.), baron de Montijon, 169.
Augier, 199; — (Charlotte), 352; — de La Jallet, 202, 321; — de Cognac; — de Tonnay-Charente; — de Courgeats; — de La Sauzay, 262; — de Saint-André (N.); — (Pierre-Etienne), 303.
Augouard, évêque, 148.
Auguin, artiste peintre, 10, 210.
Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 269, 335, 353.
Aumont des Cars, 118.
Aunay, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 22, 48, 131, 160, 223, 268.
Aunay (Seine), 140.
Ausone, poète, 118, 131, 326.
Ausone (Saint), 131.
Aussy (Armand d'), lieutenant de ligne, 390; — (Denys d'), 89, 221, 351, 356, 389, 390; — (Hippolyte d'), 303.
Authon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 219.
Autreux (A.), 86.
Auzuret, Ozuret, Ouzuret, curé d'Usseau, 299.
Auzy (D.), 199.
Aversenq, curé de Mirambeau, 61, 347.
Avezou (Julie-Emilie), 225.
Avril (Baron d'), 94. Voir Levesque.
Avy, cant. de Pons, arr. de Saintes, 94.
Aymar (Jehan), juge, 385.
Aymer de La Chevalerie, 199.
Ayraud, officier d'état civil, 169.

B

Babault de Montvallier, 303.
Babinot (F.), avocat, 137, 140, 151.
Bachaumont (François Le Coigneux), épicurien, 374.
Badenhuyer, lieutenant-colonel, 137.
Bagès, capitaine, 341.
Baigne ou *Baignes-Sainte-Radégonde*, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 2, 33, 158, 193, 325, 387.
Bailloud, général de division; —

Digitized by Google

(Jeanne-Marie), 349 ; — de Masclary, 349.
Balbes, 325 ; — de Berton de Crillon, 325 ; — (François-Félix), 388 ; — (Jean-Louis de) ; — (Louis-Athanase-Boniface de), abbés de Baignes, 388 ; — (Louis-Athanase), prieur de Condéon ; — (Louis-Félix-Sébastien), abbé de Tabary, 389 ; — (Philippe-Marie de), 388.
Balbes-Berton-Sambuy, 325.
Balland (Justin), docteur-médecin, 201.
Ballu (Roger), architecte, 10, 160.
Barbé (Paul de), 295.
Barbeau, 301, 302, 343.
Barberin de Reignac (Louise-Angélique de), 98.
Barbezières (De), 199.
Barbezieux, 144, 187.
Barbezieux (Charente), 117, 153.
Barbier (Auguste), 173 ; — (Jehan), 382.
Barbier de Montault (X.), 83, 151, 267.
Barbot (Amos), historien, 8.
Barbot de la Trésorière, 341.
Barbotin, capitaine de vaisseau, 224 ; — graveur, 210 ; — curé de Saint-Sornin de Séchaux, 22.
Bardet, prêtre, 300 ; — (Suzanne), 311.
Bardon, curé de Saint-Denis d'Oléron, 223.
Barentin, intendant de La Rochelle, 100.
Barentin-Monchal (Charlotte-Geneviève de), 32.
Bargignac, 35.
Bariller, 225.
Baritault ; — (Jean) ; — du Carpia ; — d'Arbis ; — de Campelotte, 262.
Baron (Barbe), 381 ; — (François), maire de Beauvais-sur-Matha, **33** ; — préfet de Pau, 161.
Barraud, Barreau (Louis) ; — (Pierre) ; — (René), fondeurs ; — (Anne) ; — (Elie), procureur fiscal, 370 ; — (Isabelle), 93 ; — (Th.), capitaine, 14.
Barré, graveur, 210.
Barret, com. du cant. de Barbezieux, 153.
Barruel, 299.
Barthélemy, administrateur, 253.
Barthélemy (A. de), de l'institut, 140, 149, 270, 271.
Bassac, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 350.
Bassompierre, 386.
Baude dit de Maurceley, homme de lettres, 303.
Baudin, 335 ; — capitaine de vaisseau, 168.
Baudouère, fief des Le Fourestier, 126.
Baudoin, Baudouin, 210 ; — (Anne), 353 ; — (Elie), avocat, 352, 353 ; — (Elisabeth) ; — (Louise) ; — (Pierre), 352 ; — (Nohémy), 353 ; — pharmacien, 61.
Baudouin de Dournon (Louis), receveur des fermes, 184.
Baudry, évêque de Périgueux, 64 ; — (Ilelyes), 382.
Bauld (Abraham), 380.
Baylet, ancien magistrat, 87.
Bayonne (Basses-Pyrénées), 21.
Baysse (Valmy), 339.
Bazeille, 208.
Bazin (René), 20, 50.
Béal, prêtre, 294.
Beaucaire, chef-lieu de cant., arr. de Nimes, 21.
Beauchamp (Marie-Madeleine de), 127.
Beauchet-Filleau (Paul), 61.
Beaucorps (De), 341 ; — (Agathe de), 91.
Beaufort (Jean de), marquis de Canillac, 105.
Beaugalliard, fief des Perrin, 102.
Beauguitte (Ernest), 83.
Beauhoste (De), viticulteur, 22.
Beaujon (De), 258.
Beaumont (Geneviève de) ; — (Jean de), 92 ; — (Jacques de), 15 ; — (Jeanne de), 373 ; — (Léon de), 7 ; — (Séraphine de), 199 ; — d'Autichamp, 199.
Beaupoil (Yrieix de), 64 ; — de Saint-Aulaire, 299 ; — (Anne de), 300 ; — (Antoine de) ; — (Charles de) ; — (Claude de), 299 ; — (Antoine-Auguste), prêtre, 299, 300.
Beaupréau (Vendée), 182.
Beaurepaire (De), 113.
Beauvais (Lydie de), 348.
Beauvais-sur-Matha, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 23, 55, 255.
Beauvau, 118.
Beauvilliers (De), 118.
Beauvoir (Fr. de), évêque d'Amiens,

Digitized by Google

Beauvoye (Savinien), 351.
Begon (Michel), intendant de La Rochelle, 7, 9.
Beillant, com. de Saint-Sever, cant. de Pons, arr. de Saintes, 283.
Beineix (Jos.), 379.
Belabre, en Poitou, fief des Fradin, 24.
Belabre, com. de Bujaleuf, cant. d'Eymoutiers, arr. de Limoges, 372-374.
Bel-Air, château (Gironde), 262.
Bellegarde (De), officier, 323.
Bellin, 199.
Bellion (J.), 192.
Bellivier de Prin, 162.
Bellot, 257; — (Joseph), lieutenant de vaisseau, 170, 260.
Belot (Marguerite de), 300.
Benjamin, évêque de Saintes, 242.
Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 218.
Bérar (Claude-René), capitaine de vaisseau; — (Jeanne-Clémentine), 169.
Béraud, Bérauld (Adélaïde), 348; — (Catherine), 157; — (G.), 87.
Berlière (Dom Ursmer), religieux, 2.
Bernard (Pierre), 281.
Bernard de Luchet, 215.
Bersac, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 218.
Bertarius, évêque de Saintes, 242.
Bertet (Henri), maire de Cercoux, 295; — (Marie-Anne), 295, 296; — (Philippe), 296.
Berthelot (Jean), notaire, 2; — prêtre, 94.
Bertheroy (Jean), 338.
Berthollet, 258.
Berthomier, 218.
Berthus (François), 383.
Bertin, ministre d'état, 349, 350.
Berton (Louis de), surnommé le brave Crillon; — (J.-H.), abbé de Baigne, 325. V. Balbes.
Bertrand, 359; — conseiller municipal, 12; — (Louis), prêtre, bibliothécaire au grand séminaire de Bordeaux, 62-64, 80, 151, 170, 171, 182.
Bertrand des Brunais (Pierre-Joseph), 102.
Bérulle (De), cardinal, 75, 107, 167, 168, 331.
Besqueut (André), sculpteur, 341.
Besse (Dom J.), bénédictin, 38, 203.
Bessé, en Poitou, fief des Fradin, 24.
Bethmont (Daniel), 10.
Béthune (De), 164; — (Henri de), 7, 172.
Beton, instructeur de la jeunesse, 127.
Beuzec-Concq, cant. de Concarneau, arr. de Quimper, 107.
Béziers (Hérault), 19, 21, 22.
Biais (Emile), 31, 65, 71, 74, 76, 142, 149, 150.
Bibianus, évêque de Saintes, 240, 241.
Bibracte, ville gauloise, 270.
Bichève (Anne), 353.
Bidault (Elisabeth); — (Olivier), 353.
Bienvenu, curé de Breuil La Réorte, 198.
Bigault (Clémence), 352.
Bignay, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 372, 373
Bigot, notaire, 161; — prêtre, 304.
Bigot de Beaulon (Adélaïde), 93.
Billaud (Jacques-Nicolas), dit Billaud-Varennes, conventionnel, 192.
Billion (Abraham); — (Elisabeth), 351, 352.
Billiotte (Louis), prêtre, **226**.
Birac, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 153.
Biras, cant. de Brantôme, arr. de Périgueux, 64.
Biraud, 81.
Biraud, com. de Faleyras, cant. de Targon, arr. de La Réole, 254.
Biré (Edmond), 278.
Biron (De), 118.
Biron, cant. de Pons, arr. de Saintes, 222.
Birot-Letourneux, 377.
Bisseuil (A.), sénateur, 75.
Biteau, maître principal de la marine, 78, 140, 230, 235, 266, 331.
Bitoz (Louis), barnabite, 107.
Bitroc (Jehan), 380.
Bizet (Jacques de), prêtre, 152.
Bizet de la Barrouère (Isabelle), 385, 386.
Blactot de La Billardière (Elisabeth); — (Louis), 302.
Blamont (De), née Chamborant de Villevert, 216.
Blanchard, prêtre, 346.
Blanquefort, chef-lieu de cant., arr. de Bordeaux, 208.
Blanzac, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 81.

Digitized by Google

Blanzac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 88, 89.
Blanzay-sur-Boutonne, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 24, 341.
Blays (Helyes), 381 ; — (Jehan), sieur de Villeneuve, 381.
Bliard (P.), de la compagnie de Jésus, 65, 66.
Blossac (Édouard de), sous-préfet de Saintes, 170.
Blot (M^lle^), 87.
Bodin, 84 ; — (Emile), 84, 312.
Boichot, administrateur, 253.
Boilevin, négociant, conseiller général, 140.
Bois-Benoit, château en Poitou, 162.
Bois-Clair, com. de Saint-Brice, cant. de Cognac, 221.
Boishebert (Juliette de), 88.
Boislinard (De), 199.
Boismartin, 103.
Boisredon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 262.
Boissier (Emile), 339.
Boissonnade, 47.
Boisvert (Chéri), 114.
Bolleau (Marie-Armeria), 93.
Bonaparte, 323 ; — (Jérôme), 176 ; — (Lucien), 175, 194.
Bonhomme de Montégut, ancien magistrat, 271.
Bonifaci, lieutenant d'artillerie ; — prêtre, 227.
Bonnamie, Bonnamy (Angélique), 233 ; — de La Ferrière (Charlotte), 231-233, 266, 331.
Bonnard (Camille), 177 ; — (Jean), laboureur, 254, 255.
Bonnaud, Bonnault, 343 ; — receveur de l'enregistrement, 354 ; — (A.), architecte, 10.
Bonnault de Mongaugé, 91.
Bonnefon (P.), bibliothécaire à l'arsenal, 3.
Bonnefoux (Baron de), préfet maritime, 169.
Bonnefoy, évêque de La Rochelle, 294.
Bonnegens (De), magistrat, 82 ; — (Blanche de), 302 ; — (Joseph de), 374.
Bonnemort (De), religieuse, 108.
Bonnet de Lescure (Antoine), 169.
Bonneuil (M^me^ de), 57, 58, 193, 255, 258, 321-325.
Bonnevin (Bernard de), 356.
Bonnier d'Alco, député à la Convention, 249, 251.
Bonnin, curé de Saint-Thomas de Cosnac, 10, 67, 152 ; — (Adolphe) ; — (Xavier), 67.
Bonvalet, 317.
Boraud, docteur-médecin, 90.
Bordage (Edmond), 11, 205.
Borghèse, 118.
Bords, *Bors*, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 352, 373.
Boscal de Réals, maire de Saintes, député, 311.
Bossard (E.), prêtre, 58.
Bosson (Julie), 94.
Bossuet (Geneviève), 182, 185 ; — (Sébastien), seigneur de La Folatière, 182.
Boubée de Lespin (Victoire) ; — (Louis), professeur, **28**.
Bouchard (P.), notaire, 235.
Bouchemousse, 10.
Boucher (Gustave), 47, 83.
Bouchet (Suzanne) ; — (Jules), 90.
Boudens de Vanderbourg, 341.
Boufflers (Comtesse de), 95, **97** ; — (Amable) ; — (Édouard) ; — (Louis-Édouard), 99 ; — Rouverel (Comte de), capitaine de cavalerie, 98.
Bougainville, navigateur, 168.
Bouge, curé de Saint-Savinien, 93.
Bouguereau (W.), artiste peintre, 10, 77, 210, 337.
Bouhier (Catherine) ; — (Maria), 348.
Boulogne (De), évêque, 118.
Boulogne-la-Grâce, cant. de Bessons, arr. de Compiègne, 160.
Bouquelon (Geneviève) ; — (Madeleine), 292.
Bouquin, vicaire général de La Rochelle, 224, 226.
Bourcard (Gustave), écrivain, 293.
Bourcy (Daniel), notaire, 201.
Bourdeau, avocat, 147.
Bourde de La Rogerie, archiviste, 104.
Bourée, ancien ambassadeur, 297.
Bourelly, maître apothicaire ; — (Samuel), 352.
Bourg, château, com. de Bourg-Charente, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 349.
Bourg-Achard, cant. de Routot, arr. de Pont-Audemer, 36.
Bourg-Charente, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 160, 349.
Bourg-en-Bresse (Ain), 71.

Digitized by Google

Bourget (Jehan) ; — (Pierre) ; — (Ypolitte), 386.
Bourgnouveau, fief des Forest, 102.
Bourg-sur-Gironde, chef-lieu de cant., arr. de Blaye, 84, 254, 295.
Bournon (Fernand), 217.
Bourron (Louise-Catherine), 215.
Boussiron, 10.
Bouteland, 84.
Boutelleau, 160; — (Germaine), 222.
Boutet, contre-amiral, 201.
Bouteville, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 101, 153, 222, 334.
Boutilleau, juge, 90.
Boutin (Jeanne), 296; — (Paul), avocat, 148.
Boutiron, maire de Fouras, 146.
Bouyer, notaire, 312; — (Léon), avocat, 2, 77, 138, 139, 144-146, 186, 205, 341.
Boyard, fort, com. de Saint-Georges d'Oléron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 153.
Boyardville, com. de Saint-Georges d'Oléron, cant. de Saint-Pierre, arr. de Marennes, 227.
Brachet (Dom Benoit), bénédictin, 40.
Bracquemond (F.), 339.
Brantôme, chef-lieu de cant., arr. de Périgueux, 64, 341.
Brassac (Charente), com. des Maitairies, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 207.
Brassac, com. de Suaux, cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens, 207.
Brau, fief des Trigant, 295, 339.
Braud, curé de Laleu, 57, 75, 142; — curé de Tonnay-Charente, 224; — instituteur, 28; — (Stanislas), prêtre, 64.
Brault de Bournonville, docteur médecin, 295; — négociant, 269.
Brejon, juge de paix, 311.
Bremand (Marie), 385.
Bremond d'Ars (De), 104; — (Chevalier de), 108; — (Anatole de), 75, 78, 82, 279, 311, 334; — (Charles de), 83 ; — (Hélie de), 279; — (Joseph de), 207, 337 ; — (Josias, marquis de), 93, 279; — (René de), lieutenant-colonel; — (Marie-Elisabeth de), 93; — (Pierre de), 198, 356, 357.
Brequeville (Manche), 102.
Bression (Jehanne), 380.
Breuil la Réorte, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-Mer, 198.
Brevet (C.), collecteur, 383.
Briault (René), 92.
Brie (Vicomte de), 356.
Brienne (De), 131.
Brie-sous-Archiac, cant. d'Archiac, arr. de Jonzac, 299.
Brilhac (Chevalier de), 356.
Brin, sous-préfet d'Aubusson; — Ollivier (Marc), **293**.
Brioux, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 49.
Brives-Charente, *Brives-Chérac*, cant. de Pons, arr. de Saintes, 59, 60.
Brizambourg, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 2.
Brizeux, poète, 337.
Brochard (David), avocat; — (Louise) 353.
Brodut, curé de Saint-Louis de Rochefort, 20, 69, 70, 80, 116, 141, 152, 203, **223**.
Broglie (De), 325.
Brossac, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 368.
Brossamin, (Le P.), 167.
Brossard (Marie-Anne), 9.
Brossard, seigneur de Saint-Léger en Pons, 305.
Brou (Ain), com. de Bourg-en-Bresse, 71.
Brouage, com. d'Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 82, 83, 104, 254, 278, 302, 313, **360, 367**, 382, 384.
Broue, com. de Saint-Sornin, cant. de Marennes, 8, 20, 362.
Broussard, docteur-médecin, 84.
Brucker (le P. Joseph), religieux, 65.
Bruhat, (L.), professeur, 77, 80, 152, 268.
Brumaud de Beauregard, évêque d'Orléans, 64.
Brun (Charles), 46, 338; — (Pierre), 9, 74.
Bruneau (M^lles^) libraires, 208.
Brunet, entrepreneur, 159; — (Henriette), 354.
Bruslé (Jean), 370.
Brusteau, valet de chambre, 109.
Brutails, archiviste, 127.
Buart, sous-préfet, 90.
Buffault, conseiller, maître à la cour des comptes, 257, 258.
Buisson de Lavigne (Céleste), 170.
Bujaud, Jérôme), 112, 113.
Bulliot (Gabriel), 270.

Digitized by Google

Bunel (Ch.-Fr.), architecte, 93, 159.
Bures (M.), avocat, 46, 142, 202, 297; — propriétaire, 297.
Burgaud des Marets, 209.
Burie, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 160, 209, 294.
Buron (Edmond), 317.
Bussac (Marie de), 92.
Bussac, com. du cant. de Saintes, 161.
Bussang, cant. du Thillot, arr. de Remiremont, 20, 21, 154.
Buzenval, com. de Rueil, cant. de Marly-le-Roy, arr. de Versailles, 292.
Byan pour O'Bryen, 198.

C

Cabanis, médecin-philosophe, **59**, **60**.
Cabié, artiste peintre, 10.
Cadillac, 101.
Cadoret de Beaupréau (Marie-Alexandre), 93.
Caillaud, 381.
Caillon, ancien percepteur, 146.
Callandreau, 138, 205, 331, 341; — notaire, 235, 334.
Callières (de), 341.
Callot (H.-E.), artiste peintre, 210; — (Jacques), 278.
Calvet, sénateur, 28, 94; — (Jeanne); — (Madeleine); — (Pierre), 94.
Campet (Charles-François de), comte de Saujon, 98; — (Marie), 98, 99; — (Benigne-Elisabeth de), 299.
Campi (André), chef de cabinet de Lucien Bonaparte, 175, 176, 295, 339; — (Julie), 174, 339; — (Sauveur), directeur général de l'assistance publique, 295; — (Baron Toussaint), général de division, 174-176, 295.
Camusat, 256.
Canillac, fief des Beaufort, 105, 106.
Canino, chef-lieu de cant., arr. de Grasse, 175.
Caniot (Françoise), dame de Montmorency, 373.
Caponier, général, 208.
Capron, capitaine de francs-tireurs, 319.
Cardelon, 339.
Cardonne, commandant, 91.
Carné (Anne-Aimé de), 372.
Carnot, 355.
Carolois (P. de), 279.
Carot (Mathieu), avoué; — (Octave), prêtre, **294**.
Carrière (Paul), pharmacien, 269.
Cartale (Léonie), 29.
Carteau, archiprêtre de Saintes, 224.
Cartron, 139.
Cassard (Elisabeth), 284.
Castaigne, docteur-médecin; — maire de Bussac, 161; — (Emmanuel), 87, 349; — (Sophie), 349.
Castaing (Isabeau), 296.
Castegens-en-Belvès, 261.
Castillon (Jean III de); — (Marie de), 64.
Castillon du Perron (A.), 87; — (Charles), négociant, 349.
Catinat, 144.
Caussade, 217.
Cavignac, cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye, 296.
Celettes et Chambon, en Augoumois, 374.
Cellefrouin, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 350.
Celles (De), bibliothécaire, 337.
Celles, élection de Barbezieux, 81.
Cellettes, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 350.
Cercoux, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 295, 296.
Cères (François de), 64.
Certain (Pierre), avocat, 385.
Chabanais, chef-lieu de cant., arr. de Confolens, 64.
Chabannes (Adhémar de), chroniqueur, 12, 75.
Chabot, général, 53, 54, 129; — (Gabriel), 67; — (L.), 220.
Chabot (Comte de), 68; — (Vicomte Paul de), 214.
Chagnon, com. d'Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 268.
Chadeau de La Clocheterie, 152.
Chadenac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 160.
Chaigne, curé de Saint-Louis de Rochefort, 169.
Chaillevette, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 295.
Chalais, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 267.
Challe, maire d'Auxerre, 267.
Chalon (Philibert de), prince d'Orange, 15, 338.
Châlons-sur-Marne (Marne), 207.

Digitized by Google

Chambert (Marie-Gabrielle), 349.
Chambes (Colette de), 15.
Chamborant de Villevert, 216.
Champagné, fief des Robillard, 351.
Champagnolles, com. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 219.
Champfleury, 113.
Champfleury, fief des Gombaud, 306.
Champflour (Edouard de), 63.
Champigny, 292.
Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, 108.
Champlain (Samuel), 82, 114, 313, 332, 360.
Champniers, com. du cant. d'Angoulême, 374.
Champniers-aux-Boux, com. de Reillac et Champniers, cant. de Bussière-Badil, arr. de Nontron, 374.
Changeur (Louis), 302.
Chancel, député, 267.
Chaniers, com. du cant. de Saintes, 283.
Chanteloup, com. de Saint-Denis-Hors, cant. d'Amboise, arr. de Tours, 124.
Chantillac, cant. de Baigne, arr. de Barbezieux, 158.
Chapelot (J.), 81.
Chapsal (Fernand), 10.
Charentenay, com. de Saint-Marc, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-Mer, 34.
Charles de Valois, duc d'Angoulême, 11.
Charles IX, roi de France, 11, 104, 219, 220.
Charlet (Claire), 162.
Charon, abbaye, 8.
Charrier (Gaston), maire de Plassay, 77.
Charron, fief des Chertemps, 370-372.
Charron, ministre protestant, 353.
Charroppin, pharmacien, 334.
Charroux (Catherine), 305.
Charroux, chef-lieu de cant., arr. de Civray, 242.
Chassagnol (Pierre), 96.
Chasseloup-Laubat (François, marquis de), général, 208.
Chassériau, conseiller municipal, 269 ; — prêtre, 304.
Chastang, médecin en chef de la marine, 30.
Chasteignier, 199.
Chatain, com. de Marennes, 386.
Châteaubriand (Mme de), 170.
Château-Chesnel, com. de Cherves de Cognac, cant. de Cognac, 306, 349.
Château-Gaillard, fief des Robillard, 352.
Château-Robert, 36.
Châtelaillon, com. du cant. de La Rochelle, 160, 306.
Châtenay, com. du cant. de Sceaux, 140.
Chatenet-Laferrière (Jean-Achille) ; — (Joseph), 53, 54.
Chaumont (Aymery de), 373 ; — (Eléonore de), 372, 373 ; — (Joachim de), 373 ; — (Pierre de), 11.
Chaumont-Quitry (De), 373.
Chauveau, romancier, 317.
Chauvet, notaire, archéologue, 68, 149, 238, 271.
Chavagnes en Paillers, cant. de Saint-Fulgent, arr. de La Roche-sur-Yon, 292.
Chavanon (Jules), archiviste, 11, 12, 149, 271, 334.
Chef-Boutonne, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 46-48, 246.
Chélu, 207.
Cheminet, curé du Thou, 372.
Chénié (Marie-Louise-Augustine), artiste, 195, 255-258 ; — (Marie), 195 ; — (Jacques-Toussaint), 255, 256 ; — (Marie-Antoinette), 256.
Chenier (Marie-Joseph), 249.
Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 75, 102, 202.
Chermignac, com. du cant. de Saintes, 27, 28, 286.
Chérot (Henri), prêtre, 13, 226, 279, 340, 341.
Chertemps (Françoise-Adélaïde de), 370 ; — (J.-B. de), 372 ; — (Pierre de), 370-372 ; — de Seuil, 371 ; — (Albertine de), 372 ; — d'Evry (Chevalier), 372.
Cherves, com. du cant. de Cognac, 349.
Chéry (Joséphine) ; — (Victor), 158.
Chesloue, marais (Charente-Inférieure, 382.
Chesneau, 29.
Chesnel (Josias), seigneur de Château-Chesnel, 306.
Chevallier, officier d'état-civil, 305 ; — notaire, 69 ; — prêtre, 95 ; — artiste-peintre, 210.
Chevanceaux, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 148.

Digitized by Google

Chevreuse (De), 118.
Chevrier, conseiller à la cour de cassation, 297.
Chevrou (Gaston), 15, 26, 33, 76, 142.
Chezal-Benoît, cant. de Lignières, arr. de Saint-Amand-Montrond, 39.
Chirats, rochers, près Angoulins, 219.
Chives, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 4, 15.
Chizé, cant. de Brioux, arr. de Melle, 220.
Choiseul (Duc de), 124.
Choisnard (H.), curé de Dompierre-sur-Mer ; — (Adrien), prêtre, **346**.
Chotard (Maurice), 10.
Cinq-Mars, 144.
Ciré, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-Mer, 198, 214.
Clairville, auteur comique, 385.
Clais, notaire, 89.
Claude (Louis), 15.
Clausade de Mazieux (Léon de), 70.
Clausse, 106.
Clément (Saint), 240.
Clervaux (Comte de), 35.
Clion, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 346.
Clisson, en Poitou, fief des Sauvestre, 58.
Clopied (Mme), née Galland, 297.
Clouzot, libraire, 260, 278, 334, 367.
Cluny, chef-lieu de cant., arr. de Mâcon, 71,
Coëtivy (De), 131 ; — (Prégent de), 7.
Coffinières de Nordeck, 342.
Cognac (Charente), 8, 9, 83, 84, 160, 230, 349.
Colbert, 118, 371.
Colvin, officier, 355.
Combeau, négociant ; — (Marcel) ; — (Pascal) ; — (Pierre), **90**.
Combauld, maire de Saint-Léger en Pons, 305.
Commentry, chef-lieu de cant., arr. de Montluçon, 129, 336.
Comminge (Comte de), ambassadeur, 8.
Commines (Philippe de), 15.
Comnène, 251, 266.
Compagnon de Thézac (Emile), 3.
Concarneau, chef-lieu de cant., arr. de Quimper, 107.
Concordius, évêque de Saintes, 240.
Condé (Prince de), 83, 380.
Condéon, cant. de Baigne, arr. de Barbezieux, 389.
Consac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 346.
Constantin, 25 ; — financier ; — (Louis), 32 ; — (Pauline), 32, 33 ; — (Guiaume), 386.
Conteneuil (Charente-Inférieure), fief de Marie-Anne de Brossard, 9.
Conti (Prince de), 98.
Coppée (François), poète, 80.
Coras, 153.
Corbin, notaire, 257, 258.
Cordouan, phare (Gironde), 15, 131, 218.
Corlieu (Blanche-Louise de) ; — (Charles de) ; — (Edmée de) ; — (Marie de) ; — de La Baudie (Joseph de) ; — (Antoine de) ; — (Hippolyte de) ; — (Joséphine de), 91.
Cormier, lieutenant de ligne ; — (Jean) ; — (Madeleine) ; — (Marie-Thérèse), 303.
Corneille, docteur-médecin, 19, 21, 53, 134, 154, 336.
Cornelier (Marie), dite sœur Julie, fille de la Charité, 391.
Cornet (Daniel), docteur-médecin, 140.
Corneville, 21.
Cosnac, com. du cant. de Brives-la-Gaillarde, 59, 60.
Cotard ; — de Lisle, 70.
Coudert (A.), 279.
Coudreau, 70.
Couet du Vivier de Lorry (Michel-François), évêque de Saintes, 391.
Couillaud, maire de Saint-Pierre d'Oléron, 15.
Coulonges-les-Royaux, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 10.
Couraud (Aristide), secrétaire de la mairie de Cognac ; — (Amédée), doyen de la faculté de droit de Bordeaux ; — (Louis-Philippe), 327.
Courbillac, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 222.
Courcelle-Seneuil, capitaine de frégate, 342.
Courçon, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 92.
Courcoury, com. du cant. de Saintes, 219.
Cours (Jean-Antoine de), 374.
Courssou de Pécany (Etienne de) ; — (Marie-E.-E.-D.-N. de), 387 ; — (Marie-Elisabeth de), 388.
Courtois (Louis), prêtre, 225.

Digitized by Google

Coutanseaux, négociant, 137, 286, 288.
Coutant (Céleste), 94.
Couvrelles, cant. de Braisne, arr. de Soissons, 352.
Covillon (Georges), 335.
Coye, cant. de Creil (Oise), 347.
Coyssin (Charles), procureur au siège présidial de Saintes, 380.
Cozes, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 202, 215, 225, 327, 350.
Cravans, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 367.
Crazannes, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 8, 23, 29, 297.
Crémazie, romancier, 317.
Cressé, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 243.
Creton, 258.
Crevant (De), 32.
Crillon (De), 388, 389; — abbé de Baigne, 325; — grand vicaire de Vence, 193; — et de Mahon (Louis, duc de) 389. V. Balbes.
Criteuil, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 153.
Croizetière, prêtre, 198.
Croze (Pierre de), 99; — Lemercier, 140.
Cruice, évêque de Marseille, 294.
Cugnac (Bertrand de), prêtre, 9, 10, 91, 119, 141; — (Marie-Anne de); — (Jean-Guy de); — (Charles de), 214.
Culant (Isaac de); — (Marie de); — (Geoffroy de); — Ciré (Geneviève-Elisabeth de), 214.
Cumont (Charles, marquis de); — (Hugues de); — (Raymond de); 279; — (Patrice de), 279, 280.
Curnillon, 104.
Cyvadier (Th.), sieur du Chantreau, 180.

D

Dabescat (Jean), directeur des aides; — (Jean-Baptiste), curé de Cognac, 101-102.
Damas (M^lle^ de), 280.
Damigny (Isabelle), 157.
Dampierre (Marquis de), 28; — (Marquis Jacques de), 148, 149; — (Comtesse E. de), 10.
Dampierre, fief des Polignac, 306.
Dampierre-sur-Boutonne, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 343.
Dangibaud (Charles), 6, 76, 138, 159; — (Eutrope-Louis), 179.
Daniaud, notaire, 33.
Danozi, dessinateur, 210.
Darasse (Vincent), 15.
Dardenne, pharmacien, 157.
Darmont (Jack), 338.
Darras, 11.
Dartigoyte, 101.
Dast Le Vacher de Boisville, 138, 212.
Daubeuf, com. d'Angerville-la-Martil, cant. de Valmont, arr. d'Yvetot, 195.
Dauquoy ou Docoy. V. Ocoy.
Daviaud, notaire, 32.
David, sous-préfet de Jonzac, 158.
David d'Angers, 342.
Davillier, capitaine des guides; — Regnault de Saint-Jean d'Angély (Angélique), 58.
Debry (Jean), plénipotentiaire français, 249.
Decazes (Elie, duc), ministre de Louis XVIII, 81, 295, 339; — (Michel), 339.
Degéac (Ypolitte), marchand; — (Jacques), 381.
Degorce, pharmacien en chef de la marine, 30.
Delaage de Saint-Germain (Jean-Etienne), 311.
Delabert, marchand, 381.
Delabrousse, 350.
Delacroix (E.), artiste peintre, 78.
Delafargue (Marie Stanislas), 104.
Delage (Etienne), propriétaire, 369.
Delamain (Henri), 221; (Jacques); — (Jacqueline), 222; — (Jeanne), 223; — (Robert); — (Maurice), 223; — (Philippe), négociant, 161, **221**, 266, 331.
Delaroche, marchand, 381.
Delaruhe (Hugues), 381.
Delassus, capitaine; — (Suzanne), 29.
Delaunay, prêtre, 253.
Delayant (Léopold), 259.
Deléchelle. V. Léchelle.
Delille (Jacques), abbé de Saint-Séverin, poète, 342.
Delisle (Léopold), 149, 206, 207, 271.
Delmas (Emile), 295.
Delord, vicaire général, 325.
Delorme, notaire, 258.
Delosme, 214.
Demachy, imprimeur, 211.

Digitized by Google

Demelle, conducteur des ponts et chaussées, 159.
Denis (Paul), 150.
Depont (Léonce), poète, 120.
Derbau (Anaïs) ; — (Suzanne), 157.
Déroulède, poète, 52.
Déruelle, chef d'escadrons, 137, 139, 140, 234, 330.
Desaivre, 278.
Des Aix, Desaix, général, 341.
Des Alleurs (Mlle), 98.
Des Arnauds (Claude), 353.
Desaulces de Freycinet (Henri), contre-amiral ; — (Henry-Louis) ; — (Louis-René) ; — (Louis-Claude), capitaine de vaisseau ; — propriétaire, **168, 169.**
Desbains (Ch.-Fr.), juge, 255.
Deschamps (Gaston), 47, 217.
Deschoisys (Comte), 350.
Descombes (Louise), 347.
Deserée (Renée), 352.
Desforges (Le P.), cordelier, 164.
Desmarest, chef de la police, 323, 324.
Desmier d'Olbreuse (Eléonore), 8.
Desmortiers (Louis Deterville), juge d'instruction, 88, **173, 317-320,** 332, 333, 340 ; — curé de La Tremblade, 22, 88 ; — procureur du roi. 88, 320 ; — (Julie), née Campi, 318.
Desplat (Jean), **25.**
Desportes (R.), capitaine, 226.
Des Pruets (Bernard), évêque de Saint-Papoul, 107, 167, 168, 331.
Desrichards (Michel-Louis-Etienne), employé à l'armée, 195, 255-257.
Dessalines d'Orbigny (Alcide-C.-J.), 279 ; — (Marie.-A.-A.), 93.
Destanne de Bernis (Henri) ; — (Marie-Jeanne) ; — (Louis) ; — (Pierre), garde du corps, 348.
Des Varennes (Roger), 85.
Dexmier (Marie), 353.
Didonne (Asmodis de), 117.
Didonne, com. de Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 7, 8.
Didymus, évêque de Saintes, 240.
Dienne (Comte de), 70; — (Jean-Claude-Joseph de), 341.
Dières-Monplaisir, curé de Saint-Martin de Ré, 22, 346.
Diet (Anne), 311.
Dieulafoy (Mme), 339.
Dieu-le-Dont ou *Dieu-li-Don*, com. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 218.
Divot, commissaire de police, 232.
Dizantius, évêque de Saintes, 240.
Dizier (Xandre), **380-386** ; — (Elisabeth) ; — (Françoise) ; — (Jehanne), 381 ; — (N.), 380.
Dodart (Alphonse), 104.
Dolus, cant. du Château-d'Oléron, arr. de Marennes, 374.
Domain (Hélène), artiste peintre, 336.
Dompierre-sur-Charente, cant. de Burie, arr. de Saintes, 356.
Dompierre-sur-mer com. du cant. de La Rochelle, 210, 346.
Donnezac, cant. de Saint-Savin, arr. de Blaye, 126-128.
Donnissan (Victoire de), 58.
Dor (Louis), ingénieur, 119.
Dordogne (A.) rentier, 311.
Doria-Ferrier, propriétaire, 369.
Dormand de Feletz (Charles-Marie), prêtre, **96, 97.**
Dorte, archéologue, 55.
Doublet de Person, 218.
Douglas (Lady James), 26.
Douzac, fief des La Faye d'Ambérac, 262.
Drilhon, 138 ; — (Paul), commissaire principal des troupes coloniales ; — avoué honoraire ; — (Joseph), 348.
Drouet, maître de poste, 83.
Drujon, curé de Saint-Sornin de Séchaux, 22.
Dubarrat (Victor), prêtre, 75, 108, 167, 206, 331.
Du Barry (Mme), 194.
Du Basty, conservateur des hypothèques, 235.
Dubeda, curé de Saint-Christophe, 371.
Du Bellay (Louise) ; — (François) ; — (René), 373.
Dubois, cardinal, 65 ; — docteur-médecin, 10.
Du Bois de Landes (Marie) ; — (Jacques-A.), 28.
Dubois de La Patellière (Félix), lieutenant de hussards, 162.
Du Bois de Saint-Mandé, 28.
Dubouché (Adrien), 239.
Du Boulet de La Boissière (Anatole) ; — (André), prêtre de Saint-Sulpice ; — (Joseph) ; — (Louis), curé de Saint-Ciers-du-Taillon ; — (Marthe) ; — (Philippe) ; — (Pierre), **347** ; — de La Toure, 347.

Digitized by Google

Dubourg, capitaine de frégate, 169.
Du Breuil de Bessé (Robin), 24.
Dubuc, prêtre, 254.
Ducasse, pasteur, 90.
Ducaunnès-Duval, archiviste, 127, 211, 212.
Duchâtel, 42 ; — ancien inspecteur des finances, 11.
Duchesne (L'abbé), écrivain, 240.
Duchesne de Vauvert (Léopoldine), 162.
Du Cheyron (Chevalier), 261.
Du Cheyron du Pavillon, 199.
Duclas (P.-P.), maire de Brossac, 368.
Du Clot, 216.
Ducorps, 104.
Ducos, officier, 355.
Du Couëdic de Kérérant (Léandre), 303.
Ducoudray, historien, 280.
Ducourtieux, 341.
Ducymetière (Françoise) ; — (Jehan), licencié en lois ; — (Pierre) ; — (Jehanne), dame de Thézac, 384.
Du Deffand (Mme), 98.
Du Faur (Madeleine), abbesse de Saintes, 75, 107.
Du Fresne de Beaucourt (Marquis), **347**.
Du Gravier (Esther), 9.
Du Grenier (Françoise) ; — (Louise), 373.
Dugua, général, 161.
Dugué, greffier, 255.
Du Harlay (Pierrugues), 303.
Dujarric-Descombes, 36, 85.
Du Lac (Melchior), 166.
Dulau (J.-M.), archevêque d'Arles, 37, 64 ; — (Henri), 374 ; — (H.-C.), évêque de Grenoble, 374 ; — (Jean-Armand), lieutenant-colonel ; — (Jean) ; — (L.-A) ; — (Josias) ; — (Pierre), lieutenant-général des armées du roi, 374 ; — d'Allemans, 64, 374.
Dullerit, inspecteur de l'instruction primaire, **26**.
Dulyon (Jacques), chef de faction, 380.
Du Mabaret (Joseph), 64.
Dumaine, curé d'Aunay, 223 ; — (Marcelin), 2.
Du Maine, 82.
Du Marché (Suzanne), 221.
Dumas (Alexandre), écrivain, 144.
Dumontet, avoué, 138.
Du Moustier (Mme), 233, 266.
Dumorisson (E.), négociant ; — (G.), percepteur, 92 ; — (Louis-Auguste), 93.
Dunn (Oscar), 312, 313.
Duplessis (Georges), écrivain, 71.
Duplessis (François), sieur de Richelieu, 380.
Du Plessis de La Brunetière (Guillaume), évêque de Saintes, 107, 391 ; — (Jacques), abbé de Vaux, 163.
Duplessis de La Morlière, 350.
Dupont (Léonce), 206 ; — (J.-B.-R.), 92 ; — (Léopold), 90, 93 ; — (Marguerite), 90 ; — (Marthe), 92 ; — (Raoul), 90.
Duprat, professeur, 271.
Dupré, 225 ; — (L.), bibliothécaire-archiviste, 239.
Dupuch de Feletz, 97.
Dupuy (Gabrielle), 222.
Durand (Geneviève), 358.
Durel (Petrus), 212.
Duret, 89, 343 ; — (Edmond), 71, 95, 235 ; — (Louis), avocat, 301, 302 ; — (Théodore), 80.
Durfort de Civrac, 262.
Durosier, docteur-médecin, 61.
Du Seutre de Rougemont (comte Albert), 279.
Dusser, commissaire de la marine, 25.
Du Temps (E.), 303, 331 ; — (Marie), 303.
Du Tertre de Ketstrat (Adélaïde), 221.
Duval, curé de Sainte-Marie de Ré, **92**.
Duvaure (B.), 385.
Du Vaure (B.), contrôleur général des salines, 384.
Du Vauroux, prêtre, 219, 294.
Duvergier (Marguerite), 353.
Dyvorne (Paul), 112, 141.

E

Ebéon, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 12.
Eble, évêque de Limoges, 143.
Ebreuil en Auvergne, 280.
Echebrune, cant. de Pons, arr. de Saintes, 94.
Echillais, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 160, 225.

Digitized by Google

Ecoyeux, cant. de Burie, arr. de Saintes, 26, 304-306.
Ecurat, com. du cant. de Saintes, 29, 286.
Eléonore de Guienne, 113.
Elle, île, cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte, 125.
Emery, 64; — supérieur général des missionnaires, 184.
Emmon, évêque de Sens, 242.
Enghien, cant. de Montmorency, arr. de Pontoise, 21.
Epernon (Duc d'), 151.
Eschasseriaux (Baron), 140, 179, 259, 286, 287.
Escolle (Alexandre), percepteur; — (Amélie), 93; — (Léon), avocat, 93, 139.
Eslettes, cant. de Saint-Jean du Cardonnay, 99.
Esnandes, com. du cant. de La Rochelle, 131, 133.
Esparre, avocat, 227.
Esprinchard, sieur du Plomb, 259.
Estampes, 118.
Estrées (Paul d'), écrivain, 3, 100, 233, 282, 331
Etaules, cant de La Tremblade, arr. de Marennes, 380.
Eudel (Paul), collectionneur, 266.
Eusebius, évêque de Saintes, 241.
Eustelle (Sainte), 263.
Eutrope (Saint), évêque de Saintes, 124-126, 129, 131, 240, 241, 280, 332.
Exideuil, cant. de Chabanais, arr. de Confolens, 64, 97.
Exile, fort, aux îles Sainte-Marguerite, 186, 205.
Exoudun en Poitou, cant. de La Mothe-Saint-Héraye, arr. de Melle, 199.

F

Fabre, commissaire général du Canada, 317; — docteur médecin, 129, 336; — sénateur, 378.
Fabry de Foucault, (Marie-Thérèse), 388.
Faguet (Jeanne), 358.
Faidherbe, général, 342.
Faillon, 64.
Fanty-Lescure (Emma), artiste peintre, 210.
Faseuil (M^lle^), 88
Fauchay, chef de bureau, 249.
Faucher; — de La Ligerie, 61; — de Lugeon, 341.
Faure (Jehan), 259.
Faure de Brassac (Itier), 207.
Faustien, évêque de Dax, 242.
Favraud (A.), 337.
Favre (Louis), 33.
Favreau, notaire, 201.
Fayet, 166; — (Comtesse de), 10.
Fayolles, paroisse de Jauldes, 350.
Fé-Lesmerie (Anne); — (Jean), 352.
Feletz (De), prêtre, 95, **96**. Voir Dormand de Feletz.
Fénelon, 8.
Fenioux, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 159, 160, 219, 373.
Ferchault de Réaumur (René-Antoine), 391.
Féret, 334.
Ferré (Anne), 127.
Ferrer (Alberto), 3.
Feuilleret, 69.
Feusse, com. de Thézac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 383.
Fèvre, rentier 2.
Fichot, docteur médecin, 158.
Filleau, commissaire général de la marine, 129; — (Charles, B.-F.), député du tiers; — de La Pierre, 130.
Firino (René), 91.
Flammarion (Ernest), éditeur, 69.
Flandrin, artistes, 211.
Flat (Paul), 148.
Fléchier (Esprit), évêque de Nîmes, 163, 325.
Fleuriau (Geneviève de); — (Louis de), lieutenant d'infanterie, 94; — de Bellevue, 85.
Fleury, cardinal, 232.
Florel, 229.
Flornoy (L.), administrateur, 253.
Foix (De), coadjutrice de l'abbesse de Saintes, 107; — (Isabelle de); — Grailly (De), 261.
Fontaines (Marguerite de), 103.
Fontdouce, com. de Sainte-Bris-des-Bois, cant. de Burie, arr. de Saintes, 7.
Fonteneau (Marthe), 27.
Fontevrault, com. du cant. de Saumur, 7, 117.
Fontorbe (Victor), architecte, 158.
Fonrémis (De), 61, 196.
Forest, 150; — (Les), 100-104.
Forestier (Jeanne); — (Yves), 127.

Digitized by Google

Forgettes, com. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 199, 279.
Formey de Saint-Louvent (Les), **100-103**.
Fortin de La Hoguette, 8.
Fortmanoir de Palteau (Guillaume-Louis), 186, 205.
Fortunat, évêque de Poitiers, 152.
Fosse, préfet de la Charente-Inférieure, 14, 25.
Foucaud de Dussac (Pauline de), 97.
Foucauld, gouverneur de La Rochelle, 117.
Foucault de Saint-Germain, 218.
Fouché, prêtre, 23.
Foucher, libraire, 225.
Fouchier (Jean); — (Pierre); — (Marie), 352.
Foulques, abbé de Tonnay-Charente, 118.
Fouqueray, artiste peintre, 269.
Fouquerolles, fief des Jaspard, 386.
Fouquet, surintendant des finances, 144, 187.
Fouras, com. du cant. de Rochefort-sur-mer, 146, 160, 306.
Fourcaud (Louis de), professeur d'esthétique, 155, 212.
Fourché (Paul), 2.
Fourestier, religieuse, 109.
Fournier (Bernard), augustin, 68; — chapelain de Bonaparte, 64.
Fourquevaux (De), ambassadeur, 219.
Fradin, archiprêtre de Marennes, 295; — (Jean), 130; — (Les); — de Belabre, 24-26; — (Louis), 130; — (Charles), lieutenant-colonel, **23**.
Fradin de Boissière (Marie), 93.
Fragonard (Paul), avocat, **86**; — (Henri); — (Honoré), peintre du roi; — (Alexandre); — (Paul), peintre d'histoire; — (Théophile), peintre sur porcelaine, 87; — (Marcel); — (Jacques), 87.
Fraisne, fief des Fradin, 24.
Français (F.-L.), artiste peintre, 77, 78.
François du Temps (Marie-Hélène); — (Marie-Eugène), 302.
Franciuth, poète hollandais, 391.
Frayssinous, évêque d'Hermopolis, 64.
Freculfus, évêque de Saintes, 242.
Frédoux, prêtre, 226.
Fréron, 186, 205.
Frétard (André), marquis d'Ecoyeux; — (Louis-Paul), **26**.
Freycinet (Louis de), navigateur. Voir Desaulces.
Freycinet, (Drôme), 169.
Friedmont (Marquis de); — (Hippolyte de), 302.
Fromentin (E.), peintre et écrivain, 338.
Fromy (M^me^); — (Henry), marin, 301, 343.
Frouin (André), 94.
Frouin de Fleury, 104.
Funck-Brentano (Frantz), 217, 338, 341.
Fuster (Charles), 218.
Fuzet, évêque, 108.

G

Gadant (René), 270.
Gaignards (Jacques); — (Jeanne); — (Judith), 351.
Gaillard, docteur-médecin, 297.
Gajac ou *Gayac*, fief des Montaigne, 171.
Galiot de Gourdon de Genouillac (Jacques), 152.
Galitzine (Prince), écrivain, 149.
Galland, 297. Voir Clopied; — membre de l'institut, 161; — chirurgien, 160; — (Rosalie-Nina), **160**, 202; — (Juliette), 297.
Gallois (Léonard), 192.
Gandaubert, pharmacien en chef de la marine, 138-140, 234.
Garcie (Pierre), dit Ferrande, hydrographe, 149, 326.
Gargam (Gabriel), 202; — docteur-médecin, 138.
Gargouilleau, Gargoulleau (Jehanne), 386; — (Josué), 380, 385; — (Loys), maire de La Rochelle, 380-386.
Garnault (Emile), 131, 329, **344**; — (Eugène); — (Henri); — (Henri-Eugène); — (Henry-Jean); — (Jean-Jacques), négociant; — (Jean-Antony), pharmacien de la marine; — (Marie), 344; — (Julien), 346.
Garneau, historien, 317.
Garnier, député, 148, 206; — (Antoine), religieux, 63; — savant orientaliste, 216.
Garrau, curé de Villars, 164.
Gaud (Auguste), poète, **46**, 74, 142.
Gaufreteau, 172.
Gaumy, 216.

Digitized by Google

Gauriac, cant. de Bourg-sur-Gironde, arr. de Blaye, 296.
Gautier, 84, 235 ; — caricaturiste, 208.
Gauzer, 311.
Gay-Beaupoil, curé de Marennes, 197.
Gazeau, procureur de la République, 137.
Geay-Besse, 35.
Geay de Couvalette, médecin principal de la marine, 158.
Gelézeau, prêtre, 224, 358.
Gelineau, docteur médecin, 77, 132.
Gemozac, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 196, 285, 387.
Gendrault, maire de La Rochelle, 380.
Genet, maire de Saintes, 286.
Gentet (Marie-Antoinette de), 302 ; — de La Chesnelière (Marie-Antoinette de), 303.
Geoffroy, artiste peintre, 210.
Geoffroy de Dampierre (Suzanne), 306.
Georgeon (Françoise), 94.
Georges (Jean), 150.
Gérard (Marie), 87.
Gérardmer, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Dié, 154.
Gerberon (Le P.), janséniste, 38, 40.
Germain (Alphonse), 339 ; — (M^me^), couturière, 194.
Germain-Tricot (Abel), 148.
Gestain (Eléonore), 311.
Gesté (De), 391.
Gesté (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arr. de Cholet, 163.
Giboin, 138.
Gigord (Ch. de), sous-préfet de Saintes, 310.
Gilbert de Gourville (Jean), capitaine d'artillerie ; — (Marguerite) ; — (Omer), lieutenant-colonel ; — (Emmanuel), ancien trésorier de France ; — de Jouy, 162.
Gilles (Perrine), 171.
Gilles de La Bérardière (Anne), 102.
Gimeux, com. du cant. de Cognac, 350.
Gintrac (Marguerite de), 339.
Girac (Marquis de), 349, 350.
Girard (Antoine), 382 ; — (Benjamin), commissaire adjoint de la marine, 14, 78, 132-134, 206, 279 ; — (Edmond), ouvrier d'art, 150 ; — curé de Saint-Vivien de Pons, 92, 151.
Giraud, maire de Priaire ; — notaire ; — (Madeleine), 349 ; — Suzanne) ; — (Charles), 305 ; — tisserand, 311 ; — (Marie-Mélanie), 311.
Giraud (Japhet), sieur de Puychenin ; — (Suzanne), 353.
Giraudias, maire de La Mothe-Saint-Héraye, 21, 53, 146, 154, 155, 336 ; — (André) ; — (Emile), 154 ; — (Louis), compositeur, 21, 134, 154, 336.
Girault, chef de division à la préfecture de La Rochelle, 25 ; — (Le P.), directeur des dames de Sainte-Elisabeth, 300.
Giresse (Ludovic de), poète, 80.
Girodie (André), 5, 78, 80, 211, 279.
Girou de Brosse, 357.
Giry, 143.
Gisbert, 87.
Gius, 212.
Gizolme, capitaine de vaisseau, 169.
Glaire, 216.
Glotin, 104.
Gobert, 231, 232, 266.
Godard, 84.
Godefroy (Jules), architecte, 210.
Godet (Marie-Elisabeth), 93.
Godin, vice-amiral ; — (Gabrielle), 226.
Goguet (Alphonse), 104 ; — maire de Tonnay-Charente, 146, 224.
Gohier, ex-membre du Directoire, 323.
Goichon (Alexandre), 150.
Gollon (Guillaume), officier public, 96.
Gombaud (Anne), 352 ; — (Gabriel), seigneur de Champfleury, 306 ; — (Ogier de), 70.
Gondeville, 8.
Gondi (Hijeronimo), 219.
Gontaud, com. du cant. de Marmande, 70.
Gontaut de Saint-Geniez (Madeleine de), 214.
Gontier, propriétaire, 238.
Gorra (Egidio), 3.
Gorrier (Jacques), sieur du Treuil, 354.
Got, notaire, 33.
Gothland (Comte de), 98.
Goulard (Louise), 311.
Gourdon (Georges), poète, 134, 206.
Gourgues (Agnès-M. de), 261.
Gourmand (Paul), poète, 3, 135, 212.

Digitized by Google

Goursaud de Merlis, 216.
Goussé de La Roche-Allard, 58.
Grailly (De), 22 ; — (Les), 261.
Grain de Saint-Marsault (Ozée), 306.
Grandier, receveur de l'enregistrement, 202.
Grandsaignes (Comte de), 91 ; — (Diane de), 117, 118.
Grangé (J.), docteur-médecin, 147.
Granges de Surgères (Anatole, marquis de) ; — (Ludovic, marquis de), **292** ; — (Edouard de) ; — (Marguerite de) ; — (Renée de), **292**, **293**.
Grasilier (Léonce), 53, 186, 203, 254, 255, 258, 325, 331, 357 ; — (Th.), prêtre, 356.
Graville, com. du cant. du Hâvre, 195.
Grégoire, évêque de Saintes, 217.
Grésille (Eugène), 13.
Grézac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 161.
Grieu (René de), sous-préfet, 88, 202 ; — d'Estimauville (Paul de) ; — (Marie-Thérèse de), 88.
Griffet (Le P.), aumônier de La Bastille, 188.
Griffoul (Pierre), chanoine de Saint-André de Bordeaux, 171.
Grimoardus, évêque de Saintes, 240.
Grimonville, 232.
Grimouard, amiral, 196.
Gros (J.-M.), 81.
Groussaut, 179.
Gruel-Villeneuve, propriétaire, **225**.
Guain (Isaac de), 32.
Guamiri (Hortensia), indienne, 148.
Gucheman (Dom Anselme), religieux, 38.
Gueffier (Anne), religieuse, 196.
Guenon (Anne), 92 ; — de Fontbernard, 152.
Guéranger (Dom) religieux, 166.
Guérin (L.), prêtre, 300 ; — (Pierre-Michel), prêtre, 300, **358-360**, 368 ; — curé de Surgères, 182 ; — (R.), boulanger, 358.
Guérin-Boutaud, 150.
Guérinot, adjoint au maire de Saintes, 310, 311.
Guerre (Henri de), 261.
Guesdon (Fernand), 297 ; (Marguerite), 284.
Guesnet, curé à Saint-Hippolyte, 197.
Guesnon de Bonneuil (Laure) ; — (Marie), 194 ; — (N.), 58.
Guestier (Natalie), 387.
Guibert (Pierre), seigneur de Landes, 306 ; — (Henri), seigneur de Landes, 306 ; — de Landes, **305** ; — Guibert, cardinal, 342 ; — (Louis) 135, 341.
Guibourg, 349.
Guillau, greffier en chef de l'élection de Saintes ; — de Sersé (Charles) ; — (Pierre-Nicolas) ; — (Thérèse), **92**.
Guillaud, docteur-médeçin, 12, 14, 28, 75, 156, 213, **268**, 335.
Guillaume d'Aquitaine, 117.
Guillaume le Taciturne, 338.
Guillaume III, roi de Suède, 97.
Guillebert, 84.
Guillem (Jehan), seigneur de Pithon, 385.
Guillemont, accoucheur, 255, 256.
Guillermin, pharmacien, 135.
Guillet, inspecteur d'académie, 26 ; — (Albert) ; — (Edgard), 292 ; (Emile négociant), 285, 286, 291 ; — (Elisabeth), 292 ; — (Etienne), receveur des tailles, 104-106 ; — (Eutrope), percepteur, 284 ; — Gabrielle), 292 ; — (Jules), négociant, 137, 140, 285, 286, 291 ; — (Louis), 292 ; — (Louis), conseiller du roi, 284 ; — (Louis), lieutenant criminel, 339 ; — (Madeleine) ; — (Marie-Gabrielle) ; — (Marie-Louise), 292 ; — (Marie-Thérèse), 291 ; — (Nicolas), percepteur, 284 ; — (Théodore), négociant, 6, 137, 160, **284** ; (Louis), sieur de Planteroche ; — (Philippe), sieur de Saint-Martin ; 339.
Guillon, 299.
Guillonnet, 10.
Guillouet d'Orvilliers (Claude), gouverneur de la Guyane, 208.
Guindet (Judith), 351.
Guingasan (Marthe), 371.
Guion (Jean), 353.
Guionneau, curé de Plassac, 57, 75, 142.
Guitard (Jacques), 172.
Guntz, lieutenant de ligne, 349.
Guy (Raymond de), 210.
Guyet (Le P.), 166.
Guyon (Mme), 318.
Guyton de Maulédrier (Auguste), 352.

Digitized by Google

H

Hâ, fort, 139.
Habasque, 271.
Hallays (André), 346.
Hardwick (Lord), 25.
Hardy, vicaire général de Saintes, 182.
Harel (Dom Jean) religieux, 38.
Harpedanne de Belleville (Suzanne de), 299.
Hastrel (D'), 341.
Hennessy, négociants, 291 ; (Alice), **26**; — (Jean), 146, 202, 349; — (Jean-Baptiste), 162 ; — (James), 26 ; — (Lucie), 26, 162 ; — (Marthe), 26, 162 ; — (Richard), 26.
Henri IV, roi de France, 8, 193.
Henri III Plantagenet, 296.
Henry (Marie-Thérèse), 169.
Héraclius, prêtre, 241.
Héraud, ancien curé de Saint-Sornin de Séchaux, 22.
Hérault, lieutenant de police, 100, 231-233.
Herbert, curé de Maillé, 346 ; — (Gabrielle), 306.
Herbette, 317.
Héron de Villefosse, 147.
Herpès, com. de Courbillac, cant. de Rouillac, 222.
Hiers, com. de Hiers-Brouage, cant. de Marennes, 362.
Himly (Auguste), 207.
Hine (Adrienne) ; — (Auguste), 222.
Hoche, général, 358.
Hopper (Mary), 25.
Horric, 356.
Hospitel de Lhomandie, 70.
Houé (Marie), 386.
Houlette, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 26.
Hubert (Rose), 102.
Hugo (Victor), poète, 57.
Hugonneau, 216,
Hugues, 117.
Humbert (M^me^), 266, 267.
Hus, imprimeur, 20, 139, 144-146, 209, 213.
Huvet, conseiller municipal, 137 ; — notaire, 311, 312.

I

Iberville (D'), 150.
Icard, 64.
Ingold, prêtre, 62.
Islo, évêque de Saintes, 240.

J

Jacquet, capitaine de frégate, 30.
Jalès, fief des Grailly, 261.
Jamain (Léonie), 153.
James (M^lle^ de), 216.
Jarnac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 8, 26, 90, 146, 153, 191, 192, 207, 221-223, 320, 321, 350.
Jarnac (Comtesse de), 350 ; — de Garde-Epée (De), 87, 91.
Jarousseau (P.), marchand, 352 ; — (Jeanne), 353.
Jarrige (Pierre), 15.
Jaspart (Pierre), sieur des Essarts, 386.
Jaubert (De), 341.
Jauldes, cant. de La Rochefoucauld, arr. d'Angoulême, 350.
Jauvelle (De), 302.
Javarzay, com. de Bougon, cant. de La Mothe Saint-Héraye, arr. de Melle, 46.
Javrezac, com. du cant. de Cognac, 284.
Jean, docteur médecin, 209; — greffier ; — ancien banquier ; — propriétaire ; — banquier, 348.
Jehan, notaire, 214.
Jérôme, officier, 355.
Joly, curé de Tonnay-Charente, 223.
Joly d'Aussy (Alfred), 161, **221** ; — (Alexandre), avocat, 161, 221 ; — (Alice), 221 ; — (Alfred), sous-lieutenant, 221 ; — (Louise), 390 ; — directeur des contributions directes, 161 ; — (Armand), lieutenant d'infanterie ; — (Denys), avocat, 29.
Joncière (Léonce de), artiste peintre, 210.
Jonzac (Charente-Inférieure), 8.
Josserand, imprimeur, 253.
Joubert, général, 248, 308.
Jouberto (M^me^), 194.
Jouhannaud (Claude), 218.
Jourdain (Verdun), seigneur d'Ambleville, 214.
Jourdan, vicaire général de La Rochelle, 224.
Jousseaume (Constance), 93.
Jousselin (Jehan), 381 ; — (Marie), 383.
Joussemie, brigadier des sergents de ville, 311.
Jousserand (Charlotte de), 353.
Jouvenot, graveur, 210.

Digitized by Google

Joyer (Henri), 76.
Jozien, 11.
Juhier, officier, 355.
Julien-Derbau (Alexandre); — (Christophe); — (Georges); — (Jean-Pierre), **157**.
Julien-Labruyère, 157.
Julien-Laferrière, 157; — (Joseph), notaire, 202.
Jullian (Camille), professeur, 84, 85.
Jumièges, cant. de Duclair, arr. de Rouen, 39.
Justus, évêque de Saintes, 240.

K

Kercado (Yvonne de), 261.
Kerjégu (De), député, 337.
Kervolet, com. de Beuzec-Concq, cant. de Concarneau, arr. de Quimper, 107.
Klein (Félix), prêtre, 151.
Kneipp, prêtre, 367.
Knell, curé de Saint-Vivien de Saintes, 92, 159, 195, 286.
Kochanski (Victor), typographe, **225**.
Kopf, capitaine d'artillerie, 227.

L

Laage (De), 199; — (Armand), prêtre, 225; — de Meux (De), 235; — (François de Salles), 202; — (Théophile de), 279.
La Barde, com. de Saint-Aigulin, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 223.
La Barde, fief des Culant (en Angoumois), 214.
Labassée (De), chef d'escadron, 58.
Labat (Gustave), 15; — député de la Gironde, 88.
La Baume (Armand de), évêque de Saint-Omer, 163.
La Bauze, fief des Rabar, 261.
Labbé (Anne), 32.
La Benatière, com. du Bois, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 335.
La Billarderie, com. de Richemond, cant. de Cognac, 26.
Labonnefon, prêtre, 13.
Laborie de Boisseul (De), religieux, 108, 109.
La Bourallière (De), 68.
La Braconnière, en Bas-Poitou, 32.
Labrousse de Veyrazet, 70.
La Brunetière (Antoine de), 163; — (Guillaume de), évêque de Saintes, **162-167**; — du Plessis de Gesté (Paul de), colonel, 391.
La Celle (De), général, 349.
La Chalotais (Raoul de), 7.
La Chambre (De), 259.
La Chasse, com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 381-383.
La Chaussée, com. de Saint-Félix, cant de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 351.
La Chaussée, com. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 70.
La Chétardie, com. d'Exideuil, cant. de Chabanais, arr. de Confolens, 64.
La Coinche, com. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 102.
Lacombe, 386.
La Côte, com. de Biras, cant. de Brantôme, arr. de Périgueux, 64.
La Couronne, com. du cant. d'Angoulême, 8.
Lacroix (Marie-Léa), 26.
Lacroix (Paul de), 75, 84, 191, 350; — (Chevalier de), 356; — (Le P. C. de), de la compagnie de Jésus, 146, 235, 236, 238, 239.
Lacuria, prêtre, 339.
La Dixmerie, com. de Jonzac, 147, 300.
La Fare (Marquis de); — (Renée de), 25.
La Faye d'Ambérac (Etienne de), 261.
La Flotte, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 293.
La Folâtière, fief des Bossuet, 182.
Lafond, com. de La Rochelle, 225.
La Fontaine, com. de Consac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 346, 347.
La Font de Cavagnac (Andrée de), 26.
La Fouchardière, com. de Chavagnes-en-Paillers (Vendée), 292.
La Frenade, com. de Merpins, cant. de Cognac, 7, 350.
La Fublée, prairie, près Saint-Jean d'Angély, 117.
La Galissonnière (De), 260.
Lagarde, fief des Saint-Martin, 214.
Lagarenne (Pierre), 209, 247. V. Marchadier.
Lagarosse, 358.
La Garrigue (Mme de), 97.

Digitized by Google

La Gataudière, com. de Marennes, 380.
La Giraud, com. d'Asnières, cant. de Saint-Jean d'Angély, 353.
La Goronnière, com. de Saint-Laurent de La Barrière, cant. de Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean d'Angély, 353.
La Grâce-Dieu, com. de Benon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 8, 9.
La Grave (Gironde), 81.
La Guère (Alphonse de), 279.
Laharpe, général de division, 355.
Lahoz, officier, 355.
Laignelot, représentant du peuple, 196, 197.
L'Aiguille, com. d'Archingeay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 353.
Lainé, Laisné, 84, 170.
Lainé du Verger (Marguerite), 302.
La Jallet, com. de Saint-Denis du Pin, cant. de Saint-Jean d'Angély, 182, 185, 302.
La Jallet (Hélène de), artiste peintre, 210.
La Jarne, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 94.
La Jarrie, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 348.
La Lamière (Comte de), 374.
La Lande, près Saint-Jean d'Angély, 219.
La Lande, fief des Grailly, 261.
La Laurencie (De), 303 ; — commandant, 356 ; — de Charras ; — (Bertrand de), 32 ; — (Jean-Baptiste, marquis de), 32 ; — de La Thibaudière (M^lle^ de), 303.
Laleu, com. du cant. de La Rochelle, 57, 75.
La Limaille, capitaine, 380, 386.
Lalouhé (Benoit), sieur de La Gataudière, 380.
Lalut, avocat, 87.
La Luzerne (De), 198.
La Madeleine (De), 9.
La Madeleine, fontaine près le Vieux-Maillé, 125, 126.
La Madeleine (Charente), 153.
La Madeleine, fief des Bonnegens, 374.
La Marquise (Var), 161.
La Marsonnière (De), 68.
La Martinière (Jules de), archiviste, 334.
Lambert, lieutenant général en la sénéchaussée de Saintonge, 351 ; — ingénieur civil ; — ancien officier de la garde impériale, 297 ; — (Marie-Isabelle), 29.
La Meilleraye, fief des La Porte, 363.
Lameret, dit comte de La Palu, 231, 233.
Lammens, 342.
La Morinerie (baron Léon de), 9, 140, 372.
La Morlaye, com. de Coye, cant. de Creil (Oise), 347.
La Mothe-Fouque (Charles de), 351.
La Mothe-Saint-Héraye, chef-lieu de cant., arr. de Melle, 20, 21, 48-50, 53, 134, 146, 154, 336.
La Motte, 259.
Lamoureux, vétérinaire, 71.
Lamy (Louis), ancien sous-officier, **294**.
Landays de la Cadinière, 162.
Landes, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 28, 306.
Landrau (Elie) ; — (Etienne) ; — (Pierre) ; — (Jean), propriétaire ; — (Mathurin), 94.
Landriot, évêque de La Rochelle, 294.
La Nipontière, com. de Bords, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 373.
Lange, 125.
Lanier (Elisabeth) ; — (Guy), abbé de Saint-Etienne de Vaux, 163, 164.
Lannes, ingénieur des ponts et chaussés, 202.
Lannes (Lydie de), 32.
Lannoy (A.-P. de). V. Pawlowski, 82, 195.
Lanore, archiviste, 157.
La Noue, 118.
L'Anse à Veau (Saint-Domingue), 102.
Lantages, 64.
Lantenay (Ant. de), 64.
La Pallice, port de La Rochelle, 214.
La Palu (Comte de). V. Lameret, 231, 266.
La Passe, com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 70, 380.
Lapelin (Gaston, vicomte de), 103.
La Péruge, 102.
Laporte (Vincent), missionnaire, 185.

Digitized by Google

La Porte (Ch. de), maréchal de France, 363; — (Françoise de), 338; — (Marie de), 374.
Laporte-Bisquit, sénateur; — (Madame), 146, 234-239.
Laprade (De), 187.
Laprou, prieur de Saint-Médard, 371.
La Rabissonnière (De), 353.
Larade (Amédée); — André; — (Jeanne); — (Yvonne), 221.
Lardy (Catherine), 157.
La Redorte (Comtesse de), 146.
Largeault (Alfred), prêtre, **293.**
La Rivière, fief des Campet, 98.
La Robertière, com. de Bords, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 352.
La Rochebeaucourt, cant. de Mareuil, arr. de Nontron, 109.
La Rochefaton (Jean de), 83.
La Rochefoucauld (De), 131; — évêque de Saintes, 64, 91; — évêque de Beauvais, **37,** 64; — (Eléonore de); — (Henriette de), 32; — (Françoise de), abbesse de Saintes, 384; — (Hippolyte de), 91; — Bayers (Marguerite de), 292.
La Rochefoucauld, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 30, 31, 271.
La Rochejacquelein (Marquise de), 58.
La Rochelle (Charente-Inférieure), 8, 160, **360-367**; — Eglises, monuments: Eglise Saint-Barthélemy, 366; Cathédrale, 131; Le fort Louis, 366; Maison de Henri II, 10, 219; La Grosse-Horloge, 342; Hôtel-de-Ville, 131; Tour Saint-Nicolas, 10, 219; — Rues, places, etc.: Rue Gargoulleau, 386; Place d'Armes, 346; Pointe de Coureilles ou pointe des Minimes, 366.
La Roche Saint-André, 199.
La Roche-Tollay (Marquis de), 347.
La Roche-Turpin, fief des Le Coigneux, 374.
La Romade, com. de Varzay, cant. de Saintes, 126.
La Ronde, île, com. de Taugon, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 125.
La Rouquette, fief des La Faye d'Ambérac, 262.
La Roy (De), maire de Dompierre-sur-Mer, 346.
Larquier, 157; — (F.), député, 335.
Larrat (Catherine); — (Geneviève S.-P.); — (Geneviève-Scholastique); — (Eucharis), 102.
Larréa, curé de Saint-Vallier, 367, 368.
Larrey, chirurgien, 161.
Lasteyrie, 341.
Lastic de Saint-Jal, 299.
La Touche et Brilhac, fief des Rabaine, 61.
La Touche-Tréville (De), 260.
La Tour du Pin (Jean-Frédéric de), député, 262.
La Trau (Gironde), 340.
La Tremblade, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 22, 27, 88, 131, 163, 343.
La Trémoille (Duc de), 4, 76, 118.
La Trémoille (Vendée), 294.
La Trinité, monastère à Vendôme, 8.
Launay (De), 20.
L'Aunais (Anne de), 353.
Lauraine (O.), député, 71.
Lauras (Marcel), auteur dramatique, 148.
Laurenceau (Edmond), 94.
Laurier (Sir Wilfrid), premier ministre du Canada, 360.
Lautour, officier, 355.
Lauzun, 187.
Lavaignac en Sainte-Terre, fief des Grailly, 261.
La Vallade, fief des Thévenin, 387.
Lavault (Furcy de), artiste peintre, 10.
Laverny (Anatole), 182, 235.
La Villate (De), 391.
La Ville-Dieu, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 223.
Lavoux, 28.
Laydet, curé de Notre-Dame de Rochefort, 197, 198.
Le Bailly de La Falaise (Comtesse), 26.
Le Bec d'Ambès, 254.
Le Bec de Mortagne, cant. de Goderville, arr. du Havre, 195.
Le Berthon (Jacques-A.-H.); — de Bonnemie, 262.
Le Boil, fontaine, près Le Vieux-Maillé, 125.
Le Bois, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 335.
Le Bord des Dames (Charente), 367.
Le Boucher, fonctionnaire des colonies, 235.
Le Bourget, cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis, 292.

Digitized by Google

Le Breuil, fief des Turmet, 181.
Le Breuillac, com. d'Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 32.
Le Breuil-Malmaud, fief des Turpin de Jouhé, 199.
Lebrun (Mme), 193.
Le Brun (Roger), 209.
Le Camus, évêque de La Rochelle, 2, 12, 14, 151, 162, 224.
Le Champ des Martyrs, près Angers, 391.
Léchailler, com. de Saint-Seurin d'Uzet, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 116.
Le Chantreau, com. de Pessines, cant. de Saintes, 180.
L'Echassier, com. de Saint-Brice, cant. de Cognac, 343.
Le Chastelar, fief des La Rochefoucauld, 32.
Le Château d'Oléron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 148, 365.
Le Château Trompette, à Bordeaux, 139.
Le Chay, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 215.
Léchelle (Léon), général, **95**, 203; — négociant, 95.
Le Cholleux (R.), 342.
Leclerc (L'abbé), écrivain, 218, 255, 299, 341.
Le Cluzeau, com. d'Asnières, Mazeray, Fenioux, Bignay, Ternant et Voissay, 373, 374.
Le Coigneux (Gabriel), 372, 373, 374; — de Belabre (Marie-Madeleine), 374; — (Jacques), 373, 374; — (Jacques-Louis-Guy), 374; — (François). Voir Bachaumont, 374.
Lecompte (Jean), 371.
Le Coq, 84.
Lecoq de Boisbaudran, 215.
Le Court (Henri), 279.
Le Coutâou, fontaine près le Vieux-Maillé, 125.
Le Crespel, com. de Blanzac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 88, 202.
Léculier, 303.
Ledos, 348.
Le Douhet, com. du cant. de Saintes, 286.
Le Fas (Charente), fief de Saint-Hermine, 306.
Lefèvre, contre-amiral, 227.
Le Forestier, Le Fourestier (Dominique); — (Marie); — (Pierre), 127; — d'Orignac; — de La Romade et Baudouère (Les), 126-128.
Le Gardeur de Tilly (Alexandre), capitaine de frégate, 199.
Legendre (Jeanne), 353; — (Louise), 352.
Le Gendre de Boisfontaine (Alcide), 302; — (Lucile), 303.
Léger (Saint), 280.
Legouez, ingénieur des ponts et chaussées; — (Valentin), 161.
Legrand (Nicolas), sieur des Mazures, 385, 386.
Le Grand Coudret, com. de Saintes, 160.
Legris, prêtre, 359.
Legrix (Furcy), religieux; — (Claude), prêtre, 63.
Le Grolet, fief des Culant, 214.
Legros (Mlle), 91.
Le Gua, com. du cant. de Marennes, 362.
Le Gué de Velluire, cant. de Chaillé-les-Marais, arr. de Fontenay-le-Comte, 367.
Le Hir, 64, 216.
Le Jard, en Poitou, 281.
Lejeune, 35.
Le Joindre, général de division, 349.
Le Laurencie, évêque de Nantes, 64.
Lelièvre (L'abbé Henri), archiviste, 196.
Le Long de La Croizardière (Louise-Anne), 24.
Le Maine (Charente), 26.
Le Maine, com. de Saint-Just, cant. de Marennes, 383.
Le Ménil, fief des Culant, 214.
Lemercier, curé de Thenac, 305; — (Hippolyte); — (Marie), 303; — (Comte A.), maire de Saintes, 35, 168; — lieutenant criminel, 233; — (Louis-Nicolas), président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure, 255.
Le Mercier de Jouvelle (Raymond), 302.
Lemoine, exempt, 233; — sculpteur, 193.
Lemonnier, 343; — aumônier du lycée de Rochefort, 196-198.
Le Mortier, près Saujon, 88.
Lemoyne (André), poète, **120**, 141, 207, 266.
Le Moyne de Bienville (Jean-Baptiste), 149.

Digitized by Google

Lemung, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 373.
Lenoir (Maurice), 85.
Lenore (M.), archiviste, 29.
Leodegarius, évêque de Saintes, 240.
Léonce II, évêque de Bordeaux, 240.
Leontius, évêque de Saintes, 240, 242.
Le Pâté de Blaye, com. de Blaye, 139.
Le Payaud, près La Rochelle, 341.
Le Peletier, prêtre, 391.
Le Petit Fort, fief des Trigant, 101.
Le Pin ou *Le Pin Saint-Denis*, cant. de Saint-Jean d'Angély, 53, 182, 302.
Lépine, pastelliste, 210.
L'Épineuil (De), 108.
L'Epineuil, com. de Saintes, 180.
Le Plaud, com. de Chermignac, cant. de Saintes, 27.
Le Plessis, com. de Saint-Laurent de La Salle, cant. de l'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte, 303.
Le Plessis de Gesté, com. de Gesté, cant. de Beaupréau, arr. de Cholet, 163.
Le Plomb, fief des Esprinchard, 259.
Le Plonget, com. d'Asnières, cant. de Saint-Jean d'Angély, 353.
Le Pont d'Ussaut, com. de Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 299.
Le Port d'Arclou, com. du Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 180, 181, 203.
Le Port d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 22, 93, 180.
Lepouriel, prieur-curé de Saint-Médard, 370.
Le Puy d'Anché, près Melle, 373.
Lequinio, représentant du peuple, 196, 197, 301, 302, 343.
Le Ramet, com. de Saintes, 140.
Leriget, administrateur, 253.
Le Roc, château, com. de Saint-Thomas de Cosnac, cant. de Jonzac, 152.
Le Rousseau, com. de Saint-Denis du Pin, cant. de Saint-Jean d'Angély, 302, 303.
Leroux (Alfred), 342.
Leroux-Cesbron, 150.
Le Royer de La Sauvagère (Félix-Antoine), 391.
Les Alleux, abbaye, 172.
Les Augers, com. d'Avy, cant. de Pons, arr. de Saintes, 94.
Les Bertinières, com. de Saint-Thomas de Cosnac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 254.
Les Bouchauds, com. de Saint-Cybardau, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 146, 149, 222, 234-239, 332.
Les Branzhins, fief des Maistre, 96.
Les Buons, fief des Ducymetière et des Regnault, 383, 384.
Les Cartiers, fief des Audouyn, 231.
Lescours (Isaac de), 306.
Lescure (Martial), 305.
Lescure (Marquis de), 58.
Le Senne (Camille), 148.
Les Epaux, com. de Meursac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 123.
Les Essarts, com. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 27, 386.
Les Gemeux, prise sur le hâvre de Brouage, 383.
Les Landarts, com. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 75.
Les Mazures, fief des Legrand, 385, 386.
Les Mottes, en Poitou, 58.
Les Moulins, fief des Forest, 101, 102.
Les Nouillers, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 118.
Les Ombreuils, par La Rochefoucauld, 271.
Les Pierrières, com. de Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 202.
Lespinasse (Mme de), 98.
L'Espinay, Lespinay (De), 387; — (Vicomte de), lieutenant de cavalerie, 94.
Les Places, château, près Chinon, 391.
Les Saulzes, com. de Pissotte, arr. de Fontenay-le-Comte, 303.
Lessieux, aquarelliste, 210, 372.
Les Tabarits, com. de Coivert, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 301.
Les Ternes, près Paris, 174, 175.
Lestonnac (Jeanne de), religieuse, 196, 340.
L'Estourbeillon (De), député, 154.
Lestrange (De), 156, 341.
Le Sueur, conseiller à la cour d'appel ; — sous-intendant militaire ;

Digitized by Google

— (Charles) ; — (Paul) ; — (Victor), 92.
Les Varaynes, *Les Varennes*, fief des Guibert, 306.
Les Vases Molles, fief des Chertemps, 372.
Letard, curé de Mirambeau, 223.
Lételié, 88; — (André), 386.
Le Temple, près de Blanzac, 81.
Le Thou, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort-sur-Mer, 372.
Letourneau, écrivain, 359.
Le Tourneur, 355.
Le Tourneux, 167.
Le Treuil, fief des Gorrier, 354.
Levêque, propriétaire, 232, 233.
Levesque (Ernest), écrivain, 198, 199; — baron d'Avril, secrétaire d'ambassade, 94; — (Léon), seigneur de Macien, 199.
Le Vieux-Maillé (Deux-Sèvres), 125, 126.
Le Vigneau, com. de Sainte-Pezenne, cant. de Niort, 302.
Le Villain, colonel de hussards, 162.
Lherbette, notaire, 195, 256.
Lhommedieu (Jean), 354.
L'Hôpiteau, com. de Bords, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 248.
Lhuillier de Rouvenac (De), abbé de Baigne, 387; — Luillier-Rouvenac (Adrien), 387.
Libaudière (Marie), 303.
Lichères, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 96.
Liège d'Iray (Ed.), 226.
Lichy-Lichy (Eugénie de), 347.
Liénard de Réau, architecte, 10.
Liénas, docteur-médecin, 230.
Lieu-Dieu, abbaye en Poitou, 281.
Lignières, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 153.
Ligourre (Simon de) ; — (Isaac de), 353.
Ligugé, com. du cant. de Poitiers, 83.
Limonaz (Le P.), de l'Oratoire, 391.
Limoux (Aude), 387.
Limpiville, cant. de Valmont, arr. d'Yvetot, 195.
Lionneau, 91.
Lionnet, 317.
Lisch, inspecteur des monuments historiques, 160.
L'Isle (De), 126.
Lisle, com. d'Arvert, cant. de La Tremblade, arr. de Marennes, 70.
L'Isle-Adam, chef-lieu de cant., arr. de Pontoise, 174.
Livenne (Anne-Marie de) ; — (Jean de) ; — (Marie de), 32.
Loix, cant. d'Ars-en-Ré, arr. de La Rochelle, 198.
Lombard, officier, 355.
Longueil (Cardinal de), 11.
Loquet (G.), 15.
Lortie du Maine, 383.
Loti (Pierre), (Julien Viaud), académicien, 128.
Louis, roi d'Aquitaine, 242.
Louis IX, 155 ; — XI, 11 ; — XIII, 85, 386; — XVI, 83, rois de France.
Louveau (Marguerite), 311.
Louveau de La Règle, 199.
Louvois, 144, 187.
Lowell (Thérèse ; — (Thomas), 92.
Lozeau, député à la convention, 253, 254.
Luc (Comte de), 356.
Lucas (Michel), 358.
Luchaire, 147.
Luchet (De), 108, 215; — (Jean-Pierre, marquis de), littérateur; — (Pierre, marquis de), 215.
Luchet, com. de Lignières, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 215.
Luçon, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 48, 83.
Ludovic le Belge, 211.
Luguet (Henri), professeur de faculté, 114; — (Marcel), écrivain, 148.
Luret, fief des Ligourre, 353.
Lusignan, chef-lieu de cant., arr. de Poitiers, 20, 219.
Lussac, com. du cant. de Jonzac, 9, 342.
Lussan, 387.
Lussaud (Antoinette), 29 ; — notaire, 69 ; — pharmacien, 29, **155**, 334.

M

Mabillon (Jean), 62.
Mabit (Isaac), pêcheur, 354.
Mac Donald, 390.
Macdonald, maréchal de France, 194.
Machecou, fief des Polignac, 306.
Macien (Deux-Sèvres), fief des Lévesque, 199.
Mac-Mahon, maréchal de France, 58.

Digitized by Google

Macnémara (Elisabeth-Julie), 199.
Mac-Ramey, 260.
Mac Swiney (Marquis), 342.
Mada, Manda, fief des Forestier ou Le Fourestier, 127.
Mahon, 389. V. Crillon.
Maichin (Benjamin), docteur-médecin, 350.
Maichin, Meschin (Armand), seigneur de Trézence, 351.
Maignac (Charente), 350.
Maillé, cant. de Maillezais, arr. de Fontenay-le-Comte, 126, 142.
Maillezais, chef-lieu de cant., arr. de Fontenay-le-Comte, 83, 125, 172, 173.
Maincent, curé de Saint-Pierre d'Oléron, 90, 151.
Mainguet, notaire, 195.
Maintenon (Mme de), 8, 217.
Maistre (Catherine); — (Marie-Catherine); — (Jean), seigneur de Branzhins, 96.
Maitre (Edouard), 318.
Malartic (Vicomte de), 356.
Malbec (Julie-Elisabeth de), 262.
Mallat, ingénieur des ponts et chaussés, 88; — (Alphonse), 174, 318; — (Joseph), 218.
Mallat-Desmortiers, 318, 320, 333.
Malleroy (De), général, 24.
Malo (Saint), 242.
Manceau, prêtre, 299.
Manet (Edouard), 80.
Mansle, chef-lieu de cant., arr. de Ruffec, 95.
Marans, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 14, 48, 125, 126, 131, 219, 220, 282, 357, 367.
Marbot, 341.
Marbotin, 9.
Marchadier (Marc), (Pierre Lagarenne), 247, 337.
Marchais (Henri), avocat, 31.
Marchand, Marchant, 253; — maire d'Aunay, **268**; — (Marie), 30; — (Marthe), 352; — (Maurice), 235.
Marchant-Joyeux, juge, 255.
Marchay (Marie), 383.
Marchoux, notaire, 257, 258.
Marcut (Piâre). Voir Marcel Pellisson.
Maredsous, abbaye en Belgique, 2.
Marencennes, com. de Saint-Germain de Marencennes, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-Mer, 14.
Marennes, (Charente-Inférieure), 8, 160, **362**.
Mareschal, notaire, 305.
Mareuil (De), 26.
Marga, curé de Saint-Léger en Pons, 304.
Marguerite de Valois, 4.
Margueron (Baronne de), 338.
Mariani (Ambroise baron); — (Thomas baron), ancien député, 58.
Marillac, 106.
Marin (Marie-Th de), 26.
Mariocheau, notaire, 380.
Mariolle (Antoinette), 25.
Marlet (Léon), 338.
Marly-le-Roi, chef-lieu de cant., arr. de Versailles, 93.
Marmont, maréchal de France, 194.
Marmoutier, 38.
Marnesia (Marquis de), 184.
Marot-Bonjour, boucher, 231.
Mars (Mlle), comédienne, 208.
Marsolles (Dom Vincent), religieux, 39, 40.
Martel (Geoffroy), 117; — (Marie), 104.
Martell, négociant, 291; — (Frédéric), 84.
Martène (Dom), historien, 38.
Martial (Saint), 241.
Martignac (Vicomte de), ministre d'Etat, 308.
Martin, 386; — (Alphonse), 194; — (Charles) 113; — archiprêtre de La Rochelle, 349; — (Julie), 158.
Martin le Rouge, 34.
Martin de La Coinche (Louis); — (Jean); — (Thérèse), 102.
Martineau, 138; — (Gustave), 35.
Martinez-Picabia, 104.
Martrou, com. d'Echillais, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 119.
Mary, capitaine des sapeurs-pompiers, 90.
Mascarel (Arnold), 68.
Mascelin, 117.
Masdebart, aumônier de la marine, 197.
Masdion, com. de Virollet, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 7.
Masse, hydrographe, 326.
Masseran de Masseucomme (Paule-Gabrielle de), 151.
Massillon (Tomas) 339.
Massiou, conseiller municipal, 311;

Digitized by Google

—(Daniel)historien,380;—(Léon), 10.
Masson, maître imprimeur, 225.
Masson de La Sauzaye, inspecteur des forêts, 303.
Matha, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 7, 8, 12, 73, 88, 117, 146, 202, 294, 390.
Mathé-Dumaine, notaire, 32.
Matineau (De), colonel, 61.
Mattioli, diplomate italien, 138, 139, 145, 186-188, 205, 341.
Mauberger, 260, 266.
Maudot (Colette), 152.
Maufras (Emile), ancien notaire, 84, 295.
Mauget, 157.
Mauléon (Savary de), 117.
Maulevaut (Marie de), 172.
Maulevrier, fief des Bremond, 356.
Mauny, docteur-médecin, 138, 146.
Maurepas (Comte de), ministre d'Etat, 231, 233.)
Maussac (Marquis de), 68.
Mauvezin, fief des Castillon, 64.
Mauzac, com. de Saint-Just, cant. de Marennes, 382.
Mayenne (Duc de), 83.
Mazarin (Cardinal de), 7, 360.
Mazeray, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 221, 283, 303, 346, 373.
Meckenem (De), capitaine de gendarmerie, 323, 324.
Mecklembourg (Duc de), 318.
Médicis (Catherine de), 220.
Médis, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 361.
Mélinge, curé de Morigny, 29.
Meller (Pierre), écrivain, 11, 128, 261, 262.
Ménard, tisserand ; — (Marie), 153.
Ménil en Xaintois, com. du cant. de Mirecourt, 20.
Ménorval (De), 154.
Menudier, docteur-médecin;— (Pierre-Julien) ; — (Raoul), **27**.
Mercier-Dupaty (Louis), 208.
Méric (De), curé de Saint-Christophe, 358.
Mérichon (Olivier), 373.
Merlin (Jacques), pasteur, 7, 189.
Merpins, com. du cant. de Cognac, 93, 350.
Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 79.
Meschin. V. Maichin.
Meschinet, 199 ; — (Elisabeth de), 353 ; — (Fr.-A. de), prêtre, 359 ; — de Richemond (Louis), archiviste, 271.
Mesnade, notaire, 214.
Mesnard (Amédée), écrivain, 9, 70.
Messin, vicaire de Jonzac, 300.
Mestreau (Abel), négociant, 140.
Métais,curé de Sainte-Soline, 13,263.
Metivon (Marie), 96.
Meursac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 123.
Meux, com. du cant. de Jonzac, 225.
Meynier (Docteur J.), 16.
Meynot, sous-lieutenant, 139.
Mézin, chef-lieu de cant., arr. de Nérac, 64, 65.
Michée, 96.
Michel (Marie), 254, 255 ; — notaire, 380-382, 384-386.
Michel de Saint-Dizant(Marie-Anne), 261.
Michelet, écrivain, 110, 112.
Midou, prêtre, 342.
Mignen-Planier,curé intrus de Saint-Léger en Pons, **304, 305** ; — (Claude),clerc tonsuré ; — (Louis), prêtre, 305 ; — procureur au présidial, 305.
Mignot (Marie-Marguerite), 305.
Milé ou *Milaë* (Vendée), 120, 125.
Milhate de Nontron (Dordogne), 342.
Milice (Marie-Victorine), 343.
Minguet, notaire, 256, 257.
Mirambeau, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 131, 157, 160, 223, 346, 347, 374.
Mirepoix (Lévis), 118.
Mistral, poète, 246.
Mithouard (Adrien), 339.
Modelski, ingénieur, 213.
Moëze, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 350.
Moine (André),sénéchal de la châtellenie de Saint-Christophe, 370.
Molière, auteur comique, 136, 139.
Mollet (Humain); — (Euphrasine), 27.
Mombrier, cant. de Bourg-sur-Gironde, arr. de Blaye, 295, 296.
Mommole Geoffroy (Dom), bénédictin, **37-42**, 142, 203.
Monaldi (Marquis G.), 80.
Monge, 258.
Mongrard, entrepreneur de travaux publics, 195.
Monnet (Emile), 130.

Digitized by Google

Monnier (Geneviève) ; — (Jacques), seigneur de Roumefort, 160.
Monsoreau, com. du cant. de Saumur, 15.
Monstrant (Jean), 281.
Montaigne (Geoffroy de), conseiller au parlement ; — (Joseph de), 175 ; — (Raymond de), **170**.
Montaigu, chef-lieu de cant., arr. de La Roche-sur-Yon, 104.
Montalembert (De), 259, 306 ; — (Marquis de), lieutenant général des provinces de Saintonge et d'Angoumois, 192.
Montandre (Marquis de), 356.
Montandre, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 7, 129-131, 278.
Montausier (Comte de), 93, 215, 356.
Montauzier, com. de Baigne, arr. de Barbezieux, 2.
Montboyer, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 207, 387.
Montbrizon (Dordogne), fief des La Faye d'Ambérac, 262.
Montbron (Comte de), maire de La Jarne, 94.
Montchaude, com. du cant. de Barbezieux, 2, **31**, 122.
Monteil (Henri de), 261.
Montespan (Fr.-A., marquise de), 117.
Montesquiou (De), 118.
Montfaucon (Bernard de), 62.
Montferrand (Gaston de), soudan de La Trau, 340.
Montgaugé, com. de Chérac, cant. de Burie, arr. de Saintes, 202.
Montgrard (Philippe) ; — (Flore), 58.
Montguyon, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 131, 243, 245, 246.
Monthyon (De), intendant de La Rochelle, 60.
Montlieu, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 2, 22, 131, 158, 160, 206, 223, 225, 341, 346, 389.
Montmoreau, chef-lieu de cant., arr. de Barbezieux, 218, 267.
Montmorency (De), 118 ; — (Connétable de), 36.
Montmorency, 373.
Montmouton, com. d'Archingeay, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 353.
Montpellier de Médillan, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 92.
Montrible, tour, com. de Saintes, 138.
Montrichard (De), général, 323.
Montyon, fief des Auget, 169.
Morainville, château (Calvados), com. de Ménil-sur-Blangy, cant. de Blangy, arr. de Pont-l'Evêque, 347.
Moreau, 150 ; — curé de Saint-Georges d'Oleron, 223 ; — (Renée), 95.
Morel (Jacques), 352.
Moret, curé de Saint-Menoux, 280.
Moretus-Plantin, imprimeurs à Anvers ; — (Georgine) ; — (Edouard), 293.
Morigny, com. du cant. d'Etampes, 29.
Morineau des Marchais, curé de Saint-Christophe, 370.
Mornac, cant. de Royan, arr. de Marennes, 7, 8.
Mornay, com. de Saint-Pierre de l'Isle, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 372, 373.
Mortagne-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 7, 110, 131.
Mortemart (Duc de) ; — (Gabriel de), 117.
Mossion de La Gontrie (Alcide) ; — (Louis-Auguste) ; — (Charles) ; — (Louis-Charles) ; — (Marie) ; — (Girard), lieutenant de ligne, 93.
Mougeot, 91.
Moulidars, cant. d'Hiersac, arr. d'Angoulême, 153.
Moulinard (Louise de) ; — (Louis de), 388.
Mounier, Mousnier, 338 ; — officier, 355 ; — (Jules), 10.
Mourier, dessinateur, 222.
Moutiers, cant. de Blanzac, arr. d'Angoulême, 341.
Mouton, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 96, 342.
Moyne (Henri), lieutenant criminel de la sénéchaussée de Saintonge, 180.
Munster (Westphalie), 356, 357.
Muron, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-mer, 342.
Musset (Alfred de), 153.
Musset (Georges), archiviste-paléographe, avocat, 60, 67 140, 142, 143, 147, 149, 150, 205, 213, 214, 267, 268, 271, 334, 340, 390.

N

Nanglard (L'abbé), écrivain, 387, 389.
Nanteuil (Robert de), 278.
Nassau (René de), 338.
Natier, docteur-médecin, 10.

Digitized by Google

Navailles (De), 303.
Neau (Elisc), 284.
Néré, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 22.
Nervreau (Elie), 352.
Neuilly, 175.
Nicolas-Pastureau (Marie-Appoline), 221.
Nicolet, aquarelliste, 210.
Nicolle, notaire, 69.
Nicot (Jean), 149.
Nieul-les-Saintes, com. du cant. de Saintes, 53, 209, 284, 285, 286, 289.
Nieul-le-Virouilh, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 9, 157, 158.
Nieul-sur-Mer, com. du cant. de La Rochelle, 380-385.
Nîmes (Gard), 21.
Ninon de Lenclos, 8.
Niox, négociant, 139.
Noailles (De), cardinal, 66.
Noblet (Gabrielle), 370.
Nodier (Charles), écrivain, 28, 278, 389.
Nogaret (L. de), évêque de Mirepoix, 172.
Noguès, prêtre, 188.
Noirmoutier, île, arr. des Sables d'Olonne, 210, 280.
Nôle (Paulin de), 118.
Notre-Dame de Cugon, paroisse de Bersac, cant. de Montmoreau, arr. de Barbezieux, 218.
Nouzille, 294.
Nuaillé, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 157, 219.
Nussac (L. de), 68.

O

O'Bryen, vicaire de Loix, 198.
Ocoy (François d') ; — (Jeanne d'), 352.
Offr (Marie), 352.
Oléron, île, arr. de Marennes, 8, 131, 133, 220, 231, 232, 283, 343.
Olier, 359.
Olivaint (Le P.), 342.
Olivier (André), marchand, 382, 383.
Olivieri (Mme), 340.
Orange (Vaucluse), 19, 21, 154.
Orbigny (D'), maire de La Rochelle, 338.
Orderie-Vital, 207.
Orfeuille (D'), 199.
Orignac, com. de Saint-Ciers du Taillon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 126.
Orignolles, cant. de Montlieu, arr. de Jonzac, 389.
Orlac, com. de Dompierre-sur-Charente, cant. de Burie, arr. de Saintes, 160, 356.
Orléans-Bragance (Prince Louis d'), 80.
Ornano (Gustave Cunéo d'), député, 87, 88, 93.
Orvilliers (D'), chef d'escadre, 349.
Oualle, 345.
Oudet (Baron Amédée), 29, 137, 140, 286, 289, 338, 390 ; — (Claude), cultivateur, 390 ; — (Eliacin), juge de paix, 390 ; — (Félix), notaire ; — (Gabriel), magistrat ; — (François), sous-lieutenant d'artillerie ; (Gustave), sénateur, 390 ; — (Jacques-Joseph), colonel, 28, 389, 390 ; — (Jacques-N.-E.), 28 ; — (Joseph), notaire, 10, 390 ; — (Louise), 29.
Ouzuret, Ozuret. V. Auzuret.
Ozanne, conseiller de la cour impériale ; — (Esther), 175 ; — (Julie), 174.
Ozillac, com. du cant. de Jonzac, 8.

P

Palissy (Bernard), 191, 239, 245.
Palladius, évêque de Saintes, 240, 242.
Pallu de Lessert, 207.
Palustre, 199.
Panloy, com. du Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 261.
Papillaud, instituteur, 207, 387.
Papin (Jehan) ; — (Marie), 386.
Parabère (De), 7.
Paray-le-Monial, chef-lieu de cant., arr. de Charolles, 71.
Parensay, com. de Bernay, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 306.
Parmentier, professeur de dessin, 180.
Parthenay (Le sire de), 280 ; — (Catherine de), 68 ; — (Guy de), 373 ; — Larchevêque (Louis de), 373.
Pasquier (Nicolas), 189.
Patronne (Guillemette), 152.
Patry, 152.
Paty (De), 324.

Digitized by Google

Pawlowski (Auguste), licencié ès lettres, 82, 149, 325, 326 ; — de Lannoy, 152.
Payet (E.), imprimeur, 83.
Payrat, 382.
Paysant (Caroline), 32.
Paytraut (Hélène), 284.
Pech, imprimeur, 211.
Pelletan, 157.
Pelletant (Madeleine), 27.
Pelletreau (Albert) ; — (Léon), 11.
Pellisson (Alexandre), conservateur du musée de Cognac, 10, 210, 343; — (Emile), 343 ; — (Georges), négociant, 329, **343** ; — (Germain); — (Jean), 343 ; — (Jules), magistrat, 9, 75, 85, 140, 229, 267, 326, 327, 330, 331, 333 ; — (Marcel) (Piâre Marcut), 77, 81, 112, 116, 139, 141, 189, 196, 206, 209, 218, 316, 331, 332, 370.
Pelouaille, com. de Saint-Simon de Pellouaille, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 221.
Penfeuntanio (Ch.-Chr. de), sénéchal de Brest, 372.
Pénis, adjoint au maire de Nieul, 286.
Penthièvre, fief des Chalon, 15.
Péquin (Jeanne), 94.
Pérade, chef de division à la préfecture de La Rochelle, 25.
Perathon, 218.
Peret (Pierre), fondeur, 370.
Péricard (François de), évêque d'Angoulême, 163.
Périer, curé de Notre-Dame de Rochefort, 224 ; — (Léon), propriétaire, 297.
Pérignac, com. du cant. de Saintes, 299.
Pérignon, général, 324.
Périgord, 118 ; — (Rosemburge de), 261.
Péris, ministre de Pons, 8.
Perrain (A.), conseiller municipal, 138, 235.
Perraudeau de Beaufief ; — (Antonin), maire de Mazeray ; — (Benoît ; — (Marie) ; — (Elisabeth-Isabelle) ; — (Antoinette), 303.
Perret, chirurgien-dentiste, 2.
Perrin, sieur de Beaugalliard ; — (Jeanne), 102.
Persan-Beaumont, 318.
Pery (Jean), 7.
Pesnot (Antoine), trésorier de France, 104, 105, 106.
Pesson, trésorier payeur général, 93.
Petit, archevêque de Besançon, 159 ; — curé de Crazannes, 297.
Petit de Goulard (Jeanne), 101.
Petrus, évêque de Saintes, 241.
Peyremol, pharmacien en chef de la marine, 224.
Peyronnet (Marie de), 263.
Pharon, curé de Matha, 89.
Phelippot (Théodore), 388.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 11.
Philippot (René-Théodore), 335.
Philomène (Sainte), 342.
Pic (Ossian), journaliste, 225.
Picoron, 199.
Picoulet, curé de Grézac, 161.
Pient (Saint), 125, 126, 142.
Piet de Beaurepaire (Marie), 261.
Pignaud, com. d'Aumagne, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean d'Angély, 353.
Pignerol, 187, 205.
Pillot (Jeanne), 296.
Pin Saint-Denis, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 185. V. *Saint-Denis du Pin*.
Pineau, docteur-médecin, 12, 338.
Pinot, curé de Mouton, 96.
Pinsol, ancien sous-officier, 295.
Pioussay, cant. de Chef-Boutonne, arr. de Melle, 367.
Pipereau (Jeanne), 343.
Pitard (N.), 382.
Pithon, fief des Guillem, 385.
Planat de La Faye (Claire), 91.
Planier (Louise), aubergiste, 304. V. Mignen.
Planteroche, fief des Guillet, 339.
Planty (Louis), capitaine des francs-tireurs, 36, 327 ; — (Marino), avocat, 13, 146.
Plassac, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 10, 57, 75.
Plassay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 77.
Plombières, chef-lieu de cant., arr. de Neufchâteau, 77, 78.
Ploujean, com. du cant. de Morlaix, 20, 154.
Pluchonneau, aumônier de la marine, 197.
Plumeau, aumônier de la Providence de Saintes, 7.
Plumenail, instituteur, 26.
Poilly (Nicolas de), 278.

Digitized by Google

Poirault, pharmacien, 213.
Poissant (Abraham), 383.
Poitevin de La Frégonnière, 153.
Poitou, chef de bataillon, 83.
Poli (Oscar de), écrivain, 279.
Polignac (Vicomtesse de), 232, 233, 266 ; — (Anne de), 306 ; — (Diane de), **305** ; — (Gabriel de), 83 ; — (Hélène de) ; — (Louise de) ; — (Madeleine de) ; — (Maria de), 306 ; — (Renée de), 373.
Pollart (Madeleine), 374.
Pommeray, préfet de la Lozère, 147, 158, 335.
Pommereau (G.), 271.
Pommier (Amédée), poète, 103.
Poncin, 2.
Pons, curé de Cozes, 225 ; — officier du guet, 232, 233.
Pons (De), 131 ; — (Jacques de), 374.
Pons, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 7, 8, 22, 33, 60, 92-94, 131, 151, 160, 164, 189, 208, 222, 248, 269, 294, 295, 299, 306, 334.
Pons-Mirambeau (Henriette de), 374.
Pont-à-Brac, com. de Nonaville, cant. de Châteauneuf, arr. de Cognac, 153.
Pontac (Arnaud de), évêque de Bazas, 171.
Pontaillac, com. de Royan, arr. de Marennes, 10, 160.
Pont-Aven, chef-lieu de cant., arr. de Quimperlé, 207.
Pont-de-Vaux (Bresse), 248.
Pont-l'Abbé, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 160.
Pontville-Rochechouart (Jean de), sénéchal de Saintonge, 117.
Popelin (Jean-Baptiste), 138.
Port (Célestin), 163, 164.
Portier, archiprêtre de Rochefort, 223.
Potier de Pommeroy (Henri-Léopold) ; — (René-Henri, comte) ; — (Gabriel), député ; — (Léon) ; — (Henri) ; — (Auguste) ; — (Renée) ; — (Gabrielle), 91.
Potocki (Comte Nicolas), 297.
Pottier, prêtre, 149 ; — général de brigade, 227 ; — (Maria), 227 ; — vice-amiral, 226, 227.
Poudansan, 22.
Poudeux (De) ; — (François de), prieur de Bouteville ; — (Etienne, vicomte de), 151.
Poyen de Belisle (Marie de), 263.
Prade (Catherine), 926.
Pressigny (Regnault de), 282.
Prévault, directeur de compagnie de chemins de fer, 213.
Prévil des Ambellons (N.), 102.
Prévost (Jamet) ; — (Jehan) ; — (Jehanne) ; — (Pierre), 381 ; — (Daniel), sieur de Sourdis, 352.
Prévost de Traversay, 341.
Priolo, 7.
Priqué de Guippeville (Adèle), 263 ; — (Blanche) ; — (Madeleine), 92.
Privas, 91.
Proteau, capitaine de ligne, 348.
Prunier, prêtre, 346.
Puchol des Alleurs (Constance-Amélie), 99.
Puychenin, com. de Puy-du-Lac, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-mer, 353.
Puyraimont (De), 82.
Puyreaux, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 95.

Q

Québec, 341.
Québec (Canada), 316.
Quénot, ingénieur, 320.
Quérangol (De), capitaine de vaisseau, 169.
Queux de Saint-Hilaire (De), 341.
Quiberon, chef-lieu de cant., arr. de Lorient, 97.
Quiers, en Piémont, 325.
Quirinus, proconsul romain, 263.

R

Rabaine, 8 ; — (Marguerite de), 9, 127 ; — (Paul de), 61.
Rabar (Arnaud de), 380, 386 ; — (César de) ; — (César-Pierre de), 261 ; — (François de), 380 ; — (Marie de), 380 ; — (Pierre-Gabriel de), 261.
Rabaud, sorcier, 34.
Rabillard (Suzanne de), 351.
Raboteau (Jean) ; — (Pierre), 351.
Raciet, curé de Blanzac, 89.
Ragaire (Comte), 143.
Raibaud, officier, 355.
Rainguet, historien, 380.
Raldissero (Filippi de), 61.
Rambaud, 84.
Rambaud de La Roque (Pierre), avocat, 279.

Digitized by Google

Rameau (Jean), 150.
Raminger (Julie), 32.
Raoul (Michel), évêque de Saintes, 172.
Rapin (Nicolas), poète, 326.
Rateau (Edouard), 11 ; — (Louise), 353.
Raust (Toussainte-Emilie), 295 ; — (Mme), 295, 317.
Ravachat (Marcel), 346.
Ravail (P.), notaire, 146.
Ravet (Clorine), 344.
Razin (Geneviève), 351.
Ré, île, arr. de La Rochelle, 131, 133, 168, 220, 270, 343.
Réaume (Eugène), 217.
Réaux, com du cant. de Jonzac, 300, 370, 371.
Reboul (Marie de), 303.
Reclus (Elisée) ; — (Onésime), géographes, 312.
Redollet (Daniel) ; — (René), 353.
Regelsperger (Gustave), 206, 327.
Regnault (Etienne), avocat, 58 ; — (G.), capitaine de vaisseau, 226 ; — (Marie-Bénigne), 58 ; — de Saint-Jean d'Angély, conseiller d'état, 57, 58, 195, 321-325 ; — maréchal de France, 57, 58, 193, 194, 255-258.
Regnault (Jehan), sieur des Buons, 383.
Regnault de Saint-Jean d'Angély, capitaine de cavalerie, 257.
Regnier (Henri de), 128.
Regulus, agent d'assurances, 69.
Reignac, cant. de Baigne, arr. de Barbezieux, 153.
Reille, officier, 355.
Reinach (Salomon), 3.
Relyon (Jean), contrôleur des tailles, 178 ; — (Jehan), maire de Saintes, 204.
Renaud, Renault, 104 ; — notaire, 69 ; — prêtre, 69, 294 ; — instituteur, 69 ; — (Antonin), 104 ; — (Ernest), 148 ; — (Marie-Louise), 103, 162.
Renaudin, commandant du *Vengeur*, 343.
Renou (Jean), 301.
Renou-Gauvain de La Bourdonnerie, avocat, 348.
Renoux, imprimeur, 225.
Reveillaud (Eugène), 51, 57, 74, 206, 245, 331, 333.
évérend (Vicomte Albert), 279.
Reynier, contrôleur des douanes ; — (Alix), 346.
Reynon (Renée), dame de La Braconnière, 32.
Rhodanet (L.-H.), auteur comique, 195.
Ribemont-Mornay, com. de Saint-Pierre de l'Isle, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 373.
Ribérou, com. de Saujon, arr. de Saintes, 131.
Richard, cardinal, 297, 332 ; — missionnaire, **182-186**, 203, 266 ; — (Alfred), archiviste, 151, 262, 271 ; — (Charles-Abraham), prêtre, 182 ; — (François), écrivain de marine, 182, 185 ; — (Louis), prêtre, 182.
Richelieu (De), 131 ; — cardinal, 11, 75, 259, 362 ; — (duc de), 59.
Richelieu, chef-lieu de cant., arr. de Chinon, 380.
Richemond (Louis de), archiviste, 25, 69, 143, 152.
Riet (Antony), 188.
Rifflon de Bonneuil (Jeanne), 324.
Rigabert, docteur-médecin ; — (Marie-Thérèse) ; — instituteur, 93.
Rigaud (Marguerite), 94.
Rigaud de Vaudreuil, 260.
Riquet (Pierre-Augustin), 389.
Ritter, représentant du peuple, 355.
Rivard (Adjutor), professeur d'élocution à Québec, 316.
Rive (H.), 147.
Rivedoux (De), 341.
Rivet (Louise), 346.
Rivet-Thibaudière (Jeanne), 160.
Roberjot, député à la convention, 249, 251.
Robert, proviseur du lycée de La Rochelle, 294 ; — pasteur, 94 ; — (Jehanne), 386 ; — (Marie), 386 ; — (U.), inspecteur général des bibliothèques et archives, 15, 16, 338 ; — (famille), 295, 296.
Robillard (Jacques), sieur de Château-Gaillard, 352.
Robin, 256 ; — conducteur des ponts et chaussées, 213 ; — imprimeur-libraire, 228 ; — collecteur, 383 ; — notaire, 257 ; — (Jules), 327.
Robinet (Etienne), évêque de Saintes, 304.
Robuchon (Eugène), explorateur ; — (Jules), artiste photographe, 148.
Rochas d'Aiglon (Marthe de), 279.
Rochechouart (De), 203 ; — (Com-

Digitized by Google

tesse de), 118 ; — (Louis Ier de), évêque de Saintes, 11 ; — Mortemart (Victurnien de) ; — (Casimir de) ; — (Casimir-Victurnien), 118.
Rochecorbon, près Tours, cant. de Vouvray, arr. de Tours, 25.
Rochefort (Henri), 153.
Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), 118, 160, 196, 229, 230.
Rochemont, com. de Saintes, 286.
Roemond (Florimond de), conseiller du roi, 384.
Rogée-Fromy (Eugène), négociant, 2, 286, 297, 301.
Rohan, chef-lieu de cant., arr. de Ploërmel, 68.
Rohan (Vicomte de), 83 ; — Chabot (de), 387.
Rohart, prêtre, 12.
Roissac, fief des La Rochefoucauld, 32.
Roland, 353 ; — (Germain), 93 ; — (Marcel), 339.
Rollet (Simon), évêque de Montpellier, 64.
Rollin, chef d'escadron d'état-major, 35.
Rondeau, général, **354-356** ; — (Philippe), 17, 173, 318.
Roquefeuil (Pierre de), maréchal de camp, 352.
Rouffiac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 209.
Rouffignac, 199.
Rougier, 341.
Rouhier (Pierre), laboureur, 254, 255.
Rouillac, chef-lieu de cant., arr. d'Angoulême, 146, 222.
Roulin (Dom), 211.
Roulle, curé de Saint-Louis de Rochefort, 294.
Roullet (G.), artiste peintre, 210.
Roumefort (Comte de), 91 ; — (Baronne de), 297.
Roumefort, fief des Mounier, 160.
Rousseau (J.-J.), 98 ; — avocat ; — ingénieur ; — propriétaire, 226.
Roussel (Joséphine), 199.
Rousset (Madeleine), 10.
Rouvenac (Aude), cant. de Quillan, arr. de Limoux, 387.
Rouvier, ministre plénipotentiaire ; — (Paul), sénateur, 94 ; — (Guillaume), négociant, 284 ; — (Marie-Louise), 284, 291.
Rouyer (Albert), 284 ; — Guillet, négociants, 6.
Roy, 11, 84, 249, 253 ; — (Constant), 47.
Royan, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 7, 8, 10, 29, 67, 94, 110, 117, 118, 131, 157, 206, 215, 266, 272, 278, 295, 306-308, 332, 334-337, 343, **360-367**.
Roy d'Angeac, lieutenant en l'élection de Cognac, 153.
Roy de Loulay (A.), sénateur ; — (Louis), ancien député ; — (Olga), 297.
Rozen (Mme), 297.
Ruby (Anne-Angélique), 58, 195 ; — (Pierre), propriétaire, 195.
Rulon, com. de Saint-Pierre d'Oléron, arr. de Marennes, 15.
Rullier, architecte, 22, **158** ; — (Gérôme), notaire ; — propriétaire ; — (Alice) ; — (Julia) ; — (Madeleine) ; — (Georges), externe des hôpitaux de Paris, 158.
Ryan (Guillaume), prêtre anglais, 153.

S

Sablonceaux, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 172.
Sabouraud de La Sablière (Eugénie), 302.
Sabourdin (Angel), avocat, docteur en droit, 44, 374-376, 379, 389.
Sabourin (A.), 157, 158.
Saigné (Catherine de), 261.
Saint-Aigulin, cant. de Montguyon, arr. de Jonzac, 223.
Saint-Allyre de Clermont, com. de Clermont-Ferrand, 38, 39.
Saint-André (Sophie de), 303 ; — (Adèle de) ; — (Pauline de), 303.
Saint-André de Cognac, com. de Cognac, 69.
Saint-André de Lidon, cant de Gemozac, arr. de Saintes, 391.
Saint-Avit, cant. de Chalais, arr. de Barbezieux, 387.
Saint-Benoît, com. du cant. de Poitiers, 29.
Saint-Bonnet, com. du cant. de Barbezieux, 26.
Saint-Bonnet de Salers, cant. de Salers, arr. de Mauriac, 93.
Saint-Brice, com. du cant. de Co-

Digitized by Google

gnac, 146, 202, 220, 221, 343, 352, 356.
Saint-Christophe, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 358, 360, 370, 371.
Saint-Ciers, cant. de Mansle, arr. de Ruffec, 342.
Saint-Ciers du Taillon, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 94, 347.
Saint-Claud, chef-lieu de cant., arr. de Confolens, 207.
Saint-Coutant le Grand, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-Mer, 223.
Saint-Cybardeaux, cant. de Rouillac, arr. d'Angoulême, 146, 235, 237, 332.
Saint-Denis d'Oléron, cant. de Saint-Pierre d'Oléron, arr. de Marennes, 223, 381.
Saint-Denis du Pin. V. *Le Pin Saint-Denis*.
Saint-Dizant du Gua, cant. de Saint-Genis, arr. de Jonzac, 160.
Sainte-Aldégonde, 118.
Sainte-Foy, *Sainte-Foy la Grande*, chef-lieu de cant., arr. de Libourne, 101, 102.
Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 65, 160, 218, 346.
Saint-Eloi, com. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-Mer, 118.
Sainte-Marguerite, île, 139, 186, 187, 205.
Sainte-Marie de Pornic, com. de Pornic, arr. de Paimbœuf, 292.
Sainte-Marie de Ré, cant. de Saint-Martin de Ré, arr. de La Rochelle, 92, 146, 210.
Sainte-Marthe, 62.
Sainte-Menehould (Marne), 83.
Saintes (Charente-Inférieure), 8, 104-107, 124, 308-312, 340; — Eglises, chapelles, couvents : église Saint-Eutrope, 160, 241, 340; — Saint-Pallais, 159; — Saint-Pierre, 131; — chapelle de l'hôpital; — de la Providence, 160; — couvent des Carmélites, 160; — les Saintes-Claires, 8; — prieuré de Saint-Eutrope, 78; — Monuments : abbaye de Notre-Dame, 8, 107-109, 160; — les arènes, 160; — le beffroy, 176-181; — le collège, 9; — le collège de La Pinellerie, 160; — les carmélites, 160; — école Nicolas Lemercier, 160; — le musée, 160; — Paroisses : paroisse Saint-Pierre; — Sainte-Colombe, 180; — Rues, places, etc.: rue de l'Arceau, 309; — de la Commune; — Eschasseriaux; — Alsace-Lorraine, 178; — des Chanoines; — Sainte-Colombe, 340; — place Blair, 310; — faubourg Saint-Pallais, 178; — coteau des Roches, 54.
Sainte-Sévère, cant. de Jarnac, arr. de Cognac, 222.
Sainte-Soline, cant. de Lezay, arr. de Melle, 13, 263.
Saint-Estève (Félicie de), 263.
Saint-Etienne de Vaux, com. de Vaux, cant. de Royan, arr. de Marennes, 163, 164.
Saint-Fargeau, chef-lieu de cant., arr. de Joigny, 58.
Saint-Félix, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 219.
Saint-Firmin, abbaye à Paris, 299, 300.
Saint-Florent, abbaye à Saumur, 7.
Saint-Fort-sur-Nay, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 356.
Saint-Froult, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 382.
Saint-Gelais de Lusignan (De), 31, 32; — (François de); — (Jehan de); — (Léon de); — (Henriette de); — (Marthe-Henriette de), 32.
Saint-Genès, fief des Montaigne, 171.
Saint-Genis de Saintonge, chef-lieu de cant., arr. de Jonzac, 157.
Saint-Georges de Didonne, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 110, 112.
Saint-Georges de Longuepierre, cant. d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 160.
Saint-Georges des Coteaux, com. du cant. de Saintes, 284.
Saint-Georges d'Oléron, cant. de Saint-Pierre d'Oléron, arr. de Marennes, 223, 348.
Saint-Germain de Lusignan, com. du cant. de Jonzac, 9, 83, 389.
Saint-Hermine (Joachim de), 306.
Saint-Hilaire de Villefranche, chef-lieu de cant., arr. de Saint-Jean d'Angély, 269, 335.
Saint-Hilaire de Voust, 303.
Saint-Hippolyte, cant. de Tonnay-Charente, arr. de Rochefort-sur-Mer, 22, 197.

Digitized by Google

Saint-Jacques de Compostelle, 128, 129.
Saint-James, com. du Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 78, 79, 155, 156, 202, 212, 213.
Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure), 8, 160.
Saint-Jean d'Angle, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 351.
Saint-Jean du Cardonnay, cant. de Marommes, arr. de Rouen, 99.
Saint-Julien de l'Escap, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 92.
Saint-Just, com. du cant. de Marennes, 70, 360, 362, 382, 383.
Saint-Laurent de la Prée, com. du cant. de Rochefort-sur-Mer, 306.
Saint-Laurent de la Salle, cant. de l'Hermenault, arr. de Fontenay-le-Comte, 303.
Saint-Laurent de Villiers en Plaine, com. de Villiers en Plaine, cant. de Coulonges, arr. de Niort, 216.
Saint-Léger en Pons, cant. de Pons, arr. de Saintes, 304, 305, 331.
Saint-Légier (Marie-Catherine de) ; — de La Sausaie (André de) ; — (Ernest de) ; — (Georges de) ; — (Jean de) ; — (Léon de) ; — (Louis de) ; — (Noël de) ; — (René de), **91** ; — d'Orignac (Auguste de) ; — (Marie-Elise de), 347 ; — de Boisrond, 152.
Saint-Léonard, chef-lieu de cant., arr. de Limoges, 218.
Saint-Léonard de Chaumes, com. de Dompierre-sur-Mer, cant. de La Rochelle, 346.
Saint-Louvent, 150.
Saint-Luc (De), 380, 384.
Saint-Macaire (Maine-et-Loire), cant. de Montfaucon, arr. de Cholet, 153.
Saint-Maigrin, cant d'Archiac, arr. de Jonzac, 160.
Saint-Maixent, chef-lieu de cant., arr. de Niort, 48, 83, 219, 280, 299.
Saint-Mard, 186, 187, 205.
Saint-Mard, cant. de Surgères, arr. de Rochefort-sur-Mer, 198.
Saint-Martin (Hélie de), 214.
Saint-Martin, fief des Guillet, 339.
Saint-Martin de Laguépie, cant. de Cordes, arr. de Gaillac, 158.
Saint-Martin de Ré, chef-lieu de cant., arr. de La Rochelle, 14, 22, 28, 69, 219, 269, 293, 295, 346, 380, 390.
Saint-Martin de Villeneuve, 160.
Saint-Maurice, fief des Chertemps, 370, 371.
Saint-Mauris (Marie-Thérèse de), 261.
Saint-Médard, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 370.
Saint-Même, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 214, 321.
Saint-Menoux, cant. de Souvigny, arr. de Moulins, 280.
Saint-Nazaire, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 225.
Saint-Pallais-sur-Mer, cant. de Royan, arr. de Marennes, 11.
Saint-Papoul, cant. de Castelnaudary, 107.
Saint-Pasteur, 163.
Saint-Pierre de la Martinique (Antilles), 227.
Saint-Pierre de Lozay, com. de Lozay, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean-d'Angély, 163.
Saint-Pierre de Magnet, paroisse de Sainte-Gemme, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 218.
Saint-Pierre d'Oléron, chef-lieu de cant., arr. de Marennes, 15, 22, 90, 151, 153, 262, 269.
Saint-Pons (Hérault), 388.
Saint-Porchaire, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 28, 33, 131, 201.
Saint-Pourçain, chef-lieu de cant., arr. de Gannat, 280.
Saint-Rogatien, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 380.
Saint-Romans, com. du cant. de Melle, 49.
Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 382.
Saint-Saëns (De), 339.
Saint-Saturnin de Séchaud, com. du Port-d'Envaux, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 8, 22, 93, 261.
Saint-Saturnin sur Loire, cant. des Ponts-de-Cé, arr. d'Angers, 163.
Saint-Saud (De), 58, 128, 312, 388.
Saint-Sauveur de Lominé, diocèse de Nîmes, 163.
Saint-Savinien, chef-lieu de cant. arr. de Saint-Jean d'Angély, 33, 70, 93, 131, 191, 351-353.
Saint-Séverin, com. de Coivert, cant.

Digitized by Google

de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 342.
Saint-Séverin, cant. d'Aubeterre, arr. de Barbezieux, 158.
Saint-Simon de Pellouaille, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 270.
Saint-Sornin de Marennes, com. du cant. de Marennes, 20, 208, 362.
Saint-Sornin de Séchaux, 22. Voir *Saint-Saturnin de Séchaux*.
Saint-Thomas de Cosnac, cant. de Mirambeau, arr. de Jonzac, 59, 60, 67, 152, 157, 248, 254.
Saint-Trojan, cant. du Château-d'Oléron, arr. de Marennes, 352.
Saint-Valhaire (Doubs), ermitage, 160.
Saint-Vallier, cant. de Brossac, arr. de Barbezieux, 367, 368.
Saisy de Kerampuil (De) ; — (Marie de), 279.
Salbert de Forge, 152.
Salignac (Marie-Anne de), 87; — Fénelon (de), 91, 350.
Salinis, prêtre, 300.
Sallebœuf, fief des Cumont, 279.
Salles-sur-Mer, cant. de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 53.
Sallon, notaire, 306.
Sampigny (Meuse), 93.
Sand (Georges), écrivain, 153.
Sansac, com. de Beaulieu, cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens, 350.
Santeul (Jean-Baptiste), 166.
Santin (Laurent) ; — (Nicolas), 382.
Sanxay, pasteur, 351-353 ; — (Marie), 351, 354.
Sanxay, cant. de Lusignan, arr. de Poitiers, 238.
Sarrazin, 338.
Saudau, ancien greffier, 208, 266.
Saujon, chef-lieu de cant., arr. de Saintes, 10, 88, 98, 131, 182, 202, 225, 361.
Saussier, général, 34.
Sauve, commissaire adjoint de la marine, 158.
Sauvestre, comte de Clisson, grand sénéchal d'Aunis, 58.
Savary (Auguste), 92 ; — commissaire du pouvoir exécutif, 253.
Savigny (P.-H.), 255.
Savineau, prêtre, 294, 346.
Scholl (Aurélien), 153.
Schwirzer (Thérèse), 58.
Sebilleau, 88 ; — juge suppléant, 89.
Séché (Léon), 85.
Segonzac, chef-lieu de cant., arr. de Cognac, 26, 153, 201.
Seguier (De), chancelier, 8, 366.
Seguin (Anne) ; — (Pierre), 353 ; — (J.), avoué, 158.
Ségur (Maréchal de), 109.
Seignette, 301, 343 ; — ancien banquier ; — docteur-médecin ; — (Esther), 161.
Semonville, ambassadeur, 321.
Semussac, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 160.
Senac de Meilhan, intendant de La Rochelle, 81, 349.
Senillet (Marie), 106.
Sennectère (Maréchal de), 7.
Senneville (De), 218.
Sersé, fief des Beaumont et des Guillau, 92.
Seroux de Bienville (Aimée de), 347.
Serre, château, 117.
Seuil (De), 370, 371.
Seuil, fief des Chertemps, 370, 371, 372.
Seurin (Mathurin), boucher, 152.
Sevace (V.), artiste calabrais, 212.
Sforza (Galéas), 11.
Shelto-Douglas (James), 162.
Sicard (H.), graveur, 210.
Sieyès, 377.
Silvestre, commis des services civils de l'Indo-Chine, 29 ; — chef de bataillon, 29, 152.
Simard (A.), avocat, 2, 42.
Simon (Mme), 297.
Siraudin, auteur comique, 385.
Solignac, com. du cant. de Limoges, 39.
Soline (Sainte), 263.
Sommervogel (Le P.), bibliographe, 62, **226**.
Sonac, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 70.
Sorin (Jean-Baptiste) ; — (Victoire) ; — (Junien), commerçant ; — (Gaston-Louis) ; — Dessources, ancien magistrat ; — (Georges) ; — (Marguerite), **88**.
Soubérac, com. de Gensac, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 153.
Soubise, cant. de Saint-Aignan, arr. de Marennes, 225.
Souchon, 226.
Souffrignac, cant. de Montbron, arr. d'Angoulême, 342.
Soulard, prêtre, 294.

Digitized by Google

Soulard de Laplanche (Marguerite), 301.
Soulet (Etienne), maire de Saintes, 180, 203 ; — (Mathurin), échevin de Saintes, 180, 181.
Sourdis (Cardinal de), 7 ; — François de), 171 ; — (Henri de), 172.
Sourdis, fief des Prévost, 352.
Spont (Henri), 80.
Stephan (Louis), 311.
Suaux, cant. de Saint-Claud, arr. de Confolens, 207.
Suire (J.), laboureur à bras, 353.
Sully, 118.
Surault, curé de Notre-Dame de Montmorillon, 226.
Surgères, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort-sur-Mer, 7, 33, 94, 131, 182, 206, 366.
Susbielle, 95.
Suzac, com. de Royan, arr. de Marennes, 110.
Swiney (Marquis Marc), 80.
Swistopolk-Czetwertynski (Prince James) ; — Szetwertynska (Princesse), 297.
Symon (Jehanne), 380, 381.

T

Tabary, 389. V. *Les Tabarits*.
Taillebourg, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean d'Angély, 4, 7-9, 76, 79, 117, 119, 131, 155, 156, 212, 213, 248, 306, 353, 373, 381.
Taillefer II (G.), comte d'Angoulême, 75.
Talleyrand, 387.
Talmont-sur-Gironde, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 8, 160.
Tamizey de Larroque (Philippe), 9, 64, 70, 71.
Tanzac, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 367.
Tardif (Jeanne), 214.
Tardy (Maurice), 45, 46.
Tartas, curé de Mombrier, 295.
Tasdon, com. d'Aytré, cant. de La Rochelle, 347.
Tassin (Dom), historien, 38, 62.
Taugon La Ronde, cant. de Courçon, arr. de La Rochelle, 67, 90, 125, 126.
Taulnay (Léger de), 117.
Tauzin (Ernest), 346.
Tauzin de Montbrun (Marie de), 262.
Tavannes, 118.
Teil (De), prêtre, 37, 297-299, 332.
Termonia, docteur-médecin, 1, 2.
Ternant, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 373.
Tesseron, 11.
Tesson, cant. de Gemozac, arr. de Saintes, 3, 69, 160.
Teulère (J.), ingénieur, 15.
Teulon, 139.
Texier, 82 ; — (Noël), imprimeur, 60, 70 ; — (M^me^), née Périgord, 216.
Tharriaux, curé de Lichères, 96.
Thenac, com. du cant. de Saintes, 140, 259, 305.
Théodoric I^er^, roi des Visigoths, 241.
Théon, com. de Meschers, cant. de Cozes, arr. de Saintes, 8.
Thery, chef d'escadron d'artillerie, 30.
Theuriet (André), 47.
Thévenin (Abraham) ; — (Philippe), — (Pierre), 386.
Thévenin de Rouffiac (Samuel), sieur de La Vallade, 387.
Thévet (André), religieux, 149.
Thézac (Chevalier de), 117.
Thézac, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 384.
Thèze (Charles), éditeur, 116, 224.
Thibaudeau, 104.
Thibaud, capitaine de vaisseau, 254.
Thibault, officier d'état civil, 169.
Thiébault (Richard), 202.
Thiollier (F.), 339.
Thionville (Martin de), 96.
Thiouzes (Marquise de), 117.
Thomas, 152 ; — cardinal, 158 ; — évêque de La Rochelle, 294 ; — professeur de philologie romaine, 245, 246 ; — (Antonin), 331 ; — (Françoise), 153 ; — (E.), docteur-médecin ; — (Isaac), **90**.
Thomas de Boisgirault (Joseph-Ernest), 387 ; — (Maurice), 388.
Thoreau de Molitard (Henriette), 302.
Thorigné, cant. de Celle, arr. de Melle, 293.
Thors, cant. de Matha, arr. de Saint-Jean d'Angély, 350.
Thouars (Vicomte de), 281.
Thoumelou (Virginie), 158.
Thuillier, major du génie, 169.
Thuriet (Charles), magistrat, 389.
Tilly (Hippolyte de), 199.
Tippo-Saeb, empereur indien, 193.

Digitized by Google

Tonnay-Boutonne, chef-lieu de cant. arr. de Saint-Jean d'Angély, 33, 220, 350-354, 386.
Tonnay-Charente, chef-lieu de cant., arr. de Rochefort, 7, 8, 69, 70, **116-119**, 131, 146, 203, 223, 224, 283, 350, 353.
Tortat (Gaston), 4, 76.
Touchet (Marie), 11.
Toulouse (Haute-Garonne), 21.
Tourgnol, député, 206.
Tournus, chef-lieu de cant., arr. de Mâcon, 71.
Toussaints, imprimeur, 254.
Touverac, cant. de Baigne, arr. de Barbezieux, 160, 261.
Touzac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente, arr. de Cognac, 153.
Trannoy, docteur-médecin, 11.
Trézence, fief des Maichin, 352.
Trichet (Pierre), 270.
Trigant (Catherine), 339; — (Edward), 296; — (Jean-Baptiste), 101; — (Philippe), seigneur de Brau, 339; — de Beaumont (Comte), général, 339; — de Geneste (R.), commandant de gendarmerie; — (Jean), avocat, 101; — de Latour (Antoine-Marie); — (François); — (Elie-Joseph), 339; — (baron Maxime), bibliophile, 81, 104, 173, 176, 317, 318, 320, 331, 333, 389, 390; — (Théodore), dit comte de Brau, 295; — de Brau (Maxime), homme de lettres, 295; — du Petit-Fort (Jean-Baptiste); — (Jean-Pierre); — (Jenny); — (Marie-Anne), 102; — (Marie-Uranie), 104; — (Thérèse), 102.
Trizay, cant. de Saint-Porchaire, arr. de Saintes, 160.
Troche (Paul), 206.
Trochon, directeur de l'union industrielle du Nord, 2.
Troianus, évêque de Saintes, 241.
Tronson, 64.
Tryglord (De), 296.
Turcas (Lucie); — colonel, 348.
Turenne, 8.
Turgné (L.), marchand, 371.
Turgot, intendant de Limoges, 59.
Turmet (Geoffroy), sieur du Breuil, 181.
Turpin de Jouhé (Vicomte), 199, 356, 357.
Turpin de Crissé, 199.

U

Ulricus, évêque de Saintes, 240.
Ussaut. V. *Le Pont d'Ussaut*.
Usseau, com. de Marignac, cant. de Pons, arr. de Saintes, 299.
Uzanne (Octave), 154.
Uzureau (F.), aumônier du champ des martyrs, 391.

V

Vabner, prêtre, 296.
Vacquier, 286.
Vaillac (De), 32.
Vallée (Famille), **311**.
Vallée (Isaac de); — (Jean de); — (Jeanne de), 353.
Vallein, maire de Chermignac, 28, 286, 290.
Vallet, 128.
Vallette (René), 68.
Vallière, com. de Royan, arr. de Marennes, 110.
Valton, irlandais, 133.
Varaignes, com. de Bussière-Badil, arr. de Nontron, 367.
Varennes, chef-lieu de cant., arr. de Verdun, 83.
Vars, cant. de Saint-Amant de Boixe, arr. d'Angoulême, 342.
Vault (N. de), pasteur de Marennes, 386.
Vauluisant, en Bourgogne, 175.
Vaux, cant. de Royan, arr. de Marennes, 149, 163.
Vaux, fief des Montalembert, 306.
Veillard, com. de Bourg-Charente, cant. de Segonzac, arr. de Cognac, 153.
Vence, 193.
Vendôme (Loir-et-Cher), 7.
Vénérand, com. du cant. de Saintes, 219, 306.
Vercingétorix, **84**.
Venoy (Georges de), 76.
Verdeau, propriétaire; — (Jeanne), 32.
Verdelin (M^me^), 109.
Vergnol (Camille), 70.
Verjat, notaire, 173.
Vermandois, 144.
Verneuil, 28.
Vervant, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 160.
Veyrel (Nicolas), apothicaire, 152.
Veyrière (De), 231, 266.

Digitized by Google

Vialet (Isidore), prêtre, **295**.
Vian, 104.
Viaud (Pierre), capitaine de navire ; — (Julien), académicien (Pierre-Loti), 128 ; — (Marie), 296.
Vichy (Allier), 336.
Victor (Georges), 214.
Vieillard de Boismartin (Les), 103, 104.
Vieuille, curé assermenté d'Écoyeux, 305.
Vigée (M^lle^) ; — Lebrun (M^me^), 193.
Vigen (Ch.), 74.
Vignolles, 9.
Vigny (Alfred de), écrivain, 86.
Vigo-Roussillon (M^me^), 10.
Vigouroux (F.), 216.
Vilain (Léon), journalier, 96.
Villandry, 306.
Villars (Jeanne de), abbesse de Saintes, 384.
Villars, 164.
Villedieu, 160.
Villéligoux, adjoint principal du génie ; — (Evariste), capitaine du train des équipages, **295**.
Villemandy (Marie-Thérèse de), 25.
Villemontée, 8
Villeneuve, fief des Blays, 381.
Villeneuve de Vence (Charles de), évêque de Glandèves, 164.
Villeneuve-la-Comtesse, cant. de Loulay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 64, 303,
Villequier (De), agent des Bourbons, 324.
Villette (Marquis de), 153.
Villiers (Le P. Cosme), 62.
Villiers de l'Isle-Adam, 215.
Villiers-en-Plaine, cant. de Coulonges, arr. de Niort, 63.
Vincent (A.), poète-typographe, 70 ; — (François), 386 ; — (Jacques), 381.
Vincent de Paul (Saint), 8.
Vinci (Léonard de), 150.
Vinet, 226.
Vingtain, notaire, 257.
Viollet le Duc, architecte, 158.
Visconti (Mme), 194.
Visme (De), pasteur, 25, 346.
Vital, sous-lieutenant, 139.
Vitry (Didier de), maître-maçon, 179-181, 203.
Vivérols, chef-lieu de cant., arr. d'Ambert, 158.
Vivie, 158 ; — (Aurélien), historien, 97, 196.
Vivier, 345 ; — (A.), juge honoraire, 346 ; — (Élie), armateur, 128 ; — (Marie), 90.
Vivonne (Louis de), 117.
Voissay, com. du cant. de Saint-Jean d'Angély, 373.
Vouillac, com. de Saint-Romain de Benet, cant. de Saujon, arr. de Saintes, 382.
Voyé, médecin principal de la marine ; — (Pauline) ; — colonel ; — curé de la Jarrie, 348.
Vrignaud (Anne), 380.

W

Waldeck (Prince de), 324.
Walpole (Horace), 98.
West (Alexandra-Janetta) ; — (John), général anglais, 25.
Winckel-Mayer, général, 226.
Wladimir le Grand, souverain de toute la Russie, 297.
Wolf (Emma), 291.
Worms, sculpteur, 2.

X

Xambes (Charente), cant. de Saint-Amant de Boixe, arr. d'Angoulême, 341.

Y

Yan Saint-Acère, 209.
Yeu, île, chef-lieu de cant., arr. des Sables d'Olonne, 15.
Ymon (Pierre), 353.
Yorke (Ellen-Martha) ; — (James), 25.
Yvert (Charles), 349.
Yves, com. du cant. de Rochefort-sur-Mer, 152.
Yvonnet (Marie-Jeanne), 347.

Z

Zidler (Gustave), professeur, 272, 274, 333.

Digitized by Google

LA ROCHELLE, IMPRIMERIE NOUVELLE NOEL TEXIER

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06825 0862

Digitized by Google

Digitized by Google